

# L'évolution des temps sociaux au travers des enquêtes *Emploi du temps*

L'enquête *Emploi du temps* (EDT), dans sa version 1998-1999, a été élaborée par l'Insee avec la collaboration scientifique et financière de la Dares et du Commissariat général du Plan. Quatrième d'une série initiée en 1967 (1), cette enquête s'appuie sur une méthode de collecte originale : les personnes interrogées ont décrit dans un *carnet* ce qu'elles ont fait au cours des 24 heures d'une de leurs journées décomposée en périodes de 10 minutes (2). Ces activités ont été ensuite codées dans une nomenclature détaillée en 199 postes. Au niveau le plus agrégé, on distingue « *quatre temps [qui] viennent scander la journée des Français* » (Dumontier et Pan Khé Shon, 1999) : le temps « physiologique » consacré à dormir, se laver, manger, etc. ; le temps de travail professionnel ou d'études ; celui consacré aux travaux domestiques tels que le ménage, la lessive, les courses, etc. ; et le temps des loisirs qui comprend les promenades, la télévision, la pratique d'un sport, lecture, etc. (3).

## Une mesure précise des activités quotidiennes

En prenant le temps comme unité de mesure de toutes les activités des individus, l'enquête permet de les comparer sans privilégier celles d'entre elles qui, plus visibles, plus intenses, ou plus valorisées seraient plus aisément déclarées que les activités, plus quotidiennes et jugées sans intérêt, que l'on aurait tendance à oublier.

Cependant, l'emploi du temps de chaque enquêté est relevé au cours d'une seule journée et les activités rares, ou simplement non quotidiennes, que l'on trouve par

---

1. 1947, en tenant compte des enquêtes de l'Ined sur l'emploi du temps des femmes en couple.

2. Les enquêtes précédentes relevaient les activités avec un pas de 5 minutes.

3. Ces regroupements sont conventionnels et contiennent une part d'arbitraire. Certaines catégories font l'objet de débats : des statisticiens hésitent à classer les « soins aux enfants » dans les tâches domestiques (d'où la constitution d'une catégorie spécifique « le temps parental ») ; d'autres classent également à part les activités de sociabilité ; le bricolage et le jardinage peuvent aussi être distingués dans une catégorie de « semi-loisirs » ; les temps de transport sont, lorsque c'est possible, affectés aux activités afférentes. Les critères de décomposition de la journée en grandes activités constituent donc déjà en soi un objet d'études, propre aux enquêtes *Emploi du temps*.

exemple dans le domaine culturel (sorties au cinéma, au théâtre, etc.), ou sportif, ne sont pas souvent présentes dans le carnet journalier (4). C'est pourquoi, en plus du carnet, le questionnaire fournit certaines informations sur le temps consacré, au cours du mois écoulé, aux pratiques non quotidiennes, mais jugées importantes, telles que les activités associatives, les sorties, etc. Il donne aussi des indications sur les rythmes et les contraintes liées au temps de travail professionnel, les horaires hebdomadaires de celui-ci étant mesurés, par ailleurs, dans un *semainier* rempli par les actifs occupés. Ces informations complètent ainsi la mesure précise des activités quotidiennes.

L'apport des enquêtes *Emploi du temps* consiste donc principalement dans la connaissance du temps consacré aux activités quotidiennes, de leurs horaires et de leurs rythmes : c'est pourquoi beaucoup des articles présentés dans ce numéro s'intéressent à l'articulation entre activité professionnelle et activités domestiques, à l'évolution du temps consacré aux loisirs – dont la télévision, activité quotidienne par excellence – ou encore au rythme des repas, aux interactions des horaires professionnels et familiaux des conjoints. Un autre apport appréciable de ces enquêtes est leur répétition dans le temps : les tendances de long terme peuvent ainsi être dégagées, et on peut éclairer des questions – aussi essentielles que discutées – comme l'évolution vers une « société de loisir », ou vers un meilleur partage du travail domestique entre hommes et femmes.

Réalisée de février 1998 à février 1999, la dernière enquête *Emploi du temps* ne permet pas de rendre compte des premiers effets des lois sur la réduction du temps de travail (RTT), mais elle donne un large panorama de la structuration des différents temps avant l'application de ces lois. Toutefois, les principaux résultats d'une enquête récente de la Dares (l'enquête *RTT et modes de vie*) permettent de mettre en perspective les principales tendances dégagées par les enquêtes *Emploi du temps* et analysées dans les articles présentés dans ce numéro d'*Économie et Statistique* en tenant compte de cette nouvelle situation.

Dès la phase de collecte de l'enquête 1998-1999 achevée, l'Insee (division Conditions de vie des ménages) et la Dares (Mission Animation de la Recherche) ont souhaité mettre les fichiers à disposition d'équipes de recherche intéressées et spécialisées sur ces questions et ont donc lancé vers une trentaine de laboratoires de recherche un appel à exploitation de l'enquête, auquel une quinzaine d'équipes ont répondu. Ces équipes ont proposé de traiter l'enquête selon différents angles ou problématiques. Ce sont les premiers articles issus de ce travail d'exploitation que l'on trouvera dans ce numéro double d'*Économie et Statistique*, les premiers résultats – qui ont déjà fait l'objet de plusieurs publications de l'Insee et de la Dares – étant également répertoriés dans la bibliographie qui suit cette préface.

### **Plus de temps libre, plus de travail, mais aussi plus de chômage**

En 13 ans, les évolutions de la société française ont été fortes, notamment en ce qui concerne le travail et sa distribution dans la population : augmentation du chômage dans les années 1980 et la première moitié des années 1990, puis amélioration de la conjoncture en fin de décennie ; transformations de l'emploi, caractérisées notamment

---

4. De plus, les personnes ne sont pas interrogées sur les activités réalisées au cours de voyages ou de séjours hors du domicile.

par la forte hausse de l'emploi à temps partiel, de l'intérim, des CDD, etc. ; augmentation des niveaux de formation, surtout des jeunes femmes, mais difficultés de l'insertion professionnelle des jeunes ; poursuite de la montée des taux d'activité féminins, etc. La répartition moyenne des principales activités quotidiennes semble pourtant, dans ses grandes lignes, avoir peu évolué entre 1986 et 1999 pour l'ensemble de la population : le temps physiologique, toujours prédominant, est stable, autour de 12 heures ; le temps domestique, occupant trois heures et demie environ, recule de quelques minutes, cependant que le temps de travail professionnel diminue d'un quart d'heure pour atteindre en moyenne un peu moins de trois heures et demie par jours (actifs et inactifs confondus). Enfin, le temps libre, s'établissant à quatre heures et demie en 1999, progresse d'un peu moins d'une demi-heure. Les évolutions sont faibles, la baisse de la durée du travail permettant néanmoins une légère augmentation du temps libre (Dumontier et Pan Ké Shon, 1999).

Cependant, la diminution du temps professionnel de l'ensemble de la population est principalement due à la baisse de la proportion d'individus en emploi et à la progression du temps partiel. Le temps de travail des salariés à temps complet a, au contraire, augmenté, surtout celui des cadres et professions intermédiaires, comme l'ont confirmé d'autres enquêtes couvrant la même période (Fermanian, 1999). De la même manière, le temps quotidien de loisirs s'est accru d'une demi-heure pour l'ensemble de la population interrogée, mais seulement de huit minutes pour les actifs occupés (Dumontier et Pan Ké Shon, 1999).

### **Un renversement de la tendance séculaire à la baisse du temps de travail ?**

Analysant les évolutions des emplois du temps entre 1974 et 1999, **Alain Chenu et Nicolas Herpin** soulignent ainsi que la dernière période (1986-1999) représente un renversement de la tendance séculaire à la baisse du temps de travail. Les évolutions récentes des emplois du temps sont en fait plus complexes que celles annoncées par le sociologue Joffre Dumazedier, appelant de ses vœux la « *révolution culturelle du temps libre* ». Montée du chômage, progression du temps partiel, diminution de l'activité des jeunes et des plus âgés contribuent durant ces 25 années à la baisse globale du temps de travail de la population, mais entre 1986 et 1999, la durée hebdomadaire du travail des actifs occupés à temps plein augmente de plus d'une heure pour atteindre 42 h 36, après une baisse de trois heures entre 1974 et 1986. Ces mutations n'affectent pas de la même manière les différentes catégories sociales : l'extension du chômage touche davantage les moins diplômés, l'échelle des durées de travail professionnel des actifs occupés selon la hiérarchie des diplômes s'inverse, les plus diplômés travaillant désormais le plus longtemps. Si bien que ce sont maintenant les milieux populaires qui bénéficient de plus de temps libre, alors que, jusqu'en 1974, les loisirs apparaissaient comme un privilège des classes aisées. Mais le contenu des loisirs des chômeurs et des plus défavorisés est bien différent, laissant une place de choix à la télévision. L'augmentation du temps libre féminin s'explique plus, quant à lui, par la diminution du temps que les femmes consacrent aux activités domestiques que par celle consacrée aux activités professionnelles.

Si l'augmentation globale du temps libre est due, pour une part importante, au temps non travaillé de chômeurs de plus en plus nombreux, les activités de loisirs (expression assez mal appropriée en ce qui concerne les chômeurs) sont plus nombreuses et plus denses chez les actifs occupés, et ce, de manière croissante avec le diplôme, la catégorie sociale

et le temps de travail : les personnes socialement et culturellement les mieux dotées cumulent activités professionnelles, sportives et culturelles en réduisant le temps consacré aux activités dites passives (sommeil, télévision). Ainsi, **Philippe Coulangeon, Pierre-Michel Menger et Ionela Roharik** montrent que la pratique de loisirs culturels (cinéma, théâtre, visites de musées, etc.) est déterminée par les diplômes, le revenu et le lieu d'habitation (Paris offrant davantage de possibilités de sorties culturelles et les villes moyennes étant plus favorables aux loisirs de plein air), alors qu'elle est relativement indépendante du temps libre dont disposent les individus, sauf en cas d'horaires de travail très lourds, qui handicapent toute autre activité. Au contraire, le temps consacré aux loisirs plus quotidiens, plus « interstitiels », tels que la télévision, certains loisirs de plein air, ou les semi-loisirs (bricolage, jardinage), semble s'étendre à mesure de l'allongement du temps libre.

### **La pratique d'activités est cumulative**

Les ressources culturelles sont également déterminantes pour la participation associative : les cadres et professions intermédiaires, notamment du secteur public, s'impliquent ainsi nettement plus dans les associations que les autres, au contraire des chômeurs et personnes au foyer, qui disposent pourtant de davantage de temps libre. **Lionel Prouteau et François-Charles Wolf** nuancent cependant cette première analyse, en étudiant l'influence des contraintes temporelles, notamment celles des actifs occupés. Ainsi, pouvoir choisir ses horaires, bénéficier d'horaires variables, et même travailler de nuit sont des éléments favorables à l'implication dans les associations, car cela permet de dégager du temps libre dans la journée et en semaine. En revanche, la fatigue en fin de journée entraînée par un travail pénible ou de longs trajets découragent cette participation. Travailler à temps partiel choisi, ou, pour les salariés à temps plein, bénéficier de faibles horaires (moins de 35 heures), sont aussi des facteurs favorables, alors que, dans ce domaine aussi, une durée du travail très longue (supérieure à 48 heures) est pénalisante. Les femmes participent relativement moins que les hommes aux activités associatives, surtout lorsqu'il y a un jeune enfant dans le ménage. La participation des deux conjoints est aussi fortement corrélée, que cela recouvre un effet d'entraînement ou une affinité préalable à la mise en couple.

Si le temps de travail des plus diplômés s'accroît, comment peuvent-ils cumuler autant d'activités, notamment de type culturel ? **Alain Degenne, Marie-Odile Lebeaux et Catherine Marry** apportent des explications à cet apparent paradoxe en étudiant le nombre d'activités pratiquées qui, plus que le temps consacré à chacune d'elles, détermine le rythme de vie des individus. Les personnes qui travaillent beaucoup ont de nombreuses relations et activités sociales, culturelles et sportives ; ils cumulent ces activités en réduisant le temps consacré aux activités passives, notamment leur temps de sommeil ou le temps passé devant la télévision. À l'opposé, ceux qui sont moins dotés en capital culturel et social ou qui travaillent moins consacrent plus de temps aux activités d'intérieur et aux tâches ménagères et restreignent le nombre de leurs activités extérieures. Ces logiques de concentration des activités se retrouvent au sein des couples, les couples de « gros travailleurs » s'opposant à ceux qui s'investissent plus dans les loisirs que dans leur activité professionnelle. Le modèle de spécialisation des conjoints (le mari assure l'essentiel du travail professionnel et apporte la plus grande part du revenu tandis que sa conjointe assure les activités domestiques) demeure cependant

valide, mais il s'exerce moins pour les couples où les deux conjoints travaillent, surtout quand la femme est diplômée.

### **Les femmes prennent toujours en charge la plus grande partie des activités domestiques et familiales**

Ce numéro d'*Économie et Statistique* ne présente pas d'articles principalement consacrés aux activités domestiques et à leur prise en charge par les hommes et les femmes au sein du ménage. Cependant, cette dimension centrale de l'étude des emplois du temps a été explorée dans des articles publiés précédemment. On en rappelle ci-après les principaux résultats (voir bibliographie).

Les activités domestiques considérées au sens le plus large occupent les hommes en moyenne un peu moins de deux heures et demi par jour et les femmes deux heures de plus (Dumontier et Pan Ké Shon, 1999). Si on ne considère que le noyau dur des tâches domestiques (c'est-à-dire sans le jardinage et le bricolage, majoritairement pratiqués par des hommes), les femmes en assurent près de 80 %. Or ces tâches qui incombent très majoritairement aux femmes sont plus fréquemment considérées comme des corvées : 40 % en jugent ainsi pour le repassage contre 5 % pour le bricolage ou le jardinage (Brousse, 1999). Pourtant, en trente ans, de 1966 et 1998, la part des hommes a progressé, de 19 % à 31 % pour l'ensemble du travail domestique et de 8 % à 17 % pour les tâches du noyau dur (Chenu, 2002). Cependant, ces évolutions de longue période sont principalement imputables à la baisse du travail domestique total assuré au sein des ménages, qui bénéficie d'abord aux femmes. La généralisation du réfrigérateur puis du lave-linge, l'utilisation du lave-vaisselle et des produits alimentaires préparés se sont partiellement substitués à la production domestique. Plus précisément, la durée du travail domestique masculin a tout de même progressé légèrement jusqu'en 1986, puis s'est stabilisé durant les 13 années suivantes, en même temps que les hommes augmentaient leur investissement dans le travail professionnel.

Même lorsqu'ils vivent seuls, le temps que les hommes consacrent aux tâches domestiques est inférieur à celui des femmes : ils ne prennent par exemple pour faire le ménage ou s'occuper du linge que 50 % du temps mis par les femmes seules. Mais les hommes seuls consacrent quand même 22 minutes de plus au travail domestique que les hommes en couple sans enfant (Brousse, 1999 ; Glaude, 1999). Cependant, dans les couples d'actifs occupés, la participation aux tâches domestiques de l'homme et de la femme dépend de leurs ressources économiques et culturelles respectives : les ouvriers, les indépendants, participent moins aux tâches domestiques, surtout lorsque leur partenaire est dans une position professionnelle moins favorable ou collabore à l'entreprise familiale. Les hommes cadres partagent davantage le travail domestique, d'autant plus que leur conjointe est également cadre. Mais dans ce cas, le recours à une aide rémunérée est beaucoup plus fréquent, permettant à chacun des conjoints de passer moins de temps aux tâches ménagères (Glaude, 1999 ; Brousse, 1999).

Si la vie en couple opère une première spécialisation des rôles, celle-ci s'accroît encore avec la naissance d'un enfant, les femmes prenant alors en charge la plus grande partie des activités familiales. Car plus encore que les activités domestiques, s'occuper des enfants reste une prérogative féminine. Ainsi, presque toutes les mères d'un enfant de moins de trois ans déclarent avoir eu des activités liées aux enfants le jour de l'enquête,

contre moins de la moitié des hommes. Ces mères en couple consacrent deux heures par jour à ces activités et trois heures lorsqu'elles ont un enfant de moins de trois ans. De leur côté les pères, lorsqu'ils ont une activité parentale, y consacrent 1 h 10 et seulement dix minutes de plus si le jeune enfant a moins de trois ans. La répartition des tâches est encore plus inégalitaire quand les conjoints actifs ont au moins deux enfants : la participation des hommes aux tâches domestiques diminue alors d'environ 10 %. Cette baisse de la participation masculine est accentuée lorsque au moins un des deux enfants a moins de trois ans, alors même que la présence d'au moins un enfant de moins de trois ans augmente de trois heures le temps domestique du couple par rapport à un couple sans enfant (Brousse, 1999). D'où la moindre activité professionnelle des femmes : au sein des couples de l'enquête *Emploi du temps*, 90 % des pères sont actifs occupés et très rarement à temps partiel, alors que les deux tiers seulement des mères sont en emploi, 41 % à temps plein et 24 % à temps partiel. La présence d'un enfant de moins de trois ans dans le ménage conduit à des taux d'activité féminins encore moins élevés. Ce qui avait déjà été mis en évidence par d'autres enquêtes est ici confirmé : les mères réduisent leur présence sur le marché du travail en particulier lorsqu'elles ont des enfants jeunes ou nombreux, alors que les hommes sont majoritairement actifs quelle que soit la situation familiale (Algava, 2002).

### **Pour les couples, le chômage n'entraîne pas plus d'activités domestiques**

Le chômage de l'un ou l'autre membre d'un couple s'accompagne-t-il d'un renversement des rôles ? Telle est l'une des questions que pose **Muriel Letrait** dans son article. La réponse est nuancée. D'une manière générale, le chômage contribue à allonger la durée des activités pratiquées, pour les hommes comme pour les femmes. Cependant, les hommes chômeurs sont plus nombreux à effectuer des tâches ménagères et s'occupent plus de leurs enfants lorsqu'ils en ont. Mais, paradoxalement, lorsqu'ils vivent en couple avec des enfants, les chômeurs effectuent moins de tâches domestiques que lorsqu'ils vivent seuls ou sans enfant, ce qui s'explique en partie par le fait que les chômeurs en couple vivent très fréquemment avec une chômeuse ou une femme au foyer. Si le chômage ne transforme pas les hommes vivant en couple en « ménagères », il ne transforme pas non plus les chômeuses en femmes au foyer : même si elles consacrent plus de temps que les actives en emploi aux tâches domestiques et aux enfants, leurs activités sont en effet moins centrées sur l'intérieur que les femmes au foyer et laissent plus de place à la sociabilité, à la recherche d'emploi, au bricolage et au jardinage.

### **Une situation moins inégalitaire entre hommes et femmes en Suède**

**Dominique Anxo, Lennard Flood et Yusuf Kocoglu** montrent que, comme les femmes françaises, les Suédoises consacrent plus de temps aux activités domestiques et parentales et moins de temps aux activités professionnelles que les hommes. Mais le partage demeure nettement plus inégalitaire pour les couples français : la part relative des Françaises dans l'activité domestique globale du ménage s'élève à 70 % contre 60 % pour les Suédoises. Celles-ci consacrent moins de temps aux activités domestiques et plus de temps aux activités rémunérées que les Françaises et bien que Suédois et Français affichent des durées de travail similaires, les premiers consacrent plus de temps que les seconds aux activités domestiques et parentales. Ces différences s'expliquent essentiellement par l'environnement institutionnel, économique et sociétal. Plus souvent

actives, les Suédoises sont en meilleure position sur le marché du travail que les Françaises, du point de vue de leur formation, du salaire, mais aussi des possibilités de modulation des horaires au cours du cycle de vie (congé parental, temps partiel choisi). Leur pouvoir de négociation au sein du couple est ainsi plus grand, et les gains de la spécialisation plus faibles. Mais le moindre investissement des pères français dans les activités parentales témoigne aussi d'une différence socioculturelle dans ce domaine.

### **Des rythmes professionnels hétérogènes**

Si elles permettent de mettre en évidence les évolutions de long terme des principaux temps sociaux, travail professionnel, activités domestiques, loisirs, et d'en analyser les mécanismes et les déterminants, les enquêtes *Emploi du temps* fournissent aussi des éclairages spécifiques sur des activités ou des catégories particulières, dès lors que la question des rythmes et des horaires est posée. Quatre articles présentés dans ce numéro illustrent bien cette richesse des analyses que cette source statistique originale permet de réaliser.

**Dans son article, Alain Chenu** utilise un outil de collecte particulier de l'enquête de 1999, le semainier, pour étudier les rythmes et horaires de travail des différentes professions. Tout d'abord, il montre que 80 % du temps professionnel se concentre sur la plage horaire 9h-19h, les jeunes et les plus diplômés commençant à travailler plus tard le matin et finissant plus tard le soir. Les types d'horaires exercés dans la semaine lui permettent de distinguer six groupes professionnels. Horaires lourds débordant sur les soirées et les fins de semaine pour les agriculteurs et indépendants s'opposent aux horaires plus légers, répartis en de nombreux épisodes brefs, pour partie à domicile, à des heures tardives ou durant le week-end des enseignants. Alors que la plupart des cadres organisent leur temps de travail avec une assez grande liberté, prolongeant fréquemment leurs horaires au bureau ou rapportant du travail chez eux, les professionnels des services aux personnes (infirmières, employés de commerce, femmes de ménage, etc.), peu libres d'organiser leur activité, travaillent beaucoup en fin d'après-midi ou en début de soirée. Les employés qualifiés, souvent agents des grands établissements du privé ou de la Fonction publique, ainsi que les ouvriers de type artisanal, sont les plus nombreux à pratiquer une semaine standard de cinq jours consécutifs avec horaires diurnes réguliers. Les ouvriers de l'industrie et les policiers et militaires se distinguent du type précédent par la fréquence assez élevée des horaires de nuit. Dans l'ensemble, de lourdes journées du travail ou des horaires décalés ou irréguliers sont facteurs de fatigue en fin de journée. Mais à durée du travail identique, être responsable de l'organisation de son temps de travail renforce le sentiment d'être débordé.

### **Les formes particulières d'emploi ne s'accompagnent pas toujours de plus de contraintes et de flexibilité**

L'article de **Marie Cottrel, Patrick Letremy, Simon Macaire, Christèle Meilland et François Michon** met à l'épreuve l'idée selon laquelle les formes particulières d'emploi (CDI à temps partiel, CDD à temps complet ou partiel, intérim) s'accompagneraient systématiquement de contraintes de temps de travail spécifiques, et notamment d'un surcroît de flexibilité horaire. Pour ces auteurs, au contraire, les contraintes horaires de ces formes d'emploi ne sont pas homogènes. Ce sont les intérimaires qui supportent le plus l'irrégularité et la mauvaise prévisibilité des horaires et des calendriers ; pour eux

et une petite partie des CDD ou des temps partiels, la précarité des temps de travail accentue la précarité de l'emploi.

Globalement, le seul point commun à l'ensemble de ces formes particulières d'emploi est que l'organisation du temps de travail laisse peu de liberté à ceux qui les subissent dans la détermination de leurs horaires et de leurs calendriers de travail. En revanche, ce sont les salariés sous CDI à temps complet qui ont les durées de travail les plus longues. Au total, à l'exception de l'intérim, les formes particulières d'emploi ne se différencient pas par des horaires spécialement contraignants ou plus flexibles. La diversité des situations est identique à celle que connaissent les salariés en CDI à temps complet. Ce résultat contraste avec ce que l'on sait par ailleurs de la précarité de l'emploi et des conditions de travail des salariés en formes particulières d'emploi.

### **Les repas de « sociabilité » s'étendent à toutes les catégories sociales**

Les rythmes et les horaires des repas, leur partage au sein de la famille ou avec des amis, font l'objet de l'article de **Gwenaël Larmet**. Contrairement à une idée reçue, on n'assiste pas à la disparition d'une institution, le repas pris chez soi à heure fixe avec les membres du groupe domestique. Plus précisément, entre 1986 et 1999, horaires et lieux de repas se modifient peu, même si la part des repas pris chez soi recule légèrement. En revanche, le type de personnes avec qui le repas est partagé évolue plus nettement, les repas pris seuls ou avec des amis progressent au détriment de ceux pris avec le groupe domestique, qui diminuent de près de 6 %. Les repas de type mixte, pris chez soi avec invités ou hors du domicile avec les autres membres du ménage, deviennent plus fréquents. Par ailleurs, les enfants de plus de 15 ans vivant chez les parents prennent plus souvent leurs repas seuls ou avec des amis, tant à domicile qu'en dehors. Mais à l'inverse, les jeunes adultes décohabitants retournent plus souvent partager leurs repas avec leurs parents : on retrouve ici le caractère plus progressif de la prise d'autonomie des jeunes vis-à-vis de leurs parents. Contrairement à l'âge ou la situation familiale, le milieu social apparaît de moins en moins discriminant pour les repas de sociabilité. L'amélioration des conditions de logement et le recul du temps de travail ont sans doute permis aux milieux populaires de s'investir davantage dans la sociabilité et la vie à domicile. À l'inverse, les cadres qui ont connu une augmentation de leur temps de travail ont limité les invitations chez eux pour le repas au profit des sorties au restaurant. Enfin, les repas de sociabilité se concentrent en fin de semaine : la présence d'amis ou de parents lors des repas du samedi soir et du dimanche midi devient la pratique majoritaire, quelle que soit la catégorie sociale et la configuration familiale.

L'article d'**Olivier Guillot** s'intéresse aux choix des ménages ayant de jeunes enfants scolarisés et dont la mère est active occupée, entre garde extérieure rémunérée, aide informelle gratuite ou semi-gratuite et garde au sein du ménage. Près des deux tiers de ces ménages recourent à une garde extérieure, rémunérée ou non, pour une durée moyenne d'environ 11 heures par semaine. Le recours à la garde rémunérée est plus fréquent quand la mère est cadre, ce qui recouvre un double effet de longueur des horaires de travail (moindre disponibilité) et de revenu, ce recours augmentant avec les revenus du ménage. Lorsque la famille compte trois enfants ou plus, le recours aux services de garde payants ou non payants est moins fréquent, les mères travaillant plus souvent à temps partiel. À Paris, l'aide informelle est aussi moins souvent utilisée qu'ailleurs.



## La RTT remet-elle en cause ces grandes tendances ?

La réduction du temps de travail remet-elle en cause les grandes évolutions décrites à l'aide de l'enquête *Emploi du temps* ? Au moment où se sont déroulées les différentes vagues de l'enquête, encore peu de salariés étaient concernés par la réduction du temps de travail : 280 000 avaient connu une RTT mise en place par la loi Robien (juin 1996) et, en février 1999, date de la dernière vague d'interrogation pour l'enquête EDT, un peu plus de 2 000 accords d'entreprises seulement avaient été signés dans le cadre de la loi d'orientation et d'incitation à la réduction du temps de travail de juin 1998, concernant 385 000 salariés. Or, la situation a beaucoup évolué en peu de temps : le début de l'année 2002 a marqué l'aboutissement du processus législatif d'abaissement de la durée légale du travail à 35 heures pour l'ensemble des entreprises du secteur concurrentiel. À la fin de l'année 2001, la durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet des unités de 10 salariés et plus était descendue de 38,9 heures à 36,1 heures en cinq ans (Passeron, 2002 ; Ulrich, 2002).

Les changements provoqués par la généralisation de la RTT ont-ils infléchi les grandes tendances mises en évidence par l'enquête EDT ? Il est possible d'en donner une idée à l'aide d'une enquête réalisée par la Dares en 2000, portant sur un échantillon représentatif de 1 618 salariés passés à 35 heures depuis plus d'un an, et interrogés entre novembre 2000 et janvier 2001 sur les changements intervenus dans leur vie au travail et hors travail depuis la réduction de leur temps de travail. L'enquête *RTT et modes de vie* n'est comparable ni dans sa méthode (5) ni dans son champ aux enquêtes EDT, elle a été administrée avant la mise en œuvre de la loi Aubry II et ne concerne que les salariés à temps complet : on se contentera donc ici d'en rappeler certains résultats (Estrade, Méda et Orain, 2001).

L'organisation des horaires journaliers ne semble pas avoir été bouleversée par la RTT, les principales modalités ayant consisté en l'attribution de demi-journées ou journées de congés plutôt qu'en un raccourcissement de la journée de travail. Les modifications des rythmes et des usages du temps portent donc plutôt sur la semaine ou sur l'année. Par ailleurs, si 75 % des salariés interrogés indiquent que leur durée effective de travail est égale à la durée prévue dans l'accord (42,5 % des cadres et 88 % des non qualifiés), 14 % indiquent travailler plus longtemps que prévu sans aucune compensation, et c'est le cas pour 42 % des cadres. Ces évolutions, si elles sont en rupture avec l'augmentation du temps de travail enregistrée entre 1986 et 1999, prolongent en revanche les tendances, mises en évidence dans ce numéro, de polarisation des longues durées du travail sur les plus qualifiés. L'enquête suggère également que la RTT s'est accompagnée d'une intensification du travail, confirmant les enseignements des enquêtes *Conditions de travail* : ainsi, quatre salariés sur dix estiment avoir désormais moins de temps pour effectuer les mêmes tâches.

La RTT n'a pas apporté de bouleversement dans la répartition des tâches domestiques entre hommes et femmes : ces dernières continuent d'assurer la plus grande part de l'ensemble repassage, lessive, préparation des repas, rangement de la maison et courses. Les hommes déclarent participer cependant un peu plus à ces travaux depuis la RTT,

---

5. Elle mesure les effets de la RTT au travers de questions rétrospectives, si bien qu'il s'agit plutôt de l'estimation de ces effets par les personnes interrogées. Elle permet ainsi de mettre en évidence des jugements sur la RTT.

principalement parmi ceux qui en assuraient déjà une partie, en particulier les cadres et les professions intermédiaires (6). Pour 42 % des salariés interrogés, les changements portent principalement sur l'organisation temporelle des tâches domestiques, une partie importante étant désormais effectuée sur le temps dégagé par la RTT. En revanche, le temps passé avec les enfants se serait beaucoup développé depuis la RTT, et ce de manière quasi équivalente pour les hommes et les femmes (Méda et Orain, 2002) : 63 % des femmes ayant des enfants de moins de douze ans et 52 % des hommes dans la même situation passent désormais plus de temps avec leurs enfants de moins de douze ans, soit un jour de la semaine, soit pendant les vacances. En ce qui concerne les autres activités, repos, semi-loisirs et loisirs, les tendances dégagées par l'enquête EDT sont plutôt confirmées : les activités les plus développées depuis la RTT, à part celles réalisées avec les enfants, sont le repos (7), le bricolage et le jardinage. Les salariés ont surtout mis à profit le temps dégagé par la RTT pour se reposer : c'est le cas de quatre femmes sur dix et d'un homme sur trois. La RTT n'a pas entraîné de bouleversements majeurs des loisirs, les femmes déclarant privilégier des activités comme la lecture, l'écoute de musique ou « s'occuper de soi-même », tandis que les hommes mettent en avant la pratique d'un sport et les loisirs sur micro-ordinateur. Enfin, 28 % des salariés (50 % chez les cadres et 13 % chez les non qualifiés) déclarent que la RTT leur a permis de partir plus souvent en séjours courts ou en week-ends prolongés.

Nul doute que la prochaine enquête *Emploi du temps* apportera de nouveaux éclairages sur les conséquences de la réduction du temps de travail tant sur les durées, les rythmes et les horaires des activités professionnelles que sur celles des activités domestiques et des loisirs.

**Françoise Dumontier**  
Coordonnatrice de l'enquête  
*Emploi du temps*,  
Insee

**Danièle Guillemot**  
Chef de la division  
Conditions de vie des ménages,  
Insee

**Dominique Méda**  
Responsable  
de la Mission Animation  
de la Recherche,  
Dares

---

6. Cependant, ce point demanderait à être confirmé : les informations collectées dans l'enquête RTT et mode de vie sont davantage soumises à un biais de déclaration que celles issues des enquêtes EDT, utilisant la technique du carnet. En effet, il est possible que les hommes cadres ou professions intermédiaires valorisent davantage que les ouvriers ou employés le fait de participer aux travaux domestiques, et donc, à pratiques égales, le déclarent plus aisément.

7. Le repos peut inclure du temps passé devant la télévision.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Algava E. (2002)**, « Quel temps pour les activités parentales ? », *Études et Résultats*, n° 162, Drees.
- Brousse C. (1999)**, « La répartition du travail domestique entre conjoints : permanences et évolutions de 1986 à 1999 », in *France Portrait social*, Insee, pp. 135-151.
- Bué J. (2002)**, « Temps partiel des femmes : entre “ choix ” et contraintes », *Premières Synthèses*, n° 08.2, Dares.
- Delteil V. et Méda D. (2002)**, « Les cadres face à la RTT : toujours loin des 35 heures mais plus satisfaits en termes de temps dégagé », *Revue française de gestion*, septembre (à paraître).
- Dumontier F. et Pan Ké Shon J.-L. (1999)**, « En 13 ans, moins de temps contraint et plus de loisirs », *Insee Première*, n° 675.
- Dumontier F. et Pan Ké Shon J.-L. (2000)**, *Enquête Emploi du temps 1998-1999. Description des activités quotidiennes*, Insee-Résultats Consommation-Modes de vie, n° 101-102.
- Estrade M.-A., Méda D. et Orain R. (2001)**, « Les effets de la réduction du temps de travail sur les modes de vie : qu'en pensent les salariés un an après ? », *Premières Synthèses*, n° 21-1, mai, Dares et MES.
- Estrade M.-A. et Ulrich V. (2002)**, « La réorganisation des temps travaillés avec le passage aux 35 heures : un facteur de segmentation de la main-d'œuvre », *Travail et emploi*, n° 92, Dares.
- Fermanian J.-D. (2000)**, « Le temps de travail des cadres », *Insee Première*, n° 671.
- Glaude M. (1999)**, « L'égalité entre femmes et hommes : où en sommes nous ? », in *L'égalité entre femmes et hommes, aspects économiques*, Rapport du conseil d'analyse économique, n° 15, La Documentation française.
- Méda D. et Orain R. (2002)**, « Transformations du travail et du hors travail : le jugement des salariés sur la réduction du temps de travail », *Travail et emploi*, n° 90, avril, Dares.
- Passeron V. (2002)**, « 35 h : trois ans de mise en œuvre du dispositif Aubry I », *Premières Synthèses*, n° 06.2, Dares.
- Ulrich V. (2002)**, « L'incidence des 35 heures sur le temps partiel », *Premières Synthèses*, n° 07.1, Dares.
-

# Une pause dans la marche vers la civilisation des loisirs ?

Alain Chenu et Nicolas Herpin\*

---

L'avènement d'une « civilisation des loisirs » favorisée par la croissance économique, annoncée au début des années 1960 par le sociologue Joffre Dumazedier, est démentie par les faits, si l'on se réfère aux constats dressés à partir des enquêtes *Emploi du temps* de 1974, 1986 et 1998.

La tendance séculaire à la baisse de la durée du travail s'est interrompue entre les deux dernières enquêtes. En contrepartie, la durée du temps de loisir marque le pas dans le cas des actifs occupés, et ne continue à augmenter que dans celui des inactifs. Les femmes étaient par le passé très défavorisées par rapport aux hommes pour ce qui est de la durée des loisirs. Ce handicap a été en partie rattrapé par l'atténuation des disparités des temps de travail professionnel et domestique avec les hommes. Le temps libre féminin progresse, mais au détriment du travail domestique, et non de l'activité professionnelle. Alors qu'en 1974, les milieux populaires bénéficiaient de moins de loisirs que les milieux favorisés, c'est aujourd'hui l'inverse, mais cette progression résulte pour l'essentiel de leur plus grande exposition au chômage, et de l'extension de celui-ci.

Le diplôme est le déterminant de la durée du travail dont l'impact a le plus changé : ce sont maintenant les plus diplômés qui travaillent le plus, et qui consacrent le moins de temps aux loisirs. La différenciation des pratiques de loisirs selon le niveau scolaire conserve les mêmes caractéristiques principales en 1974 et en 1998 : les spectacles et sorties, la participation à la vie associative, la lecture, la pratique des jeux ou de la musique sont plutôt l'apanage des plus diplômés. Les téléspectateurs sont encore plus souvent que par le passé les titulaires du certificat d'études et les sans diplôme : l'avance en la matière de ces derniers, par rapport aux bacheliers et aux diplômés de l'enseignement supérieur, s'est accrue.

---

\* Alain Chenu fait partie du CREST-Insee (Laboratoire de sociologie quantitative), Nicolas Herpin du département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages de l'Insee, et du CNRS.  
Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

La « révolution culturelle du temps libre » (Dumazedier, 1988), fait partie des objectifs communément attribués à la société industrielle ou post-industrielle. Cependant, les enquêtes *Emploi du temps*, réalisées en France en 1974, en 1986 et en 1998 (avant que n'entrent en application les mesures de « Réduction du Temps de Travail »), font apparaître des évolutions qui ne confirment qu'imparfaitement la tendance à la croissance de la durée des loisirs et, de façon concomitante, la baisse de celle du travail aux âges actifs.

### **La durée des loisirs des actifs en emploi a cessé d'augmenter au cours des dix dernières années**

Observés sur la population urbaine des 18-64 ans (cf. encadré 1), les loisirs augmentent entre 1974 et 1998 de près d'une heure par jour : ils passent de 23 h 06 par semaine à 29 h 42 (cf. tableau 1). L'évolution n'a cependant pas la même ampleur au cours des deux périodes de douze ans. L'augmentation de la durée des loisirs est deux fois plus forte entre 1974 et 1986 qu'entre 1986 et 1998. Cet accroissement est en grande partie lié à l'évolution du temps de travail professionnel. Celui-ci diminue d'un peu plus d'une demi heure par jour, passant de 32 h 24 par semaine à 29 h dans le dernier quart du siècle. Le ralentissement dans la période récente doit aussi être mis en rapport avec l'évolution différente de la durée du travail professionnel au cours des deux sous-périodes. Après avoir diminué pendant la première période, cette durée augmente légèrement dans la seconde (de 28 h 42 en 1986 à 29 h en 1998). Ce renversement de la tendance séculaire à la baisse n'est pas propre à la France. Il concerne également d'autres pays industrialisés – notamment le Canada (Schor, 1990 ; Robinson et Godbey, 1999 ; Gershuny, 2000 : p. 177).

L'évolution des emplois du temps combine trois types d'effets. La participation à l'emploi d'abord. Dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle, elle diminue parmi les 18-64 ans (cf. tableau 2). Certes le taux d'emploi des femmes augmente continûment au cours de la période examinée. Mais la division par deux de la proportion des femmes au foyer – de 17 % à 8 % – ne suffit pas à compenser l'ampleur prise par les autres catégories d'inoccupés. La proportion des 18-64 ans au chômage passe de 2 % en 1974 à 10 % en 1998, celle des étudiants de ces tranches d'âge, de 4,5 % à 10 %. Cette période se caractérise enfin par le quasi-doublement de la proportion

des retraités et de pré-retraités – de 4 % à 7 %. En conséquence, la part de la population (Chenu, 2001) en emploi à l'âge actif diminue de 70 % en 1974 à 61,5 % en 1998.

Le développement du temps partiel au détriment du temps plein contribue aussi à faire reculer la part du travail dans les emplois du temps. Le temps partiel ne concernait que 5,2 % des actifs employés en 1974 ; cette proportion triple en 1998 et atteint 16,6 %.

Le troisième élément est la durée du travail professionnel des actifs en emploi. Chaque statut d'emploi, bien qu'obéissant à des réglementations collectives, n'interdit pas à l'employeur de rechercher une certaine flexibilité en offrant au travailleur les moyens de moduler sa durée de travail : heures supplémentaires pour le temps plein, travail rapporté au domicile notamment pour les enseignants, définition individualisée du temps partiel, seconde activité professionnelle, allongement non rémunéré du temps passé au travail, au-delà des durées conventionnelles, notamment (mais pas exclusivement) pour les cadres, liberté encore plus grande pour le travail des indépendants. Cette modulation « contractuelle » de la durée du travail ne se réduit pas aux différences du statut de l'emploi. Elle s'y ajoute pour en émousser les contours. Or cette composante évolue aussi à la baisse, du moins pendant la première période examinée (cf. tableau 1). La semaine de travail (1) des actifs à plein temps (la catégorie la plus nombreuse) atteint 44 h 24 en 1974 ; elle baisse de trois heures, jusqu'à 41 h 24, en 1986, mais elle augmente de plus d'une heure en 1998 (42 h 36). Leurs loisirs, dont la durée hebdomadaire progresse entre 1974 et 1986 de plus de trois heures et demie, n'augmentent plus dans la période suivante. Chez les 18-64 ans employés à temps partiel, la durée du travail augmente sur les deux périodes. Elle passe de 22 h 12 en 1974 à 24 h 42 en 1986 et à 29 h 12 en 1998 : les horaires des personnes à temps partiel, de plus en plus nombreuses, se rapprochent de ceux des actifs occupés à temps plein.

Chez les chômeurs, les étudiants, les retraités, les femmes au foyer, la durée du temps de loisir s'est accrue davantage que chez les personnes en emploi (cf. tableau 1). Le temps libre hebdomadaire des personnes hors emploi progresse de cinq heures de 1974 à 1986, et de cinq nouvelles

1. Il s'agit de la semaine de travail au sens large, y compris les déplacements domicile-travail et la formation professionnelle.

## Encadré 1

### LA MÉTHODE DU CARNET D'ACTIVITÉS ET LES ENQUÊTES *EMPLOI DU TEMPS*

Une enquête *Emploi du temps* (EDT) est centrée sur un carnet d'activités, c'est-à-dire sur un questionnaire permettant de recueillir des récits de journées dans un format présentant trois caractéristiques principales :

- la durée observée est généralement de vingt-quatre heures ;
- le questionnement est ouvert : les répondants définissent leurs activités dans les termes de leur choix ;
- pour chaque ligne d'activité, des questions annexes sont posées : question ouverte sur l'activité secondaire éventuelle, questions fermées sur le lieu, sur les personnes en présence desquelles elle est exercée, et éventuellement sur le but de l'activité.

Les enquêtes réalisées par l'Insee font appel à la méthode dite « du lendemain ». Lors d'une première visite, l'enquêteur délivre les consignes de remplissage du carnet qu'il récupère deux ou trois jours plus tard (la « méthode de la veille », moins coûteuse parce que ne nécessitant qu'une interview, en face à face ou au téléphone, sollicite davantage la mémoire des répondants). Les questionnaires sur papier, auto-administrés, impliquent la spécification d'un pas, c'est-à-dire d'une unité de temps minimale correspondant à une ligne du formulaire – en 1974 et en 1986, le pas est de cinq minutes, en 1998, de dix (1) (cf. tableau A).

Pour chacune de ces trois enquêtes, la collecte a été étalée sur une durée d'un an, ce qui permet de caractériser les variations saisonnières des emplois du temps.

Elle est toutefois interrompue pendant deux semaines fin décembre, et deux semaines début août. Par ailleurs, les répondants ne sont interrogés que s'ils sont présents dans leur résidence principale au moment de l'enquête. Les ménages collectifs – prisons, hôpitaux, etc. – sont hors champ. Toutes ces caractéristiques contribuent à une sous-évaluation de la part du loisir dans l'ensemble des activités.

Les non-réponses sont souvent le fait de personnes très mobiles pour des raisons professionnelles, de personnes vivant seules et donc plus difficiles à joindre, de personnes qui refusent l'enquête parce qu'elles sont peu ou pas alphabétisées, de personnes vivant dans des zones où l'insécurité est grande. Les jeunes adultes isolés, les individus de très faible niveau de qualification, et ceux vivant beaucoup à l'extérieur sont sous-représentés. Des redressements *a posteriori* confèrent un poids plus grand aux répondants appartenant à des catégories qui tendent à échapper à l'enquête, ils ne remédient que très partiellement à la sous-représentation des personnes les plus mobiles et/ou les plus défavorisées.

1. Les premières enquêtes *Emploi du temps* réalisées par l'Insee datent de 1966 et 1967. Elles ne sont pas prises en compte ici parce qu'elles ne portaient pas sur des échantillons représentatifs au plan national.

Tableau A  
Plans d'échantillonnage et taux de réponse des enquêtes *Emploi du temps*

	1974	1986	1998
Période de collecte (la collecte est interrompue deux semaines fin décembre et deux semaines début août)	De mai 1974 à avril 1975	De fin septembre 1985 à fin septembre 1986	De février 1998 à février 1999
Champ géographique	Communes de 2 000 habitants et plus	Ensemble du territoire métropolitain	Ensemble du territoire métropolitain
Âge des répondants	18 ans et plus	18 ans et plus	15 ans et plus
Membre(s) du ménage remplissant un carnet	Kish (1)	Kish (1) et conjoint du kish	Tous les membres âgés de 15 ans ou plus
Nombre de fiches-adresses	10 000 ménages	16 000 logements	12 045 logements, dont 10 330 résidences principales
Nombre de répondants ayant fourni un carnet	6 641	16 047 (10 373 individus-kish (1) et 5 674 conjoints)	15 441 (issus de 8 186 ménages acceptant l'enquête ; ces ménages comptent 16 462 membres de 15 ans ou plus)
Taux de réponse par rapport aux fiches-adresses (en %)	66,4	64,8	$(8\ 186/12\ 045) \times (15\ 441/16\ 462) = 64,2$
Taux de réponse (en %) (2)	Non renseigné	Non renseigné	$(8186/10330) \times (15441/16462) = 74,3$
Individus de 18 à 64 ans vivant en zone urbaine et ayant fourni un carnet	5 386	9 975	8 507

1. (Individu-) kish : individu choisi au hasard au sein du ménage, de manière à tenir compte des inégales probabilités de sélection des personnes suivant la taille du ménage auquel elles appartiennent.
2. Pour les enquêtes de 1974 et 1986, les publications techniques (Insee 1998 ; Insee 1990) n'indiquent pas quelle est la proportion des résidences principales dans le total des fiches-adresses.



### Encadré 1 (suite)

En 1974 et 1986, le codage des activités décrites en clair a été effectué manuellement. En 1998, 80 % des activités ont été chiffrées informatiquement par une application Sicore-Emploi du temps élaborée par l'Insee (Sicore : Système informatique de codage par reconnaissance), le solde faisant l'objet d'une « reprise manuelle ».

#### Une nomenclature d'activités largement conventionnelle

À ces changements de procédures s'ajoute l'évolution des nomenclatures d'activités : d'une enquête à une autre, certaines des équivalences entre rubriques ne

sont qu'approximatives. Le tableau B définit les correspondances retenues.

Tous les répondants ne se situent pas au même niveau de détail : certains fournissent des carnets d'une soixantaine de lignes, d'autres, d'une dizaine seulement. Si le nombre moyen de lignes était à peu près le même en 1974 et en 1986, il a sensiblement baissé en 1998 (de 27 à 20), en partie sous l'effet du passage à un pas de dix minutes : des épisodes de cinq minutes (petits trajets, travaux domestiques, conversations, etc.) qui auraient été décrits dans le cadre du dispositif de 1986 ont été omis en 1998. Le passage à un pas de dix minutes était justifié par l'inscription de l'enquête

**Tableau B**  
**Correspondances entre les nomenclatures d'activités de 1974, 1986 et 1998**

Nomenclature commune à 25 postes	1974 (1)	1986 (2)	1998 (3)
<b>Activités professionnelles et scolaires</b>			
1 Travail professionnel	11 à 15, 21, 22, 24, 25	001, 211 à 219, 221 à 223, 225	211 à 214, 221, 223, 232 à 234
2 Trajet domicile-travail	41 à 47, 241, 243 à 247	811 à 815, 841	811
3 Études	23, 221, 222	241 à 246, 251 à 254, 261 à 263	251, 252, 261 à 264, 271, 272
<b>Activités domestiques</b>			
4 Cuisine, linge, ménage	51, 52, 61, 71, 72	311 à 315, 321 à 323, 331 à 334, 345	310 à 314, 319 à 322, 329, 330 à 332, 335, 339
5 Soins et éducation des enfants	91 à 95, 101 à 104	411 à 415, 421 à 425	410 à 414, 420 à 424
6 Courses	112, 121 à 126	351 à 359	350 à 352, 359
7 Bricolage, jardinage, soins aux animaux	38 (hommes), 82, 83, 84	373 à 378	370 à 376, 379
8 Couture	38 (femmes), 73	371, 372	333, 334
9 Travaux domestiques divers	62, 81, 85, 86, 87, 141, 142, 201	341 à 344, 346 à 349, 361 à 363, 379, 431, 432, 911	340 à 344, 349, 360, 361, 369, 377, 419, 429 à 431, 439, 911
<b>Temps personnel</b>			
10 Sommeil	181 à 183	111 à 114	111
11 Repas	161, 162, 171 à 174, 292, 294, 296	141 à 147, 151 à 157, 161 à 166	141 à 146
12 Toilette, soins personnels	131 à 133, 191, 192, 202	121 à 125, 131 à 134, 171, 172	121 à 124, 131 à 133, 151
<b>Temps de loisir</b>			
13 Religion, cimetière	25	531 à 534, 546	531, 532
14 Associations	261 à 268, 295, 297, 298	541 à 545, 549	541, 542
15 Spectacles	28	731 à 739	651 à 654
16 Rencontres	291, 293	511 à 515, 547, 548	510 à 513, 529, 543
17 Sport	31	611 à 615	610 à 612
18 Promenade, plage, pêche, chasse	321 à 325	621 à 627	620 à 625
19 Jeux, musique	391 à 397	741 à 748	661 à 668
20 Conversation	401, 402, 411	521 à 526	520 à 524, 533
21 Télévision, vidéo	361	714, 715	634, 635
22 Lecture	34, 35	711 à 713	631 à 633
23 Radio, écoute de musique	371, 372	716, 717	636, 637
24 Détente, pauses	31, 32, 412	224, 231, 232, 721, 722, 921, 922	231, 641
<b>Trajets extra-professionnels</b>			
25 Trajets sauf ceux à but professionnel ou scolaire	111 à 117, 151 à 157, 211 à 217, 271 à 277, 301 à 307, 331 à 337, 421 à 427	821 à 825, 831 à 835, 842	810, 812, 813, 819

1. Codes définis dans : Huet, Lemel et Roy, Les emplois du temps des citadins, pp. 25-40, Paris, Insee, 1978.

2. Codes définis dans : Enquête sur les emplois du temps (1985-1986), fichier leda-a : tome 2, dessin de fichier, dictionnaire des codes, pp. 212-215, Paris, Insee, 1988.

3. Codes définis dans : Dumontier et Pan Ke Shon, Enquête Emploi du temps 1998-1999, description des activités quotidiennes, pp. 11-16, Paris, Insee, 2000.



heures au cours des douze années suivantes. Pour celles en emploi, la progression, qui n'était que de 3 h 30 au cours des douze premières années, a cessé ensuite. En 1998, les personnes hors emploi disposent de 37 h 30 de loisir par semaine, celles en emploi, de 24 h 45. L'écart s'est creusé, de six heures trente de loisir de plus pour les sans emploi en 1974, à 12 h 45 en 1998.

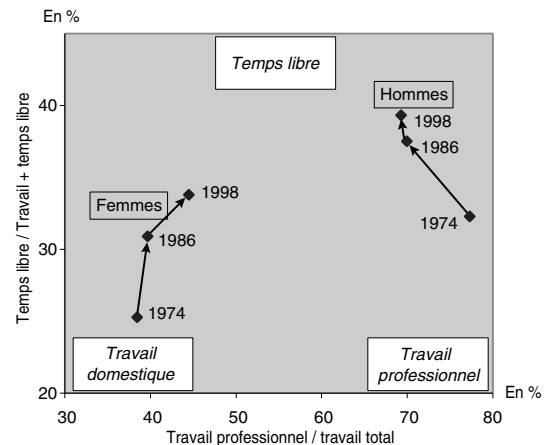
### Travail professionnel, travail domestique : une atténuation des différences entre hommes et femmes

Observée sur la population des femmes âgées de 18 à 64 ans, la durée hebdomadaire des loisirs augmente sur les deux périodes examinées (cf. graphique I). Elle passe de 20 h 30 en 1974 à près de 25 h en 1986 et plus de 27 h en 1998. La progression est similaire chez les hommes, qui conservent leur avantage : à chacune de ces trois dates, ils bénéficient d'un peu plus de cinq heures de loisirs de plus que les femmes.

Pour les femmes, la progression du temps libre va de pair avec une diminution de la durée du travail domestique, celle du travail professionnel restant stable, tandis que pour les hommes, elle se nourrit surtout d'une baisse du temps professionnel. Au total, les disparités entre emplois du temps féminins et masculins tendent à s'atténuer – assez rapidement de 1974 à 1986, de manière nettement ralentie ensuite (cf. encadré 2).

Chez les hommes, l'extension du chômage, l'allongement de la scolarité des jeunes et la précocité des retraites font augmenter la proportion des inoccupés (cf. tableau 2). La proportion des actifs en emploi qui atteignait 86 % en 1974 passe à 73 % en 1986 et à 69 % en 1998. En revanche, chez les femmes, cette même proportion est stationnaire : 55 % en 1974, 53 % en

Graphique I  
Emploi du temps des hommes et des femmes



Lecture : la représentation est calquée sur Gershuny (Gershuny, 2000, p. 132). Les flèches indiquent le sens de la chronologie. La différence entre emplois du temps féminins et masculins s'atténue sensiblement de 1974 à 1986, légèrement de 1986 à 1998. Champ : population urbaine de 18 à 64 ans. Sources : enquêtes Emploi du temps 1974, 1986 et 1998, Insee.

#### Encadré 1 (fin)

française de 1998 dans un programme international coordonné par Eurostat ; les comparaisons européennes à venir ont été privilégiées au détriment de l'homogénéité de la série française.

Les activités décrites sur les carnets sont classées dans les rubriques d'une nomenclature dont les caractéristiques, largement conventionnelles, peuvent donner lieu à débat. Rendant compte de l'enquête *Emploi du temps* réalisée par l'Insee en 1986, Roy et Grimler regroupaient le temps passé à table et celui consacré à des relations sexuelles parmi les « activités physiologiques ». Yonnet (1999) voit là un « bel exemple d'hygiénisme militant » et ironise sur « les composantes du dédicétement inénarrable "temps physiologique" ». Il est vrai qu'aucune classification n'est brevetée. Dans la présente étude, la nomenclature à 25 postes (cf. tableau B) s'appuie le plus possible sur les délimitations et les conventions retenues, dans le cadre d'une étude portant sur 21 pays, par le sociologue anglais Gershuny (2000), notamment pour la définition du cœur des activités domestiques (cuisine, linge, ménage). Le regroupement en cinq grands pos-

tes renvoie d'abord à une opposition entre travail et consommation. Le travail total est réparti en deux composantes, le travail professionnel qui est rémunéré, et le travail domestique qui ne l'est pas. Le travail domestique (ou temps domestique) comprend des activités qui ont des équivalents marchands et qui pourraient être déléguées. À ce titre, on y fait figurer le bricolage, le jardinage et la couture – qui à d'autres égards pourraient être rangés dans le temps de loisirs. Le temps personnel et le temps de loisirs recouvrent des activités qui, par nature, ne peuvent être déléguées. Ces deux regroupements se distinguent l'une de l'autre par la récurrence des activités. Dans le temps personnel, le rythme est principalement quotidien. C'est à ce titre qu'on y classe le sommeil, les repas, l'hygiène personnelle et l'habillement. Les activités de loisir sont, elles, plus flexibles que celles du temps personnel. Un cinquième poste est constitué par les trajets autres que les parcours domicile-travail : il serait souhaitable d'imputer ce temps aux postes temps domestique, temps personnel et temps de loisirs, mais en pratique il est difficile d'opérer des distinctions fiables entre ces trois types de trajets.



Tableau 1

**Emplois du temps des urbains de 18 à 64 ans, selon le sexe et le statut d'activité**

En heures par semaine

	Population totale			En emploi						Chômeurs			Étudiants			Retraités			Femmes au foyer						
				Ensemble			À temps plein			À temps partiel															
	1974	1986	1998	1974	1986	1998	1974	1986	1998	1974	1986	1998	1974	1986	1998	1974	1986	1998	1974	1986	1998	1974	1986	1998	
<b>Hommes</b>	Travail prof. et formation	41,9	35,6	34,7	46,3	43,1	44,1	46,6	43,4	44,5	36,4	30,0	36,4	39,6	39,5	36,6	1,6	1,7	0,7						
	Travail domestique	12,3	15,3	15,4	11,4	13,6	13,9	11,3	13,6	13,9	12,7	13,0	12,7	5,9	6,8	6,8	27,0	29,4	30,3						
	Travail total	54,1	50,8	50,0	57,8	56,8	57,9	57,9	57,1	58,4	49,1	43,0	49,1	45,5	46,3	43,4	28,7	31,1	31,0						
	Temps personnel	82,9	80,9	81,2	81,5	78,8	79,0	81,4	78,8	78,9	80,5	80,8	80,5	82,1	82,7	82,9	94,1	87,7	87,2						
	Temps de loisir	25,8	30,5	32,4	23,9	27,4	27,2	23,8	27,1	26,8	34,5	38,7	34,5	31,1	36,1	37,7	43,2	45,3							
Trajets extra-professionnels	5,2	5,7	4,4	4,8	5,0	4,0	4,8	5,0	4,0	3,9	5,5	3,9	6,4	7,9	5,6	7,4	6,0	4,4							
<b>Femmes</b>	Travail prof. et formation	23,3	22,1	23,7	38,7	35,6	35,9	40,8	38,1	39,4	27,6	23,9	27,6	36,4	38,7	36,2	1,3	0,2	0,4	0,7	0,9	0,5			
	Travail domestique	37,3	33,6	29,6	28,3	26,7	25,1	27,0	25,2	22,9	30,3	33,9	30,3	16,9	11,9	11,7	43,7	41,0	40,1	53,8	50,2	47,5			
	Travail total	60,6	55,7	53,3	67,0	62,3	61,0	67,7	63,3	62,3	57,9	57,8	57,9	53,3	50,6	47,9	44,9	41,2	40,5	54,5	51,1	48,0			
	Temps personnel	81,7	81,9	82,8	79,2	79,5	80,9	79,1	79,0	80,4	82,0	81,6	82,0	83,8	84,4	83,5	92,4	87,3	85,4	83,4	83,1	84,4			
	Temps de loisir	20,5	24,9	27,2	17,1	21,4	21,9	16,7	20,9	21,1	23,9	23,4	23,9	23,6	27,5	31,1	27,3	33,5	37,8	24,3	27,5	30,4			
Trajets extra-professionnels	5,1	5,5	4,7	4,5	4,8	4,2	4,4	4,7	4,2	4,2	5,3	4,2	7,2	5,5	5,5	3,4	6,0	4,3	5,7	6,2	5,2				
<b>Ensemble</b>	Travail prof. et formation	32,4	28,7	29,0	43,3	39,9	40,3	44,4	41,4	42,6	29,2	24,7	29,2	37,9	39,1	36,4	1,5	1,1	0,6						
	Travail domestique	25,1	24,6	22,7	18,2	19,2	19,0	17,2	18,1	17,3	27,1	30,9	27,1	11,6	9,2	9,4	34,0	34,1	34,5						
	Travail total	57,4	53,3	51,7	61,5	59,2	59,3	61,6	59,5	59,9	56,3	55,6	56,3	49,5	48,3	45,8	35,5	35,2	35,1						
	Temps personnel	82,3	81,4	82,0	80,6	79,1	79,8	80,5	78,9	79,5	81,7	81,5	81,7	83,0	83,5	83,2	93,4	87,5	86,5						
	Temps de loisir	23,1	27,7	29,7	21,2	24,8	24,8	21,1	24,7	24,6	25,9	25,6	25,9	28,6	29,4	33,4	33,3	39,2	42,1						
Trajets extra-professionnels	5,1	5,6	4,6	4,7	4,9	4,1	4,7	4,9	4,1	4,1	5,3	4,1	6,8	6,8	5,5	5,7	6,0	4,4							
<b>IFH (1)</b>	Travail prof. et formation	- 29	- 23	- 19	- 9	- 10	- 10	- 7	- 7	- 6	- 14	- 11	- 14	- 4	- 1	- 1	- 14	- 81	- 23						
	Travail domestique	51	38	32	42	33	29	41	30	25	41	44	41	48	27	26	24	16	14						
	Travail total	6	5	3	7	5	3	8	5	3	8	15	8	8	4	5	22	14	13						
	Temps personnel	- 1	1	1	- 1	0	1	- 2	0	1	1	1	1	1	1	0	- 1	0	- 1						
	Temps de loisir	- 11	- 10	- 9	- 16	- 12	- 11	- 18	- 13	- 12	- 18	- 25	- 18	- 18	- 6	- 8	- 16	- 13	- 9						

1. IFH prend la valeur 100 pour une activité exclusivement féminine, - 100 pour une activité exclusivement masculine. Pour la définition de cet indice, voir encadré 2, graphique.

Lecture : pour les hommes, les femmes et l'ensemble figurent le temps consacré à chaque activité en heures par semaine ; ainsi, en 1998, les femmes au chômage consacrent 36,4 heures par semaine aux loisirs. L'indice IFH montre qu'en 1998 comme en 1974, le temps de loisir des personnes au chômage concerne davantage les hommes que les femmes, même si cette spécificité s'est fortement réduite entre 1974 et 1998.

Champ : population urbaine âgée de 18 à 64 ans en 1974, 1986 et 1998.

Sources : enquêtes Emploi du temps. Insee.

Tableau 2  
Caractéristiques sociales et démographiques de la population urbaine de 18 à 64 ans

	Population totale												En emploi												Retraités				Femmes au foyer										
	Ensemble						À temps plein						À temps partiel						Étudiants				Chômeurs				Retraités				Femmes au foyer								
	1974	1986	1998	1974	1986	1998	1974	1986	1998	1974	1986	1998	1974	1986	1998	1974	1986	1998	1974	1986	1998	1974	1986	1998	1974	1986	1998	1974	1986	1998	1974	1986	1998	1974	1986	1998			
Effectifs	5 386	9 975	8 507	3 763	6 767	5 366	3 547	6 152	4 424	2 16	6 15	942	1 383	2 708	2 708	1 540	2 710	2 724	1 927	2 724	2 724	871	1 614	1 747	3 822	3 136	2 067	996	1 345	697	996	1 345	697	996	1 345	697			
Sexe	22 139	24 922	26 536	15 535	15 754	16 311	14 721	14 371	13 603	814	1 383	2 708	1 383	2 708	2 708	1 540	2 710	2 724	1 927	2 724	2 724	871	1 614	1 747	3 822	3 136	2 067	996	1 345	697	996	1 345	697	996	1 345	697			
Diplôme (en %)	51,1	50,8	51,5	40,0	42,8	45,4	37,5	38,7	38,2	85,7	85,7	81,6	85,7	81,6	81,6	58,9	49,8	53,7	46,0	53,7	53,7	41,8	40,8	42,9	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenu du ménage (1) (en %)	49,8	36,8	24,5	45,8	31,5	18,5	45,4	30,8	17,3	54,2	38,0	24,4	24,4	38,0	24,4	47,5	43,2	47,5	14,7	4,7	4,7	76,4	58,4	47,0	70,1	59,0	50,5	70,1	59,0	50,5	70,1	59,0	50,5	70,1	59,0	50,5	70,1	59,0	50,5
Statut (2) (en %)	17,8	23,3	29,7	19,9	29,1	37,6	20,1	29,9	39,6	15,5	20,9	27,3	27,3	20,9	27,3	7,2	7,1	6,0	24,7	14,8	19,5	4,9	23,2	33,0	12,9	10,3	17,6	12,9	10,3	17,6	12,9	10,3	17,6	12,9	10,3	17,6	12,9	10,3	17,6
Artisans, socio-professionnelle (3) (en %)	70,2	63,2	61,5	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cadres, professions intel. supérieures	66,5	57,7	51,3	94,8	91,2	83,4	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Professions intermédiaires	1,9	6,2	10,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Employés	4,5	7,7	10,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ouvriers	17,3	12,6	7,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Âge (en %)	3,9	6,5	6,6	9,3	8,5	7,1	8,8	8,8	7,4	19,1	5,3	5,5	5,5	5,3	5,5	n.s.	3,6	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
18 à 24 ans	19,8	18,9	15,5	18,6	12,4	6,6	19,2	11,8	6,1	8,4	18,0	8,7	8,7	11,9	8,7	41,6	37,8	18,3	93,2	88,8	88,8	0,0	0,0	0,0	8,9	6,8	3,6	8,9	6,8	3,6	8,9	6,8	3,6	8,9	6,8	3,6	8,9	6,8	3,6
25 à 34 ans	25,0	25,3	23,7	28,4	30,1	28,3	28,7	30,8	28,7	22,9	22,6	26,4	26,4	22,6	26,4	25,4	30,4	30,6	6,6	5,8	10,5	0,4	0,1	0,0	22,7	23,6	19,2	22,7	23,6	19,2	22,7	23,6	19,2	22,7	23,6	19,2	22,7	23,6	19,2
35 à 44 ans	20,2	22,5	24,4	22,4	28,6	30,7	22,2	28,6	31,1	25,7	29,1	28,4	28,4	29,1	28,4	9,7	13,6	24,0	0,3	0,1	0,5	1,4	0,4	0,7	22,9	24,7	29,9	22,9	24,7	29,9	22,9	24,7	29,9	22,9	24,7	29,9	22,9	24,7	29,9
45 à 54 ans	19,9	16,9	21,7	20,6	19,9	27,4	20,1	20,0	27,8	28,1	18,6	25,7	18,6	25,7	18,6	8,4	10,8	16,7	0,0	0,2	0,2	5,5	5,0	3,6	26,7	22,2	23,4	26,7	22,2	23,4	26,7	22,2	23,4	26,7	22,2	23,4	26,7	22,2	23,4
55 à 64 ans	15,1	16,4	14,7	10,1	9,0	7,1	9,8	8,7	6,3	14,9	11,6	10,8	10,8	11,6	10,8	14,9	7,4	10,4	0,0	0,0	0,0	92,7	94,6	95,7	18,8	22,6	23,9	18,8	22,6	23,9	18,8	22,6	23,9	18,8	22,6	23,9	18,8	22,6	23,9

1. Pour chaque enquête, on définit quatre tranches de revenu par unité de consommation, se rapprochant autant que possible de quartiles (les répondeurs de la tranche de revenu). Le nombre d'unités de consommation est calculé en donnant un poids de 1 au premier adulte, de 0,5 aux adultes suivants, et de 0,3 aux enfants. Ces coefficients sont ceux de l'échelle standard de l'OCDE, mais le seuil enfant/adulte est ici de 18 ans et non de 14 ans, le nombre d'enfants de moins de 14 ans n'étant pas connu pour toutes les enquêtes.

2. La ligne « Inactifs divers » est omise.  
3. Artisans, commerçants et assimilés, 1974 : codes CSP (catégories socioprofessionnelles version 1954) 00, 21 à 27, 1986 et 1998, codes PCS (catégories socioprofessionnelles version 1982) 11 à 23. Cadres, professions intellectuelles supérieures : 1974, 30 à 34, 80 ; 1986 et 1998, 31 à 38. Professions intermédiaires : 1974, 41 à 44, 60, 81 ; 1986 et 1998, 42 à 48. Employés : 1974, 51, 53, 70 à 72, 82 ; 1986 et 1998, 52 à 56. Ouvriers : 1974, 10, 61 à 68 ; 1986 et 1998, 62 à 69.

Lecture : les cases ombrées correspondent à des effectifs non pondérés inférieurs à 50.

Champ : population urbaine âgée de 18 à 64 ans en 1974, 1986 et 1998.

Sources : enquêtes Emploi du temps, Insee.

Encadré 2

**EMPLOIS DU TEMPS FÉMININS ET MASCULINS : DISPARITÉS ET CONVERGENCES**

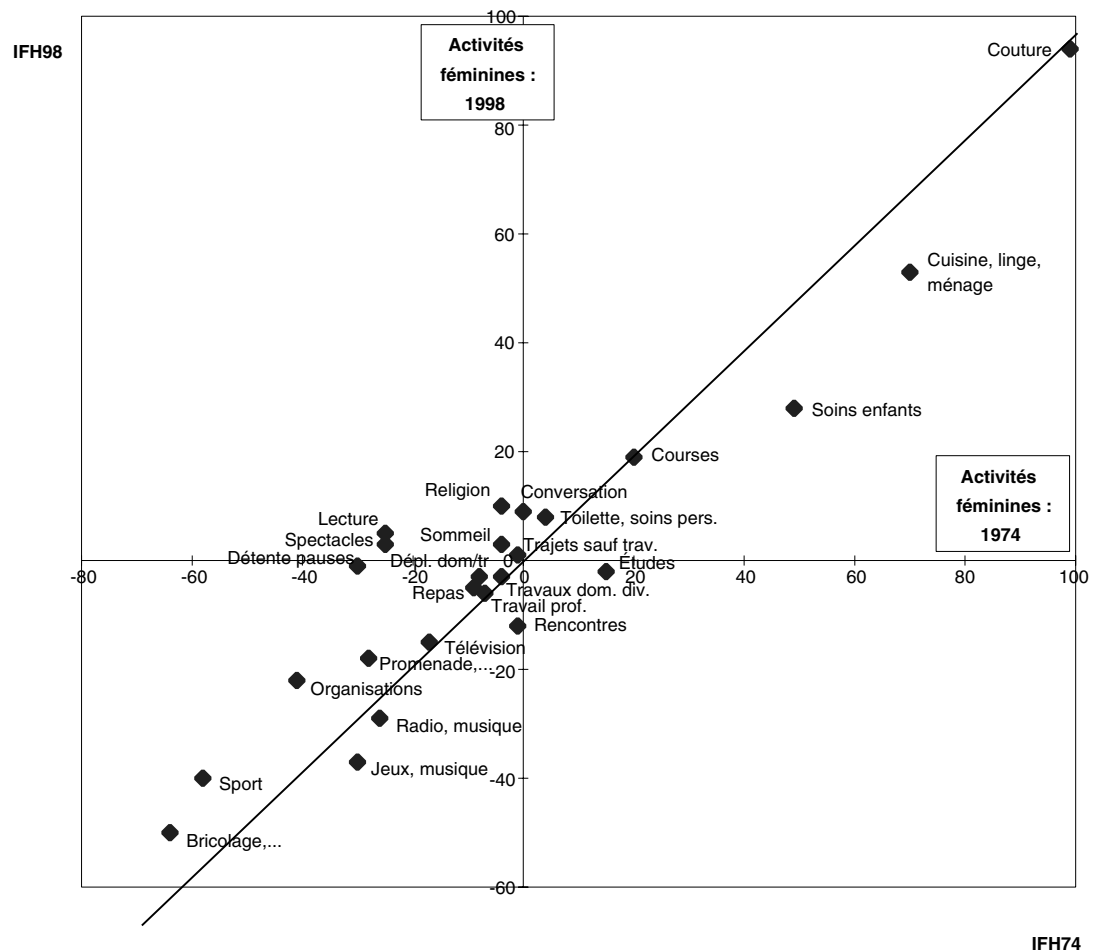
Les emplois du temps convergent-ils du seul fait de la modernisation du foyer ou peut-on mettre de plus en évidence le fait que les hommes accomplissent de plus en plus fréquemment des activités traditionnellement dévolues aux femmes ?

Cette question conduit à examiner l'évolution des disparités homme/femme entre 1974 et 1998. On se limite à la population des personnes actives en emploi (cf. graphique). Cette population, compte tenu des exigences horaires du travail, est incitée à employer tous les moyens possibles pour gagner du temps, notamment à « externaliser » les tâches domestiques mais aussi, au sein des couples, à les répartir plus équitablement entre les conjoints.

Travail professionnel, travail domestique, temps de loisirs et temps personnel sont détaillés en 25 groupes d'activités. Au cours du dernier quart de siècle, le temps personnel est peu discriminant entre hommes et femmes. Si les hommes consacrent un peu plus de temps aux *repas* en 1974, cette différence s'estompe aux dates suivantes. Les activités de la *toilette*, *l'habillement et les soins personnels*, peu distinctives initialement, se féminisent légèrement en 1986 et en 1998. Enfin, aucune différence n'est constatée pour le *sommeil*.

Le caractère masculin du *travail professionnel* mais aussi des *déplacements domicile/travail* fait preuve d'une remarquable stabilité d'une enquête sur l'autre.

Graphique  
**Activités féminines et masculines, en 1974 et en 1998**



Lecture : IFH (indicateur femme/homme) est un indicateur de la dominante masculine ou féminine d'une activité. Pour une activité de durée Df chez les femmes et Dh chez les hommes, il est défini comme suit :

$$IFH = 200 Df / (Df + Dh) - 100$$

IFH prend la valeur 100 pour une activité exclusivement féminine, - 100 pour une activité exclusivement masculine, 0 pour une activité également pratiquée par les femmes et les hommes. Une valeur de 50 indique que la durée moyenne de l'activité est trois fois plus longue chez les femmes que chez les hommes.

Champ : personnes âgées de 18 à 64 ans, habitant en milieu urbain et travaillant à temps plein.

Sources : enquêtes Emploi du temps, Insee.



1986, 54 % en 1998. Les effets combinés de l'extension du chômage, de l'allongement des études et du départ à la retraite plus précoce, aussi sensibles chez les femmes que chez les hommes, sont compensés par la généralisation du travail féminin rémunéré. La part des femmes parmi les actifs ayant un emploi progresse de 40 % en 1974 à 45 % en 1998.

Le temps partiel contribue aussi à modérer l'ampleur de la restructuration de l'emploi du temps des actives en emploi. Si les femmes se tournent davantage vers le travail professionnel que par le passé, elles ont recours au temps partiel plus souvent que les hommes. Jusqu'en 1986, la quasi-totalité des emplois masculins sont à plein temps, 99 % en 1974 et 98 % en 1986 ; c'est seulement dans la dernière période qu'apparaît une légère progression du travail partiel masculin (6 % en 1998). Parmi les femmes actives, plus du dixième (11 %) étaient déjà

à temps partiel en 1974. En 1998, près d'un tiers (30 %) le sont.

La durée du travail, enfin, module aussi de façon différenciée la participation des hommes et des femmes à l'emploi. À temps plein (2) les hommes travaillent cinq heures de plus, chaque semaine, que les femmes de même statut (cf. tableau 1). Aucune évolution de cet écart n'apparaît sur cette période. La baisse de la durée du travail à temps plein entre 1974 et 1986 et sa hausse au cours de la période suivante font suivre des trajectoires parallèles aux hommes et aux femmes (respectivement 46 h 36 et 40 h 48

2. Pour les actifs à temps partiel, les observations sont fragiles en raison de la faiblesse des effectifs. Compte tenu de la très faible part d'hommes à temps partiel, la durée respective du travail des hommes et des femmes qui ont adopté ce type d'emploi ne saurait remettre en cause le sens ni l'ampleur de l'écart entre hommes et femmes.

#### Encadré 2 (suite)

La convergence de l'emploi du temps s'observe plus nettement dans les loisirs et dans le travail domestique.

Certaines de ces activités, cependant, font exception. La *couture* s'affirme comme une activité quasi exclusivement féminine sur toute la période. Les *courses* et les *démarches administratives* sont, de façon permanente, plus souvent le fait des femmes. La pratique religieuse et les visites au cimetière (regroupées dans le poste *religion et cimetière*), s'avèrent une activité légèrement plus féminine en 1974, et cette caractéristique s'accroît aux deux dates suivantes. À l'inverse, certains loisirs domestiques – *jeux et instruments de musique, radio et écoute de la musique, télévision* – restent aussi de façon relativement stable des activités plutôt masculines.

En matière de loisirs, la convergence vient de ce que des activités très masculines en 1974 le sont moins nettement en 1998. Le rapprochement s'effectue dès la première période pour la *promenade, plage, chasse, pêche, les spectacles et sorties* et surtout les *sports*. Ces trois groupes d'activités de loisir, qui se pratiquent presque toujours à l'extérieur du domicile, étaient le plus souvent le fait des hommes en 1974. *Spectacles et sorties* mettent les femmes sur un pied d'égalité avec les hommes en 1986. La période suivante, cependant, n'indique pas un renforcement de la féminisation de ce type de loisir. Le *sport* est devenu moins masculin en 1986 mais la tendance à la féminisation s'interrompt au cours de la période suivante. Il en est de même pour la *promenade, plage, pêche et chasse*. Entre 1986 et 1998, l'alourdissement de la charge de travail pour les actifs en emploi n'est compensé que pour les femmes par la baisse de la durée du travail domestique. Plusieurs activités qui ont amorcé leur féminisation dans la première période continuent à se féminiser à la seconde. *Détente et pauses* qui occu-

pent une part plus importante dans l'emploi du temps des hommes en 1974, sont presque également partagées entre les deux sexes en 1998. La *lecture*, activité nettement masculine en 1974, est plus féminine en 1998. La *participation aux associations* (parents d'élèves, syndicat, parti politique, humanitaire, etc.), fortement réservée aux hommes en 1974 et en 1986, perd une grande partie de cette spécificité en 1998.

Le poste *bricolage, jardinage, soins aux animaux* qui est une des composantes du travail domestique se féminise aussi de façon lente et continue sur les deux périodes. Cette évolution ne signifie pas que les femmes accroissent leur spécialisation dans les tâches domestiques, mais qu'elles la diversifient. Car pour les autres activités domestiques, la tendance est à la masculinisation. La *cuisine, le linge et le ménage*, d'une part, et, d'autre part, les *soins et éducation des enfants* opposent moins nettement l'emploi du temps des hommes et des femmes en 1986 et le rapprochement s'est accentué en 1998. Le fait que les hommes vivent plus fréquemment seuls en 1998 qu'en 1974 explique pour une part qu'ils échappent moins aux corvées domestiques. Il ne vaut évidemment pas pour les soins aux enfants, auxquels les hommes prennent une part plus importante d'une enquête sur l'autre. Cette évolution ne peut être imputée à l'augmentation de la part des familles « monoparentales » (1), car dans 90 % de ce type de ménage, ce sont les femmes qui ont seules la charge des enfants. Cela confirme plutôt que dans les couples avec enfants, les hommes des nouvelles générations partagent plus équitablement que dans la génération de leurs parents la responsabilité des enfants.

1. L'emploi de guillemets paraît ici nécessaire car les enfants vivant dans ce type de famille ont le plus souvent deux parents, dont l'un seulement cohabite avec eux.

en 1974, 43 h 24 et 38 h 06 en 1986, 44 h 30 et 39 h 24 en 1998), si bien qu'en 1998 la semaine masculine est significativement plus lourde que celle des femmes.

### **Le loisir des femmes profite du recul des tâches domestiques**

La généralisation du travail professionnel chez les femmes de 18 à 64 ans n'a pas entravé la progression des loisirs non pas en raison d'une réduction de la durée du travail à temps plein et d'une progression du temps partiel, mais du fait d'une moindre durée impartie au travail domestique.

L'essor du temps libre résulte d'un jeu de substitutions entre non pas deux mais trois ensembles d'activités, loisirs, travail rémunéré, travail domestique. Un quatrième ensemble sera négligé à ce niveau de l'analyse, le temps personnel – (sommeil, repas, toilette, habillement et hygiène personnelle). Bien que quantitativement le plus important – il occupe près de la moitié des 24 h journalières (cf. tableau 1) – ce temps est relativement incompressible, du moins dans la période et pour les populations examinées. Pour l'ensemble des 18-64 ans, chez les hommes comme chez les femmes, il occupe 82 h hebdomadaires, ses oscillations entre 1974 et 1998 n'excédant jamais une heure en plus ou en moins autour de cette valeur moyenne.

Tant sur la direction de l'évolution que sur l'écart entre hommes et femmes, il n'en est pas de même pour le travail domestique, dont la durée diminue au cours des deux périodes. La baisse est faible entre 1974 et 1986 (une demi-heure) et plus accentuée ensuite (presque deux heures entre 1986 et 1998). Ces durées moyennes sont celles calculées sur la population totale des 18-64 ans des deux sexes. La faible baisse au cours de la première période résulte de deux évolutions opposées, augmentation de trois heures hebdomadaires chez les hommes et diminution de près de quatre heures chez les femmes. Au cours des 12 années suivantes, la durée du travail domestique est stationnaire chez les hommes alors qu'elle continue à diminuer chez les femmes.

Une diminution assez lente mais régulière de la durée du travail domestique féminin s'observe quel que soit le statut vis-à-vis de l'emploi. Parmi les actives à temps plein, la charge hebdomadaire passe de 27 h en 1974 à 23 h en 1998 ; parmi celles à temps partiel, de 39 h à 30 h ;

parmi les femmes au foyer, de 54 h à 47 h 30. Le rythme du recul est du même ordre chez les chômeuses, les étudiantes et les retraitées.

Le loisir profite du déclin des tâches domestiques. Chez les femmes inoccupées, la baisse du travail domestique se traduit directement par une progression équivalente du temps libre (cf. tableau 1). Les femmes au foyer transforment intégralement en loisirs les six heures « gagnées » sur le travail domestique. Il en est de même des huit heures que les chômeuses gagnent sur l'accomplissement des tâches du foyer. Celles qui ont un emploi à temps plein effectuent presque six heures de travail domestique en moins mais n'en convertissent que quatre en loisirs, l'augmentation du temps de travail rémunéré absorbant la différence, notamment dans la dernière période de 1986 à 1998. C'est parmi les femmes travaillant à temps partiel que le temps gagné sur le travail domestique profite le moins aux loisirs, ceux-ci n'augmentant que d'un peu plus de deux heures en un quart de siècle. Or leur temps de travail domestique a diminué, lui, de plus de huit heures trente dans la même période. Plus de six heures vont au travail rémunéré.

On a cherché à chiffrer la progression du temps de loisir et, parallèlement, la diminution de la durée du travail domestique chez les femmes en tenant compte des changements structurels qui se sont produits au cours du dernier quart de siècle, augmentation du nombre de diplômés, retard à la formation des couples, baisse du nombre d'enfants par famille, vieillissement de la population active – le pourcentage des 18-34 ans parmi les 18-64 ans diminue de 45 % en 1974 à 39 % en 1998 (cf. tableau 2) – et plus grande participation des femmes au travail rémunéré. La méthode statistique de la régression multiple avec variables discontinues impose de se fixer un profil de référence. On a retenu pour celui-ci, parmi les femmes, celles entre 25 et 34 ans, sans diplôme ou peu diplômées, sans enfant, vivant hors couple, habitant en immeuble collectif et actives occupées ayant un emploi à temps plein ou à temps partiel (cf. tableau 3). Observé un jour de la semaine en 1986, leur emploi du temps moyen compte 3 h 16 mn de loisir. Par rapport à ce profil, le fait de vivre en couple, ou d'avoir des enfants (toute chose égale par ailleurs, c'est-à-dire les autres caractéristiques demeurant inchangées) diminue le temps de loisir d'une demi-heure environ. Le temps consacré au loisir varie fortement selon que le jour observé est en semaine ou le samedi/dimanche pour les person-

nes ayant un emploi rémunéré et selon que les personnes ont ou non un emploi rémunéré, quel que soit le jour de la semaine.

En tenant compte ainsi des principales transformations de la situation familiale et professionnelle des femmes, le temps de loisir augmente pour les femmes à l'âge actif de presque une heure entre 1974 et 1998 (cf. tableau 3). La progression est du même ordre de grandeur sur les deux périodes, 25 minutes entre 1974 et 1986 et 28 minutes entre 1986 et 1998. Toutes choses égales, le temps consacré à la cuisine, au linge et au ménage diminue de 20 minutes dans chacune des deux périodes successives, la baisse du temps de travail professionnel n'étant pas significative entre 1986 et 1998 et ne comptant que pour huit minutes entre 1974 et 1986. L'essentiel de la progression de la durée de loisir provient donc de la diminution du temps consacré aux tâches domestiques les plus lourdes et les plus traditionnellement dévolues aux femmes.

Il existe plusieurs explications à l'allègement du travail domestique des femmes et à l'augmentation concomitante de leurs loisirs. La plus couramment invoquée voit dans la baisse du travail domestique chez les femmes la conséquence d'une répartition plus égalitaire des tâches du foyer entre l'homme et la femme dans les couples. Cette explication vaut pour la première période dans la mesure où les durées de travail domestique des hommes et des femmes évoluent en sens inverse. En revanche, elle est moins recevable pour la seconde période pendant laquelle le travail domestique des hommes ne progresse plus alors que celui des femmes continue de baisser (cf. encadré 2). Une seconde explication fait référence à la modernisation du foyer et à l'accroissement du recours à des services domestiques rémunérés. L'équipement ménager, l'achat des produits prêts à consommer et la sous-traitance des tâches domestiques les plus pénibles allègent le travail domestique des membres du foyer

Tableau 3  
Déterminants de la charge de travail totale, du temps de travail domestique et du temps de loisir des femmes

En minutes par jour

	Travail total		Travail professionnel		Travail domestique		Loisir	
	Durée	Écart-type	Durée	Écart-type	Durée	Écart-type	Durée	Écart-type
Constante	514	4	354	3	95	2	196	3
1974	30	3	8	2	20	2	- 32	2
1986	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
1988	- 25	3	- 5	2	- 20	2	25	2
17 à 24 ans	28	4	9	3	- 68	2	- 12	3
25 à 34 ans	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
35 à 44 ans	22	4	8	3	23	2	- 7	3
45 à 54 ans	54	4	1	3	39	2	- 22	3
55 à 64 ans	42	4	- 4	3	28	2	- 11	3
CEP, sans diplôme	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
CAP, BEP	6	3	4	2	- 25	2	7	2
Bac. et plus	5	4	6	3	- 51	2	4	3
Sans enfant	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
1 enfant	47	3	- 5	3	6	2	- 30	3
2 enfants	61	4	- 18	3	13	2	- 36	3
3 enf. ou plus	91	5	- 22	4	28	3	- 47	4
Seul	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
En couple	49	3	- 7	2	64	2	- 33	2
Immeuble	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Pavillon	10	2	- 3	2	13	1	- 15	2
Temps plein ou partiel, en semaine	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Temps plein ou partiel, le week-end	- 222	4	- 260	3	49	2	92	3
Chômage, foyer, retraite, journée quelconque	- 215	3	- 340	2	81	2	115	2
R <sup>2</sup>	0,35		0,59		0,34		0,21	

Lecture : régressions linéaires avec paramètres d'effet. Une femme de 25 à 34 ans, sans diplôme ou peu diplômée, sans enfant, ne vivant pas en couple, habitant un immeuble collectif, ayant un travail à temps plein ou partiel et observé un jour de semaine (du lundi au vendredi) fournissait, en 1986, 354 minutes de travail professionnel soit presque six heures par jour.

Champ : population urbaine des femmes âgées de 18 à 65 ans, soit 20 410 personnes.

Source : enquêtes Emploi du temps, Insee.

(Herpin et Verger, 2000). Cette hypothèse fait intervenir la croissance du niveau de vie et de la consommation ainsi que la diffusion, à prix décroissants, de produits qui économisent du travail domestique. Les femmes sur lesquelles retombaient l'essentiel de ces tâches tirent plus de bénéfice que les hommes de l'amélioration des conditions de vie du foyer. Mais pourquoi la durée du travail domestique qui augmente chez les hommes dans la première période ne progresse-t-elle plus dans la seconde ? L'hypothèse de la modernisation domestique n'explique pas pourquoi ces derniers fournissent au foyer un effort croissant entre 1974 et 1986 mais constant de 1986 à 1998. La dernière période voit s'amorcer une tendance nouvelle : la durée du travail professionnel augmente parmi les hommes en emploi.

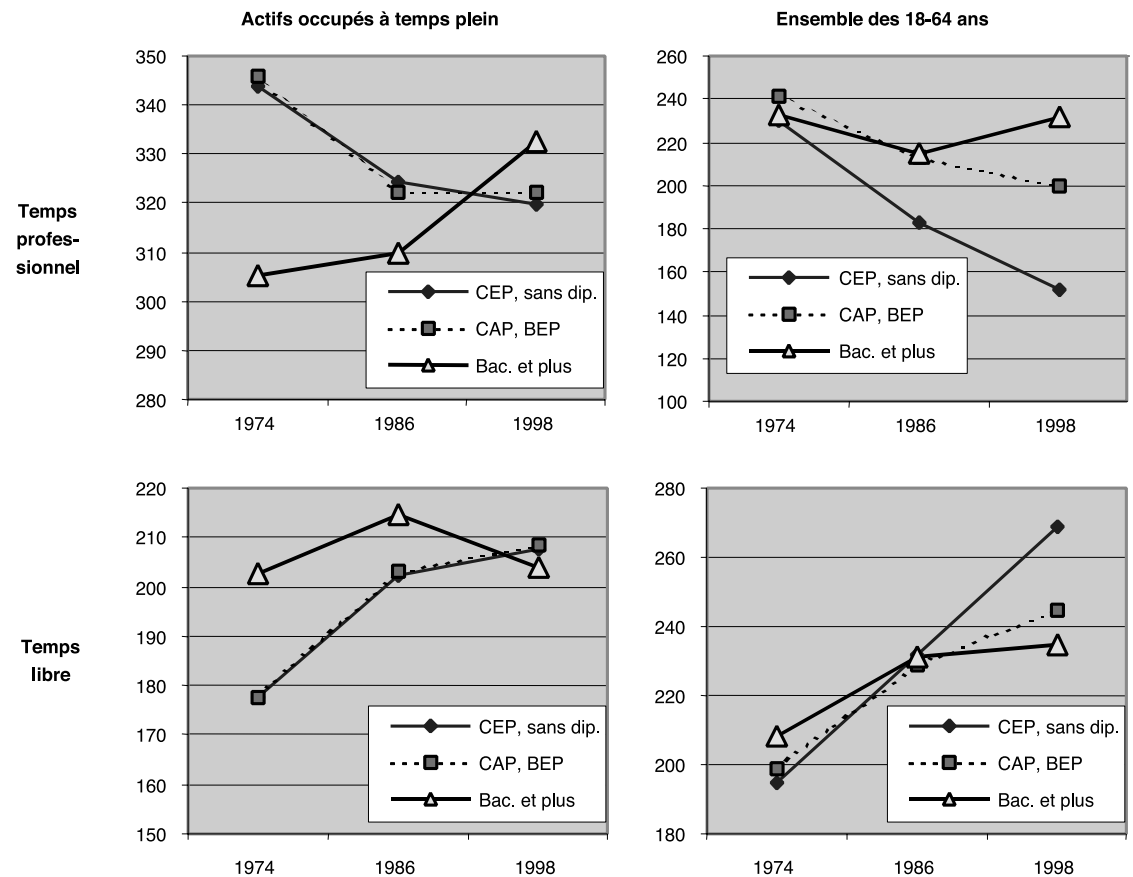
### Les milieux populaires disposent désormais de plus de temps de loisirs...

Les bénéfices tirés de ces évolutions en faveur du loisir n'affectent pas, non plus, à l'identique

les différents milieux sociaux et professionnels (Fermanian, 1999). Sur l'ensemble de la période, la durée des loisirs augmente de dix heures, soit presque de moitié, chez les sans diplôme ou détenteurs du seul certificat d'études primaires (cf. tableau 4). Une même progression de dix heures en 24 ans s'observe parmi les titulaires de bas revenus (cf. tableau 5). Le temps libre progresse beaucoup plus lentement dans les strates supérieures, de 2 h 30 parmi ceux qui détiennent au moins le baccalauréat (cf. tableau 4) et de 3 h 30 parmi les personnes du quartile supérieur de revenu (cf. tableau 5). Au total, le gradient de la durée des loisirs en fonction de la position dans la stratification sociale s'inverse : les milieux favorisés bénéficiaient de plus de loisirs que les milieux populaires en 1974 ; c'est le contraire en 1998 (cf. graphique II). La prise en compte des congés annuels ne remet pas en cause le diagnostic (cf. encadré 3). Cette inversion est plus accentuée entre niveaux de diplôme qu'entre niveaux de revenu.

Graphique II  
Effets nets du diplôme sur la durée du travail professionnel et du temps libre

En minutes par jour



Champ : population urbaine de 18 à 64 ans.  
Sources : enquêtes Emploi du temps, Insee.

Tableau 4

## Emplois du temps de la population urbaine de 18 à 64 ans selon le diplôme

En heures par semaine

Temps	Diplôme	Population totale						En emploi						Chômeurs			Étudiants			Retraités			Femmes au foyer		
		1974		1986		1998		Ensemble		À temps plein		À temps partiel		1974	1986	1998	1974	1986	1998	1974	1986	1998	1974	1986	1998
		1974	1986	1974	1986	1974	1986	1974	1986	1974	1986	1974	1986	1998	1974	1986	1998	1974	1986	1998	1974	1986	1998	1974	1986
Travail professionnel et formation	CEP, sans dipl. CAP, BEP, BEPC Bac. ou plus	28,0 36,6 37,3	22,8 31,6 34,1	19,0 30,2 36,4	42,9 44,6 40,8	39,3 40,3 39,9	38,7 39,5 42,7	44,4 45,5 41,6	41,1 41,5 41,4	42,3 41,4 44,6	23,8 26,0 23,3	25,8 30,1 30,8	2,6 0,0 8,4	0,8 2,0 3,1	2,1 3,1 4,9	14,5 38,1 44,6	39,5 39,0 39,3	28,4 36,2 38,5	1,0 0,1 1,5	1,0 0,2 0,5	0,9 1,3 0,4	0,5 1,2 1,7	0,7 1,2 1,6	0,1 0,5 1,6	
Travail domestique	CEP, sans dipl. CAP, BEP, BEPC Bac. ou plus	29,2 21,4 19,7	29,0 22,3 21,0	28,2 21,9 19,0	19,5 16,9 17,7	20,1 18,8 17,6	20,2 19,3 17,6	18,2 16,1 17,0	18,5 18,0 17,8	17,5 17,8 16,4	39,8 35,8 28,0	33,8 28,0 32,1	33,5 31,9 39,1	33,5 32,9 22,2	29,2 30,9 24,7	21,0 11,1 11,1	9,5 8,6 11,0	11,8 8,9 10,4	34,9 32,4 27,7	35,8 32,2 30,5	34,8 35,2 31,6	54,3 52,9 52,3	50,3 50,6 47,6	46,4 49,2 47,2	
Travail total	CEP, sans dipl. CAP, BEP, BEPC Bac. ou plus	57,1 58,0 57,0	51,8 53,9 55,0	47,2 52,0 55,4	62,4 61,5 58,5	59,4 59,1 60,3	58,9 58,8 60,3	62,5 61,6 58,6	59,6 59,2 59,2	59,9 59,2 61,0	60,0 58,1 56,7	57,7 54,0 55,4	55,7 56,8 55,7	36,1 31,9 47,5	33,4 34,9 25,3	31,3 34,0 29,6	35,5 49,1 55,7	49,1 47,6 50,3	40,1 32,5 48,9	35,9 33,2 32,0	36,8 35,4 32,1	54,7 54,1 52,7	51,0 51,8 49,3	46,5 49,8 48,8	
Temps personnel	CEP, sans dipl. CAP, BEP, BEPC Bac. ou plus	83,6 81,1 80,5	82,8 80,9 79,5	84,1 81,8 80,4	81,1 80,2 80,1	79,7 79,0 78,3	80,5 80,0 79,2	81,1 80,6 82,6	79,3 78,9 78,1	79,7 79,7 79,0	81,1 80,6 82,6	83,1 80,5 80,2	83,2 81,5 80,7	87,4 86,1 78,5	86,4 87,5 86,4	88,2 85,5 85,7	89,7 82,5 83,2	84,0 83,7 82,0	84,1 83,9 81,2	88,6 86,6 84,2	87,4 85,4 86,3	84,2 82,1 77,7	84,0 81,5 82,8	85,1 83,6 83,7	
Temps de loisir	CEP, sans dipl. CAP, BEP, BEPC Bac. ou plus	22,7 23,3 24,2	28,4 27,5 26,7	32,7 29,8 26,7	20,5 21,1 23,4	24,7 25,4 23,6	25,1 24,8 23,6	20,5 21,1 23,4	25,0 24,6 24,8	25,0 25,4 23,1	21,9 23,2 22,0	22,5 28,0 26,1	25,5 25,8 26,4	35,3 41,1 33,6	40,0 37,2 45,7	43,2 42,3 45,2	34,4 29,7 22,1	30,1 30,0 26,5	38,7 34,3 30,1	37,4 41,6 42,8	41,8 42,0 43,2	23,7 25,2 29,8	27,4 27,8 27,6	31,9 28,8 29,0	
Élasticité par rapport au niveau de diplôme (indice ID)	Temps prof. et scol. Travail domestique Travail total Temps personnel Temps de loisir	14 -20 0 -2 3	20 -16 3 -2 -3	31 -20 8 -2 -10	-3 -5 -3 -1 6	1 -3 0 -1 1	5 -7 1 -1 -3	-3 -7 -3 -1 -3	0 -2 0 -1 0	3 -3 1 -1 -4	18 -18 -3 1 0	-1 -3 -2 -2 7	9 -9 0 -2 2	53 8 14 -5 -2	58 -19 -14 0 7	41 -9 -3 -1 2	51 -31 22 -4 -22	0 7 1 -2 -6	15 -6 10 -2 -13	82 -12 3 -7 4	19 -8 -5 -3 2	-9 -2 -2 -4 11	43 -3 -2 -1 0	86 1 2 -1 -5	

Lecture : pour une activité de durée Dbac chez les titulaires du baccalauréat (ou équivalent) ou d'un diplôme supérieur et de durée Dcep chez les sans diplôme ou les titulaires du seul certificat d'études, l'indice ID d'élasticité par rapport au niveau de diplôme est défini ainsi :

ID = 200 Dbac / (Dbac + Dcep) - 100

ID prend la valeur 100 pour une activité exclusivement pratiquée par les bacheliers, - 100 pour une activité exclusivement pratiquée par les moins diplômés, 0 pour une activité également pratiquée par les moins diplômés. Les cases ombrées correspondent à des effectifs non pondérés inférieurs à 50.

Champ : population urbaine âgée de 18 à 64 ans en 1974, 1986 et 1998.

Sources : enquêtes Emploi du temps. Insee.



Tableau 5  
**Travail professionnel et temps de loisirs de la population urbaine de 18 à 64 ans, selon le revenu**

En heures par semaine

	Population totale			En emploi						Chômeurs			Étudiants			Retraités			Femmes au foyer					
	Temps	Revenu		Ensemble		À temps plein		À temps partiel		1974	1986	1998	1974	1986	1998	1974	1986	1998	1974	1986	1998			
		1974	1986	1998	1974	1986	1998	1974	1986													1998		
Travail professionnel et formation	28,7	23,4	20,9	43,2	39,6	38,2	44,7	41,3	41,7	20,6	25,4	27,7	2,0	1,0	2,7	34,6	40,2	35,2	0,9	1,0	0,8	0,5	0,7	0,3
	33,7	29,5	29,3	43,3	39,1	39,5	44,4	40,4	41,7	20,4	24,6	28,9	1,6	1,8	3,1	36,7	38,9	36,4	1,9	0,8	0,7	0,9	1,0	0,5
	36,1	33,8	35,2	42,5	40,3	42,5	43,3	41,5	44,1	26,0	24,5	31,6	5,5	3,2	4,7	34,4	40,1	37,1	6,5	0,8	0,2	0,8	1,4	0,9
Temps de loisir	22,8	28,8	32,9	20,5	25,1	25,7	20,5	25,3	25,6	21,8	24,0	26,0	36,3	40,1	43,3	30,4	30,0	34,0	31,8	37,6	42,1	23,8	27,2	30,9
	23,0	27,7	29,9	21,2	25,3	25,1	21,1	25,1	25,0	23,6	26,9	25,8	38,6	36,6	42,9	29,5	29,8	33,8	35,2	39,6	41,8	23,9	27,6	30,2
	23,7	26,4	27,2	22,1	24,1	23,8	22,1	23,9	23,5	22,2	25,5	25,6	35,6	43,3	43,6	27,6	28,3	32,9	32,8	41,7	41,2	29,4	29,4	29,6
Élasticité selon le revenu (indice IR)	11	18	26	-1	1	5	-2	0	3	12	-2	7	46	54	28	0	0	3	75	-13	-59	28	35	55
	-15	-13	-14	-5	0	-6	-3	2	-2	-13	0	-5	6	-11	-6	18	4	-6	-5	-5	2	-6	-4	-1
	0	4	8	-2	1	2	-2	1	2	-3	-1	1	10	-7	-2	4	1	1	3	-6	1	-5	-3	0
	-1	-2	-2	0	0	-1	0	0	0	1	-1	-1	-5	-1	0	-1	-1	-1	-3	-2	-1	-1	-1	0
	2	-4	-10	4	-2	-4	4	-3	-4	1	3	-1	-1	4	0	-5	-3	-2	2	5	-1	11	4	-2

Lecture : pour une activité de durée Dr4 chez les titulaires de revenus du quantile supérieur et Dr1 chez les titulaires de revenus du premier quantile, l'indice IR d'élasticité selon le revenu est défini ainsi :

$$IR = 200 \text{ Dr4} / (\text{Dr4} + \text{Dr1}) - 100$$

IR prend la valeur 100 pour une activité exclusivement pratiquée par les plus riches, -100 pour une activité exclusivement pratiquée par les plus pauvres, 0 pour une activité également pratiquée par les plus riches et les plus pauvres. Les cases ombrées correspondent à des effectifs non pondérés inférieurs à 50.

Champ : population urbaine âgée de 18 à 64 ans en 1974, 1986 et 1998.

Sources : enquêtes Emploi du temps, Insee.

**... mais cette progression résulte essentiellement de l'extension du chômage**

Les milieux populaires ont-ils pour autant bénéficié d'une « libération culturelle » pour reprendre l'expression de Dumazedier ? Amère victoire, c'est d'abord par l'extension du chômage que progressent leurs loisirs (cf. tableau 5). Les

chômeurs disposent en moyenne de presque deux fois plus de temps libre que les actifs en emploi (respectivement 43 h 06 et 24 h 48 en 1998). Or la montée du chômage a été plus sensible parmi les moins qualifiés. Entre 1974 et 1998, le taux de chômage progresse de 2,6 % à 9,3 % parmi les actifs les plus diplômés (baccalauréat et enseignement supérieur) et de 2,8 % à

Encadré 3

**LES CONGÉS ANNUELS**

En 1998 et parmi la population des 18-64 ans occupant un emploi à temps plein, la corrélation est positive entre le niveau de diplôme et la durée hebdomadaire du travail professionnel. Est-ce que les plus diplômés compensent cet alourdissement par davantage de jours de congé ? L'enquête, bien que portant sur une année entière, rend insuffisamment compte des activités effectuées durant les congés puisqu'elle est interrompue à deux reprises, quinze jours au début août et quinze jours au moment des fêtes de fin d'année (cf. encadré 1). Les autres jours de congé, pris dans le reste de l'année, sont certes dans le champ de l'enquête. Cependant, ceux des ménages de l'échantillon qui sont partis en vacances et ont quitté leur domicile au moment de la visite de l'enquêteur ne sont pas interrogés. Des questions supplémentaires, portant sur les congés pris au cours des 12 derniers mois et auxquelles a répondu l'ensemble de la population active (y compris, ici, les habitants des zones rurales),

permettent de juger si ces insuffisances de la collecte sont de nature à mettre en cause les résultats sur l'inversion du gradient selon le diplôme en 1998.

Si l'on met à part les enseignants (professeurs et instituteurs qui représentent un peu moins de 5 % des emplois à plein temps et travaillent en moyenne 41 semaines par an), les actifs à temps plein travaillent 46 semaines et demie, soit quatre semaines de congé auxquelles s'ajoute environ une semaine et demie de fêtes fériées (Noël, jour de l'an, fête nationale, quand ces célébrations ne tombent pas le samedi ou le dimanche). Les salariés de l'État (hors enseignants) déclarent une semaine de plus que la moyenne des actifs à temps plein et les indépendants, une semaine de moins (cf. tableau A). Les salariés des grandes entreprises (plus de 500 salariés) ne bénéficient pas d'autant de congé que les salariés de l'État, mais leur dotation s'en rapproche. Symétriquement, les salariés

Tableau A

**Congés annuels et durée du travail professionnel selon le statut d'emploi**

	Congés et jours fériés (1) (en semaines par an)	Durée du travail professionnel (en heures par semaine)		Durée annuelle du travail (en heures)	Répartition de l'emploi par statut (en %)
		Journées travaillées (2)	Journées faisant partie des congés annuels (3)		
Enseignants	11,2	35,4	7,3	1 532	5,3
Salariés de l'État (sauf enseignants)	6,8	36,9	0,3	1 674	18,3
Salariés des grandes entreprises	5,9	39,6	0,0	1 831	13,4
Salariés d'entreprises de 10 à 499 salariés	5,5	40,7	0,4	1 901	37,1
Salariés des petites entreprises	5,0	41,2	2,4	1 953	15,4
Indépendants, employeurs	4,8	54,9	6,8	2 630	10,5
<b>Ensemble</b>	<b>5,9</b>	<b>41,3</b>	<b>2,3</b>	<b>1 920</b>	<b>100,0</b>

1. Réponses à la question « Combien de jours de congés annuels ou de semaines avez-vous effectivement pris au cours des douze derniers mois ? ». Les réponses de 16 semaines ou plus ont été considérées comme formulées en jours.
2. Y compris repos hebdomadaire, congés de maladie ou de convenance personnelle.
3. Les journées observées sont des congés passés à domicile ou encadrées par des visites de l'enquêteur à la résidence principale du répondant. On suppose ici que la durée du travail est la même lorsque les congés annuels sont passés hors du domicile et à domicile.

Lecture : exemple de calcul de la durée annuelle du travail : parmi les enseignants, la durée annuelle du travail professionnel est de  $11,2 \times 7,3 = 82$  h durant les congés annuels, +  $(52 - 11,2) \times 35,4 = 1 450$  h durant le reste de l'année, soit au total 1 674 h.

Champ : population active urbaine âgée de 18 à 64 ans et travaillant à plein temps.

Source : Insee, enquête Emploi du Temps, 1998.



24,9 % parmi les CEP et sans diplôme (cf. tableau 6). La progression du temps partiel parmi les actifs en emploi, en revanche, même si elle concerne principalement les emplois peu qualifiés, n'a pas d'incidence importante sur

l'accroissement de leur temps de loisir car les salariés à temps partiel, le plus souvent des femmes chargées de famille, ne consacrent pas plus de temps à leurs loisirs que les actifs employés à temps plein. La progression du chômage, par-

### Encadré 3 (suite)

des entreprises employant moins de dix personnes prennent un peu plus de congés que les indépendants mais leur dotation reste inférieure à celle des autres salariés du privé.

#### Congés annuels courts et lourdes semaines de travail vont de pair

Les congés annuels font l'objet d'une répartition inégale mais de faible amplitude comparée à la répartition moyenne de la durée hebdomadaire du travail professionnel. Du statut d'emploi le plus favorisé sur ce plan (salarié de l'État) au moins favorisé (indépendant) l'écart est de deux semaines, soit 4,3 % quand ces deux semaines sont rapportées aux 46 semaines et demie du travail annuel moyen des emplois à temps plein. L'écart relatif est plus prononcé pour la durée hebdomadaire du temps plein. Cette moyenne est de 37 h parmi les salariés de l'État (hors enseignants) et de 55 h chez les indépendants. Ces 18 h d'écart, rapportées à la durée moyenne de la semaine à temps plein, représentent une variation de 43 %.

Peu de jours de congé vont de pair, le reste du temps, avec une lourde semaine de travail professionnel. C'est particulièrement vrai chez les indépendants où les agriculteurs travaillent le plus longtemps en semaine ouvrée et prennent relativement moins de congés (deux semaines auxquelles on a ajouté forfaitairement les jours fériés sans pourtant que l'enquête permette d'affirmer si ces jours ont été intégralement chômés).

La même corrélation s'observe entre catégories sociales ayant des statuts d'emploi différents. Les indépendants prennent moins de congé et travaillent les jours ouvrés plus longtemps que les salariés. Parmi les salariés, ceux de l'État (hors enseignants) bénéficient à la fois de plus de jours de congé et de la semaine moyenne de travail la plus courte. Les salariés du privé occupent une situation intermédiaire, tant pour la durée des congés que pour celle de la semaine de travail.

Au sein de deux de ces trois « univers professionnels » (Singly et Thélot, 1988), la hiérarchie des emplois fait apparaître des différences faibles dans la durée annuelle des congés. Dans la Fonction publique (hors enseignants), les employés travaillent presque 37 heures par semaine et prennent cinq semaines de congé (auxquelles s'ajoutent les fêtes fériées). Les cadres travaillent deux heures de plus par semaine mais ne bénéficient que d'une demi-semaine de congé annuel supplémentaire (cf. tableau B). Dans les entreprises privées, la compensation des congés joue encore plus mal en faveur des cadres. Ces derniers ont le même nombre de semaine de congé que les membres des professions intermédiaires, alors qu'ils assurent plus de cinq heures de travail par semaine en plus. Entre cadres et employés ou entre cadres et ouvriers, la différence ne tient pas au nombre des jours de congé, mais à la durée de la semaine hebdomadaire. Dans l'entreprise privée, la dotation des cadres en jours de congé ne compense pas la lourdeur de leur charge hebdomadaire de travail.

Tableau B

#### Congés annuels et durée hebdomadaire du travail selon le statut d'emploi et la catégorie socioprofessionnelle

	Congés et jours fériés (1) (en semaines par an)	Durée du travail professionnel (2) (en heures par semaine)
Salariés de l'État (sauf enseignants)		
Cadres	7,0	38,7
Membres des professions intermédiaires	6,8	35,7
Employés	6,5	36,8
Salariés du secteur privé et semi-public		
Cadres	5,6	46,1
Membres des professions intermédiaires	5,5	41,1
Employés	5,1	37,3
Ouvrier	5,2	39,0
Indépendants et employeurs		
Patrons et professions libérales	5,4	44,5
Artisans et petits commerçants	4,6	55,9
Agriculteurs	3,5	56,3

1. Réponses à la question « Combien de jours de congés annuels ou de semaines avez-vous effectivement pris au cours des douze derniers mois ? ». Les réponses de 16 semaines ou plus ont été considérées comme formulées en jours.
2. Hors congés annuels.

Champ : population active urbaine âgée de 18 à 64 ans et travaillant à plein temps.  
Source : Insee, enquête Emploi du Temps, 1998.

ticulièrement élevée chez les hommes des milieux populaires, est la première des causes de l'inversion du gradient socio-économique du temps libre.

Les contrastes en fonction du niveau de qualification dans l'évolution de la durée du travail professionnel sont aussi moins marqués pour les actifs employés à plein temps : la durée moyenne du travail professionnel à plein temps diminue de 17 minutes par jour entre 1974 et 1986 et augmente de quatre minutes entre 1986 et 1998.

### En dehors du diplôme, les déterminants sociodémographiques de la durée du travail ont peu évolué

Ces mêmes effets ont été évalués nets des autres effets aux trois dates sur l'ensemble des 18-65 ans. Une régression multiple permet d'évaluer l'évolution de la durée du travail professionnel selon l'évolution des déterminants sociodémographiques (cf. tableau 7). À chacune des trois dates, c'est évidemment le jour observé de la semaine qui exerce la plus forte influence sur la durée de travail de la personne de référence. Le travail professionnel reste rare le dimanche – sa durée augmente légèrement de 1986 à 1998 – mais diminue assez massivement et régulièrement le samedi (cf. tableau 8). Ces deux tendances opposées s'équilibrent dans l'emploi du temps : l'écart estimé entre un jour de semaine et le week-end s'avère stable d'une enquête à l'autre (cf. tableau 7). Sur la période, les écarts entre hommes et femmes sont aussi relativement stables. La durée journalière du travail professionnel des premiers excède de 38 à 45 minutes celle du travail professionnel des femmes. Les effets d'âge sont de plus faible ampleur et, en général, l'écart à la modalité de référence n'est pas significatif. Il en est de même si la personne vit ou non en couple. Le

nombre d'enfants dans le ménage est lié plutôt négativement à la durée du travail (3). L'habitat – maison individuelle ou logement en immeuble collectif – n'a pas d'incidence sur la durée du travail (la taille de l'agglomération de résidence n'est pas introduite dans cette régression) (cf. tableau 8 et encadré 4). Ces six variables du modèle, quand on leur ajoute le diplôme, expliquent presque les deux tiers de la variance observée de la durée du travail à chacune des trois dates. Les rôles du sexe, du nombre d'enfants et du jour de la semaine sont d'ampleur analogue et de même sens à chaque date. Il n'en est pas de même pour le niveau de diplôme.

### Ce sont maintenant les plus diplômés qui travaillent le plus

En 1974, les détenteurs du bac et de diplômes plus élevés travaillent professionnellement moins (24 minutes de moins par jour) que ceux sans diplôme ou n'ayant obtenu que le certificat d'études primaires (cf. tableau 7). Les titulaires de diplômes intermédiaires (CAP et BEP) ont alors une durée du travail proche de celle des moins diplômés. Dans l'enquête de 1986, les plus diplômés ne se distinguent plus des moins diplômés et des diplômés moyens par la durée du travail. Dans la dernière enquête, en 1998, les variations liées au diplôme se sont inversées. Les détenteurs de diplômes moyens travaillent huit minutes par jour de plus que les moins diplômés. Les détenteurs du baccalauréat et de diplômes supérieurs les devancent de 19 minutes par jour. Cette évolution contrastée de la durée du travail selon le niveau de diplôme concerne les hommes comme les femmes (4). Désormais, ce sont les plus diplômés qui travaillent relativement plus longtemps à l'âge actif.

L'inversion du gradient selon le diplôme se constate aussi pour la durée du loisir, toutes choses égales par ailleurs (cf. tableau 7). Parmi les 18-64 ans, l'écart net était à l'avantage des plus diplômés en 1974 (17 minutes de plus par jour). Cet avantage disparaît en 1986. Les plus diplômés sont pénalisés dans leurs loisirs de 14 minutes en 1998 par rapport aux sans diplôme et peu diplômés. Contrairement aux pronostics de Dumazedier, on n'assiste pas à une extension générale du temps de loisirs, mais à un déplacement de la charge de travail vers les

Tableau 6  
Taux de chômage selon le niveau de diplôme

	En %		
	1974	1986	1998
Sans diplôme, CEP au plus	2,8	11,8	24,9
CAP, BEP, BEPC	2,7	9,2	13,9
Baccalauréat et plus	2,6	5,2	9,3
Ensemble	2,7	8,9	14,2

Lecture : dans l'enquête Emploi du temps, un chômeur est défini comme une personne sans emploi et déclarant en chercher un. Champ : population urbaine âgée de 18 à 64 ans en 1974, 1986 et 1998.

Sources : enquêtes Emploi du temps, Insee.

3. Cette corrélation négative qui n'est significative ni en 1974 ni en 1986, l'est cependant en 1998.

4. Les régressions séparées selon le sexe, qui ne figurent pas dans l'article, peuvent être consultées auprès des auteurs.

Tableau 7  
Durées du travail total, du travail domestique et du loisir : estimation des effets de sept variables socio-démographiques

En minutes par jour

	Travail total						Travail professionnel						Loisirs						
	1974		1986		1998		1974		1986		1998		1974		1986		1998		
	Durée	Écart-type	Durée	Écart-type	Durée	Écart-type	Durée	Écart-type	Durée	Écart-type	Durée	Écart-type	Durée	Écart-type	Durée	Écart-type	Durée	Écart-type	
Constante	463	9	470	5	472	5	428	6	404	4	399	4	205	5	242	4	261	4	
Homme	Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.
Femme	116	4	73	3	58	3	-42	4	-45	2	-38	2	-77	3	-63	2	-61	2	
17 à 24 ans	23	7	28	4	36	5	-2	6	-4	3	9	4	3	5	-12	3	-22	4	
25 à 34 ans	Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		
35 à 44 ans	36	6	21	4	24	5	16	6	5	4	6	4	-11	5	-8	3	-9	4	
45 à 54 ans	49	6	55	5	42	4	8	6	15	4	10	4	-13	5	-23	4	-19	4	
55 à 64 ans	25	7	40	5	33	5	-4	6	6	4	-4	4	-4	5	-9	4	-11	4	
CEP, sans dip.	Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		
CAP, BEP	14	5	13	3	23	3	8	4	2	2	8	3	4	3	5	2	-4	3	
Bac. et plus	1	7	16	5	29	4	-24	6	-4	4	19	4	17	5	2	4	-14	4	
Sans enfant	Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		
1 enfant	41	6	42	4	29	4	3	5	-4	3	-10	3	-12	4	-18	3	-27	4	
2 enfants	61	7	58	4	37	5	-3	6	-1	3	-7	4	-24	5	-25	3	-29	4	
3 enfants ou plus	71	8	91	5	42	6	-6	7	-1	4	-11	5	-28	6	-41	4	-25	5	
Seul	Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		
En couple	39	5	19	3	25	4	-7	5	-2	3	-2	3	-19	4	-16	3	-24	3	
Immeuble	Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		
Pavillon	12	4	23	3	15	3	8	4	6	2	-1	2	-6	3	-22	2	-23	3	
Temps plein ou partiel, en semaine	Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		Ref.		
Temps plein ou partiel, le week-end	-250	6	-262	4	-263	5	-295	5	-291	3	-295	4	118	4	117	3	127	4	
Chômage, foyer, retraite, journée quelconque	-259	5	-240	3	-258	4	-392	4	-367	3	-373	3	132	4	124	3	155	3	
R <sup>2</sup>	0,40		0,37		0,37		0,62		0,61		0,60		0,25		0,20		0,23		
Effectif	6 602		16 045		15 434														

Lecture : régressions linéaires (moindres carrés ordinaires). Les lignes marquées « Ref. » correspondent aux modalités de référence des sept variables dont on mesure l'effet sur les emplois du temps. En 1974, une personne se trouvant dans la situation de référence (homme d'une trentaine d'années, sans diplôme, sans enfant, vivant seul en immeuble collectif, en emploi un jour de semaine) fournit 463 minutes de travail total (professionnel et domestique), soit 7 h 43 ; pour une femme se trouvant par ailleurs dans la même situation, cette durée est estimée à 463 + 116 = 579 minutes, soit 9 h 39. Ce modèle rend compte de 40 % de la variance de la durée du travail (ligne R<sup>2</sup>).

Champ : population urbaine âgée de 18 à 64 ans en 1974, 1986 et 1998.

Sources : enquêtes Emploi du temps, Insee.

catégories sociales les plus qualifiées. Ce déplacement se traduit par deux évolutions se renforçant l'une l'autre. La structure des emplois s'est transformée, les emplois peu qualifiés diminuant en nombre et les plus qualifiés se multipliant. De plus, la durée du travail fourni par les moins qualifiés a diminué, tandis qu'elle a légèrement augmenté chez les plus diplômés, toutes choses égales d'ailleurs et notamment une fois contrôlée l'incidence du chômage.

### Le « bonheur au travail » des cadres

Dans l'entreprise, les horaires des cadres sont moins strictement délimités que ceux des autres salariés. L'allongement de leur temps de travail

a pu faire l'objet de pressions d'autant plus fortes que la main-d'œuvre très qualifiée est demeurée rare. Cette explication par la politique des employeurs ne suffit pas à expliquer sa réussite. D'où vient que l'alourdissement de la charge du travail des plus diplômés ne rencontre pas plus de résistance de leur part ? Plusieurs explications ont été envisagées. La première est celle de l'augmentation du revenu tiré du travail. Les diplômés travaillent davantage, mais ont vu leur situation salariale s'améliorer en proportion. Dans des pays tels que les États-Unis et le Royaume-Uni, cette explication est sans doute recevable (Atkinson *et al.*, 2001). Elle l'est moins en France, où n'apparaît pas d'accroissement important des inégalités salariales en faveur des plus qualifiés au cours de la

#### Encadré 4

#### L'EMPLOI DU TEMPS DES RURAUX

L'enquête *Emploi du temps* de 1986 et celle de 1998 couvrent l'ensemble de la population française, rurale comme urbaine. Celle de 1974 ne porte que sur les unités urbaines de 2 000 habitants et plus (cf. encadré 1). La comparaison aux trois dates impose donc qu'on se limite à la population urbaine. Les tendances que cet article fait ressortir seraient-elles très différentes si le champ de l'étude était élargi à l'habitat rural ? Cet examen est entrepris pour les deux dernières enquêtes où les ruraux sont représentés.

L'emploi du temps des ruraux âgés de 18 à 64 ans présente des caractéristiques moyennes qui les différencient des urbains des mêmes tranches d'âge. En 1986, les premiers consacrent trois heures de plus par semaine que les urbains au *travail domestique*, une heure de plus au *temps personnel*, une demi-heure de plus au *travail professionnel*. En contrepartie, les *déplacements domestiques et de loisirs* (une heure de moins que les urbains) et les *loisirs* (plus de trois heures en moins que les urbains) tiennent moins de place dans leur emploi du temps. Ces différences observées sont brutes. Elles s'expliquent en partie parce que les deux populations n'ont pas les mêmes caractéristiques démographiques ni le même mode de vie. La population des 18-64 ans est plus âgée en milieu rural : 22 % ont entre 50 et 64 ans contre seulement 10 % en milieu urbain. Les activités de *bricolage et de jardinage*, classées parmi le travail domestique, sont plus fréquentes dans la maison individuelle que dans l'appartement d'un immeuble collectif. Or la maison individuelle est le mode d'habitat par excellence des zones rurales : 94 % des résidences principales contre 46 % seulement dans les villes et leurs agglomérations.

#### Des évolutions analogues à la campagne et à la ville

Les évolutions, en revanche, sont analogues à celles établies sur la population des seuls urbains. Entre

1986 et 1998, le *temps personnel* est en légère croissance, de 48 minutes par semaine, pour les ruraux comme pour les urbains. Le *travail domestique* diminue de deux heures pour les urbains et d'une heure et demie pour les ruraux. Un rapprochement s'esquisse pour les *loisirs* : ces activités augmentent de deux heures pour les urbains et de deux heures trente pour les ruraux. Le *travail professionnel* se caractérise, comme les niveaux de formation dans le cas de la population urbaine, par une inversion du gradient. Les actifs travaillent légèrement plus longtemps à la campagne qu'à la ville en 1986 (29 h 16 contre 28 h 42 en 1986) ; c'est l'inverse en 1998 (27 h 36 contre 29 h). Ces évolutions sont établies toutes caractéristiques confondues. La baisse de la durée de travail des habitants des campagnes pourrait résulter de l'extension du chômage et des autres formes d'inoccupation (allongement de la scolarité des jeunes, extension des préretraites) : ce n'est manifestement pas le cas, dans la mesure où la part d'actifs occupés n'a pas fléchi en milieu rural : 64 % en 1986 et 65 % en 1998. Le recul de la durée du travail professionnel dans ces zones provient pour une part du déclin relatif des indépendants (19 % en 1986 et 11 % en 1998). En effet, leur journée de travail est en moyenne plus longue que celle des salariés, y compris les cadres, en 1998 (cf. encadré 3). Elle s'explique également par l'importance croissante prise par les employés (13 % en 1986, 18 % en 1998), qui travaillent plus souvent à temps partiel que les autres catégories. Bien que l'on compte encore en 1998 moins de cadres à la campagne qu'à la ville, la structure sociale de la population rurale s'est rapprochée de celle des villes.

Substitution des loisirs au travail domestique, stabilité du temps personnel et inversion du gradient de qualification dans le travail professionnel, le diagnostic sur l'évolution de l'emploi du temps ne semble donc pas remis en cause par l'évolutions de l'emploi du temps de la population rurale entre les deux dernières enquêtes.

période étudiée (Fougère et Kramarz, 2001). La seconde hypothèse a trait à la mobilité ascendante. La structure de l'emploi se déformant vers le haut, la société française a connu une période favorable aux trajectoires ascendantes, mobilité en cours de carrière et mobilité entre générations confondues (Vallet, 1999). Les titulaires des emplois qualifiés seraient plus nombreux que par le passé à percevoir comme réussie (ou pleine de promesses) la carrière qu'ils suivent et seraient donc motivés à en faire un peu plus. La troisième hypothèse a trait aux conditions et la nature du travail : le « bonheur au travail », l'implication positive et passionnelle dans le travail s'observent plus fréquemment parmi les titulaires d'emplois très qualifiés, plus rarement chez les ouvriers et les employés (Godechot *et al.*, 1999 ; Baudelot et Gollac, 2001). Les initiatives éventuelles des cadres font l'objet, le plus souvent, d'une « reconnaissance » par leurs instances de contrôle ou leurs hiérarchies. Le travail est aussi moins solitaire et consiste plus souvent en activités collégiales. L'évolution vers des formes plus individualisées de négociation des conditions de travail entre salariés et employeurs favoriserait un plus grand intérêt pour le travail. Quand le travail devient plus intéressant, l'attraction pour les loisirs décroît. Lorsqu'il s'accompagne d'une meilleure rémunération, il permet d'accéder à des loisirs nouveaux pour la personne, ou d'éliminer les temps morts et les aspects les plus pénibles des loisirs habituels : l'adhésion à un cercle huppé permet au sportif d'accéder à des équipements de haute qualité, grâce à un matériel sophistiqué un amateur de voile limite le temps consacré à une opération fastidieuse telle que le gréement, le recours à des moyens de transports coûteux permet d'accéder rapidement et confortablement aux lieux de pratique, etc. Le temps de loisir peut alors diminuer sans qu'il en

aille de même pour la satisfaction que l'on en tire (Linder, 1990).

Aucune de ces trois explications ne peut être pleinement mise à l'épreuve. Car la série des enquêtes *Emploi du temps* ne fournit pas les informations qui seraient nécessaires pour mesurer la portée et les limites de chacune d'entre elles. Sauf pour la dernière hypothèse. Dans l'approche de Linder, en effet, les loisirs sont supposés en concurrence les uns avec les autres. Est-ce que parmi les titulaires d'emplois qualifiés le retour à une semaine de travail plus longue mais aussi mieux rémunérée n'entraîne pas des arbitrages défavorables à la lecture et à la télévision qui sont des loisirs à la fois consommateurs de temps et peu susceptibles d'être améliorés par le recours à des services marchands ?

L'arbitrage entre activités de loisir sous la contrainte budgétaire est plus impératif pour les 18-64 ans en emploi que pour ceux qui sont inactifs ou au chômage. Aussi limite-t-on le champ de l'analyse à la population active occupée. On privilégie le diplôme en tant qu'indicateur de différenciation sociale : les variations de la durée des activités en fonction du niveau de revenu sont dans l'ensemble un peu moins amples (cf. tableaux 4 et 5) et celles selon la catégorie socioprofessionnelle impliqueraient de trop longs développements. Les activités peuvent être ordonnées selon un indice caractérisant leur sous-représentation – ou leur sur-représentation – parmi les plus diplômés (Indice ID, cf. tableau 4 et graphique III). Les activités qui se situent au-dessus de la diagonale ascendante du graphique III sont celles dont la durée moyenne, de 1974 à 1998, s'est accrue plus vite (ou a diminué plus lentement) parmi les bacheliers que parmi les sans diplôme, l'importance relative, chez les non diplômés, de celles qui sont au-dessous s'est au contraire affirmée.

Tableau 8  
**Durée quotidienne du travail quotidien selon le jour de la semaine**

	1974 (1)	1986 (1)	1998 (1)	Variation 1974-1998 (2)
Lundi à vendredi	7h 07	6 h 50	6 h 56	- 11
Samedi	2 h 59	2 h 42	2 h 16	- 43
Dimanche	0 h 58	0 h 51	1 h 04	+ 6
1. En heures par jour. 2. En minutes.				

Lecture : en 1974, la durée moyenne de travail du lundi au vendredi est de 7 h 07 par jour.

Champ : population urbaine âgée de 18 à 64 ans en 1974, 1986 et 1998.

Sources : enquêtes Emploi du temps, Insee.

*Les repas, le sommeil, la toilette et les soins personnels, les courses, les soins et l'éducation des enfants* sont, tout au long du quart de siècle observé, des activités pratiquées de manière à peu près uniforme quel que soit le niveau de diplôme : elles sont socialement peu discriminantes.

### La détermination des loisirs par le niveau de formation s'est accentuée

Les activités caractéristiques, en 1974 et en 1998, des personnes les moins diplômées – et

donc des milieux populaires – sont la *couture, la télévision, le bricolage, les travaux domestiques de cuisine, d'entretien du linge et de ménage*. La sur-représentation, parmi ces personnes, de la couture, du bricolage et du temps consacré à la *télévision* s'est accrue entre ces deux dates. En 1974, les actifs occupés titulaires du certificat d'études ou sans diplôme consacraient chaque jour 1 h 18 à la télévision, en 1998 ils sont passés à 2 h 02 ; les bacheliers et les diplômés de l'enseignement supérieur passent, eux, de 54 minutes à 1 h 10.

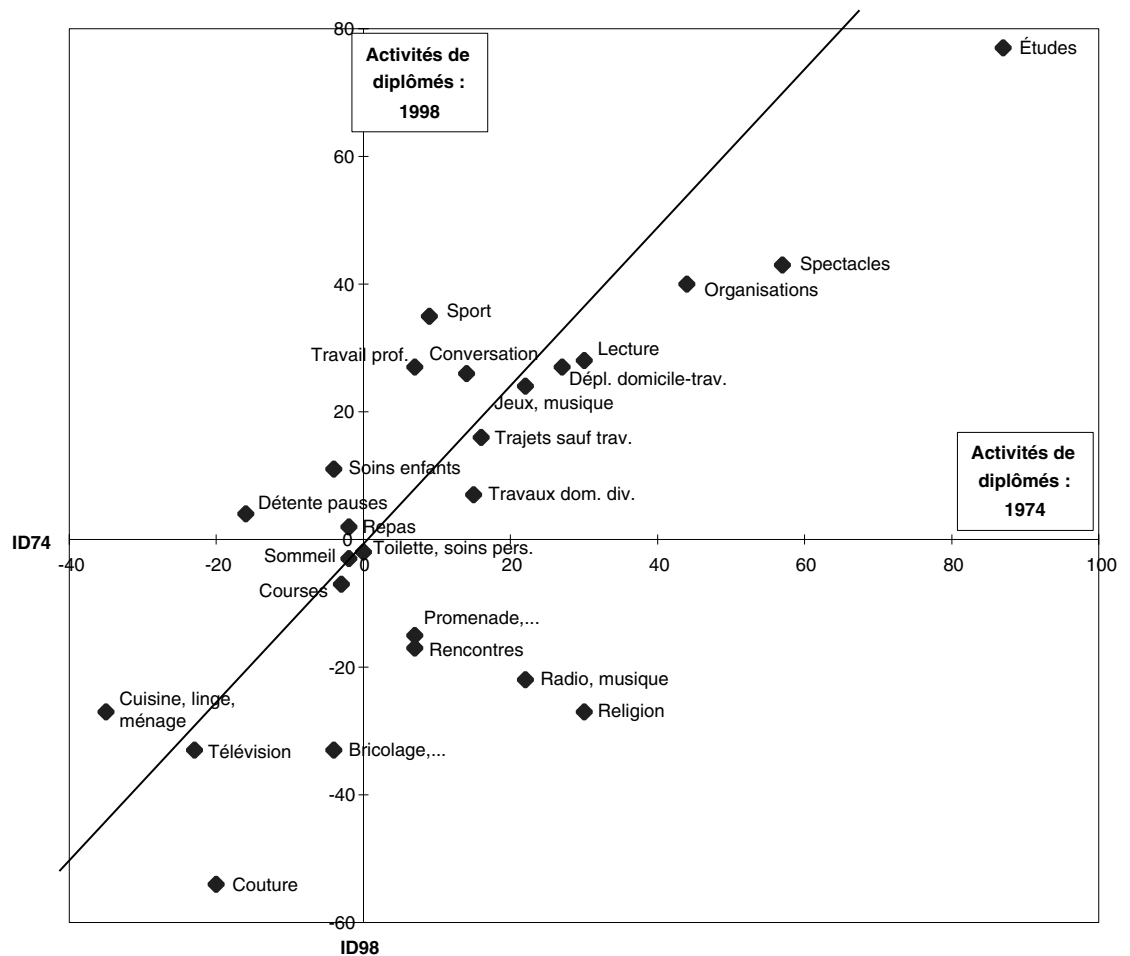
Inversement, les activités les plus caractéristiques des titulaires de diplômes élevés sont, en 1998 comme en 1974, en dehors des *études* elles-mêmes, la *participation à la vie associative* et la fréquentation des *spectacles*. La *lecture et la pratique des jeux ou de la musique* (5), de même que les *trajets* de toutes sortes, présen-

tent dès 1974 des caractéristiques similaires, mais moins affirmées, et les conservent au cours du dernier quart de siècle. Le *travail professionnel* et le *sport*, qui déjà en 1974 caractérisaient les plus diplômés, ont vu cette spécificité s'accroître. En revanche, d'autres activités indiquent un changement des préférences induites par les clivages sociaux, notamment ceux qui sont en rapport direct avec le niveau de diplôme.

L'écoute de la *radio ou de musique*, ainsi que les *pratiques religieuses*, étaient en 1974 plutôt spécifiques des diplômés, en 1998 elles sont au contraire le fait des moins diplômés ; la faible

5. La pratique d'un instrument de musique a progressé surtout chez les jeunes. Mais elle décline fortement avec l'entrée sur le marché du travail (Donnat, 1999).

Graphique III  
Répartition des activités entre personnes très diplômées et peu diplômées, 1974-1998



Lecture : on a porté en abscisses ID74, indice d'élasticité de la durée de l'activité par rapport au niveau de diplôme en 1974, et en ordonnées le même indice en 1998 (ID98). Pour la définition de cet indice, se reporter au tableau 4.  
Champ : population urbaine de 18 à 64 ans.  
Sources : enquêtes Emploi du temps, Insee.



fréquence de la pratique religieuse (2 % seulement des répondants décrivent de telles activités sur leur carnet) rend toutefois ces observations fragiles. Les *rencontres, la promenade, plage, chasse et pêche* se sont aussi affirmées comme des pratiques plutôt caractéristiques des milieux populaires.

Du moins les temps de *conversation* – activité peu différente des rencontres – et ceux de détente progressent-ils davantage parmi les diplômés que parmi les non diplômés. Ce groupe d'activité n'est socialement discriminant ni en 1974, ni en 1998.

### Les spectacles et les sorties dépendent plus du diplôme que du revenu

Les *spectacles et sorties* constituent une activité très caractéristique des diplômés, généralement onéreuse. Cela amène à caractériser les effets propres du diplôme et du revenu en contrôlant les effets d'autres variables socio-démographiques – sexe, âge, statut d'emploi, situation de

famille, type d'habitat – et du jour de la semaine (cf. tableau 9). En 1974, 3 % des répondants mentionnent une telle activité sur leur carnet, en 1998, 4,5 %. Pour ceux qui s'y adonnent, la durée moyenne d'un spectacle est de 2 h 04 en 1974 et de 2 h 13 en 1998. Les effets sont calculés par des régressions logistiques rendant compte des variations des chances d'aller au spectacle plutôt que de ne pas y aller. En 1974 la probabilité de sortir est significativement plus élevée chez les hommes que chez les femmes, l'écart s'atténue en 1986 et n'est plus significatif en 1998 – la tendance à une convergence entre emplois du temps masculins et féminins s'observe donc ici encore au trois enquêtes. Les moins de 25 ans sortent significativement plus que les plus âgés : la jeunesse est, par excellence, l'âge d'une « culture de sorties » (Donnat, 1999). Un logement en immeuble collectif correspond lui aussi à une plus grande propension à aller au spectacle ou à sortir, par opposition à la maison individuelle, espace de repli sur des activités domestiques (cet écart est significatif en 1986 et en 1998). À chacune des dates,

Tableau 9  
Sortir ou aller au spectacle : effets ajustés de huit variables explicatives

	1974		1986		1998	
	Coefficient	Test	Coefficient	Test	Coefficient	Test
Constante	- 4,96	p < 0,001	- 3,90	p < 0,001	- 4,12	p < 0,001
Homme	0,53	p < 0,001	0,29	p < 0,001	-	n.s.
Femme	Réf.		Réf.		Réf.	
18 à 24 ans	1,06	p < 0,001	1,07	p < 0,001	0,85	p < 0,001
25 à 34 ans	0,66	p < 0,001	-	n.s.	0,30	p < 0,05
35 à 44 ans	Réf.		Réf.		Réf.	
45 à 54 ans	-	n.s.	-	n.s.	-	n.s.
55 à 64 ans	-	n.s.	- 0,44	p < 0,01	-	n.s.
Occupé	-	n.s.	0,24	p < 0,01	-	n.s.
Chômeur ou inactif	Réf.		Réf.		Réf.	
CEP, sans diplôme	-	n.s.	- 0,30	p < 0,001	- 0,47	p < 0,001
CAP, BEP, BEPC	Réf.		Réf.		Réf.	
Bac et plus	0,65	p < 0,001	0,36	p < 0,001	0,66	p < 0,001
Revenu, premier quartile	-	n.s.	- 0,26	p < 0,05	- 0,40	p < 0,001
Revenu, 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> quartiles	Réf.		Réf.		Réf.	
Revenu, 4 <sup>e</sup> quartile	-	n.s.	-	n.s.	0,27	p < 0,01
Personne de référence ou conjoint, avec enfant(s)	-	n.s.	- 0,34	p < 0,001	-	n.s.
Autre sans enfant	Réf.		Réf.		Réf.	
Maison individuelle	-	n.s.	- 0,29	p < 0,001	- 0,22	p < 0,05
Immeuble collectif	Réf.		Réf.		Réf.	
Lundi au vendredi	Réf.		Réf.		Réf.	
Samedi	1,23	p < 0,001	1,22	p < 0,001	1,33	p < 0,001
Dimanche	1,95	p < 0,001	1,59	p < 0,001	1,55	p < 0,001

Lecture : régressions logistiques. Toutes choses égales par ailleurs (âge, statut d'emploi, diplôme, revenu, statut parental, habitat, jour de la semaine), en 1974 un homme a plus de chances qu'une femme de sortir ou d'aller au spectacle ; en 1998, cet écart n'est plus significatif.

Champ : population urbaine âgée de 18 à 64 ans en 1974, 1986 et 1998.

Sources : enquêtes Emploi du temps, Insee.

les sorties sont significativement plus fréquentes le samedi ou le dimanche qu'en semaine. Le statut d'emploi et la situation familiale n'ont d'effet propre significatif qu'en 1986.

Une fois contrôlés les effets du sexe, de l'âge, du statut d'emploi, du type de ménage, de l'habitat et du jour de la semaine, les effets nets du revenu sur la probabilité d'aller au spectacle ou de sortir sont plus faibles que ceux du diplôme. L'écart entre les bacheliers et les titulaires de diplômes de niveau intermédiaire est à peu près le même en 1974 et en 1998. En revanche, celui entre les non diplômés et le niveau intermédiaire, non significatif en 1974, le devient ensuite. Les effets du revenu n'étaient

pas significatifs en 1974, ils se manifestent de plus en plus nettement en 1986 puis en 1998. En 1998, la probabilité nette d'aller au spectacle est presque trois fois plus forte chez les bacheliers que chez les sans diplôme ou les titulaires du certificat d'études. Elle est presque deux fois plus forte chez les titulaires de revenus du quartile supérieur que chez ceux du quartile inférieur. Spectacles et sorties sont des loisirs qui, pour ceux qui sont plus à court de temps que d'argent, ont l'avantage de pouvoir combiner sur une durée relativement brève, du divertissement ou de la culture, du restaurant, de la sociabilité, sans avoir à supporter les préparatifs au domicile et les rangements après la fête. □

---

## BIBLIOGRAPHIE

**Atkinson T., Glaude M. et Olier L. (2001)**, « Les inégalités économiques », in *Inégalités économiques*, La Documentation française (« Rapports du Conseil d'Analyse Économique », n° 33).

**Baudelot C. et Gollac M. (2001)**, « La perméable frontière du bonheur », Premiers résultats d'une enquête Insee-Dares, *Libération*, 17 septembre.

**Chenu A. (2001)**, « Vieillesse, genre et inégalités sociales dans la France des années 1980-1990 : le prisme des emplois du temps », *Cahiers du genre*, n° 31, pp. 9-37.

**Donnat O. (1999)**, *Les amateurs*, enquête sur les activités artistiques des Français, ministère de la Culture.

**Dumazedier J. (1962)**, *Vers une civilisation des loisirs ?*, Éditions du Seuil, Paris.

**Dumazedier J. (1988)**, *Révolution culturelle du temps libre, 1968-1988*, Klincksieck, Paris.

**Fermanian J.-D. (1999)**, « Le temps de travail des cadres », *Insee première*, n° 671.

**Fougère D. et Kramarz F. (2001)**, « La mobilité salariale en France de 1967 à 1999 », in *Inégalités économiques*, La Documentation française, (« Rapports du Conseil d'Analyse Économique », n° 33).

**Godechot O., Lurol M. et Méda D. (1999)**, « Des actifs à la recherche d'un nouvel équilibre entre travail et hors travail », *Premières Synthèses*, Dares, n° 20.1.

**Gershuny J. (2000)**, *Changing Times: Work and Leisure in Postindustrial Society*, Oxford University Press.

**Herpin N. et Verger D. (2000)**, *La consommation des Français* (deux tomes), Éditions La Découverte.

**Insee (1990a)**, *Enquête sur les emplois du temps (1974-1975). Dessins des fichiers – Dictionnaires des codes*.

**Insee (1990b)**, *Enquête sur les emplois du temps (1985-1986). Fichier LEDA-A. Dessins des fichiers – Dictionnaires des codes* (4 tomes).

**Linder S. (1982)**, *La ressource la plus rare*, trad. fr., Les éditions Bonnel, Paris, (première édition New York, 1970).

**Robinson J.P. et Godbey G. (1999)**, *Time for Life: the Surprising Ways Americans Use their Time*, University Park: Pennsylvania State Press (2e édition).

**Schor J. (1993)**, *The Overworked American: the Unexpected Decline of Leisure*, NY Basic Books.

**Singly F. de et Thélot C. (1988)**, *Gens du privé, gens du public, la grande différence*, Éditions Dunod.

**Vallet L.-A. (1999)**, « Quarante années de mobilité sociale en France. L'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents », *Revue Française de Sociologie*, 40-2.

**Yonnet P. (1999)**, *Travail, loisir : temps libre et lien social*, Éditions Gallimard.

# Les loisirs des actifs : un reflet de la stratification sociale

**Philippe Coulangeon, Pierre-Michel Menger  
et Ionela Roharik\***

---

Le temps de loisirs des actifs s'organise à un double niveau. Au quotidien, il est principalement encadré par les contraintes du temps de travail professionnel et des tâches domestiques et apparaît essentiellement comme un temps résiduel. D'un autre côté, beaucoup d'activités de loisirs, dont la fréquence dépend surtout des ressources sociales, culturelles et financières des individus, demandent à être planifiées et réclament des plages de temps libre plus étendues que celles offertes par l'emploi du temps des jours de travail ordinaires.

Ces deux échelles temporelles, le quotidien et le temps long, sont, en partie, liées par un principe de compensation. Les catégories qui disposent de peu de temps libre au quotidien (en particulier les cadres) sont celles dont la propension aux loisirs du temps long est la plus forte – surtout pour les loisirs culturels. Celles qui disposent de beaucoup de temps libre au quotidien (principalement les ouvriers) sont celles pour lesquelles cette propension est la plus faible. Pour l'essentiel, ce sont principalement les ressources financières et culturelles des individus qui expliquent la propension aux loisirs du temps long quel que soit leur contenu, la capacité à user d'un temps de loisirs rationné apparaissant elle-même fortement dépendante de ces mêmes facteurs.

---

\* Philippe Coulangeon, Pierre-Michel Menger et Ionela Roharik appartiennent au CESTA – EHESS/CNRS.  
Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

**E**n 1999, les actifs occupés consacraient chaque jour, en moyenne, 2 h 13 mn à des activités de loisirs, compte tenu des activités de « semi-loisirs » (bricolage et jardinage principalement). Non strictement accomplies sous l'emprise de la nécessité, celles-ci peuvent donc être soustraites au calcul des temps contraints des jours ordinaires de travail. Ces activités quotidiennes ne représentent, toutefois, qu'une partie des loisirs des actifs. Plus le temps requis par les loisirs est important, et moins ils peuvent s'inscrire dans les interstices libérés au quotidien des contraintes du temps de travail et des tâches domestiques. Il en va notamment ainsi de la plupart des loisirs de sortie, qu'il s'agisse d'activités de plein air ou de sorties à caractère culturel, qui demandent généralement à être un tant soit peu planifiées et qui s'effectuent plutôt au cours des périodes de repos ou de congés. L'enquête *Emploi du temps* 1998-1999 de l'Insee tient compte de ces deux catégories de pratiques, en enregistrant en parallèle la fréquence des loisirs pratiqués au quotidien, dans le carnet d'activité rempli le jour de l'enquête, et celle des activités pratiquées au cours des quatre semaines qui la précèdent, dans le questionnaire individu (1).

Cette double temporalité des loisirs est présentée ici à partir d'une analyse des correspondances multiples effectuée sur un sous-échantillon de l'enquête *Emploi du temps* (2). Les caractéristiques de ces activités relèvent de chacun de ces deux ordres temporels : loisirs du quotidien et loisirs occasionnels s'inscrivant dans la durée. En se limitant aux actifs occupés décrits dans leur quotidien de travail ordinaire, on cherche à préciser la relation entre le rationnement du temps libre au quotidien sous la contrainte du temps de travail et du temps consacré aux tâches domestiques, et l'incidence des pratiques de loisirs saisies dans la description rétrospective des activités effectuées au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Il s'agit ici, plus particulièrement, de tester l'hypothèse d'une compensation entre ces deux échelles temporelles.

## Une double échelle du temps des loisirs

**L**es individus présents dans l'échantillon sont caractérisés par trois séries de variables. La première comporte un ensemble de descripteurs des pratiques quotidiennes de loisirs renseignées dans le *carnet journalier* à titre d'activité principale : nombre d'activités de loisir prati-

quées au cours de la journée de remplissage du carnet et taux d'incidence des 14 catégories de loisirs retenues dans la nomenclature des activités quotidiennes (cf. encadré 1) (3). La deuxième porte sur les variables du *questionnaire individu* correspondant aux activités de loisirs effectuées au cours des quatre semaines précédant l'enquête : nombre d'activités pratiquées parmi les huit activités désignées comme activités de loisirs dans le questionnaire et taux d'incidence de chacune d'entre elles (cf. encadré 2). Enfin, la troisième comprend un ensemble de *caractéristiques socio-démographiques* (sexe, âge, diplôme, catégorie socioprofessionnelle, taille de la commune de résidence, revenu moyen par unité de consommation du ménage de l'individu), auxquelles s'ajoute une variable mesurant la durée de l'ensemble des temps contraints (travail professionnel et tâches domestiques) au cours de la journée de remplissage du carnet. Ces données sont ensuite soumises à une analyse des correspondances multiples dans laquelle les variables des deux premières séries sont traitées en variables actives et celles de la troisième série en variables complémentaires. Le plan des deux premiers facteurs représenté dans le graphique suggère deux logiques distinctes d'organisation des loisirs selon l'amplitude temporelle considérée : temps long des loisirs saisis dans le questionnaire rétrospectif sur les quatre dernières semaines, temps court des loisirs quotidiens consignés dans le carnet.

## L'organisation du temps libre : un reflet de la stratification sociale et culturelle

Le premier facteur, qui absorbe près de 8 % de la variance totale du nuage de points, est principalement construit par la variable du nombre de

1. Cet article s'appuie sur une exploitation des résultats de l'édition 1998-1999 de l'enquête *Emploi du temps* de l'Insee. Cette enquête, menée auprès de 16 136 individus répartis dans 15 150 ménages, fournit, après celles de 1974-1975 et 1985-1986, trois séries d'informations sur les emplois du temps des Français. La première provient du questionnaire rempli par l'ensemble des 16 136 individus de l'échantillon, la deuxième du carnet d'activités rempli par 15 441 individus, et qui rend compte, par séquence de 10 minutes, de l'ensemble des activités effectuées au cours d'une journée, et enfin la troisième du semainier rempli par 6 396 individus. L'ensemble des résultats commentés dans cet article portent exclusivement sur les deux premières séries de données.

2. Échantillon de 4 290 individus comprenant l'ensemble des actifs occupés ayant rempli au cours de l'enquête un carnet d'activités journalier durant une journée ordinaire de travail ne présentant pas de caractère exceptionnel.

3. Les activités inscrites dans le carnet journalier peuvent l'être à titre d'activité principale ou à titre d'activité secondaire. Pour certaines activités de loisirs, comme la télévision et surtout, l'écoute de la radio, la citation à titre d'activité secondaire est très fréquente. Dans la mesure où l'on s'intéresse ici aux activités de loisirs pratiquées pour elles-mêmes, seules sont retenues les activités citées à titre d'activité principale.

## Encadré 1

## UNE NOMENCLATURE DES PRATIQUES QUOTIDIENNES DE LOISIRS

Dans quelle mesure les pratiques liées à la commensalité relèvent-elles des loisirs ? Jusqu'à quel point les tâches liées à l'éducation et au divertissement des enfants relèvent-elles du temps contraint ? Face à l'incertitude qui affecte la définition du temps de loisirs, le choix a été fait dans cet article d'éliminer du champ des loisirs toutes les activités équivoques mais d'y intégrer les activités désignées par l'Insee comme activités de « semi-loisirs » (jardinage et bricolage, pour l'essentiel, c'est-à-dire les postes 370 à 379 de la nomenclature des activités de loisirs de l'enquête *Emploi du temps* 1998, exception faite du poste 371, isolé par ailleurs), dans la mesure où ces activités d'autoproduction répondent aux trois principaux critères de la définition canonique du loisir (absence de contrainte institutionnelle, désintéressement, plaisir). De la même façon ont été inclus dans les temps de loisirs les activités de création artistique (poste 371) et les réceptions et sorties (postes 510 à 513).

Dans les séries de données collectées dans l'enquête *Emploi du temps* au niveau des carnets journaliers, les variables considérées correspondent au nombre de séquences et aux temps déclarés pour les différentes

activités. Une difficulté technique, qui tient à la faiblesse des temps moyens consacrés aux activités de loisirs au quotidien, conduit à opérer des regroupements entre les différentes pratiques. Toutefois, afin d'assurer le lien, lorsque cela est possible, entre les informations collectées dans les carnets et les informations recueillies dans les questionnaires individus, certains regroupements adoptés par l'Insee n'ont pas été retenus, quitte à isoler des activités dont les taux d'incidence apparaissent particulièrement faibles (cf. tableau). Cette décision introduit une contrainte forte dans le traitement statistique d'informations dont la significativité est affectée par la faiblesse relative des effectifs. Étant donnée la méthode d'analyse adoptée dans cet article (ACM sur les pratiques de loisirs au quotidien et sur les quatre semaines précédant l'enquête), cette contrainte n'apparaît pas insurmontable. Pour un certain nombre de variables, les modalités sont, en partie ou en totalité, ventilées dans l'ACM lorsque les effectifs correspondant sont inférieur à 2 % de l'effectif total de l'échantillon. L'ACM détermine leurs coordonnées dans le plan factoriel, mais elles ne contribuent pas à la définition des facteurs.

Tableau

## Nomenclature des activités de loisirs

	Variable	Libellé de la variable	Modalités	Postes du carnet
1	Semi-loisirs	Semi-loisirs	0 = absence 1 = présence une fois > 1 = présence plusieurs fois	370 : Semi-loisirs (Bricolage, jardinage, etc.) à but associatif 372 : Réparations et travaux d'entretien relatifs aux voitures et deux roues 373 : Bricolage 374 : Jardinage 375 : Soins aux animaux domestiques (vaches, porcs, poules), hors travail professionnel classé en 211 376 : Soins aux animaux de compagnie 377 : Autres activités ménagères (visites d'une nouvelle maison d'habitation, etc.) 379 : Semi-loisirs (Bricolage, jardinage, etc.) pour un autre ménage
2	Sortie	Sorties (hors spectacles)	0 = absence 1 = présence une fois > 1 = présence plusieurs fois	510 : Réceptions et sorties associatives 511 : Visite chez des amis, parents, hors ménages (n.c. repas) 512 : Réception d'amis, parents, hors ménages (n.c. repas) 513 : Autres sorties donnant lieu à des rencontres (kermesse, fête de village, dancing, discothèque, etc.)
3	Sport	Sport	0 = absence 1 = présence une fois > 1 = présence plusieurs fois	610 : Activités associatives relatives à un club sportif 611 : Culture physique chez soi 612 : Activités sportives (entraînement ou compétition, jeux sportifs)
4	Balade	Balades	0 = absence 1 = présence une fois > 1 = présence plusieurs fois	620 : Activités associatives relatives à un « club » promenades, chasse, pêche, champignons 621 : Promenades et excursions 622 : Promenade au jardin 624 : Promenades en ramassant des fruits, des champignons, etc. 625 : Plage, activités relatives au camping
5	Chasse-pêche	Chasse-pêche	0 = absence 1 = présence une fois > 1 = présence plusieurs fois	623 Chasse-pêche
6	Lecture	Lecture	0 = absence 1 = présence une fois > 1 = présence plusieurs fois	631 : Lecture (sans autre indication) 632 : Lecture de livres 633 : Lecture de revues, de journaux



pratiques de loisirs effectuées au cours des quatre semaines précédant l'enquête, dont la contribution est la plus élevée parmi l'ensemble des variables actives. Le déplacement de la droite vers la gauche du plan factoriel correspond ainsi à une augmentation du nombre et de la fréquence des activités déclarées dans le questionnaire rétrospectif, quel qu'en soit le contenu.

Ce premier facteur discrimine par ailleurs nettement les comportements observés en fonction des variables socio-démographiques projetées en variables supplémentaires sur le plan factoriel. S'agissant du nombre d'activités pratiquées au cours des quatre semaines précédant l'enquête, ce premier axe oppose ainsi, du côté gauche, les cadres et les professions intermédiaires, aux ouvriers et aux agriculteurs, du côté droit. Il oppose, de la même façon les hauts revenus (11 000 francs – 1 677 euros – ou plus de revenu mensuel par unité de consommation), du côté gauche de l'axe, aux niveaux de vie les plus modestes (revenu par unité de consommation inférieur à 5 500 francs – 838 euros), du côté droit. Le niveau de diplôme, qui distingue nettement les diplômés du supérieur des non-diplômés, et même des seuls bacheliers, appa-

raît lui aussi nettement corrélé avec le nombre de pratiques saisies sur le rétrospectif long. L'âge, enfin, est négativement corrélé à cet indicateur, dont l'association avec la résidence dans les grandes agglomérations française, et *a fortiori* à Paris, suggère par ailleurs l'effet des contraintes de localisation des équipements de loisirs, principalement perceptible dans le domaine des loisirs culturels (bibliothèques, musées, théâtres, salles de concerts et cinémas).

Ainsi, la temporalité des loisirs saisie par l'enregistrement des pratiques effectuées dans le mois précédent l'enquête apparaît sous-tendue par l'inégale capacité à planifier et à organiser de manière active l'espace du temps libre, capacité qui semble dépendre pour l'essentiel du revenu et des facteurs sociaux et culturels traditionnellement mis en avant dans l'analyse des disparités observées en matière de pratiques culturelles.

### Les loisirs quotidiens : un temps résiduel

Le deuxième facteur, qui absorbe un peu moins de 5,5 % de la variance totale du nuage de points, hiérarchise principalement les individus

Encadré 1 (suite)

Tableau (suite)

	Variable	Libellé de la variable	Modalités	Postes du carnet
7	Radio, hi-fi	Radio, hi-fi	0 = absence 1 = présence une fois > 1 = présence plusieurs fois	636 : Écoute de la radio 637 : Écoute de disques, K7, CD
8	Télé	Télévision, vidéo	0 = absence 1 = présence une fois > 1 = présence plusieurs fois	634 : Télévision 635 : Vidéo
9	Farniente	Farniente	0 = absence 1 = présence une fois > 1 = présence plusieurs fois	641 Ne rien faire, penser, se détendre
10	Ciné	Sorties au cinéma	0 = absence 1 = présence une fois > 1 = présence plusieurs fois	653 : Cinéma
11	Autres sorties culturelles	Autres sorties culturelles	0 = absence 1 = présence une fois > 1 = présence plusieurs fois	652 : Assistance à un spectacle, concert, variété, cirque, foire, fête foraine, théâtre, ballet, salon auto, etc. 654 : Musée, expos
12	Spectacles	Sorties à un spectacle sportif	0 = absence 1 = présence une fois > 1 = présence plusieurs fois	651 : Assistance à un spectacle sportif
13	Jeux	Jeux	0 = absence 1 = présence une fois > 1 = présence plusieurs fois	662 : Jeux de société, jeux électroniques d'extérieur (flipper, etc.) 663 : Jeux de hasard et d'argent 664 : Divers (mots croisés, concours, modélisme) 665 : Réalisation et visionnage de films, vidéo, photos 666 : Micro-informatique domestique, jeux informatiques 667 : Jeux SAI 668 : Loisirs SAI
14	Art	Pratiques artistiques amateur	0 = absence 1 = présence une fois > 1 = présence plusieurs fois	371 Créations artistiques 661 : Pratique de la musique, du théâtre, de la danse (hors cours)

selon la variable du nombre d'activités de loisirs pratiquées chaque jour, qui lui apporte la plus forte contribution. Le déplacement de la partie basse vers la partie haute du plan factoriel correspond ainsi à une augmentation du nombre des activités de loisirs effectuées au quotidien et de la fréquence de la plupart d'entre elles prises séparément au cours de la journée de remplissage du carnet.

Les paramètres introduits en variables supplémentaires apparaissent moins nettement organisés sur ce facteur que sur le précédent, à l'exception de la variable de la durée totale des temps contraint (temps de travail et temps des tâches domestiques) au cours de la journée de remplissage du carnet, qui apparaît négativement corrélée au nombre d'activités de loisirs pratiquées au cours de cette même journée. À l'échelle du quotidien des jours ordinaires de travail, le temps de loisirs apparaît donc comme un temps résiduel, dont l'organisation résulte principalement des contraintes exercées par les autres temps de la journée, et dépend peu, en revanche, des ressources économiques, sociales et culturelles qui interviennent dans l'organisa-

tion des usages du temps long. On peut ainsi avancer que le temps quotidien n'est pas un temps de la distinction (Bourdieu, 1979), qui se manifeste en revanche très nettement, comme il vient d'être montré, dans la saisie rétrospective des loisirs sur le temps long.

## L'espace des loisirs

La liste des activités de loisir citées dans le carnet journalier recoupe imparfaitement celle soumise dans le questionnaire au titre des pratiques effectuées durant les quatre semaines précédant l'enquête. On peut toutefois établir une certaine équivalence en ce qui concerne les sorties au cinéma, les sorties culturelles, les sorties à un spectacle sportif et les pratiques sportives, présentes, sous des libellés voisins, aux deux niveaux d'enregistrement des pratiques. Les trois premières citées sont présentes dans moins d'1 % des carnets remplis au cours des jours ordinaires de travail, mais en proportion sensiblement plus élevée dans les carnets remplis durant les jours de congés et de vacances,

### Encadré 2

#### UNE NOMENCLATURE DES LOISIRS DES QUATRE SEMAINES PRÉCÉDANT L'ENQUÊTE

Les pratiques de loisirs effectuées au cours des quatre semaines précédant l'enquête et citées dans le questionnaire figurent dans le tableau ci-dessous.

En ce qui concerne les pratiques saisies sur les quatre semaines précédant l'enquête, la nomenclature reprend telle quelle la liste des activités citées dans le questionnaire individus.

	Variable	Libellé de la variable	Modalités
1	CINE	Sortie au cinéma	0 = aucune 1 = une seule > 1 = plusieurs fois
2	TH. CONC	Sortie au concert, au théâtre ou au ballet	0 = aucune 1 = une seule > 1 = plusieurs fois
3	MUSEE	Visite d'un musée ou d'une exposition d'art	0 = aucune 1 = une seule > 1 = plusieurs fois
4	BIBLIOTH	Fréquentation d'une bibliothèque	0 = aucune 1 = une seule > 1 = plusieurs fois
5	SPEC. SPOR	Assistance à un spectacle sportif	0 = aucune 1 = une seule > 1 = plusieurs fois
6	PARC. EXC	Visite d'un parc d'attraction ou excursion	0 = aucune 1 = une seule > 1 = plusieurs fois
7	AUTR. DIV	Autre divertissement	0 = aucune 1 = une seule > 1 = plusieurs fois
8	SPORT	Pratique d'une activité sportive	0 = aucune 1 = une seule > 1 = plusieurs fois

cités ici à titre de comparaison, et qui ne font pas l'objet de l'analyse présentée dans cet article (cf. tableau 1). Elles comptent plus précisément au nombre des activités de loisir pour lesquelles le rapport entre le taux d'incidence mesuré dans les carnets remplis au cours des jours ordinaires de travail et les carnets remplis au cours des jours de congés ou de vacances est supérieur à deux, seuil qui peut-être retenu comme valeur limite au-delà de laquelle les activités de loisir sortent nettement de l'espace des loisirs du quotidien.

### Les loisirs quotidiens sont souvent des loisirs d'intérieur

Certaines de ces activités, qui ont une incidence faible, voire très faible, lorsqu'elles sont saisies au niveau quotidien (4), et dont la pratique requiert un temps qui n'est ordinairement pas compatible avec les contraintes du quotidien, n'apparaissent pourtant pas comme marginales lorsqu'elles sont saisies sur une plus large échelle temporelle – de 11 à 15 % pour les sorties au spectacle ou l'assistance à des spectacles sportifs, et 29 %, pour le cinéma (cf. tableau 2). À cette distinction entre loisirs quotidiens et loisirs non quotidiens s'ajoute une double opposition qui la recoupe en partie, sans la recouvrir en totalité : opposition entre loisirs d'intérieur et loisirs d'extérieur, d'une part, opposition entre loisirs culturels et loisirs non culturels, d'autre part.

Parmi les pratiques de loisirs qui relèvent nettement de l'environnement quotidien, selon le critère retenu au paragraphe précédent, cinq apparaissent nettement liées à l'espace domestique : farniente, télévision, lecture, radio et hi-fi, semi-loisirs. Ces activités, qui peuvent être fractionnées et se combiner à d'autres pratiques, comme c'est nettement le cas pour la télévision, ne nécessitent ni mise en condition particulière, ni dépenses de temps associées (temps de transport en particulier), et s'intercalent aisément entre les autres temps sociaux. Si certaines d'entre elles requièrent des coûts d'équipement non négligeables (télévision, hi-fi), il s'agit en outre de loisirs dont les coûts marginaux sont faibles ou nuls.

### Les loisirs culturels de sortie concernent surtout les classes supérieures

Ces loisirs domestiques, qui apportent au deuxième facteur une contribution particulièrement forte, notamment dans le cas des semi-loisirs, de la lecture et de la télévision, s'opposent aux activités qui se déroulent prioritairement hors du cadre domestique, qui demandent à être préparées et planifiées sur une durée qui dépasse généralement l'échelle du quotidien et

4. Dans l'analyse des correspondances multiples, les modalités correspondantes n'atteignant pas le seuil de 2 % fixé pour la prise en considération au titre des modalités actives ne contribuent pas à la construction des facteurs.

Tableau 1  
Taux d'incidence des pratiques de loisirs quotidiennes des actifs occupés selon le type de journée

	Journée normale de travail (a)	Jours de congés et de vacances (b)	Ensemble	(b)/(a)
Farniente	14,8	15,1	14,9	1,0
Télévision, vidéo	70,2	77,3	72,4	1,1
Lecture	25,4	35,5	28,6	1,4
Radio, hi-fi	3,4	5,3	4,0	1,5
Semi-loisirs	23,8	41,5	29,3	1,7
Pratiques artistiques amateurs	0,3	0,5	0,4	1,8
Sport (1)	5,8	10,8	7,4	1,8
Jeux	6,9	15,8	9,7	2,3
Sorties (hors spectacles)	12,5	33,2	19,0	2,7
Sorties au cinéma (1)	0,7	2,7	1,3	3,9
Autres sorties culturelles (1)	0,6	2,8	1,3	4,3
Balades	4,9	27,0	11,8	5,5
Chasse-pêche	0,2	1,7	0,7	7,0
Sorties à un spectacle sportif (1)	0,3	2,2	0,9	8,6
Taille de l'échantillon	4 290	1 888	6 178	

1. Ces activités ont un équivalent strict dans le rétrospectif sur quatre semaines.

Lecture : 10,8 % des carnets remplis durant une journée de vacances ou de congés contiennent une pratique sportive, soit 1,8 fois plus que dans les carnets remplis au cours d'une journée ordinaire de travail.

Champ : ensemble des individus ayant rempli un carnet au cours d'une journée normale de travail, d'un jour de repos légal ou férié non travaillé ou d'une journée de vacances (6 178 individus).

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.



qui sont aussi, pour la plupart d'entre elles, des activités relativement onéreuses, en comparaison des loisirs du quotidien : sorties au cinéma, sorties culturelles, assistance à un spectacle sportif et pratique d'une activité sportive. La pratique de ces activités apparaît inversement très nettement liée au premier facteur, et son intensité, clairement associée aux caractéristiques socioculturelles des individus (catégorie socioprofessionnelle, diplôme, lieu de résidence et revenu), semble beaucoup moins dépendante du volume de temps libre quotidiennement disponible que celle des activités précédemment décrites. Elle sépare ainsi assez nettement le mode de vie des catégories supérieures du salariat (cadres supérieurs et professions intermédiaires) de celui des classes populaires (agriculteurs et ouvriers) qui s'opposent sous le rapport des ressources détenues et mises en œuvre dans les loisirs ; revenu et capital culturel, d'un côté, temps libre, de l'autre.

Un troisième principe de différenciation, lié au contenu culturel des loisirs, isole à l'extrême gauche du plan des deux premiers facteurs, la pratique intensive, au cours des quatre semaines précédant l'enquête, des activités à fort contenu culturel (fréquentation des théâtres, des salles de concerts, des musées, des expositions, des bibliothèques), qu'il oppose à la pratique intensive, au quotidien, des activités les plus éloignées du pôle de la « culture cultivée » (télévision, semi-loisirs, chasse et pêche). S'il se déduit principalement du premier facteur, auxquelles les activités à fort contenu culturel apportent une contribution plus élevée que celle des autres loisirs, à l'exception de la pratique sportive, la prise en compte simultanée des deux axes permet d'en préciser le sens, dans la

mesure où il met en jeu simultanément loisirs occasionnels et loisirs du quotidien. Les comportements en matière de lecture, en particulier, relève d'une interprétation simultanée des deux axes. La lecture, qui est en effet assez proche du pôle des loisirs culturels de sortie, de par les caractéristiques sociales qui lui sont associées et de par son positionnement dans le plan factoriel, apparaît en effet comme le plus « extérieur » des loisirs d'intérieur, comme le plus enclin à extraire les loisirs quotidiens des frontières de l'espace domestique.

À l'opposé, les variations d'intensité de l'usage quotidien de la télévision, qui, dans ses modalités extrêmes (c'est-à-dire aucune séquence au cours de la journée de remplissage du carnet vs plusieurs séquences), apporte une forte contribution au premier facteur, sans équivalent parmi les autres pratiques quotidiennes, décrivent une diagonale qui suggère l'effet inverse, parmi les variables introduites en variables supplémentaires dans l'analyse des correspondances, des ressources les plus liées au premier facteur (capital culturel) et les plus liées au second facteur (temps libre quotidiennement disponible). Plus les disponibilités quotidiennes en temps libre sont importantes et moins le capital culturel est élevé, plus la pratique quotidienne de la télévision est intensive, et plus la probabilité d'occurrence des pratiques occasionnelles de loisirs cultivés est faible. Inversement, la probabilité d'occurrence de cette dernière catégorie de pratiques apparaît d'autant plus forte que le temps de loisirs quotidien est contraint par un temps de travail professionnel et domestique important et que la dotation en capital culturel est élevée. La télévision apparaît ainsi comme le loisir de prédilection de ceux dont le temps libre est la seule ressource disponible en abondance et qui ne disposent pas à l'inverse des ressources sociales et culturelles qui autorisent l'accès aux autres loisirs, et singulièrement aux loisirs culturels (5).

Tableau 2  
**Taux d'incidence des pratiques de loisirs au cours des quatre semaines précédant l'enquête**

	En %
Pratique d'une activité sportive	49,0
Sortie au cinéma	29,1
Autre divertissement	24,0
Assistance à un spectacle sportif	15,7
Visite d'un parc d'attraction ou excursion	13,8
Visite d'un musée ou d'une exposition d'art	13,5
Fréquentation d'une bibliothèque	11,8
Sortie au concert, au théâtre ou au ballet	11,1

Lecture : 29,1 % des répondants ont été au moins une fois au cinéma durant les 4 semaines précédant l'enquête.

Champ : ensemble des individus ayant rempli un carnet au cours d'une journée normale de travail (4 290 individus).

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

5. Les trois premiers facteurs issus de l'ACM totalisent 17,35 % de la variance totale du nuage de points. Les facteurs suivants, qui absorbent moins de 4 % de la variance totale, ne sont pas retenus dans l'analyse présentée dans cet article. Le troisième facteur fait nettement apparaître la différenciation des loisirs selon leur contenu culturel notamment à travers l'opposition, parmi les loisirs quotidiens, de la lecture et de la télévision, qui apparaissent négativement corrélées. La projection des variables illustratives dans le plan formé par les premier et troisième facteur, non commenté dans cet article, désigne par ailleurs la pratique intensive de la télévision comme l'un des loisirs emblématiques des ruraux et des habitants des villes moyennes, et plus généralement, des catégories situées au bas de l'échelle des catégories socioprofessionnelles, des qualifications et des revenus, tandis que le fait de ne pas regarder du tout la télévision pendant le temps libre est associé aux caractères opposés (cadres, habitants des grandes agglomérations et singulièrement parisiens) et à la fréquentation des équipements culturels dans les quatre semaines précédant l'enquête.

## Les déterminants de la consommation de loisirs

Les deux échelles temporelles qui se dégagent de la lecture du plan des deux premiers facteurs issus de l'analyse des correspondances multiples apparaissent, en première analyse, comme deux principes indépendants d'organisation des loisirs des actifs. L'examen détaillé du plan factoriel suggère toutefois l'existence d'une relation inverse entre ces deux échelles. Ainsi les cadres, qui sont aujourd'hui parmi les actifs ceux sur qui pèsent les plus fortes contraintes d'emploi du temps au quotidien (Fermanian, 1999), figurent aussi parmi les plus gros consommateurs de loisirs, notamment de loisirs culturels (fréquentation des musées, des théâtres, des cinémas et des salles de concerts), lorsque ceux-ci sont appréhendés en dehors des limites du quotidien. Inversement, les ouvriers, dont les contraintes d'emploi du temps apparaissent plus faibles que celles des cadres, sont parmi les plus faibles consommateurs de loisirs, lorsque cette consommation est appréhendée sur le temps long. On peut aussi remarquer, à la lecture du plan factoriel, que la présence d'enfants dans le ménage, qui va logiquement de pair avec un alourdissement des contraintes sur le temps quotidien, ne semble pas incompatible avec une propension plus affirmée que la moyenne aux loisirs, et notamment aux loisirs culturels, saisis sur le temps long (cf. graphique).

### Trois interprétations en termes d'arbitrage

Cette relation inverse peut s'interpréter en termes d'arbitrages inter-temporel, les contraintes qui pèsent sur le temps quotidien étant supposées compensées par l'intensité des pratiques de loisirs pendant les jours de congés et les jours de repos hebdomadaires, qui transparaît indirectement dans la saisie rétrospective des loisirs pratiqués au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Si cette première interprétation est vérifiée, on s'attend à ce que la durée du temps contraint au quotidien soit positivement liée, à autres caractéristiques individuelles contrôlées, à la propension aux loisirs mesurée au cours des quatre semaines précédant l'enquête.

On peut alternativement rapprocher la propension aux loisirs mesurée sur le temps long, en distinguant les loisirs culturels des loisirs non

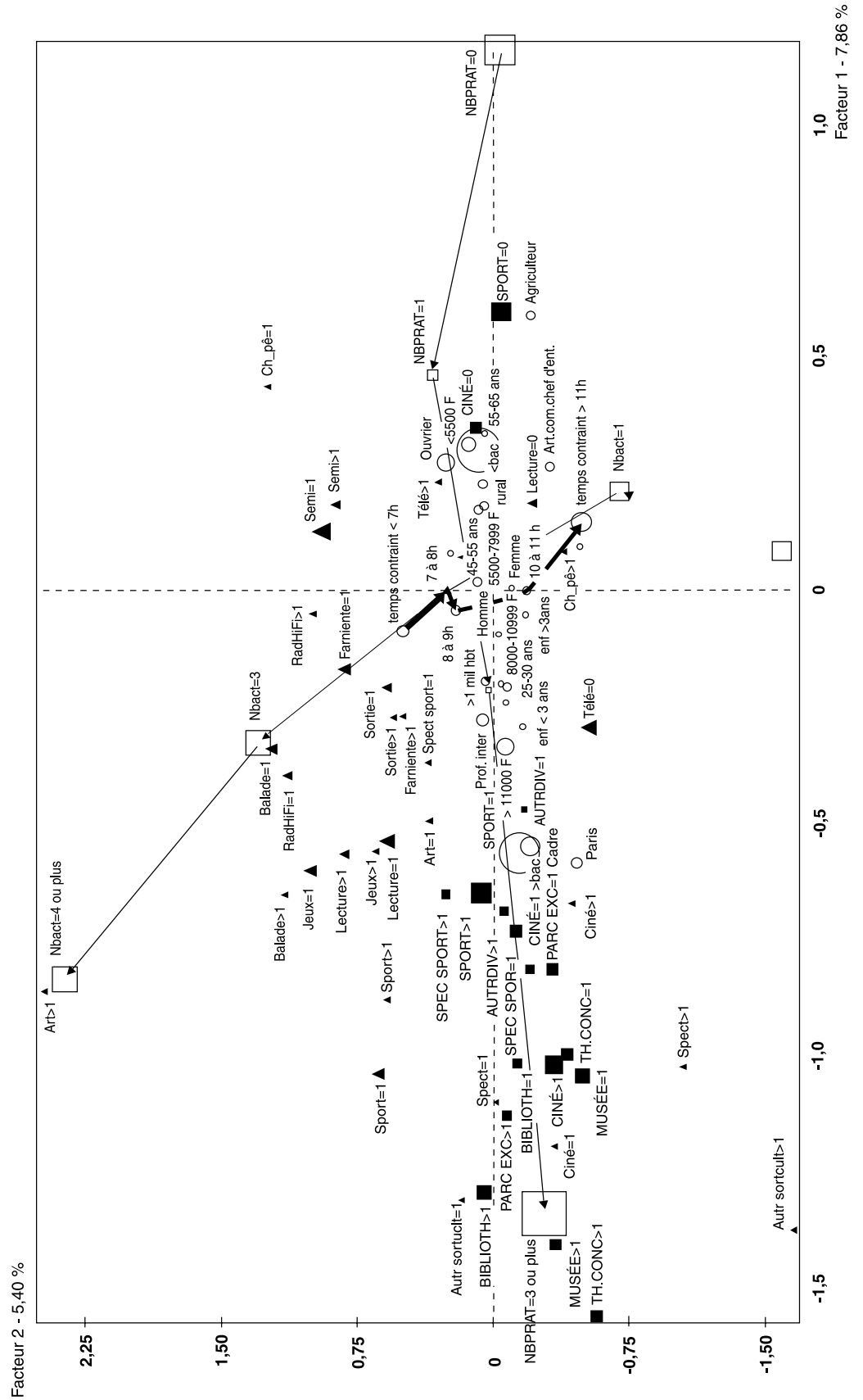
culturels, au volume et à la nature des capitaux détenus par les individus (capital économique vs capital culturel). Selon cette interprétation le rationnement du temps libre au quotidien n'exerce pas d'effet spécifique sur les comportements observés sur le temps long, lorsque sont contrôlés simultanément les caractéristiques des individus et des loisirs.

On peut enfin faire l'hypothèse que la propension aux loisirs mesurée sur le temps long est d'autant plus élevée que le revenu est important. Selon ce raisonnement, l'effet contre-intuitif des contraintes d'emploi du temps se manifeste seulement lorsque le rationnement du temps libre est compensé par un niveau de revenu élevé, et résulte donc d'un arbitrage temps/revenu.

La portée de ces trois interprétations concurrentes est évaluée au moyen d'un modèle logit dichotomique, qui régresse la probabilité d'occurrence des loisirs mesurée dans le questionnaire rétrospectif des quatre semaines précédant l'enquête sur la durée quotidienne du temps contraint, le revenu par unité de consommation et le diplôme, auxquels s'ajoutent trois autres caractéristiques socio-démographiques (âge, sexe, composition du ménage – c'est-à-dire la présence ou l'absence d'enfants de moins de trois ans et de plus de trois ans), ainsi qu'une caractéristique d'environnement (commune de résidence). Pour tenir compte de l'hétérogénéité des loisirs dont l'incidence est mesurée sur les quatre semaines précédant l'enquête, on teste en fait deux modèles, qui s'appliquent pour l'un à la probabilité des loisirs culturels et pour l'autre à celle des loisirs non culturels (cf. tableaux 3 et 4).

La mise en œuvre de cette procédure d'évaluation s'appuie sur un raisonnement qui conduit formellement à mesurer l'effet d'un événement daté (temps de travail professionnel et temps de travail domestique le jour de remplissage du carnet) sur un événement qui lui est antérieur (probabilité d'occurrence des loisirs culturels au cours des quatre semaines précédant l'enquête). Elle repose donc sur l'hypothèse que le temps de travail professionnel et le temps de travail domestique déclarés le jour de remplissage du carnet sont représentatifs de l'emploi du temps ordinaire de la personne remplissant le carnet. Cette hypothèse apparaît assez réaliste, du fait des caractéristiques de la population retenue. En particulier, le fait de ne retenir que les actifs occupés ayant rempli le carnet un jour de travail ne présentant pas de caractère exceptionnel,

Graphique  
 L'espace des loisirs : plan des deux premiers facteurs issus de l'analyse  
 des correspondances multiples



Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

limite la sensibilité du temps de travail au jour de la semaine retenu pour le remplissage du carnet.

Il reste que, si l'on se place dans le cadre d'un modèle d'arbitrage temps contraints/loisir, on peut suggérer qu'un individu ayant eu peu d'activités de loisir dans les semaines précédant l'enquête connaît, dans la période de remplissage du carnet, une incitation forte à un rééquilibrage en faveur des loisirs, à supposer qu'il dispose d'une certaine maîtrise des contraintes de temps de travail professionnel et domestique. Si tel est le cas, la variable du temps contraint quotidien est endogène, et sa prise en compte introduit un biais dans l'estimation des paramètres du modèle. Le test effectué selon la procédure décrite dans l'encadré 3, permet en fait d'écarter cette hypothèse d'endogénéité de la variable « temps contraint », et les paramètres qui figurent dans les tableaux 3 et 4 ne sont donc pas biaisés.

## Les loisirs dépendent plus des ressources et de l'environnement que du temps libre

L'examen des paramètres figurant dans les tableaux 3 et 4 permet de rejeter sans équivoque l'hypothèse de la compensation « pure » entre les deux échelles temporelles du loisir. À autres variables contrôlées, la durée quotidienne du temps de loisirs n'exerce pas d'effet significatif sur la probabilité des loisirs culturels, et si un effet significatif apparaît du côté des loisirs non culturels, il est de très faible ampleur et, surtout, négatif (6). Autrement dit, la propension aux loisirs non culturels enregistrée dans la saisie rétrospective des activités exercées au cours des quatre semaines précédant l'enquête est

6. Rappelons que les variations du temps sont exprimées en séquences de 10 minutes. L'effet cumulé d'une augmentation d'une heure du temps contraint correspond donc à une multiplication par  $(1 - 0,004)^6$ , soit un effet marginal de - 0,02 %.

Tableau 3  
Probabilité des loisirs culturels au cours du mois précédant l'enquête (modèle *logit* dichotomique)

Modalité de référence	Modalité active	Coefficient	Test	Effet marginal (en %)
Constante Fréquence de la situation de référence		0,29		57,1
Durée des temps contraints (1)		- 0,0005	n.s.	
Sexe <i>Homme</i>	Femme	0,38	< 0,001	9,1
Âge		- 0,04	< 0,001	- 0,9
Commune de résidence <i>Commune de moins de 20 000 habitants</i>	Commune rurale De 20 000 à 100 000 habitants Plus de 100 000 habitants Agglomération parisienne Paris	0,09 0,23 0,58 0,55 1,31	n.s. < 0,1 < 0,001 < 0,001 < 0,001	5,6 13,3 12,6 26,1
Diplôme <i>Inférieur au bac ou sans diplôme</i>	Bac technique ou professionnel Enseignement supérieur	0,72 1,31	< 0,001 < 0,001	16,2 26,1
Revenu par unité de consommation <i>De 5 500 à 7 999 francs</i>	Moins de 5 500 francs De 8 000 à 10 999 francs 11 000 francs et plus	- 0,11 0,33 0,51	n.s. < 0,1 < 0,001	7,7 11,8
Type de ménage <i>Sans enfant</i>	Avec enfants de moins de 3 ans Avec enfants de plus de 3 ans Avec enfants de tous âges	- 0,55 0,07 - 0,31	< 0,001 n.s. < 0,1	- 13,6 - 7,7
- 2 Log L Modèle avec constante seulement Modèle avec constante et variables indépendantes ddl P	5 573 4 792 16 < 0,001			
1. Le temps de travail et le temps des tâches domestiques pris en compte correspondent aux durées observées au cours de la journée de remplissage du carnet.				

La situation de référence correspond aux modalités en italique.

Lecture de l'effet marginal : pour les individus correspondant à la situation de référence, la probabilité d'avoir effectué au moins une activité de loisir culturel au cours du mois précédant l'enquête est égale à  $\hat{p} = \frac{1}{1 + \exp(-b_0)}$  soit en l'occurrence  $\hat{p} = \frac{1}{1 + \exp(0,29)} =$

0,571, c'est-à-dire, exprimé en pourcentage, 57,1 %, soit la fréquence de la situation de référence. Les autres valeurs exprimées dans la colonne effet marginal correspondent aux écarts par rapport à la modalité de référence. Ainsi, pour les femmes, la probabilité modélisée

vaut  $\hat{p} = \frac{1}{1 + \exp[-(0,38 - 0,29)]} = 0,662$  soit 66,2 %.

et l'écart par rapport aux hommes vaut, toutes choses égal par ailleurs,  $66,2 - 57,1 = 9,1$  %.

Champ : ensemble des individus ayant rempli un carnet au cours d'une journée normale de travail (4 290 individus).

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

d'autant plus forte que les contraintes sur les emplois du temps quotidiens sont faibles, et celles-ci n'entraînent donc pas d'effet de compensation. La prise en considération des autres paramètres de chacun des deux modèles suggère que la propension aux activités de loisirs mesurée rétrospectivement dépend simultanément des ressources dont disposent les individus et des contraintes de leur environnement, et l'effet de ces différents facteurs est partiellement différencié selon la nature des activités de loisirs (culturels et non culturels).

Ainsi, si l'âge des enfants présents dans le ménage (c'est-à-dire enfants de moins de trois ans vs enfants de plus de trois ans, l'analyse toutes choses égales par ailleurs infirmant sur ce point ce qui ressortait intuitivement de la lecture du plan factoriel) exerce une influence de même nature sur la propension aux deux types de loisirs (la présence d'enfants de moins de trois ans réduit dans les deux cas la propension aux loisirs), l'effet du lieu de résidence distingue assez nettement les loisirs culturels des loisirs non culturels. Alors que la probabilité des premiers est très positivement liée à la résidence en milieu urbain, et singulièrement à la résidence

parisienne, la probabilité des loisirs non culturels est, à l'inverse, négativement corrélée à la résidence parisienne et francilienne. La force du lien qui existe entre le fait de résider à Paris et la propension aux loisirs culturels confirme une réalité constamment observée par la sociologie des pratiques culturelles. Elle répond à la forte concentration géographique de l'offre qui caractérise l'économie du secteur culturel, dont elle conditionne l'équilibre (Menger, 1993). L'écart Paris/province, généralement pensé dans les termes du handicap culturel de la province, revêt cependant une signification différente lorsque sont pris en considération les loisirs non culturels. L'avantage parisien en matière de loisirs culturels peut tout aussi bien s'interpréter, à la lumière de ces résultats, comme l'effet d'une compensation du désavantage qui se manifeste pour d'autres catégories de loisirs. En d'autres termes, si les Parisiens vont plus au théâtre et au cinéma que les provinciaux, une fois contrôlés notamment l'effet des variables de revenu et de capital culturel, c'est aussi parce que ces loisirs leur sont, pour des raisons tenant aux contraintes d'environnement inhérentes à la vie dans les grandes métropoles, plus accessibles que d'autres loisirs qui figurent

Tableau 4  
**Probabilité des loisirs non-culturels au cours du mois précédant l'enquête (modèle *logit* dichotomique)**

Modalité de référence	Modalité active	Coefficient	Test	Effet marginal (en %)
Constante		2,64		
Fréquence de la situation de référence				93,4
Durée des temps contraints (1)		- 0,0007	< 0,05	- 0,004
Sexe	Femme	- 0,34	< 0,001	- 2,5
Homme				
Âge		- 0,04	< 0,001	- 0,2
Commune de résidence	Commune rurale	- 0,27	< 0,02	- 1,9
Commune de moins de 20 000 habitants	De 20 000 à 100 000 habitants	- 0,31	< 0,05	- 2,2
	Plus de 100 000 habitants	0,04	<i>n.s.</i>	
	Agglomération parisienne	- 0,62	< 0,001	- 5,0
	Paris	- 0,55	< 0,01	- 4,3
Diplôme	Bac technique ou professionnel	0,37	< 0,001	1,9
Inférieur au bac ou sans diplôme	Enseignement supérieur	0,56	< 0,001	2,8
Revenu par unité de consommation	Moins de 5 500 francs	- 0,25	< 0,01	- 1,8
De 5 500 à 7 999 francs	De 8 000 à 10 999 francs	0,24	< 0,02	1,3
	11 000 francs et plus	0,48	< 0,001	2,4
Type de ménage	Avec enfants de moins de 3 ans	- 0,40	< 0,01	- 2,9
Sans enfant	Avec enfants de plus de 3 ans	0,01	<i>n.s.</i>	
	Avec enfants de tous âges	- 0,16	<i>n.s.</i>	
- 2 Log L				
Modèle avec constante seulement	5 251			
Modèle avec constante et variables indépendantes	4 912			
ddl	16			
P	< 0,001			

1. Le temps de travail et le temps des tâches domestiques pris en compte correspondent aux durées observées au cours de la journée de remplissage du carnet.

Champ : ensemble des individus ayant rempli un carnet au cours d'une journée normale de travail (4 290 individus).  
Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

Encadré 3

**TEST D'ENDOGENÉITÉ DU TEMPS CONTRAINT QUOTIDIEN**

Le test d'endogénéité de la variable « temps contraint » introduite dans la modélisation de la probabilité des loisirs culturels et non culturels consiste à exprimer cette variable en fonction d'un certain nombre de variables indépendantes dites variables instrumentales, sous la forme d'une équation de régression dont le résidu est ensuite introduit selon la technique de la régression augmentée dans les deux modèles logistiques estimés. Si le paramètre associé à ce résidu est significatif, l'hypothèse d'exogénéité de la variable « temps contraint » est rejetée. Dans le cas contraire, elle doit être retenue.

On suppose ici en premier lieu que le temps contraint peut s'exprimer sous la forme suivante :

$$TMPSC = \alpha + \beta_1 SEXE + \beta_2 DIPL + \beta_3 ENF + \beta_4 TEMPSTRJ + v$$

où *TMPSC* = durée des temps contraints ;  
*SEXE* = sexe ;  
*DIPL* = posséder ou pas un diplôme de niveau baccalauréat ;

*ENF* = vivre dans un couple avec ou sans enfants ;  
*TEMPSTRJ* = durée du temps de trajet domicile - travail dans la journée de remplissage du carnet.

On suppose en second lieu que *ENF* et *TEMPSTRJ*, qui ne figurent pas dans la liste des variables initialement introduites dans les modèles logistiques, sont des instruments spécifiques de la durée quotidienne des temps contraints. Cette condition est vérifiée s'ils ont un effet significatif sur la durée du temps contraint. L'estimation des paramètres de l'équation de régression confirme cette hypothèse même si c'est au seuil de 10 % pour la variable *ENF* (cf. tableau A).

On augmente ensuite les modèles logistiques de départ (régression de la probabilité des loisirs culturels et régression de la probabilité des loisirs non culturels) du résidu de la régression instrumentale précédente, noté *tmp*. Le paramètre associé au résidu *tmp* n'atteignant le seuil de significativité de 5 % dans aucun des deux modèles augmentés, on rejette donc dans l'un et l'autre cas l'hypothèse d'endogénéité de la variable « temps contraint » (cf. tableaux B et C).

Tableau A  
**Estimation des paramètres de régression**

Variable		ddl	Paramètres estimés	Erreur standard	t pour H0 :	Pr >  t
					paramètre = 0	
Constante		1	585,94218	5,95998	98,31	< 0,0001
SEX		1	18,1999	3,23474	5,63	< 0,0001
DIP	avec/sans bac	1	8,61084	3,27121	2,63	0,0085
ENF	avec enfants/ sans enfants	1	- 5,8812	3,41755	- 1,72	0,0853
TEMPSTRJ	temps de trajet domicile - travail	1	- 0,66713	0,02888	- 23,1	< 0,0001
R <sup>2</sup> = 0,12						

Tableau B  
**Modèle 1 : probabilité d'avoir pratiqué une activité de loisir culturelle au cours des quatre semaines précédant l'enquête**

Modalité de référence	Modalité active	Coefficient	Test
Constante		- 0,1424	<i>n.s.</i>
Durée des temps contraints		0,000289	<i>n.s.</i>
Sexe <i>Homme</i>	Femme	0,3684	< 0,001
Âge		- 0,0368	< 0,001
Commune de résidence <i>Commune de moins de 20 000 habitants</i>	Commune rurale De 20 000 à 100 habitants Plus de 100 000 habitants Agglomération parisienne Paris	0,0852 0,2342 0,5804 0,5603 1,3151	<i>n.s.</i> < 0,1 < 0,001 < 0,001 < 0,001
Diplôme <i>Inférieur au bac ou sans diplôme</i>	Bac technique ou professionnel Diplôme d'enseignement supérieur	0,7162 1,3056	< 0,001 < 0,001
Revenu par unité de consommation <i>de 5 500 à 7 999 francs</i>	Moins de 5 500 francs De 8 000 à 10 999 francs 11 000 francs et plus	- 0,1177 0,3277 0,5111	<i>n.s.</i> < 0,01 < 0,001



## Encadré 3 (suite)

Tableau B (suite)

Modalité de référence	Modalité active	Coefficient	Test
Type de ménage <i>sans enfant</i>	Avec enfants de moins de 3 ans Avec enfants de plus de 3 ans Avec enfants de tous âges	- 0,5414 0,0735 - 0,3052	< 0,001 <i>n.s.</i> < 0,1
Tmp		- 0,00087	<i>n.s.</i>
- 2 Log L Modèle avec constante seulement Modèle avec constante et variables indépendantes Ddl P	5 572,604 4 791,133 17 < 0,001		

Tableau C

**Modèle 2 : probabilité d'avoir pratiqué une activité de loisir non culturelle au cours des quatre semaines précédant l'enquête**

Modalité de référence	Modalité active	Coefficient	Test
Constante		2,5665	
Durée des temps contraints		- 0,00058	<i>n.s.</i>
Sexe <i>Homme</i>	Femme	- 0,346	< 0,001
Âge		- 0,0382	< 0,001
Commune de résidence <i>Communes de moins de 20 000 habitants</i>	Commune rurale De 20 000 à 100 habitants Plus de 100 000 habitants Agglomération parisienne Paris	- 0,2712 - 0,3082 0,0366 - 0,6174 - 0,5472	< 0,02 < 0,05 <i>n.s.</i> < 0,001 < 0,01
Diplôme <i>Inférieur au bac ou sans diplôme</i>	Bac technique ou professionnel Diplôme d'enseignement supérieur	0,3659 0,5634	< 0,001 < 0,001
Revenu par unité de consommation <i>de 5 500 à 7 999 francs</i>	Moins de 5 500 francs De 8 000 à 10 999 francs 11 000 francs et plus	- 0,2542 0,2418 0,4757	< 0,01 < 0,02 < 0,001
Type de ménage <i>sans enfant</i>	Avec enfants de moins de 3 ans Avec enfants de plus de 3 ans Avec enfants de tous âges	- 0,3973 0,0154 - 0,154	< 0,01 <i>n.s.</i> <i>n.s.</i>
Tmp		- 0,00016	<i>n.s.</i>
- 2 Log L Modèle avec constante seulement Modèle avec constante et variables indépendantes Ddl P	5 251,009 4 911,9 17 < 0,001		

## Remarques :

1. Le test d'exogénéité utilisé est celui de Davidson-McKinnon (Davidson et McKinnon., 1993) qu'on a adapté au *logit*. Il est vrai que le test de Davidson-McKinnon est développé pour des moindres carrés alors qu'on réalise ici un *logit*. On a tout de même considéré le test robuste, car l'estimateur du résidu est apparu convergent.

2. Le test était suridentifié par les variables TEMPS-TRJ et ENF, instruments spécifiques de la variable temps contraints. On a également testé l'absence d'effet direct de ces instruments sur la probabilité des loisirs culturels/non culturels. Les paramètres estimés apparaissent non significatifs (cf. tableaux D et E).

Tableau D

**Test de validité des instruments pour le modèle 1 (loisirs culturels)**

Variable		ddl	Paramètres estimés	Erreur standard	t pour H0 :	Pr >  t
Constante	temps trajets	1	0,00149	0,03402	0,04	0,965
ENF		1	- 0,00239	0,03341	- 0,07	0,9431
TEMPSTRJ		1	- 0,00004752	0,00028437	- 0,17	0,8673
R <sup>2</sup>	- 0,0005					



plutôt ici parmi les loisirs « non culturels » (excursions, pratique sportive). C'est aussi à cette aune que peut être interprétée, dans l'ordre des loisirs du quotidien, l'éloignement des Parisiens du pôle des semi-loisirs (bricolage et jardinage), tel qu'il ressortait de la lecture du plan des deux premiers facteurs extraits de l'analyse des correspondances multiples (cf. graphique).

### Une propension aux loisirs culturels plus affirmée chez les femmes

En second lieu, l'effet du diplôme affecte de manière relativement équivalente la propension aux loisirs culturels et aux loisirs non culturels, ce qui laisse à penser que le capital culturel supporte une propension aux loisirs qui est à peu près indépendante de leur contenu, et donc relativement insensible aux effets de distinction classiquement mis en évidence par la sociologie des pratiques culturelles (Bourdieu, 1979). Curieusement, la différenciation des loisirs culturels et non culturels procède ici principalement des contraintes de localisation, à travers l'opposition Paris/province, et de la division sexuelle des loisirs : la propension aux loisirs culturels est plus affirmée chez les femmes, tandis que la propension aux loisirs non culturels est plus marquée chez les hommes. On peut interpréter cet effet générique du capital culturel comme l'expression d'une capacité d'organisation et de planification du temps qui vérifie donc partiellement le deuxième modèle interprétatif. En tout état de cause, la relation entre temps court et temps long ne manifeste pas de comportement d'arbitrage entre les échelle temporelles du loisir, mais simplement le fait que les res-

sources culturelles des individus, qui sont particulièrement abondantes au sein des catégories, qui se trouvent être par ailleurs parmi celles qui subissent les plus fortes contraintes d'emploi du temps au quotidien, se manifestent prioritairement dans la gestion des loisirs du temps long. Les contraintes qui s'exercent sur l'emploi du temps quotidien apparaissent du reste aussi en quelque sorte dans cette optique comme une ressource culturelle, en vertu notamment du rôle structurant du travail sur l'organisation de l'ensemble des temps sociaux, que révèle en creux la vacuité du temps libre des personnes privées d'emploi (Lazarsfeld, Jahoda, Zeisel, 1981), et que manifeste le constat selon lequel les catégories les plus fortement dotées en temps libre sont aussi les plus dépourvues des ressources et des repères temporels nécessaires aux usages du temps libre les plus élaborés (Wilensky, 1964).

### Un arbitrage entre ressources financières et temps libre

L'effet du revenu disponible, qui affecte très significativement, dans chacun des modèles estimés, la propension aux loisirs, manifeste par ailleurs une composante spécifiquement économique de l'inégalité d'accès aux loisirs, et singulièrement de l'inégalité d'accès aux loisirs culturels, dont il n'est généralement pas fait grand cas dans la sociologie des pratiques culturelles, et qui rappelle que les loisirs dont l'incidence est saisie dans le questionnaire rétrospectif ont presque tous en commun d'être plus coûteux que les loisirs du quotidien ordinaire.

#### Encadré 3 (suite)

Tableau E

#### Test de validité des instruments pour le modèle 2 (loisirs non-culturels)

Variable		ddl	Paramètres estimés	Erreur standard	t pour H0 :	Pr >  t
Constante	temps trajets	1	0,00264	0,0345	0,08	0,9389
ENF		1	- 0,00652	0,03388	- 0,19	0,8474
TEMPSTRJ		1	- 0,00000163	0,00028838	- 0,01	0,9955
R <sup>2</sup>						- 0,0005

3. La variable ENF est distincte de la variable « Type de ménage » introduite dans les modèles logistiques, qui combine le critère de la présence d'enfants dans le ménage de l'individu interrogé avec leur âge. Dans les modèles logistiques, c'est la combinaison de ces deux

critères qui exerce une influence significative sur la probabilité des loisirs, culturels ou non culturels, et non le seul critère de la présence ou de l'absence d'enfants qui, en soi, n'a pas d'effet significatif.



Certains développements contemporains de la microéconomie du consommateur inscrivent toutefois l'effet du revenu sur les pratiques de loisirs dans un mécanisme d'arbitrage complexe entre ressources financières et disponibilités en temps libre, sur le modèle de la « *Harried Leisure Class* » (Linder, 1970), et qui rend compte de façon assez adéquate, en France, de la situation des cadres. Soumis à de fortes contraintes d'emploi du temps quotidien, ceux-ci disposent simultanément en effet de revenus élevés, et cette double caractéristique se manifeste, selon ce modèle théorique, par une propension affirmée à consommer des activités de loisirs coûteuses, mais qui ont une faible incidence sur les emplois du temps quotidiens, autrement dit des activités pour lesquelles le revenu permet « d'acheter du temps » (voyages plutôt que lecture, sorties au cinéma ou au théâtre une ou deux fois par mois plutôt que télévision tous les soirs). Il est possible d'évaluer la portée de cette hypothèse sur les données de l'enquête *Emploi du temps* en reformulant les deux modèles logistiques testés précédemment (cf. tableaux 5 et 6). Dans chacun des deux modèles, les variable de revenu et de temps contraint sont désormais remplacées par un terme d'interaction, qui suggère un mécanisme de compensation conforme au modèle de Linder. On teste ici l'effet des

variations du temps contraint pour chacune des trois tranches de revenu par unité de consommation. L'estimation des paramètres associés à ce terme d'interaction permet de conclure, dans les deux modèles, que les contraintes sur le temps quotidien exercent, à autres caractéristiques individuelles contrôlées, un effet positif sur la propension aux loisirs saisis sur le temps long, mais seulement lorsque celles-ci sont compensées par des revenus élevés. Autrement dit, l'hypothèse de Linder apparaît vérifiée. Il reste que, même en spécifiant cet effet par niveau de revenu, celui-ci demeure tout à fait infime, et exerce une influence assez marginale sur les écarts enregistrés dans la propension aux activités de loisir mesurée sur le temps long (7).

### Les inégalités d'accès aux loisirs demeurent

Appréhendé au travers de sa double temporalité, le temps du loisir n'apparaît pas véritablement

7. Calculé sur une heure, l'effet marginal de la variation du temps contraint pour un individu situé dans la tranche de 11 000 francs (ou 1 677 euros) et plus par unité de consommation correspond en effet à une augmentation de la probabilité des loisirs culturels de 0,1 %. Pour les individus situés dans la tranche immédiatement inférieure, l'effet correspondant est de + 0,06 % (cf. tableau 5).

Tableau 5  
Probabilité des loisirs culturels au cours du mois précédant l'enquête (modèle *logit* dichotomique avec effet d'interaction temps contraint/revenu)

Modalité de référence	Modalité active	Coefficient	Test	Effet marginal (en %)
Constante Fréquence de la situation de référence		0,07		51,7
Sexe <i>Homme</i>	Femme	0,36	< 0,001	8,9
Âge		- 0,04	< 0,001	- 0,9
Commune de résidence <i>Commune de moins de 20 000 habitants</i>	Commune rurale De 20 000 à 100 000 habitants Plus de 100 000 habitants Agglomération parisienne Paris	0,08 0,23 0,58 0,57 1,33	<i>n.s.</i> < 0,1 < 0,001 < 0,001 < 0,001	5,6 13,9 13,7 28,4
Diplôme <i>Inférieur au bac ou sans diplôme</i>	Bac technique ou professionnel Enseignement supérieur	0,74 1,34	< 0,001 < 0,001	17,5 28,7
Durée du temps contraint × Revenu par u.c. <i>De 5 500 à 7 999 francs</i>	Moins de 5 500 francs De 8 000 à 10 999 francs 11 000 francs et plus	- 0,0002 0,0004 0,0007	<i>n.s.</i> < 0,02 < 0,001	0,01 0,02
Type de ménage <i>Sans enfant</i>	Avec enfants de moins de 3 ans Avec enfants de plus de 3 ans Avec enfants de tous âges	- 0,55 0,05 - 0,34	< 0,001 <i>n.s.</i> < 0,1	- 13,4 - 8,5
- 2 Log L				
Modèle avec constante seulement	5 573			
Modèle avec constante et variables indépendantes	4 804			
Ddl	15			
P	< 0,001			

Lecture de l'effet associé au terme d'interaction : pour les individus situés dans la tranche de revenu de 11 000 francs et plus, une augmentation de 10 minutes de la durée du temps contraint augmente la probabilité des loisirs culturels de 0,02 %.  
Champ : ensemble des individus ayant rempli un carnet au cours d'une journée normale de travail (4 290 individus).  
Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

Tableau 6

**Probabilité des loisirs non-culturels au cours du mois précédant l'enquête (modèle *logit* dichotomique avec effet d'interaction temps contraint/revenu)**

Modalité de référence	Modalité active	Coefficient	Test	Effet marginal (en %)
Constante Fréquence de la situation de référence		2,30		90,9
Sexe <i>Homme</i>	Femme	- 0,36	< 0,001	- 3,5
Âge		- 0,04	< 0,001	- 0,3
Commune de résidence <i>Commune de moins de 20 000 habitants</i>	Commune rurale De 20 000 à 100 000 habitants Plus de 100 000 habitants Agglomération parisienne Paris	- 0,28 - 0,31 0,04 - 0,59 - 0,52	< 0,02 < 0,02 <i>n.s.</i> < 0,001 < 0,01	- 2,5 - 2,9  - 6,2 - 5,3
Diplôme <i>Inférieur au bac ou sans diplôme</i>	Bac technique ou professionnel Enseignement supérieur	0,39 0,60	< 0,001 < 0,001	2,8 3,9
Durée du temps contraint × Revenu par u.c. <i>De 5 500 à 7 999 francs</i>	Moins de 5 500 francs De 8 000 à 10 999 francs 11 000 francs et plus	- 0,0005 0,0002 0,0006	< 0,01 <i>n.s.</i> < 0,01	- 0,004  0,005
Type de ménage <i>Sans enfant</i>	Avec enfants de moins de 3 ans Avec enfants de plus de 3 ans Avec enfants de tous âges	- 0,40 - 0,01 - 0,19	< 0,01 <i>n.s.</i> <i>n.s.</i>	- 3,9
- 2 Log L				
Modèle avec constante seulement	5 251			
Modèle avec constante et variables indépendantes	4 927			
Ddl	15			
P	< 0,001			

Champ : ensemble des individus ayant rempli un carnet au cours d'une journée normale de travail (4 290 individus).

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

comme ce temps autonome que décrivent certaines théories contemporaines de la société des loisirs (Dumazedier, 1988 ; Sue, 1994 ; Viard, 2002). Saisi au niveau des agendas quotidiens, il demeure, en dépit de son allongement, fortement encadré par les contraintes associées aux autres temps de la journée (temps du travail et temps des activités domestiques). Saisi sur une échelle temporelle plus longue, il apparaît principalement structuré par l'inégale distribution des ressources culturelles, sociales et monétaires qui en structurent l'usage, et relativement insensible aux contraintes qui s'exercent au quotidien sur les emplois du temps, ce qui fournit une indication du cadre dans lequel opèrent les politiques publiques des loisirs et de la culture.

Réalisée avant l'entrée en vigueur de la loi sur les 35 heures, l'enquête *Emploi du temps* de 1998-1999 suggère à cet égard, à l'appui des théories post-fordistes du temps libre (Gershuny, 2000), que l'arbitrage entre les différentes formes de réduction du temps de travail (RTT)

constitue la clé de son impact redistributif. Les premières études d'impact des lois Aubry font apparaître à ce sujet que les cadres ont aujourd'hui plus facilement accès aux formules de réduction sous forme de journées ou de demi-journées de congés supplémentaires, qui sont les plus à même de favoriser le développement des pratiques de loisirs les moins soumises à l'ordre du quotidien, tandis que les employés et surtout les ouvriers ne se voient le plus souvent offrir qu'une modulation de la durée journalière du travail (Estrade, Méda et Orain, 2001 ; Coulangéon, 2002). La diffusion des loisirs, et en particulier des loisirs culturels, est en ce sens soumise à deux ordres d'inégalités, qui cumulent leurs effets. Inégalité d'accès aux différentes échelles du temps libre, d'une part, inégalité d'accès aux ressources monétaires et culturelles impliquées dans les loisirs, d'autre part, et les effets sociaux des politiques d'aménagement et de réduction du temps de travail ne peuvent être correctement anticipés sans prise en considération de cette double inégalité. □

*Les auteurs remercient les rapporteurs ainsi que Alain Degenne et Marc Gurgand pour leurs commentaires et suggestions. Les éventuelles imperfections de ce texte demeurent bien évidemment de la seule responsabilité des auteurs.*

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Bourdieu P. (1979)**, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Éditions de Minuit, Paris.
- Coulangeon P. (2002)**, « Temps libre et loisirs. Grandes tendances », in *L'état de la France*, pp. 167-172, Édition La Découverte, Paris.
- Davidson R. et McKinnon J.G. (1993)**, *Estimation and Inference in Econometrics*, Oxford University Press.
- Dumazedier J. (1988)**, *Révolution culturelle du temps libre 1968-1988*, Méridiens-Klincksieck, Paris.
- Estrade M.-A., Méda D. et Orain R. (2001)**, « Les effets de la réduction du temps de travail sur les modes de vie : qu'en pensent les salariés un an après », *Premières Synthèses*, n° 21, Dares.
- Fermanian J.-D. (1999)**, « Le Temps de travail des cadres », *Insee Première*, n° 671.
- Gershuny J. (2002)**, *Changing Times. Work and Leisure in Postindustrial Society*, Oxford University Press.
- Lazarsfeld P.F., Jahoda M. et Zeisel H. (1981)**, *Les chômeurs de Marienthal*, trad. fr., Éditions de Minuit, Paris.
- Linder S.B. (1982)**, *La Ressource la plus rare*, Paris, Bonnel (traduction de *The Harried Leisure Class*, New York, Columbia University Press, 1970).
- Menger P.-M. (1993)**, « L'hégémonie parisienne. Économie et politique de la gravitation artistique », *Annales ESC*, novembre-décembre, n° 6, pp. 1565-1600.
- Sue R. (1994)**, *Temps et ordre social*, PUF, Paris.
- Viard J. (2002)**, *Le sacre du temps libre. La société des 35 heures*, Éditions de l'Aube, Paris.
- Wilensky H.L. (1964)**, « Mass Society and Mass Culture: Interdependence or Independence? », *American Sociological Review*, avril, 29-2, pp. 173-197.
-

# La participation associative au regard des temps sociaux

**Lionel Prouteau et François-Charles Wolff\***

---

Comparés à la population totale des plus de 15 ans, les adhérents aux associations sont plus diplômés, plus aisés et plus souvent des hommes. Résider dans une zone rurale ou une petite ville, mais aussi dans l'Ouest et l'Est de la France incite à l'adhésion. Les associations sportives et culturelles sont de loin les plus représentées.

Pour les salariés, travailler dans le secteur public prédispose à s'adonner à une activité associative. La maîtrise de son emploi du temps et la pratique d'horaires variables sont également des situations qui sont favorables, au contraire de l'exercice d'un métier pénible et fatigant. La fréquentation des associations est plus forte chez les salariés qui choisissent un temps partiel et chez les salariés à temps plein dont les horaires hebdomadaires sont inférieurs à 35 heures. En revanche, elle pâtit d'une activité professionnelle exigeant des durées beaucoup plus longues.

Au regard du contexte domestique, c'est l'âge des enfants et non leur nombre qui importe : avoir un enfant très jeune fait obstacle à la participation. Celle-ci est néanmoins encouragée lorsque des aides à la réalisation de certaines tâches sont reçues en provenance de tiers. La propension à fréquenter les associations apparaît fortement liée à la pratique d'autres activités à forte sociabilité, comme rendre des services informels ou recevoir chez soi. Entre conjoints, un effet d'entraînement de l'adhésion est manifeste. De même, la participation des parents encourage sensiblement la participation de leurs enfants qui vivent au foyer.

---

\* Lionel Prouteau appartient au LEN-CEBS de la Faculté des sciences économiques de l'Université de Nantes ([lionel.prouteau@sc-eco.univ-nantes.fr](mailto:lionel.prouteau@sc-eco.univ-nantes.fr)). François-Charles Wolff appartient au LEN-CEBS de la Faculté des sciences économiques de l'Université de Nantes, à la Direction des recherches de la CNAV et à l'Ined ([wolff@sc-eco.univ-nantes.fr](mailto:wolff@sc-eco.univ-nantes.fr)). Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

Un siècle après le vote de la loi qui reconnut pleinement en France la liberté de s'associer et créa un statut promis à un bel avenir, l'intérêt croissant que porte le monde de la recherche, dans des domaines disciplinaires différents, au milieu associatif témoigne des enjeux dont ce dernier est porteur. Ceux-ci sont, pour partie, économiques. En effet, les associations constituent une part essentielle du secteur sans but lucratif dont le poids ne saurait être tenu pour négligeable. Appréhendé à l'aune de son budget agrégé, ce tiers secteur principalement associatif est comparable en importance au secteur industriel de la distribution d'eau, de gaz et d'électricité, ou à celui de l'habillement, du cuir et du textile (Archambault, 1996). Le nombre d'emplois salariés en équivalents temps plein y dépasse désormais les 800 000.

D'autres enjeux ont un caractère plus socio-politique. Il s'agit notamment de savoir dans quelle mesure les évolutions de la participation associative, l'accent mis sur la « thématique de l'immédiat, du concret et de la solidarité » (Barthélemy, 2000), la volonté d'un ancrage local de l'action, traduisent une évolution des formes d'engagement dans l'espace public.

Si le souci de connaissance de ce monde associatif se trouve stimulé, c'est aussi qu'il présente de nombreuses zones d'ombre à éclairer. En témoignent, entre autres, les difficultés à chiffrer précisément le nombre d'associations actuellement existantes. Toutefois, certains de ses aspects sont de mieux en mieux documentés. Ainsi, les caractéristiques socio-économiques des adhérents et les domaines dans lesquels ils exercent leurs activités sont-ils aujourd'hui assez bien connus (Héran, 1988a et 1988b ; Crenner, 1997). Les facteurs susceptibles d'influencer la participation associative gagnent cependant à être approfondis. On ne sait en particulier que peu de choses sur sa sensibilité aux autres usages que les personnes font de leur temps : usages professionnels, usages domestiques. Or, dans une période de réduction de la durée de travail, ces aspects de la question ne manquent pas d'intérêt. Dans quelle mesure le passage généralisé aux 35 heures est-il de nature à favoriser la fréquentation des associations ?

L'objet du présent article est de contribuer à éclairer les relations entre la participation associative et les autres temps sociaux. De ce point de vue, l'enquête *Emploi du temps* de l'Insee, par la richesse des renseignements qu'elle permet d'obtenir sur les activités des répondants,

présente des avantages, même si elle souffre aussi de certaines limites (cf. encadré). Après une présentation du profil des adhérents, la participation associative sera donc plus particulièrement étudiée au regard de l'activité professionnelle des salariés, puis en relation avec le contexte domestique tel qu'il est décrit par les personnes interrogées.

### **Une personne sur trois est membre d'une association**

Sur la base des données réunies par l'enquête *Emploi du temps* de l'Insee, près de 16 millions de personnes de plus de 15 ans faisaient volontairement partie d'au moins une association en 1998, soit un taux de participation de 33,6 % (cf. tableau 1). Le terme « adhésion » n'ayant pas été explicitement utilisé dans la question permettant de construire cet indicateur, il n'est pas impossible que des enquêtés aient répondu positivement sans être véritablement membres (1). Ces situations sont néanmoins probablement assez rares. En revanche, il est sans doute plus fréquent que des personnes interrogées aient répondu par la négative bien qu'étant formellement adhérentes, dès lors que leur participation effective était faible, voire nulle (cf. encadré).

Sept adhérents déclarés sur dix n'appartiennent qu'à une seule association, deux sur dix à deux associations et un sur dix à trois ou davantage. Les 30 % de pluri-adhérents sont au nombre de 4,8 millions et représentent un nombre d'adhésions (12,5 millions) supérieur à celui des adhérents uniques (11 millions). S'agissant des domaines d'engagement, seule leur répartition au niveau de l'association qui exige le plus de temps des adhérents est ici considérée. Même si la typologie associative retenue par le questionnaire comporte quelques oublis, les résultats sont édifiants (cf. tableau 1) : les associations sportives et culturelles dominent très largement l'appartenance associative puisqu'elles représentent plus de 70 % de ces participations les plus prenantes. Se trouvent ainsi confirmé le constat d'une activité associative principalement orientée vers « l'accomplissement individuel » (Crenner, 1998) et « l'épanouissement individuel » (Hatchuel et Loisel, 1999).

1. Si la participation est fortement conditionnée à l'adhésion dans certains types d'associations (notamment sportives), ce n'est pourtant pas systématique. Une personne peut s'engager dans des activités associatives religieuses ou humanitaires, par exemple, sans pour autant en être membre cotisant. Malgré cette éventualité, le terme d'adhérent sera utilisé dans la suite de cet article pour désigner la personne qui a indiqué faire volontairement partie d'une association.

### L'INTÉRÊT ET LES LIMITES COMME SOURCE DE L'ENQUÊTE *EMPLOI DU TEMPS*

L'enquête *Emploi du temps* de l'Insee est une précieuse source d'informations sur les activités pratiquées par les personnes interrogées, que ces activités soient rémunérées (emploi) ou non (travaux domestiques, loisirs), ainsi que sur les conditions dans lesquelles elles se déroulent. En collectant les renseignements pour tous les individus de 15 ans et plus appartenant à un même ménage, elle permet également d'étudier l'affectation, au sein de celui-ci, de certaines tâches et plus généralement les interactions qui peuvent exister entre les emplois du temps des différents membres de la famille.

Le questionnaire soumis au répondant contient une rubrique associative. Il y était demandé, dans l'ordre, si la personne faisait volontairement partie d'une association et, dans l'affirmative, à combien d'associations elle appartenait. Ensuite, pour les deux associations qui lui prenaient le plus de temps, elle devait indiquer le type de cette association (c'est-à-dire son domaine d'activité), son degré de participation (avec quatre modalités : adhésion sans participation, participation irrégulière, participation régulière, exercice de responsabilités) et enfin la fréquence de cette participation (nombre de fois par semaine, mois, etc.). C'est donc la participation qui est ici identifiée. Cette notion recouvre des réalités qui peuvent être fort diverses. Ainsi, dans une association sportive par exemple, elle renvoie tout aussi bien à l'exercice du sport en tant qu'adhérent-usager qu'à des activités bénévoles qui permettent de faire fonctionner et d'animer la structure. Dans la présente enquête *Emploi du temps*, le bénévolat ne peut être appréhendé, même de manière indirecte comme il était possible de le faire dans l'enquête de 1985-1986 : les personnes interrogées se voyaient demander, dès lors qu'elles déclaraient être membre d'une association, si elles y pratiquaient des activités de bénévolat (Prouteau, 1998). Les seuls bénévoles identifiables dans la présente enquête sont ceux qui assument des responsabilités.

S'agissant de cette participation associative, les données obtenues ne sont pas immédiatement comparables avec celles en provenance d'autres sources, notamment de l'*Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages* (EPCV). Elles ne peuvent en particulier être utilisées pour connaître d'éventuelles évolutions temporelles des adhésions. Elles souffrent également de certaines limites.

Tout d'abord, l'interrogation sur la participation est directe et précède les questions relatives au nombre et à la nature des associations fréquentées. À l'inverse, dans l'EPCV, une liste assez riche de types d'association est soumise aux enquêtés qui indiquent s'ils en sont membres et, si oui, leur degré d'engagement. Cette dernière méthode est certainement plus propice à la mobilisation de la mémoire des personnes interrogées, notamment chez les adhérents passifs. C'est probablement ce qui explique au moins en partie que les taux globaux de participation obtenus à partir des EPCV sont supérieurs d'une dizaine de points environ à celui calculé sur la base de l'enquête *Emploi du temps*. Un examen plus attentif des résultats obtenus concernant les degrés d'implication corrobore cette hypothèse. En effet, les écarts constatés entre les deux sour-

ces paraissent les plus substantiels au niveau des degrés les plus faibles (adhésion sans participation et participation irrégulière), alors que les effectifs des participants réguliers et des adhérents assumant des responsabilités sont au contraire beaucoup plus proches.

Une autre limite de l'enquête *Emploi du temps* sur ce sujet réside dans la typologie associative qui a été proposée aux enquêtés. Très agrégée, elle occulte, entre autres, les associations de quartier ou bien les associations environnementales. De plus, le fait que les personnes ne soient interrogées que sur les deux premières associations qui leur prennent le plus de temps, limite l'information sur le monde des pluri-adhérents. Cela rend par là-même impossible une construction rigoureuse d'indicateurs tels que des taux de participation par type d'association. Par conséquent, la structure des adhésions par domaine d'activité qui est retenue dans l'article est celle de la seule association la plus exigeante en temps, appelée aussi « première association ». Cette structure sous-estime évidemment, du fait des pluri-adhésions, la part de la population investie dans chacun des secteurs associatifs considérés. En revanche, si cette structure s'avérait être identique pour toutes les associations fréquentées par les pluri-adhérents, elle pourrait être considérée comme un bon indicateur de la répartition de l'ensemble des adhésions. On ne peut mener l'investigation au-delà de la deuxième association, mais la structure des adhésions en ce qui la concerne présente de fortes similitudes avec celle de la première, même si la part des adhésions aux domaines humanitaires et religieux y est légèrement plus élevée. Pour les mêmes raisons, c'est la répartition des degrés d'engagement dans la seule première association qui est commentée dans l'article.

Certaines informations sont complètement manquantes. Il s'agit essentiellement des durées consacrées aux activités associatives. Les questions relatives aux fréquences de participation ne permettent guère de renseigner ce sujet. En effet, déclarer participer une fois par semaine n'a évidemment pas la même réalité selon que l'individu passe seulement relever le courrier de l'association ou qu'il y consacre au contraire une journée entière pour assurer des tâches administratives ou de gestion. Ces durées pourraient, certes, être identifiées dans les carnets journaliers. Toutefois, les activités dont il est ici question ont une fréquence qui reste en général assez faible au regard d'autres occupations. Même lorsqu'elles sont régulières, elles sont rarement quotidiennes. Les effectifs récupérés dans les carnets s'avèrent alors trop faibles pour pouvoir être opérationnels.

C'est pourquoi les seules données relatives à la fréquentation des associations qui ont été utilisées sont celles obtenues à partir des questionnaires. L'échantillon comporte 15 441 individus de 15 ans et plus, c'est-à-dire tous ceux qui ont par ailleurs rempli un carnet journalier et à ce titre se sont vu affecter une pondération permettant d'extrapoler les résultats à la population totale. Ces 15 441 personnes proviennent de 7 949 ménages. Dans l'étude de la sensibilité de la participation associative aux caractéristiques domestiques, l'échantillon a été restreint aux 14 541 individus des 7 460 ménages complets.

## Des modalités variables de participation

Faire partie d'une association recouvre des réalités fort diverses. Pour les uns, l'appartenance reste largement passive, ne se traduisant que par une activité très occasionnelle voire par le seul paiement de la cotisation. Pour d'autres, au contraire, l'implication sera beaucoup plus résolue et, par conséquent, davantage consommatrice de temps. S'agissant toujours de l'association la plus prenante (qui est évidemment la seule pour les adhérents uniques), moins d'un adhérent sur cinq déclare une adhésion sans participation effective ou tout au plus une pratique irrégulière, mais, comme cela a été signalé, ces modalités sont selon toute vraisemblance sous-représentées dans l'enquête *Emploi du temps*. À l'opposé, plus d'un adhérent sur quatre déclare qu'il exerce des responsabilités, et un sur deux présente sa participation comme étant régulière.

Cette structure des degrés d'implication apparaît sensible au type d'association à laquelle la personne appartient. Comparativement au secteur sportif et culturel où elle est de 25 %, la part des responsables est ainsi nettement supérieure parmi les membres des associations de parents d'élèves (35 %). C'est aussi le cas dans les groupes politiques et syndicaux (37 %). Comme, au sein de ces derniers, la part des adhérents passifs ou des membres faiblement actifs est aussi plus forte que la moyenne, les participants réguliers y ont alors une importance relative nettement plus

limitée (27 %). De ces constats, il est toutefois impossible de conclure trop hâtivement à l'existence de spécificités sectorielles en matière de mode de participation. L'hypothèse paraît plausible mais, si elles existent, ces particularités doivent être mieux explicitées car les disparités relevées peuvent tout aussi bien traduire une inégale sensibilité à la non-déclaration des adhésions les moins actives.

Parmi les membres qui ne se contentent pas d'une appartenance purement passive, six sur dix participent au moins une fois par semaine, mais un sur six le fait moins d'une fois par mois. Là encore, les types d'association ne sont pas sans influence sur les fréquences de la participation : chez les parents d'élèves, neuf adhérents sur dix participent tout au plus une fois par mois. C'est également le cas des trois quarts des membres de groupes politiques et syndicaux. Pour leur part, les deux tiers des adhérents aux associations sportives participent au moins une fois par semaine.

## Une nette domination masculine parmi les pluri-adhérents et les responsables

La participation associative est sensible aux caractéristiques démo-économiques des individus (cf. tableau en annexe). Ont été retenus ici le sexe, l'âge, la situation matrimoniale, le nombre d'enfants dans le ménage, le diplôme, la catégo-

Tableau 1  
Les modalités de la participation associative en 1998

<b>Participation à une association</b>	
Nombre de participants	15 860 000
Nombre de non-participants	31 350 000
Taux (en %)	33,6
<b>Nombre d'associations fréquentées</b> (répartition en %)	
Une association	69,7
Deux associations	19,7
Trois associations et plus	10,6
<b>Type d'associations fréquentées</b> (répartition en %)	
Parents d'élèves	4,2
Sportive - culturelle	72,6
Humanitaire - religieux	14,6
Politique - syndical	8,6
<b>Degré de participation</b> (répartition en %)	
Responsabilités	27,5
Participation régulière	53,0
Participation irrégulière	11,8
Adhésion sans participation	7,7
<b>Intensité de la participation</b> (répartition en %)	
Plusieurs fois par semaine	31,2
Une fois par semaine	27,3
De une à trois fois par mois	25,4
Moins d'une fois par mois	16,1

Lecture : les pourcentages sont obtenus en pondérant l'échantillon. Pour le type, le degré et l'intensité de la participation, seules les réponses à l'association principale sont prises en compte.  
Source : enquête *Emploi du temps 1998-1999*, Insee.

rie sociale, le revenu du ménage, le statut d'occupation du logement ainsi que sa localisation géographique par l'intermédiaire de la région de résidence et du type de commune. L'investigation économétrique est indispensable pour mettre en évidence l'effet net de chacun de ces facteurs. Les déterminants de l'adhésion et de la pluri-adhésion sont donc analysés à partir respectivement d'un modèle *probit* réalisé sur toute la population et d'un *probit ordonné* sur les seuls participants (cf. tableau 2). Les variables influençant la nature de la première association d'appartenance et le degré d'implication en son sein sont étudiées à partir de *logits multinomiaux* (cf. tableaux 3 et 4) sur les participants.

Ainsi, les hommes ont non seulement une probabilité d'adhérer supérieure à celle des femmes, mais ils présentent également une propension plus élevée à faire partie de plusieurs associations. Le déséquilibre entre les sexes s'aggrave donc parmi les pluri-adhérents : la part des femmes n'y est plus que de 40 %, contre 47 % chez les adhérents uniques. Certes, l'engagement féminin varie fortement selon le type d'association. Il est plus marqué dans les associations de parents d'élèves et, dans une moindre mesure, dans les associations humanitaires et religieuses, autant de domaines où les femmes sont majoritaires. Il est beaucoup plus faible dans les associations sportives ou culturelles et surtout dans les groupes politiques et syndicaux où elles ne constituent que le quart des membres.

Par rapport à la catégorie des adhérents passifs ou peu actifs, l'inégalité entre les sexes est moins manifeste chez les participants réguliers, mais elle s'aggrave nettement chez les responsables (cf. tableau 4). Dans le monde associatif aussi, l'accession aux responsabilités est problématique pour les femmes. Seules les associations de parents d'élèves leur assurent dans ces fonctions une représentation correspondant à leur importance relative parmi les adhérents. Partout ailleurs, leur proportion se trouve minorée en haut de la « hiérarchie » des fonctions associatives. Ainsi, dans le domaine humanitaire et religieux, où elles sont pourtant plus nombreuses que les hommes (60 %), elles ont du mal à atteindre la parité chez les responsables.

La propension à faire partie d'une association épouse un profil par âge en forme approximative de U : elle est élevée entre 15 et 25 ans, fléchit dans la tranche d'âge suivante puis se

redresse jusqu'aux deux dernières tranches, c'est-à-dire au-delà de 55 ans, pour y atteindre alors un maximum. La forte participation des jeunes révèle leur prédilection pour la pratique d'activités sportives et culturelles. L'avancée en âge favorise l'adhésion aux autres types d'associations (cf. tableau 3). Le profil par âge des pluri-adhérents est quelque peu différent puisqu'il est continûment croissant, confirmant ainsi qu'il « faut du temps pour multiplier les adhésions » (Héran, 1988b). Comparativement aux autres formes de participation, la probabilité d'exercer des responsabilités s'élève dans les tranches d'âge 35-55 ans. Pour assumer des tâches d'encadrement ou d'animation (et être choisi par les autres membres) il faut, dans nombre de cas, avoir pris le temps de faire ses preuves et s'être fait connaître et reconnaître dans la structure. Au-delà de ces tranches d'âge, les sujétions afférentes à l'exercice de responsabilités peuvent s'avérer dissuasives et tempérer certaines bonnes volontés.

### **Le caractère fortement discriminant du diplôme**

Les célibataires mais aussi les personnes veuves ont des probabilités d'adhérer supérieures à celles des personnes mariées. Une fois le pas de l'adhésion franchi, la situation matrimoniale ne paraît plus exercer d'effet discriminant si ce n'est pour l'accès aux responsabilités et, dans ce cas, les célibataires sont pénalisés. Les enfants n'exercent une influence sur la participation en général et sur la pluri-adhésion que lorsqu'il y en a un seul au foyer. Le rôle désincitatif qu'entraîne cette dernière situation est *a priori* délicat à expliquer.

Le niveau de formation initiale exerce un effet particulièrement discriminant sur la fréquentation des associations. Il se traduit d'abord au niveau de la propension à adhérer : calculée à la moyenne des variables retenues dans la régression, la probabilité qu'a un détenteur du baccalauréat d'appartenir à une association est supérieure de 15 points à celle d'une personne sans diplôme (38 % contre 23 %). L'écart à cette même référence passe à 25 points dans le cas d'un titulaire d'un diplôme supérieur à bac + 2. Certains milieux associatifs apparaissent plus sensibles que d'autres à cette influence : c'est le cas des domaines humanitaires et religieux. Le niveau de formation initiale affecte également substantiellement la pluri-adhésion et l'accès à des responsabilités. Le rôle que joue le diplôme



Tableau 2  
Les déterminants individuels de la participation associative

Variables	Participation (1)		Nombre d'associations (2)	
	Coefficient	t de Student	Coefficient	t de Student
Constante	- 0,899	- 12,72	- 1,359	- 10,61
<b>Sexe</b>				
Homme	Réf.		Réf.	
Femme	- 0,250***	- 10,37	- 0,142***	- 3,48
<b>Âge</b>				
Moins de 25 ans	Réf.		Réf.	
De 25 à 34 ans	- 0,144***	- 3,00	0,009	0,10
De 35 à 44 ans	0,053	1,05	0,332***	3,64
De 45 à 54 ans	- 0,058	- 1,07	0,391***	3,92
De 55 à 64 ans	0,168***	2,73	0,483***	4,42
65 ans et plus	0,179***	2,81	0,562***	4,93
<b>Situation matrimoniale</b>				
Célibataire	0,093***	2,65	- 0,010	- 0,16
Marié	Réf.		Réf.	
Veuf	0,151***	3,17	0,059	0,76
Divorcé	0,076	1,58	- 0,031	- 0,39
<b>Enfants dans le ménage</b>				
Pas d'enfant	Réf.		Réf.	
Un enfant	- 0,166***	- 4,99	- 0,158***	- 2,73
Deux enfants	- 0,044	- 1,22	- 0,099	- 1,60
Trois enfants ou plus	0,027	0,64	- 0,108	- 1,50
<b>Diplôme</b>				
Sans diplôme	Réf.		Réf.	
CEP	0,129***	3,30	0,120	1,59
BEPC - CAP - BEP	0,308***	8,99	0,210***	3,18
Bac	0,414***	9,83	0,359***	4,88
Bac + 2	0,569***	11,44	0,527***	6,33
Supérieur à bac + 2	0,658***	12,23	0,637***	7,42
<b>Catégorie sociale</b>				
Agriculteur	0,127**	2,09	- 0,263**	- 2,47
Indépendant	- 0,100*	- 1,77	- 0,051	- 0,55
Cadre	0,031	0,57	0,084	1,01
Profession intermédiaire	0,060	1,40	- 0,036	- 0,50
Employé	- 0,061	- 1,62	- 0,044	- 0,63
Ouvrier	- 0,201***	- 5,11	- 0,133*	- 1,79
Inactif	Réf.		Réf.	
<b>Revenu mensuel du ménage</b>				
Moins de 1 067 €	Réf.		Réf.	
De 1 067 à 1 524 €	0,031	0,82	0,100	1,42
De 1 524 à 2 134 €	0,107***	2,78	0,120*	1,68
De 2 134 à 3 201 €	0,183***	4,60	0,258***	3,60
Plus de 3 201 €	0,224***	4,84	0,285***	3,57
<b>Logement</b>				
Propriétaire	0,098***	3,69	0,082*	1,74
Locataire	Réf.		Réf.	
<b>Tranche d'unité urbaine</b>				
Commune rurale	0,134***	4,53	0,172***	3,47
Moins de 20 000 habitants	0,139***	4,38	0,229***	4,47
De 20 000 à 100 000 habitants	0,025	0,69	0,053	0,87
Plus de 100 000 habitants	Réf.		Réf.	
<b>Région de résidence</b>				
Bassin parisien	Réf.		Réf.	
Nord	0,043	0,92	0,013	0,16
Est	0,116***	2,99	0,179***	2,79
Ouest	0,245***	7,14	0,147***	2,63
Sud-Ouest	0,171***	4,56	0,095	1,57
Centre-Est	0,134***	3,63	0,212***	3,48
Méditerranée	- 0,022	- 0,59	- 0,008	- 0,12
Nombre d'observations		15 075		5 125
Nombre de bénéficiaires		5 140		5 125
Log-vraisemblance		- 9 170,4		- 3 967,7

1. Modèle *probit* dichotomique.  
2. Modèle *probit* ordonné sur les participants.

Lecture : \*\*\* : significatif au seuil de 1 %, \*\* : significatif au seuil de 5 %, \* : significatif au seuil de 10 %, Réf. : catégorie de référence. Les retraités et les chômeurs sont reclassés dans leur catégorie sociale d'origine.

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

Tableau 3  
Les déterminants individuels suivant le type de participation associative

Variables	Parents d'élèves		Humanitaire-religieux		Politique-syndical	
	Coefficient	t de Student	Coefficient	t de Student	Coefficient	t de Student
Constante	- 9,113	- 10,36	- 2,648	- 9,10	- 3,061	- 7,34
<b>Sexe</b>						
Homme	Réf.		Réf.		Réf.	
Femme	1,227***	6,92	0,523***	5,56	- 0,667***	- 5,41
<b>Âge</b>						
Moins de 25 ans	Réf.		Réf.		Réf.	
De 25 à 34 ans	3,668***	5,76	0,462**	2,21	1,080***	3,16
De 35 à 44 ans	3,479***	5,45	0,805***	3,92	1,487***	4,38
De 45 à 54 ans	3,398***	5,18	1,040***	4,60	1,520***	4,30
De 55 à 64 ans	2,722***	3,52	1,626***	6,70	1,396***	3,71
65 ans et plus	2,134**	2,13	1,610***	6,35	0,881**	2,22
<b>Situation matrimoniale</b>						
Célibataire	- 0,091	- 0,41	0,255*	1,82	- 0,257	- 1,50
Marié	Réf.		Réf.		Réf.	
Veuf	- 0,892	- 1,18	- 0,044	- 0,28	- 0,224	- 0,81
Divorcé	0,017	0,05	- 0,045	- 0,25	0,363*	1,87
<b>Enfants dans le ménage</b>						
Pas d'enfant	Réf.		Réf.		Réf.	
Un enfant	2,904***	6,32	0,068	0,49	0,020	0,13
Deux enfants	3,338***	7,22	0,175	1,14	- 0,182	- 1,05
Trois enfants ou plus	3,847***	8,13	0,929***	5,82	- 0,104	- 0,49
<b>Diplôme</b>						
Sans diplôme	Réf.		Réf.		Réf.	
CEP	- 0,710*	- 1,66	0,147	0,95	- 0,106	- 0,48
BEPC - CAP - BEP	- 0,223	- 0,84	0,075	0,50	0,035	0,18
Bac	- 0,161	- 0,53	0,387**	2,30	0,326	1,46
Bac + 2	0,078	0,24	0,480**	2,50	0,198	0,79
Supérieur à bac + 2	- 0,120	- 0,33	0,556***	2,80	0,247	0,99
<b>Catégorie sociale</b>						
Agriculteur	0,259	0,54	- 0,521**	- 2,13	1,090***	3,53
Indépendant	- 0,572	- 1,10	- 0,490**	- 2,07	0,795***	2,78
Cadre	0,700**	2,10	- 0,013	- 0,07	0,500*	1,81
Profession intermédiaire	- 0,022	- 0,08	- 0,181	- 1,15	0,567**	2,28
Employé	0,344	1,41	- 0,061	- 0,42	0,466*	1,86
Ouvrier	- 0,027	- 0,09	- 0,107	- 0,66	0,167	0,63
Inactif	Réf.		Réf.		Réf.	
<b>Revenu mensuel du ménage</b>						
Moins de 1 067 €	Réf.		Réf.		Réf.	
De 1 067 à 1 524 €	0,331	0,89	- 0,130	- 0,90	- 0,481	- 2,28
De 1 524 à 2 134 €	- 0,198	- 0,56	- 0,252*	- 1,70	- 0,332*	- 1,65
De 2 134 à 3 201 €	- 0,158	- 0,44	- 0,616***	- 3,89	- 0,335*	- 1,65
Plus de 3 201 €	- 0,590	- 1,49	- 0,593***	- 3,27	- 0,104	- 0,46
<b>Logement</b>						
Propriétaire	0,041	0,23	- 0,092	- 0,88	- 0,176	- 1,35
Locataire	Réf.		Réf.		Réf.	
<b>Tranche d'unité urbaine</b>						
Commune rurale	0,096	0,49	- 0,395***	- 3,43	- 0,218	- 1,47
Moins de 20 000 habitants	0,142	0,68	- 0,343***	- 2,83	- 0,066	- 0,43
De 20 000 à 100 000 habitants	0,344	1,44	- 0,482***	- 3,22	0,119	0,73
Plus de 100 000 habitants	Réf.		Réf.		Réf.	
<b>Région de résidence</b>						
Bassin parisien	Réf.		Réf.		Réf.	
Nord	- 0,273	- 0,80	- 0,220	- 1,15	- 0,167	- 0,69
Est	- 0,084	- 0,32	0,207	1,42	- 0,034	- 0,18
Ouest	0,019	0,09	- 0,153	- 1,15	- 0,381**	- 2,20
Sud-Ouest	- 0,487*	- 1,78	- 0,047	- 0,33	0,055	0,32
Centre-Est	- 0,084	- 0,34	0,076	0,54	0,344**	2,09
Méditerranée	- 0,323	- 1,15	0,221	1,59	- 0,014	- 0,08
Nombre de personnes concernées	234		737		441	
Nombre total d'observations	5 102					
Log-vraisemblance	- 3 922,2					

Lecture : modèle logit multinomial, dont la modalité de référence correspond aux participations à une association sportive ou culturelle, soit 3 690 individus concernés ; \*\*\* : significatif au seuil de 1 %, \*\* : significatif au seuil de 5 %, \* : significatif au seuil de 10 %, Réf. : catégorie de référence. Les retraités et les chômeurs sont reclassés dans leur catégorie sociale d'origine.  
Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

Tableau 4  
Les déterminants individuels suivant le degré d'engagement

Variables	Participation régulière		Responsabilités	
	Coefficient	t de Student	Coefficient	t de Student
Constante	1,112	4,39	- 1,001	- 3,28
<b>Sexe</b>				
Homme	Réf.		Réf.	
Femme	0,151*	1,76	- 0,464***	- 4,77
<b>Âge</b>				
Moins de 25 ans	Réf.		Réf.	
De 25 à 34 ans	- 0,497**	- 2,76	0,120	0,55
De 35 à 44 ans	- 0,596***	- 3,20	0,497**	2,27
De 45 à 54 ans	- 0,541***	- 2,65	0,544**	2,29
De 55 à 64 ans	- 0,651***	- 2,94	0,333	1,29
65 ans et plus	- 0,531**	- 2,30	0,134	0,49
<b>Situation matrimoniale</b>				
Célibataire	- 0,142	- 1,13	- 0,278**	- 1,99
Marié	Réf.		Réf.	
Veuf	- 0,120	- 0,77	- 0,366*	- 1,86
Divorcé	- 0,008	- 0,05	- 0,223	- 1,19
<b>Enfants dans le ménage</b>				
Pas d'enfant	Réf.		Réf.	
Un enfant	- 0,230*	- 1,94	- 0,196	- 1,49
Deux enfants	0,220	1,63	0,199	1,34
Trois enfants ou plus	0,142	0,93	0,181	1,06
<b>Diplôme</b>				
Sans diplôme	Réf.		Réf.	
CEP	0,075	0,54	0,549***	3,17
BEPC - CAP - BEP	0,311**	2,42	0,939***	5,93
Bac	0,102	0,68	0,903***	4,98
Bac + 2	0,067	0,38	1,136***	5,61
Supérieur à bac + 2	0,096	0,54	0,894***	4,27
<b>Catégorie sociale</b>				
Agriculteur	- 0,819***	- 3,97	- 0,667***	- 2,78
Indépendant	- 0,327	- 1,57	- 0,164	- 0,71
Cadre	- 0,295	- 1,61	- 0,138	- 0,67
Profession intermédiaire	- 0,301*	- 1,95	- 0,168	- 0,95
Employé	- 0,274*	- 1,88	- 0,139	- 0,81
Ouvrier	- 0,325**	- 2,12	- 0,256	- 1,43
Inactif	Réf.		Réf.	
<b>Revenu mensuel du ménage</b>				
Moins de 1 067 €	Réf.		Réf.	
De 1 067 à 1 524 €	0,238*	1,76	0,334**	2,04
De 1 524 à 2 134 €	0,275**	1,99	0,419**	2,56
De 2 134 à 3 201 €	0,417***	2,92	0,477***	2,84
Plus de 3 201 €	- 0,044	- 0,27	0,003	0,01
<b>Logement</b>				
Propriétaire	0,064	0,67	0,208*	1,91
Locataire	Réf.		Réf.	
<b>Tranche d'unité urbaine</b>				
Commune rurale	0,353***	3,22	0,581***	4,82
Moins de 20 000 habitants	0,261**	2,31	0,347***	2,74
De 20 000 à 100 000 habitants	0,248*	1,94	0,313**	2,17
Plus de 100 000 habitants	Réf.		Réf.	
<b>Région de résidence</b>				
Bassin parisien	Réf.		Réf.	
Nord	- 0,143	- 0,89	- 0,309	- 1,62
Est	0,411***	2,74	0,481***	2,93
Ouest	0,418***	3,34	0,471***	3,42
Sud-Ouest	- 0,107	- 0,85	- 0,002	- 0,02
Centre-Est	0,024	0,19	0,077	0,54
Méditerranée	- 0,045	- 0,35	- 0,169	- 1,11
Nombre de personnes concernées	2 703		1 423	
Nombre total d'observations	5 098			
Log-vraisemblance	- 4 869,2			

Lecture : modèle logit multinomial, dont la modalité de référence correspond aux adhésions sans participation et aux participations irrégulières, soit 972 individus concernés ; \*\*\* : significatif au seuil de 1 %, \*\* : significatif au seuil de 5 %, \* : significatif au seuil de 10 %, Réf. : catégorie de référence. Les retraités et les chômeurs sont reclassés dans leur catégorie sociale d'origine.

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

renvoie sans doute à plusieurs explications. Ainsi, le temps passé en formation initiale pourrait contribuer à stimuler le goût pour certaines pratiques de sociabilité, ce qui profiterait à l'activité associative. Mais le diplôme peut également être interprété comme un indicateur du degré de compétence que la personne s'attribue et que son entourage lui reconnaît lorsqu'il s'agit de participer à une forme d'action collective telle que la fréquentation d'une association.

Pour appréhender l'effet du milieu social, les chômeurs et les retraités ont été affectés à leur catégorie socioprofessionnelle d'origine. La modalité « inactifs » est composite puisqu'elle agrège des populations aussi différentes que les femmes au foyer et les étudiants-écoliers. Par rapport à ces inactifs, pris ici comme modalité de référence, les indépendants non agricoles et les ouvriers sont moins familiers avec le milieu associatif, les agriculteurs l'étant en revanche davantage. Ces derniers paraissent tout particulièrement disposés à faire partie de groupes politiques et syndicaux. Cela témoigne probablement de la résistance qui existe dans ce milieu au processus d'effritement du syndicalisme plus sensible chez les salariés, notamment dans le secteur privé. Les agriculteurs ont cependant une moindre tendance à multiplier les adhésions. Comparativement à ce qu'elle est dans le secteur sportif et culturel, la participation des cadres s'avère plus élevée dans les associations de parents d'élèves et dans les groupes politiques et syndicaux.

### **Les communes de petite taille sont plus favorables à la participation**

Le revenu du ménage a également un impact manifeste, même s'il est moins fort que celui du diplôme : le passage de la tranche la plus faible à la plus élevée augmente, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité de faire partie d'une association de huit points. La croissance de ce même revenu favorise aussi la pluri-adhésion. Relativement à ce qu'elle est dans le monde associatif sportif et culturel, l'influence de cette variable apparaît toutefois moins forte dans les domaines humanitaire et religieux ainsi que dans les groupes politiques et syndicaux. De même, son effet sur le degré d'engagement des adhérents se traduit par des phénomènes de non-linéarité et par conséquent n'apparaît plus aussi univoque.

Le statut d'occupation du logement est un des rares indicateurs de détention du patrimoine à pouvoir être utilisé dans l'enquête. Dans des

proportions, certes limitées mais néanmoins significatives (même si c'est parfois seulement au seuil de 10 %), les propriétaires affichent une plus forte propension à adhérer que les locataires, mais aussi une inclination plus élevée à fréquenter plusieurs associations ainsi qu'à y exercer des responsabilités.

La vitalité de l'engagement associatif en milieu rural a été soulignée à plusieurs reprises (Crenner, 1997). Toutes choses égales par ailleurs, les personnes qui résident dans des communes rurales ou dans des petites villes ont une probabilité plus forte de participer (cf. tableau 2). Dans ces zones de plus faible densité démographique, le recours à l'association constitue une alternative qui permet de réaliser des services insuffisamment offerts par l'offre publique ou marchande (Prouteau, 1998 ; Loisel, 1999). L'impact de cette dimension explicative se traduit également dans la pluri-adhésion et l'accès aux responsabilités.

La région de résidence ne paraît pas, elle non plus, dénuée d'influence. Habiter l'Ouest, le Sud-Ouest, l'Est ou le Centre-Est augmente la probabilité d'être partie prenante à la vie associative par rapport à la résidence dans le Bassin parisien. Hormis pour le Centre-Est, les adhérents y sont également plus susceptibles d'appartenir à plusieurs associations.

### **Le profil particulier des responsables**

L'examen des facteurs socio-démographiques de la participation met ainsi en évidence que l'engagement associatif est une activité sélective. C'est une pratique qui demeure majoritairement masculine. C'est un univers dans lequel les catégories populaires et les ménages aux revenus modestes sont sous-représentés. Mais c'est surtout un univers fortement discriminé par le capital culturel, que représente le niveau de diplôme.

Cet examen permet également de souligner que des variables démo-économiques voient leur rôle de filtre se répéter dans l'accès à certaines formes de participation. Ainsi peut-on distinguer, parmi les adhérents, plusieurs sous-populations dont les profils se différencient.

Tel est en particulier le cas des responsables. Il a déjà été souligné que la prédominance masculine y était beaucoup plus forte en leur sein. Ils sont également plus diplômés que la moyenne des adhérents, avec une sur-représentation plus

marquée au niveau bac + 2. Plus souvent mariés, ils occupent aussi beaucoup plus fréquemment un emploi (ils sont 60 % dans ce cas contre 44 % pour les autres adhérents). Si l'on ajoute que près d'un sur deux a entre 35 et 55 ans (contre trois sur dix pour les autres adhérents), l'image du responsable qui se dessine ainsi n'est pas vraiment celle d'une personne *a priori* fortement pourvue de temps libre. Il n'est donc pas inutile d'étudier plus attentivement la sensibilité des participations et des formes qu'elle prend aux pressions qui s'exercent sur les emplois du temps.

### **Travailler dans le secteur public favorise la participation**

L'exercice d'une activité professionnelle se traduit inévitablement par des contraintes spécifiques et une raréfaction du temps susceptible d'être alloué à des usages alternatifs. Pourtant, l'opposition actifs/inactifs ne rend pas vraiment compte de la disparité des taux de participation aux associations. Certes, les retraités (37 %) et les étudiants-écoliers (39 %) en font plus souvent partie que les personnes en emploi (34 %), mais les « autres inactifs » ne sont qu'à peine un sur quatre à fréquenter le milieu associatif. Quant aux chômeurs, ils ne sont qu'un peu plus de 20 % à être dans cette situation.

Au sein même des actifs occupés, il existe des différences très sensibles entre catégories socio-professionnelles. Pratiquement 50 % des cadres sont adhérents, alors que cette proportion n'est que d'un quart chez les ouvriers. Pour étudier de plus près les effets que l'exercice d'une profession est susceptible d'exercer sur la fréquentation du milieu associatif, une investigation spécifique a été réalisée sur la population de salariés occupant effectivement leur emploi au moment de l'enquête (2). Deux angles d'approche ont été privilégiés : celui des conditions de travail et celui de la durée consacrée à l'activité professionnelle.

Les conditions de travail sont ici définies dans un sens large. Sont considérés les types d'horaires, leur mode de détermination, le rythme de travail dans la semaine, sa régularité, le degré et les sources de fatigue ressentie, mais aussi le secteur (public ou privé) dans lequel l'activité est exercée ainsi que la nature du contrat de travail. Les salariés du secteur public (fonctions publiques d'État, territoriale, hospitalière et entreprises publiques) sont ainsi nettement plus ouverts à l'engagement associatif que leurs

homologues du privé (cf. tableau 5). Il pourrait s'agir d'un effet de structure dû à la plus forte représentation dans ce secteur des cadres et professions intermédiaires (un salarié sur deux contre un sur trois dans le secteur privé), plus enclins à participer. Mais, une fois contrôlé par la catégorie socioprofessionnelle, l'effet du secteur d'appartenance persiste. Il est même nettement plus important pour les cadres et professions intermédiaires que pour les ouvriers et employés. Ainsi, dans le public, six cadres sur dix, cinq professions intermédiaires sur dix, et un ouvrier ou employé sur trois sont adhérents à une association, contre respectivement quatre sur dix, un sur trois et un sur quatre dans le secteur privé. Cette différence de participation est généralisée à tous les domaines associatifs. Elle est toutefois plus marquée dans les domaines politiques et syndicaux (le taux de participation est alors trois fois plus important qu'il ne l'est chez les salariés du privé), ce qui témoigne, entre autres, de l'érosion moins nette du syndicalisme dans le secteur public.

Occuper une « forme particulière d'emploi » (CDD, intérim) s'accompagne d'une moindre propension à adhérer, et les résultats résistent à un contrôle par le secteur d'activité (public/privé). L'hypothèse peut être faite que, dans ces situations professionnelles, la recherche d'un autre emploi, nécessaire pour lever les incertitudes de l'avenir, mobilise temps et énergie au détriment d'autres activités, dont la pratique associative. Le tiers des salariés dans cette situation se déclarent effectivement en quête d'une autre activité professionnelle alors qu'ils ne sont que 11 % dans l'ensemble. Cet impact dissuasif n'est perceptible que chez les ouvriers et les employés qui constituent la grande majorité de ces formes d'emploi.

### **L'importance de la maîtrise de son emploi du temps**

La capacité qu'ont les salariés à intervenir dans la détermination de leurs horaires de travail joue également un rôle au regard de la fréquentation du milieu associatif. Celle-ci augmente sensiblement avec leur degré de liberté dans ce domaine. La possibilité de modifier et, *a fortiori*, de choisir seul ses rythmes de travail autorise en effet une maîtrise accrue dans la gestion de ses temps sociaux et par conséquent une plus

2. Sont donc exclues ici les personnes en interruption provisoire d'activité.

grande capacité à concilier des activités potentiellement concurrentes.

La variabilité des horaires crée également un contexte propice à la pratique de la vie associative, davantage que la fixité de l'emploi du temps ou la cyclicité caractéristique du travail posté (Boisard et Fermanian, 1999). Ce résultat fait en partie écho au précédent, à savoir l'importance exercée par la latitude dont disposent les salariés dans le choix de leur emploi du

temps professionnel. En effet, plus celle-ci est grande et plus la part des horaires variables croît, attestant d'une préférence pour ce type de rythme : 38 % de l'ensemble des salariés connaissent un tel régime, mais ils sont 60 % quand ils ont la possibilité de modifier leurs horaires ou de les fixer eux-mêmes. L'influence de la variabilité des emplois du temps se fait toutefois également sentir même lorsque l'entreprise est la seule à la décider. Cette situation peut s'expliquer par le fait que lorsque les horaires sont

Tableau 5  
Le rôle des conditions de travail sur la participation associative

En %

Modalités	Taux de participation	Répartition des adhérents selon le degré de participation		
		Participation irrégulière	Participation régulière	Responsabilité
<b>Secteur d'activité</b>				
Salarié du secteur public	43,4	20,6	44,7	34,7
Salarié du secteur privé	29,5	17,6	50,3	32,1
<b>Nature du contrat de travail</b>				
À durée indéterminée	34,5	18,9	45,9	34,2
À durée déterminée et intérim	29,5	16,1	53,3	30,6
Autres	34,2	21,6	56,5	21,9
<b>Horaires de travail journaliers</b>				
Identiques d'un jour à l'autre	32,1	16,8	49,9	33,3
Postés	31,2	14,7	51,1	34,2
Variables	37,5	21,9	45,2	32,9
Autres	27,2	24,6	43,5	31,9
<b>Détermination des horaires de travail</b>				
Par l'entreprise	31,8	18,5	50,7	30,8
Choix sur proposition de l'entreprise	34,9	21,1	40,5	38,4
Modifiables par le salarié	38,4	17,8	46,6	35,7
Par le salarié exclusivement	39,5	19,1	42,8	38,9
Autre rythme	36,8	20,1	46,7	33,2
<b>Travail de nuit</b>				
Habituellement	38,1	19,7	50,2	30,1
Certaines nuits seulement	39,9	21,9	43,7	34,4
Jamais	32,6	18,0	48,8	33,2
<b>Travail du dimanche</b>				
Habituellement	32,1	22,4	50,4	27,2
Certains dimanches seulement	39,7	24,1	42,1	33,8
Jamais	32,5	16,7	49,8	33,5
<b>Travail du samedi</b>				
Habituellement	32,2	19,2	50,2	30,6
Certains samedis seulement	36,5	19,2	45,0	35,8
Jamais	32,9	18,4	49,4	32,2
<b>Existence d'astreintes</b>				
Oui, régulièrement	37,4	22,5	44,3	33,2
Oui, occasionnellement	39,1	20,9	44,3	34,7
Non	33,1	18,2	48,8	33,0
<b>Fatigue après une journée de travail</b>				
Oui, toujours	30,9	20,3	48,0	31,7
Oui, parfois	35,1	18,8	48,9	32,3
Non, rarement	36,4	16,6	43,9	39,5
<b>Motifs de la fatigue</b>				
Ambiance de travail	38,6	21,8	47,4	30,8
Horaires de travail	32,5	19,3	48,3	32,4
Durée de la journée	31,6	21,2	49,2	29,6
Pénibilité du travail	30,1	18,3	50,9	30,8
Rythme de travail	32,2	19,3	49,6	31,1
Intensité du travail	34,5	19,2	50,6	30,2
Trajet domicile-travail	28,2	24,3	44,9	30,8
<b>Ensemble</b>	<b>34,0</b>	<b>18,8</b>	<b>48,0</b>	<b>33,2</b>

Lecture : les pourcentages sont obtenus en pondérant l'échantillon. Les calculs portent sur la population des salariés.  
Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

fixes, les plages horaires concernées se situent très généralement dans la journée, entre 8 h 30 et 17 h ou 17 h 30. Les moments disponibles pour les activités associatives sont relégués en fin de journée ou le week-end, c'est-à-dire sur des créneaux où elles entrent en concurrence avec les activités domestiques et la vie familiale. Des horaires variables offrent au contraire la possibilité de disposer, de temps à autre, de moments dans la journée moins soumis à la rivalité d'activités alternatives, notamment familiales. La participation aux groupes politiques et syndicaux est particulièrement bénéficiaire de ces opportunités, mais aussi, pour les femmes, la fréquentation des associations de parents d'élèves, humanitaires et religieuses.

Connaître des horaires variables expose à travailler parfois le week-end, parfois la nuit. Les taux de participation associés à ces conditions de travail sont également plus élevées que la moyenne. Plus étonnant, de prime abord, est le fort taux de participation des salariés qui travaillent *habituellement* de nuit. Cela pourrait s'expliquer par un temps de sommeil éventuellement plus faible du fait des modifications des rythmes biologiques (Cazamian *et al.*, 1977), donc un temps disponible plus conséquent. En fait, les durées moyennes de sommeil de ces salariés, calculées à partir des carnets journaliers, ne montrent pas sur ce plan de différences sensibles, même si leur dispersion est plus forte, ce qui se traduit notamment par une proportion plus élevée de salariés dormant moins de sept heures par jour. Mais à temps de sommeil comparable, les salariés travaillant régulièrement la nuit participent encore davantage à la vie associative. Il faut donc, là aussi, rechercher plus probablement l'explication dans l'organisation des rythmes hebdomadaires de travail. En effet, s'ils ne travaillent pas en moyenne moins de jours par semaine que les autres, les salariés travaillant régulièrement de nuit connaissent une répartition de leurs emplois du temps professionnel différente. Six d'entre eux sur dix travaillent habituellement au moins un des deux jours du week-end. Par conséquent, ils ont, pendant les jours ouvrables de la semaine et sur des plages horaires opportunes, plus de disponibilités, qu'ils peuvent mettre à profit notamment pour exercer des activités associatives.

### **Certaines fatigues professionnelles sont dissuasives**

L'existence d'astreintes régulières ou occasionnelles s'accompagne aussi d'une propension à

adhérer plus élevée (cf. tableau 5). Mais il s'agit là principalement d'un effet de composition, les salariés soumis aux astreintes étant plus souvent des cadres et des professions intermédiaires. Une fois cet impact de la catégorie socioprofessionnelle neutralisé, il n'y a plus guère que chez les ouvriers que l'existence d'astreintes s'accompagne d'une différence de participation associative, mais la faiblesse des effectifs concernés incite à considérer ce résultat avec prudence.

L'accentuation du degré de fatigue professionnelle ressentie en fin de journée s'accompagne d'une baisse de la fréquentation du milieu associatif. L'effet est le plus net chez les ouvriers puisque le tiers d'entre eux déclare appartenir à une association quand l'activité professionnelle n'entraîne pas ou rarement de fatigue, mais le quart seulement lorsqu'ils en ressentent toujours. Cet effet est également sensible chez les cadres. Moins net chez les employés, il est même absent chez les professions intermédiaires.

Toutes les fatigues n'ont néanmoins pas les mêmes conséquences. Celle qui est induite par l'ambiance de travail n'a pas d'effet dissuasif sur l'appartenance à une association, bien au contraire, comme si celle-ci jouait alors un rôle de compensation aux tracas de la vie professionnelle. La fatigue entraînée par la pénibilité du travail et celle liée au trajet pour s'y rendre et en revenir sont, en revanche, nettement défavorables à la participation. Dans ces cas, l'espace domestique est probablement plus propice à la récupération.

### **Les salariés qui choisissent le temps partiel sont plus enclins à adhérer**

Si les taux de participation à la vie associative montrent une sensibilité parfois forte aux conditions de travail, le constat est plus nuancé s'agissant de la répartition des adhérents par degré d'engagement. Le constat est plutôt celui d'une certaine stabilité, à quelques exceptions près (cf. tableau 5). Certaines de celles-ci doivent d'ailleurs être appréhendées avec prudence du fait de la faiblesse des effectifs concernés. Néanmoins, la possibilité de choisir ses horaires et l'absence de fatigue professionnelle ressentie s'accompagnent d'une élévation sensible de la part des responsables parmi les adhérents.

Pour mesurer la durée hebdomadaire du travail à partir de l'enquête *Emploi du temps*, plusieurs

méthodes sont envisageables. Chacune a ses limites. Le choix a été fait ici d'utiliser les questionnaires. Le temps consacré à l'activité professionnelle a été obtenu à partir de la durée théorique du travail (telle que précisée par le contrat), à laquelle ont été ajoutées les heures supplémentaires éventuelles ainsi que les heures de travail effectuées en sus et distinctes des heures supplémentaires, dès lors qu'elles ne donnaient pas lieu à récupération sous forme de repos. Lorsqu'une activité secondaire salariée était réalisée, sa durée a également été comptabilisée.

Cette option méthodologique présente l'avantage, par rapport à l'utilisation des carnets et des semainiers, de mener l'étude sur des effectifs plus importants, puisque sont conservées les personnes qui, la semaine de l'enquête, n'exerçaient pas leur activité professionnelle pour une raison quelconque (congs, etc.). Ce gain d'effectif est appréciable pour étudier des populations parfois peu nombreuses mais dont certaines caractéristiques retiennent l'intérêt au regard de la participation associative.

En revanche, l'inconvénient de ce choix réside dans le fait que les durées obtenues sont sujettes

à caution pour certains salariés, à savoir ceux pour qui les frontières entre le travail et le non-travail sont floues, difficiles à déterminer avec précision. Ce sera plus souvent le cas des cadres et des professions intermédiaires, et au sein de ces catégories, de métiers plus particuliers. Ainsi, la diversité des réponses obtenues de la part des enseignants suggère que certains d'entre eux ont indiqué leur seule durée statutaire de travail (temps devant élèves ou étudiants), alors même que d'autres auront recensé le temps effectif total qu'exige leur activité professionnelle. Ces problèmes d'identification des durées ne se posent évidemment pas de la même façon lorsque les temps sociaux sont nettement distingués, comme, par exemple, pour les emplois d'opérateurs en milieu industriel. Le tableau 6 permet de mettre en relation les durées ainsi mesurées avec la propension à faire partie d'une association.

La différence entre temps pleins et temps partiels est sans conséquence apparente. Mais chacun de ces deux types d'emploi recouvre des situations fort diverses dont il convient de tenir compte. Ainsi, pour la fréquentation d'une association, les salariés à temps partiel (le plus sou-

Tableau 6  
L'effet du temps de travail sur la participation associative

En %

Modalités	Taux de participation	Participation irrégulière	Participation régulière	Responsabilité
<b>Temps de travail</b>				
Temps plein	34,0	18,8	46,9	34,3
Temps partiel	34,1	19,3	51,0	29,7
Temps variables selon le travail	33,3	15,8	64,7	19,5
<b>Si temps partiel, % d'un temps plein</b>				
Jusqu'à 50 %	33,8	14,1	56,4	29,4
Moins de 50 %	35,6	22,4	47,6	30,0
<b>Si temps partiel, a-t-il été</b>				
Imposé par l'entreprise	26,8	17,5	57,3	25,2
Choisi par le salarié	42,5	19,6	47,3	33,1
<b>Si temps plein, durée hebdomadaire</b>				
Inférieure ou égale à 35 heures	47,9	20,4	47,6	32,0
De plus de 35 à 39 heures	32,2	16,6	49,5	33,9
De plus de 39 à 41 heures	32,3	15,8	47,7	36,5
De plus de 41 à 43 heures	34,9	19,3	43,7	37,0
De plus de 43 à 48 heures	34,3	26,8	43,0	30,2
Plus de 48 heures	29,7	19,6	42,8	37,6
<b>Si temps plein : préférences pour travailler plus</b>				
Oui	30,7	19,0	47,8	33,2
Non, sauf si hausse plus que proportionnelle au salaire	34,4	30,2	41,3	28,5
Non	34,9	17,6	47,3	35,1
<b>Si temps plein : préférences pour travailler moins</b>				
Oui, sans baisse de salaire ou baisse moins que proportionnelle	40,1	18,0	49,0	33,0
Oui, avec baisse proportionnelle	32,9	17,1	51,2	31,7
Non	34,7	21,3	42,3	36,4
<b>Ensemble</b>	<b>34,0</b>	<b>18,8</b>	<b>47,9</b>	<b>33,3</b>

Champ : salariés ayant répondu à l'enquête.

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.



vent des femmes) se distinguent entre eux selon que leur situation a été choisie ou, au contraire, imposée par l'entreprise. Quand le temps partiel est subi par les salariés, à peine un sur quatre d'entre eux participe. Quand il est le fruit de leur propre initiative, ils sont en revanche plus de deux sur cinq. Choisir ce type d'emploi signifie une volonté de consacrer suffisamment de temps à des activités extra-professionnelles. Il peut s'agir de concilier l'occupation d'un emploi avec la responsabilité de tâches domestiques, mais aussi de manifester un intérêt marqué pour des pratiques de loisirs ou/et de sociabilité. Il n'est donc pas surprenant que la fréquentation des associations soit plus forte. Elle l'est dans tous les secteurs de la vie associative, mais les parents d'élèves ainsi que les activités humanitaires, religieuses, syndicales et politiques sont plus particulièrement encouragées. Par rapport à cet effet indubitable du caractère volontaire ou non du temps partiel, celui de sa durée (exprimé ici en proportion d'un temps plein) apparaît très secondaire.

### La participation chez les salariés à temps plein

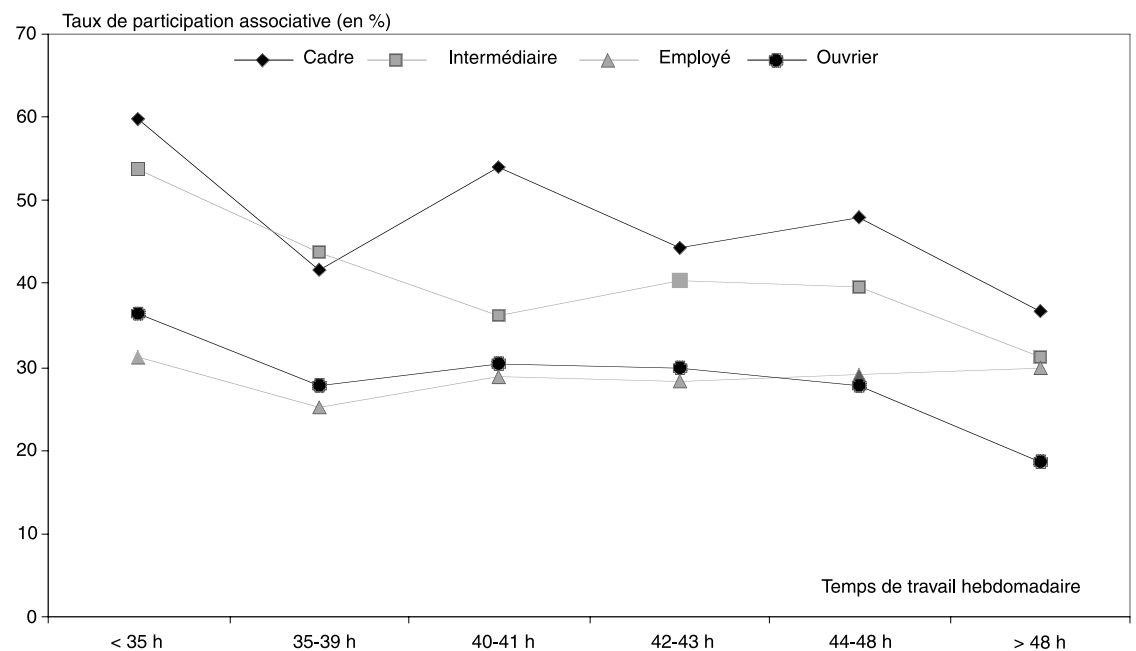
Chez les salariés à temps plein, les durées d'activité professionnelle les plus longues font obstacle à la participation. Les durées les plus

courtes y sont plus favorables, mais ce résultat peut être affecté par le biais de mesure des temps, indiqué plus haut. Sur une large plage horaire qui va de 35 h à 48 h par semaine, le temps consacré à l'emploi ne paraît pas exercer une influence nette. C'est même dans les tranches des 41-48 heures par semaine (22 % des effectifs) que le taux de participation est le plus élevé, supérieur à celui des salariés situés dans la tranche des 35-39 heures (39 % des effectifs).

Pour corriger les effets de composition dus à une représentation variable des différents groupes sociaux dans les tranches horaires, un examen a été conduit sur chaque catégorie socio-professionnelle (cf. graphique). La propension à adhérer des employés est la moins sensible à l'allongement de la durée du travail, puisque ceux qui consacrent plus de 48 h à leur activité professionnelle ne sont pas moins souvent adhérents que ceux qui travaillent moins de 35 h. Les autres catégories se conforment au profil général : les plus fortes durées de travail pénalisent la fréquentation associative, les plus faibles l'encouragent. Dans les tranches intermédiaires, les fluctuations ne paraissent pas répondre à une logique univoque.

Chez les cadres connaissant les durées professionnelles les plus faibles, la forte participation peut tout autant s'expliquer par la particularité

Graphique  
L'effet du temps de travail sur la participation associative par catégorie sociale



Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

de certains métiers que par le temps proprement dit qui leur est consacré. On compte en effet dans les rangs de ces cadres aux faibles durées de travail (moins de 35 heures) plus de 80 % de professeurs et de professions scientifiques. La même remarque vaut au sein des professions intermédiaires pour les instituteurs et professeurs des écoles.

Travailler à plein temps ne signifie pas pour autant travailler le temps désiré. En d'autres termes, les durées consacrées à l'activité professionnelle ne sont pas toujours, loin s'en faut, sous le contrôle des salariés. Les situations qu'ils connaissent ne sont pas nécessairement des « situations d'équilibre ». Certains peuvent être rationnés dans la mesure où ils désireraient, s'ils le pouvaient et pour un même taux de salaire, travailler davantage. Pour eux, le salaire ramené à une base horaire est supérieur à la valeur marginale qu'ils accordent au temps. L'équilibre supposerait une durée de travail plus importante. En termes micro-économiques, ces salariés préféreraient plus de travail (et de revenu) et moins de loisir. Ils seront appelés *travailleurs contraints par défaut*. À l'inverse, des salariés, tout en préférant leur situation présente à l'inactivité, désireraient, s'ils en avaient la possibilité, travailler moins. Leur salaire horaire est inférieur à la valeur marginale de leur temps. Ce sont des *travailleurs contraints par excès*.

L'enquête *Emploi du temps* permet d'appréhender l'existence de telles contraintes. La personne interrogée se voyait demander si elle préférerait travailler plus. Elle pouvait répondre de plusieurs manières : par la négative ; par la négative sauf si la hausse de la rémunération était plus que proportionnelle à l'accroissement de la durée ; par l'affirmative à condition que la hausse de la rémunération soit proportionnelle ; par l'affirmative même si l'augmentation de salaire était moins que proportionnelle. Choisir l'une de ces deux dernières modalités signifie qu'au taux de salaire courant, le salarié n'est pas à l'optimum puisqu'il choisirait, s'il le pouvait, de travailler davantage. Ces deux modalités identifient donc les travailleurs contraints par défaut. Une autre question permettait de savoir si la personne préférerait travailler moins. Parmi les différentes modalités proposées, l'une (« oui, même si la rémunération baissait dans les mêmes proportions ») souligne une contrainte par excès.

L'étude de ces différentes sous-populations de salariés à temps plein montre que les travailleurs contraints *par défaut* sont relativement

moins nombreux à faire partie d'une association que les travailleurs non contraints, alors même que leur durée hebdomadaire de travail est inférieure de trois heures et demie en moyenne. Le fait que ce « temps disponible » supplémentaire ne bénéficie pas à la participation associative peut s'expliquer par une différence dans les préférences individuelles, mais aussi par la priorité accordée à l'accroissement du revenu lorsqu'il est faible. Or, plus de la moitié de cette population a un revenu domestique inférieur à 1 524 € par mois contre 20 % pour l'ensemble des salariés.

À l'inverse, les salariés contraints *par excès* dans leur profession, en étant plus enclins à fréquenter les associations bien que leur temps de travail soit plus long en moyenne (un peu plus d'une heure) que celui des non contraints, traduisent leurs préférences plus marquées pour des activités extra-professionnelles. Ces préférences peuvent être intrinsèques, mais peuvent aussi révéler une utilité marginale du revenu plus faible. Cette hypothèse trouve quelque crédit si l'on considère que cette utilité marginale est une fonction décroissante du revenu : près de huit travailleurs contraints par excès sur dix vivent dans un ménage dont le revenu est supérieur à 2 134 € par mois, alors qu'ils sont un peu plus d'un sur deux pour les salariés dans leur ensemble. Ces constats rappellent, si besoin était, que la participation associative n'est pas seulement une affaire de temps libre.

Parmi les adhérents, la durée consacrée à l'activité professionnelle ne paraît agir que modérément sur la répartition des degrés d'engagement. Si l'allongement du temps de travail ne décourage pas – bien au contraire – l'accès aux responsabilités associatives, il est en revanche plus défavorable à une participation régulière. Le constat se vérifie aussi bien en comparant temps partiels et temps pleins qu'en examinant les situations chez ces derniers en fonction de la longueur de la semaine de travail.

### **Une influence qui reste à approfondir**

Pour mieux appréhender l'effet net du temps de travail et neutraliser les influences indirectes éventuelles des autres variables, la probabilité de faire partie d'une association a été estimée à l'aide d'un modèle *probit* sur un ensemble de caractéristiques des salariés, d'abord dans leur totalité puis en ne retenant, dans un second temps, que les seuls salariés à temps plein (cf. tableau 7).

Le sexe, le diplôme et la situation conjugale exercent des effets de même signe que ceux déjà relevés sur la population totale. L'appartenance aux catégories socioprofessionnelles cadres et professions intermédiaires s'accompagne de probabilités plus fortes de participer, tout comme l'exercice de l'activité professionnelle dans le secteur public. En revanche, les coefficients relatifs aux revenus du ménage ne sont plus significatifs. Certes, il existe une corrélation entre les revenus domestiques et les temps

de travail, ce qui est de nature à perturber les résultats. Pourtant, la suppression de la variable « temps de travail » des régressions ne donne pas davantage d'impact aux revenus.

Deux variables relatives au temps de travail ont été utilisées dans cette investigation. Outre la durée hebdomadaire totale, un indicateur de la variation de la durée théorique pendant l'année précédant l'enquête a été intégré. Si la durée théorique ne correspond pas nécessairement à la

Tableau 7  
Modification du temps de travail et participation associative

Variables	Salariés		Salariés à temps plein	
	Coefficient	t de Student	Coefficient	t de Student
Constante	- 1,444	- 4,96	- 1,631	- 4,68
<b>Sexe</b>				
<i>Homme</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Femme	- 0,321***	- 7,72	- 0,335***	- 7,37
<b>Âge</b>				
Âge (10E-1)	0,421***	2,90	0,555***	3,31
Âge au carré (10E-2)	- 0,047***	- 2,64	- 0,066***	- 3,17
<b>Vie en couple</b>				
Oui	- 0,170***	- 3,48	- 0,172***	- 3,22
<i>Non</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
<b>Enfants dans le ménage</b>				
<i>Pas d'enfant</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Un enfant	- 0,093*	- 1,88	- 0,081	- 1,51
Deux enfants	- 0,025	- 0,48	- 0,056	- 0,99
Trois enfants ou plus	0,058	0,92	0,050	0,72
<b>Diplôme</b>				
<i>Sans diplôme</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
CEP	0,053	0,62	0,140	1,44
BEPC - CAP - BEP	0,292***	4,49	0,264***	3,67
Bac	0,419***	5,32	0,376***	4,27
Bac + 2	0,560***	6,70	0,480***	5,20
Supérieur à bac + 2	0,578***	6,30	0,543***	5,42
<b>Catégorie sociale</b>				
Cadre	0,168**	2,14	0,173**	2,05
Profession intermédiaire	0,148**	2,49	0,146**	2,28
Employé	0,004	0,08	- 0,016	- 0,27
<i>Ouvrier</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
<b>Secteur</b>				
<i>Privé</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Public	0,279***	6,89	0,307***	6,68
Temps de travail (10E-2)	- 0,777***	- 3,93	- 1,186***	- 4,57
<b>Modification de la durée de travail</b>				
À la hausse	0,050	0,63	- 0,054	- 0,57
À la baisse	0,243***	2,80	0,206*	1,90
<i>Non modifiée</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
<b>Revenu mensuel du ménage</b>				
<i>Moins de 1 067 €</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
De 1 067 à 1 524 €	- 0,014	- 0,47	0,010	0,09
De 1 524 à 2 134 €	0,039	0,44	0,014	0,13
De 2 134 à 3 201 €	0,081	0,89	0,063	0,57
Plus de 3 201 €	0,125	1,25	0,134	1,12
<b>Logement</b>				
Propriétaire	0,087**	2,05	0,050	1,07
<i>Locataire</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Nombre de personnes concernées	1 932		1 586	
Nombre total d'observations	5 655		4 647	
Log-vraisemblance	- 3 631,2		- 2 982,9	

Lecture : modèles probit ; \*\*\* : significatif au seuil de 1 %, \*\* : significatif au seuil de 5 %, \* : significatif au seuil de 10 %, Réf. : catégorie de référence. Chaque régression comporte également les variables de commune et de région (non reportées).

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

durée effective, il est toutefois peu probable que celle-ci reste complètement insensible à des modifications de celle-là. Le coefficient associé à la durée totale du travail est significativement négatif, suggérant que la participation diminue avec l'augmentation du temps requis par l'activité professionnelle. Toutefois, calculé sur l'échantillon des seuls salariés travaillant entre 35 et 48 heures par semaine, le temps de travail perd son influence significative. Ce sont donc aux durées les plus faibles et les plus fortes que l'on doit les résultats obtenus.

Les personnes qui ont connu une diminution de leurs horaires théoriques de travail pendant les douze mois précédant l'enquête ont une participation associative plus élevée. Pour intéressant qu'il soit, ce résultat doit toutefois être interprété avec prudence. Tout d'abord, on ne connaît pas l'ampleur de cette réduction horaire. De plus, on ne sait rien sur ce qu'était la participation de cette population antérieurement à cette baisse de la durée d'activité professionnelle. C'est dire que la corrélation constatée n'autorise nullement à établir un sens de causalité : la baisse du temps de travail a pu encourager la participation associative, mais il se peut tout aussi bien que les salariés concernés aient été auparavant plus nombreux à faire partie d'associations, cette inclination pour des activités extra-professionnelles rendant à la fois plus attractive et plus facilement négociable une réduction du temps de travail.

Au vu de cet examen, les durées consacrées à l'activité professionnelle exercent l'influence la plus nette sur la propension à adhérer aux deux extrémités de leur distribution. Cette propension est encouragée quand le temps passé au travail est limité, et handicapée quand il est très long. Entre ces deux pôles, la question demande à être approfondie. Aussi semble-t-il délicat de conclure trop hâtivement quant à l'impact de la réduction de temps de travail, que la France connaît aujourd'hui, sur la participation associative. La prudence est d'autant plus de mise que cette réduction du temps de travail ne s'opère pas forcément « toutes choses égales par ailleurs » et s'accompagne éventuellement d'une modification des conditions de travail, lesquelles peuvent avoir leurs propres conséquences sur la participation associative. L'attention a été ici portée à la seule propension à adhérer et aux formes de la participation telles qu'elles sont déclarées par les répondants ; il conviendrait également d'étudier dans quelle mesure les différences dans les temps de travail

affectent les *durées* que les personnes consacrent à leur(s) association(s). Ces durées ne peuvent être connues de manière satisfaisante dans l'enquête *Emploi du temps* mais pourraient bien se révéler plus sensibles que ne le sont les seules propensions à adhérer.

### Le rôle des contraintes domestiques

Aux côtés du monde professionnel, la sphère domestique (3) joue un rôle essentiel dans la structuration des rythmes sociaux. Les tâches qu'elle requiert sont toutefois plus ou moins nombreuses et par conséquent le temps laissé libre pour des activités extérieures, telle que la participation associative, est variable. Il ne paraît pas surprenant, à cet égard, que les personnes vivant seules soient plus fréquemment adhérentes que celles vivant dans les autres types de ménage (cf. tableau 8) : elles disposent d'un degré de liberté supérieur dans l'organisation de leur emploi du temps qui n'est pas contraint par celui d'un conjoint et/ou d'enfants. Que ce soit dans l'activité professionnelle ou à la maison, la maîtrise de son temps est un facteur favorable à la fréquentation des associations. À l'opposé, les familles monoparentales constituent la situation la moins propice à la participation. Un même parent (le plus souvent une femme) se trouve investi de toutes les tâches qui, dans les couples, peuvent être réparties sur deux adultes même si elles le sont inégalement. La densification de l'emploi du temps qui en découle pourrait expliquer la moindre propension à adhérer. Cette interprétation doit toutefois être tempérée car elle néglige le fait que les familles monoparentales sont également en moyenne plus pauvres que les autres : leur revenu mensuel est inférieur à 1 524 € dans 60 % des cas, alors que cette proportion est de 40 % pour l'ensemble de l'échantillon. Corrigé de cet effet revenu, l'écart entre le taux d'adhésion des parents isolés et celui des adultes des autres ménages se réduit substantiellement. Il s'inverse même, comparativement aux parents d'un seul enfant.

Les contraintes domestiques des adultes vivant en couple s'accroissent avec la présence d'enfants et l'augmentation de leur nombre. La raréfaction du temps disponible qui en résulte pourrait laisser augurer une diminution de la

3. La sphère domestique recouvre ici les activités réalisées dans le cadre du ménage. Elle est étendue aux aides et aux relations de sociabilité entre ménages. Elle exclut les activités professionnelles réalisées au foyer (notamment celles des travailleurs indépendants).

participation associative des parents avec l'accroissement de la taille du ménage. Le profil des taux d'adhésion (cf. tableau 8) ne confirme pas ce pronostic puisque seule la participation des couples avec *un* enfant est dépassée par celle des couples sans enfant. Ce constat d'apparence paradoxale trouve son explication : la présence d'enfants ne se limite pas à restreindre le temps libre des parents mais elle engendre également des activités qui, pour certaines

d'entre elles, gagnent à être réalisées dans le cadre collectif d'organismes associatifs. Le suivi de la scolarité, tout particulièrement, incitera à faire partie d'une association de parents d'élèves. Abstraction faite de la fréquentation de ce type d'associations, les profils de la participation deviennent plus conformes à l'intuition initiale : les taux d'adhésion ainsi corrigés sont plus élevés chez les couples sans enfant. La différence de participation entre les parents

Tableau 8  
Participation associative et caractéristiques des ménages

En %

Caractéristiques	Taux de participation	Répartition		
		Participation irrégulière	Participation régulière	Responsabilités
<b>Type de ménage</b>				
Personne seule	37,5	25,1	53,2	21,7
Couple sans enfant	33,9	20,0	52,5	27,5
Couple avec un enfant	29,7	23,0	44,2	32,8
Couple avec deux enfants	33,6	14,6	49,0	36,4
Couple avec trois enfants ou plus	35,0	17,8	43,9	38,3
Famille monoparentale	28,4	18,9	54,6	26,5
Autres cas	29,7	21,1	48,0	30,9
<b>Tous les ménages : aides reçues par le ménage</b>				
Pas d'aide reçue	32,7	20,0	49,8	30,1
Aide reçue	36,0	21,3	50,6	28,1
Aides à des tâches quotidiennes	31,8	26,4	49,8	23,7
Jeu et garde des enfants	38,2	18,1	46,5	35,4
Aide au jardinage, bricolage	39,5	20,3	50,6	29,1
Aides aux courses, transport	28,7	26,6	52,7	20,7
<b>Tous les ménages : services rendus en dehors du ménage</b>				
Pas de service rendu	29,8	23,2	49,0	27,8
Des services sont rendus	37,3	18,2	50,9	30,9
Services pour la vie quotidienne	35,8	17,2	51,4	31,4
Services au jardinage, bricolage	40,1	18,8	47,0	34,3
S'occuper d'enfants	37,0	18,7	52,3	29,0
S'occuper d'adultes	44,7	18,9	49,2	31,9
Autres services	43,8	17,0	49,0	34,0
<b>Tous les ménages : fréquences des services rendus</b>				
Pas de service rendu	29,8	23,2	49,0	27,8
Au plus une fois par semaine	35,8	19,1	51,4	29,5
Jusqu'à trois fois par semaine	39,6	16,3	50,8	32,9
Plus de trois fois par semaine	37,4	19,1	49,6	31,3
<b>Tous les ménages : fréquence des réceptions du ménage</b>				
Pas de réception	23,9	32,2	49,4	18,4
Au plus une fois par quinzaine	32,2	20,6	51,4	28,0
Une fois par quinzaine à une fois par semaine	36,7	20,0	48,3	31,7
Plus d'une fois par semaine	37,9	17,0	49,3	33,7
<b>Ménages avec enfants : âge du plus jeune enfant</b>				
Inférieur ou égal à un an	27,9	21,4	53,8	24,8
Inférieur ou égal à 3 ans	28,9	22,6	49,7	27,7
Inférieur ou égal à 6 ans	30,2	19,6	50,9	29,5
Tous les enfants ont plus de 6 ans	32,9	17,9	44,9	37,2
Tous les enfants ont plus de 10 ans	31,5	18,3	43,3	38,4
Tous les enfants ont plus de 15 ans	30,2	19,3	43,0	37,8
<b>Ménage avec enfants : mode de garde si jeunes enfants non scolarisés</b>				
Crèche, nourrice	30,9	23,2	50,1	26,7
Par une personne du ménage	26,0	23,9	49,6	26,5
Par une autre personne	33,7	23,3	50,2	26,6
<b>Ménage avec enfants : mode de garde si jeunes enfants non scolarisés</b>				
Centre de loisirs, halte-garderie	41,0	20,1	42,3	37,6
Par une personne du ménage	32,8	17,2	48,5	34,3
Par une autre personne	39,2	16,1	48,0	35,8
<b>Ensemble</b>	<b>33,6</b>	<b>20,4</b>	<b>50,1</b>	<b>29,5</b>

Champ : la population est constituée des personnes de référence des ménages et de leurs conjoints dans le cas des couples.  
Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

n'ayant qu'un enfant au foyer et ceux de familles plus nombreuses diminue. C'est dire qu'il y a, chez les premiers, une moindre propension à fréquenter les associations de parents d'élèves. Cela traduit peut-être une faiblesse des incitations à l'adhésion, due à l'absence d'économies d'échelle dont peuvent au contraire profiter les parents de famille nombreuse dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. L'écart entre les taux de participation des couples ayant un enfant et celui des autres parents ne disparaît pas, ce qui laisse penser que ces ménages présentent des caractéristiques, non décelées ici, moins favorables à la fréquentation du milieu associatif.

Les contraintes engendrées par la présence d'enfants sont sensibles à l'âge de ceux-ci. Très jeunes, ils requièrent une attention plus soutenue. Les parents dont le plus jeune enfant a moins de trois ans ont moins tendance à pratiquer les activités associatives que ceux dont tous les enfants ont dépassé l'âge de six ans. Cette différence se constate chez les deux sexes mais est particulièrement nette pour les femmes.

S'agissant des formes prises par la participation des adultes, les personnes seules, si elles sont plus fréquemment adhérentes, sont beaucoup moins enclines à exercer des responsabilités associatives. À l'inverse, les parents de couples avec enfants affichent les dispositions les plus nettes à exercer ces fonctions, du moins quand les enfants ne sont pas en bas âge.

### **La participation associative : une pratique de sociabilité qui en côtoie d'autres**

Certaines des tâches relatives aux enfants peuvent être « externalisées » en faisant appel à des tiers, rémunérés la plupart du temps, mais parfois aussi bénévoles. Dans ces situations, il en découle une diminution des tensions sur les emplois du temps des parents, favorable à la pratique d'autres activités donc aussi à l'adhésion aux associations. C'est bien ce qui peut être constaté s'agissant des modes de garde des enfants. Que l'enfant soit scolarisé ou non, la participation associative des adultes pâtit du fait que la garde soit assurée par une personne du ménage. Cela est vrai pour les hommes comme pour les femmes même si, une fois encore, l'effet est plus fort chez celles-ci.

Le poids d'autres charges domestiques peut être allégé par des aides bénévoles en provenance de tiers (souvent la famille). Celles et ceux qui en

bénéficieraient connaîtraient donc des taux de participation plus élevés que les autres. Cette hypothèse se trouve partiellement validée par le tableau 8. La nature des aides n'est toutefois pas indifférente. Lorsqu'elles concernent les tâches ménagères et les courses, la hiérarchie des participations se renverse : les ménages qui ne les perçoivent pas sont alors plus nombreux à adhérer. Ces situations s'expliquent facilement par le fait que l'assistance apportée est souvent liée à l'existence de problèmes de santé dans le ménage : un adulte seulement sur deux se déclare en bonne santé contre 75 % lorsque ce type de soutien est absent.

Rendre des services informels (c'est-à-dire en dehors du cadre d'associations) à des personnes résidant hors du ménage, apparentés ou non, crée des sujétions supplémentaires pour les individus qui s'y adonnent. Pourtant, la pratique de telles activités, loin de décourager leur participation associative, va au contraire de pair avec des taux d'adhésion plus élevés. S'exprime ici probablement une inclination à s'adonner à des activités extraverties et à rechercher les contacts humains. Ce penchant se manifeste par un cumul d'activités propices aux relations interindividuelles, au rang desquelles figure la fréquentation des associations. Pour autant, les contraintes de temps ne disparaissent pas. Lorsque la fréquence des services rendus devient très élevée, le taux d'adhésion cesse de croître.

Cette hypothèse, selon laquelle la participation associative s'inscrit dans le cadre plus large d'un goût pour les pratiques de sociabilité, se trouve confortée par la corrélation positive entre la propension à adhérer des individus et la fréquence avec laquelle ils reçoivent chez eux des parents, des amis, des voisins, des collègues. Ces indicateurs ne discriminent pas seulement les taux de participation, mais également les formes qu'elle prend. Ainsi, la part des membres passifs ou faiblement actifs est plus faible chez les personnes qui rendent des services et reçoivent à domicile fréquemment. Les participants réguliers et les responsables y ont à l'inverse un poids plus important.

### **La participation des conjoints, plus complémentaire que substituable**

La fréquentation des associations n'échappe pas à l'empreinte de la division des tâches au sein du monde domestique. La participation des femmes est plus sensible que celle des hommes à la présence d'enfants en très bas âge. La forte féminité

sation des associations de parents d'élèves a également été remarquée, montrant que le degré d'ouverture du monde associatif envers la population féminine est d'autant plus grand que les activités qui s'y déroulent cultivent une proximité avec les tâches qui lui sont traditionnellement dévolues dans l'espace domestique. Pour autant, la participation associative des conjoints ne saurait être réduite à un pur effet de spécialisation. En effet, la lecture du tableau 9 ne confirme pas vraiment cette dernière hypothèse. Certes, la participation masculine dans les ménages où seule la femme a une activité professionnelle est supérieure à celle des hommes lorsque ceux-ci sont les uniques actifs du ménage. Mais ce constat ne vaut pas pour les femmes. De plus, c'est lorsqu'ils exercent simultanément une activité professionnelle que les deux conjoints connaissent les taux de participation les plus élevés, supérieurs à ceux constatés lorsque l'un des deux seulement exerce une profession.

S'agissant des tâches ménagères, la contribution que les hommes y apportent a pour effet d'encourager la participation associative des femmes – ce qui se comprend aisément puisqu'elles se trouvent alors soulagées de certaines sujétions –, mais elle augmente aussi, et parfois de manière substantielle, leur *propre* participation. Autrement dit, un investissement plus marqué de l'homme dans le monde domestique, loin de se traduire par une substitution de la participation associative de son conjoint à la sienne, s'accompagne au contraire d'une augmentation

concomitante des adhésions des deux membres du couple. Cette situation suggère l'existence d'une complémentarité des participations.

La réalisation d'un *probit bivarié* (cf. tableau 10) renforce cette hypothèse en mettant en évidence une corrélation résiduelle positive et nettement significative des participations masculine et féminine, une fois neutralisée l'influence des caractéristiques propres à chaque membre du couple et des variables communes au ménage (4). Une telle complémentarité peut recouvrir plusieurs explications. Elle peut exprimer une tendance à l'homogamie qui pousse les couples à se former sur la base d'affinités communes préexistantes. Elle peut également être le résultat d'un phénomène d'entraînement engendré par l'interaction répétée propre à la vie commune. Cette relation positive entre les participations des conjoints ne suffit toutefois pas à ruiner complètement tout scénario de substitution, car celui-ci peut également s'exprimer au travers des durées que chacun alloue à son activité associative.

### Une transmission intergénérationnelle des participations

L'autre interaction qui mérite d'être examinée est celle susceptible d'exister entre la participa-

4. Seuls les couples dont les deux membres sont actifs ont été retenus dans la régression afin de limiter les problèmes liés à l'endogénéité de l'offre de travail.

Tableau 9  
Participation associative et tâches domestiques dans le couple

En %

Caractéristiques du couple	Taux de participation associative	
	Hommes	Femmes
<b>Participation au marché du travail</b>		
Aucun conjoint ne participe	38,4	28,8
Participation seulement de l'homme	32,3	25,8
Participation seulement de la femme	36,9	27,7
Participation des deux conjoints	39,2	30,0
<b>Participation aux travaux ménagers</b>		
Courses	Oui	38,3
	Non	35,0
Cuisine	Oui	38,7
	Non	36,5
Ménage	Oui	40,6
	Non	35,7
Vaisselle	Oui	39,1
	Non	35,9
Repassage	Oui	42,1
	Non	37,0
Brico-jardinage	Oui	39,2
	Non	31,4
<b>Ensemble</b>	<b>37,4</b>	<b>28,7</b>

Champ : les ménages sont composés de couples uniquement (avec ou sans enfants).  
Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

tion des parents et celle de leurs enfants. Pour l'étudier, l'investigation a été menée sur les jeunes de 15 à 25 ans, enfants de la personne de référence et/ou de son conjoint, qui résidaient avec leurs parents au moment de l'enquête. Plusieurs régressions ont été réalisées en retenant tout à la fois certaines caractéristiques des jeunes et celles de leurs parents. Les premières sont le sexe, l'âge (intégré de manière quadratique) et le fait d'être ou non scolarisé. Pour les parents, outre les variables propres au ménage (nombre d'enfants, revenu), les caractéristiques de la personne de référence ont été privilégiées : niveau de diplôme, catégorie sociale (cf. tableau 11). Dans la première régression, concernant les enfants de tous les types de ménages (les deux dernières étant limitées aux

seuls enfants de couples), une variable indiquant la présence des deux parents au foyer a été ajoutée. Ont été intégrées bien évidemment des indicateurs de la participation parentale à la vie associative.

Deux caractéristiques relatives aux enfants s'avèrent systématiquement significatives : le sexe et la scolarisation. Les garçons sont nettement plus enclins à adhérer à une association que les filles et les jeunes encore dans le système scolaire participent plus que les autres. Parmi les variables propres au ménage et aux parents, le revenu ne paraît pas exercer d'influence mais la présence de plusieurs enfants est en revanche incitative. L'impact du diplôme de la personne de référence sur la pro-

Tableau 10  
Les choix de participation associative dans le couple

Variables	Participation de l'homme		Participation de la femme	
	Coefficient	t de Student	Coefficient	t de Student
Constante	- 0,958	- 2,60	- 1,543	- 4,52
<b>Âge</b>				
<i>Moins de 25 ans</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
De 25 à 34 ans	0,116	0,46	0,352*	1,68
De 35 à 44 ans	0,200	0,78	0,581***	2,73
De 45 à 54 ans	0,101	0,39	0,493**	2,30
55 ans et plus	0,190	0,69	0,579**	2,29
<b>Enfants dans le ménage</b>				
<i>Pas d'enfant</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Enfant(s), le plus jeune a moins de 6 ans	0,035	0,40	0,078	0,84
Enfant(s), le plus jeune a plus de 6 ans	0,085	1,10	0,126	1,51
<b>Diplôme</b>				
<i>Sans diplôme</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
CEP	0,143	1,06	- 0,004	- 0,02
BEPC - CAP - BEP	0,210**	2,16	0,263**	2,09
Bac	0,179	1,48	0,407***	2,87
Bac + 2	0,300**	2,30	0,603***	4,03
Supérieur à bac + 2	0,410***	2,90	0,727***	4,39
<b>Catégorie sociale</b>				
Agriculteur	- 0,013	- 0,08	0,538**	2,52
Indépendant	- 0,017	- 0,17	0,092	0,55
Cadre	0,141	1,21	0,123	0,81
Profession intermédiaire	0,197**	2,32	0,203	1,64
Employé	0,173*	1,86	0,020	0,20
<i>Ouvrier</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
<b>Revenu mensuel du ménage</b>				
<i>Moins de 1 067 €</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
De 1 067 à 1 524 €	0,053	0,20	- 0,198	- 0,70
De 1 524 à 2 134 €	0,105	0,40	- 0,013	- 0,05
De 2 134 à 3 201 €	0,225	0,87	0,021	0,08
Plus de 3 201 €	0,247	0,94	0,037	0,14
Nombre de personnes concernées	801		610	
Nombre total d'observations	2 028		2 028	
Corrélation des résidus (t de Student)	0,448*** (13,64)			
Log-vraisemblance	- 2 417,4			

Lecture : modèle probit bivarié, estimé par la méthode de maximisation de la vraisemblance. \*\*\* : significatif au seuil de 1 %, \*\* : significatif au seuil de 5 %, \* : significatif au seuil de 10 %, Réf. : catégorie de référence.

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.



babilité des enfants d'être adhérent ne se révèle sensible qu'au niveau de l'enseignement supérieur, et plus précisément à partir de bac + 2. Les jeunes qui vivent dans des ménages où les

deux parents sont présents participent significativement plus que les autres. Mais c'est la corrélation positive et fortement significative entre participation des enfants et participation des

Tableau 11  
La participation associative des enfants en fonction de celle des parents

Variables	Ménages ayant des enfants		Couples ayant des enfants		Couples ayant des enfants	
	Coefficient	t de Student	Coefficient	t de Student	Coefficient	t de Student
Constante	- 1,016	- 0,66	- 0,665	- 0,40	- 0,821	- 0,49
<b>CARACTÉRISTIQUES DE L'ENFANT</b>						
<b>Sexe</b>						
Homme	Réf.		Réf.		Réf.	
Femme	- 0,421***	- 6,42	- 0,413***	- 5,83	- 0,412***	- 5,81
Âge	- 0,332	- 0,21	- 0,475	- 0,27	- 0,315	- 0,18
Âge au carré	0,086	0,21	0,130	0,29	0,085	0,19
Scolarisé	0,358***	3,57	0,324***	3,00	0,321***	2,97
<b>CARACTÉRISTIQUES DES PARENTS</b>						
Présence des deux parents	0,366***	3,22				
<b>Nombre d'enfants dans le ménage</b>						
Un enfant	Réf.		Réf.		Réf.	
Deux enfants	0,193**	2,27	0,268***	2,85	0,271***	2,87
Trois enfants ou plus	0,117	1,30	0,182*	1,87	0,187*	1,92
<b>Diplôme</b>						
Sans diplôme	Réf.		Réf.		Réf.	
CEP	0,077	0,61	0,030	0,21	0,034	0,25
BEPC - CAP - BEP	0,167*	1,70	0,114	1,07	0,089	0,83
Bac	0,133	0,96	0,088	0,57	0,085	0,54
Bac + 2	0,332**	2,00	0,273	1,52	0,268	1,49
Supérieur à bac + 2	0,475***	2,82	0,382**	2,11	0,386**	2,13
<b>Catégorie sociale</b>						
Agriculteur	- 0,241	- 1,17	- 0,460**	- 2,06	- 0,489**	- 2,18
Indépendant	0,125	1,03	0,095	0,75	0,115	0,89
Cadre	- 0,106	- 0,73	- 0,126	- 0,81	- 0,129	- 0,83
Profession intermédiaire	- 0,054	- 0,52	- 0,074	- 0,69	- 0,066	- 0,61
Employé	0,203*	1,89	0,152	1,23	0,179	1,44
Ouvrier	Réf.		Réf.		Réf.	
<b>Revenu mensuel du ménage</b>						
Moins de 1 067 €	Réf.		Réf.		Réf.	
De 1 067 à 1 524 €	- 0,143	- 0,95	- 0,117	- 0,60	- 0,119	- 0,61
De 1 524 à 2 134 €	- 0,112	- 0,77	0,092	0,50	0,071	0,38
De 2 134 à 3 201 €	- 0,048	- 0,33	0,089	0,48	0,075	0,40
Plus de 3 201 €	- 0,065	- 0,40	0,052	0,27	0,023	0,12
<b>Logement</b>						
Propriétaire	0,035	0,44	- 0,025	- 0,29	- 0,040	- 0,46
Locataire	Réf.		Réf.		Réf.	
<b>CHOIX ASSOCIATIFS DES PARENTS</b>						
Participation de la personne de référence	0,421***	6,15				
Le père participe à une association			0,282***	3,70		
La mère participe à une association			0,432***	5,17		
Aucun parent ne participe					Réf.	
Le père participe seul					0,449***	4,81
La mère participe seule					0,692***	5,81
Les deux parents participent					0,645***	6,40
Nombre de personnes concernées	626		564		564	
Nombre total d'observations	1 721		1 468		1 468	
Log-vraisemblance	- 1 030,1		- 887,7		- 883,0	

Lecture : modèle probit. \*\*\* : significatif au seuil de 1 %, \*\* : significatif au seuil de 5 %, \* : significatif au seuil de 10 %, Réf. : catégorie de référence. Chaque régression comporte également les variables de commune et de région pour les parents (non reportées). Les caractéristiques des parents sont celles de la personne de référence.  
Champ : jeunes de 16 à 25 ans vivant au domicile des parents.  
Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

parents qui mérite d'être ici soulignée. Tous types de ménage confondus, la probabilité d'un jeune de participer, calculée à la moyenne des variables, est relevée de 16 points quand la personne de référence est adhérente, comparative-ment à la situation où elle ne l'est pas. Lorsque les deux parents sont présents au foyer, c'est la participation de la mère qui a la plus forte incidence sur le comportement des enfants, au point qu'il n'apparaît pas y avoir de différence significative entre la situation où la mère participe seule et celle où son conjoint est également adhérent.

Ces résultats paraissent attester un phénomène d'entraînement des parents ou/et d'imitation des enfants, déjà mis en évidence en ce qui concerne le bénévolat (Archambault et Boumendil, 1997 ; Segal, 1993). Ce mimétisme résiste-t-il à l'épreuve du temps ? Autrement dit, la participation des parents a-t-elle des effets de long terme sur le comportement de leurs descendants en matière d'activité associative ? La question mérite d'être approfondie mais nécessite, pour cela, ou bien des données longitudinales ou bien des informations sur l'histoire passée des personnes interrogées, ce que l'enquête *Emploi du temps* ne permet pas d'obtenir. □

---

## BIBLIOGRAPHIE

**Archambault E. (1996)**, *Le secteur sans but lucratif. Associations et Fondations en France*, Économica.

**Archambault E. et Boumendil J. (1997)**, *Les dons et le bénévolat en France*, Fondation de France.

**Barthélémy M. (2000)**, *Associations : Un nouvel âge de la participation ?*, Presses de Sciences Po.

**Boisard P. et Fermanian J.-D. (1999)**, « Les rythmes de travail hors norme », *Économie et Statistique*, n° 321-322, pp. 111-131.

**Cazamian P., Delgrange C., Hubault F., Guérin J. et Richard E. (1977)**, « Le travail de nuit et les horaires alternants. État actuel de la question », in Andlauer P., Carpentier J. et Cazamian P., *Ergonomie du travail de nuit et des horaires alternants*, Éditions Cujas, pp. 229-272.

**Crenner E. (1997)**, « Le milieu associatif de 1983 à 1996. Plus ouvert et tourné vers l'intérêt individuel », *Insee Première*, n° 542.

**Hatchuel G. et Loisel J.-P. (1999)**, « La vie associative : participer mais pas militer », in *Données sociales*, Insee, pp. 359-365.

**Héran F. (1988a)**, « Un monde sélectif : les associations », *Économie et Statistique*, n° 208, pp. 17-31.

**Héran F. (1988b)**, « Au cœur du réseau associatif : les multi-adhérents », *Économie et Statistique*, n° 208, pp. 33-44.

**Loisel J.-P. (1999)**, *Les Français et la vie associative*, Credoc, Collection des rapports, n° 201.

**Prouteau L. (1998)**, « Les différentes façons d'être bénévole », *Économie et Statistique*, n° 311, pp. 57-73.

**Segal L. M. (1993)**, *Four Essays on the Supply of Volunteer Labor and Econometrics*, UMI, Ann Arbor.

**TAUX DE PARTICIPATION SELON LES CARACTÉRISTIQUES  
DÉMO-ÉCONOMIQUES DES INDIVIDUS**

En %

Caractéristiques		Taux de participation
<b>Sexe</b>	Homme	38,0
	Femme	29,6
<b>Âge</b>	Moins de 25 ans	35,4
	De 25 à 34 ans	29,5
	De 35 à 44 ans	35,9
	De 45 à 54 ans	30,8
	De 55 à 64 ans	37,1
	65 ans et plus	33,9
<b>Situation matrimoniale</b>	Célibataire	34,3
	Marié	33,8
	Veuf	31,2
	Divorcé	31,5
<b>Enfants dans le ménage</b>	Pas d'enfant	34,9
	Un enfant	29,2
	Deux enfants	34,7
	Trois enfants ou plus	34,7
<b>Diplôme</b>	Sans diplôme	22,8
	CEP	29,1
	BEPC - CAP - BEP	33,0
	Bac	38,3
	Bac + 2	43,9
	Supérieur à bac + 2	48,8
<b>Catégorie sociale (1)</b>	Agriculteur	39,1
	Indépendant	33,8
	Cadre	48,3
	Profession intermédiaire	41,9
	Employé	29,1
	Ouvrier	26,2
	Inactif	32,5
<b>Revenu mensuel du ménage</b>	Moins de 1 067 €	27,7
	De 1 067 à 1 524 €	28,9
	De 1 524 à 2 134 €	31,7
	De 2 134 à 3 201 €	37,8
	Plus de 3 201 €	42,8
<b>Logement</b>	Propriétaire	36,7
	Locataire	28,7
<b>Tranche d'unité urbaine</b>	Commune rurale	36,2
	Moins de 20 000 habitants	35,4
	De 20 000 à 100 000 habitants	30,6
	Plus de 100 000 habitants	32,3
<b>Région de résidence</b>	Bassin parisien	31,0
	Nord	29,3
	Est	34,6
	Ouest	40,6
	Sud-Ouest	37,1
	Centre-Est	35,5
	Méditerranée	30,5
<b>Ensemble</b>		<b>33,6</b>

1. Les retraités et les chômeurs ont été reclassés dans leurs catégories d'origine.

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

# Les usages du temps : cumuls d'activités et rythmes de vie

Alain Degenne, Marie-Odile Lebeaux et Catherine Marry\*

---

Avoir des ressources culturelles élevées et habiter dans des grandes villes favorisent un cumul d'activités. Les hommes et les femmes les mieux dotés cumulent ainsi les activités professionnelles, sportives, culturelles et associatives en réduisant le temps consacré aux activités dites « passives » (sommeil et télévision). À l'inverse, les moins bien dotés culturellement, les inactifs et les ruraux ont des activités moins variées. Ils tendent, en particulier, à accroître le temps consacré aux activités d'intérieur (sommeil, télévision, bricolage pour les hommes, production domestique et tâches ménagères pour les femmes) et à restreindre le nombre et la durée des activités extérieures (sorties culturelles, sport, visites à des amis, etc.).

Ces différences entre ceux qui cumulent les activités et sont tournés vers l'extérieur et ceux qui en ont moins et sont centrés sur la maison se retrouvent dans les couples. Un double effet d'homogamie des modes de vie et de socialisation conjugale différencie les couples de « gros travailleurs » de ceux qui sont plus investis dans les loisirs, intérieurs (notamment la télévision) ou extérieurs. La division sexuée du travail, professionnel et domestique, et des activités intérieures et extérieures perdure toutefois : dans les couples, hommes et femmes se ressemblent dans leur usage des temps sauf dans un domaine, celui du travail domestique : l'asymétrie entre homme et femme reste ici la règle même si elle est atténuée dans les couples, aujourd'hui les plus nombreux, où les deux conjoints travaillent.

---

\* Alain Degenne, Marie-Odile Lebeaux et Catherine Marry appartiennent au Lamas CNRS. Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

Au-delà de la comparaison des temps que chaque individu consacre à ses différentes activités, se pose aussi celle des rythmes ou de la pratique plus ou moins intensive des différentes activités de la vie quotidienne. Dans une journée, tout le monde dispose de 24 heures, un arbitrage s'impose donc. D'autres ressources que le temps interviennent également. Ceux qui ont plus de ressources financières ont, par exemple, plus de possibilités de voyager ou d'aller à des spectacles coûteux. Le niveau d'instruction influence aussi la nature des activités. La production domestique ne permet pas aux plus démunis, comme on aurait pu le penser, de compenser leurs faibles ressources. Elle profite surtout aux couches moyennes éduquées à qui elle permet d'améliorer leur consommation et leur niveau de vie (Degenne, Grimler, Lebeaux et Lemel, 1997). Il y a à cela des raisons économiques : produire soi-même nécessite un minimum d'équipement et dans certains domaines comme la couture, la décoration, la cuisine, il revient moins cher de trouver sur le marché des produits bas de gamme que de les produire soi-même. Mais une autre hypothèse peut être avancée : celle d'une influence culturelle différenciée suivant le milieu social. Les individus se conformeraient dans leurs usages du temps à ce qui se pratique dans leur milieu d'appartenance. Certes, la limitation des ressources joue un rôle, mais des individus qui appartiennent au même milieu social vont avoir tendance à se comporter de manière semblable. La pression sociale du milieu entraîne une certaine conformité de comportement. Les contraintes temporelles liées au milieu de travail – l'exercice d'un travail indépendant ou dans le secteur privé plutôt que dans le public par exemple – influent aussi sur les arbitrages des individus et des couples en termes de rythmes et d'activités. Cette approche comportementale complète utilement une analyse purement économique de l'usage du temps.

## **Le cumul des activités des individus**

Dans cet article, on prend en compte, d'une part, le milieu social d'origine car le cadre de vie dans lequel les personnes sont élevées continue d'influencer leurs pratiques, et, d'autre part, le milieu dans lequel elles vivent aujourd'hui. Dans l'enquête *Emploi du temps*, en l'absence d'information sur le milieu d'origine des enquêtés, le niveau d'instruction est

utilisé comme indicateur de socialisation. Il est cependant difficile de faire la part entre l'influence du milieu d'appartenance, postulée ici, et celle du milieu d'origine.

## **Des comportements influencés par le milieu social**

Dans un article récent, Gronau et Hamermesh (2001) développent un modèle d'utilisation du temps en termes de maximisation d'une fonction d'utilité. Ils considèrent que chaque activité apporte une certaine satisfaction à celui qui la pratique. Mais si chaque activité a une certaine utilité, elle a également un coût en temps et en efforts, voire en argent. L'individu compose donc sa journée ou sa semaine en maximisant l'utilité globale de son temps et de son argent.

Ces auteurs montrent qu'un niveau d'instruction élevé rend les personnes plus efficaces dans leurs activités et que cette efficacité leur permet même d'en avoir plus en diminuant aussi le coût de démarrage des activités. Ils observent également que, dans différents pays (Australie, Israël, Pays-Bas, États-Unis), le niveau d'éducation est corrélé avec une plus grande variété des activités. En ajoutant un gain d'utilité, l'instruction augmente le nombre des activités pratiquées.

Toutefois, une hypothèse forte sous-tend leur modèle : une plus grande variété implique une plus forte utilité. Ce présupposé ne va pas de soi. Ici on suppose plus simplement que les modes de vie des différents groupes sociaux fonctionnent comme des cultures qui influencent largement les comportements des individus qui y appartiennent. Une hypothèse de conformité des comportements dans le couple est également faite. En effet, deux personnes qui vivent ensemble appartiennent, en général, à la même couche sociale, participent de la même culture et adoptent vraisemblablement des comportements semblables.

## **Une hypothèse de cumulativité des activités**

Ce sont toujours les mêmes que l'on voit courir, travailler tard, aller au théâtre, conduire les enfants à de multiples activités éducatives, voyager, etc. Comment trouvent-ils le temps de tout faire ? Dorment-ils moins ? Font-ils les choses plus vite ? Est-ce une question d'organisation, de niveau d'éducation ou de revenus ? On parle ici de cumulativité pour désigner un modèle de comportement qui consiste à ajouter des activités

nouvelles à celles que l'on a déjà plutôt qu'à choisir et procéder à une substitution.

L'enquête *Emploi du temps* permet de prendre en compte une grande variété d'activités hors travail et, en dehors de celles déjà citées, on ne dispose pas d'études synthétiques. Il existe cependant des travaux qui portent sur certains domaines de la vie quotidienne comme les sports, les pratiques culturelles ou les échanges de sociabilité et qui montrent une tendance à la cumulativité. Concernant la sociabilité un résultat bien connu et constamment confirmé est que les relations sociales sont cumulatives. Il n'y a pas une sociabilité des couches aisées et une sociabilité des couches défavorisées, mais une plus grande sociabilité des couches aisées. Si l'on considère la hiérarchie sociale, un individu a des relations avec ceux qui sont en dessous de lui plus qu'avec ceux qui sont au-dessus de lui. Schématiquement, plus on est en haut de la pyramide sociale, plus on a de relations. Le principe n'est donc pas la substitution mais la multiplication des contacts. Sur cette base Erickson (1986) conteste l'hypothèse d'une sociabilité différentielle et propose le modèle d'une sociabilité cumulative. Donnat (1999) confirme, sur les pratiques culturelles des Français, l'hypothèse de cumulativité des activités à partir des enquêtes du ministère de la Culture. Laporte (1999) montre que le même modèle cumulatif s'applique dans la pratique des activités sportives. Il n'y a pas des sports qui intéressent les riches et des sports qui intéressent les pauvres mais des sports qui intéressent des individus de toutes les catégories sociales et des sports qui intéressent presque uniquement des personnes de catégories aisées.

L'hypothèse de cumulativité a une conséquence sur les indicateurs de pratiques à construire pour analyser les emplois du temps. Ceux qui font plus de choses changent également plus souvent d'activité. L'étude des rythmes doit donc être privilégiée quand on veut analyser le temps passé à chaque activité (Gershuny et Sullivan, 1998) (cf. encadré).

### **Peut-on parler d'une « homogamie » des modes de vie ?**

L'activité des conjoints dépend du lien créé par la vie commune. En 1998, dans 70 % des couples, les deux conjoints sont actifs (1).

Becker (1981) estimait qu'il est plus rentable pour le couple d'adopter une spécialisation des rôles où la femme assumerait les tâches domes-

tiques et les hommes les tâches professionnelles. Au contraire, Delphy (1992) pense que l'homme exploite son épouse dans l'entreprise « ménage » dont il est le petit patron. Kaufmann (1994) et de Singly (2000) considèrent que le couple est une scène où se joue au quotidien une pièce dans laquelle les rôles et les identités se définissent et se remanient dans les affrontements mais aussi dans le don à l'autre pour tenter d'être « libres ensemble ». Les deux premières thèses devraient conduire à observer une spécialisation sexuée systématique des conjoints. La troisième est plus ouverte et reste compatible avec l'hypothèse d'une influence culturelle du milieu social. Elle décrit des tensions au sein des couples entre un idéal égalitaire et le souci de préserver des activités communes.

Les hommes qui cumulent travail, activités culturelles, associatives, sportives, courant après chaque minute pour faire toujours plus de choses, se reposent-ils sur leur épouse qui, elle, tient la maison, prend soin des enfants ou bien au contraire vivent-ils en couple avec des femmes qui ont le même rythme d'activité qu'eux ? De même, les hommes qui prennent leur temps et limitent le nombre de leurs activités personnelles choisissent-ils plutôt une femme qui leur ressemble ? Une étude récente semble confirmer cette similitude des comportements des conjoints en matière d'offre de travail : « *Les ménages tendraient à associer, soit des gros travailleurs, soit des conjoints tous deux plutôt portés sur les loisirs, sauf en présence de jeunes enfants où la complémentarité devient la règle* » (Sofer, 1999, p. 5).

Fermanian et Lagarde (1999) montrent aussi (2) une « homogamie » des horaires de travail, toutes choses égales par ailleurs, dans les couples à deux actifs. Cette homogamie s'observe aussi bien pour les rythmes du travail hebdomadaire (réguliers ou cycliques) que pour la durée : les horaires ont tendance à varier dans le même sens. Ce n'est pas seulement la femme qui adapte ses horaires à ceux de son conjoint mais aussi ce dernier qui adapte les siens à ceux de sa conjointe. Mais cet ajustement ne s'exerce pas nécessairement dans le sens attendu d'une compensation

1. Parmi les couples comptant au moins un actif. Dans 23,6 % de ces couples, l'homme est actif, la femme inactive, dans 6,8 % c'est l'inverse (source : enquête Emploi 1998. Résultats détaillés. *Emploi-revenus*, n° 141-142 (Tab MEN01). Dans l'enquête *Emploi du temps de 1998*, les chiffres sont très proches : 71,2 % des couples comptant au moins un actif sont bi-actifs ; dans 22,5 % des couples, l'homme seul est actif et dans 6,3 % c'est la femme.  
2. Les auteurs s'appuient sur une approche économétrique appliquée à des données de l'enquête *Durée du travail de l'Insee*, complémentaire à l'enquête *Emploi de 1995*.

Encadré

## LES INDICATEURS DE PRATIQUES ET DE RYTHMES D'ACTIVITÉS

L'enquête *Emploi du temps* fournit deux types d'informations :

- un carnet d'emploi du temps qui, pour une journée, enregistre les activités des personnes de 10 minutes en 10 minutes.
- un questionnaire sur les pratiques habituelles des enquêtés, ce qui permet de compenser les biais dus à la particularité de la journée pour laquelle le carnet a été rempli.

Le carnet permet de mesurer le temps consacré aux diverses activités enregistrées. Il donne aussi une indication sur le rythme de vie de la personne. On sait, en particulier, si elle change souvent d'activité, ce qui est une manière de faire plus de choses dans le même temps. Le questionnaire renseigne aussi sur la diversité des activités pratiquées, ce qui autorise la construction d'un indicateur axé sur la diversité. On peut ainsi confronter les indicateurs de rythme issus des deux sources.

### Cinq indicateurs de pratique issus du questionnaire

Cinq indicateurs de pratiques individuelles ont été retenus, en privilégiant la variété des pratiques plutôt que leur fréquence (1) (cf. annexe 1, tableaux A à F) :

- travail domestique pur (2),
- semi-loisirs, bricolage et jardinage (3),
- activités culturelles,
- activités sportives,
- participation à des associations.

### Un indicateur de variété de pratiques

La construction d'un indicateur synthétique des pratiques est difficile. On ne peut pas ajuster aux comportements observés une hiérarchie unique, pas même sur des sous-populations assez homogènes, car la combinatoire des activités reste très ouverte. Même si l'on peut aisément constater des tendances à la cumulativité, il existe des styles différents.

Compte tenu de cette complexité, on a retenu, pour tester l'hypothèse de cumulativité, une solution simple qui consiste à utiliser un indicateur de variété de pratiques calculé comme la somme des indicateurs de diversité dans les cinq domaines retenus : domestique pur, semi-loisirs, pratiques culturelles, pratiques sportives et participation à des associations (4). Cet indicateur varie de 0 à 10. On a réduit les 11 niveaux à cinq groupes de manière à conserver des effectifs suffisants pour préserver la significativité des variations observées.

### La durée et le rythme des activités dans le carnet journalier

Dans le carnet décrivant l'emploi du temps de la journée de référence, les activités recensées ont été regroupées en 12 grandes catégories (cf. tableau).

Le sommeil est isolé afin de conserver la possibilité de voir si les personnes qui ont le plus d'activités prennent sur leur temps de sommeil. Le « domestique pur » est un regroupement classique qui correspond aux activités liées aux obligations de la vie quotidienne. En ce qui concerne les loisirs, on a créé trois catégories : la sociabilité, les loisirs extérieurs et les loisirs intérieurs. La télévision a été isolée afin de voir, comme pour le sommeil, comment le temps qui lui est consacré est affecté par le rythme de vie et les autres activités.

Les premiers indicateurs d'emploi du temps sont donc les *temps passés* dans les différentes activités regroupées : sommeil, soins personnels, professionnel, études, domestique pur, semi-loisirs, repas en ménage, sociabilité, loisirs extérieurs et intérieurs, télévision et trajets.

D'autres indicateurs mettent en évidence les rythmes d'activités. Pour les temps domestiques, de semi-loisirs et de loisirs, on a calculé le nombre d'activités décrites dans une journée à l'intérieur de ces différents temps. Il n'a pas été possible de calculer un indicateur de rythme des activités professionnelles car le carnet détaille peu ces activités. À son poste de travail, l'enquêté n'indique pas s'il passe d'une activité à une autre.

### Relations entre variété, temps et rythmes d'activités

Il est apparu nécessaire de travailler sur des populations relativement homogènes. On ne peut pas mélanger les actifs occupés et les inactifs. Les contraintes liées au travail sont trop différentes. De même, le temps contraint pour les femmes par le travail domestique est tellement différent de celui des hommes qu'il a fallu en tenir compte. Les analyses réalisées portent donc sur trois sous-populations particulières :

- les hommes actifs occupés à temps plein de 25 à 54 ans (n = 3 339)
- les femmes actives occupées à temps plein de 25 à 54 ans (n = 2 075)
- les femmes inactives de 25 à 54 ans (n = 1 232)

→

1. On aurait pu construire des indicateurs de fréquences plutôt que de variétés de pratiques. Ces deux types d'indicateurs sont très liés, leurs corrélations varient entre 0,61 et 0,77 selon les pratiques. On a préféré étudier les variétés, les fréquences ayant un rapport plus direct aux temps passés mesurés par ailleurs dans les carnets d'emploi du temps.

2. Soit les activités de courses, cuisine ordinaire (la cuisine de réception est comptée à part), vaisselle, ménage courant, repassage. Les activités de soins aux personnes (enfants ou adultes) ne sont pas prises en compte ici (elles le sont, en revanche, dans l'indicateur « domestique pur » du carnet journalier).

3. Correspondant à la définition traditionnelle donnée par Dumazedier (1967).

4. Ces pratiques ne sont pas indépendantes les unes des autres mais si, conformément à l'hypothèse retenue, la cumulativité est la règle, il est illusoire de chercher des dimensions indépendantes.

(ou d'une substitution) mais plutôt dans celui d'un cumul ou d'un entraînement réciproque : « plus l'un travaille longtemps, plus l'autre fait de même et inversement. Cet effet est sensiblement plus fort pour la femme que pour l'homme, la présence de jeunes enfants l'éliminant, sans toutefois aller jusqu'à une compensation des horaires de l'un par ceux de l'autre ». Les écarts dans les temps de travail professionnel entre hommes et femmes diminueraient du fait d'une plus grande participation des femmes à l'emploi ; en revanche, elles continueraient à assumer l'essentiel du travail domestique. L'homogamie des temps domestiques semble donc peu probable. Toutefois, l'observation, dans l'enquête *Emploi du temps*, d'une homogamie des usages des autres temps, c'est-à-dire des temps de loisirs, remettrait ainsi partiellement en cause les deux premières thèses. Sans les invali-

der complètement, elle déplacerait l'analyse d'une spécialisation des activités au sein des couples vers une variété de styles de vie des couples.

### Les diplômés du supérieur cumulent les activités variées

L'explication par l'offre des activités est bien validée par les modèles de régression (cf. tableau G en annexe 1) : le lieu de résidence influe sur la variété des pratiques par la diversité de l'offre proposée. Le jardinage et bricolage (semi-loisirs) sont plus faciles à exercer en milieu rural que dans les grandes agglomérations et tout particulièrement à Paris : on observe même une diminution régulière de ces activités en fonction de la taille de l'agglomération. La pratique du sport est d'un accès plus

#### Encadré (suite)

Les tableaux 1, 2 et 3 présentent d'une part les écarts aux temps moyens consacrés à chaque activité dans les cinq groupes caractérisant la variété des activités, d'autre part les écarts aux moyennes des indicateurs de rythme. Les deux dernières colonnes de chaque tableau présentent, pour l'indicateur concerné, le résultat d'une analyse de variance, la valeur du F de Snedecor, les degrés de liberté correspondants et la probabilité d'obtenir une valeur de F au moins égale à celle-ci sous l'hypothèse nulle.

Les groupes mesurant la diversité des activités et les temps ou les indicateurs de rythme concernent souvent les mêmes activités mais les mesures sont effectuées à partir d'instruments indépendants. Il ne s'agit donc pas de raisonner ici en termes de variables dépendantes et variables indépendantes. Il s'agit, au contraire, de voir comment un haut degré de variété des activités est obtenu : est-ce en sacrifiant le sommeil, en augmentant le rythme, ou en renonçant à certaines activités ?

Tableau  
Regroupement des activités du carnet en 12 groupes

<b>Sommeil</b>	Sommeil	<b>Semi-loisirs</b>	Couture Bricolage Jardinage
<b>Soins personnels</b>	Hygiène personnelle	<b>Repas ménage</b>	Repas à domicile
<b>Professionnel</b>	Travail	<b>Sociabilité</b>	Réceptions/visites Contacts Activités publiques
	Recherche d'emploi		
	Formation		
	Repas au travail	<b>Loisirs extérieurs</b>	Sports Promenades Spectacles Autres loisirs
Trajets liés au travail			
<b>Études</b>	Études		
<b>Domestique « pur »</b>	Cuisine		<b>Loisirs intérieurs</b>
	Vaisselle, rangement		
	Ménage		
	Divers domestique		
	Lavage, repassage	<b>Télévision</b>	Télévision
	Courses	<b>Trajets</b>	Trajets autres
	Administration		
	Soins animaux		
	Soins aux enfants		
	Jeux enfants		
	Soins adultes		
Transport enfants			

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.



difficile dans l'agglomération parisienne et on y exerce de fait moins d'activités sportives différentes. En revanche, les grandes villes et en particulier Paris, sont plus riches en équipements culturels et la variété des pratiques proposées dans ce domaine y est donc plus grande.

Le revenu a aussi un effet propre. Plus il est élevé, plus sont variées les pratiques culturelles, sportives, associatives et même de semi-loisirs. Sur ce type d'activité, le constat d'un cumul et non d'une substitution d'activités dans les milieux aisés, déjà observée dans l'enquête *Modes de vie* (Degenne et al., 1997) se confirme : les détenteurs de bas revenus bricolent et jardinent moins que ceux qui ont des revenus plus élevés.

Ces explications par l'offre et par le revenu restent toutefois insuffisantes. Les ressources culturelles, mesurées par le diplôme, et celles liées à l'exercice d'une profession interviennent dans cette variété. Elles fonctionnent aussi comme des normes de comportement – un diplômé supérieur parisien se doit d'aller à des nombreux spectacles sans négliger ses activités sportives et associatives. Ces normes diffèrent selon le sexe. Toutes choses égales par ailleurs, la variété des pratiques domestiques est en effet l'apanage des femmes. Qu'elles vivent seules ou en couple, avec ou sans enfant, 68 % d'entre elles les pratiquent toutes, ce qui n'est le cas que de 9 % des hommes. Les hommes ont donc moins d'activités domestiques différentes que les femmes. Ils sont, en revanche, plus disponibles pour varier leurs pratiques de semi-loisirs, de sport et de vie associative. Le seul domaine également pratiqué par les deux sexes est celui des activités culturelles.

Le type de vie familiale influe aussi sur la variété des pratiques des hommes et des femmes. Les personnes qui vivent seules sont celles qui cumulent la plus grande variété de pratiques dans tous les domaines, sauf les semi-loisirs : domestique, culturel, sportif, associatif. La présence d'enfants dans le ménage limite la diversité des pratiques culturelles et sportives. Lorsqu'un enfant a moins de trois ans, c'est aussi la variété des pratiques associatives qui diminue tandis que s'accroît celle des activités domestiques. Mais cet effet de l'âge de l'enfant contrôlé, les couples avec enfants (un, deux ou trois) ont, au contraire, une moins grande diversité de pratiques domestiques que ceux qui n'en ont pas. Ce résultat peut surprendre. Il s'explique sans doute par le temps plus important qu'ils (et surtout elles) sont contraints de consacrer à certaines de ces tâches.

Dans tous les domaines, les salariés du public ont des pratiques plus diversifiées que ceux du privé ou que les indépendants. Au-delà de contraintes temporelles souvent moins fortes, le secteur public serait plus propice aux activités associatives ou culturelles. Mais de tous les facteurs pris en compte, c'est le diplôme qui exerce l'influence la plus forte : les diplômés du supérieur cumulent la plus grande variété de pratiques dans tous les registres : semi-loisirs, loisirs, culture, sport et associations, mais aussi les tâches domestiques « pures ».

### **Pour les actifs, un rythme d'activités élevé accroît leur nombre**

Pour les hommes actifs occupés à temps plein, on observe un accroissement du rythme (cf. tableau 1). Le temps de sommeil et le temps consacré à la télévision sont nettement réduits pour permettre d'autres activités. Les repas en famille sont également un peu écourtés. Les activités domestiques sont aussi facilitées par une diminution du temps de travail.

Tous les autres temps augmentent avec le nombre des activités. Cependant, le nombre de séquences augmente lui aussi significativement, sauf pour les activités de loisirs à l'intérieur de la maison. Donc plus d'activités et plus de temps alloué s'accompagnent d'un rythme plus soutenu, de changements plus fréquents. Le temps passé en transports croît également ce qui est un autre signe de l'accroissement du rythme.

Le temps libre occupé aux contacts, aux loisirs et aux trajets, est donc gagné sur les temps de travail, de sommeil et de télévision, ainsi que sur le temps contraint. Cette mobilisation pour des activités plus nombreuses est rendue possible également par un rythme plus soutenu dans les activités domestiques et de loisirs extérieurs.

Les résultats obtenus pour les femmes actives occupées à temps plein sont différents de ceux obtenus pour les hommes actifs : le temps de sommeil est un peu plus élevé et un peu moins variable (cf. tableau 2). Le temps domestique est plus de deux fois plus élevé que celui des hommes. Les variations du temps de travail ne présentent aucune régularité en fonction de la variété des activités. En revanche, le temps consacré aux repas en famille diminue régulièrement comme le temps consacré à la télévision. Les repas en famille et la télévision dégagent avec le temps contraint, le temps consacré aux autres activités.

Pour ces femmes actives, les indicateurs de rythme concernant les semi-loisirs et les loisirs extérieurs vont dans le même sens que pour les hommes. En revanche, le nombre d'activités domestiques, plus de deux fois plus élevé, n'a

que peu de lien avec le cumul. Les femmes actives occupées gagnent peu de temps sur leur sommeil, c'est le temps gagné sur la télévision et les activités contraintes qui permettent d'en trouver pour les autres activités.

**Tableau 1**  
**Hommes actifs occupés à temps plein de 25 à 54 ans ayant tenu un carnet**

	Total	Indicateur de pratiques					F (4/3 334)	Probabilité
		0-1	2-3	4-5	6-7	8-10		
Effectif	3 339	325	1 098	1 070	671	175		
% (pondéré)	100	9,6	32,5	32,2	20,4	5,3		
Temps de sommeil	8 h 21 mn	18,0	2,6	- 0,1	- 8,3	- 15,6	4,74	0,0008
Temps personnel	0 h 42 mn	- 4,5	1,6	- 0,8	0,8	0,3	2,70	0,0293
Temps de travail	6 h 31 mn	31,5	20,5	- 10,0	- 22,4	- 35,6	4,35	0,0016
Temps pour les études	0 h 01 mn	0,7	- 0,5	0,5	- 0,1	- 0,5		
Temps domestique	1 h 27 mn	- 24,9	- 9,9	5,9	11,4	25,7	13,67	0,0001
Temps de semi-loisirs	0 h 41 mn	- 15,9	6,3	- 1,4	- 1,0	2,3	3,64	0,0058
Temps de repas et de ménage	1 h 20 mn	10,4	3,2	- 2,7	- 5,0	- 3,1	7,32	0,0001
Temps pour contacts et visites	1 h 32 mn	- 8,6	- 13,4	8,5	8,3	13,8	6,32	0,0001
Temps de loisirs extérieurs	0 h 35 mn	- 11,9	- 9,2	1,0	14,4	16,8	13,67	0,0001
Temps de loisirs intérieurs	0 h 35 mn	- 6,2	- 5,1	1,4	6,0	10,3	6,12	0,0001
Temps de télévision	1 h 24 mn	23,1	7,0	- 1,8	- 13,3	- 22,8	11,48	0,0001
Temps de trajets	0 h 31 mn	- 11,9	- 3,3	- 0,4	9,2	8,5	10,78	0,0001
Nombre d'activités...								
... domestiques « pures »	2,47	- 0,89	- 0,41	0,11	0,62	1,16	37,71	0,0001
... de semi-loisirs	0,44	- 0,19	0,01	0,02	0,01	0,07	4,82	0,0007
... de loisirs intérieurs	4,18	0,16	- 0,02	- 0,06	0,00	0,25	1,59	0,1730
... de loisirs extérieurs	2,59	- 0,77	- 0,49	0,15	0,68	0,87	35,66	0,0001

*Lecture : les 3 339 hommes actifs occupés à temps plein de 25 à 54 ans ont un temps de sommeil moyen (sur la semaine complète y compris le week-end) de 8 heures et 21 minutes ; parmi eux, 325 ont un indicateur de pratique de 0 ou 1, ce qui représente 9,6 % de l'ensemble et leur temps de sommeil moyen est de 18 minutes supérieur à celui du groupe. Si l'on compare les temps moyens de sommeil des 5 groupes construits à partir de l'indicateur de pratiques, le test de F de Snedecor vaut 4,74, valeur associée à une probabilité de 0,0008 (cf. encadré).*

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

**Tableau 2**  
**Femmes actives occupées à temps plein de 25 à 54 ans ayant tenu un carnet**

	Total	Indicateur de pratiques					F (4/2 070)	Probabilité
		0-1	2-3	4-5	6-7	8-10		
Effectif	2 075	85	702	736	432	120		
% (pondéré)	100	4,0	33,7	35,8	20,7	5,8		
Temps de sommeil	8 h 33 mn	4,1	11,0	- 4,1	- 10,2	- 5,8	3,95	0,0034
Temps personnel	0 h 49 mn	1,7	- 0,9	- 0,2	1,0	1,7	0,39	0,8181
Temps de travail	5 h 34 mn	47,7	- 13,5	7,7	4,2	- 17,0	1,31	0,2632
Temps pour les études	0 h 01 mn	- 0,6	- 0,5	0,4	0,2	0,0	4,89	0,0006
Temps domestique	3 h 29 mn	- 32,3	16,0	1,0	- 15,8	- 20,4	4,11	0,0025
Temps de semi-loisirs	0 h 13 mn	- 8,9	- 2,9	- 0,3	5,2	5,8	1,53	0,1916
Temps de repas et de ménage	1 h 16 mn	7,6	1,6	0,3	- 3,5	- 3,9	3,83	0,0042
Temps pour contacts et visites	1 h 23 mn	- 20,0	- 7,4	- 1,3	14,2	13,9	15,69	0,0001
Temps de loisirs extérieurs	0 h 24 mn	- 12,9	- 8,1	- 1,7	9,7	31,8	3,94	0,0034
Temps de loisirs intérieurs	0 h 30 mn	- 7,2	- 5,0	1,7	5,7	3,2	16,66	0,0001
Temps de télévision	1 h 17 mn	29,6	15,7	- 4,3	- 17,9	- 21,6	6,56	0,0001
Temps de trajets	0 h 30 mn	- 8,7	- 6,2	0,7	7,2	11,7		
Nombre d'activités...								
... domestiques « pures »	5,99	- 1,27	0,08	0,20	- 0,23	0,02	2,99	0,0178
... de semi-loisirs	0,22	- 0,12	- 0,06	- 0,02	0,10	0,14	8,26	0,0001
... de loisirs intérieurs	3,92	0,08	0,00	0,04	- 0,09	0,07	0,48	0,7505
... de loisirs extérieurs	2,55	- 0,88	- 0,40	0,01	0,54	0,95	16,13	0,0001

*Lecture : les 2 075 femmes actives occupées à temps plein de 25 à 54 ans ont un temps de sommeil moyen (sur la semaine complète y compris le week-end) de 8 heures et 33 minutes ; parmi elles, 85 ont un indicateur de pratique de 0 ou 1, ce qui représente 4,0 % de l'ensemble et leur temps de sommeil moyen est de 4,1 minutes supérieur à celui du groupe. Si l'on compare les temps moyens de sommeil des 5 groupes construits à partir de l'indicateur de pratiques, le test de F de Snedecor vaut 3,95, valeur associée à une probabilité de 0,0034 (cf. encadré).*

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

## Un usage du temps plus flexible pour les femmes inactives

Chez les femmes inactives, les écarts de temps de sommeil et de télévision entre les groupes extrêmes de variété de pratiques sont beaucoup plus grands que dans les autres groupes : plus d'une heure pour le temps de sommeil et deux heures pour la télévision (cf. tableau 3). Les repas sont moins affectés par les autres activités que pour les actifs. Le temps de travail domestique n'augmente pas non plus de façon régulière, mais il est beaucoup plus élevé. Le choix se fait entre le sommeil et la télévision d'une part, les autres activités d'autre part. Le rythme, à l'exception des loisirs intérieurs, varie de façon assez significative en fonction de la diversité des activités.

Les hommes inactifs sont trop peu nombreux dans la tranche d'âge 25-54 ans pour que l'on puisse leur appliquer la même analyse. Elle aurait aussi moins d'intérêt parce que cette population risque d'être particulière alors qu'on cherche à mettre en évidence des régularités.

La plupart de ces résultats sont donc convergents. Les hommes actifs sont ceux qui gèrent le plus leur temps. En fonction de ce que leur laisse leur temps de travail, ils réduisent leur temps de sommeil ainsi que celui qu'ils réservent à la télévision. Cependant, le temps passé devant la télévision est beaucoup moins flexible chez les hommes que chez les femmes. Le

temps consacré aux contacts et aux visites, le nombre des activités de semi-loisirs ainsi que le nombre des activités à l'extérieur sont de bons indicateurs de l'accroissement du rythme de vie qui permet d'avoir une plus grande diversité d'activités. Il en va de même du temps des trajets. Les arbitrages sont, au total, plus nets pour les actifs que pour les inactifs.

## Les rythmes de vie dans les couples

L'enquête Emploi du temps de 1998 permet d'étudier 1 455 couples bi-actifs à temps plein, 895 couples bi-actifs où l'homme est à temps plein et la femme à temps partiel, 637 couples mono-actifs où l'homme est actif à temps plein et 1 236 couples de retraités (cf. tableau 4).

### Les femmes sont plus souvent diplômées dans les couples bi-actifs

Par rapport aux couples mono-actifs, les couples bi-actifs dans lesquels l'homme et la femme travaillent à temps plein sont plus jeunes et l'écart d'âge est moindre : les hommes ont 41,7 ans en moyenne, leur femme 39,6 (2,1 ans d'écart) contre 43,3 ans et 40,7 ans dans les couples

Tableau 3  
Femmes inactives de 25 à 54 ans ayant tenu un carnet

	Total	Indicateur de pratiques					F (4/1 227)	Probabilité
		0-1	2-3	4-5	6-7	8-10		
Effectif	1 232	53	533	355	211	80		
% (pondéré)	100	4,4	42,9	29,5	17,1	6,1		
Temps de sommeil	9 h 02 mn	38,4	9,7	- 5,2	- 16,7	- 24,1	6,17	0,0001
Temps personnel	0 h 49 mn	4,0	- 3,0	0,8	4,7	0,6	1,72	0,1441
Temps de travail	0 h 14 mn	- 12,3	- 2,1	3,8	3,5	- 4,5	0,98	0,4181
Temps pour les études	0 h 08 mn	7,6	- 4,1	2,9	6,2	- 8,4	12,32	0,0001
Temps domestique	6 h 06 mn	- 29,4	2,4	7,6	- 12,7	3,0	1,27	0,2810
Temps de semi-loisirs	0 h 26 mn	- 14,7	- 8,6	4,9	3,2	38,4	5,39	0,0003
Temps de repas et de ménage	1 h 40 mn	0,5	3,2	- 0,8	- 3,8	- 8,0	7,65	0,0001
Temps pour contacts et visites	1 h 39 mn	- 38,5	- 2,7	- 9,0	22,9	26,0	1,88	0,1121
Temps de loisirs extérieurs	0 h 30 mn	- 9,3	- 9,6	4,0	16,1	9,7	24,52	0,0001
Temps de loisirs intérieurs	0 h 37 mn	6,0	- 5,0	1,0	6,9	6,9	4,09	0,0027
Temps de télévision	2 h 11 mn	65,5	23,8	- 12,3	- 36,0	- 54,0		
Temps de trajets	0 h 37 mn	- 17,9	- 4,1	2,3	5,7	14,4		
Nombre d'activités...								
... domestiques « pures »	9,72	- 2,24	- 0,36	0,44	0,17	1,50	5,15	0,0004
... de semi-loisirs	0,36	- 0,21	- 0,10	0,05	0,04	0,51	14,77	0,0001
... de loisirs intérieurs	5,09	0,19	0,09	- 0,02	- 0,21	- 0,05	0,94	0,4372
... de loisirs extérieurs	3,19	- 1,40	- 0,39	0,04	0,96	0,94	16,81	0,0001

Lecture : les 1 232 femmes inactives de 25 à 54 ans ont un temps de sommeil moyen (sur la semaine complète y compris le week-end) de 9 heures et 2 minutes ; parmi elles, 53 ont un indicateur de pratique de 0 ou 1, ce qui représente 4,4 % de l'ensemble et leur temps de sommeil moyen est de 38,4 minutes supérieur à celui du groupe. Si l'on compare les temps moyens de sommeil des 5 groupes construits à partir de l'indicateur de pratiques, le test de F de Snedecor vaut 6,17, valeur associée à une probabilité de 0,0001 (cf. encadré).  
Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

où seul l'homme travaille (2,7 ans). Cet écart d'âge réduit dans les couples bi-actifs est l'indice d'une atténuation de la domination masculine (Bozon, 1990). Ils sont plus souvent sans enfant (30 % contre 15 %) ou n'ont qu'un seul enfant (32 % contre 23 %). Ils sont plus nombreux à travailler dans le public (notamment les hommes), à exercer une profession intermédiaire, à gagner plus de 2 134 euros (14 000 francs) par mois (revenu du ménage) et à habiter Paris ou la région parisienne. Les femmes dans ces couples bi-actifs sont deux fois plus nombreuses à être diplômées du supérieur que dans les couples mono-actifs.

Les couples bi-actifs dans lesquels la femme travaille à temps partiel se distinguent par leur âge et leur lieu de résidence : ils sont plus jeunes (l'écart d'âge est de deux ans) et moins souvent parisiens. Ils sont dans une position intermédiaire entre les couples mono-actifs et bi-actifs. Ils sont moins souvent sans enfant et diplômés du supérieur que les bi-actifs à temps plein mais plus souvent que dans les couples mono-actifs. Les hommes occupent moins souvent une profession intermédiaire que ceux dont la femme travaille à temps plein mais plus souvent que ceux dont la femme ne travaille pas. Et les conjointes qui travaillent à temps partiel sont moins souvent salariées du public (27 %) que celles qui travaillent à temps plein (34 %).

Quant aux couples de retraités, ils sont évidemment plus âgés – 70,6 ans pour les hommes, 67,6 ans pour les femmes – moins souvent diplômés et habitent moins souvent la région parisienne.

### Un effet d'entraînement des temps professionnels pour les couples actifs à temps plein

Les hommes dont la conjointe travaille à temps plein ont une durée quotidienne moyenne de travail par jour quasi identique à celle des hommes qui assument seuls le travail rémunéré dans le couple (6 h 37 minutes contre 6 h 39 minutes). En revanche, les hommes dont la femme travaille à temps partiel ont une journée de travail un peu moins longue (de 16 à 18 minutes par jour). On ne peut donc pas parler de substitution systématique du temps de travail de l'un par l'autre. Les couples de deux actifs à temps plein se distingueraient de ceux où la femme travaille à temps partiel par une certaine émulation laborieuse de l'un par l'autre. Cet effet est difficile à distinguer de celui de sélection matrimoniale : les femmes qui travaillent tendent à s'associer à des plus « gros travailleurs ».

Les hommes dont la femme travaille à temps plein ont des temps de travail domestique supérieurs à ceux dont l'épouse travaille à temps partiel et surtout à ceux dont l'épouse ne travaille pas. En dépit de ces temps de travail – domestique et professionnel – plus élevés, leurs temps de loisirs (extérieurs et intérieurs) sont à peine inférieurs à ceux des hommes mono-actifs. Ce cumul des temps de travail et de loisirs s'exerce au détriment du sommeil, mais aussi du temps passé devant la télévision : 1 h 55 minutes pour les hommes mono-actifs, 1 h 43 minutes pour les hommes dont la conjointe travaille à temps plein. Les tensions sont vives dans les couples, en particulier dans ceux des classes moyennes et supérieures, autour de l'usage de la télévision

Tableau 4  
Statistiques sur les couples

En %

	Bi-actifs hommes et femmes à temps plein	Bi-actifs hommes à temps plein et femmes à temps partiel	Mono-actifs	Retraités
Effectif	1 455	895	637	1 236
Hommes de moins de 36 ans	28,8	31,6	22,4	0,0
Femmes de moins de 36 ans	34,4	38,4	32,7	0,0
Écart d'âge entre les conjoints (en années)	2,1	2,0	2,7	3,0
Couples sans enfant	29,9	22,3	15,5	89,3
Résidence Paris et région parisienne	20,3	12,8	14,2	10,5
Hommes diplômés du supérieur	25,1	22,2	25,7	10,2
Femmes diplômées du supérieur	31,2	20,2	14,3	5,8
Professions intermédiaires (hommes)	25,2	21,4	19,5	-
Professions intermédiaires (femmes)	24,7	19,6	-	-
Salariés du public	24,5	20,2	21,3	-
Salariées du public	34,2	27,3	-	-
Revenus supérieurs à 2 134 euros (14 000 francs)	72,2	52,1	37,5	26,6

Lecture : parmi les 1 455 couples dont l'homme et la femme sont bi-actifs à temps plein, l'homme a moins de 36 ans dans 28,8 % des couples et la femme dans 34,4 % ; l'écart d'âge entre les conjoints est de 2,1 années.

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

(de Singly, 2000). Les goûts diffèrent fortement selon le sexe : les hommes préfèrent les émissions sportives et les films d'action, les femmes les feuilletons et les émissions plus culturelles. Les arbitrages se font parfois par une certaine abstention de l'un ou de l'autre.

Dans tous les couples, sauf ceux de retraités, les temps de sommeil des femmes sont supérieurs à ceux de leurs conjoints (cf. tableau 5). Ils sont réduits, pour les hommes comme pour les femmes, dans les couples bi-actifs et plus encore dans ceux où les deux conjoints travaillent à temps plein. Les temps de sommeil sont les plus élevés dans les couples de retraités, plus âgés et libérés de la contrainte des horaires de travail.

Le cumul des activités est moins facile et plus conflictuel pour les femmes. Plus elles travaillent, plus elles réduisent leur temps de sommeil et leur temps de télévision, mais elles ne peuvent échapper complètement aux contraintes domestiques. Ces contraintes pèsent sur leur temps de sociabilité et de loisirs qui sont moindres que ceux dont disposent les femmes au foyer ou qui travaillent à temps partiel. Toutefois, elles sacrifient moins leurs loisirs extérieurs (sport, promenades, spectacles) que leurs loisirs intérieurs (lecture, radio, musique, détente, etc.).

### Un enfant diminue le temps de travail quotidien de la mère...

La présence d'enfants accroît les disparités dans l'usage des temps sociaux des hommes et des femmes des couples bi-actifs (cf. tableau 6). Le

temps professionnel des hommes varie de façon non linéaire avec le nombre d'enfants. Les pères d'un ou deux enfants ont des temps de travail quotidiens moyens inférieurs à ceux des hommes sans enfant, mais la durée de travail des pères de trois enfants est plus élevée que celle de tous les autres. Le temps consacré par les femmes à leur activité professionnelle diminue, en revanche, constamment avec le nombre d'enfants parmi celles qui travaillent à temps plein. La différence est particulièrement marquée pour les mères d'un enfant qui travaillent 50 minutes de moins par jour que les femmes sans enfant. La relation est moins systématique pour celles qui travaillent à temps partiel, ce dernier n'étant pas toujours lié à la présence d'enfant. Il peut être imposé par l'offre d'emplois peu qualifiés du commerce ou des services (3). Les modèles de régression confirment cet impact négatif du nombre d'enfants sur le temps professionnel des femmes (pas sur celui des hommes, à caractéristiques contrôlées) mais aussi l'effet positif d'un diplôme supérieur à bac + 2.

### ... mais accroît la participation du père aux tâches domestiques

Le temps domestique de l'homme croît lorsque l'on passe des ménages sans enfant à ceux qui en ont un. Il reste ensuite stable mais à un niveau

3. D'après les données de l'enquête Emploi de 1999, plus d'un tiers des femmes travaillant à temps partiel déclarent souhaiter travailler davantage.

Tableau 5  
**Temps moyens (en heures et minutes par jour) et nombres moyens d'activités (par jour) dans les couples**

	Couples bi-actifs à temps plein (n = 1 455)		Couples bi-actifs femmes à temps partiel (n = 895)		Couples mono-actifs (n = 637)		Couples de retraités (n = 1 236)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Temps de sommeil	8 h 22 mn	8 h 35 mn	8 h 23 mn	8 h 44 mn	8 h 27 mn	8 h 55 mn	9 h 46 mn	9 h 33 mn
Temps personnel	0 h 42 mn	0 h 47 mn	0 h 42 mn	0 h 48 mn	0 h 41 mn	0 h 47 mn	0 h 52 mn	0 h 53 mn
Temps de travail	6 h 37 mn	5 h 22 mn	6 h 21 mn	3 h 03 mn	6 h 39 mn	0 h 07 mn	0 h 04 mn	0 h 01 mn
Temps pour les études	0 h 00 mn	0 h 01 mn	0 h 01 mn	0 h 01 mn	0 h 00 mn	0 h 00 mn	0 h 00 mn	0 h 00 mn
Temps domestique	1 h 29 mn	3 h 51 mn	1 h 24 mn	5 h 00 mn	1 h 15 mn	6 h 56 mn	1 h 57 mn	5 h 02 mn
Temps de semi-loisirs	0 h 48 mn	0 h 15 mn	0 h 46 mn	0 h 18 mn	0 h 44 mn	0 h 25 mn	1 h 45 mn	0 h 40 mn
Temps de repas et de ménage	1 h 24 mn	1 h 22 mn	1 h 25 mn	1 h 29 mn	1 h 29 mn	1 h 43 mn	1 h 59 mn	1 h 53 mn
Temps de contacts et visites	1 h 21 mn	1 h 17 mn	1 h 28 mn	1 h 34 mn	1 h 19 mn	1 h 31 mn	1 h 26 mn	1 h 21 mn
Temps de loisirs extérieurs	0 h 33 mn	0 h 21 mn	0 h 34 mn	0 h 27 mn	0 h 34 mn	0 h 28 mn	1 h 00 mn	0 h 36 mn
Temps de loisirs intérieurs	0 h 32 mn	0 h 25 mn	0 h 32 mn	0 h 30 mn	0 h 33 mn	0 h 35 mn	1 h 33 mn	1 h 02 mn
Temps de télévision	1 h 43 mn	1 h 17 mn	1 h 52 mn	1 h 33 mn	1 h 55 mn	2 h 00 mn	3 h 05 mn	2 h 34 mn
Temps de trajets	0 h 29 mn	0 h 27 mn	0 h 32 mn	0 h 33 mn	0 h 24 mn	0 h 33 mn	0 h 33 mn	0 h 25 mn
Nombre d'activités...								
... domestiques « pures »	2,55	6,47	2,39	8,50	1,90	10,87	2,87	7,42
... de semi-loisirs	0,52	0,23	0,49	0,27	0,47	0,36	1,11	0,58
... de loisirs intérieurs	4,25	3,99	4,39	4,48	4,39	5,15	6,40	5,67
... de loisirs extérieurs	2,36	2,32	2,51	2,90	2,16	2,93	2,97	2,52

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

très inférieur à celui de leur femme qui augmente de plus d'une heure par jour avec un enfant (de 2 h 54 minutes à 4 h 04 minutes), évolue peu avec deux (4 h 17 minutes) et augmente encore avec trois et plus (4 h 39 minutes). Cet accroissement du temps domestique est particulièrement marqué dans les ménages où il y a un enfant de moins de trois ans et de nouveau plus pour les femmes (cf. les modèles de régression sur les couples bi-actifs en annexe 2, tableau A). La participation de l'homme au travail domestique est aussi plus élevée quand la conjointe possède un diplôme supérieur au bac. En revanche, travailler pour l'homme dans le

secteur privé ou comme indépendant joue en sens inverse.

La part prise par les hommes dans le temps de travail professionnel global du ménage augmente de façon continue avec le nombre d'enfants, alors qu'elle a tendance à diminuer dans la contribution au travail domestique. Elle reste ainsi inférieure à 50 % dans le total des temps contraints, professionnel et domestique. Le seul domaine partagé de façon vraiment équitable est celui de la sociabilité : il s'agit en effet souvent d'activités réalisées en couple (cf. tableau 7).

**Tableau 6**  
**Temps moyen consacré au travail domestique et professionnel par les conjoints des couples bi-actifs (en heures et minutes par jour)**

**A - Couples bi-actifs à temps plein**

	0 enfant		1 enfant		2 enfants		3 enfants	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Travail professionnel	6 h 50 mn	6 h 04 mn	6 h 14 mn	5 h 12 mn	6 h 42 mn	5 h 07 mn	6 h 56 mn	4 h 27 mn
Travail domestique	1 h 12 mn	2 h 54 mn	1 h 38 mn	4 h 04 mn	1 h 29 mn	4 h 17 mn	1 h 46 mn	4 h 39 mn
Temps total de travail contraint	8 h 02 mn	8 h 58 mn	7 h 52 mn	9 h 16 mn	8 h 11 mn	9 h 24 mn	8 h 42 mn	9 h 06 mn
Loisirs (extérieurs, intérieurs, TV)	2 h 57 mn	2 h 08 mn	2 h 59 mn	2 h 05 mn	2 h 41 mn	1 h 55 mn	2 h 41 mn	2 h 08 mn
Temps de sociabilité	1 h 31 mn	1 h 24 mn	1 h 16 mn	1 h 14 mn	1 h 23 mn	1 h 17 mn	0 h 59 mn	1 h 09 mn

**B - Couples bi-actifs : homme à temps plein et femme à temps partiel**

	0 enfant		1 enfant		2 enfants		3 enfants	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Travail professionnel	6 h 39 mn	2 h 54 mn	5 h 53 mn	2 h 54 mn	6 h 30 mn	3 h 28 mn	6 h 20 mn	2 h 41 mn
Travail domestique	1 h 12 mn	4 h 17 mn	1 h 25 mn	5 h 12 mn	1 h 29 mn	5 h 03 mn	1 h 28 mn	5 h 30 mn
Temps total de travail contraint	7 h 51 mn	7 h 11 mn	7 h 18 mn	8 h 06 mn	7 h 59 mn	8 h 31 mn	7 h 48 mn	8 h 11 mn
Loisirs (extérieurs, intérieurs, TV)	3 h 10 mn	2 h 50 mn	2 h 55 mn	2 h 32 mn	2 h 56 mn	2 h 18 mn	2 h 54 mn	2 h 23 mn
Temps de sociabilité	1 h 22 mn	1 h 42 mn	1 h 42 mn	1 h 35 mn	1 h 21 mn	1 h 25 mn	1 h 31 mn	1 h 39 mn

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

**Tableau 7**  
**Part de l'homme dans le temps total du ménage selon le nombre d'enfants**

**A - Couples bi-actifs à temps plein**

En %

	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Temps professionnel	53,0	54,5	56,7	60,9
Temps domestique	29,2	28,7	25,8	27,5
Temps total de travail contraint	47,3	45,9	46,5	48,4
Loisirs (extérieurs, intérieurs, TV)	58,0	58,9	58,2	55,6
Temps de sociabilité	52,0	50,8	51,9	46,3

**B - Couples bi-actifs : homme à temps plein et femme à temps partiel**

En %

	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Temps professionnel	69,7	67,0	65,2	70,3
Temps domestique	21,7	21,5	22,8	20,9
Temps total de travail contraint	52,2	47,4	48,4	48,8
Loisirs (extérieurs, intérieurs, TV)	52,7	53,5	56,0	54,8
Temps de sociabilité	44,6	51,6	48,7	48,0

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

Dans les couples mono-actifs et dans ceux où la femme travaille à temps partiel, le temps domestique de l'homme est peu sensible aux caractéristiques de sa femme et de son ménage (cf. régressions sur les couples en annexe 2, tableau B). Contrairement aux hommes des couples bi-actifs à temps plein, le nombre et l'âge des enfants n'accroissent en rien sa participation. Le niveau de diplôme de leur femme n'a pas non plus d'incidence significative : quand elle travaille nettement moins ou pas du tout, elle ne peut pas faire jouer ce fait pour obtenir un partage plus équilibré des tâches. La complémentarité des rôles ou la domination masculine distinguent donc ces couples, alors que le cumul et un partage plus égalitaire concernent davantage les couples bi-actifs à temps plein.

### Des associations conjugales qui favorisent l'homogamie des usages du temps

En qualifiant de « gros travailleurs » ceux qui sont dans le tercile supérieur de la distribution des temps de travail (en ne prenant en compte que les individus ayant décrit des journées de travail) et inversement de « petits travailleurs » ceux qui sont dans le tercile inférieur, l'hypothèse de cumul se vérifie aussi lorsque l'on croise les temps de travail des conjoints des couples bi-actifs. Les couples associant les gros travailleurs d'une part et les petits travailleurs de l'autre sont alors surreprésentés : les couples associant ces gros travailleurs représentent 16 % du total (ce qui est une fois et demi ce que l'on attendrait s'il n'y avait pas de liens privilégiés entre gros travailleurs, soit 12 %). Inversement, 15 % des couples associent ces petits travailleurs (12 % s'il n'y avait pas de liens).

La typologie peut certes paraître grossière mais elle vise simplement à mettre en évidence le

phénomène d'homogamie. Qui sont les couples de gros travailleurs dans lesquels les hommes travaillent 12,2 heures par jour en moyenne, les femmes 11,2 heures ? Comment occupent-ils le reste de leur temps ? Il s'agit plus souvent de couples sans enfant (38 % contre 32 % pour l'ensemble des couples bi-actifs à temps plein décrivant une journée de travail). Ils habitent plus souvent Paris (7 % contre 4 %) et la région parisienne (28 % contre 19 %). Les hommes et surtout les femmes travaillent plus souvent comme cadres supérieurs (22 % des hommes, 21 % des femmes). Les indépendants, réputés pour leurs longues durées du travail (35 % des hommes, 17 % des femmes contre 22 % et 15 % pour l'ensemble) sont aussi surreprésentés. Enfin, et cela ne surprend guère, leurs revenus globaux sont nettement supérieurs à ceux de l'ensemble des couples à deux revenus : 45 % gagnent plus de 3 200 euros (21 000 francs) par mois contre 32 % de l'ensemble.

Cet engagement professionnel intense des deux conjoints limite tous leurs autres temps – celui de sommeil, de sociabilité, de loisirs et de travail domestique – par rapport aux autres couples bi-actifs (cf. tableau 8). Les différences entre hommes et femmes sont toujours présentes et dans le même sens mais elles sont moins marquées en valeur absolue comme en valeur relative.

L'association conjugale des hommes et des femmes amateurs de loisirs extérieurs (sport, spectacles, promenades, etc.), intérieurs (lecture, radio, détente, etc.) ou de télévision est sans doute liée, là encore, au choix d'un conjoint qui partage les goûts de l'autre et à un effet d'entraînement. Elle semble plus évidente que pour l'activité professionnelle, les activités de loisirs se pratiquant plus souvent en couple que les activités professionnelles (à l'exception des indépendants qui travaillent ensemble). Ainsi,

Tableau 8  
Les temps des hommes et des femmes dans les couples de gros travailleurs (en heures et minutes par jour)

	Gros travailleurs		Ensemble des bi-actifs		Différences H/F	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Gros travailleurs	Ensemble
Sommeil	7 h 25 mn	7 h 45 mn	7 h 50 mn	8 h 02 mn	- 0 h 20 mn	- 0 h 12 mn
Travail professionnel	12 h 15 mn	11 h 17 mn	9 h 42 mn	8 h 35 mn	0 h 58 mn	1 h 07 mn
Travail domestique	0 h 37 mn	1 h 40 mn	1 h 01 mn	2 h 49 mn	- 1 h 03 mn	- 1 h 48 mn
Total travail contraint	12 h 52 mn	12 h 57 mn	10 h 43 mn	11 h 24 mn	- 0 h 05 mn	- 0 h 41 mn
Sociabilité	0 h 33 mn	0 h 24 mn	0 h 50 mn	0 h 43 mn	0 h 09 mn	0 h 07 mn
Loisirs	1 h 17 mn	0 h 55 mn	1 h 59 mn	1 h 29 mn	0 h 22 mn	0 h 30 mn

Champ : couples bi-actifs décrivant une journée de travail (au moins 10 minutes consacrées au travail professionnel dans la journée) (n = 779).

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

par exemple, les hommes et les femmes qui consacrent du temps aux loisirs extérieurs représentent respectivement 24 % et 19 % de l'ensemble des conjoints bi-actifs à temps plein et 11 % des couples associant les deux (5 % s'il n'y avait pas de liens). Leurs caractéristiques diffèrent moins de celles de l'ensemble des couples bi-actifs que celles des gros travailleurs. Ils sont aussi, comme ces derniers, plus souvent diplômés du supérieur. Ils travaillent, en revanche, plus souvent dans le secteur public et sont rarement à leur compte. Ces couples sont plus égalitaires dans le domaine domestique : le taux de participation des hommes au total du temps consacré à ce travail atteint 29 % dans les couples bi-actifs. On est encore loin de la parité !

La tendance à l'association conjugale d'hommes et de femmes qui consacrent le plus (ou le moins) de temps au travail domestique est perceptible mais beaucoup moins nette que pour les autres temps : 14 % de couples où l'homme et la femme sont dans les terciles supérieurs des temps domestiques (ils seraient 11 % s'il n'y avait pas de liens) et 9 % dans les terciles inférieurs (9 % sans lien). Mais il faut remarquer que les moyennes de temps domestique dans les ménages à fort temps domestique sont de 3,8 heures pour les hommes et 7,2 heures pour leurs conjointes. Les temps domestiques restent, en effet, peu partagés (et sans doute moins élastiques) : même dans ces couples bi-actifs à temps plein où l'homme participe fortement au

travail domestique, il n'atteint que 34 % du temps total du ménage. Comme supposé, la règle d'homogamie du rapport et de l'usage des temps consacrés au travail domestique est peu vérifiée.

\*

\* \*

L'analyse présentée ici s'écarte d'une pure modélisation économique. Les revenus ne sont introduits que comme l'un des paramètres. Ceci correspond à l'hypothèse que les modèles culturels dans lesquels les personnes baignent comptent autant ou plus que les ressources pour expliquer les comportements. Cette interprétation est confortée par l'effet nettement plus important, toutes choses égales par ailleurs, du niveau d'instruction par rapport au revenu.

Cette étude a bien entendu ses limites. Contrairement à celle de Gronau et Hamermesh (2001), elle ne prend en compte que des données françaises et n'envisage aucune comparaison internationale. Mais ces résultats montrent bien l'existence d'un type de pratiques caractérisé par la diversification des activités et leur cumulativité, ce qui entraîne un rythme de vie intense et une certaine homogamie du mode de vie, homogamie qui trouve toutefois ses limites dans le partage du travail domestique. □

*Les auteurs remercient un relecteur de la revue, Christian Back ainsi que Catherine Sofer (Professeur d'économie à l'Université Paris I) pour leurs nombreux commentaires.*

## BIBLIOGRAPHIE

**Becker G.S. (1993)**, *A Treatise on the Family*, Harvard University Press (1<sup>re</sup> édition en 1981).

**Bozon M. 1990**, « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints. Une domination consentie. II Modes d'entrée dans la vie adulte et représentations du conjoint », *Population*, vol. 45, n° 3, pp. 565-602.

**Degenne A., Grimler G., Lebeaux M.-O. et Lemel Y. (1997)**, « La production domestique atténue-t-elle la pauvreté ? », *Économie et statistique*, n° 308-309-310, pp. 159-186.

**Delphy C. et Leonard D. (1992)**, *Familiar exploitation: A new analysis of marriage in contemporary western societies*, Cambridge, Polity Press, 301 p.

**Donnat O. (1999)**, « La stratification sociale des pratiques culturelles », *Revue Française de Sociologie*, XL-1, pp. 111-119.

**Dumazedier J. (1967)**, *Vers une civilisation des loisirs*, Éditions du Seuil, 318 p.

**Erickson B.H. (1996)**, « Culture, Class and Connections », *American Journal of Sociology*, 102-1, pp. 217-251.



**Fermanian D. et Lagarde S. (1999)**, « Les horaires de travail dans les couples », *Économie et Statistique*, n° 321-322, pp. 89-110.

**Gershuni J. et Sullivan O. (1998)**, « The Sociological Use of Times Diary Analysis », *European Sociological Review*, vol. 14, pp. 69-85.

**Gronau R. et Hamermesh D.S. (2001)**, « The Demand for Variety: A Household Production Perspective », Cambridge Ma., National Bureau of Economic Research, working paper 5809.

**Kaufman J.-C. (1994)**, *La sociologie du couple*, collection Que sais-je ?, n° 2 787, PUF.

**Laporte R. (1999)**, *Sports et réseaux sociaux*, Thèse de doctorat, Université Paris V.

**Singly (de) F. (2000)**, *Libres ensemble*, Éditions Nathan.

**Sofer C. (1999)**, « Modélisations économiques de la prise de décision dans la famille », CRESEP, Université d'Orléans, Annexe A au rapport de B. Majnoni d'Intignano (dir.), *Égalité entre femmes et hommes : aspects économiques*, La Documentation française.

---

## INDICATEURS DE PRATIQUES ISSUS DU QUESTIONNAIRE AU NIVEAU INDIVIDUEL

Tableau A

**Variétés des pratiques domestiques « pures » au cours des quatre dernières semaines (cours, cuisine ordinaire, vaisselle, ménage courant, repassage)**

		Effectifs non pondérés	% pondérés
0	0 ou 1 activité domestique « pure »	3 524	19,6
1	2 à 4 activités domestiques « pures »	6 341	40,7
2	5 activités domestiques « pures »	6 326	39,7

Tableau B

**Variétés des pratiques de semi-loisirs au cours des quatre dernières semaines (bricolage, jardinage)**

		Effectifs non pondérés	% pondérés
0	0 activité de semi-loisirs	7 785	47,4
1	1 activité de semi-loisirs	5 233	32,9
2	2 activités de semi-loisirs	3 173	19,7

Tableau C

**Variétés des pratiques culturelles dans les quatre dernières semaines (cinéma, théâtre/concert/ballet, exposition d'art/musée, bibliothèque, spectacle sportif, parc d'attraction/excursion, autre divertissement)**

		Effectifs non pondérés	% pondérés
0	0 pratique culturelle	7 138	41,6
1	1 pratique culturelle	4 260	26,9
2	2 pratiques culturelles différentes ou plus	4 793	31,4

Tableau D

**Variétés des pratiques sportives dans les quatre dernières semaines (course à pied, cyclisme, tennis/squash/badminton/tennis de table, natation, gymnastique, jeux d'équipe, autres sports)**

		Effectifs non pondérés	% pondérés
0	0 pratique sportive	8 979	53,8
1	1 pratique sportive	4 284	27,1
2	2 pratiques sportives différentes ou plus	2 928	18,0

Tableau E

**Participation à des associations**

		Effectifs non pondérés	% pondérés
0	Aucune	10 880	66,3
1	Au moins une en tant que membre	3 723	23,7
2	Au moins une en tant que responsable	1 588	10,0

Tableau F  
Indicateur global de variété de pratique au niveau individuel\*

	Effectifs non pondérés	% pondérés		Effectifs non pondérés	% pondérés
0	708	2,2	6	1 705	11,1
1	1 214	7,5	7	1 020	6,5
2	2 787	17,2	8	497	3,2
3	2 997	18,8	9	160	1,1
4	2 748	17,5	10	25	0,2
5	2 330	14,9			

\* C'est la somme des indicateurs de variétés de pratiques dans les domaines suivants : domestique « pur », semi-loisirs, culture, sport, associations. Cet indicateur varie de 0 à 10.  
Pour les régressions logistiques, on a effectué les regroupements suivants : 0-1 / 2-3 / 4-5 / 6-7 / 8-10.

Tableau G  
Diversité des pratiques des individus de 15 ans et plus, personnes de référence, conjoints ou enfants d'un ménage : régressions logistiques ordonnées (n = 16 191)

	Domestique « pur »			Semi-loisirs			Pratiques culturelles		
	Coef.	Signif. (1)	Odds ratio	Coef.	Signif. (1)	Odds ratio	Coef.	Signif. (1)	Odds ratio
Femme	3,11	****	22,362	- 1,30	****	0,273	0,06		1,061
Homme	Réf.			Réf.			Réf.		
Seul(e)	1,30	****	3,680	- 0,28	****	0,755	0,53	****	1,706
Couple sans enfant	Réf.			Réf.			Réf.		
Couple 1 enfant	- 0,49	****	0,611	- 0,22	****	0,802	- 0,33	****	0,720
Couple 2 enfants	- 0,52	****	0,593	- 0,04	*	0,960	- 0,12	*	0,889
Couple 3 enfants ou +	- 0,60	****	0,546	- 0,16		0,852	- 0,14	*	0,868
Monoparent	- 0,15		0,859	- 0,07		0,932	0,12		1,125
Autre	0,19		1,204	- 0,08		0,921	0,19		1,211
Enfant < 3 ans	0,35	****	1,422	0,13	*	1,142	- 0,53	****	0,587
Pas d'enfant < 3 ans	Réf.			Réf.			Réf.		
Strate rurale	Réf.			Réf.			Réf.		
Strate UU < 20 000 hab.	0,11	*	1,116	- 0,39	****	0,680	0,07		1,072
Strate UU < 100 000 hab.	- 0,02		0,979	- 0,66	****	0,518	0,06		1,058
Strate UU > 100 000 hab.	0,04		1,042	- 0,82	****	0,439	0,21	****	1,234
Strate Paris	- 0,14		0,865	- 1,83	****	0,160	0,30	**	1,352
Strate aggro. Paris	0,07		1,070	- 0,97	****	0,378	0,01		1,014
Revenu (2) < 3 500 (534)	- 0,45	***	0,639	- 0,22		0,804	- 0,86	****	0,424
Revenu 3 500-< 7 000 (1 067)	- 0,14	*	0,869	- 0,20	***	0,819	- 0,50	****	0,607
Revenu 7 000-< 10 000 (1 524)	- 0,04		0,959	- 0,09		0,915	- 0,20	****	0,822
Revenu 10 000-< 14 000 (2 134)	Réf.			Réf.			Réf.		
Revenu 14 000-< 17 500 (2 668)	- 0,00		0,998	0,03		1,032	0,15	**	1,158
Revenu 17 500-< 21 000 (3 201)	0,01		1,009	0,15	*	1,160	0,46	****	1,583
Revenu 21 000-< 35 000 (5 336)	- 0,24	****	0,785	0,21	***	1,231	0,44	****	1,546
Revenu > 35 000	- 0,61	****	0,541	0,32	***	1,382	0,63	****	1,887
Revenu NR	- 0,69	****	0,500	- 0,26	*	0,774	- 0,18		0,832
< 25 ans	- 0,95	****	0,386	- 1,26	****	0,283	0,47	****	1,598
25-34 ans	- 0,11		0,899	- 0,52	****	0,596	0,22	****	1,247
35-44 ans	Réf.			Réf.			Réf.		
45-54 ans	- 0,22	***	0,805	0,14	**	1,151	- 0,41	****	0,661
55-64 ans	- 0,56	****	0,569	0,22	**	1,245	- 0,57	****	0,564
65 ans et plus	- 1,29	****	0,275	- 0,52	****	0,597	- 1,14	****	0,320
Sans diplôme	Réf.			Réf.			Réf.		
CEP, DFEO	0,26	****	1,299	0,16	**	1,173	0,36	****	1,432
BEPC	0,12		1,123	0,31	****	1,365	0,81	****	2,239
CAP, BEP	0,20	***	1,222	0,43	****	1,541	0,58	****	1,787
Bac technique	0,28	**	1,327	0,53	****	1,704	0,89	****	2,443
Bac général	0,14		1,146	0,27	****	1,316	1,08	****	2,937
Bac + 2	0,27	***	1,312	0,56	****	1,751	1,40	****	4,069
> bac + 2	0,08		1,079	0,28	****	1,324	1,45	****	4,282
Actif occupé public	Réf.			Réf.			Réf.		
Actif occupé privé	- 0,23	****	0,797	- 0,09		0,910	- 0,20	****	0,818
Actif occupé indép.	- 0,73	****	0,482	- 0,34	****	0,713	- 0,24	***	0,784
Chômeur	0,16		1,168	0,03		1,033	- 0,12		0,884
Étudiant	- 0,84	****	0,431	- 0,52	****	0,596	0,51	****	1,663
Retraité	0,22	*	1,240	0,41	****	1,505	0,10		1,110
Autres inactifs	0,30	****	1,354	- 0,05		0,954	- 0,33	****	0,719
- 2 Log L (39 ddl)			9 760,12			3 960,20			3 963,06

1. Seuil de significativité : \* : < 0,05 ; \*\* : < 0,01 ; \*\*\* : < 0,001 ; \*\*\*\* : < 0,0001.

2. Les équivalents en euros des bornes supérieures des revenus mensuels en francs sont donnés entre parenthèses.

Tableau G (suite)

	Pratiques sportives			Pratique associative			Indicateur global de pratiques		
	Coef.	Signif. (1)	Odds ratio	Coef.	Signif. (1)	Odds ratio	Coef.	Signif. (1)	Odds ratio
Femme <i>Homme</i>	- 0,37 <i>Réf.</i>	****	0,693	- 0,40 <i>Réf.</i>	****	0,669	0,21 <i>Réf.</i>	****	1,233
Seul(e) <i>Couple sans enfant</i>	0,23 <i>Réf.</i>	****	1,263	0,42 <i>Réf.</i>	****	1,522	0,55 <i>Réf.</i>	****	1,725
Couple 1 enfant	- 0,36	****	0,697	- 0,10		0,905	- 0,49	****	0,611
Couple 2 enfants	- 0,30	****	0,744	0,08		1,084	- 0,28	****	0,759
Couple 3 enfants ou +	- 0,33	****	0,717	0,15	*	1,162	- 0,37	****	0,692
Monoparent	- 0,12		0,885	- 0,03		0,967	- 0,06		0,942
Autre	- 0,19		0,825	0,38	*	1,458	0,05		1,048
Enfant < 3 ans <i>Pas d'enfant &lt; 3 ans</i>	- 0,28 <i>Réf.</i>	****	0,754	- 0,29 <i>Réf.</i>	****	0,748	- 0,22 <i>Réf.</i>	***	0,799
<i>Strate rurale</i>	<i>Réf.</i>			<i>Réf.</i>			<i>Réf.</i>		
Strate UU < 20 000	0,14	**	1,145	- 0,12	*	0,888	- 0,08		0,919
Strate UU < 100 m	- 0,09		0,911	- 0,32	****	0,725	- 0,33	****	0,718
Strate UU > 100 m	0,04		1,040	- 0,30	****	0,739	- 0,28	****	0,756
Strate Paris	- 0,60	****	0,549	- 0,95	****	0,387	- 0,96	****	0,383
Strate agglo. Paris	- 0,31	****	0,735	- 0,66	****	0,519	- 0,62	****	0,537
Revenu (2) < 3 500 (534)	- 0,70	****	0,494	- 0,59	****	0,555	- 0,77	****	0,462
Revenu 3 500-< 7 000 (1 067)	- 0,37	****	0,688	- 0,24	***	0,786	- 0,43	****	0,648
Revenu 7 000-< 10 000 (1 524)	- 0,20	****	0,815	- 0,16	**	0,853	- 0,22	****	0,800
<i>Revenu 10 000-&lt; 14 000 (2 134)</i>	<i>Réf.</i>			<i>Réf.</i>			<i>Réf.</i>		
Revenu 14 000-< 17 500 (2 668)	0,03	****	1,026	0,09		1,093	0,10	*	1,109
Revenu 17 500-< 21 000 (3 201)	0,33	****	1,390	0,27	****	1,311	0,42	****	1,525
Revenu 21 000-< 35 000 (5 336)	0,32	****	1,378	0,25	****	1,290	0,39	****	1,480
Revenu > 35 000	0,72		2,055	0,32	***	1,383	0,56	****	1,757
Revenu NR	- 0,16		0,852	- 0,44	***	0,643	- 0,48	****	0,616
< 25 ans	0,17	*	1,187	- 0,41	****	0,667	- 0,52	****	0,597
25-34 ans	0,13	*	1,132	- 0,30	****	0,743	- 0,15	**	0,859
<i>35-44 ans</i>	<i>Réf.</i>			<i>Réf.</i>			<i>Réf.</i>		
45-54 ans	- 0,43	****	0,652	- 0,21	***	0,814	- 0,39	****	0,678
55-64 ans	- 0,56	****	0,569	0,04		1,042	- 0,46	****	0,631
65 ans et plus	- 1,19	****	0,306	- 0,09		0,913	- 1,32	****	0,267
<i>Sans diplôme</i>	<i>Réf.</i>			<i>Réf.</i>			<i>Réf.</i>		
CEP, DFEO	0,22	***	1,243	0,24	***	1,270	0,36	****	1,429
BEPC	0,70	****	2,014	0,69	****	1,990	0,84	****	2,326
CAP, BEP	0,44	****	1,550	0,53	****	1,698	0,68	****	1,977
Bac technique	0,59	****	1,797	0,73	****	2,074	0,99	****	2,702
Bac général	0,61	****	1,846	0,83	****	2,289	1,01	****	2,741
Bac + 2	0,85	****	2,335	1,12	****	3,067	1,43	****	4,190
> bac + 2	0,91	****	2,473	1,17	****	3,227	1,36	****	3,902
<i>Actif occupé public</i>	<i>Réf.</i>			<i>Réf.</i>			<i>Réf.</i>		
Actif occupé privé	- 0,34	****	0,715	- 0,43	****	0,651	- 0,39	****	0,676
Actif occupé indép.	- 0,51	****	0,603	- 0,21	**	0,811	- 0,67	****	0,511
Chômeur	- 0,19	*	0,826	- 0,53	****	0,586	- 0,19	*	0,828
Étudiant	0,49	****	1,631	0,10		1,102	0,08		1,082
Retraité	0,07		1,070	0,12		1,126	0,23	**	1,263
Autres inactifs	- 0,22	**	0,806	- 0,17	*	0,847	- 0,21	**	0,809
- 2 Log L (39 ddl)			2 345,92			1 274,04			2 747,91

1. Seuil de significativité : \* : < 0,05 ; \*\* : < 0,01 ; \*\*\* : < 0,001 ; \*\*\*\* : < 0,0001.

2. Les équivalents en euros des bornes supérieures des revenus mensuels en francs sont donnés entre parenthèses.

Lecture : Les lignes marquées « Réf. » correspondent aux modalités de référence des variables ; les coefficients associés sont nuls.  
Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

## RÉGRESSIONS LINÉAIRES SUR LES COUPLES\*

Tableau A  
Temps domestique de l'homme et de la femme dans les couples bi-actifs

	Couples bi-actifs (homme et femme à temps plein)				Couples bi-actifs (homme à temps plein – femme à temps partiel)			
	Homme		Femme		Homme		Femme	
	Coef.	Signif. (1)	Coef.	Signif. (1)	Coef.	Signif. (1)	Coef.	Signif. (1)
Constante	126,71	****	334,80	****	94,12	****	290,25	****
Couple sans enfant	-		-		-		-	
Couple avec un enfant	18,71	**	43,15	****	- 9,02		40,09	**
Couple avec 2 enfants	18,02	*	63,03	****	- 4,88		43,82	**
Couple avec 3 enfants	43,07	****	78,93	****	- 10,40		65,37	***
Enfant < 3 ans	42,54	****	77,12	****	30,07	**	64,12	****
Strate rurale	-		-		-		-	
Strate UU < 20 000 hab.	3,58		- 8,66		22,71	*	- 2,09	
Strate UU < 100 000 hab.	12,54		- 15,55		20,18		7,21	
Strate UU > 100 000 hab.	12,92		- 7,95		8,64		6,72	
Strate Paris	22,41		- 27,25		17,60		- 26,07	
Strate agglomération de Paris	29,32	****	- 29,54	**	13,39		5,72	
Revenu (2) < 7 000 (1 067)	- 16,83		- 7,38		- 27,49		- 46,56	
Revenu 7 000 –< 10 000 (1 524)	- 14,13		23,10		8,60		23,38	
Revenu 10 000 –< 14 000 (2 134)	-		-		-		-	
Revenu 14 000 –< 17 500 (2 668)	- 5,69		7,42		- 0,33		- 11,55	
Revenu 17 500 –< 21 000 (3 201)	- 2,96		- 3,07		26,39	*	- 0,08	
Revenu 21 000 –< 35 000 (5 336)	- 18,10		- 22,14	*	0,47		- 27,61	
Revenu 35 000 et plus	- 43,84	***	- 37,41	*	- 7,43		8,50	
Revenu NR	- 5,98		9,17		- 34,68		- 19,10	
Caractéristiques homme								
< 25 ans	- 37,88		- 37,95		7,58		- 53,40	
25-34 ans	- 11,65		- 1,62		31,89		10,19	
35-44 ans	- 13,54		3,72		31,38		33,83	
45-54 ans	- 18,41		- 3,45		- 1,42		15,59	
55 ans et plus	-		-		-		-	
Sans diplôme	-		-		-		-	
CEP, DFEO	- 16,51		- 14,90		- 13,33		20,26	
BEPC	1,53		- 13,27		- 11,81		1,70	
CAP, BEP	- 3,77		- 19,19		0,56		23,72	
Bac technique	9,97		- 6,75		- 1,91		11,56	
Bac général	- 0,97		3,56		3,49		- 11,87	
Bac + 2	- 12,25		- 20,77		3,03		12,65	
> Bac + 2	- 8,72		- 13,25		17,95		4,86	
Actif occupé public	-		-		-		-	
Actif occupé privé	- 15,83	**	1,11		- 27,55	***	- 8,56	
Actif indépendant	- 29,76	***	- 3,35		- 26,01	*	1,24	
Journée de travail décrite	- 96,71	****	29,11	****	- 85,61	****	67,86	****
Caractéristiques femme								
< 25 ans	- 12,62		- 51,77		7,35		- 41,98	
25-34 ans	12,64		- 59,72	*	7,50		- 20,93	
35-44 ans	12,47		- 43,26	*	25,13		- 34,02	
45-54 ans	20,35		- 16,27		38,41		- 16,79	
55 ans et plus	-		-		-		-	
Sans diplôme	-		-		-		-	
CEP, DFEO	- 2,70		15,21		1,62		15,79	
BEPC	- 0,65		4,75		1,61		- 26,63	
CAP, BEP	9,65		6,67		7,02		- 24,99	
Bac technique	19,86		12,67		- 0,43		- 47,62	*
Bac général	9,99		- 17,84		2,56		- 43,48	*
Bac + 2	22,89	*	- 2,61		15,12		- 11,36	
> Bac + 2	37,96	**	- 22,14		25,49		- 34,57	
Actif occupé public	-		-		-		-	
Actif occupé privé	- 1,37		5,02		- 1,78		1,42	
Actif indépendant	1,79		16,14		-		-	
Journée de travail décrite	19,63	***	- 173,96	****	21,42	**	- 138,33	****

1. Seuil de significativité : \* : < 0,05 ; \*\* : < 0,01 ; \*\*\* : < 0,001 ; \*\*\*\* : < 0,0001.

2. Les équivalents en euros des bornes supérieures des revenus mensuels en francs sont donnés entre parenthèses.

Tableau B  
**Temps domestique de l'homme et de la femme dans les couples mono-actifs et retraités**

	Couples mono-actifs (homme à temps plein)				Couples de retraités			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Coef.	Signif. (1)	Coef.	Signif. (1)	Coef.	Signif. (1)	Coef.	Signif. (1)
Constante	113,21	****	282,78	****	86,13	****	366,89	****
Couple sans enfant	-		-		16,29		- 35,13	**
Couple avec un enfant	- 5,15		21,51		-		-	
Couple avec 2 enfants	1,31		46,74	*	-		-	
Couple avec 3 enfants	- 11,25		83,10	****	-		-	
Enfant < 3 ans	20,66		31,97		-		-	
Strate rurale	-		-		-		-	
Strate UU < 20 000	3,26		- 1,14		6,64		- 3,44	
Strate UU < 100 000	- 9,15		1,22		0,41		9,57	
Strate UU > 100 000	- 2,44		15,32		17,12	*	- 18,91	
Strate Paris	- 18,85		- 12,43		1,90		- 16,06	
Strate agglomération de Paris	21,33		- 8,17		13,85		- 16,40	
Revenu (2) < 7 000 (1 067)	13,04		- 6,22		- 10,65		- 24,17	*
Revenu 7 000 -< 10 000 (1 524)	- 13,06		- 8,61		3,15		2,68	
Revenu 10 000 -< 14 000 (2 134)	-		-		-		-	
Revenu 14 000 -< 17 500 (2 668)	2,73		0,02		3,75		14,70	
Revenu 17 500 -< 21 000 (3 201)	12,46		15,09		15,22		- 2,48	
Revenu 21 000 -< 35 000 (5 336)	- 13,12		- 20,01		12,81		- 1,27	
Revenu 35 000 et plus	- 3,52		34,02		14,73		- 53,09	
Revenu NR	- 17,59		59,48		- 10,86		7,55	
Caractéristiques homme								
< 25 ans	- 4,63		- 53,82		-		-	
25-34 ans	- 8,10		5,26		-		-	
35-44 ans	- 3,94		- 33,47		-		-	
45-54 ans	7,53		- 27,34		-		-	
55-64 ans	-		-		-		-	
65 ans et plus	-		-		0,71		- 9,86	
Sans diplôme	-		-		-		-	
CEP, DFEO	10,77		37,05		- 7,60		- 6,55	
BEPC	19,72		- 26,87		15,17		- 16,93	
CAP, BEP	17,94		0,54		- 0,64		- 0,08	
Bac technique	- 8,22		19,45		- 1,32		- 26,58	
Bac général	15,02		17,71		9,23		- 13,70	
Bac + 2	13,52		22,98		6,33		- 29,37	
> Bac + 2	38,42	*	1,59		- 16,51		- 39,65	*
Actif occupé public	-		-		-		-	
Actif occupé privé	- 18,46	*	- 12,02		-		-	
Actif indépendant	- 18,24		- 32,85		-		-	
Journée de travail décrite	- 87,95	****	87,67	****	-		-	
Caractéristiques femme								
< 25 ans	61,67		32,39		-		-	
25-34 ans	42,36		36,22		-		-	
35-44 ans	22,26		46,40		-		-	
45-54 ans	3,86		8,27		-		-	
55-64 ans	-		-		-		-	
65 ans et plus	-		-		3,05		- 17,71	
Sans diplôme	-		-		-		-	
CEP, DFEO	- 8,96		37,11		10,35		4,07	
BEPC	- 14,86		8,98		18,43		6,08	
CAP, BEP	- 3,37		24,82		22,05		- 1,10	
Bac technique	- 20,34		91,14	**	12,58		54,63	
Bac général	16,16		41,38		8,82		2,33	
Bac + 2	13,84		- 16,55		5,69		35,00	
> Bac + 2	11,62		25,34		28,60		0,18	

1. Seuil de significativité : \* : < 0,05 ; \*\* : < 0,01 ; \*\*\* : < 0,001 ; \*\*\*\* : < 0,0001.

2. Les équivalents en euros des bornes supérieures des revenus mensuels en francs sont donnés entre parenthèses.

\* Régressions effectuées par résolution d'équations simultanées pour les hommes et les femmes (procédure SYSLIN de SAS).  
 Lecture : dans les couples bi-actifs, le temps domestique de l'homme augmente de 18,71 minutes pour un couple avec un enfant, par rapport à un couple sans enfant, à autres caractéristiques constantes ; dans les mêmes conditions, le temps domestique de la femme augmente de 43,15 minutes.

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

# L'utilisation par les chômeurs du temps libéré par l'absence d'emploi

Muriel Letrait\*

---

L'enquête *Emploi du temps* permet de s'interroger sur l'impact du chômage sur les activités quotidiennes. La comparaison des chômeurs et des actifs occupés montre qu'il entraîne un allongement de la durée de la plupart des activités et une petite diversification de celles-ci. Par exemple, les femmes font un peu plus de bricolage et de jardinage, et les hommes s'occupent un peu plus de leurs enfants.

L'influence de la situation familiale est le plus souvent analogue chez les chômeurs et chez les actifs occupés. Néanmoins, le chômage semble accentuer une répartition traditionnelle des tâches au sein des familles. Les chômeurs avec enfants effectuent moins de tâches ménagères et bricolent ou jardinent davantage que les chômeurs sans enfant alors que ceci n'est pas constaté chez les actifs occupés. Les chômeurs ont plus souvent que les actifs occupés une conjointe sans activité professionnelle : celle-ci est plus fréquemment chômeuse en l'absence d'enfant et femme au foyer s'il existe des enfants dans le ménage.

L'attitude par rapport à la recherche d'emploi des chômeuses dépend d'abord de la présence d'enfants : les femmes ayant des enfants y consacrent moins de temps que les autres et ont un quotidien très centré sur le travail domestique. Les activités des chômeurs hommes qui vivent chez leurs parents sont assez proches de celles des chômeurs qui vivent seuls. Ce n'est pas le cas pour les femmes dans cette situation : le temps qu'elles consacrent à la sociabilité est notamment inférieur à celui des femmes seules, alors que chez les hommes cet écart n'est pas constaté.

---

\* Muriel Letrait appartient au Centre de Recherche sur les liens sociaux (Cerlis, CNRS, Université Paris V).  
Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

**E**n l'absence de temps contraint par le travail, les chômeurs disposent d'un surcroît de temps par rapport aux actifs occupés qui leur permet de prolonger la durée de certaines activités ou d'en pratiquer de nouvelles. L'objectif de cet article est d'étudier la répartition de leur temps entre les activités, en prenant plus particulièrement en compte l'effet de leur situation familiale. Si l'incidence de celle-ci sur les activités est connue chez les actifs occupés, notamment grâce aux travaux de Brousse (1999) à propos du temps domestique, et de Fermanian et Lagarde (1999) sur le temps de travail professionnel, elle l'est moins pour les chômeurs. Les résultats issus de l'exploitation secondaire de l'enquête *Emploi du temps* (EDT) réalisée en 1998-1999 tentent de répondre aux interrogations suivantes : quel est l'impact du chômage sur les activités quotidiennes des chômeurs ? Dans quelle mesure le temps qu'ils consacrent à celles-ci dépend-il de leur situation familiale ? Les variations observées selon la situation familiale sont-elles spécifiques à cette population ou existent-elles aussi chez les actifs occupés ?

En particulier, on peut se demander si les chômeurs profitent des périodes sans travail pour remettre en cause une répartition traditionnelle des tâches domestiques ou, au contraire, si les hommes se spécialisent encore davantage dans des tâches à dominante masculine et les femmes dans les tâches à dominante féminine. Une question importante est ainsi de savoir dans quelle mesure les femmes retrouvent pendant leur chômage un statut et des occupations de femme au foyer. De leur côté, les hommes au chômage consacrent-ils plus de temps à leurs enfants, répondant ainsi à un désir manifesté par les hommes dans certaines enquêtes (Méda, 2001) ? Plus largement, la situation familiale (présence d'enfants ou pas, de conjoint ou non), influence peut-être le rapport au travail des chômeuses et des chômeurs, et leurs recherches de travail.

Selon l'enquête *Jeunes et carrières* réalisée par l'Insee en 1997 en complément de l'enquête *Emploi*, seulement un jeune sur quatre estimait que résider chez ses parents est « une situation difficile à vivre » pour lui-même ou pour ses parents, mais cette proportion passait à plus d'un jeune sur deux en cas de chômage (Ville-neuve-Gokalp, 2000). On peut, dès lors, s'interroger sur ce que font les chômeurs et les chômeuses qui vivent chez leurs parents. Enfin, on peut se demander si les activités des chômeurs en couple dépendent du statut d'activité de leur conjoint(e), notamment pour les chômeurs dont

la femme a un emploi. Pour ceux-ci, la répartition des rôles pourrait être différente de ce qu'elle est en général s'ils s'investissent davantage dans les travaux domestiques que les hommes dont la femme ne travaille pas.

La situation familiale a été appréhendée par un indicateur qui tient compte de cinq modalités pour les femmes : seule, en couple sans enfant, en couple avec enfants, chef de famille monoparentale, vivant chez ses parents. Chez les hommes, les mêmes modalités ont été étudiées, à l'exception de chef de famille monoparentale, les effectifs étant insuffisants (1). Des analyses différenciées selon le sexe ont été réalisées car les situations familiales des hommes et des femmes peuvent jouer un rôle différent sur la durée de leurs activités. Des effets différents des situations familiales selon le sexe sur la durée du travail domestique et professionnel ont été d'ailleurs mis en évidence dans les couples d'actifs occupés (Brousse, 1999 ; Fermanian et Lagarde, 1999).

### **L'opposition entre « chômage total » et « chômage inversé »**

Compte tenu de la taille de l'échantillon, les activités ne pouvaient pas être étudiées de manière détaillée ; elles ont donc été regroupées (cf. annexe 1). Pour réaliser les regroupements on s'est appuyé sur les types de vécu du chômage décrits par Schnapper dans son livre *L'épreuve du chômage* (1981). Elle oppose le « chômage total » au « chômage inversé ». « Le chômage total » est caractérisé par un repli sur soi, des activités tournées vers le foyer. Les activités domestiques ont donc été analysées en distinguant le temps consacré aux enfants du temps consacré aux travaux ménagers (cuisine, ménage, entretien des vêtements) et des courses (puisque celles-ci ont lieu à l'extérieur du domicile). Le jardinage et le bricolage ont été associés.

« Le chômage inversé » correspond à un vécu du chômage où les activités de sociabilité (rencontres d'amis, visites, conversations), éventuellement associées à du sport ou des promenades, occupent une place importante. On a donc étudié ensemble les activités témoignant d'un désir de sortir, de pratiquer une activité physi-

1. Pour la même raison, la modalité « autre cas » regroupant des situations diverses telles que « petit enfant de la personne de référence », « ascendant de la personne de référence », « ami de celle-ci », etc. n'a pu être étudiée.



que en regroupant les promenades et le sport. Les activités de sociabilité correspondent à ce qui est nommé « sociabilité » dans la nomenclature d'activités EDT 1998 et regroupent divers types de contacts avec autrui (les repas pris avec des personnes extérieures au ménage, les visites et réceptions, les sorties dans des lieux occasionnant des rencontres, les conversations, etc.). D'autres activités, parce qu'elles étaient particulièrement fréquentes comme regarder la télévision, dormir, manger, ou plus spécifiques, comme lire et chercher du travail ont été analysées distinctement.

L'échantillon est constitué de 938 chômeurs (517 femmes et 421 hommes) qui ont consigné leurs activités d'au moins dix minutes pendant 24 heures dans un carnet. Tout individu qui s'est déclaré au chômage, inscrit à l'ANPE ou non, faisant des démarches ou pas, disponible sous quinze jours ou pas, est ici considéré comme chômeur. Les chômeurs de cette enquête présentent les caractéristiques habituelles des chômeurs (cf. tableau 1). Leurs paramètres socio-démographiques et socio-économiques sont donnés par sexe en fonction de leur

situation familiale (2) (cf. tableau 2). On retrouve chez eux les spécificités des chômeurs liées à leur situation familiale (3).

### Les activités des femmes durent plus longtemps lorsqu'elles sont chômeuses

Les activités autres que physiologiques concernant la majorité des chômeuses et qui occupent le plus de temps lorsqu'elles sont pratiquées sont d'abord la cuisine, le ménage ou l'entretien des vêtements (en moyenne 3 h 22), puis regarder la télévision (en moyenne 2 h 58), les activités de sociabilité telles que visites, réceptions de parents et amis, conversations, téléphone, courrier (en moyenne 2 h 45) et s'occuper des enfants (en moyenne 2 h 21 chez celles dont les enfants ont moins de 15 ans). D'autres occupa-

2. Des précisions sur les paramètres étudiés sont données en annexe 1.  
3. Voir à ce sujet Herpin (1990) ; Hourriez et Legris (1997) ; Rapport du Haut Conseil de la Population et de la Famille dirigé par Commaille (1999) ; Brunet, Goux et Thiesset (2001).

Tableau 1  
Caractéristiques de l'échantillon étudié  
En % des chômeurs

	Femmes	Hommes
<b>Sexe</b>	46,6	53,4
<b>Âge</b>		
Moins de 25 ans	20,2	19,6
Entre 25 et 34 ans	31,5	29,5
Entre 35 et 49 ans	33,8	31,8
Plus de 50 ans	14,6	19,0
<b>Situation familiale</b>		
Seul (e)	13,0	17,5
En couple sans enfant	19,7	16,0
En couple avec enfants	34,5	33,7
Chef de famille monoparentale	11,9	1,4
Enfant de la personne de référence	18,1	28,3
Autre cas	2,7	3,1
<b>Ancienneté du chômage</b>		
Moins de 6 mois	30,1	33,7
6 mois à moins de 2 ans	34,3	33,0
2 ans et plus	35,6	33,3
<b>Diplôme</b>		
Sans diplôme à BEPC	39,8	46,7
CAP, BEP	27,3	29,4
Bac	15,6	10,1
Bac + 2 et plus	17,3	13,8
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>		
Agriculteurs	0,3	0,2
Artisans, commerçants	1,8	4,2
Cadres	4,2	7,2
Professions intermédiaires	13,4	14,0
Employés	49,3	13,6
Ouvriers	16,9	51,4
N'a jamais travaillé (1)	14,2	9,4

Lecture : 35,6 % des chômeuses sont au chômage depuis au moins deux ans.  
Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

	Femmes	Hommes
<b>Taille de l'unité urbaine de résidence</b>		
Rurale à moins de 20 000 habitants	37,4	33,0
20 000 à 100 000 habitants	16,2	14,7
Plus de 100 000 habitants	32,8	32,7
Agglomération parisienne	13,6	19,6
<b>Type d'immeuble occupé</b>		
Maison individuelle	54,0	50,6
Moins de 10 logements	17,6	11,5
Immeuble de 10 logements et plus	28,3	37,9
<b>Indemnité mensuelle du chômage</b>		
Aucune ou moins de 152 € (2)	48,1	46,4
De 152 € à 457 €	24,8	18,0
De 457 € à 762 €	18,9	21,0
762 € et plus	8,3	14,6
<b>Revenu individuel mensuel</b>		
Inférieur à 305 €	26,3	33,7
De 305 € à 534 €	31,6	29,3
534 € et plus	42,1	37,0
<b>État de santé</b>		
Très bon, bon	72,9	73,2
Moyen à très mauvais	27,1	26,8

1. Les analyses réalisées dans cet article tiennent compte du diplôme plutôt que de la catégorie socioprofessionnelle.  
2. Dans cette catégorie, ceux qui ne touchent aucune indemnité sont de loin les plus nombreux (97 % des femmes et 98 % des hommes).

tions telles que bricoler ou jardiner, s'adonner à divers passe-temps et jeux, pratiquer des activités physiques extérieures (des promenades ou du sport) et même travailler (4) sont moins fréquentes. Elles peuvent, en revanche durer assez longtemps (en moyenne respectivement : 1 h 31, 1 h 35, 1 h 33 et 3 h 05) (cf. tableau 3). En ce qui concerne la recherche d'emploi, la proportion de chômeuses (15 %) ayant signalé du temps lié à la recherche d'un travail est relativement faible au cours de la journée décrite. Au cours des trois mois précédents, les trois quarts des femmes ont pourtant effectué des démarches ; cette activité mérite donc aussi d'être étudiée sur une période plus longue.

Chez les chômeuses, les activités (quand elles sont pratiquées), à l'exception évidemment du travail professionnel, durent en moyenne plus

longtemps que chez les actives occupées. Les chômeuses sont également plus souvent concernées par la plupart des activités étudiées que ne le sont les actives occupées (cf. tableau 3). Ces résultats témoignent d'un léger élargissement des activités des femmes au chômage. Cependant, celles qui occupent la plus grande partie de leurs journées sont des activités habituellement féminines.

4. La pratique d'une activité professionnelle peut sembler surprenante mais elle reflète l'évolution actuelle du marché de l'emploi (croissance du nombre d'emplois précaires CDD, intérim) et de la législation. Il est possible depuis 1986 pour un chômeur de rester inscrit au chômage et de cumuler partiellement le revenu de cette activité et l'allocation chômage. Ceci lui permet en outre de retarder la baisse de l'allocation unique dégressive (AUD). Les périodes d'activité insérées au sein d'une période de recherche d'emploi sont qualifiées de réduites (Granier et Joutard, 1999). Afin d'éviter les confusions, on désignera les activités réduites par « travail occasionnel ».

Tableau 2  
Caractéristiques des chômeuses et des chômeurs en fonction de leur situation familiale

En % des chômeurs

	Femmes					Hommes			
	Vit seule	Couple sans enfant	Couple avec enfant	Famille mono-parentale	Chez ses parents	Vit seul	Couple sans enfant	Couple avec enfant	Chez ses parents
<b>Âge</b>									
Moins de 25 ans	20,1	20,2	5,5	1,3	60,3	4,4	16,0	2,4	52,3
De 25 à 34 ans	25,9	33,6	32,0	34,3	30,7	31,4	26,1	24,2	35,5
De 35 à 49 ans	22,1	16,4	55,5	57,2	7,6	46,7	16,5	48,8	9,4
50 ans et plus	31,9	29,9	6,9	7,2	1,4	17,5	41,4	24,7	2,8
<b>Ancienneté du chômage</b>									
Moins de 6 mois	24,3	37,4	27,4	21,4	36,1	29,6	33,1	29,4	40,1
6 mois à 2 ans	38,3	22,6	35,3	42,8	38,5	33,8	24,2	31,6	39,0
2 ans et plus	37,4	40,1	37,3	35,8	25,4	36,6	42,6	39,0	20,9
<b>Diplôme</b>									
Sans diplôme à BEPC	49,4	38,5	40,8	45,1	30,4	41,2	49,5	48,7	46,0
CAP, BEP	14,5	25,4	28,6	38,4	31,1	30,1	25,3	34,8	23,6
Bac	9,6	17,3	15,3	10,6	21,1	12,5	13,0	4,4	15,2
Bac + 2 et plus	26,5	18,8	15,3	5,9	17,5	16,2	12,3	12,2	15,1
<b>Type d'unité urbaine</b>									
Moins de 20 000 habitants	20,8	44,2	44,8	17,8	43,4	28,8	35,5	33,0	36,0
20 000 à 100 000 habitants	15,1	16,6	14,4	22,0	17,0	17,4	18,2	13,1	14,2
Plus de 100 000 habitants	47,2	26,5	29,8	40,7	30,6	32,7	38,5	30,0	29,2
Agglomération parisienne	16,9	12,8	11,0	19,5	9,1	21,1	7,8	23,9	20,5
<b>Type de logement</b>									
Maison individuelle	28,3	58,9	67,3	21,2	67,0	37,7	56,1	45,1	65,9
Moins de 10 logements	36,6	16,2	10,0	27,4	13,6	16,4	17,3	8,1	6,5
10 logements et plus	35,2	24,9	22,6	51,4	19,4	45,9	26,6	46,8	27,6
<b>Indemnité mensuelle du chômage</b>									
Aucune ou moins de 152 €	40,8	48,6	39,8	45,5	70,9	35,5	42,9	32,9	70,9
De 152 € à 457 €	21,7	22,1	29,6	31,1	17,4	22,5	10,1	20,0	16,7
De 457 € à 762 €	23,5	19,9	20,5	21,3	10,3	29,1	24,1	24,6	9,5
762 € et plus	14,0	9,4	10,1	2,2	1,4	12,9	22,9	22,5	2,9
<b>Revenu individuel mensuel (1)</b>									
Inférieur à 305 €	53,5	4,0	22,4	53,4	21,8	54,3	9,3	52,0	14,6
De 305 € à 534 €	-	33,4	39,4	41,0	32,7	-	42,4	25,1	42,5
534 € et plus	46,5	62,6	38,2	5,7	45,5	45,7	48,3	22,9	42,9
<b>État de santé</b>									
Très bon, bon	60,2	73,8	79,0	65,4	78,8	67,0	72,2	68,9	82,6
Moyen à très mauvais	39,8	26,2	21,0	34,6	21,2	33,0	27,8	31,1	17,4

1. Le revenu individuel a été estimé par le revenu total du ménage divisé par le nombre d'individus composant celui-ci.

Lecture : 67,3 % des chômeuses qui vivent en couple avec enfant(s) habitent une maison individuelle.  
Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

Les analyses *Tobit* effectuées (cf. encadré 1) comparant les chômeuses et les femmes actives occupées montrent que toutes choses égales par ailleurs le chômage entraîne chez les femmes un allongement de la durée de toutes les activités (excepté le temps consacré au travail professionnel) (cf. tableaux A et B en annexe 2). Faire le ménage, la cuisine ou entretenir les vêtements, s'occuper de ses enfants (5), se promener, bricoler ou jardiner sont les activités dont les durées apparaissent les plus augmentées. Des régressions logistiques prenant en compte les mêmes paramètres (cf. encadré 2) permettent d'établir également qu'à l'exception des activités physiologiques et bien sûr du travail professionnel, la probabilité d'avoir consacré du temps à l'une des activités étudiées est chez les chômeuses toujours plus importante que chez les femmes qui possèdent un emploi.

elles sont au chômage ? En moyenne, les chômeuses qui vivent seules disposent de plus de temps que les chômeuses connaissant d'autres situations familiales pour des activités de loisir telles que regarder la télévision, lire, ou pour des activités de sociabilité et elles passent moins de temps aux tâches ménagères (cf. tableau 4). Toutes choses égales par ailleurs (cf. tableau C de l'annexe 2), les chômeuses seules consacrent plus de temps à faire leur toilette, lire, regarder la télévision, chercher du travail et à des activités de sociabilité que les femmes en couple avec enfants. En revanche, leurs activités ménagères et leurs repas durent moins longtemps.

Lorsqu'elles sont seules, les femmes actives occupées passent, elles aussi, plus de temps à leur toilette et aux activités de sociabilité, à lire, et moins de temps aux travaux ménagers et aux

### Les activités des chômeuses varient avec leur situation familiale

La place centrale du travail et de la sociabilité chez les femmes qui vivent seules a été soulignée par Kaufmann (1999). Qu'en est-il quand

5. Les analyses du temps consacré aux enfants portent uniquement sur les personnes qui en ont. Deux classes d'âge (moins de 35 ans et 35 ans et plus) sont alors considérées pour les parents afin de tenir compte de manière indirecte de la présence d'enfants jeunes ou pas (les effectifs ne permettent pas de distinguer les très jeunes enfants des autres). Le nombre d'enfants est pris en compte par le paramètre « présence ou non de plus de deux enfants de moins de quinze ans ».

Tableau 3  
Taux de participation aux activités et temps moyen par jour par pratiquant

	Femmes chômeuses		Femmes actives occupées		Femmes au foyer en couple et de moins de 60 ans		Hommes chômeurs		Hommes actifs occupés	
	Taux (en %)	Durée	Taux (en %)	Durée	Taux (en %)	Durée	Taux (en %)	Durée	Taux (en %)	Durée
Dormir	100	9 h 10	100	8 h 37	100	9 h 00	100	9 h 23	100	8 h 23
Toilette, soins	96	56'	97	50'	95	50'	95	48'	96	43'
Repas	94	1 h 38	96	1 h 26	99	1 h 48	95	1 h 39	96	1 h 29
Travail	5	3 h 05	65	7 h 01	2	3 h 27	9	4 h 12	71	8 h 05
Recherche de travail	15	1 h 21	0	-	0	-	19	2 h 03	0	-
Cuisine, ménage, vêtements	95	3 h 22	93	2 h 32	100	4 h 31	61	1 h 29	52	1 h 04
Courses	56	1 h 14	45	1 h 13	55	1 h 25	45	1 h 27	29	1 h 09
S'occuper des enfants de moins de 15 ans (1)	80	2 h 21	74	1 h 39	81	2 h 27	50	1 h 46	45	1 h 07
S'occuper des enfants (tous âges) (1)	68	2 h 16	54	1 h 34	65	2 h 22	39	1 h 44	35	1 h 04
Bricolage, jardinage	20	1 h 31	14	1 h 19	23	1 h 31	32	2 h 51	29	2 h 22
Promenades et sport	37	1 h 33	26	1 h 25	32	1 h 27	45	2 h 18	28	1 h 50
Sociabilité	74	2 h 45	70	2 h 06	67	2 h 11	74	3 h 04	70	2 h 29
Télé, vidéo	80	2 h 58	67	2 h 03	83	2 h 37	82	3 h 32	74	2 h 22
Lecture	31	1 h 15	30	59'	33	1 h 01	28	1 h 34	28	58'
Passe-temps et jeux	12	1 h 35	8	1 h 15	8	1 h 40	19	2 h 21	12	1 h 48

1. Y compris trajets.

Lecture : 32 % des hommes chômeurs ont bricolé ou jardiné au cours de la journée de référence et ont consacré en moyenne 2 h 51 par jour à ces activités.

Champ : chômeurs, actifs occupés et femmes au foyer en couple de moins de 60 ans.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

repas que les femmes connaissant d'autres situations familiales. Si, par rapport aux autres femmes, les activités de sociabilité et le travail sont, pour les actives occupées, les activités dont la durée est la plus augmentée chez les femmes seules, chez les chômeuses, les variations sont les plus importantes pour la lecture et la recherche de travail. Contrairement à ce qui est observé chez les femmes actives occupées, les chômeuses seules, bien qu'elles vouent beaucoup de temps à la sociabilité, ne forment pas la seule catégorie qui y passe nettement plus

de temps que les femmes en couple avec enfants, les femmes en couple sans enfant sont aussi dans ce cas. Que les chômeuses qui vivent seules consacrent plus de temps à la recherche d'un emploi que les autres chômeuses peut être mis en parallèle avec le fait que les femmes actives occupées vivant seules sont celles qui consacrent le plus de temps au travail professionnel. C'est une confirmation de l'importance du travail professionnel pour les femmes vivant seules (cf. tableaux C et D en annexe 2).

#### Encadré 1

### LES ANALYSES EFFECTUÉES SUR LES DURÉES

Les durées ont fait l'objet d'analyses par sexe en utilisant des modèles *Tobit simple* (cf. encadré 2). Ces modèles présentent l'avantage de prendre en compte le fait que certaines durées sont nulles. Les coefficients estimés présentés dans les tableaux représentent le temps en minutes passé en plus ou en moins par rapport à la catégorie de référence. Ils sont précisés uniquement quand ils sont statistiquement significatifs au seuil 10 %. Les tableaux de résultats correspondant à ces modèles figurent en annexe 2 (tableaux A à H). Les données ont été pondérées par les poids individus *poicarn* calculés par l'Insee en normalisant la variable de pondération par le taux de sondage.

Les résultats sont présentés de la manière suivante pour chacun des sexes : d'abord les statistiques descriptives concernant le temps passé aux activités (cf. tableau 3) sont commentées (toutes situations familiales confondues), et les résultats des modèles *Tobit* comparant les actifs occupés et les chômeurs afin d'évaluer quelles sont les activités les plus développées en l'absence de temps contraint par le travail sont présentés (cf. tableau A en annexe 2 pour les femmes et tableau E pour les hommes).

Ensuite, chaque situation familiale est étudiée. Pour chacune d'entre elles, on a adopté une démarche en trois étapes :

a) les statistiques descriptives (cf. tableau 4 pour les femmes et tableau 5 pour les hommes) sont d'abord commentées ;

b) les résultats des modèles *Tobit* sur les chômeurs évaluant l'effet de la situation familiale étudiée sont ensuite donnés en vérifiant si les variations selon les situations familiales observées sur les statistiques descriptives sont confirmées ou non une fois les effets de structures éliminés (cf. tableau C en annexe 2 pour les femmes et tableau F pour les hommes) ;

c) enfin, les résultats des modèles *Tobit* sur les actifs occupés estimant cet effet au sein de cette population sont présentés en examinant s'il est analogue à celui mis en évidence chez les chômeurs ou au contraire si

les résultats obtenus pour les chômeurs leur sont spécifiques (cf. tableau D en annexe 2 pour les femmes et tableau G pour les hommes).

On a préféré procéder ainsi pour chaque situation familiale sans présenter dans deux parties distinctes les statistiques descriptives et les résultats des modèles *Tobit* afin d'éviter d'être trop redondants. Dans la plupart des cas, les analyses *Tobit* confirment, en effet, les différences constatées avec les statistiques descriptives pour chaque situation familiale.

Toutes ces analyses ont été réalisées avec les mêmes paramètres explicatifs, sauf en ce qui concerne les paramètres spécifiques aux chômeurs : l'ancienneté du chômage et l'indemnisation de celui-ci. Les résultats sont donnés « toutes choses égales par ailleurs », la situation de référence concernant la situation familiale « en couple avec enfants ». Cette situation a été choisie comme référence car elle correspond à la modalité la plus fréquente (cf. tableau 1) mais aussi car elle est celle qui permet le mieux de tester l'hypothèse émise parfois pour les femmes de substitution de l'activité professionnelle par des activités domestiques. Toutes les analyses présentées dans les tableaux sont obtenues en utilisant cette catégorie comme référence ; toutefois, lorsque cela est particulièrement pertinent, les résultats obtenus en utilisant comme catégorie de référence « personne vivant seule » sont aussi indiqués dans le texte. Par souci d'homogénéité avec les analyses réalisées chez les actifs occupés, les coefficients qui sont donnés correspondent aux analyses réalisées avec le revenu individuel, sauf dans les cas où le revenu du chômage est associé à un coefficient significatif alors que celui du revenu individuel ne l'est pas. Les coefficients sont alors ceux de l'analyse effectuée avec le revenu du chômage. Les deux paramètres sont très liés et ne peuvent pas être pris en compte simultanément. Il a néanmoins semblé intéressant d'effectuer également les analyses avec le revenu du chômage car il représente le revenu propre du chômeur. Un individu peut en effet disposer de faibles ressources personnelles tout en vivant dans une famille plutôt aisée (caractéristique notamment observée pour des chômeurs vivant chez leurs parents).

Les chômeuses en couple sans enfant font partie de celles qui passent le plus de temps à des activités de sociabilité, à lire, mais aussi à chercher du travail ou à la pratique d'un travail occasionnel. En revanche, elles consacrent moins de temps aux travaux ménagers que les femmes avec enfants (cf. tableau 4). Toutes choses égales par ailleurs, les activités de sociabilité, la lecture et la recherche de travail durent plus longtemps chez elles que chez les femmes en couple avec enfants. Elles consacrent également moins de temps que celles-ci aux tâches ménagères (cf. tableau C en annexe 2).

Chez les femmes actives occupées en couple sans enfant, par rapport aux femmes en couple avec enfants, les mêmes différences sont observées mais elles sont moins importantes, leur sociabilité est notamment augmentée de près d'un quart d'heure alors que celle des chômeuses l'est d'environ cinquante minutes. Enfin, que les chômeuses en couple sans enfant passent plus de temps à rechercher un emploi que

les femmes en couple avec enfants correspond chez les femmes actives occupées dans cette situation à davantage de temps consacré au travail professionnel (cf. tableau D en annexe 2).

Dans son enquête sur les chômeurs, Schnapper avait constaté que « *la maternité, l'importance accordée à l'enfant et à l'éducation qu'on souhaite lui donner, peuvent justifier chez les femmes chômeuses, en tout cas provisoirement, une situation de non-activité professionnelle* » (Schnapper, 1981). Les femmes au chômage en couple avec enfants consacrent en moyenne près de deux heures à leurs enfants, et sont celles qui vouent le plus de temps aux travaux ménagers (près de quatre heures). Elles sont également celles dont les repas durent le plus longtemps. En revanche, le temps qu'elles dédient à des activités de sociabilité ou à lire est moins important que pour les autres femmes. Avec les femmes chefs de famille monoparentale, elles sont aussi celles qui passent le moins de temps à chercher du travail.

## Encadré 2

### LE MODÈLE UTILISÉ

Le modèle *Tobit* simple (Tobin, 1958) est le suivant. Soit  $Y_i$  une variable latente indiquant le temps passé à une activité qui est strictement positive lorsque du temps est effectivement consacré à l'activité et qui est nulle dans le cas contraire. Cette variable s'exprime de la manière suivante :

$$Y_i = X_i\beta + u_i \text{ si } X_i\beta + u_i > 0 \text{ et } Y_i = 0 \text{ si } X_i\beta + u_i \leq 0$$

où  $X_i$  désigne un vecteur de paramètres explicatifs qui concernent les individus étudiés,  $\beta$  est un vecteur de coefficients associés et  $u_i$  est un résidu aléatoire distribué suivant une loi normale centrée de variance constante  $\sigma^2$ .

L'espérance de  $y$  est :  $Ey = X\beta F(z) + \sigma f(z)$  où  $z = X\beta/\sigma$ , et  $f(z)$  et  $F(z)$  sont respectivement la fonction de densité et la fonction de répartition de la loi normale.

De plus, l'espérance de  $y$  pour les valeurs au-dessus de la limite (ici  $y^*$ ) est égale à :  $Ey^* = X\beta + \sigma f(z)/F(z)$ .

On a alors  $Ey = F(z) Ey^*$  et l'effet de chaque variation d'un facteur explicatif  $X_i$  sur  $y$  est égal à :

$$\partial Ey / \partial X_i = F(z) (\partial Ey^* / \partial X_i) + Ey^* (\partial F(z) / \partial X_i)$$

Cette dernière équation traduit le fait que toute variation d'un facteur explicatif exerce une double influence, l'une sur la moyenne du temps consacré à l'activité chez ceux qui l'ont pratiquée, l'autre sur la probabilité que du temps ait été consacré à l'activité étudiée.

Les deux dérivées partielles sont respectivement égales à :

$$\partial Ey^* / \partial X_i = \beta_i [1 - zf(z)/F(z) - f(z)^2/F(z)^2]$$

$$\partial F(z) / \partial X_i = f(z)\beta_i / \sigma$$

La fraction de l'effet total due à l'effet calculé sur les valeurs strictement supérieures à zéro est égale à :

$[1 - zf(z)/F(z) - f(z)^2/F(z)^2]$  ; c'est aussi la fraction (notée *multi* dans les tableaux de résultats) par laquelle les coefficients du modèle doivent être multipliés pour obtenir l'effet marginal pour les individus pratiquant l'activité étudiée (Mac Donald et Moffit, 1980 ; Roncek, 1992).

Pour étudier l'effet du chômage sur la probabilité de consacrer du temps à une activité en tenant compte des autres caractéristiques des individus qui sont considérées comme paramètres explicatifs  $V_i$ , on a également eu recours à des régressions logistiques. Chaque situation a été considérée de manière dichotomique (prenant la valeur 1 lorsqu'elle est vérifiée et 0 dans le cas contraire). Soit  $p_n$  la probabilité ajustée de consacrer du temps à une activité à partir d'une situation dans laquelle  $n$  variables indépendantes  $V_i$  prennent la valeur 1, alors :

$p_n = 1 / (1 + e^{-(\alpha + \sum \beta_i)})$  où  $\alpha$  est égal à la probabilité  $p_0$  de pratiquer l'activité pour les individus qui sont dans la situation de référence et  $\beta_i$  est le Log d'une *odds ratio*, d'un rapport des « chances »  $OR_i$  de pratiquer l'activité plutôt que de ne pas la pratiquer.

Les analyses *Tobit* confirment que ces femmes au chômage passent plus de temps à effectuer des travaux ménagers et moins de temps à chercher un emploi que les femmes sans enfant et qu'elles sont aussi celles qui lisent le moins longtemps. Toutes choses égales par ailleurs, le temps qu'elles consacrent à la sociabilité est également significativement inférieur à celui des femmes seules ou en couple sans enfant et elles regardent moins longtemps la télévision que les femmes seules ou vivant chez leurs parents (cf. tableau C en annexe 2). Les analyses sur le temps dédié aux enfants montrent qu'il est accru quand les femmes sont jeunes, donc lorsque leurs enfants sont petits. Les chômeuses de moins de 35 ans avec des enfants passent en effet environ une heure et demie de plus à s'occuper d'eux que les chômeuses plus âgées. En outre, ce temps est plus élevé chez les plus diplômées : à niveau constant des autres

paramètres, les femmes titulaires d'un niveau d'études supérieur ou égal à bac + 2 consacrent beaucoup plus de temps à leurs enfants que les non-diplômées (cf. tableau B en annexe 2). La norme éducative actuelle (de Singly, 1996) prônant une éducation ayant pour but l'épanouissement de l'enfant semble alors plus présente chez celles-ci. Les plus diplômées consacrent, en revanche, moins de temps aux travaux ménagers que les autres. Investir beaucoup de temps dans les soins et l'éducation des enfants apparaît pour elles être plus valorisant que cuisiner, faire du ménage ou entretenir les vêtements. C'est également chez elles que le temps lié à la recherche d'emploi est le plus important. À propos du temps consacré aux enfants, Schnapper évoquait déjà le caractère provisoire de cette activité de substitution. Le fait que les plus diplômées soient à la fois celles qui s'occupent le plus longtemps de leurs enfants mais aussi cel-

Tableau 4  
Durée moyenne journalière des activités des femmes en fonction de leur activité et de leur situation familiale

	Femmes chômeuses					Femmes actives occupées					Femmes au foyer	
	Vit seule	Couple sans enfant	Couple avec enfant	Famille mono-parentale	Chez ses parents	Vit seule	Couple sans enfant	Couple avec enfant	Famille mono-parentale	Chez ses parents	Couple sans enfant	Couple avec enfant
Dormir	9 h 20	9 h 10	9 h 00	8 h 49	9 h 39	8 h 26	8 h 41	8 h 35	8 h 36	9 h 09	8 h 57	9 h 00
Toilette, soins	1 h 09	55'	46'	48'	59'	53'	49'	46'	52'	55'	53'	46'
Repas	1 h 13	1 h 29	1 h 42	1 h 36	1 h 28	55'	1 h 26	1 h 31	1 h 12	1 h 18	1 h 43	1 h 48
Travail	8'	16'	5'	2'	20'	5 h 15	4 h 44	4 h 10	4 h 35	5 h 00	3'	4'
Recherche de travail	18'	17'	6'	8'	17'	-	-	-	-	-	-	-
Cuisine, ménage, vêtements	2 h 06	3 h 19	3 h 56	3 h 37	2 h 19	1 h 34	2 h 23	2 h 45	2 h 18	1 h 07	4 h 16	4 h 36
Courses	45'	36'	44'	52'	33'	31'	32'	34'	39'	25'	57'	43'
S'occuper de ses enfants (1)	-	-	1 h 53	1 h 51	-	-	-	1 h 16	51'	-	-	2 h 09
<i>Dont : trajets pour ses enfants (1)</i>	-	-	24'	23'	-	-	-	11'	9'	-	-	22'
Bricolage, jardinage	24'	24'	24'	6'	9'	11'	17'	10'	7'	8'	37'	16'
Promenades et sport	42'	34'	30'	18'	49'	31'	22'	20'	26'	23'	34'	26'
Sociabilité	2 h 26	2 h 20	1 h 46	2 h 09	1 h 50	2 h 05	1 h 27	1 h 19	1 h 18	1 h 40	1 h 41	1 h 24
Télé, vidéo	3 h 00	2 h 26	2 h 00	2 h 12	2 h 50	1 h 16	1 h 26	1 h 19	1 h 22	1 h 42	2 h 17	2 h 08
Lecture	36'	26'	13'	21'	25'	25'	19'	14'	19'	18'	31'	17'
Passe-temps et jeux	11'	10'	9'	4'	17'	10'	7'	5'	7'	9'	11'	7'

1. Si enfants de moins de 15 ans.

Lecture : les femmes chômeuses vivant chez leurs parents consacrent en moyenne 2 h 19 par jour à faire la cuisine, du ménage ou entretenir les vêtements (les durées moyennes des activités sont calculées sur l'ensemble des femmes de chaque catégorie et non sur les seules pratiquantes).

Champ : femmes chômeuses, femmes actives occupées et femmes au foyer en couple de moins de 60 ans.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee

les qui passent le plus de temps à chercher un emploi est cohérent avec cette constatation (cf. tableau C en annexe 2).

Chez les actives occupées, comme chez les chômeuses, le temps consacré à la cuisine, au ménage et aux vêtements est, toutes choses égales par ailleurs, plus important chez les femmes avec enfants que chez les autres. Elles consacrent également moins de temps à la sociabilité que les femmes seules ou en couple sans enfant et lisent moins longtemps que les femmes sans enfant. Toutefois, en cas de chômage, les variations constatées entre les femmes avec enfants et les femmes seules ou en couple sans enfant sont deux fois plus importantes pour les travaux ménagers et presque triplées pour la lecture (cf. tableaux C et D en annexe 2).

Enfin, comme les chômeuses, les femmes actives occupées les plus diplômées sont celles qui s'occupent le plus longtemps de leurs enfants mais les différences sont moins accentuées. Tandis que les chômeuses titulaires d'un diplôme supérieur ou égal à bac + 2 s'occupent de leurs enfants une heure et demie de plus que les chômeuses sans diplôme ou ayant seulement le BEPC, l'augmentation constatée chez les actives occupées les plus diplômées est d'environ cinquante minutes (cf. tableau B en annexe 2).

Les femmes chômeuses chef de famille monoparentale, comme les femmes en couple avec enfants, ont des emplois du temps très centrés sur le ménage, les enfants et les courses : elles y passent en moyenne 6 h 20. Comme les femmes en couple, elles sont celles qui consacrent le moins de temps à la recherche d'un emploi. En revanche, elles lisent plus longtemps qu'elles et passent plus de temps à des activités de sociabilité (cf. tableau 4). En tenant compte des effets de structure, la seule différence significative entre ces femmes et les femmes en couple avec enfants est qu'elles lisent davantage que ces dernières (cf. tableau C en annexe 2).

Lire plus longtemps que les femmes en couple avec enfants est une particularité des chômeuses « chef de famille monoparentale » ; chez les actives occupées, toutes choses égales par ailleurs, cette différence n'apparaît pas. En revanche, le fait que les femmes chefs de famille monoparentale consacrent davantage de temps à des activités de sociabilité que les femmes en couple avec enfants est significatif chez les actives occupées (cf. tableau D en annexe 2).

Selon l'enquête *Jeunes*, 52% des jeunes femmes chômeuses vivant chez leurs parents trouvent

cette situation difficile à vivre (Villeneuve-Gokalp, 2000). Dans l'enquête *Emploi du temps* si la majorité des femmes qui résident chez leurs parents sont des jeunes, 40 % d'entre elles ont 25 ans et plus. Elles sont donc probablement encore plus nombreuses à mal vivre cette situation, et il est d'autant plus intéressant d'étudier leurs activités quotidiennes. Ces femmes passent beaucoup de temps dans le foyer parental (cf. tableau 4). Elles consacrent en moyenne 2 h 20 à faire la cuisine, le ménage ou entretenir les vêtements et près de trois heures à regarder la télévision. Elles font partie de celles dont le temps consacré à des activités de sociabilité est le plus faible. La durée des promenades ou du sport et de divers passe-temps et jeux est plus élevée pour elles que pour les chômeuses connaissant d'autres situations familiales, mais le temps consacré à ces activités ne compense toutefois pas le déficit constaté pour le temps de sociabilité. Enfin, avec les femmes seules et en couple sans enfant, elles sont celles qui passent le plus de temps à la recherche d'un travail.

À niveau constant des autres paramètres, par rapport aux femmes avec enfants, cette situation familiale est associée à moins de travaux ménagers et à davantage de temps passé devant la télévision, à lire et à dormir, à se promener ou faire du sport. Les chômeuses qui vivent chez leurs parents vouent aussi plus de temps à la recherche d'emploi que les femmes avec enfants (cf. tableau C en annexe 2). Si leur temps de sociabilité ne diffère pas de celui de ces dernières, la comparaison avec les femmes seules (6) montre en revanche qu'il est inférieur au leur sans que leur temps de promenade ou de sport et de jeux ne soit différent. Elles passent, en outre, plus de temps qu'elles à faire des travaux ménagers et aux repas.

Chez les femmes actives occupées qui vivent chez leurs parents, ces différences avec les femmes en couple avec enfants existent également, toutes choses égales par ailleurs. Elles sont toutefois moins marquées que chez les chômeuses pour le temps consacré aux promenades et au sport et à la lecture, les variations constatées étant presque doublées en cas de chômage. En revanche, si les femmes vivant chez leurs parents consacrent toujours moins de temps aux travaux ménagers que les femmes en couple avec enfants, la différence est un peu atténuée chez les chômeuses (cf. tableaux C et D en annexe 2).

6. Ces résultats sont issus d'analyses Tobit réalisées en prenant pour situation familiale de référence, non plus « en couple avec enfants » mais « vivant seule ».

## Les femmes chômeuses ne se transforment pas en femmes au foyer

Un certain nombre de particularités des emplois du temps des chômeuses liées à leur situation familiale apparaissent : les femmes avec enfants consacrent moins de temps à la recherche d'emploi que celles qui n'en ont pas, et sont celles qui consacrent le plus de temps aux tâches ménagères. Elles sont moins concernées que les autres par les activités de loisir, qu'il s'agisse de contacts de sociabilité, de promenades ou de sport. Les contacts de sociabilité occupent davantage les femmes seules et les femmes en couple sans enfant tandis que les femmes qui vivent chez leurs parents passent un peu plus de temps à des promenades ou à faire du sport.

Les résultats précédents montrent que les chômeuses avec enfants vouent une grande partie de leurs journées aux tâches ménagères et à s'occuper de leurs enfants. Néanmoins, même les jeunes femmes au chômage qui ont temporairement arrêté leur activité pour s'occuper de leurs enfants souhaitent retrouver un emploi et ne manifestent pas le souhait de devenir femmes au foyer (Billiard, 1999). Si les chômeuses consacraient, selon la précédente enquête *Emploi du temps*, davantage de temps aux tâches domestiques que les femmes possédant un emploi, elles ne se transformaient pas en femmes au foyer (Maurin, 1989).

Les activités des chômeuses ont été comparées avec celles des femmes au foyer en couple, de moins de 60 ans, avec ou sans enfant (7). Il existe en effet une grande différence entre ces deux statuts, les activités des femmes au foyer étant davantage tournées vers l'intérieur de la maison que celles des chômeuses. Le temps consacré à la cuisine, au ménage et à l'entretien des vêtements est diminué chez les chômeuses par rapport aux femmes au foyer. Le temps dédié à la lecture l'est aussi. En revanche, les chômeuses consacrent plus de temps que les femmes au foyer à la sociabilité, à un travail occasionnel, au bricolage ou au jardinage. En outre, les probabilités de pratiquer les différentes activités montrent également que les chômeuses ont deux fois plus de chances de pratiquer un travail occasionnel que les femmes au foyer. De plus, leur probabilité de consacrer du temps à divers passe-temps et jeux est un peu accrue tandis que les chances qu'elles lisent sont moins importantes que celles des femmes au foyer.

## Un léger élargissement des activités des hommes chômeurs

Les activités les plus souvent citées et les plus longues lorsqu'elles sont pratiquées (cf. tableau 3) sont en premier lieu chez les hommes chômeurs regarder la télévision (en moyenne 3 h 30), puis les activités de sociabilité (en moyenne 3 h) (8). Le bricolage ou le jardinage, les promenades et le sport, la recherche d'un emploi et le travail occasionnel sont moins fréquents, mais quand ces activités sont pratiquées, elles prennent aussi beaucoup de temps. Les démarches de recherche d'emploi concernent 19 % des chômeurs au cours de la journée de référence et 77 % des hommes ont effectué de telles démarches au cours des trois mois précédents.

En comparant, toutes choses égales par ailleurs, les chômeurs et les hommes en activité l'effet du chômage se traduit par un allongement de la durée de toutes les activités, à l'exception bien sûr du temps consacré au travail professionnel (cf. tableau E en annexe 2). Celles dont les durées apparaissent les plus augmentées sont d'abord le bricolage et le jardinage, puis les promenades et le sport, les divers passe-temps et jeux, les courses (9), et regarder la télévision. Si les temps consacrés à des travaux ménagers et aux soins et à l'éducation des enfants sont plus importants que chez les actifs occupés, ces activités ne font pas partie de celles dont la durée est la plus augmentée avec le chômage.

Par rapport aux actifs occupés, les chances de consacrer du temps à la cuisine, au ménage ou à l'entretien des vêtements sont certes plus que doublées pour les chômeurs (10). Les chômeurs avec enfants ont également une probabilité de s'en occuper presque doublée. Les hommes, quand ils sont au chômage, sont donc plus nombreux à effectuer des tâches ménagères et s'occupent plus souvent de leurs enfants. L'ampleur de ce phénomène reste néanmoins assez limitée puisque près de 40 % des chômeurs n'ont pris en charge aucune tâche ména-

7. Des analyses Tobit et des régressions logistiques ont été réalisées avec les mêmes paramètres que précédemment.

8. Le fait que les chômeurs consacrent un temps particulièrement important à la sociabilité a été déjà souligné par Dumontier et Pan Ké Shon (1999).

9. Cette activité n'est d'ailleurs pas vécue de la même manière par les chômeurs pour qui elle peut représenter une occasion de sortir et par les actifs occupés. Tandis que 31 % des hommes chômeurs ayant fait des courses au cours du mois précédent qualifient cette activité d'agréable, ce n'est le cas que pour 20 % des actifs occupés.

10. Ces résultats sont issus de régressions logistiques prenant en compte les mêmes paramètres que précédemment.



gère et un chômeur sur deux ayant des enfants de moins de quinze ans n'a pas déclaré leur avoir consacré du temps au cours de la journée de référence (cf. tableau 3). Les variations constatées par rapport aux hommes actifs occupés suggèrent donc seulement un léger élargissement des activités des hommes vers des tâches plus traditionnellement féminines.

### Certaines activités des hommes chômeurs dépendent de leur situation familiale

En moyenne, les chômeurs qui vivent seuls passent plus de temps à effectuer des tâches ménagères, faire du sport ou des promenades et ont plus d'activités de sociabilité que les chômeurs en couple avec enfants. Ils sont aussi ceux qui lisent le plus longtemps (cf. tableau 5).

En tenant compte des effets de structure, par rapport aux chômeurs en couple avec enfants, une augmentation significative de la durée de ces activités distingue les chômeurs seuls des chômeurs en couple avec enfants, la lecture étant l'activité pour laquelle la variation est la plus accentuée (cf. tableau F en annexe 2).

Chez les actifs occupés, toutes choses égales par ailleurs, ceux qui vivent seuls consacrent également davantage de temps aux tâches ménagères, à la sociabilité et à la lecture que ceux qui vivent en couple avec enfants. Si la durée des tâches ménagères et le temps voué à la lecture est chez eux moins augmenté que chez les chômeurs, la variation du temps de sociabilité est plus importante. Ceci est peut-être compensé par le fait qu'ils ne consacrent pas davantage de temps aux promenades et au sport que les hommes en couple avec enfant alors que cette différence est constatée dans la population des chômeurs (cf. tableau G en annexe 2).

En moyenne, les hommes chômeurs en couple sans enfant sont ceux qui passent le plus de temps à faire des courses. Ils consacrent davantage de temps que les hommes en couple avec enfants aux travaux ménagers, à lire, regarder la télévision et à divers passe-temps et jeux (cf. tableau 5).

Toutes choses égales par ailleurs, les hommes dans cette situation passent plus de temps à faire la cuisine, le ménage ou à entretenir les vêtements que les chômeurs en couple avec enfants. Ils lisent également plus longtemps que ces der-

Tableau 5  
Durée moyenne journalière des activités des hommes en fonction de leur activité et de leur situation familiale

	Hommes chômeurs				Hommes actifs occupés			
	Vit seul	Couple sans enfant	Couple avec enfant	Chez ses parents	Vit seul	Couple sans enfant	Couple avec enfant	Chez ses parents
Dormir	9 h 24	9 h 19	9 h 13	9 h 41	8 h 16	8 h 25	8 h 23	8 h 35
Toilette, soins	39'	50'	50'	42'	43'	43'	40'	42'
Repas	1 h 13	1 h 30	1 h 52	1 h 28	56'	1 h 28	1 h 33	1 h 15
Travail	14'	20'	32'	17'	5 h 30	5 h 54	5 h 40	5 h 46
Recherche de travail	15'	26'	26'	23'	-	-	-	-
Cuisine, ménage, vêtements	1 h 17	1 h 14	45'	33'	56'	29'	31'	16'
Courses	35'	53'	46'	25'	27'	21'	20'	14'
S'occuper de ses enfants (1)	-	-	53'	-	-	-	29'	-
<i>Dont : trajets pour ses enfants</i>	-	-	10'	-	-	-	5'	-
Bricolage, jardinage	42'	53'	1 h 28	30'	20'	39'	50'	26'
Promenades et sport	1 h 10	55'	42'	1 h 24	31'	31'	31'	37'
Sociabilité	2 h 28	1 h 59	1 h 43	2 h 51	2 h 23	1 h 39	1 h 24	2 h 08
Télé, vidéo	2 h 28	3 h 00	2 h 51	3 h 04	1 h 31	1 h 48	1 h 49	1 h 40
Lecture	49'	27'	20'	19'	23'	19'	14'	10'
Passe-temps et jeux	41'	27'	18'	32'	15'	13'	10'	23'

1. Si enfants de moins de 15 ans.

Lecture : les hommes chômeurs vivant chez leurs parents consacrent en moyenne 2 h 51 à des activités de sociabilité (les durées moyennes des activités sont calculées sur l'ensemble des hommes de chaque catégorie et non sur les seuls pratiquants).

Champ : hommes chômeurs et hommes actifs occupés.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee

niers tandis que leur temps passé à bricoler ou jardiner, ou consacré à la pratique d'un travail occasionnel est nettement moins important (cf. tableau F en annexe 2).

Chez les hommes actifs occupés, en tenant compte des effets de structure, ces différences avec les hommes en couple avec enfants n'existent pas sauf pour le temps consacré à la lecture, les hommes en couple sans enfant lisant aussi davantage que ceux qui ont des enfants. (cf. tableau G en annexe 2).

En moyenne, les hommes chômeurs en couple avec enfants sont ceux qui passent le plus de temps à bricoler et jardiner et aux repas avec des personnes du ménage et consacrent de plus une cinquantaine de minutes à leurs enfants. Ils représentent la catégorie qui passe le moins de temps à des activités de sociabilité, à se promener ou faire du sport et à se livrer à divers passe-temps et jeux (cf. tableau 5).

Toutes choses égales par ailleurs, les chômeurs en couple avec enfants sont ceux qui vouent le plus de temps au jardinage ou au bricolage et aux repas avec des personnes du ménage et qui lisent le moins longtemps. Avec les hommes qui vivent chez leurs parents, ils font aussi partie de ceux qui passent le moins de temps à des activités ménagères. Pour eux, le bricolage et le jardinage semblent être les activités qui se substituent d'abord au travail professionnel. L'augmentation importante de la durée de ces activités constatée en semaine chez les chômeurs étaye cette hypothèse. Leur temps de sociabilité est significativement inférieur à celui des hommes seuls ou vivant chez leurs parents (cf. tableau F en annexe 2).

Les actifs occupés en couple avec enfants, en tenant compte des effets de structure, lisent également moins longtemps que les hommes connaissant d'autres situations familiales. Ils consacrent aussi moins de temps à la sociabilité que les hommes seuls ou vivant chez leurs parents. À l'inverse, que les hommes en couple avec enfants passent plus de temps à bricoler ou jardiner et aux repas que les hommes de toutes les autres catégories et fassent moins de travaux ménagers que les hommes en couple sans enfant est spécifique aux chômeurs (cf. tableau G en annexe 2).

En moyenne, les hommes chômeurs qui vivent chez leurs parents apparaissent avoir des emplois du temps assez voisins de ceux des hommes seuls (11). Comme eux, ils passent

beaucoup de temps à des activités de sociabilité, à des promenades ou à faire du sport, consacrant presque trois heures aux activités de sociabilité et près d'une heure et demie à se promener ou faire du sport. Cependant, comme les hommes en couple, ils passent aussi beaucoup de temps à regarder la télévision (cf. tableau 5).

À niveau constant des autres paramètres, les chômeurs qui vivent chez leurs parents consacrent davantage de temps que les chômeurs en couple avec enfants à des activités de sociabilité et lisent et regardent la télévision plus longtemps que ces derniers. Ils vouent moins de temps aux repas avec des personnes du foyer et à leur toilette, et bricolent, jardinent ou pratiquent un travail occasionnel beaucoup moins longtemps que les hommes en couple avec enfants, sans que ceci ne soit compensé par une activité ménagère plus élevée (cf. tableau F en annexe 2). Leurs occupations témoignent d'une certaine indépendance vis-à-vis de la vie familiale, ce qui incite à les comparer avec les hommes vivant seuls. Par rapport à ces derniers, ils consacrent moins de temps aux activités ménagères et à un travail occasionnel, passent plus de temps aux repas, regardent plus longtemps la télévision mais dédient également plus de temps à la recherche d'un travail. En revanche, leur temps consacré à la sociabilité, aux promenades et au sport et à divers passe-temps et jeux n'apparaît pas significativement différent de celui des chômeurs seuls.

Chez les hommes actifs occupés dans cette situation, par rapport aux hommes en couple avec enfants, le temps consacré à la lecture et aux activités de sociabilité est aussi significativement augmenté tandis qu'il existe une diminution du temps consacré aux repas pris seuls ou avec quelqu'un du ménage et une diminution du temps consacré à bricoler ou jardiner. Cependant, contrairement aux chômeurs qui vivent chez leurs parents, ils regardent moins longtemps la télévision et passent un peu plus de temps à leur toilette que les hommes vivant en couple avec enfant (cf. tableau G en annexe 2).

Des spécificités liées à la situation familiale des chômeurs sont mises en évidence : les hommes en couple avec enfants sont ceux qui passent le plus de temps à bricoler ou jardiner. En revanche, le temps qu'ils consacrent aux tâches

---

11. Cependant, selon l'enquête Jeunes, la proportion des jeunes chômeurs vivant chez leurs parents qui jugent cette situation difficile à vivre est particulièrement importante (elle concerne 56 % d'entre eux) (Villeneuve-Gokalp, 2000).

ménagères telles que faire la cuisine, faire le ménage, ou s'occuper de l'entretien des vêtements est moins important que chez les chômeurs en couple sans enfant et que chez ceux qui vivent seuls.

Les contacts de sociabilité durent plus longtemps chez les hommes qui vivent seuls ou chez leurs parents que chez ceux qui vivent en couple avec enfants. Selon les activités étudiées, les hommes en couple sans enfant ont une attitude qui les rapproche des hommes seuls ou chez leurs parents : c'est notamment le cas pour la lecture, ou une attitude plus voisine de celle des hommes en couple avec enfants, en particulier pour la sociabilité.

### **La prise en compte de l'activité du conjoint**

Les hommes au chômage effectuent davantage de travaux ménagers que les hommes actifs occupés. Cependant, s'il paraît surprenant que les hommes en couple avec enfants réalisent moins de tâches ménagères que ceux qui n'en ont pas ou qui vivent seuls, ce constat découle peut-être d'une plus grande disponibilité des femmes dans cette population. Les chômeurs en couple vivent en effet très fréquemment avec une chômeuse ou une femme au foyer (12). Dans l'échantillon étudié, dans 47 % des cas les conjointes des chômeurs possèdent un emploi, tandis que 17 % d'entre eux vivent avec une chômeuse, 28 % avec une femme au foyer et 3 % avec une femme retraitée.

Le taux d'activité des conjointes ne varie pas avec la présence d'enfants dans le ménage (les proportions d'actives occupées sont respectivement égales à 48 % pour les femmes de chômeurs en couple sans enfant et à 47 % pour les femmes de chômeurs en couple avec enfants). En revanche, chez les couples avec enfants les conjointes des chômeurs sont plus souvent femmes au foyer que chômeuses (les proportions sont respectivement égales à 34 % et 16 %), tandis que c'est l'inverse chez les couples sans enfant (les proportions sont alors respectivement égales à 15 % et 20 %) (13). Que les hommes en couple avec enfants vivent dans des couples où la répartition des rôles est envisagée de manière plus traditionnelle que dans les couples sans enfant pourrait alors expliquer qu'ils effectuent moins de tâches ménagères que les chômeurs en couple sans enfant. À l'inverse, les chômeuses en couple vivent dans 75 % des cas avec un actif occupé ; elles sont seulement 14 %

à vivre avec un chômeur et 6 % avec un homme retraité.

On a défini la situation familiale pour les chômeurs en couple en tenant compte de l'activité du conjoint afin d'étudier dans quelle mesure leur investissement dans les différentes activités dépendait de celle-ci. Plus particulièrement, il s'agissait d'examiner si les chômeurs dont la conjointe possède un emploi ou est étudiante prennent davantage en charge les travaux ménagers que les autres afin d'éviter à leur compagne une double journée de travail. Seulement deux modalités (possède un emploi/n'en possède pas) ont été envisagées sans pouvoir distinguer, en raison des effectifs, les différentes modalités de l'absence d'emploi (le chômage ou la retraite pour les hommes, le chômage, la retraite ou le statut de femme au foyer pour les femmes). Les valeurs moyennes des activités par statut d'activité du conjoint sont données dans le tableau 6. En limitant les analyses aux chômeurs et chômeuses en couple, on a étudié les activités quotidiennes par des analyses *Tobit* incluant les mêmes variables que précédemment et le statut d'activité du conjoint. Ces analyses figurent, pour les hommes en tableau H en annexe 2 uniquement si l'effet du statut d'activité est statistiquement significatif (14).

### **Les chômeurs dont la femme a un emploi effectuent un peu plus de tâches ménagères**

Chez les hommes, toutes choses égales par ailleurs, les activités dont la durée est significativement augmentée quand la conjointe possède un emploi sont les travaux ménagers et le temps consacré à un travail occasionnel. Dans ce cas, ils passent moins de temps à bricoler ou jardiner et aux activités de sociabilité. Les hommes dont la conjointe est moins disponible effectuent donc davantage de travaux ménagers que les autres mais il ne semble pas s'agir alors d'une nouvelle répartition des rôles au sein du couple due au chômage : la variation est de 45 minutes (cf. tableau H en annexe 2), à peine supérieure à celle qui est observée pour les hommes actifs occupés lorsque leur conjointe est en activité. Des analyses effectuées sur les hommes actifs occupés avec les mêmes paramètres explicatifs

12. Ceci avait été déjà constaté par Hourriez et Legris en 1997.  
13. Les autres conjointes des chômeurs en couple sans enfant sont étudiantes (7 %) ou retraitées (8 %).  
14. Chez les femmes, en raison de la faiblesse des effectifs, notamment du nombre restreint de chômeuses vivant avec un homme sans emploi, il n'a pas été possible de mettre en évidence de variations significatives avec le statut d'activité du conjoint.

montrent en effet que ce phénomène existe aussi dans cette population. Une augmentation d'environ 30 minutes du temps consacré au travail ménager distingue alors les hommes dont la conjointe est active ou étudiante de ceux dont la conjointe est chômeuse, au foyer ou retraitée. En regard à l'augmentation de temps disponible induite par le chômage, on pouvait attendre une variation plus importante, la différence de quinze minutes constatée entre les deux situations peut en effet seulement correspondre au temps consacré à la préparation d'un déjeuner.

Que les chômeurs dont la conjointe a un emploi ou est étudiante passent plus de temps à la pratique d'un travail occasionnel que les autres, peut être mis en parallèle avec les résultats obtenus par Fermanian et Lagarde (1999) à propos de la durée de travail des salariés, « plus l'un travaille longtemps, plus l'autre fait de même ».

### Le chômage accentue surtout les différences induites par les situations familiales

Certaines variations observées avec la situation familiale n'existent que chez les chômeurs. En

particulier, pour les hommes, passer plus de temps aux travaux ménagers et moins de temps au bricolage et au jardinage que les hommes en couple avec enfant apparaît être une spécificité des chômeurs en couple sans enfant.

La plupart des effets de la situation familiale ressemblent à ceux qui sont connus chez les actifs occupés. On retrouve notamment l'importance de la sociabilité extérieure chez les personnes qui vivent seules. Comme les chômeurs disposent de davantage de temps, les variations existant chez les actifs occupés sont cependant souvent amplifiées dans cette population. Par exemple, les femmes en couple avec enfants effectuent davantage de travaux ménagers que les femmes seules, mais la variation est deux fois plus importante chez les chômeuses que chez les actives occupées.

### Le chômage ne remet pas en cause la répartition traditionnelle des tâches

Ces résultats donnent des éléments de réponse à la plupart des questions posées : le chômage, s'il permet une légère diversification des activités, entraîne surtout un allongement de la durée

Tableau 6  
Durée moyenne journalière des activités des chômeuses et des chômeurs en couple en fonction de l'activité de leur conjoint(e)

	Femmes chômeuses		Hommes chômeurs	
	Conjoint sans activité	Conjoint en activité	Conjointe sans activité	Conjointe en activité
Dormir	9 h 14	9 h 00	9 h 24	9 h 06
Toilette, soins	49'	49'	50'	50'
Repas	1 h 43	1 h 35	1 h 47	1 h 44
Travail occasionnel	6'	9'	21'	36'
Recherche de travail	7'	11'	26'	26'
Cuisine, ménage, vêtements	4 h 03	3 h 36	37'	1 h 13
Courses	41'	41'	38'	59'
S'occuper des enfants de moins de 15 ans (1)	1 h 50	1 h 54	44'	1 h 07
S'occuper des enfants (tous âges) (1)	1 h 20	1 h 37	38'	44'
Bricolage, jardinage	30'	22'	1 h 29	1 h 05
Promenades et sport	34'	30'	40'	53'
Sociabilité	1 h 46	2 h 02	2 h 12	1 h 25
Télé, vidéo	2 h 28	2 h 03	3 h 09	2 h 39
Lecture	21'	16'	16'	29'
Passe-temps et jeux	6'	10'	22'	20'

1. Y compris trajets.

Lecture : les hommes chômeurs dont la conjointe est en activité bricolent ou jardinent en moyenne 1 h 05 par jour (les durées moyennes des activités sont calculées sur l'ensemble des hommes et des femmes de chaque catégorie et non sur les seuls pratiquants). Pour les femmes, les résultats sont donnés à titre indicatif car elles sont peu nombreuses à avoir un conjoint sans emploi.

Champ : chômeurs et chômeuses vivant en couple.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

des activités habituelles (15). Même si les chômeurs consacrent davantage de temps aux travaux ménagers et s'occupent davantage de leurs enfants que les actifs occupés, le chômage ne semble pas remettre en question le partage des rôles dans le couple. Chez les chômeurs en couple avec enfants, il paraît même accentuer une certaine spécialisation des tâches. Ces hommes effectuent moins de tâches ménagères que ceux qui n'ont pas d'enfant tandis qu'ils bricolent et jardinent plus longtemps que ceux-ci alors que cette distinction n'est pas constatée chez les hommes actifs occupés. Chez les chômeurs, les rôles de l'homme et de la femme dans le couple sont envisagés de manière particulièrement traditionnelle, une proportion importante des chômeurs en couple avec enfants ayant une conjointe femme au foyer. Or, les femmes au foyer sont celles qui consacrent le plus de temps aux tâches ménagères. Si les chômeuses passent beaucoup de temps à ces activités, elles ont en effet une attitude différente de celle des femmes au foyer. Elles vouent moins de temps aux tâches ménagères que ces dernières, tandis que leurs activités de sociabilité, le bricolage ou le jardinage durent plus longtemps.

Les chômeurs dont la femme est en activité réalisent plus de travaux ménagers que les autres. Mais la variation observée reste faible et ne témoigne pas non plus d'une remise en cause de la répartition traditionnelle des tâches ménagères.

Le temps consacré à la recherche d'emploi est fortement influencé par la présence ou l'absence d'enfants chez les femmes : celles avec enfants y passent moins de temps que les autres, alors que chez les hommes ce n'est pas le cas. Mais si la présence ou l'absence d'enfants n'influe pas

---

15. Un phénomène équivalent a été signalé par Kaufmann (1997) à propos des tâches ménagères. Dans *Le cœur à l'ouvrage*, il observe que « les personnes interrogées sont unanimes à constater que le rythme est directement proportionnel à la masse d'activités à effectuer ».

sur le temps voué à la recherche d'emploi chez les hommes, ceux qui ont des enfants dédient davantage de temps à un travail occasionnel que les hommes sans enfant ou vivant chez leurs parents.

La dichotomie intérieur/extérieur qui permet de regrouper les activités montre que les femmes avec enfants passent beaucoup de temps à des activités tournées vers le foyer, mais que ceci est également constaté pour les chômeuses qui résident chez leurs parents. Il existe en effet une différence importante entre les chômeurs et les chômeuses vivant chez leurs parents. Alors que les femmes semblent se soumettre au rythme de leurs parents et passent beaucoup de temps dans l'espace domestique, les activités des hommes révèlent davantage d'autonomie. Le fait de ne pas disposer de leur propre logement ne semble pas les pénaliser autant que les femmes. En particulier, le temps de sociabilité des chômeurs qui vivent chez leurs parents n'est pas significativement différent de celui des hommes seuls alors que les femmes dans cette situation ont un temps de sociabilité inférieur à celui des femmes seules. Tandis que les chômeurs hommes qui vivent chez leurs parents effectuent moins de tâches ménagères que les hommes seuls, l'inverse prévaut aussi chez les femmes.

Les hommes au chômage vivent plus souvent chez leurs parents que les femmes (cf. tableau 2), cette caractéristique ayant déjà été signalée par Herpin (1990). Il est habituellement admis que le chômage retarde la mise en couple des hommes car les femmes souhaitent un conjoint pouvant subvenir aux besoins du ménage alors que les hommes n'ont pas la même attente (Nesozzi, 1999). Que vivre chez ses parents soit plus contraignant pour les chômeuses que pour les chômeurs pourrait également expliquer qu'elles se trouvent moins souvent qu'eux dans ce cas. Ces résultats témoignent donc davantage d'une accentuation de la division sexuée des activités chez les chômeurs que d'une remise en cause de celle-ci. □

*L'auteur remercie François de Singly, Jacques Cazenave, Olivier Martin, Céline Peyraud et Dilay Le Briand pour leurs conseils et suggestions lors de la rédaction de cet article.*

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Billiard I. (1999)**, « Précarités, trajectoires et projets de vie », in Commaille J. (sous la dir.), *Famille et chômage*, rapport du Haut Conseil de la Population et de la Famille.
- Brousse C. (1999)**, « La répartition du travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale », in *France, portrait social*, Insee, pp. 135-151.
- Brunet F., Goux D. et Thiesset C. (2001)**, « Le chômage au sein des ménages », *Insee Première*, n° 775.
- Commaille J. (sous la dir.) (1999)**, « Famille et chômage », rapport du Haut Conseil de la Population et de la Famille.
- Dumartin S. (2000)**, « Trois quarts des français se considèrent en bonne santé », *Insee Première*, n° 702.
- Dumontier F. et Pan Ké Shon J.-L. (1999)**, « En treize ans, moins de temps contraint et plus de loisirs », *Insee Première*, n° 675.
- Fermanian J.-D. et Lagarde S. (1999)**, « Les horaires de travail dans le couple », *Économie et Statistique*, n° 321-322, pp. 89-110.
- Granier P. et Joutard X. (1999)**, « L'activité réduite favorise-t-elle la sortie du chômage ? » *Économie et Statistique*, n° 321-322, pp. 133-148.
- Herpin N. (1990)**, « La famille à l'épreuve du chômage », *Économie et Statistique*, n° 235, pp. 31-42.
- Hourriez J.-M. et Legris B. (1997)**, « L'approche monétaire de la pauvreté », *Économie et Statistique*, n° 308-309-310, pp. 35-63.
- Kaufmann J.-C. (1997)**, *Le cœur à l'ouvrage, théorie de l'action ménagère*, Nathan.
- Kaufmann J.-C. (1999)**, *La femme seule et le prince charmant*, Nathan.
- McDonald J. et Moffit R. (1980)**, « The Uses of Tobit Analysis », *Review of Economics and Statistics*, vol. 62, pp. 318-321.
- Maurin E. (1989)**, « Types de pratiques, types de journées et déterminants sociaux de la vie quotidienne », *Économie et Statistique*, n° 223, pp. 25-46.
- Mazel O. (1999)**, *La France des chômages*, Gallimard.
- Méda D. (2001)**, *Le temps des femmes*, Flammarion.
- Nezosi G. (1999)**, « Famille et chômage, synthèse des connaissances », in Commaille J. (sous la dir.), *Famille et chômage*, Haut Conseil de la Population et de la Famille.
- Roncek D. (1992)**, « Learning More from Tobit Coefficients: Extending a Comparative Analysis of Political Protest », *American Sociological Review*, vol. 57, pp. 503-507.
- Schnapper D. (1981)**, *L'épreuve du chômage*, Gallimard.
- Singly de F. (1996)**, *Le soi, le couple et la famille*, Nathan.
- Tobin J. (1958)**, « Estimation of Relationships for Limited Dependent Variables », *Econometrica*, n° 26, pp. 24-36.
- Villeneuve-Gokalp C. (2000)**, « Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », *Économie et Statistique*, n° 337-338, pp. 61-80.
-

## COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

**Regroupement des activités**

Les activités sont regroupées à partir de la nomenclature d'activités utilisée pour le chiffrage de l'enquête *Emploi du temps* 1998 de la manière suivante :

- **Le temps de sommeil** comprend les siestes ou le repos seulement de plus de 30 minutes : 1 « Besoins physiologiques », « Sommeil », code 111.

- **La toilette et les soins médicaux** comprennent les soins personnels et les soins médicaux de la rubrique 1 « Besoins physiologiques », 11 « Soins personnels » et 12 « Soins médicaux », codes 131, 132, 133.

- **Les repas « seul » ou en présence d'une personne du ménage** sont définis dans la rubrique 1 en 14 « Repas et collation », codes 141, 142, 143.

- **Le travail professionnel** est défini dans la rubrique 2 « Travail professionnel et temps de formation » en 21 « Travail normal professionnel », 22 « Autre travail » et 23 « Non travail sur le lieu de travail ».

- **La recherche de travail** est définie sous la rubrique 2 en 24 « Temps lié à la recherche d'un emploi (ANPE, petites annonces, RDV, rédaction de lettres) ».

- **Faire la cuisine, le ménage et entretenir les vêtements**, sont les activités 31 « Cuisine », 32 « Ménage » et 33 « Vêtements et linge de maison » (codes 310 à 339) de la rubrique 3.

- **Les courses** correspondent à la rubrique 35 « Achats de biens » du paragraphe 3 « Travaux ménagers » (codes 350 à 359).

- **Les soins et éducation des enfants** correspondent aux rubriques 41 « S'occuper des enfants » et 42 « Jeux et instruction des enfants » du paragraphe 4 « S'occuper d'autres personnes ».

- Le thème **Bricolage, jardinage et animaux domestiques** englobe les items définis en 37 « Semi-loisirs » à l'exception du code 376 concernant les animaux de compagnie et du code 377 « Autres activités ménagères ».

- **La sociabilité** correspond à la rubrique 5 « Sociabilité » regroupant « les réceptions et sorties » (codes 510 à 513 auxquelles ont été ajoutées « les cérémonies civiles », code 533), « les conversations et autres contacts hors professionnels » (codes 520 à 524, sans les contacts à but bénévole), « les cérémonies religieuses et les rites funéraires » (codes 531 et 532) et la rubrique « Participation civique et entraide » (codes 541 à 543 à laquelle ont été ajoutés « les contacts à but bénévole » code 529). Ont été aussi considérés dans la sociabilité totale, « les repas pris avec des amis, des voisins ou des parents hors ménage » de la rubrique 14 « Repas et collations » (codes 144, 145, 146).

- **Regarder la télévision ou des vidéos** est défini par les codes 634 et 635 de la rubrique 6 en 63 « Médias ».

- **Lire** est défini en 631, 632 et 633 de la rubrique 63 « Médias ».

- Les activités physiques de loisir regroupées sous l'appellation **Se promener ou faire du sport** sont « la pratique d'un sport » (codes 610 à 612), « les promenades et activités de plein air » (codes 620 à 625) auxquelles a été ajoutée la rubrique 376 « S'occuper des animaux de compagnie » car le temps déclaré pour cette activité étant important il a été considéré qu'il devait s'agir essentiellement de « promenades avec le chien ».

- Les activités regroupées dans la catégorie **Passe-temps et jeux** sont les activités diverses allant de la pratique d'une activité culturelle ou artistique aux jeux vidéo (codes 661 à 668).

**Paramètres pris en compte dans les analyses**

Concernant les paramètres étudiés il convient d'apporter les précisions suivantes :

- une proportion importante de chômeurs et plus particulièrement de chômeuses n'ayant jamais travaillé, les analyses réalisées dans cet article tiennent donc compte du diplôme plutôt que de la catégorie socioprofessionnelle ;

- l'ancienneté du chômage est indiquée en mois ; elle a été étudiée en trois classes, moins de six mois, entre six mois et deux ans, et deux ans et plus, afin d'obtenir trois classes avec des effectifs comparables. Un seuil d'un an est habituellement retenu pour qualifier un chômage de longue durée. Cependant, ce seuil d'un an correspond dans la réalité à des durées supérieures comme l'a souligné Mazel (1999). En effet, les divers organismes officiels (Insee, ANPE) ne mesurent pas tous cette durée de manière identique. Une durée de chômage d'un an signifie pour l'ANPE douze mois d'interruption continue de travail, ce qui implique n'avoir pas fait de stage ni exercé d'activité réduite pendant cette période. La perception qu'ont les individus de cette durée est différente ;

- le revenu individuel a été estimé par le revenu total du ménage divisé par le nombre total d'individus composant celui-ci ;

- en l'absence d'autres paramètres, tenir compte de l'état de santé des chômeurs permet aussi d'approcher un état de découragement, voire de dépression des chômeurs. Il a été remarqué par Dumartin (2000) que les personnes qui travaillent ont une meilleure opinion sur leur santé que les chômeurs. En outre, d'autres études réalisées par des médecins du travail citées par Nezosi (1999) ont montré que les dépressions et les pathologies d'origine psychosomatique étaient plus fréquentes chez les chômeurs que chez les personnes en activité.

Tableau A  
**Modèles Tobit sur la durée des activités : coefficients estimés (femmes actives occupées et chômeuses)**

		Dormir	Toilette	Cuisine, ménage, vêtements	Repas	Courses	Sociabilité	Passe-temps, jeux	Promenades, sport	Lecture	Bricoler, jardiner	Télé, vidéo	Travailler
Personnes concernées par l'activité (en %)		100	97	94	96	47	70	8	27	30	15	69	58
Multi		1,0	0,86	0,79	0,83	0,35	0,49	0,14	0,24	0,25	0,21	0,48	0,41
Statut (Réf. : en activité)	Chômage	18 ***	6 ***	61 ***	10 ***	27 ***	43 ***	36 **	51 ***	19 ***	51 ***	49 ***	- 705 ***
	Âge (Réf. : 35-49 ans)	- 25 ans	n.s.	- 47 ***	- 22 ***	- 18 **	25 **	n.s.	- 40 **	- 42 ***	- 31 *	n.s.	n.s.
	25-34 ans	15 ***	n.s.	- 28 ***	- 7 **	- 17 ***	11 *	n.s.	- 13 *	- 35 ***	n.s.	n.s.	n.s.
	+ 50 ans	n.s.	n.s.	17 ***	6 **	n.s.	- 12 *	n.s.	- 16 *	n.s.	41 ***	n.s.	- 30 *
Situation familiale (Réf. : en couple + enfants)	Vit seule	n.s.	8 ***	- 65 ***	- 33 ***	n.s.	66 ***	50 ***	42 ***	31 ***	46 ***	n.s.	67 ***
	Couple 0 enfant	9 **	n.s.	- 15 **	n.s.	n.s.	18 **	28 **	19 **	19 ***	44 ***	13 **	43 **
	Famille mono-parentale	n.s.	5 **	- 24 ***	- 19 ***	12 *	20 **	n.s.	n.s.	15 **	n.s.	n.s.	n.s.
	Chez parents	26 ***	8 ***	- 78 ***	n.s.	- 15 *	n.s.	34 *	40 **	38 ***	n.s.	32 ***	49 **
Diplôme (Réf. : aucun à BEPC)	CAP-BEP	- 7 *	n.s.	- 14 **	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	25 *
	Bac	- 10 **	n.s.	- 30 ***	n.s.	- 10 *	27 ***	n.s.	n.s.	27 ***	n.s.	- 24 ***	30 *
	Bac + 2 et +	- 14 ***	n.s.	- 43 ***	- 8 **	n.s.	34 ***	43 ***	n.s.	55 ***	n.s.	- 55 ***	43 **
Agglo. (en milliers habitants, Réf. : < 20)	20-100 hab.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
	+ 100 hab.	n.s.	3 **	- 12 **	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 36 ***	n.s.	n.s.
	Agglo. parisienne	n.s.	n.s.	- 31 ***	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 46 ***	n.s.	n.s.	n.s.	42 **
Type logement (Réf. : logement individuel)	< 10 log.	n.s.	4 **	- 10 *	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 56 ***	22 ***	n.s.
	10 log. et +	- 9 **	n.s.	- 9 *	- 5 **	11 **	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 77 ***	15 **	n.s.
Revenu individuel (Réf. : ≥ 534 €)	< 305 €	14 **	- 9 ***	15 **	7 **	n.s.	n.s.	n.s.	- 27 **	- 14 *	31 *	33 ***	- 46 *
	305-534 €	n.s.	- 4 **	16 **	5 **	n.s.	n.s.	n.s.	- 26 **	n.s.	n.s.	14 **	- 33 **
Jour semaine (Réf. : week-end)		- 59 ***	n.s.	- 37 ***	- 6 **	- 13 ***	- 99 ***	- 34 ***	- 56 ***	n.s.	- 30 ***	- 8 *	445 ***
Santé très bonne ou bonne (Réf. : non)		- 21 ***	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	13 **	32 **	23 **	n.s.	19 *	- 16 **	n.s.

Lecture : les coefficients représentent le temps passé en plus ou en moins par rapport à la catégorie de référence (en minutes). Multi : coefficient multiplicatif à utiliser pour obtenir l'effet marginal pour les individus pratiquant l'activité étudiée.

Seuils de significativité : \*\*\* si  $p < 0,001$  ; \*\* si  $p < 0,05$  ; \* si  $p > 0,05$  et  $p < 0,10$  ; n.s. : non significatif.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.



Tableau B

**Modèles Tobit sur le temps consacré aux enfants (trajets compris) : coefficients estimés (individus avec enfants, actifs occupés ou chômeurs)**

		Femmes chômeuses	Femmes actives occupées	Femmes actives occupées et chômeuses	Hommes chômeurs	Hommes actifs occupés	Hommes actifs occupés et chômeurs
Personnes concernées par l'activité (en %)		69	56	57	41	36	37
Multi		0,48	0,40	0,40	0,32	0,29	0,29
Statut (Réf. : en activité)	Au chômage	-	-	53 ***	-	-	50 ***
Âge (Réf. : moins de 34 ans)	35 ans et plus	- 92 ***	- 97 ***	- 97 ***	- 94 **	- 57 ***	- 62 ***
Nb. enfants moins 15 ans (Réf. : moins de 2)	2 et plus	44 **	72 ***	69 ***	85 **	55 ***	58 ***
Diplôme (Réf. : aucun à BEPC)	CAP-BEP	32 *	17 **	19 **	n.s.	15 **	16 **
	Bac	n.s.	37 ***	38 ***	n.s.	26 **	27 **
	Bac + 2 et plus	92 ***	49 ***	55 ***	n.s.	38 ***	39 ***
Type logement (Réf. : logement individuel)	< 10 log.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	17 **	15 *
	10 log. et plus	n.s.	13 *	13 *	n.s.	25 **	23 ***
Revenu individuel (Réf. : ≥ 534 €)	< 305 €	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 55 ***	- 47 ***
	305-534 €	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 15 **	- 14 **
Jour semaine (Réf. : week-end)		81 ***	18 **	26 **	n.s.	- 9 *	- 10 **
Santé très bonne ou bonne (Réf. : non)		56 **	n.s.	19 **	n.s.	15 **	14 **

Lecture : les coefficients représentent le temps passé en plus ou en moins par rapport à la catégorie de référence (en minutes). Multi : coefficient multiplicatif à utiliser pour obtenir l'effet marginal pour les individus pratiquant l'activité étudiée.

Seuils de significativité : \*\*\* si  $p < 0,001$  ; \*\* si  $p < 0,05$  ; \* si  $p \geq 0,05$  et  $p < 0,10$  ; n.s. : non significatif. Le type d'agglomération, l'ancienneté du chômage pour les chômeurs et le fait d'être chef de famille monoparentale ou non pour les femmes sont pris en compte dans les analyses mais n'apparaissent pas dans ce tableau car il ne sont pas associés à des coefficients significatifs.

Champ : actifs avec enfants de tous âges.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

Tableau C

Modèles *Tobit* sur la durée des activités : coefficients estimés (femmes au chômage)

	Dormir	Toilette	Cuisine, ménage, vêtements	Repas	Courses	Socialité	Passe-temps, jeux	Promenades, sport	Lecture	Bricoler, jardiner	Télé, vidéo	Tra-vailler	Chercher du travail
Personnes concernées par l'activité (en %)	100	96	97	95	56	74	12	36	30	20	81	5	14
Multi	1,0	0,83	0,86	0,81	0,40	0,53	0,15	0,29	0,25	0,21	0,59	0,08	0,19
Âge (Réf. : 35-49 ans)	- 25	26 *	n.s.	- 60 ***	- 27 ***	n.s.	43 *	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
	25-34	26 **	- 8 *	- 52 ***	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 46 **	- 48 **	n.s.	n.s.	247 *
	+ 50	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	66 **	n.s.	n.s.	n.s.
Situation familiale (Réf. : en couple + enfants)	Vit Seule	n.s.	20 **	- 103 ***	- 23 **	n.s.	43 *	n.s.	n.s.	76 ***	n.s.	54 **	89 **
	Coupl. 0 enf.	n.s.	n.s.	- 29 **	n.s.	n.s.	48 **	n.s.	n.s.	56 **	n.s.	n.s.	51 *
	Monop.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	45 **	n.s.	n.s.	n.s.
	Chez parents	24 *	n.s.	- 71 ***	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	54 **	64 **	n.s.	44 **	78 **
Ancienneté chômage (Réf. : 6-24 mois)	< 6 mois	27 **	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
	≥ 24 mois	n.s.	n.s.	n.s.	15 **	20 *	n.s.	- 71 **	n.s.	n.s.	n.s.	41 **	- 313 **
Diplôme (Réf. : aucun à BEPC)	CAP-BEP	n.s.	n.s.	n.s.	- 14 **	n.s.	33 *	n.s.	41 **	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
	Bac	n.s.	14 **	- 31 **	n.s.	n.s.	59 **	n.s.	n.s.	37 **	n.s.	n.s.	n.s.
	Bac + 2 et plus	n.s.	n.s.	- 36 **	n.s.	n.s.	44 *	n.s.	n.s.	70 ***	n.s.	- 58 **	85 ***
Agglomération (en milliers habitants, Réf. : < 20)	20-100	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
	+ 100	n.s.	13 *	- 23 *	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 78 **	n.s.	n.s.	n.s.
	Agglo. paris.	n.s.	11 *	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 73 **	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Type logement (Réf. : logement individuel)	< 10 log.	- 24 *	n.s.	n.s.	- 12 *	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	41 **	n.s.
	10 log. et plus	- 46 ***	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	44 *
Indemnité chômage (Réf. : aucune ou moins de 152 €)	< 457	-	-	n.s.	-	-	-	53 *	-	-	-	-	55 **
	457-762 €	-	-	n.s.	-	-	-	58 *	-	-	-	-	n.s.
	762 € et plus	-	-	- 48 **	-	-	-	n.s.	-	-	-	-	n.s.
Revenu individuel (Réf. : ≥ 534 €)	< 305 €	n.s.	- 12 **	-	n.s.	- 35 **	n.s.	-	n.s.	n.s.	n.s.	28 *	-
	305-534 €	n.s.	- 11 **	-	n.s.	- 18 *	n.s.	-	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	-
Jour semaine (Réf. : week-end)	- 24 **	n.s.	37 ***	11 **	n.s.	- 95 ***	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	406 **	227 ***
Santé très bonne ou bonne (Réf. : non)	- 44 ***	7 *	n.s.	n.s.	22 **	n.s.	70 **	n.s.	n.s.	n.s.	- 36 **	n.s.	n.s.

Lecture : les coefficients représentent le temps passé en plus ou en moins par rapport à la catégorie de référence (en minutes). Multi : coefficient multiplicatif à utiliser pour obtenir l'effet marginal pour les individus pratiquant l'activité étudiée.

Seuils de significativité : \*\*\* si  $p < 0,001$  ; \*\* si  $p < 0,05$  ; \* si  $p > 0,05$  et  $p < 0,10$  ; n.s. : non significatif.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

Tableau D

Modèles *Tobit* sur la durée des activités : coefficients estimés (femmes actives occupées)

		Dormir	Toilette	Cuisine, ménage, vêtements	Repas	Courses	Socialité	Passe-temps, jeux	Promenades, sport	Lecture	Bricoler, jardiner	Télé, vidéo	Travailler
Personnes concernées par l'activité (en %)		100	97	94	97	45	69	8	26	30	14	68	65
Multi		1,0	0,86	0,79	0,86	0,34	0,48	0,14	0,24	0,25	0,19	0,48	0,45
Âge (Réf. : 35-49 ans)	- 25	27 ***	n.s.	- 42 ***	- 17 ***	n.s.	n.s.	n.s.	- 49 **	- 55 ***	n.s.	n.s.	n.s.
	25-34	13 **	n.s.	- 23 ***	- 7 **	- 19 ***	11 *	n.s.	n.s.	- 33 ***	n.s.	n.s.	n.s.
	+ 50	n.s.	n.s.	19 ***	6 **	- 10 *	- 12 *	n.s.	- 20 **	n.s.	37 **	n.s.	- 33 **
Situation familiale (Réf. : en couple + enfants)	Vit seule	n.s.	5 **	- 57 ***	- 33 ***	n.s.	66 ***	52 ***	44 ***	26 ***	60 ***	n.s.	69 ***
	Couple 0 enfant	7 *	n.s.	- 15 **	n.s.	n.s.	13 *	31 **	18 **	15 **	53 ***	11 *	43 **
	Monop.	n.s.	6 **	- 26 ***	- 21 ***	13 *	n.s.	38 **	33 **	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
	Chez parents	25 ***	10 ***	- 88 ***	n.s.	- 16 *	n.s.	n.s.	30 **	36 ***	n.s.	29 **	n.s.
Diplôme (Réf. : aucun à BEPC)	CAP-BEP	n.s.	n.s.	- 12 **	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	24 *
	Bac	- 10 **	n.s.	- 28 ***	n.s.	n.s.	20 **	n.s.	n.s.	26 ***	n.s.	- 24 ***	28 *
	Bac + 2 et plus	- 14 **	n.s.	- 42 ***	- 5 **	n.s.	30 ***	49 ***	n.s.	51 ***	n.s.	- 54 ***	39 **
Agglomération (en milliers habitants, Réf. : < 20)	20-100	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
	+ 100	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 27 **	n.s.	n.s.
	Agglo. paris.	n.s.	n.s.	- 31 ***	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 38 ***	n.s.	n.s.	n.s.	41 **
Type logement (Réf. : logement individuel)	< 10 log.	n.s.	4 **	- 11 *	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 69 ***	17 **	n.s.
	10 log. et plus	n.s.	n.s.	- 11 **	- 7 **	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 92 ***	15 **	n.s.
Revenu individuel (Réf. : ≥ 534 €)	< 305 €	16 *	- 10 ***	23 **	10 **	n.s.	- 40 **	n.s.	- 34 *	n.s.	45 **	29 **	n.s.
	305-534 €	10 **	- 4 **	16 **	6 **	n.s.	n.s.	n.s.	- 23 **	n.s.	n.s.	13 **	- 40 **
Jour semaine (Réf. : week-end)		- 65 ***	n.s.	- 50 ***	- 9 ***	- 19 ***	- 99 ***	- 40 ***	- 65 ***	n.s.	- 36 ***	- 11 **	445 ***
Santé très bonne ou bonne (Réf. : non)		- 16 ***	n.s.	n.s.	- 5 **	n.s.	16 **	n.s.	27 **	n.s.	n.s.	- 10 *	n.s.

Lecture : les coefficients représentent le temps passé en plus ou en moins par rapport à la catégorie de référence (en minutes). Multi : coefficient multiplicatif à utiliser pour obtenir l'effet marginal pour les individus pratiquant l'activité étudiée.

Seuils de significativité : \*\*\* si  $p < 0,001$  ; \*\* si  $p < 0,05$  ; \* si  $p > 0,05$  et  $p < 0,10$  ; n.s. : non significatif.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

Tableau E  
**Modèles Tobit sur la durée des activités : coefficients estimés (hommes actifs occupés et chômeurs)**

		Dormir	Toilette	Cuisine, ménage, vêtements	Repas	Courses	Socialité	Passe-temps, jeux	Promenades, sport	Lecture	Bricoler, jardiner	Télé, vidéo	Travailler
Personnes concernées par l'activité (en %)		100	96	52	96	31	70	12	29	28	31	76	65
Multi		1,0	0,83	0,37	0,83	0,28	0,49	0,15	0,25	0,25	0,28	0,54	0,45
Statut (Réf. : en activité)	Chômage	44 ***	5 **	51 ***	12 ***	60 ***	41 ***	70 ***	78 ***	33 ***	96 ***	57 ***	-701 ***
	- 25 ans	26 ***	n.s.	n.s.	- 18 ***	- 26 **	29 **	46 *	29 *	- 76 ***	- 73 **	17 *	n.s.
Âge (Réf. : 35-49 ans)	25-34 ans	10 **	n.s.	n.s.	- 10 ***	- 9 *	16 **	n.s.	n.s.	- 34 ***	- 24 **	n.s.	n.s.
	+ 50 ans	n.s.	n.s.	- 17 ***	5 **	n.s.	n.s.	- 64 ***	n.s.	22 ***	26 **	n.s.	n.s.
Situation familiale (Réf. : en couple + enfants)	Vit seul	n.s.	n.s.	37 ***	- 34 ***	22 ***	69 ***	n.s.	n.s.	29 ***	- 64 ***	- 29 ***	n.s.
	Couple 0 enfant	7 *	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	41 **	n.s.	12 **	- 23 *	n.s.	n.s.
	Chez parents	n.s.	n.s.	- 42 ***	- 8 **	- 23 **	43 ***	n.s.	n.s.	24 ***	- 98 ***	n.s.	n.s.
Diplôme (Réf. : aucun à BEPC)	CAP-BEP	- 13 **	n.s.	n.s.	n.s.	9 *	n.s.	n.s.	n.s.	9 *	n.s.	- 12 **	n.s.
	Bac	- 12 **	4 **	n.s.	7 **	n.s.	n.s.	36 **	n.s.	29 ***	- 26 *	- 31 ***	n.s.
	Bac+ 2 et plus	- 16 ***	n.s.	8 *	n.s.	14 **	18 **	45 **	n.s.	55 ***	- 41 **	- 54 ***	25 *
Agglo. (en milliers habitants, Réf. : < 20)	20-100 hab.	n.s.	3 **	13 **	n.s.	n.s.	- 13 *	n.s.	31 **	n.s.	n.s.	24 ***	- 35 **
	+ 100 hab.	n.s.	2 *	10 **	n.s.	12 **	- 16 **	n.s.	21 **	9 *	- 30 ***	n.s.	n.s.
	Agglo. paris.	n.s.	n.s.	12 **	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 62 ***	- 15 **	n.s.
Type logement (Réf. : logement individuel)	< 10 log.	- 10 **	n.s.	n.s.	n.s.	11 *	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 125 ***	19 **	n.s.
	10 log. et +	n.s.	n.s.	n.s.	- 5 **	13 **	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 123 ***	19 **	n.s.
Revenu individuel (Réf. : ≥ 534 €)	< 305 €	19 **	- 5 **	- 31 ***	16 ***	n.s.	- 23 **	n.s.	n.s.	n.s.	- 38 **	14 *	n.s.
	305-534 €	10 **	n.s.	- 22 ***	4 *	- 10 *	- 13 *	n.s.	- 18 *	- 12 **	n.s.	17 **	n.s.
Jour semaine (Réf. : week-end)		- 53 ***	n.s.	- 28 ***	- 5 **	- 39 ***	- 107 ***	- 85 ***	- 105 ***	- 10 **	- 60 ***	- 37 ***	477 ***
Santé très bonne ou bonne (Réf. : non)		- 17 ***	- 4 **	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 16 ***	42 **

Lecture : les coefficients représentent le temps passé en plus ou en moins par rapport à la catégorie de référence (en minutes). Multi : coefficient multiplicatif à utiliser pour obtenir l'effet marginal pour les individus pratiquant l'activité étudiée.  
 Seuils de significativité : \*\*\* si  $p < 0,001$  ; \*\* si  $p < 0,05$  ; \* si  $p > = 0,05$  et  $p < 0,10$  ; n.s. : non significatif.  
 Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

Tableau F  
Modèles *Tobit* sur la durée des activités : coefficients estimés (hommes au chômage)

	Dormir	Toilette	Cuisine, ménage, vêtements	Repas	Courses	Socialité	Passe-temps, jeux	Promenades, sport	Lecture	Bricoler, jardiner	Télé, vidéo	Travailler	Chercher du travail	
Personnes concernées par l'activité (en %)	100	95	61	95	46	74	19	43	28	34	83	8	20	
Multi	1,0	0,81	0,43	0,81	0,34	0,53	0,22	0,33	0,25	0,28	0,62	0,14	0,21	
Âge (Réf. : 35-49 ans)	- 25 ans	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 70 **	n.s.	n.s.	84 **	- 178 ***	n.s.	n.s.	328 *	- 149 **
	25-34 ans	n.s.	n.s.	n.s.	- 14 *	- 43 **	43 *	n.s.	n.s.	- 80 **	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
	+ 50 ans	n.s.	n.s.	n.s.	- 18 **	n.s.	n.s.	n.s.	70 **	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Situation familiale (Réf. : en couple + enfants)	Vit seul	n.s.	n.s.	56 ***	- 42 ***	n.s.	56 **	n.s.	54 *	78 **	- 124 **	n.s.	n.s.	n.s.
	Couple 0 enf.	n.s.	n.s.	52 ***	- 23 **	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	52 *	- 97 **	n.s.	- 468 **	n.s.
	Chez parents	n.s.	- 15 *	n.s.	- 21 **	n.s.	55 *	n.s.	n.s.	78 **	- 197 ***	45 *	- 415 **	n.s.
Ancienneté chômage (Réf. : 6-24 mois)	< 6 mois	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	50 **	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
	≥ 24 mois	n.s.	n.s.	- 25 *	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	65 **	n.s.	n.s.	n.s.	288 **	n.s.
Diplôme (Réf. : aucun à BEPC)	CAP-BEP	- 27 **	n.s.	n.s.	- 12 *	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	307 **	n.s.
	Bac	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	61 **	n.s.	n.s.	n.s.	115 ***	n.s.	- 62 **	n.s.	n.s.
	Bac + 2 et plus	- 54 **	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	126 **	n.s.	123 ***	n.s.	n.s.	274 *	n.s.
Agglomération (en milliers habitants, Réf. : < 20)	20-100	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 191 **	n.s.	n.s.	- 78 *	66 **	n.s.	129 **
	+ 100	n.s.	n.s.	- 24 *	n.s.	42 **	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 70 *	43 **	n.s.	n.s.
	Agglo. paris.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 97 **	n.s.	n.s.	n.s.
Type logement (Réf. : logement Individuel)	< 10 log	n.s.	n.s.	n.s.	- 20 **	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 55 *	- 152 **	n.s.	n.s.	n.s.
	10 log. et plus	n.s.	n.s.	35 **	- 17 **	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 160 ***	n.s.	n.s.	71 **
Indemnité chômage (Réf. : aucune ou moins de 152 €)	< 457 €	n.s.	-	n.s.	n.s.	-	-	-	- 107 ***	-	-	-	-	-
	457-762 €	29 *	-	- 34 **	13 *	-	-	-	- 50 *	-	-	-	-	-
	762 € et plus	n.s.	-	n.s.	n.s.	-	-	-	n.s.	-	-	-	-	-
Revenu individuel (Réf. : > 534 €)	< 305 €	-	n.s.	-	-	n.s.	n.s.	n.s.	-	n.s.	- 69 *	n.s.	n.s.	n.s.
	305-534 €	-	15 **	-	-	n.s.	n.s.	n.s.	-	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Jour semaine (Réf. : week-end)	n.s.	n.s.	20 *	n.s.	n.s.	- 68 **	- 91 **	n.s.	n.s.	84 **	- 31 *	244 *	279 ***	
Santé très bonne ou bonne (Réf. : non)	- 26 *	n.s.	n.s.	n.s.	23 *	49 **	n.s.	- 42 *	36 *	n.s.	- 31 *	298 **	n.s.	

Lecture : les coefficients représentent le temps passé en plus ou en moins par rapport à la catégorie de référence (en minutes). Multi : coefficient multiplicatif à utiliser pour obtenir l'effet marginal pour les individus pratiquant l'activité étudiée.  
Seuils de significativité : \*\*\* si  $p < 0,001$  ; \*\* si  $p < 0,05$  ; \* si  $p > 0,05$  et  $p < 0,10$  ; n.s. : non significatif.  
Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

Tableau G

Modèles *Tobit* sur la durée des activités : coefficients estimés (hommes actifs occupés)

		Dormir	Toilette	Cuisine, ménage, vêtements	Repas	Courses	Socialité	Passe-temps, jeux	Promenades, sport	Lecture	Bricoler, jardiner	Télé, vidéo	Travailler
Personnes concernées par l'activité (en %)		100	96	51	96	29	69	12	28	28	31	75	71
Multi		1,0	0,83	0,37	0,83	0,25	0,48	0,15	0,25	0,25	0,28	0,53	0,50
Âge (Réf. : 35-49 ans)	- 25 ans	30***	- 7**	n.s.	- 20***	n.s.	24*	43*	n.s.	- 57***	- 67**	29**	n.s.
	25-34 ans	10**	- 2*	n.s.	- 10***	n.s.	13**	n.s.	n.s.	- 28***	- 31**	n.s.	n.s.
	+ 50 ans	n.s.	n.s.	- 20***	7**	n.s.	n.s.	- 64***	n.s.	21***	27**	n.s.	n.s.
Situation familiale (Réf. : en couple + enfants)	Vit seul	n.s.	n.s.	36***	- 33***	26***	73***	n.s.	n.s.	21***	- 58***	- 27***	n.s.
	Couple 0 enfant	8*	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	38**	n.s.	10*	n.s.	n.s.	n.s.
	Chez parents	n.s.	5**	- 44***	- 8**	- 21**	40***	38*	n.s.	15*	- 78***	- 24**	n.s.
Diplôme (Réf. : aucun à BEPC)	CAP-BEP	- 11**	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 14**	n.s.
	Bac	- 13**	4**	8*	7**	n.s.	n.s.	n.s.	23**	19**	- 35**	- 29***	n.s.
	Bac+2 et plus	- 15**	n.s.	8*	n.s.	12**	23**	34**	n.s.	47***	- 52***	- 56***	n.s.
Agglomération (en milliers habitants, Réf. : < 20)	20-100	n.s.	3**	15**	n.s.	n.s.	- 16**	n.s.	38***	n.s.	n.s.	20**	- 36**
	+ 100	n.s.	n.s.	13**	n.s.	n.s.	- 15**	30**	25**	10**	- 23*	n.s.	n.s.
	Agglo. parisienne	n.s.	n.s.	15**	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 56***	- 18**	n.s.
Type logement (Réf. : logement individuel)	< 10 log	- 9*	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 123***	21**	n.s.
	10 log. et +	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	16**	n.s.	n.s.	n.s.	9*	- 114***	20***	n.s.
Revenu individuel (Réf. : ≥ 534 €)	< 305 €	16**	- 4*	- 37***	17***	n.s.	- 28**	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	22**	n.s.
	305 -534 €	13**	n.s.	- 23***	5**	- 12*	- 14**	n.s.	- 20**	- 13**	n.s.	16**	n.s.
Jour semaine (Réf. : week-end)		- 61***	n.s.	- 33***	- 7***	- 45***	- 112***	- 85***	- 116***	- 14***	- 77***	- 37***	481***
Santé très bonne ou bonne (Réf. : non)		- 16***	- 5***	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	- 14**	38**

Lecture : les coefficients représentent le temps passé en plus ou en moins par rapport à la catégorie de référence (en minutes). Multi : coefficient multiplicatif à utiliser pour obtenir l'effet marginal pour les individus pratiquant l'activité étudiée.

Seuils de significativité : \*\*\* si  $p < 0,001$  ; \*\* si  $p < 0,05$  ; \* si  $p > 0,05$  et  $p < 0,10$  ; n.s. : non significatif.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

Tableau H  
**Modèles Tobit sur la durée des activités : coefficients estimés**  
**(hommes en couple au chômage en prenant en compte l'activité de la conjointe)**

		Cuisine, ménage, vêtements	Sociabilité	Bricoler, jardiner	Travailler
Personnes concernées par l'activité (en %)		61	70	45	10
Multi		0,43	0,49	0,34	0,16
Âge (Réf. : 35-49 ans)	- 25 ans	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
	25-34 ans	n.s.	53 *	n.s.	n.s.
	+ 50 ans	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Statut d'activité de la conjointe (Réf. : <i>chômeuse, retraitée ou au foyer</i> )	Active ou étudiante	45 **	- 58 **	- 78 *	465 **
Situation familiale (Réf. : <i>couple + enfants</i> )	Couple 0 enfant	51 **	n.s.	- 83 *	n.s.
Ancienneté chômage (Réf. : 6-24 mois)	< 6 mois	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
	≥ 24 mois	n.s.	n.s.	n.s.	446 **
Agglomération (en milliers d'habitants Réf. : < 20)	20-100	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
	+ 100	n.s.	- 73 **	n.s.	n.s.
	Agglo. paris.	n.s.	- 62 *	- 98 *	n.s.
Type logement (Réf. : <i>logement individuel</i> )	< 10 log.	n.s.	n.s.	- 118 *	n.s.
	10 log. et plus	n.s.	57 **	- 174 ***	n.s.
Indemnisation chômage (Réf. : <i>aucune ou moins de 152 €</i> )	< 457 €	n.s.	-	-	n.s.
	457-762 €	- 39 **	-	-	432 **
	762 € et +	n.s.	-	-	n.s.
Revenu individuel (Réf. : 534 € et +)	< 305 €	-	n.s.	- 105 *	-
	305-534 €	-	n.s.	- 85 *	-
Jour semaine (Réf. : <i>week-end</i> )		n.s.	- 64 **	66 *	567 **
Santé très bonne ou bonne (Réf. : <i>non</i> )		n.s.	46 *	n.s.	601 **

Lecture : Les coefficients représentent le temps passé en plus ou en moins par rapport à la catégorie de référence (en minutes). Multi : coefficient multiplicatif à utiliser pour obtenir l'effet marginal pour les individus pratiquant l'activité étudiée. Seuils de significativité : \*\*\* si  $p < 0,001$  ; \*\* si  $p < 0,05$  ; \* si  $p > 0,05$  et  $p < 0,10$  ; n.s. : non significatif. Le diplôme est pris en compte dans les analyses mais n'apparaît pas dans le tableau car il n'est pas associé à des coefficients significatifs. Champ : chômeurs vivant en couple. Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

# Offre de travail et répartition des activités domestiques et parentales au sein du couple : une comparaison entre la France et la Suède

**Dominique Anxo, Lennart Flood et Yusuf Kocoglu\***

---

Globalement, la division du travail entre conjoints dans les couples français et suédois reste traditionnelle et évolue dans le même sens. Dans les deux pays, les femmes consacrent plus de temps aux activités domestiques et parentales et moins de temps aux activités professionnelles que les hommes, mais les disparités dans la répartition sexuelle du travail se réduisent entre les décennies 1980 et 1990. Un tel résultat doit cependant être précisé en fonction des contextes économiques, institutionnels et sociétaux de chaque pays, notamment pour apprécier dans quelle mesure ces différences favorisent ou entravent une division plus égalitaire des activités rémunérées et des tâches domestiques et parentales entre les conjoints.

Au vu d'analyses plus fines, la division du travail apparaît ainsi plus inégalitaire pour les couples français que pour les couples suédois. Les hommes suédois consacrent plus de temps aux activités domestiques et parentales que leurs homologues français. Les Suédoises ajustent aussi davantage leur offre de travail à celle de leur conjoint. La présence d'enfants d'âge préscolaire réduit l'offre de travail des femmes dans les deux pays, mais les mères françaises ont plus tendance à se retirer complètement du marché du travail après une naissance. Cette différence s'explique par un système de congés parentaux plus souple en Suède qui ménage davantage de possibilités de réinsertion sur le marché du travail tenant compte de la présence de jeunes enfants dans le couple. En revanche, après l'âge de trois ans, les modes de garde collective de la petite enfance, qui concernent les trois quarts des enfants dans les deux pays, jouent plutôt dans le sens d'une meilleure parité hommes/femmes dans l'offre de travail. En France, plus les femmes travaillent et plus la répartition des tâches domestiques est égalitaire, surtout si elles ont un niveau de formation élevé. La contribution des pères français aux activités parentales restent cependant moins élevée que celle des pères suédois.

---

\* Dominique Anxo est directeur du Centre for European Labour Market Studies (CELMS) et professeur associé au département d'économie de l'université de Göteborg. Lennart Flood est professeur d'économétrie au département d'économie de l'université de Göteborg. Yusuf Kocoglu est doctorant en économie à l'université d'Aix-Marseille II (CEDERS).  
Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.



**M**algré des contextes économiques, institutionnels et sociétaux différents, la division sexuelle du travail des Français et des Suédois reste traditionnelle. L'analyse des emplois du temps des ménages montre en effet que durant les années 1990, les Françaises et les Suédoises consacraient toujours plus de temps aux activités domestiques et parentales et moins de temps aux activités professionnelles que leurs homologues masculins. Cependant, les Suédoises passent moins de temps aux activités domestiques et plus de temps aux activités rémunérées que les Françaises et bien que Français et Suédois affichent des durées du travail similaires, les Suédois consacrent plus de temps que les Français aux activités domestiques et parentales.

Même si l'analyse descriptive des budgets temps donne quelques résultats intéressants, les divergences nationales observées à un tel niveau d'agrégation peuvent masquer des différences structurelles importantes, tant dans la composition que dans les comportements d'activité des ménages. À l'aide d'approches conceptuelles et économétriques appropriées (modèle d'offre de travail, de capital humain et de négociations), on cherche dans cet article à contrôler ces différences structurelles et à analyser les principaux déterminants de la répartition sexuelle du temps social contraint (activités rémunérées, activités domestiques et temps parentaux) au sein des couples. Outre les caractéristiques traditionnelles des ménages, certaines différences institutionnelles peuvent favoriser ou faire obstacle à l'émergence d'une division du travail plus égalitaire. Aussi, une attention particulière est-elle portée aux disparités dans les modes nationaux de régulations du marché du travail, dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques familiales et dans les possibilités de recourir à des services domestiques (cf. encadré 1).

## L'offre de travail des couples

**D'**après les budgets temps des ménages, les Françaises et les Suédoises vivant en couple consacraient, durant les années 1990, toujours plus de temps aux activités domestiques et parentales et moins de temps aux activités professionnelles que leurs homologues masculins (cf. tableau 1).

### Une division du travail plus inégalitaire pour les couples français

La contribution des femmes aux activités domestiques du ménage dépasse nettement celle

des hommes. De surcroît, dans les deux pays, les femmes consacrent plus de temps aux activités domestiques qu'au travail rémunéré, cet écart restant particulièrement sensible en France, avec un différentiel de 10 heures par semaine. Mais la division sexuelle du travail demeure nettement plus inégalitaire parmi les couples français (1). Ainsi, la part relative des Françaises dans l'activité domestique globale du ménage s'élève à 70 % contre 60 % pour les Suédoises (cf. tableau 2).

Globalement, les Suédoises passent moins de temps aux activités domestiques et plus de temps aux activités rémunérées que les Françaises. Bien que les Français et les Suédois affichent des durées du travail grosso modo similaires, les Suédois consacrent plus de temps que les Français aux activités domestiques et parentales. Si dans l'ensemble, les couples suédois présentent une division sexuelle du travail plus égalitaire, les deux pays restent empreints d'une forte spécialisation sexuelle des tâches. Cependant, les disparités hommes/femmes dans la répartition sexuelle du travail se réduisent entre les décennies 1980 et 1990 dans les deux pays (cf. tableau 2). En effet, durant la dernière décennie, la part relative des hommes dans les activités domestiques et le taux d'activité des femmes s'accroissent sensiblement. Cette tendance à une répartition sexuelle plus égalitaire du travail total contraint (2) traduit à la fois la hausse observée des taux d'activité et l'allongement des durées du travail féminin. Le recul du modèle traditionnel, où l'homme est le seul actif, en consolidant la position de négociation des femmes dans le processus d'allocation du temps, explique ces changements de comportement. Néanmoins, ces évolutions, qui restent modestes, montrent bien que les modifications d'attitude en matière de division sexuelle du travail s'inscrivent dans le long terme.

1. Si la France, comparée aux pays nordiques, présente une division sexuelle du travail plus inégalitaire, le comportement des couples français ne semble pas se distinguer de manière significative d'autres pays industrialisés. Deux études récentes (Bonke et Kock-Weser, 1999 ; Belbo, 1999) corroborent ce fait. La première, comparant la France, le Danemark, l'Italie et la Suède, montre que si la part des Françaises dans le travail domestique total du ménage était bien inférieure à celle des pays nordiques, celle-ci restait sensiblement supérieure à celle de l'Italie (71 % contre 80 % pour les Italiennes). Dans la seconde, comparant l'Allemagne et les USA (cf. aussi infra), la contribution relative des Allemands, des Français et des Américains au travail domestique est similaire.

2. Le temps de travail total contraint est défini comme la somme des temps consacrés au travail professionnel, domestique et aux soins portés à des tiers (principalement les enfants).

## LES MARCHÉS DU TRAVAIL FRANÇAIS ET SUÉDOIS : DES DIFFÉRENCES IMPORTANTES

À l'instar de nombreux pays industrialisés, les économies suédoises et françaises ont connu, au cours des deux dernières décennies, de profonds bouleversements (1). Les changements survenus durant cette période se sont traduits par des modifications dans la répartition structurelle des emplois (tertiairisation croissante des emplois et déclin de l'industrie), par une montée des déséquilibres sur le marché du travail ainsi que par des modifications dans les comportements d'activité des ménages. En dépit de ces évolutions similaires, d'importantes disparités nationales doivent être soulignées.

### **Les Suédoises sont plus souvent actives que les Françaises**

Outre une différence notable d'échelle (la population active est environ six fois plus importante en France), les comportements d'activité se distinguent entre les deux pays. En Suède, les taux d'activité des hommes et des femmes (16-64 ans) sont élevés et très proches l'un de l'autre (74 % pour les femmes et 79 % pour les hommes en 1998). En France, à la même date, l'écart est d'environ 13 points (61 % pour les femmes et 74 % pour les hommes). Durant les deux dernières décennies, plus de 90 % de l'augmentation de la population active dans les deux pays peut être attribuée au développement de l'emploi féminin. Cette croissance a plus que compensé le déclin du niveau d'activité des jeunes et des hommes. De façon plus marquée en France, la durée de la vie active s'est raccourcie aux deux extrémités de la pyramide des âges avec l'allongement de la scolarité et les retraits d'activité massifs dès 55 ans dus au recours intensif aux dispositifs de cessation anticipée d'activité.

En France comme en Suède, les profils d'activité par âge des hommes et des femmes se sont rapprochés pour devenir similaires : la courbe bi-modale y a disparu au cours des années 60. Ce sont essentiellement les femmes mariées ou vivant maritalement et les femmes avec des enfants qui ont le plus accru leur activité. Reste, en dépit de ces points communs, une différence persistante entre les deux pays : les taux d'activité des femmes ont augmenté en Suède pour toutes les classes d'âge (à l'exception notable des jeunes) alors que le processus est plus étroitement circonscrit en France aux femmes d'âge intermédiaire (25-49 ans).

### **Le chômage a plus touché les hommes en Suède qu'en France**

Le chômage présente aussi des évolutions nationales contrastées. La France a connu durant les trois dernières décennies, à quelques variations conjoncturelles près, une croissance continue du chômage, qui a dépassé le seuil des 10 % une première fois dans les années 80 puis de nouveau en 1992. En Suède, les déséquilibres sur le marché du travail ont été plus tardifs et plus brutaux. Ainsi, le début des années 90 a-t-il marqué une rupture nette avec la lon-

gue période de plein emploi, le taux de chômage suédois passant de moins de 2 % à plus de 9 % entre 1990 et 1994. D'autre part, les écarts de chômage entre les hommes et les femmes ont évolué différemment entre les deux pays. En France, cet écart est resté à peu près stable, toujours à l'avantage des hommes. Au début des années 70, les taux de chômage en Suède sont, en moyenne, un peu plus élevés chez les femmes que chez les hommes. Ces différences s'estompent progressivement pour atteindre un niveau identique à la fin des années 80. Avec la crise de l'emploi au début des années 90, le différentiel sexuel du taux chômage se creuse, mais à l'inverse de la France, au détriment des hommes, ce qui n'est pas surprenant puisque la diminution drastique du nombre d'emplois salariés en Suède s'est surtout concentrée dans les secteurs où les hommes étaient davantage présents.

### **Une gestion plus souple des contraintes professionnelles et familiales en Suède**

L'emploi à durée déterminée concerne une proportion supérieure de la population salariée en Suède. Cependant, si dans les deux pays, la précarité correspond autant à une phase de tâtonnement dans la recherche d'emploi qu'à une forme de pré-recrutement de la part des employeurs, le travail saisonnier des étudiants est incomparablement plus développé en Suède. En Suède, les emplois à durée limitée sont aussi la traduction fonctionnelle de la multiplicité des formes légales d'absentéisme (congés parentaux, congés de formation) (2) et le travail intérimaire reste peu développé.

Plus que le volume et le sens du recours aux contrats de travail « atypiques », les usages du temps partiel et, plus généralement encore, des dispositifs de retraits temporaires au cours du cycle de vie sont cruciaux pour comprendre les disparités entre les deux pays concernant la division sexuelle du travail et le positionnement des hommes et des femmes sur le marché du travail. Il est indéniable que, conjuguées aux dispositions légales d'absentéisme, les possibilités de modulation individuelle des horaires de travail au cours du cycle de vie autorisent en Suède une gestion plus souple des contraintes professionnelles et familiales. Au total, en Suède, les charges familiales s'exercent, pour les femmes comme pour les hommes, sans incidence majeure sur leur participation légale au marché du travail : c'est la réduction du temps effectivement travaillé (temps partiel et absentéisme légal) qui en facilite la régulation. Ainsi, on peut dégager des trajectoires types d'activité. Les Suédoises, en très grande majorité, travaillent à plein temps jusqu'à la naissance du

→

1. Pour une analyse plus détaillée de l'évolution des marchés du travail français et suédois, cf. Anxo, Flood et Kocoglu (2000).

2. Une forte proportion des emplois à durée déterminée (environ la moitié) sont occupés par des personnes remplaçant celles qui sont en congé parental ou de formation.

## Mesurer la durée effective du travail

De nombreuses études analysent l'offre de travail, mais la majorité des estimations empiriques réalisées au cours de la dernière décennie, reposent le plus souvent sur la durée *habituelle* et non sur la durée *effective* du travail. Or ces

deux mesures du temps de travail diffèrent de manière significative. Les données recueillies par les enquêtes sur l'emploi surestiment, en général, la durée effective du travail, dans la mesure où les individus interrogés ont tendance à indiquer leur durée habituelle du travail, sous-estimant l'impact de l'absentéisme légal sur

### Encadré 1 (suite)

premier enfant, reprennent leur emploi à la fin du congé parental, le plus souvent à temps partiel, puis augmentent progressivement leur durée de travail rémunéré lorsque les enfants sont scolarisés.

Le développement du temps partiel féminin en Suède est à ce titre symptomatique : 41 % des actives y ont recours en 1998. En France, le recours au temps partiel est nettement plus faible : la proportion de femmes à temps partiel était de 31 % en 1998. Si on observe, en France, une croissance importante de cette forme d'emploi durant la dernière décennie, le développement du travail à temps partiel est plus précoce en Suède (début des années 70). De surcroît, le temps partiel en Suède ne peut s'interpréter comme une alternative au chômage et son recours ne semble pas être simplement lié à des impératifs de flexibilité à court terme de la main-d'œuvre. Au total, le temps partiel des Suédoises représente bien plutôt une forme de « transition » entre l'inactivité traditionnelle des mères de famille et une activité largement soutenue voire impulsée par les institutions économiques et politiques. Et cette transition a permis, bien plus qu'en France, d'asseoir une tradition d'activité des mères de famille et d'assurer une meilleure répartition des tâches parentales entre pères et mères d'une part, entre les parents et la collectivité d'autre part (Anxo et Daune-Richard, 1991 ; Anxo et Flood, 1998). En France, en revanche, l'incitation en faveur du temps

partiel est davantage liée à la volonté de créer des emplois, les employeurs pouvant à ce titre bénéficier d'allègements de charges sociales dans le cadre des politiques publiques d'emploi. Aujourd'hui encore, à la différence de la Suède, le temps partiel en France n'est toujours pas considéré comme une forme d'emploi ordinaire, y compris pour les mères de famille puisque le temps plein demeure la norme.

Ainsi, en dépit de cheminements parallèles, les marchés du travail français et suédois présentent toujours des différences importantes. En particulier l'analyse de la place des hommes et des femmes sur le marché du travail révèle un plus fort ancrage et des trajectoires d'activité plus continues pour les Suédoises. Les fortes possibilités de modulation du temps de travail au cours du cycle de vie permettent aux Suédois de mieux concilier activités professionnelles et responsabilités familiales. Néanmoins, l'analyse des enquêtes *Emploi* ne suffit pas pour se prononcer sur les formes de compromis au sein des ménages et l'allocation du temps entre diverses activités. Une analyse plus fine de la division sexuelle du travail nécessite l'utilisation de données sur la répartition du temps au sein des ménages. Les enquêtes sur l'emploi du temps réalisées dans les deux pays permettent de compléter cette analyse et d'apporter quelques éléments de réponse.

Tableau 1  
Temps consacré aux activités professionnelles et domestiques

Heures par semaine

Activités	France				Suède			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	1986	1998	1986	1998	1984	1993	1984	1993
Travail professionnel	36:43 (31:28)	34:19 (31:54)	18:20 (26:00)	19:26 (27:06)	33:03 (22:52)	33:48 (24:44)	19:42 (20:51)	22:04 (22:30)
Travaux domestiques	11:42 (12:48)	14:08 (15:55)	33:07 (16:59)	29:36 (16:56)	15:22 (13:13)	16:18 (13:21)	27:10 (14:09)	23:41 (13:13)
Soins aux tiers (1)	02:01 (4:13)	02:16 (5:09)	05:51 (9:14)	05:09 (8:44)	04:04 (6:21)	03:30 (7:09)	05:49 (8:52)	05:14 (6:21)

1. Les soins aux tiers recouvrent essentiellement le temps consacré aux enfants, mais aussi les soins portés à d'autres membres de la famille (parents âgés).

Lecture : les écarts-types figurent entre parenthèses.

Champ : ensemble des ménages vivant en couple âgés de 18 à 64 ans.

Sources : pour la France, enquête Emploi du temps, 1986 et 1999, Insee ; pour la Suède, Household Market and Non-Market Activities, 1984 et 1993, Department of Economics, Université de Göteborg.

leurs horaires effectifs (3). L'analyse de la distribution des durées du travail fondée sur ces enquêtes montre une forte concentration des salariés, en particulier des hommes, autour de la norme légale ou contractuelle (Anxo et O'Reilly, 2000). En conséquence, ces enquêtes sous-évaluent la dispersion des horaires de travail. Les enquêtes sur les budgets temps, en revanche, saisissent mieux les variations journalières et hebdomadaires de la durée effective du travail et rendent mieux compte de l'impact, par exemple, des enfants sur l'offre de travail des ménages. Si la durée habituelle, affichée ou rémunérée, est utilisée dans les estimations, la présence d'enfants en âge préscolaire n'affecte pas l'offre de travail des hommes, tant en termes de participation que de durée du travail. En revanche, si la durée effective du travail, mesurée à partir des budgets temps, est retenue, l'offre de travail des hommes apparaît sensiblement réduite dans les estimations (Carlin et Flood, 1997). Ainsi, si les enfants n'ont pas d'incidence directe sur la durée habituelle du travail des hommes, ils peuvent infléchir de manière significative leur durée effective de travail. Il semble donc plus approprié d'utiliser la durée effective du travail.

Les données des enquêtes *Emploi du temps* présentent, cependant, deux inconvénients majeurs (cf. encadré 2). Elles surestiment la fréquence des non-participants (valeurs nulles) d'une part, et se heurtent au problème de l'interprétation des

zéros observés d'autre part. En effet, la non-participation des individus, c'est-à-dire le report d'une durée de travail nulle, peut être interprétée de deux manières : soit les individus n'exercent pas habituellement une activité rémunérée (non-actifs) soit les individus ont un emploi mais, pour différentes raisons (congés maladie, parentaux, etc.) ne travaillaient pas le jour de l'enquête. Cette ambiguïté résulte du fait que les enquêtes *Emploi du temps* ne portent que sur un nombre restreint de journées (une journée dans l'enquête française et deux dans l'enquête suédoise). Ainsi, lors des estimations, il est nécessaire de distinguer les individus habituellement non actifs de ceux qui, lors de l'enquête, n'ont pas déclaré d'activité rémunérée alors qu'ils ont un emploi.

Outre ces problèmes liés à la structure des échantillons, l'analyse de l'offre de travail des couples nécessite de distinguer les facteurs influant sur la décision de participer au marché du travail de ceux influant la durée effective du travail, conditionnelle au fait que les individus

3. Les enquêtes *Emploi du temps* fournissent deux mesures de la durée hebdomadaire du travail : la durée habituelle du travail des ménages, provenant du questionnaire individuel joint à ces enquêtes, et l'autre la durée effective du travail (temps consacré à une activité rémunérée) provenant des budgets temps. Des différences significatives existent entre les deux mesures, particulièrement dans le cas suédois. En effet, la durée habituelle du travail est nettement supérieure à celle obtenue à partir des enquêtes budget temps. Cet écart entre les deux mesures témoigne de l'importance des formes d'absentéisme légal en Suède, mal saisies par les mesures du temps de travail basées sur la durée habituelle du travail.

Tableau 2  
**Durée hebdomadaire totale consacrée par le ménage aux différentes activités (heures par semaine) et part relative des femmes dans ce total selon le type d'activités (en %)**

France								
	Travail professionnel		Travail domestique		Soins aux tiers (1)		Total	
	Heures	Part des femmes (en %)	Heures	Part des femmes (en %)	Heures	Part des femmes (en %)	Heures	Part des femmes (en %)
1986	55:03	33	44:49	74	7:52	74	108:50	53,4
1998	53:45	36	43:44	68	7:25	69	106:15	51,6
Suède								
	Travail professionnel		Travail domestique		Soins aux tiers (1)		Total	
	Heures	Part des femmes (en %)	Heures	Part des femmes (en %)	Heures	Part des femmes (en %)	Heures	Part des femmes (en %)
1984	52:45	37	42:32	64	9:53	59	105:58	50,0
1993	55:52	40	39:59	59	8:44	60	106:36	48,8

1. Les soins aux tiers recouvrent essentiellement le temps consacré aux enfants, mais aussi les soins portés à d'autres membres de la famille (parents âgés).

Champ : ensemble des ménages vivant en couple âgés de 18 à 64 ans.

Sources : pour la France, enquête *Emploi du temps*, 1986 et 1999, Insee ; pour la Suède, Household Market and Non-Market Activities, 1984 et 1993, Department of Economics, Université de Göteborg.

### LES ENQUÊTES EMPLOI DU TEMPS : MESURER L'ALLOCATION DU TEMPS

Les enquêtes *Emploi du temps* françaises et suédoises présentent de nombreuses similitudes. Elles sont fondées sur des échantillons aléatoires représentatifs des populations respectives et les méthodes de collectes de données sont globalement semblables. Dans les deux pays, les enquêtes *Emploi du temps* permettent de décrire, de manière précise et détaillée, la répartition du temps des ménages entre différentes activités. La collecte de l'information a été effectuée à partir de carnets journaliers dans lesquels les personnes interrogées notent la durée de leurs diverses activités au cours d'une journée. Cette méthode permet d'enregistrer les activités à l'instant où elles sont réalisées, limitant ainsi les erreurs de mémoire. Si plusieurs activités sont effectuées simultanément, seules les deux activités majeures sont comptabilisées et, suivant les indications des personnes interrogées, elles sont répertoriées en activités principales et secondaires. Afin de tenir compte des variations saisonnières dans la répartition du temps, les enquêtes *Emplois du temps* ont été menées tout au long de l'année.

Les enquêtes utilisées dans cette étude ont été réalisées au milieu des années 1980 (1984 pour la Suède et 1986 pour la France), les secondes dans les années 1990 (1993 pour la Suède et 1998 pour la France). Le décalage temporel dans la réalisation des enquêtes françaises et suédoises pose certains problèmes de comparaison. Toutefois, compte tenu de l'inertie des comportements concernant l'allocation du temps au sein des ménages, l'écart temporel ne devrait pas avoir une incidence significative pour l'analyse comparative. Outre l'information sur l'allocation du temps, les enquêtes comprennent des informations détaillées sur les caractéristiques socio-économiques des ménages.

#### Les enquêtes françaises de 1986 et 1998 : une durée minimale d'activité de 10 minutes

L'échantillon de 1986 comprend 16 047 individus, celui de 1998 est composé de 11 956 individus âgés de 15 ans et plus. La seconde enquête couvre la période comprise entre le 16 février 1998 et le 15 février 1999. En 1998 comme en 1986, l'échantillon représentatif a été tiré de façon uniforme. Dans l'enquête de 1986, seuls les individus de 15 ans et plus, et éventuellement leur conjoint appartenant à un même ménage, ont rempli le carnet journalier. En 1998, tous les individus de plus de 15 ans des ménages sélectionnés étaient tenus de remplir un carnet journalier. Pour l'enquête de 1998, on n'a retenu que les ménages dans lesquels tous les individus de 15 ans et plus ont rempli un carnet (c'est-à-dire les ménages « complets »). L'enquête de 1998 a été, pour des raisons d'harmonisation avec l'enquête européenne, menée de manière légèrement différente de celle effectuée en 1986. La principale modification porte sur l'unité de mesure des durées d'activités. En 1986, la périodicité des activités était de 5 minutes. Elle est passée à 10 minutes dans l'enquête de 1998. Les données de 1986 ont été redressées par l'Insee afin de faciliter les comparaisons entre les deux enquêtes. Au niveau le plus fin, les données d'emploi du temps recueillies à partir des carnets ont été réparties en 139 activités principales.

#### Les enquêtes suédoises de 1984 et 1993 : une distinction été/hiver et jour de semaine/jour de week-end

Les enquêtes suédoises de 1984 et 1993 (*Household Market and Non-Market Activities*) reposent sur une

méthode de collecte identique et portent sur un échantillon aléatoire représentatif de la population suédoise. Les enquêtes de 1984 et 1993 comprennent respectivement 2 495 et 2 365 individus âgés de 18 à 74 ans. L'enquête de 1984 a été conduite du 15 février 1984 au 14 février 1985 et celle de 1993 du 1<sup>er</sup> mars 1993 au 28 février 1994. Concernant l'information sur la répartition du temps des ménages, chaque individu remplit deux carnets journaliers, l'un pendant les mois d'été et l'autre durant les mois d'hiver. De plus, l'un des deux carnets journaliers est rempli durant un jour de semaine et l'autre un jour de week-end. Pour les couples, les deux carnets journaliers sont remplis le même jour par les deux conjoints.

Les réponses obtenues ont été réparties en 72 activités principales. Pour chacune des activités, une durée moyenne hebdomadaire a été calculée. Lorsque l'individu a rempli les deux carnets, la moyenne horaire hebdomadaire pour chacune des activités est calculée de la manière suivante :

$$T_i = 5 \cdot T_{iw} + 2 \cdot T_{ih} \quad i = 1, \dots, 72 \text{ activités}$$

Les indices  $w$  et  $h$  correspondent respectivement à une journée de la semaine et une journée du week-end. Lorsque la personne interrogée n'a répondu qu'à une seule enquête, le temps hebdomadaire moyen est  $T_i = 5 \cdot T_{iw}$  si c'est un jour de semaine qui est renseigné, et de  $T_i = 2 \cdot T_{ih}$  pour un jour de week-end. Les données concernant la durée des différentes activités sont donc des moyennes hebdomadaires pondérées.

Pour des raisons de comparabilité, on a limité l'échantillon aux individus âgés de 18 à 64 ans. Après les différentes sélections, les échantillons se composent pour la France de 13 666 individus dont 5 136 couples en 1986 et 10 194 individus dont 3 033 couples en 1998. Pour la Suède, l'échantillon est de 2 192 individus dont 743 couples en 1984 et 2 003 individus dont 622 couples en 1993.

#### Sept activités homogènes pour assurer la comparabilité

Les enquêtes françaises ayant une catégorisation plus fine des activités des ménages, on a calibré les agrégats d'activité à partir de l'enquête suédoise. Au niveau le plus fin, les activités ont été réparties en 40 groupes homogènes. Au niveau le plus agrégé, sept activités ont été retenues :

- Activités professionnelles
- Éducation-formation
- Activités domestiques
- Soins personnels et besoins physiologiques
- Soins apportés à un tiers
- Loisirs
- Trajets

Les durées moyennes des différentes activités sont exprimées en heures par semaine et la part relative des différentes activités est exprimée en fonction du temps hebdomadaire total disponible (168 heures). Du fait des non-réponses, la somme des sept activités ne correspond pas toujours aux 168 heures. Toutefois, les individus dont les non-réponses dépassaient deux heures ont été éliminés des échantillons.

travaillent. L'absence d'une modélisation de la décision de participation peut, en effet, entraîner des biais de sélection rendant fragile l'interprétation des estimations.

### Trois méthodes d'estimation de l'offre de travail

Trois méthodes économétriques sont couramment utilisés pour estimer l'offre de travail des ménages : les méthodes *Tobit* (type I et type II) et la méthode dite à Double Haies (*Double Hurdle* par la suite). Une description plus détaillée de ces méthodes est donnée en annexe, mais leurs principales caractéristiques peuvent être résumées de la façon suivante.

- La méthode *Tobit* I, élaborée par Tobin (1958), est la plus simple mais aussi la plus restrictive. En effet, la décision de participation des individus n'est pas modélisée et les estimations reposent uniquement sur la durée du travail observée.
- La méthode *Tobit* II (*Tobit* avec sélection), développé par Heckman (1978), est une variante du modèle *Tobit* I. La différence majeure avec la précédente méthode est que la décision de participation des individus sur le marché du travail est explicitement modélisée. Cependant, la modélisation de l'offre de travail et la décision de participation reposent sur une seule source d'information, à savoir la durée effective du travail issue des enquêtes budget temps. En d'autres termes, la différence de nature des zéros n'est pas distinguée, ce qui peut contribuer à biaiser l'impact des variables exogènes (par exemple le nombre et l'âge des enfants) sur la probabilité de travailler des ménages.
- Enfin, la méthode *Double Hurdle* représente une extension intéressante du modèle *Tobit* II (Jones, 1988 et 1992), dans la mesure où elle permet de combiner les informations sur la participation au marché du travail (actifs/non-actifs) et la durée effective du travail. À l'instar du modèle *Tobit* II, la décision de participation est explicitement spécifiée mais la modélisation du processus de décision de participation repose sur des informations complémentaires ayant trait à l'activité des individus et pas seulement sur la durée du travail issue des budgets temps (4). L'avantage de cette méthode est de pouvoir modéliser de manière distincte l'impact de l'environnement socio-économique sur la décision de participation et la durée effective du travail (5) des ménages en prenant en considération la nature différente des zéros observés.

Cette dernière méthode étant plus adaptée, on se limite ici à l'analyse des résultats obtenus par le modèle *Double Hurdle* (6).

### Un processus d'allocation du temps séquentiel

Outre ces problèmes méthodologiques, certaines difficultés conceptuelles doivent être considérées. Théoriquement, du fait de l'endogénéité de la durée du travail et des temps consacrés aux activités domestiques et parentales, un modèle d'offre collective de travail incluant la production domestique devrait être utilisé (Chiappori, 1997). Ici, une telle approche nécessiterait l'estimation simultanée d'un système de six équations incluant des restrictions inter-équations (7). L'estimation et l'identification d'un tel système comprenant un nombre restreint de variables indépendantes apparaissent extrêmement complexes. Par ailleurs, comme souligné par Amemiya (1974) et Gouriéroux *et al.* (1980a et 1980b), aux conditions d'identification usuelles viennent s'ajouter des conditions sur la cohérence statistique du modèle. Celles-ci, outre le désavantage de réduire les degrés de liberté du modèle, n'ont pas d'interprétation économique simple. L'approche repose ici sur l'hypothèse, restrictive, que le processus d'allocation intra-familiale du temps est de nature séquentielle. Dans une première étape, les deux conjoints choisissent leur durée du travail respective ; ensuite, étant donné leur degré de participation sur le marché du travail, ils déterminent la répartition du temps entre activités domestiques et parentales. En conséquence, la durée du travail du conjoint constitue une variable explicative exogène dans l'estimation des déterminants des activités domestiques et parentales, mais le temps consacré à ces activités n'affecte pas l'offre du travail des ménages (8).

Les taux de salaire et les revenus non salariaux sont deux variables exogènes centrales des modè-

4. Dans cette étude, le critère de participation des individus est fondé sur la combinaison du statut d'activité des individus (actifs/non-actifs) et de la durée habituelle du travail. Ces données proviennent des questionnaires individuels joints aux enquêtes budgets temps. Ainsi, on considère comme actifs, tous les individus ayant déclaré être actifs et ayant indiqué une durée habituelle du travail positive. Une conséquence de ce choix est que les chômeurs sont ici considérés comme des non-actifs.

5. Les données sur la durée effective du travail proviennent des budgets temps.

6. Voir Anxo, Flood et Kocoglu (2000) pour une comparaison détaillée des résultats selon la méthode utilisée.

7. Cf. encadré 3 pour une description du système d'équations simultanées estimé dans une première étape.

8. Pour une analyse critique de l'approche séquentielle voir Jenkins et Leary (1994). Voir aussi infra pour une discussion sur le problème de l'endogénéité du temps de travail.

les traditionnels d'offre de travail. L'enquête française ne comportant aucune information d'ordre fiscal, on a été contraint d'utiliser le taux de salaire brut. De plus, afin d'obtenir des taux de salaire virtuels des individus non actifs, on a estimé une série d'équations de salaires (9). Les revenus non salariaux des couples français, non disponibles dans l'enquête, ont été évalués comme la différence entre le revenu total des couples et leur revenu salarial.

La durée effective du travail du conjoint a été introduite comme variable explicative. Outre l'âge des conjoints, quatre variables muettes, reflétant la présence et l'âge des enfants, permettent de mesurer l'impact de la composition des ménages sur l'offre de travail. La prise en compte de la différence d'âge entre les conjoints reflète l'avantage stratégique qu'est supposé prendre le conjoint le plus âgé dans le processus d'allocation du temps (cf. *infra* pour une présentation plus détaillée). Enfin, pour tenir compte de possibles variations régionales, une variable muette (zone urbaine) a été introduite (cf. tableau 3 pour une description des caractéristiques des échantillons et variables retenues).

### Une forte complémentarité des durées du travail des conjoints

Les effets marginaux, évalués sur la moyenne des échantillons, sont reportés dans le tableau 4 (10). Indépendamment du pays et du sexe, le taux de salaire estimé a un effet positif ou nul sur l'offre de travail mais ce dernier n'est statistiquement pas significatif (sauf pour les Françaises) (11). Par ailleurs, en contradiction avec les prévisions des modèles théoriques, les revenus non salariaux ont un effet positif sur l'offre de travail des Français alors qu'ils n'ont pas d'impact significatif en Suède. Ces résultats contradictoires peuvent être attribués à la fragilité des estimations des revenus non salariaux en France (12).

L'âge a un effet positif mais décroissant sur l'offre de travail des Suédois et un impact non significatif sur l'offre de travail des Suédoises et des couples français (13). La différence d'âge entre les conjoints, censée refléter un avantage stratégique du conjoint le plus âgé, n'a pas d'effet significatif sur l'offre de travail des individus.

Les résultats font aussi apparaître une forte complémentarité des durées du travail des conjoints. La relation positive entre offre de travail et durée du travail du conjoint présente, néan-

moins, quelques différences. Si, dans les deux pays, l'impact d'un allongement de la durée du travail des femmes sur l'offre de travail des hommes est du même ordre de grandeur, les Suédoises seraient, en revanche, plus réactives aux comportements d'activité de leur conjoint que les Françaises.

### La présence d'enfants en âge préscolaire réduit l'offre de travail des femmes

Sans surprise, la composition du ménage, à savoir la présence et l'âge des enfants, est un facteur déterminant de l'offre de travail et de la division sexuelle du travail des couples. En Suède, la présence d'enfants en âge préscolaire (moins de trois ans) n'a d'impact ni sur le taux d'activité des pères ni sur leur durée du travail. Cependant, la proportion des pères prenant leur congé parental a régulièrement augmenté durant la décennie 90 pour atteindre 80 % en 1999 et, en moyenne, la durée de leur congé parental est de l'ordre de 30 jours. Aussi, même si les enfants en bas âge n'affectent pas la durée du travail des Suédois, ils ont un impact positif sur la division sexuelle des activités domestiques ou parentales (cf. *infra*) et ainsi contribuent à une division sexuelle du travail plus égalitaire.

En France, en revanche, la présence d'enfants en âge préscolaire augmente l'offre de travail des hommes d'un peu plus de 4 heures par semaine (cf. tableau 4). Outre des différences socio-culturelles quant à l'investissement des pères dans l'éducation des enfants, l'impact positif des jeunes enfants sur l'offre de travail des Français est très certainement lié à la diminution concomitante du niveau de vie des ména-

9. Dans un premier temps, on a utilisé la méthode Heckit (Mills ratio) pour tenir compte d'éventuels biais de sélection. Le résultat des estimations ne révélant pas de biais de sélection dans les deux échantillons, on a estimé les équations de salaire par la méthode des moindres carrés. Cette estimation a été réalisée en deux étapes. Dans la première, on a estimé des taux de salaire potentiels pour les individus exerçant une activité. Les variables exogènes retenues sont : le niveau d'éducation, l'expérience professionnelle (et son carré), l'âge, le nombre d'enfants et une variable muette pour la région de résidence. Ensuite, à partir de ces premières estimations, on a prédit des taux de salaires potentiels pour les non-actifs.

10. Pour une présentation du calcul des effets marginaux, voir l'annexe méthodologique.

11. Globalement, peu de coefficients apparaissent statistiquement significatifs pour la Suède, en raison, pour une grande part, de la taille plus restreinte de l'échantillon suédois.

12. Les données françaises ne permettent pas de distinguer les différentes catégories de revenus non salariaux (revenus de la propriété, prestations sociales, etc.).

13. L'effet non linéaire de l'âge sur l'offre de travail des Suédois peut être partiellement attribué aux dispositifs de retraite progressive à temps partiel, relativement importants à cette époque dans les secteurs à dominante masculine.

ges lors de la naissance d'un enfant. Pour compenser cette baisse, les Français augmenteraient davantage leur offre de travail que les Suédois. Cependant, la décomposition de l'effet marginal total suggère une seconde interprétation. En effet, la quasi-totalité de l'effet résulte d'une hausse de la probabilité de travailler. La corrélation positive entre offre de travail masculine et enfants refléterait plutôt le fait que la décision

d'avoir des enfants soit conditionnelle à l'obtention préalable d'un emploi (14).

14. Le fait de ne pas retrouver le même effet pour les pères suédois est très certainement lié aux conditions plus favorables sur le marché du travail (taux de chômage plus faible, cf. encadré 1) et aussi aux conditions financières des congés parentaux qui incitent les femmes à travailler à temps complet avant la naissance de l'enfant, rendant moins nécessaire l'emploi masculin comme condition permissive.

Tableau 3  
Principales caractéristiques des deux échantillons

Variables	France (1998)	Suède (1993)
Nombre d'observations	3 033	622
Âge moyen, hommes	43,6	44,9
Âge moyen, femmes	41,0	42,1
Âge moyen du couple	42,3	43,5
Couples âgés de 18 à 29 ans (%)	15	14
Couples âgés de 30 à 49 ans (%)	60	55
Couples âgés de 50 à 64 ans (%)	25	31
Différence d'âge moyenne entre les époux	2,5	2,8
Nombre de personnes dans le ménage	3,4	3,2
Nombre d'enfants (1)	1,94	1,83
Couples avec au moins un enfant de 0 à 3 ans (%)	18	17
Couples avec au moins un enfant de 4 à 6 ans (%)	16	12
Couples avec au moins un enfant de 7 à 12 ans (%)	28	16
Couples avec au moins un enfant de 13 à 17 ans (%)	24	14
Niveau d'éducation des hommes		
Inférieur ou égal à l'école obligatoire (%)	68	48
Intermédiaire (%)	12	33
Enseignement supérieur (universités ou assimilés) (%)	21	19
Niveau d'éducation des femmes		
Inférieur ou égal à l'école obligatoire (%)	64	45
Intermédiaire (%)	14	33
Enseignement supérieur (universités ou assimilés) (%)	22	21
Zone urbaine (2) (%)	41	26
Propriétaire ou accédant d'un logement (%)	63	80
Taux de salaire horaire (3) prédit des hommes	111	125
Taux de salaire horaire (3) prédit des femmes	92	107
Taux d'activité des hommes (%)	82	85
Taux d'activité des femmes (%)	63	78
Durée habituelle du travail (4) des hommes	34,4	36,9
Durée habituelle du travail des femmes	21,8	27,8
<b>Enquêtes <i>Emploi du temps</i></b>		
Part de l'homme dans le temps de travail professionnel total du couple (%)	65	61
Part de l'homme dans le temps de travail domestique total du couple (%)	30	40
Part du salaire de l'homme dans le revenu salarial total du couple (%)	56	55
Durée du travail des hommes	35,4	33,4
Durée des activités domestiques des hommes	14,1	16,5
Durée des activités parentales des hommes	2,5	3,5
Durée du travail des femmes	21,2	22,5
Durée des activités domestiques des femmes	28,8	23,5
Durée des activités parentales des femmes	5,9	5,4
1. Couples avec enfants. 2. Sont comptabilisées comme « zone urbaine » les villes de plus de 100 000 habitants. 3. Francs français et couronnes suédoises par heure. 4. Ces chiffres proviennent du questionnaire individuel accompagnant l'enquête <i>Emploi du temps</i> . Ces valeurs correspondent aux durées hebdomadaires habituelles de travail déclarées par les individus dans le questionnaire individuel.		

Champ : ensemble des ménages vivant en couple âgés de 18 à 64 ans.

Sources : pour la France, enquête *Emploi du temps*, 1986 et 1999, Insee ; pour la Suède, Household Market and Non-Market Activities, 1984 et 1993, Department of Economics, Université de Göteborg.



Globalement, la présence de jeunes enfants en âge préscolaire réduit de manière notable l'offre de travail des femmes. Les différences nationales en la matière apparaissent particulièrement importantes. Ainsi, lorsque les couples suédois ont un enfant en âge préscolaire, les mères diminuent leur offre de travail de plus de 17 heures par semaine. Environ 75 % de cette réduction résulte d'une baisse de la durée effective du travail des actives. Le résultat correspondant pour la France est une diminution de 5 heures par semaine. Néanmoins, si l'impact global des jeunes enfants en âge préscolaire sur l'offre de travail féminine est plus faible en France, la décomposition de l'effet marginal total montre que les phénomènes de retrait du marché du travail à la naissance d'un enfant demeurent plus importants en France (15).

### Un système de congé parental plus flexible et plus généreux en Suède

L'incidence différenciée des enfants en âge préscolaire sur l'offre de travail féminine s'explique essentiellement par certaines disparités nationales dans la mise en œuvre des politiques familiales. En Suède, le système de congés parentaux est à la fois flexible et généreux (cf. encadré 3). La durée du congé parental est de 15 mois et le taux de compensation pour les 12 premiers mois est de 80 % du revenu précédant la naissance de l'enfant. En France, la durée du congé maternité est de trois mois et le système de congé parental, introduit au début des années 1980, ne donne, généralement, pas lieu à une compensation de revenu, sauf s'il est couplé avec l'allocation

parentale d'éducation dont le montant forfaitaire est assez bas.

Ces différences institutionnelles concernant le droit à l'absence, devraient inciter les mères suédoises à se retirer temporairement du marché du travail durant une période plus longue que les françaises. À l'issue du congé parental, la réinsertion des mères suédoises sur le marché du travail s'effectue, le plus souvent, à temps partiel long. Par conséquent, le plus fort impact des jeunes enfants sur l'offre de travail des Suédoises peut s'expliquer par l'effet cumulatif d'une plus

15. L'incidence de la présence de jeunes enfants sur l'offre de travail féminine dépend de la spécification économétrique retenue (Anxo, Flood et Kocoglu, 2000). En effet, lorsque les couples suédois ont un enfant en âge préscolaire, les mères diminuent leur offre de travail d'environ 9 heures par semaine avec la méthode Tobit II contre une baisse supérieure à 17 heures avec la méthode Double Hurdle. Pour expliquer ces divergences, il est important de rappeler les différences entre les méthodes Tobit II et Double Hurdle. Le critère de participation au marché du travail repose, pour le modèle Tobit II, sur les données issues des budgets temps (à savoir la durée effective du travail observée dans les budgets temps) alors qu'il repose sur les taux d'activité pour le modèle Double Hurdle. La décomposition de l'effet marginal total permet de mieux comprendre ces divergences. Ainsi, avec la méthode Double Hurdle, environ 75 % de la réduction de l'offre de travail des Suédoises résulte d'une baisse de la durée du travail des actives. A contrario dans le modèle Tobit II, une part relativement plus importante de l'effet total résulte d'une baisse de la probabilité de travailler. Ce qui apparaît comme une baisse de la durée du travail des actives dans le cas Double Hurdle se manifeste comme un retrait du marché du travail dans le cas Tobit. Il n'est pas surprenant que la divergence entre les résultats du modèle Tobit II et ceux du modèle Double Hurdle soit particulièrement forte pour les mères suédoises. En effet, l'incidence du temps partiel parmi les mères de jeunes enfants est particulièrement élevée en Suède. Ainsi, si le temps partiel prend la forme d'une absence d'une ou deux journées par semaine, la probabilité d'être interrogée durant une journée non travaillée augmente. Par conséquent, le modèle Double Hurdle apparaît plus approprié pour saisir l'impact de la composition des ménages sur l'offre de travail des couples (cf. aussi l'annexe méthodologique).

Tableau 4  
Les déterminants de l'offre de travail : effets marginaux (modèle *Double Hurdle*)

Variabes	Françaises	Français	Suédoises	Suédois
Durée du travail du conjoint (heures par semaine)	0,16 (0,01)***	0,24 (0,02)***	0,32 (0,05)***	0,17 (0,05)***
Taux de salaire prédit (francs ou couronnes par heure)	0,02 (0,01)**	0,00 (0,01)	0,00 (0,09)	0,06 (0,06)
Revenus non salariaux du couple (milliers de francs ou de couronnes par mois)	0,19 (0,06)***	0,50 (0,07)***	- 0,12 (1,14)	1,20 (0,92)
Âge	- 0,10 (0,37)	- 0,56 (0,46)	0,49 (0,88)	2,18 (0,77)***
Âge au carré/100	0,05 (0,46)	0,86 (0,54)	- 0,51 (1,04)	- 2,40 (0,86)***
Enfants 0 à 3 ans (1 = oui, 0 = non)	- 5,13 (1,13)***	4,26 (1,53)***	- 17,31 (4,22)***	4,61 (2,98)
Enfants 4 à 6 ans (1 = oui, 0 = non)	- 1,29 (1,22)	0,80 (1,59)	- 0,79 (3,88)	- 1,64 (3,28)
Enfants 7 à 12 ans (1 = oui, 0 = non)	- 1,39 (0,99)	3,37 (1,32)*	1,47 (3,41)	- 4,48 (2,92)
Âge de l'homme - Âge de la femme	0,16 (0,10)	- 0,01 (0,13)	0,52 (0,29)	- 0,26 (0,25)
Zone Urbaine (1 = oui, 0 = non)	0,89 (0,81)	1,20 (1,06)	2,92 (2,70)	- 4,08 (2,35)*

Lecture : les écarts-types sont indiqués entre parenthèses. Les effets marginaux sont évalués à partir de la moyenne des échantillons. \*\*\* indique que la variable est significative à 1 %, \*\* à 5 % et \* à 10 %.

Sources : pour la France, enquête Emploi du temps, 1986 et 1999, Insee ; pour la Suède, Household Market and Non-Market Activities, 1984 et 1993, Department of Economics, Université de Göteborg.

longue période d'absence et par des possibilités de modulation du temps de travail offertes dans le cadre du congé parental. De manière générale, les Suédoises travaillent à plein temps avant la naissance de leur premier enfant afin de maximiser leur revenu durant le congé parental (Anxo *et al.*, 2000). Une fois le congé parental terminé, leur réinsertion sur le marché du travail est assurée par la garantie à l'emploi stipulée par le système suédois de congés parentaux. Ensuite, à mesure que les enfants grandissent, elles allongent progressivement leur durée du travail (16). Les trajectoires d'activité et le profil de la durée du travail des Suédoises au cours du cycle de vie semblent être également confirmés par les estimations : l'impact des enfants sur l'offre de travail des Suédoises disparaît lorsque les enfants entrent dans leur quatrième année (cf. tableau 4).

En France, la durée du congé maternité est relativement courte et la compensation liée au congé parental faible. Par conséquent, les jeunes enfants ont un impact plus faible sur l'offre de travail des Françaises. Ainsi, il semblerait que la reprise d'emploi soit plus précoce et en plus forte proportion à temps plein. Néanmoins,

comme la décomposition de l'effet marginal total l'indique, l'impact négatif des enfants en âge préscolaire sur la probabilité de travailler reste relativement plus important en France qu'en Suède et reste cohérent avec d'autres travaux empiriques (Daune-Richard, 2000). En effet, au cours des dernières années, la baisse importante des taux d'activité des mères de deux enfants (une baisse de 20 points) est certainement liée à l'extension de l'allocation parentale d'éducation (17).

### Les modes de garde collective favorisent la parité

Les différences d'impact des enfants sur l'offre de travail des femmes peuvent être aussi attri-

16. On est bien sûr en droit de s'interroger sur les effets à long terme des interruptions d'emploi et du temps partiel sur les carrières et l'évolution des revenus des femmes. Une étude récente (Albrecht *et al.*, 1998) tendrait à montrer que le système de congé parental n'a pas d'incidence négative sur l'évolution salariale des femmes.

17. Selon Gallou et Simon (1999), le nombre de bénéficiaires de l'allocation parentale d'éducation, principalement des femmes, serait passé de 175 000 en 1994 à 500 000 en 1997.

#### Encadré 3

### LES SYSTÈMES DE CONGÉS PARENTAUX EN FRANCE ET EN SUÈDE

#### France : un congé parental sans indemnités et une allocation parentale d'éducation (APE)

Les parents peuvent bénéficier, en même temps ou alternativement, d'un congé parental (sans indemnités) jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant. Ce congé parental peut être complet ou associé à un travail à temps partiel. À l'issue du congé, les parents sont assurés de retrouver leur emploi. Par ailleurs, en 1985, une allocation parentale d'éducation (APE) a été introduite pour les parents décidant de se retirer du marché du travail pour prendre en charge leurs enfants. Initialement, cette allocation ne portait que sur le troisième enfant (jusqu'à l'âge de trois ans). Une modification de la loi, entrée en vigueur en 1994, a étendu cette allocation parentale d'éducation au deuxième enfant et a de plus permis son cumul avec un emploi à temps partiel. Le montant de l'allocation parentale d'éducation est forfaitaire et dépend de la durée du travail. Elle est versée à taux plein (464 euros ou 3 045 francs par mois) lorsque le parent cesse de travailler. Elle est versée à taux partiel en cas d'emploi à temps partiel : 307 euros (2 013 francs) pour une durée du travail inférieure ou égale à 85 heures par mois, 232 euros (1 522 francs) lorsque la durée du travail est comprise entre 85 et 136 heures par mois. Un ménage ne peut bénéficier que d'une seule allocation à taux plein, mais les deux parents peuvent cumuler deux allocations à taux partiel. L'allocation parentale d'éducation est une prestation exonérée d'impôt sur le revenu.

#### Suède : des congés parentaux de 15 mois modulables

L'actuel système de congés parentaux a été institué en 1974 à la place des congés maternités. La durée des congés parentaux pour le couple, initialement de six mois, a été progressivement étendue à 15 mois dans les années 80. Associé à une garantie de retour à l'emploi, le congé parental offre de larges possibilités de modulation dans la mesure où il peut être utilisé sur une plus longue période en réduisant la durée hebdomadaire du travail avec compensation salariale. Le niveau de la compensation salariale est, pour les 12 premiers mois, de 80 % du revenu brut précédant la naissance de l'enfant. Les trois derniers mois donnent lieu à une indemnité forfaitaire journalière de 60 couronnes (environ 6 euros ou 40 francs). Les deux parents peuvent répartir entre eux à leur convenance les 10 premiers mois. Afin de favoriser une répartition plus égalitaire de l'absence entre les deux parents, un mois non transférable a été introduit au milieu des années 90, compensé à 90 % du revenu. De plus, les parents suédois ont, depuis 1979, le droit de réduire leur durée du travail de 25 % sans compensation salariale jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 8 ans. Outre les congés parentaux, des congés rémunérés en cas de maladie des enfants ont été introduits dans les années 70 et leur durée légale est aujourd'hui de 60 jours par an et par enfant.

buées aux disparités nationales dans la prise en charge des jeunes enfants. Une offre restreinte de mode de garde (en termes d'accès et/ou d'heures d'ouverture) peut limiter l'offre de travail des ménages. En Suède, presque tous les enfants de moins de un an sont pris en charge par un des parents. En France, la moitié des enfants de moins de trois ans sont gardés par l'un des deux parents, les autres se répartissant entre les assistantes maternelles, les crèches, la solidarité familiale ou de voisinage et la garde à domicile. En revanche, lorsque l'enfant atteint l'âge de trois ans, les taux de garde collective sont, dans les deux pays, supérieurs à 75 %. L'impact négatif des enfants sur l'offre de travail des femmes disparaît pour les enfants de plus de trois ans (cf. tableau 4), confirmant l'enjeu décisif des modes de garde institutionnels de la petite enfance sur la parité hommes/femmes en général et sur l'offre de travail des femmes en particulier.

## La répartition des activités domestiques et parentales

D'après les enquêtes emploi du temps, la répartition sexuelle des activités domestiques est plus inégalitaire en France qu'en Suède (18) (19) : 41 % des hommes mariés ou vivant maritalement participent aux activités domestiques du ménage en Suède contre 32 % en France. Par ailleurs, les Françaises consacrent, en moyenne, six heures de plus par semaine aux activités domestiques que les Suédoises (29 heures contre 23 heures). Une analyse plus fine par type d'activités domestiques montre que les Suédoises passent aussi moins de temps pour chaque activité répertoriée : l'écart le plus important concerne la lessive et le repassage (2 heures de moins par semaine pour les Suédoises).

Indépendamment du cadre théorique retenu (cf. encadré 4), le revenu du ménage est supposé réduire le temps consacré par le couple aux activités domestiques. En effet, un revenu plus élevé permet au ménage de substituer une part de sa production domestique par des biens et services disponibles sur le marché. Les estimations réalisées confirment la corrélation négative entre revenu et temps consacré aux activités domestiques. Cependant, cette relation n'est statistiquement significative que pour la France. L'absence d'effet revenu en Suède peut s'expliquer par la carence relative de l'offre de biens et de services de substitution et aussi par une dispersion plus faible des revenus.

Théoriquement, le différentiel de revenu entre conjoints devrait, *ceteris paribus*, accentuer l'inégalité dans la répartition sexuelle des tâches domestiques. Dans les deux pays, un plus fort différentiel sexuel de revenu réduit la contribution des hommes aux activités domestiques, la réduction étant du même ordre de grandeur. Cette réduction résulte de l'effet conjugué de la baisse du temps qu'ils consacrent aux activités domestiques et d'un allongement de la durée du travail domestique de leur conjointe.

### En France, plus la femme travaille, plus la répartition des tâches domestiques est égalitaire...

Les effets de la durée du travail du conjoint entraînent quelques disparités entre les deux pays. En Suède, la durée du travail d'un des conjoints ne semble pas avoir d'impact sur la production domestique de l'autre. En revanche, en France, un allongement de la durée du travail d'un conjoint entraîne une légère réduction de la production domestique de l'autre (cf. tableau 5). Ce résultat est lié à la complémentarité des durées du travail des conjoints, observée lors des estimations sur l'offre de travail. Toutefois, la contribution relative des hommes est positivement corrélée à la durée du travail des femmes. Ainsi, plus la participation des femmes au marché du travail est importante, plus la répartition des tâches domestiques est égalitaire. Cet effet passe par deux canaux. Le premier est direct : lorsque les femmes augmentent leur durée du travail, elles consacrent moins de temps à la production domestique ; ainsi, toutes choses égales par ailleurs, la contribution relative des hommes aux activités domestiques augmente. Le second est indirect : un allongement de la durée du travail des femmes diminue la part du revenu des hommes dans le revenu global du couple, ce qui favorise une répartition plus égalitaire des tâches.

En Suède, le niveau de formation du couple n'a d'impact ni sur le temps que chaque conjoint consacre aux activités domestiques ni sur la

18. Pour les deux pays, les activités domestiques comprennent : la préparation et la cuisson des repas, la vaisselle, le ménage, le rangement, la lessive, le repassage, le rangement des vêtements, la couture, les courses (achat de biens de consommation courante et biens durables), l'entretien, les réparations, le bricolage, le jardinage et les activités administratives relatives au ménage. Les activités parentales regroupent les soins actifs et passifs aux enfants. Les soins actifs comprennent l'habillage, le lavage, le couchage, les jeux d'intérieur et d'extérieur, les instructions sportives ou artistiques, la lecture, le suivi des devoirs. Les soins passifs regroupent des activités comme, par exemple, surveiller les enfants en faisant autre chose.

19. La définition retenue des activités domestiques exclut les soins apportés aux enfants ou à des tiers.

## LA MODÉLISATION DE L'ALLOCATION DES TEMPS ET LE CHOIX DES VARIABLES EXPLICATIVES

Traditionnellement, deux types d'approches théoriques sont **utilisés** pour modéliser l'allocation du temps des ménages entre différentes activités.

### Les modèles d'offre collective de travail

La première approche repose sur les modèles d'offre collective de travail incluant la production domestique et dans lesquels les deux conjoints maximisent leur utilité individuelle, les prix et le taux de salaire étant donnés. Couramment, il est supposé que les biens et services issus de la production domestique sont parfaitement substituables aux biens et services marchands. L'allocation optimale du temps entre les conjoints et les préférences individuelles peuvent, sous cette hypothèse, être induites des comportements observés (Chiappori, 1997). Lorsque l'hypothèse de parfaite substitution entre biens domestiques et marchands est levée, les prix des biens et services domestiques deviennent endogènes. Dans ce cas, somme toute plausible, les modèles d'offre collective de travail souffrent de sérieux problèmes d'identification (Chiappori, 1997 ; Apps et Reeds, 1997). De plus, l'estimation de ces modèles requiert des informations supplémentaires, par exemple, sur la structure des budgets familiaux ou encore sur les dépenses de consommation des ménages, non disponibles dans les enquêtes françaises et suédoises.

### Les modèles de capital humain et de négociation

Le second type d'approche théorique, retenu ici, fait appel aux modèles de capital humain et de négociation (1). Selon la théorie du capital humain, les avantages comparatifs et les gains de spécialisation qui en découlent, aboutissent à une répartition optimale du temps selon laquelle l'un des conjoints se spécialise dans la production domestique et l'autre sur le marché du travail. Même lorsque les deux conjoints ont, initialement, les mêmes dispositions au travail rémunéré, il est souvent supposé que la maternité développe certaines aptitudes rendant optimale la spécialisation des femmes dans les activités domestiques (Becker, 1981). Même si les développements de la division sexuelle du travail au cours des dernières décennies semblent infirmer cette hypothèse, la théorie du capital humain reste un cadre théorique et heuristique pertinent pour identifier un certain nombre de facteurs pouvant influencer sur la division sexuelle du travail.

Les modèles de négociation, quant à eux, partent du principe que les processus de décision dans une relation à long terme, comme le mariage, sont caractérisés par des coûts de transactions importants. Dans ces modèles, le pouvoir de négociation de chaque conjoint est fonction du bien-être qu'il peut retirer en cas de rupture du contrat (séparation). Étant donné que les hommes ont, en général, un revenu supérieur à celui de leur conjointe, leur pouvoir de négociation est plus fort et donc ils sont en mesure de contraindre leur épouse/concubine à consacrer plus de temps aux activités domestiques. Une explication alternative au déséquilibre de rapport de force entre époux est que l'homme, du fait de son revenu plus élevé, peut se procurer des biens de substitution sur le marché (Hersh et Stratton, 1994). Les modèles de négociation offrent donc un cadre théorique alternatif plausible à l'existence d'une division inégalitaire des tâches.

### Le choix des variables explicatives

Afin d'analyser l'impact de l'environnement socio-économique sur la répartition sexuelle des activités domestiques et parentales, trois équations sont estimées pour chaque pays. La première équation a pour variable dépendante la contribution relative des hommes aux activités domestiques (respectivement activités parentales). Les deux autres équations ont pour variable endogène le temps consacré par l'homme, respectivement par la femme, aux activités domestiques (et aux activités parentales). Si la contribution relative des hommes aux activités domestiques est un indicateur de la division sexuelle du travail, les deux autres équations sont nécessaires pour s'assurer si, par exemple, une hausse de la contribution relative des hommes aux tâches domestiques provient d'un allongement du temps consacré par ces derniers à la production domestique ou bien d'une réduction du temps consacré par leurs épouses/concubines.

Les estimations économétriques reposent sur la méthode *Tobit* I (cf. annexe méthodologique) pour tenir compte du nombre élevé d'individus n'ayant pas déclaré le jour de l'enquête avoir consacré de temps aux activités domestiques (principalement dans l'échantillon français).

Les théories du capital humain et des modèles de négociation, permettent de déduire une série de variables explicatives susceptibles d'influencer la répartition sexuelle des activités domestiques. Les estimations incluent les variables exogènes suivantes : le revenu total du couple, la part du salaire de l'homme dans le revenu total du couple, la durée du travail du conjoint, le niveau de formation de chaque conjoint, l'âge des enfants, l'âge moyen du couple, la différence d'âge entre les époux, et des variables muettes pour tenir compte de possibles variations régionales et de l'influence du type d'habitat (2).

Si les déterminants de la répartition sexuelle des activités domestiques déduits des théories du capital humain et des modèles de négociation peuvent être identiques, leurs implications peuvent, en revanche, être différentes. Aussi est-il nécessaire de présenter, avant d'analyser les résultats des estimations pour chacune des variables retenues, les relations prédites par les deux théories.

- Indépendamment du cadre théorique retenu, le revenu du ménage est supposé réduire le temps consacré par le couple aux activités domestiques. En effet, un revenu plus élevé permet au ménage de remplacer une part de sa production domestique par des biens et services disponibles sur le marché.

- Le différentiel de revenu entre conjoints, à savoir la part du revenu salarial de l'homme dans le revenu total

→

1. Ce choix théorique permet, de surcroît, d'étendre la comparaison à deux études analogues réalisées en Allemagne et aux États-Unis (Beblo, 1999 ; Hersh et Stratton, 1994).

2. D'autres variables, comme par exemple le type d'activité (salariés/travailleurs indépendants), la nationalité, le nombre total d'individus composant le ménage ou encore le nombre total d'enfants ont été testées. Aucune de ces variables ne s'est révélée être statistiquement significative.

#### Encadré 4 (suite)

du ménage, devrait, *ceteris paribus*, accentuer l'inégalité dans la répartition sexuelle des tâches domestiques. En effet, cet écart reflète soit un avantage comparatif sur le marché du travail (théorie du capital humain), soit un pouvoir de négociation renforcé (théorie de la négociation).

- Le niveau de formation des conjoints devrait affecter l'allocation du temps entre activité professionnelle et production domestique de deux façons. Premièrement, un niveau de formation élevé a un effet positif sur l'offre de travail et donc sur le revenu des individus et par conséquent reflète l'existence d'un avantage comparatif ou encore un pouvoir de négociation. Autrement dit, plus l'écart du niveau d'éducation entre les conjoints est élevé, plus le degré de spécialisation est important, et plus la division des tâches est inégalitaire. Le niveau de formation peut aussi indiquer une attitude plus égalitaire des individus. En effet, plusieurs études empiriques ont montré que plus le niveau d'éducation des conjoints était élevé, plus la répartition des tâches domestiques était égalitaire. Trois niveaux d'éducation sont retenus : faible, intermédiaire, et supérieur. Le niveau d'éducation le plus faible inclut les individus ayant un niveau de formation égal ou inférieur à l'école obligatoire ainsi que des formations professionnelles courtes, le niveau intermédiaire regroupe ceux qui ont une formation secondaire (générale ou technique), enfin le niveau supérieur comprend les individus ayant une formation universitaire ou assimilée.

- La présence et surtout l'âge des enfants influent sur le temps consacré par les individus aux activités domestiques et parentales, aussi bien que sur la division sexuelle du travail. Cette influence peut être soit directe (la présence d'enfants entraîne, *de facto*, une augmentation de la production domestique), soit indirecte à travers l'impact des enfants sur l'offre de travail. Par ailleurs, l'ampleur de l'effet des enfants sur la production domestique est supposée être une fonction décroissante de leur âge (les enfants plus âgés pouvant contribuer à la production domestique). Comme dans le cas de l'estimation de l'offre de travail, quatre variables muettes ont été incluses (enfants de moins de 4 ans, de 4 à 6 ans, de 7 à 12 ans et 13 à 17 ans).

- Le temps consacré par chaque membre du couple aux activités domestiques ou parentales peut également être influencé par sa propre durée du travail ainsi que par celle de son conjoint. L'introduction de la durée du travail comme variable exogène se heurte au problème d'endogénéité du temps de travail. Théoriquement, une manière de résoudre ce problème est d'estimer un système d'équations simultanées. Dans un premier temps, on a estimé un tel système à l'aide d'un *Tobit* (3). La précision des estimations était malheureusement loin d'être satisfaisante. Aussi, pour limiter le problème d'endogénéité de la durée du travail, et contrairement aux études effectuées aux États-Unis et en Allemagne (cf. *infra*), on n'a inclus que la durée du travail du conjoint (4). Autrement dit, on a fait l'hypothèse que la répartition sexuelle des activités suit un processus séquentiel dans lequel les deux conjoints décident en premier de leur contribution respective sur le marché du travail. Ensuite, les individus considèrent la durée du travail de leur conjoint comme une donnée exogène lorsqu'ils déterminent la répartition de leurs activités domestiques et parentales. Un simple test montre que le problème d'endogénéité est limité dans les deux échantillons. En effet, lorsqu'on estime les équations, sans inclure la durée du travail du partenaire, les coefficients des autres variables

explicatives demeurent stables. Quel que soit le cadre conceptuel retenu, un allongement de la durée du travail d'un conjoint est censé augmenter la durée des activités domestiques de l'autre. En d'autres termes, un allongement de la durée du travail des femmes est censé augmenter la contribution relative des hommes aux activités domestiques et inversement.

- Les développements théoriques récents des modèles de négociations non coopératifs apportent un éclairage intéressant sur les déterminants de la division sexuelle du travail. Dans ces modèles, le conjoint dit « dominant » est supposé disposer d'un avantage stratégique dans la mesure où il décide en premier de sa contribution aux activités rémunérées et domestiques. Il fixe, ainsi, sa durée du travail et sa contribution aux activités domestiques sans considérer la position de son conjoint qui se trouve contraint par les choix du « dominant ». Selon cette approche, la différence d'âge entre les époux signalerait un avantage stratégique pour le plus âgé des deux. À l'instar de Beblo (1999), la différence d'âge entre conjoints sert d'indicateur de « dominance ». Pour les deux échantillons, les hommes sont en moyenne plus âgés que les femmes (2,5 ans de différence en France et 3 ans en Suède). Par conséquent, cette variable devrait réduire le temps que les hommes consacrent aux activités domestiques et allonger celui des femmes. En d'autres termes, plus le différentiel d'âge est important plus la division sexuelle du travail est censée être inégalitaire. L'introduction de cette variable permet, également, de tester la validité empirique des modèles de négociations non coopératifs.

- Pour tenir compte des disparités d'attitudes et de normes sociales entre différentes générations de couples, on a introduit l'âge moyen du couple (effet de cohorte). Les couples les plus âgés étant supposés avoir une division sexuelle du travail plus traditionnelle, cette variable devrait avoir un effet négatif sur la contribution relative des hommes aux activités domestiques.

- Enfin, on a également introduit des variables muettes pour tenir compte d'une part du type de logement (appartement/maison individuelle) et d'autre part de possibles variations régionales (zone urbaine). Les couples vivant en maison individuelle sont supposés accorder plus de temps aux activités domestiques (essentiellement entretiens/réparations et jardinage). Les couples résidant dans une grande ville (plus de 100 000 habitants) sont censés consacrer moins de temps aux activités domestiques du fait d'une offre plus étendue de biens et services de substitution.

---

3. Le système d'équations simultanées (Tobit System) a été estimé en deux étapes. Dans un premier temps, on a estimé une forme réduite, incluant comme variables endogènes la durée du travail et le temps consacré aux activités domestiques et parentales et comme variables exogènes les caractéristiques socio-économiques des conjoints. Dans la seconde étape, un modèle structurel a été estimé en utilisant les variables prédites dans l'étape 1 comme variables explicatives. D'après les estimations, le degré de corrélation entre variables prédites et observées est faible, ce qui a pour effet de réduire leur précision.

4. Outre le problème d'endogénéité, le parti-pris de ne pas introduire comme variable exogène la durée du travail propre de l'individu, est liée à la contrainte temporelle. En effet, une journée comptant 24 heures, un allongement de la durée du travail d'un individu réduit de facto le temps consacré aux activités domestiques et parentales.

contribution relative des hommes (cf. tableau 6). En revanche, en France, les hommes vivant avec des femmes ayant un niveau de formation supérieure (20) passent plus de temps aux activités domestiques (environ 2 heures de plus par semaine). De surcroît, les femmes ayant un faible niveau d'éducation passent beaucoup plus de temps aux activités domestiques (3,7 heures de plus par semaine, cf. tableau 5). En faisant l'hypothèse d'un certain degré d'endogamie par rapport au niveau de formation, la répartition des tâches au sein des couples français ayant un niveau d'éducation élevé apparaît plus égalitaire.

### ... mais la présence d'enfants joue en sens inverse

Sans surprise, la présence et l'âge des enfants affectent de manière significative le temps consacré par le couple aux activités domestiques (hors activités parentales). Cependant, l'impact des enfants sur l'offre de travail domestique présente des disparités nationales importantes. En France, la présence et l'âge des enfants n'ont

pas d'influence sur le temps que les pères accordent aux tâches domestiques. En revanche, la contribution des mères françaises est une fonction croissante de l'âge des enfants (21). En d'autres termes, les enfants renforcent la division inégalitaire du travail domestique au sein des couples français.

En Suède, en revanche, l'impact négatif des enfants sur la division sexuelle des tâches est limité aux enfants en âge préscolaire. Les mères ayant des enfants de moins de trois ans consacrent 4,5 heures de plus par semaine aux activités domestiques (cf. tableau 6). À l'instar de l'impact négatif des enfants sur l'offre de travail, ce résultat s'explique par la spécificité du système suédois de congés parentaux : les Suédoises se retirent, en effet, du marché du travail à la

20. Relativement aux hommes vivant avec des femmes de niveau d'éducation intermédiaire.

21. L'augmentation de la charge domestique des Françaises avec l'âge des enfants s'explique probablement par le fait que les besoins domestiques des enfants lorsqu'ils grandissent correspondent plus à des activités typiquement féminines et aussi par la moindre implication des pères.

Tableau 5  
Activités domestiques des couples français

Variables indépendantes	Moyenne	Variables dépendantes					
		Contribution relative des hommes		Temps consacré aux activités domestiques			
		EM	EI	Hommes		Femmes	
EM	EI			EM	EI		
Revenu total du ménage (1)	16,8	- 0,003***	- 0,17***	- 0,16***	0,18***	- 0,16***	- 0,10***
Part du revenu des hommes (2)	0,56	- 0,07***	- 0,13***	- 4,28***	- 0,17***	9,11***	0,18***
Durée de travail des femmes	21,2	0,002***	0,11***	- 0,06***	- 0,08***	-	-
Durée de travail des hommes	35,4	-	-	-	-	- 0,05***	- 0,06***
<b>Éducation</b>							
Inférieure ou égale à l'école obligatoire (hommes)	0,68	- 0,01		- 0,11		- 0,52	
Universités ou assimilés (hommes)	0,21	- 0,01		- 1,00		- 0,42	
Inférieure ou égale à l'école obligatoire (femmes)	0,64	- 0,02**		- 0,49		3,66***	
Universités ou assimilés (femmes)	0,22	0,04**		2,18***		- 0,7	
<b>Enfants</b>							
0 à 3 ans (1 = oui, 0 = non)	0,18	0,02		0,50		0,8	
4 à 6 ans (1 = oui, 0 = non)	0,16	- 0,03*		- 0,94		1,39*	
7 à 12 ans (1 = oui, 0 = non)	0,28	- 0,02*		- 0,38		1,86***	
13 à 17 ans (1 = oui, 0 = non)	0,24	- 0,03***		- 0,80		3,19***	
Âge moyen du couple	42,3	0,00	0,11	0,17***	0,48***	0,43***	0,62***
Différence d'âge entre les conjoints	2,5	0,00	0,01	0,07	0,01	- 0,08	- 0,01
Maison individuelle (1 = oui, 0 = non)	0,63	0,03***		2,64***		0,52	
Zone urbaine (1 = oui, 0 = non)	0,41	- 0,002		- 0,89*		- 2,06***	

1. Milliers de francs par mois.

2. Part du revenu salarial des hommes dans le revenu total du ménage.

Lecture : les effets marginaux (EM) ou les élasticités (EI) sont évalués à partir de la moyenne des échantillons. \*\*\* indique que la variable est significative à 1 %, \*\* à 5 % et \* à 10 %.

Champ : couples âgés de 18 à 64 ans.

Sources : pour la France, enquête Emploi du temps, 1986 et 1999, Insee ; pour la Suède, Household Market and Non-Market Activities, 1984 et 1993, Department of Economics, Université de Göteborg.

naissance de l'enfant pour une période relativement longue. Les femmes prennent en charge une plus forte part des responsabilités domestiques lorsque les enfants sont très jeunes. En revanche, lorsque l'enfant atteint l'âge de trois ans, elles augmentent leur activité professionnelle et l'impact des enfants sur leur production domestique disparaît. Les activités domestiques des pères suédois ne sont pas affectées par les jeunes enfants en âge préscolaire. En revanche, lorsque l'enfant atteint l'âge de trois ans, les Suédois augmentent significativement le temps qu'ils consacrent aux activités domestiques (de plus de 4,5 heures par semaine, cf. tableau 6). Ce résultat confirme l'importance des modes de régulation de la prise en charge de la petite enfance sur la division sexuelle des tâches. Lorsque les Suédoises réintègrent le marché du travail, leurs conjoints augmentent notablement leur contribution aux activités domestiques.

Contrairement à l'étude réalisée en Allemagne (Beblo, 1999), la différence d'âge entre les conjoints, censée représenter un avantage stratégique du conjoint le plus âgé, n'a pas d'effet significatif

sur la répartition sexuelle des tâches domestiques en France et en Suède. Les estimations proposées ici ne semblent pas valider l'approche des modèles de négociation non coopératif. La variable supposée représenter un effet de cohorte, à savoir l'âge moyen du couple, n'a pas non plus d'impact sur la répartition sexuelle des tâches domestiques. Il n'y a donc pas de différences significatives en matière de division du travail entre les différentes générations de couples.

Lorsque le couple vit dans une maison individuelle, la production domestique des hommes augmente de près de 3 heures par semaine alors que celle des femmes n'est pas affectée par le type d'habitation. Ce résultat n'est pas surprenant, compte tenu de la forte spécialisation sexuelle des tâches domestiques (particulièrement des activités d'entretiens/réparations qui demeurent toujours l'apanage des hommes). Enfin, la variable régionale (zone urbaine) n'a pas d'effet sur la production domestique en Suède, indiquant une certaine homogénéité régionale des comportements. En revanche, en France, les couples résidant dans des zones

Tableau 6  
Activités domestiques des couples suédois

Variables indépendantes	Moyenne	Variables dépendantes					
		Contribution relative des hommes		Temps consacré aux activités domestiques			
				Hommes		Femmes	
		EM	EI	EM	EI	EM	EI
Revenu total du ménage (1)	27,2	- 0,00	- 0,05	- 0,06	- 0,1	- 0,06	- 0,07
Part du revenu des hommes (2)	0,55	- 0,10***	- 0,14***	- 3,6*	- 0,12*	6,02***	0,14***
Durée de travail des femmes	22,51	0,002***	0,13***	- 0,02	- 0,03	-	-
Durée de travail des hommes	33,41	-	-	-	-	0,02	0,02
<b>Éducation</b>							
Inférieure ou égale à l'école obligatoire (hommes)	0,48	0,03		0,4		- 0,64	
Universités ou assimilés (hommes)	0,19	- 0,01		- 0,91		0,15	
Inférieure ou égale à l'école obligatoire (femmes)	0,45	- 0,02		0,56		1,32	
Universités ou assimilés (femmes)	0,21	0,02		1,75		1,63	
<b>Enfants</b>							
0 à 3 ans (1 = oui, 0 = non)	0,17	- 0,02		- 0,73		4,46***	
4 à 6 ans (1 = oui, 0 = non)	0,12	0,04		4,66***		1,39	
7 à 12 ans (1 = oui, 0 = non)	0,16	0,03		2,68***		1,49	
13 à 17 ans (1 = oui, 0 = non)	0,14	- 0,06***		- 1,57		2,18	
Âge moyen du couple	43,5	0,00	- 0,10	0,05	0,13	0,24***	0,43***
Différence d'âge entre les conjoints	2,8	0,00	0,01	0,11	0,02	- 0,1	- 0,01
Maison individuelle (1 = oui, 0 = non)	0,8	0,02		2,84**		0,14	
Zone urbaine (1 = oui, 0 = non)	0,26	0,00		- 0,37		- 0,66	

1. Milliers de couronnes suédoises par mois.

2. Part du revenu salarial des hommes dans le revenu total du ménage.

Lecture : les effets marginaux (EM) ou les élasticités (EI) sont évalués à partir de la moyenne des échantillons.

\*\*\* indique que la variable est significative à 1 %, \*\* à 5 % et \* à 10 %.

Champ : ensemble des couples âgés de 18 à 64 ans.

Sources : pour la France, enquête Emploi du temps, 1986 et 1999, Insee ; pour la Suède, Household Market and Non-Market Activities, 1984 et 1993, Department of Economics, Université de Göteborg.

urbaines consacrent, en moyenne, moins de temps aux activités domestiques. Outre des différences d'attitude socioculturelle entre zones urbaine et rurale, ces disparités peuvent refléter des différences régionales dans l'offre de biens et services de substitution.

### Une répartition des tâches domestiques plus inégalitaire pour les couples français

Les résultats des estimations obtenus permettent d'avancer quelques hypothèses pour expliquer la division plus inégalitaire des tâches domestiques en France. La première raison est liée à un plus faible taux d'activité des Françaises. Comme il ressort des développements précédents, le différentiel sexuel de revenu, le niveau d'éducation des femmes et leur durée de travail ont un impact significatif sur la division sexuelle du travail domestique. Comparés à la France, les différentiels sexuels d'éducation, de salaire et de durée du travail en Suède sont moins importants. En d'autres termes, les gains de spécialisation sont plus faibles (théorie du capital humain) ou encore les rapports de force (modèle de négociation) apparaissent plus équilibrés en Suède, expliquant une division sexuelle relativement plus égalitaire. Un autre facteur concerne l'impact différencié des enfants dans les deux pays. En effet, si la pré-

sence de jeunes enfants en âge préscolaire tend à renforcer l'inégalité de la division sexuelle du travail dans les deux pays, la contribution des pères aux activités domestiques augmente en Suède, à la différence de la France, lorsque leur conjointe réintègre le marché du travail.

Deux études empiriques, utilisant la même approche méthodologique et conceptuelle, ont été réalisées en Allemagne (Beblo, 1999) et aux États-Unis (Hersh et Stratton, 1994). Ces deux études analysent l'impact de l'environnement socio-économique sur la répartition sexuelle des activités domestiques au sein des couples. Du fait de disparités importantes dans l'organisation, le champ et la date des enquêtes ainsi que dans la définition du travail domestique, cette comparaison reste fragile et doit être interprétée avec prudence. Gardant en mémoire ces différences, l'examen des budgets temps dans les quatre pays montre que la contribution relative des Allemands, des Français et des Américains aux activités domestiques est grosso modo identique, à savoir environ 30 % et nettement inférieure à celle observée en Suède (40 %). Ainsi, la répartition sexuelle des tâches domestiques apparaît nettement plus égalitaire parmi les couples suédois. Bien que fragile, la comparaison des estimations économétriques réalisées dans les quatre pays fournit quelques enseignements intéressants (cf. tableau 7). En premier lieu, les

Tableau 7  
Contribution des hommes aux activités domestiques dans quelques pays

Variables	France	Allemagne	Suède	États-Unis
Revenu total du ménage	négatif	négatif	n.s.	négatif
Part du revenu des hommes	négatif	négatif	négatif	négatif
Durée du travail des femmes	positif	positif	positif	-
Durée du travail des hommes	-	négatif	-	-
Part de la durée du travail de l'homme	-	-	-	négatif
<b>Éducation</b>				
Inférieure ou égale à l'école obligatoire (hommes)	n.s.	-	n.s.	négatif
Universités ou assimilés (hommes)	n.s.	-	n.s.	positif
Inférieure ou égale à l'école obligatoire (femmes)	négatif	-	n.s.	n.s.
Universités ou assimilés (femmes)	positif	-	-	-
Nombre d'années d'éducation (hommes)	-	positif	-	-
Nombre d'années d'éducation (femmes)	-	positif	-	-
<b>Âge des enfants</b>				
0 à 3 ans	n.s.	-	n.s.	n.s.
4 à 6 ans	négatif	-	n.s.	n.s.
7 à 12 ans	négatif	-	n.s.	positif
13 à 17 ans	négatif	-	négatif	négatif
Enfants (1 = oui, 0 = non)	-	négatif	-	-
Âge moyen du couple	n.s.	négatif	n.s.	négatif
Différence d'âge entre les époux	n.s.	négatif	n.s.	-

Lecture : n.s. = non significatif.

Champ : couples.

Sources : Anxo et al. (2000a), Belbo (1999) et Hersh et Stratton (1994).



variables exogènes ont, à quelques exceptions près, la même incidence sur la division sexuelle des tâches et les résultats sont globalement robustes. Ainsi indépendamment du pays, le revenu global du couple et le différentiel de salaires entre les hommes et les femmes accentuent la répartition inégalitaire des tâches. La durée du travail des femmes et leur niveau de formation ont, en revanche, un effet positif sur la division sexuelle du travail domestique (Anxo, Flood et Kocoglu, 2000).

### Les pères français consacrent moins de temps à leurs enfants...

La contribution relative des pères aux activités parentales est nettement plus élevée en Suède qu'en France (37 % contre 25 %), indiquant une répartition sexuelle plus égalitaire des tâches parentales en Suède. Les Françaises et les Suédoises consacrent, en moyenne, environ 7 heures par semaine aux activités parentales contre 4 heures pour les Suédois et seulement 2,5 heures pour les Français. Bien que les cou-

ples français aient, en moyenne, un peu plus d'enfants que les couples suédois (1,9 contre 1,8) (cf. tableau 3), les couples français consacrent moins de temps à leurs enfants.

La contribution relative des hommes aux activités parentales est indépendante du revenu global du ménage. Néanmoins, le temps consacré par les Françaises aux activités parentales diminue lorsque le niveau de revenu des ménages augmente (cf. tableau 8). Le différentiel sexuel de revenu n'a pas non plus d'incidence sur la répartition sexuelle des activités parentales.

Les effets de la durée du travail du conjoint sur les activités parentales apparaissent contrastés. Dans les deux pays, un allongement de la durée du travail des pères augmente le temps que les mères consacrent aux activités parentales. Cet effet n'est, en revanche, pas symétrique en Suède : la durée du travail des mères suédoises n'a d'influence ni sur le temps que les pères consacrent aux activités parentales ni sur leur contribution relative. En France, le temps (tant en termes relatifs qu'absolus) consacré par les pères

Tableau 8  
Les temps parentaux des couples français

Variables indépendantes	Moyenne	Variables dépendantes					
		Contribution relative des pères		Temps consacré aux activités parentales			
				Pères		Mères	
		EM	EI	EM	EI	EM	EI
Revenu total du ménage (1)	17,4	0,00	0,02	0	- 0,04	- 0,06***	- 0,18***
Part du revenu des hommes (2)	0,58	- 0,03	- 0,07	- 0,19	- 0,04	1,86***	0,19***
Durée de travail des femmes	20,9	0,002***	0,19***	0,01***	0,14***	-	-
Durée de travail des hommes	38,6	-	-	-	-	0,03***	0,17***
<b>Éducation</b>							
Inférieure ou égale à l'école obligatoire (hommes)	0,7	0,00		- 0,43		- 1,65***	
Universités ou assimilés (hommes)	0,21	0,02		0,03		- 0,61	
Inférieure ou égale à l'école obligatoire (femmes)	0,65	- 0,00		- 0,44**		- 1,19***	
Universités ou assimilés (femmes)	0,21	0,04		0,41		0,17	
<b>Enfants</b>							
0 à 3 ans (1 = oui, 0 = non)	0,26	0,03		1,91***		8,18***	
4 à 6 ans (1 = oui, 0 = non)	0,23	0,01		0,93***		2,59***	
7 à 12 ans (1 = oui, 0 = non)	0,41	- 0,03		0,86***		3,71***	
13 à 17 ans (1 = oui, 0 = non)	0,35	- 0,02		- 0,31		- 0,34	
Âge moyen du couple	40,4	- 0,00	- 0,42	- 0,10***	- 2,41***	- 0,25***	- 1,78***
Différence d'âge entre les conjoints	2,6	- 0,00	- 0,01	- 0,00	- 0,01	0,07*	- 0,03*
Maison individuelle (1 = oui, 0 = non)	0,63	- 0,00		- 0,20		- 0,40	
Zone urbaine (1 = oui, 0 = non)	0,41	- 0,00		0,13		0,46	

1. Milliers de francs par mois.  
2. Part du revenu salarial des hommes dans le revenu total du ménage.

Lecture : les effets marginaux (EM) ou les élasticités (EI) sont évalués à partir de la moyenne des échantillons. \*\*\* indique que la variable est significative à 1 %, \*\* à 5 % et \* à 10 %.

Champ : couples avec enfant(s) âgés de 18 à 64 ans.

Sources : pour la France, enquête Emploi du temps, 1986 et 1999, Insee ; pour la Suède, Household Market and Non-Market Activities, 1984 et 1993, Department of Economics, Université de Göteborg.

aux activités parentales est positivement corrélé à la durée du travail des femmes. Néanmoins, l'impact de la durée du travail des Françaises sur la contribution relative des pères aux tâches parentales reste limité. Ainsi, lorsque la durée du travail des Françaises augmente de 1 % leurs conjoints augmentent leur activité parentale de 0,1 % et leur contribution relative de 0,2 %.

### ... tout comme les couples ayant un faible niveau de formation

La contribution relative des pères français aux activités parentales est indépendante de leur niveau de formation. Cependant, lorsque leur conjointe a un faible niveau de formation, les Français réduisent leur participation aux activités parentales (plus d'une demi-heure par semaine). De même, les Françaises vivant avec un conjoint dont le niveau d'éducation est égal ou inférieur à l'école obligatoire réduisent le temps qu'elles consacrent aux activités parentales. Ces résultats semblent indiquer que les couples français ayant un faible niveau de forma-

tion consacrent, en moyenne, moins de temps à leurs enfants. En Suède, les pères possédant un niveau de formation supérieur consacrent, en moyenne, deux heures de plus par semaine à leurs enfants (cf. tableau 9). *A contrario*, lorsqu'ils ont une conjointe dont le niveau de formation est égal ou inférieur à l'école obligatoire, leur contribution aux activités parentales, tant en volume qu'en part relative, diminue. Globalement, les estimations confirment la relation positive entre le niveau d'éducation des conjoints et le temps qu'ils consacrent aux activités parentales. Compte tenu du fait qu'environ 70 % des couples français ont un niveau de formation inférieur ou égal à l'école obligatoire, contre 40 % pour les Suédois, une part des différences nationales constatées dans la répartition sexuelle des activités parentales peut être attribuée aux différences dans la distribution des niveaux de formation entre les deux pays.

Dans les deux pays, le temps consacré aux activités parentales est une fonction décroissante de l'âge des enfants et l'incidence des enfants est beaucoup plus marquée pour les femmes que

Tableau 9  
Les temps parentaux des couples suédois

Variables indépendantes	Moyenne	Variables dépendantes					
		Contribution relative des pères		Temps consacré aux activités parentales			
				Pères		Mères	
		EM	EI	EM	EI	EM	EI
Revenu total du ménage (1)	27	- 0,00	- 0,03	- 0,06*	- 0,48*	- 0,11**	- 0,47**
Part du revenu des hommes (2)	0,57	- 0,10	- 0,17	- 0,41	- 0,07	0,78	0,07
Durée de travail des femmes	21,5	0,00	0,07	- 0,00	- 0,02	-	-
Durée de travail des hommes	35,4	-	-	-	-	0,04**	0,19**
<b>Éducation</b>							
Inférieure ou égale à l'école obligatoire (hommes)	0,43	0,09**		0,96		- 0,17	
Universités ou assimilés (hommes)	0,21	0,07		1,99***		1,37	
Inférieure ou égale à l'école obligatoire (femmes)	0,38	- 0,08*		- 2,05**		- 1,3	
Universités ou assimilés (femmes)	0,24	0,05		- 0,14		0,07	
<b>Enfants</b>							
0 à 3 ans (1 = oui, 0 = non)	0,32	0,06		3,87***		7,66***	
4 à 6 ans (1 = oui, 0 = non)	0,23	- 0,00		1,25**		2,32***	
7 à 12 ans (1 = oui, 0 = non)	0,31	0,07		1,20**		1,49*	
13 à 17 ans (1 = oui, 0 = non)	0,27	- 0,02		- 1,04		- 1,9*	
Âge moyen du couple	39	- 0,01*	- 0,75*	- 0,17***	- 2,15***	- 0,25***	- 1,46***
Différence d'âge entre les conjoints	2,8	0,00	- 0,02	- 0,12***	- 0,10***	- 0,14	- 0,06
Maison individuelle (1 = oui, 0 = non)	0,82	- 0,12**		- 0,86		2,19**	
Zone urbaine (1 = oui, 0 = non)	0,54	0,00		0,05		0,44	

1. Milliers de couronnes suédoises par mois.

2. Part du revenu salarial des hommes dans le revenu total du ménage.

Lecture : les effets marginaux (EM) ou les élasticités (EI) sont évalués à partir de la moyenne des échantillons.

\*\*\* indique que la variable est significative à 1 %, \*\* à 5 % et \* à 10 %.

Champ : couples avec enfant(s) âgés de 18 à 64 ans.

Sources : pour la France, enquête Emploi du temps, 1986 et 1999, Insee ; pour la Suède, Household Market and Non-Market Activities, 1984 et 1993, Department of Economics, Université de Göteborg.

pour les hommes. Le différentiel sexuel est particulièrement prononcé en France. Ainsi, les Françaises ayant des enfants en âge préscolaire consacrent, en moyenne, 8 heures de plus aux activités parentales contre une hausse d'environ 2 heures pour les hommes. Par ailleurs, les enfants en bas âge ont un impact deux fois plus important sur les temps parentaux des pères suédois que sur celui des français (4 heures contre 2 heures). Ces résultats témoignent de l'importance des disparités socioculturelles dans l'investissement et la prise en charge des enfants par les pères dans les deux pays.

\*  
\* \*

La division sexuelle du travail, bien que traditionnelle dans les deux pays, demeure plus inégalitaire en France. Les différences nationales observées dans les comportements d'activité et la répartition sexuelle des tâches domestiques et parentales s'expliquent essentiellement par des différences dans l'environnement institutionnel, économique et sociétal. En Suède, le faible écart entre hommes et femmes dans les niveaux de formation et de salaire ainsi que la moindre diminution du revenu disponible des ménages à la naissance d'un enfant sont des éléments importants pour comprendre les disparités nationales observées dans la division sexuelle du travail et dans le comportement d'activité des femmes. Ainsi, les gains de spécialisation

apparaissent-ils moins importants en Suède, induisant une répartition des tâches plus égalitaire. Les larges possibilités de modulation du temps de travail au cours du cycle de vie, la garantie de revenu et d'emploi assurée par les congés parentaux, en confortant le pouvoir de négociation des femmes, créent un cadre institutionnel et sociétal favorable à l'émergence d'une répartition plus égalitaire des tâches.

Même si, dans les deux pays, la présence d'enfants tend à renforcer les inégalités hommes/femmes, l'impact négatif des enfants sur la division sexuelle du travail est circonscrit, en Suède, aux enfants en âge préscolaire (moins de 3 ans). Les pouvoirs publics suédois devraient donc poursuivre leurs efforts pour inciter les pères à utiliser leur droit aux congés parentaux. Même si, aujourd'hui, environ 80 % des pères suédois utilisent ce droit, leur part dans le nombre total de jours compensés reste, en effet, bien inférieure à celle des mères suédoises. En France, on est fondé à penser que l'introduction d'un congé parental garantissant à la fois le maintien dans l'emploi mais surtout une compensation financière conséquente devrait favoriser une division plus égalitaire des tâches. En outre, une politique visant à développer les modes de garde institutionnels des enfants de moins de trois ans apparaît aussi comme un enjeu crucial pour établir une répartition plus égalitaire des tâches et favoriser une meilleure égalité des chances entre les hommes et les femmes. □

*Les auteurs tiennent à remercier deux relecteurs pour leurs remarques et suggestions sur une version antérieure de cet article. Ils restent cependant seuls responsables des erreurs ou inexactitudes qui subsisteraient.*

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Albrecht J.W., Edin P.E., Sundström M. et Vroman S.B. (1998)**, « Career Interruptions and Subsequent Earnings: a Reexamination using Swedish Data », *Journal of Human Resources*, vol. 34, n° 2, pp. 294-311.
- Anxo D. et Daune-Richard A.-M. (1991)**, « La place relative des hommes et des femmes sur le marché du travail : une comparaison France-Suède », *Travail et Emploi*, n° 47, pp. 63-78.
- Anxo D. et Flood L. (1998)**, « Patterns of Time Use in France and Sweden », in Persson I. et Jonung C. (eds), *Women's Work and Wage*, pp. 91-122, Routledge.
- Anxo D., Flood L. et Kocoglu Y. (2000a)**, *Allocation du temps et partage des tâches en France et en Suède*, Rapport final, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
- Anxo D. et O'Reilly J. (2000)**, « Working Time Regimes and Transitions in Comparative Perspective », in O'Reilly J., Cebrian I., et Lallement M. (eds), *Working Time Changes: Social Integration through Transitional Labour Market*, Edward Elgar.
- Anxo D., Stancanelli E. et Storrie D. (2000)**, « Transitions between Different Working Time Arrangements: a Comparison of Sweden and the Netherlands », in O'Reilly J., Cebrian I., et Lallement M. (eds), *Working Time Changes: Social Integration through Transitional Labour Market*, Edward Elgar.
- Apps P. et Rees R. (1997)**, « Collective Labour Supply and Household Production », *Journal of Political Economy*, vol. 105, n° 1, pp. 178-190.
- Becker G.S (1981)**, *A Treatise on the Family*, Harvard University Press.
- Belbo M. (1999)**, « Intrafamily Time Allocation: a Panel Econometric Analysis », in Merz J. et Ehling M. (eds), *Time Use Research, Data and Policy*, Contributions from the International Conference on Time Use, University of Luneburg, pp. 473-489.
- Blundell R.W. et Meghir C. (1987)**, « Bivariate Alternatives to the Tobit Model », *Journal of Econometrics*, vol. 34, n° 1, pp. 179-200.
- Blundell R.W., Ham J. et Meghir C. (1987)**, « Unemployment and Female Labour Supply », *Economic Journal*, vol. 97, pp. 44-64.
- Blundell R.W., Ham J. et Meghir C. (1988)**, « Unemployment, Discouraged Workers and Female Labour Supply », *Discussion Paper*, n° 88-19, July, University College London.
- Blundell R.W. et MaCurdy T. (1999)**, « Labour Supply: a Review of Alternative Approaches », in Ashenfelter O. et Card D. (eds), *Handbook of Labour Economics*, vol. 3A, part 7, pp. 1559-1695.
- Bonke J. et Kock-Weser E. (1999)**, « The Welfare State and Time Allocation in Denmark, Italy, France and Sweden », *mimeo*, Socialforskningsinstitutet, Copenhagen, Denmark.
- Browning M., Bourguignon F., Chiappori P.-A. et Lechene V. (1994)**, « Income and Outcome: a Structural Model of Intra Household Allocation », *Journal of Political Economy*, vol. 102, n° 6, pp. 1067-1097.
- Carlin P.S. et Flood L.R. (1997)**, « Do Children Affect the Labour Supply of Swedish Men? », *Journal of Labour Economics*, vol. 4, n° 2, pp. 167-183.
- Chiappori P.-A. (1997)**, « Introducing Household Production in Collective Models of Labour Supply », *Journal of Political Economy*, vol. 105, n° 1, pp. 191-209.
- Cragg J.G. (1971)**, « Some Statistical Models for Limited Dependent Variables with Applications to the Demand of Durable Goods », *Econometrica*, vol. 39, pp. 829-844.
- Daune-Richard A.-M. (2000)**, « Women's Work between Family and Welfare State: Part-time Work and Childcare in France and Sweden », paper presented at the SASE meeting in *Citizenship and Exclusion*, session: Gender, Work and Family, Londres, juillet.
- Deaton A.S. et Irish M. (1984)**, « Statistical Models for Zero Expenditures in Household Budgets », *Journal of Public Economics*, vol. 23, pp. 59-80.
- Flood L.R., Klevmarken A. et Olovsson P. (1997)**, *Household Market and Non-Market Activities*, HUS, volumes 3-6, Department of Economics, Göteborg University, Sweden.
- Gallou R. et Simon M.-O. (1999)**, « Les sortants de l'allocation parentale d'éducation », *Collections des Rapports du CREDOC*, n° R202, juillet.

- Gouriéroux C. (1989)**, *Économétrie des variables qualitatives*, Paris, Economica.
- Gouriéroux C., Laffont J.-J. et Monfort A. (1980a)**, « Disequilibrium Econometrics in Simultaneous Equations Systems », *Econometrica*, vol. 48, pp. 75-96.
- Gouriéroux C., Laffont J.-J. et Monfort A. (1980b)**, « Coherency Conditions in Simultaneous Linear Equation Models with Endogenous Switching Regimes », *Econometrica*, vol. 48, pp. 675-695.
- Heckman J.J. (1978)**, « Dummy Endogenous Variables in a Simultaneous Equation System », *Econometrica*, vol. 46, n° 4, pp. 931-960.
- Heckman J.J. (1979)**, « Sample Selection Bias as a Specification Error », *Econometrica*, vol. 47, n° 1, pp. 153-161.
- Hersch J. et Stratton L. (1994)**, « Housework, Wages, and the Division of Housework Time for Employed Spouses », *American Economic Review*, vol. 84, n° 2, pp. 120-125.
- Insee**, Enquête emploi du temps, différentes années, Paris.
- Jenkins S.P. et O'Leary N.C. (1994)**, « Modeling Domestic Work Time », *Discussion Paper Series*, n° 94-14, University of Wales, Swansea.
- Jones A.M. (1989)**, « A Double-Hurdle Model of Cigarette Consumption », *Journal of Applied Econometrics*, vol. 4, n° 1, pp. 23-39.
- Jones A.M. (1992)**, « A Note on Computation of the Double-Hurdle Model with Dependence with an Application to Tobacco Expenditure », *Bulletin of Economic Research*, vol. 44, n° 1, pp. 67-74.
- Statistics Sweden (SCB)**, Labour Force Survey, différentes années, Stockholm.
- Tobin J. (1958)**, « Estimation of Relationships for Limited Dependent Variables », *Econometrica*, vol. 26, n° 1, pp. 24-36.
-

## LES MODÈLES D'ALLOCATION DU TEMPS

Du fait d'une proportion importante de non-participants (valeur nulle des variables endogènes), les estimations fondées sur les modèles linéaires du type moindres carrés ordinaires ne sont pas adaptées à l'étude de l'offre de travail rémunéré et domestique. Traditionnellement, les estimations des modèles d'allocation du temps s'appuient sur des méthodes à variable dépendante limitée, comme les modèles *Tobit* et leurs extensions (*Tobit* généralisée et *Double Hurdle*).

**Le modèle *Tobit* I : le plus simple**

Elaboré par Tobin (1958) pour analyser les dépenses de biens durables des ménages, la méthode *Tobit* I suppose la structure suivante :

$$y_i^* = x_{1i}\beta_1 + \varepsilon_i \quad \varepsilon_i \sim N(0, \sigma^2)$$

$$y_i = \begin{cases} y_i^* & \text{si } y_i^* > 0 \\ 0 & \text{sinon} \end{cases}$$

où  $y_i^*$  représente la variable dépendante latente (non observable),  $y_i$  la variable observée (par exemple la durée du travail dans le cas de l'estimation de l'offre de travail),  $x_1$  représente un vecteur de variables exogènes et  $\beta_1$  le vecteur des paramètres à estimer. Le modèle *Tobit* suppose de plus que les résidus ( $\varepsilon_i$ ) sont distribués selon une loi normale centrée réduite. La méthode d'estimation utilisée est généralement le maximum de vraisemblance. Les logiciels comme Limdep ou SAS proposent des procédures adaptées à ce type d'estimations.

Le modèle *Tobit* I est le plus simple mais aussi le plus restrictif puisqu'il ne modélise pas explicitement la décision de participation des individus au marché du travail et le critère de sélection ne repose que sur la durée du travail observée. Autrement dit, l'utilisation du *Tobit* I dans le cadre de l'estimation d'offre de travail des ménages présuppose que les déterminants de la décision de participer à une activité rémunérée et la durée du travail sont les mêmes. L'absence de modélisation de la décision de participation peut entraîner des biais de sélection. Dans le cas de l'étude des déterminants de la répartition sexuelle des activités domestiques et parentales, le choix de participation ne se posant pas, cette méthode peut, en revanche, être utilisée.

**Le modèle *Tobit* II : la modélisation de la participation au marché du travail**

Un modèle alternatif, plus approprié à l'étude de l'offre de travail, consiste à modéliser explicitement la décision de participation des individus sur le marché du travail. Cette méthode, proposée par Heckman (1978), est qualifiée de *Tobit* généralisée ou *Tobit* II (ou encore *Tobit* avec sélection). La structure du modèle *Tobit* II est la suivante :

$$(1) \quad y_i^* = x_{1i}\beta_1 + \varepsilon_i \quad \text{équation structurelle}$$

$$(2) \quad d_i^* = x_{2i}\beta_2 + v_i \quad \text{équation index de participation}$$

$$(3) \quad d_i = \begin{cases} 1 & \text{si } d_i^* > 0 \\ 0 & \text{si } d_i^* \leq 0 \end{cases} \quad \text{index de seuil}$$

$$(4) \quad y_i = \begin{cases} y_i^* & \text{si } d_i = 1 \\ 0 & \text{sinon} \end{cases} \quad \begin{array}{l} \text{équation structurelle} \\ \text{de seuil de participation} \end{array}$$

$$(5) \quad \varepsilon_i, v_i \sim N(0, 0, \sigma^2, 1, \rho) \quad \text{spécification stochastique}$$

où  $d_i^*$  représente une variable latente reflétant la décision de participation des individus sur le marché du travail et  $d_i$  la valeur observée (1 si l'individu reporte une activité rémunérée, 0 sinon). Cette méthode permet ainsi de distinguer les facteurs influant sur la décision de participation et sur la durée du travail des ménages étant donné leur choix de participation. Les résidus du système étant distribués selon une loi normale centrée réduite, on peut écrire la fonction de vraisemblance du système comme suit :

$$(6) \quad L = \prod_{y=0} \Phi(-X_2\beta_2) \prod_{y>0} \left\{ \Phi \left( \frac{X_2\beta_2 + \frac{\rho}{\sigma}(y - X_1\beta_1)}{\sqrt{1-\rho^2}} \right) \frac{1}{\sigma} \phi \left( \frac{y - X_1\beta_1}{\sigma} \right) \right\}$$

où  $\Phi$  et  $\phi$  représentent respectivement la fonction de répartition et la fonction de densité de la loi normale.

**Le modèle *Double Hurdle* : l'interprétation des zéros observés**

L'estimation de l'offre de travail à partir de données issues des budgets temps se heurte à l'interprétation de la nature des valeurs nulles observées. En effet, un actif peut, pour diverses raisons, n'avoir pas travaillé le jour de l'enquête. Ainsi, il est nécessaire de distinguer les non-actifs des individus qui lors de l'enquête, n'ont pas reporté d'activité rémunérée (à savoir une durée effective du travail égale à zéro) mais qui ont déclaré exercer habituellement une activité professionnelle. Le modèle *Tobit* II ne permet pas de résoudre, dans ce cas, cette difficulté puisque le critère de participation au marché du travail repose uniquement sur une variable, à savoir le temps consacré à une activité rémunérée ou, en d'autres termes, la durée effective du travail.

Le modèle *Double Hurdle*, constitue une extension intéressante du modèle *Tobit* II, où l'on considère explicitement que la variable  $y$  est censurée. La seule modification apportée au modèle *Tobit* II consiste à reformuler l'équation structurelle de seuil de participation (4) :

$$(7) \quad y_i = \begin{cases} y_i^* & \text{si } d_i = 1 \text{ et } y_i^* > 0 \\ 0 & \text{sinon} \end{cases}$$

La fonction de vraisemblance du modèle *Double Hurdle* a été initialement formalisée par Jones (1992). Après quelques manipulations, cette fonction s'écrit :

$$(8) \quad L = \prod_{y=0} \{1 - \Phi(X_2\beta_2, X_1\beta_1 / \sigma, \rho)\} \prod_{y>0} \left\{ \Phi \left( \frac{X_2\beta_2 + \frac{\rho}{\sigma}(y - X_1\beta_1)}{\sqrt{1-\rho^2}} \right) \frac{1}{\sigma} \phi \left( \frac{y - X_1\beta_1}{\sigma} \right) \right\}$$

Cette fonction de vraisemblance nécessite l'estimation de la fonction de répartition bivariée et des fonctions de répartition et de densité univariées. On notera que cette spécification n'utilise pas l'information concernant les individus qui n'ont pas travaillé le jour de l'enquête mais qui sont actifs ( $d = 1$  et  $y = 0$ ). Lorsque cette information est connue, comme c'est le cas ici, la connaissance du statut d'activité des ménages peut être intégrée dans le modèle *Double Hurdle*. La fonction de vraisemblance s'écrit alors :

$$(9) L = \prod_{d=0} \Phi(-X_2\beta_2) \prod_{d=1, y=0} \Phi(X_2\beta_2, -X_1\beta_1 / \sigma, \rho) \prod_{y>0} \left\{ \Phi \left( \frac{X_2\beta_2 + \frac{\rho}{\sigma}(y - X_1\beta_1)}{\sqrt{1-\rho^2}} \right) \frac{1}{\sigma} \phi((y - X_1\beta_1)/\sigma) \right\}$$

À la différence de l'équation (8), la fonction de vraisemblance (9) comporte maintenant un terme supplémentaire ( $d = 1, y = 0$ ) reflétant les individus actifs ( $d = 1$ ) mais qui n'ont pas exercé une activité rémunérée le jour de l'enquête emploi du temps ( $y = 0$ ). Les différences entre les deux fonctions de vraisemblance apparaissent plus clairement lorsqu'on décompose les différentes probabilités concernées (cf. schéma ci-dessous où  $y$  est la durée effective du travail mesurée à partir des budgets temps et  $d$  le statut d'activité des individus provenant du questionnaire individuel joint aux enquêtes *Emploi du temps*).

		y		
		= 0	> 0	
d	= 0	P <sub>00</sub>	P <sub>01</sub>	P <sub>0.</sub>
	= 1	P <sub>10</sub>	P <sub>11</sub>	P <sub>1.</sub>

Trois cas de figure peuvent être distingués : les individus sont actifs ( $d = 1$ ) et ont exercé une activité rémunérée le jour de l'enquête ( $y > 0$  et  $d = 1$ ) ; les individus normalement actifs mais absents de leur travail le jour de l'enquête ( $y = 0$  et  $d = 1$ ) ; les non-actifs ( $y = 0$  et  $d = 0$ ). La probabilité que la durée du travail  $y$  soit égale à zéro ( $y = 0$ ) est donnée par la somme des probabilités  $P_{00} + P_{10} + P_{01}$ . Plutôt que d'estimer séparément chaque terme, Jones (1992) utilise simplement  $1 - P_{11}$  correspondant au premier terme de l'équation (8). Toutefois, cela suppose que l'information dans le cas où l'on observe ( $y = 0$  et  $d = 1$ ) n'est pas explicitement utilisée. Afin de prendre en compte cette information, la somme des trois probabilités précédentes peut être réécrite comme  $P_{0.} + P_{10}$ . Ces deux probabilités sont données par les deux premiers termes de l'équation (9).

Comme ici le statut d'activité des individus est connu (1), le modèle *Double Hurdle* apparaît donc comme la méthode la plus appropriée à l'étude des déterminants de l'offre de travail des ménages.

### Le calcul de l'effet marginal et sa décomposition

Les paramètres estimés dans les modèles *Tobit* ou *Double Hurdle* n'ayant pas d'interprétation directe, il est nécessaire de calculer les effets marginaux. Les effets marginaux sont définis comme la dérivée de la probabilité  $E(Y)$  par rapport aux variables explicatives. On notera que l'estimation de l'incidence de la variable  $x_1$  sur la variable dépendante est calculée au point moyen de l'échantillon. Pour chacun des modèles économétriques, les effets marginaux sont les suivants :

#### a) Double Hurdle

$$(10) E(Y | X) = \Phi_2 \left[ X_1\beta_1 + \sigma \{ \phi(-h) \Phi[\delta(-k + \rho h)] + \rho \phi(-k) \Phi[\delta(-h + \rho k)] \} \right]$$

où  $\Phi_2$  représente la fonction de répartition bivariée de la loi normale et  $h = x_1\beta_1/\sigma$ ,  $k = x_2\beta_2$  et  $\delta = -1/(1 - \rho^2)^{1/2}$ .

#### b) Tobit type II

$$(11) E(Y | X) = \Phi(k) \left[ X_1\beta_1 + \sigma \{ \phi(k) / \Phi(k) \} \right]$$

#### c) Tobit type I

$$(12) E(Y | X) = \Phi(h) \left[ X_1\beta_1 + \sigma \{ \phi(h) / \Phi(h) \} \right]$$

Par ailleurs, McDonald et Moffitt (1980) ont montré que pour le modèle *Tobit*, l'effet marginal total pouvait se décomposer en deux effets distincts. La signification de cette décomposition apparaît clairement lorsqu'on réécrit l'effet marginal total comme suit :

$$(13) \frac{\partial E(Y)}{\partial x_1} = \frac{\partial p(d=1)}{\partial x_1} E(y | d=1) + \frac{\partial E(y | d=1)}{\partial x_1} p(d=1)$$

Le premier terme à droite de l'égalité décrit l'impact de la variable exogène  $x$  sur la probabilité de participer au marché du travail pondéré par l'espérance de la durée du travail. Le second terme décrit l'impact de la variable  $x$  sur la durée du travail lorsqu'elle est positive, pondéré par la probabilité d'être actif. Autrement dit, le premier terme reflète l'influence d'une variation des variables exogènes sur la probabilité de participation et le second sur la durée du travail des participants.

1. Par le biais du questionnaire individuel accompagnant les enquêtes *Emploi du temps*.

# Les horaires et l'organisation du temps de travail

Alain Chenu\*

---

La récente enquête *Emploi du temps* réalisée par l'Insee – avant que les lois sur les 35 heures n'entrent en application – fait appel à un mode de questionnement inédit décrivant quart d'heure par quart d'heure, au long d'une semaine entière, les horaires du travail professionnel. D'une très grande diversité, ils peuvent être répartis, pour les actifs occupés à temps plein, en six grands types professionnels.

Les *entrepreneurs* ont la liberté d'organiser leur temps à leur convenance. Leurs horaires de travail sont lourds et débordent sur les soirées et les fins de semaine. Les *enseignants* ont des horaires assez légers, répartis en de nombreux épisodes plutôt brefs, se situant pour partie à domicile, à des heures tardives et durant le week-end. Les *experts, managers et gestionnaires* figurent en position intermédiaire entre les entrepreneurs et les salariés d'exécution : ils organisent leur temps de travail avec une assez grande liberté, se déclarent souvent « débordés » et leur vie professionnelle empiète sur leur temps familial et domestique. Mais ils travaillent moins que les autres salariés la nuit ou durant le week-end. Les *professionnels des services aux personnes* (infirmières, employés de commerce, femmes de ménage, etc.) ont des horaires fréquemment irréguliers. Ils travaillent beaucoup en fin d'après-midi ou en début de soirée, quand les autres salariés ont fini leur journée. Les *agents des grandes organisations bureaucratiques* sont les plus nombreux à pratiquer une semaine standard de cinq jours consécutifs avec horaire diurne régulier. La séparation entre vie professionnelle et autres temps sociaux est pour eux particulièrement nette. Un contrôle hiérarchique assez contraignant s'exerce sur leur temps de travail. Enfin, les *ouvriers de l'industrie, les policiers et militaires* se distinguent du type précédent par la fréquence assez élevée des horaires de nuit.

À durée du travail identique, bénéficier d'horaires standard régulièrement répartis sur cinq journées favorise l'expression du sentiment de disposer de temps, et, inversement, être responsable de l'organisation de son temps de travail renforce le sentiment d'être débordé.

---

\* Alain Chenu appartient au Laboratoire de sociologie quantitative du Crest-Insee. Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.



**L**a durée et l'organisation du temps de travail dépendent d'un très grand nombre de facteurs : principalement des caractéristiques collectives propres du secteur d'activité et de la profession exercée. Les horaires sont habituellement plus lourds, par exemple, dans la boulangerie que dans la grande industrie, dans le commerce que dans l'enseignement, les horaires réguliers plus fréquents dans les bureaux que dans les hypermarchés, etc. Elles varient aussi en fonction de préférences et de disponibilités individuelles ou familiales.

L'enquête française sur les emplois du temps, réalisée de février 1998 à février 1999 auprès de 15 441 personnes de 15 ans ou plus (Dumontier et Pan Ke Shon, 1999 ; Dumontier et Pan Ke Shon, 2000), fait appel à un type de questionnaire nouveau qui décrit les horaires de travail au long d'une semaine entière (cf. encadré 1). Cette source statistique permet d'enrichir la connaissance de la durée du travail, et surtout celle des formes d'organisation du temps de travail. Pour l'essentiel, cette enquête s'est déroulée avant que ne commencent à se faire sentir les effets du passage à la semaine de 35 heures (lois du 13 juin 1998 et du 19 janvier 2000) ; mais les informations qu'elle fournit sont susceptibles d'éclairer des débats qui se sont développés dans le contexte de la mise en œuvre de politiques de « RTT » (réduction du temps de travail), et qui ont porté non seulement sur la durée du travail, mais aussi sur l'organisation du temps de travail. L'enquête de 1998-1999 permet de comparer, à durée du travail donnée, les caractéristiques des personnes effectuant différents types d'horaires, et d'étudier leur perception de cette durée et de l'organisation du travail qui lui est associée.

On se limite ici à l'étude de l'organisation des journées et des semaines normales de travail des actifs occupés à temps plein, en laissant de côté l'analyse des situations à temps partiel et celle des périodes de congés (une « semaine normale de travail » est ici une semaine déclarée comme telle par la personne qui remplit le « semainier » ; elle s'oppose aux semaines de congés, chômées, et autres – travail et congés, etc.) (1). Les personnes qui effectuent de longues semaines de travail prennent généralement moins de congés que celles dont les semaines sont relativement légères (Boisard et Fermanian, 1999). L'enquête *Emploi du temps* permet seulement de constater que les semaines longues vont de pair avec de fortes proportions de semaines normales de travail – et avec de faibles proportions de semaines comportant des

congés. En revanche, cette enquête permet d'analyser la répartition des types de journée et de semaine, ainsi que le rapport au temps de travail, plus subjectif, en fonction des principales caractéristiques des enquêtés (sexe, âge, diplôme, statut d'emploi et catégorie socioprofessionnelle). Elle permet également de cerner le rôle des contraintes techniques et des conventions sociales qui confèrent leur caractère spécifique aux horaires de travail propres à tel secteur ou à telle profession. Elle permet enfin de caractériser les déterminants du vécu subjectif du temps de travail, en identifiant les types d'horaires et les formes de gestion du temps de travail qui, la durée du travail étant contrôlée, favorisent ou limitent l'expression du sentiment d'être débordé.

## **L'organisation des horaires de travail**

**L**a multiplicité des horaires est grande selon la profession exercée. Ainsi, dans le cas de certains entrepreneurs individuels, le travail empiète sur le repos hebdomadaire du week-end au point que ces personnes déclarent travailler six ou sept jours sur sept. D'autres professions (infirmières, policiers et militaires) sont tenues au travail de nuit, qui est sans doute plus facile pour des jeunes que pour des personnes plus âgées. Les enseignants travaillent tard en soirée pour préparer leurs cours. Le type d'horaires pratiqués (quotidien ou hebdomadaire) dépend des caractéristiques individuelles (âge, sexe, diplôme, statut professionnel).

### **Les jeunes et les cadres sont peu matinaux**

Les journées sont découpées en sept tranches horaires. La nuit (de 23 h à 5 h) est encadrée par deux tranches longues chacune de quatre heures, la soirée et le petit matin. Les dix heures diurnes restantes sont réparties en quatre plages de deux heures trente – matin de 9 h à 11 h 30, midi de 11 h 30 à 14 h, début d'après-midi de 14 h à 16 h 30, fin d'après-midi de 16 h 30 à 19 h.

1. La très grande diversité des formules de travail à temps partiel requerrait à elle seule une étude spécifique. L'information sur la durée des congés est centrale dans toute étude d'ensemble des formes d'organisation du temps de travail. Elle est malheureusement de mauvaise qualité dans l'enquête *Emploi du temps* de 1998-1999, du fait de fréquentes confusions entre les réponses en nombre de jours et celles en nombre de semaines.

## Encadré 1

### LE SEMAINIER

Une des limites de la plupart des enquêtes sur les emplois du temps tient au fait que chaque personne remplit un carnet d'activités couvrant une seule journée – tantôt de semaine, tantôt de week-end – et que le coût de ce questionnaire limite la taille des échantillons ; par suite les informations sur les durées et le rythme des activités observées sont entachées de fortes fluctuations aléatoires. Un questionnaire sur une semaine entière permet de cerner les horaires de travail avec plus de précision statistique puisqu'il porte sur sept fois plus de journées.

L'idée d'inclure un « semainier » dans des enquêtes sur les emplois du temps a pris naissance dans le cadre d'une réunion de l'unité Emploi de la DG V de la Commission des Communautés Européennes en 1994. Les experts préparaient les enquêtes sur les emplois du temps qui devaient se dérouler dans la plupart des pays de la communauté à partir de 1999. L'amélioration de la connaissance des horaires effectifs de travail apparaissant comme une priorité, les experts – notamment Iiris Niemi, responsable du projet sur les enquêtes Emploi du temps à Eurostat, et Klas Rydenstam, de *Statistic Sweden* – ont décidé de mettre au point un questionnaire au long d'une semaine. Un test concluant ayant été effectué en Suède et en Italie en 1995, un semainier a été inclus dans l'enquête pilote réalisée en 1996-1997. S'ils étaient en emploi, les répondants devaient décrire de manière rétrospective, quart d'heure par quart d'heure, la semaine se terminant au jour décrit au carnet d'activités. La comparaison, pour 1 604 personnes, entre durée du travail observée au carnet quotidien et durée pour la même journée observée au semainier a mis en évidence des divergences non négligeables, de sorte qu'Eurostat a décidé de ne pas recommander l'inclusion de ce semainier dans les enquêtes nationales à venir. Cependant plusieurs pays – notamment la France et la Finlande – ont jugé ce dispositif prometteur et l'ont inclus dans leur enquête *Emploi du temps*.

Dans le cas français, au cours d'une première visite, si au moins une personne en emploi vivait dans le ménage, l'enquêteur présentait le semainier et donnait les consignes correspondantes : les temps de repas, les pauses, les déplacements domicile-travail ne doivent pas être inclus dans le temps de travail, l'emploi indépendant, l'aide apportée à un membre de la famille, le travail rapporté à la maison doivent être inclus. Les personnes avaient à remplir le semainier jour après jour et à le renvoyer à l'Insee, sous une enveloppe pré-affranchie. Cette procédure préservait mieux des défaillances de mémoire que celle testée par Eurostat, mais certaines personnes ont omis de renvoyer le formulaire, même après un rappel téléphonique. Au total, 79,2 % des personnes en emploi éligibles à l'enquête et 86,6 % de celles qui ont rempli un carnet quotidien d'activités exploitable ont renvoyé un semainier. Quatre fois sur cinq ce semainier concerne une semaine normale de travail, dans 6 % des cas une semaine de congés (non compris les congés passés ailleurs qu'à la résidence principale) et pour le reste, 14 %, une semaine autre, c'est-à-dire mixte.

La durée du travail d'après le carnet d'activités est un peu inférieure à celle observée pour la même journée sur le semainier. Parmi les 2 428 actifs occupés à temps plein ayant décrit une même journée de travail au carnet d'une part, et au semainier (dans le cadre d'une semaine de travail normale) d'autre part, la durée moyenne est de 8,3 heures au carnet et 8,7 heures au semainier.

Pour 6 463 personnes en emploi interrogées dans le cadre de l'enquête *Emploi du temps*, on dispose à la fois des informations issues du carnet d'activités, de celles du semainier, de l'horaire hebdomadaire estimé, et des renseignements socio-démographiques usuels (âge, diplôme, profession).

Ce sous-échantillon – dont les semainiers décrivent donc environ 45 000 journées – fait l'objet d'une pondération spécifique. Les effectifs selon l'âge et la profession observés aux enquêtes *Emploi* de mars 1998 et janvier 1999 sont pris comme référence. Pour les ensembles de profession de petite taille (CS 44 (clergé), 23 (chefs d'entreprise), 35 (professions de l'information, des arts et des spectacles), 34 (professeurs, professions scientifiques), 31 (professions libérales), 33 (cadres administratifs de la Fonction publique), 21 (artisans), 64 (chauffeurs), 48 (contremaîtres)), l'âge n'entre pas dans le redressement. Pour les autres, trois groupes d'âge sont distingués (moins de 25 ans, 25 à 54 ans, 55 ans et plus). L'échantillon non redressé sous-représenterait les plus jeunes et les moins qualifiés des actifs en emploi. Les coefficients de pondération s'étagent de 2 467 à 6 843, avec une moyenne de 3 508.

Le graphique de l'encadré 2 donne quatre exemples de semainiers présentant des caractéristiques contrastées : horaire lourd d'un agriculteur, semaine standard d'un ingénieur, horaire irrégulier et fragmenté d'un professeur, travail de nuit d'une infirmière s'organisant en trois longs épisodes.

Un rapprochement avec la moyenne des enquêtes *Emploi* de mars 1998 et de janvier 1999 montre que, dans le champ des actifs à temps plein décrivant une semaine normale de travail (1), les horaires décrits au semainier excèdent de 3,3 % ceux estimés à l'enquête *Emploi*. Les professions qui contribuent à cet écart sont principalement les enseignants (à l'enquête *Emploi* les professeurs sous-estiment leur temps de préparation de cours et de corrections ; leurs horaires au semainier sont de 18 % supérieurs aux estimations fournies à l'enquête *Emploi* ; chez les instituteurs et professeurs des écoles l'écart est de + 10 %), les agriculteurs (+ 14 %), les personnels de service à l'exception des assistantes maternelles (+ 9 %), les techniciens et les professions intermédiaires des entreprises (+ 7 et + 8 %), les chauffeurs (+ 7 %) ; ils semblent inclure dans le temps de travail décrit au semainier des phases d'attente qui ne sont que partiellement prises en compte dans l'horaire estimé à l'enquête *Emploi*, plus proche du temps rémunéré). Inversement les horaires des assistantes maternelles sont plus légers de 8 % au semainier qu'à l'enquête *Emploi* – du temps de présence responsable, inclus dans la durée estimée à l'enquête *Emploi*, est exclu du temps de travail décrit au semainier. Dans l'ensemble les estimations de l'enquête *Emploi* se rapprochent d'une durée contractuelle ou d'une durée servant au calcul de la rémunération. Mais des variations saisonnières et des fluctuations aléatoires contribuent aussi aux écarts entre les deux sources.

1. Les valeurs observées à l'enquête *Emploi* sont les estimations de la durée du travail effective au cours de la semaine de référence, dans le champ des personnes ayant travaillé comme d'habitude.

80 % du temps de travail professionnel se concentrent de 9 h à 19 h. Ce taux de concentration diurne atteint 84 % chez les femmes et 77 % seulement chez les hommes (cf. tableau 1).

Les moins de 30 ans effectuent près de 3 % de leurs heures dans la tranche nocturne entre 23 h et 5 h, les 50 ans et plus 1,5 % seulement. Les plus jeunes sont légèrement moins matinaux que les plus âgés : 35 % du temps de travail des moins de 30 ans est accompli de 5 h à 11 h 30, contre 37 % de celui des 50 ans et plus.

Plus on est diplômé, plus on commence à travailler tard le matin, et plus on finit tard le soir. C'est particulièrement apparent pour la tranche du petit matin, de 5 h à 9 h : les moins diplômés (sans diplôme et titulaires du certificat d'études primaires, auxquels on assimile les répondants qui ne renseignent pas leur niveau de diplôme) y effectuent 15 % du total de leurs heures, les titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat, 7 % seulement. De la même manière, les cadres et assimilés sont peu matinaux, à

l'opposé des employés et ouvriers non qualifiés (cf. graphique I).

Le travail de nuit est plus fréquent dans la Fonction publique et dans les grands et moyens établissements que chez les non salariés et les salariés des petits établissements ; les non salariés fournissent beaucoup de travail en fin de journée – mais très peu de travail de nuit.

## Six types de semaines de travail

On analyse le lien entre horaires et caractéristiques individuels au regard d'une typologie *a priori* des horaires hebdomadaires. Celle-ci s'appuie sur les informations disponibles dans le semainier. Elle comporte six types de semaines de travail : semaine avec travail de nuit, semaine comportant au moins six jours de travail, semaine standard, semaine de cinq jours (sauf semaine standard), semaine de quatre jours de travail, autres semaines (cf. encadré 2).

Tableau 1  
Répartition du temps de travail par tranches horaires

	Semaines normales		Horaire hebdomadaire		Tranche horaire (en %)						
	Part des semainiers (en %) (1)	Structures (en %)	Moyenne (h/sem.)	Écart-type	Nuit (23 h-5 h)	Petit matin (5 h-9 h)	Matin (9 h-11 h 30)	Midi (11 h 30-14 h)	Début d'après-midi d'après-midi	Fin d'après-midi 16 h 30-19 h)	Soirée (19 h-23 h)
Homme	81,4	64,4	45,2	13,0	2,6	12,6	24,4	15,5	22,0	16,0	6,9
Femme	78,5	35,7	41,2	10,7	1,2	9,2	25,8	17,7	23,6	16,6	5,9
Moins de 30 ans	78,9	19,7	42,0	10,9	2,8	11,3	24,3	16,4	22,5	15,9	6,9
30 à 49 ans	80,7	59,6	43,7	12,2	2,1	11,3	25,1	16,4	22,6	16,1	6,3
50 ans et plus	80,5	20,6	45,6	13,6	1,7	11,9	24,8	15,7	22,1	16,8	7,0
Sans diplôme, CEP, sans réponse	83,5	20,2	43,8	13,6	2,9	15,0	24,5	15,9	20,9	14,0	6,8
CAP, BEP	80,5	40,6	43,7	12,1	2,3	13,3	24,8	16,0	22,1	15,4	6,1
Baccalauréat au plus	79,2	13,5	43,5	11,8	2,2	9,7	25,1	16,3	23,2	17,1	6,5
Diplôme supérieur au baccalauréat	78,2	25,7	43,9	12,1	1,3	6,6	25,2	16,9	24,0	19,0	7,0
Salarié de la Fonction publique	70,6	20,0	39,6	10,6	2,5	10,6	26,4	17,3	23,4	14,0	5,8
Salarié d'un grand étab. (plus de 500 sal.)	81,0	13,2	40,8	8,5	2,9	11,6	24,2	17,3	23,4	14,7	6,0
Salarié d'un étab. de 10 à 499 salariés	82,0	37,0	42,1	9,2	2,4	12,8	25,0	16,3	22,9	15,2	5,5
Salarié d'un petit étab. (moins de 10 sal.)	84,1	17,6	45,4	12,1	1,6	9,5	25,3	16,0	23,2	18,4	6,1
Non salarié	87,7	12,2	56,7	17,2	1,1	11,6	23,1	14,6	19,1	19,8	10,9
Cadres et assimilés	79,2	13,2	45,1	11,6	0,7	6,8	25,1	16,7	24,0	19,9	6,8
Professions intermédiaires	74,4	20,4	41,7	9,8	1,9	9,2	25,8	16,8	24,4	16,5	5,4
Employés et ouvriers qualifiés	80,8	34,9	40,4	8,5	3,2	13,2	25,8	16,4	23,3	13,4	4,8
Employés et ouvriers non qualifiés	81,5	19,1	41,6	10,2	2,4	14,3	24,2	16,9	21,4	14,5	6,3
<b>Ensemble</b>	<b>80,3</b>	<b>100,0</b>	<b>43,8</b>	<b>12,3</b>	<b>2,1</b>	<b>11,5</b>	<b>24,9</b>	<b>16,3</b>	<b>22,5</b>	<b>16,2</b>	<b>6,5</b>

1. 5 283 répondants travaillant à temps plein ont fourni un semainier. 4 224 semainiers décrivent une semaine de travail normale. La collecte de l'enquête *Emploi du temps* s'étale sur une année, mais est interrompue durant deux semaines fin décembre-début janvier, et deux semaines début août.

Lecture : 2,1 % en moyenne des actifs occupés à temps plein travaillent de nuit (pour la définition du travail de nuit, voir encadré 2).

Champ : actifs occupés à temps plein et décrivant une semaine normale de travail.

Source : enquête *Emploi du temps*, 1998-1999, Insee.

Forme *a priori* courante d'organisation des horaires, la semaine standard est en fait relativement minoritaire (cf. tableau 2) : elle ne concerne que 32 % des actifs occupés à temps plein (27 % si on exclut les personnes

dont le repos hebdomadaire ne coïncide pas avec le samedi et le dimanche). La formule d'« horaires atypiques » employée pour désigner tout type d'horaire s'écartant de la semaine standard, serait donc impropre, si l'on

Encadré 2

**SIX TYPES DE SEMAINES DE TRAVAIL**

Une journée étant considérée comme travaillée si elle compte plus d'un quart d'heure de travail, et définie comme pleine si elle en comporte au moins cinq heures (1), on définit six types de semaine de travail, distingués sur la base des informations disponibles dans le semainier :

- *Semaine avec travail de nuit* : au moins cinq heures (consécutives ou non) du travail de la semaine sont effectuées de 23 h à 5 h ; ce critère prime sur les suivants (cf. graphique : infirmière).
- *Semaine comportant au moins six jours de travail* (l'agriculteur du graphique relève de ce type).
- *Semaine standard* : correspondant à des horaires réguliers diurnes et à une durée du travail proche de la moyenne, elle est définie par le cumul de quatre critères :
  - deux jours de repos consécutifs,
  - cinq jours de travail pleins (cinq heures de travail au moins),

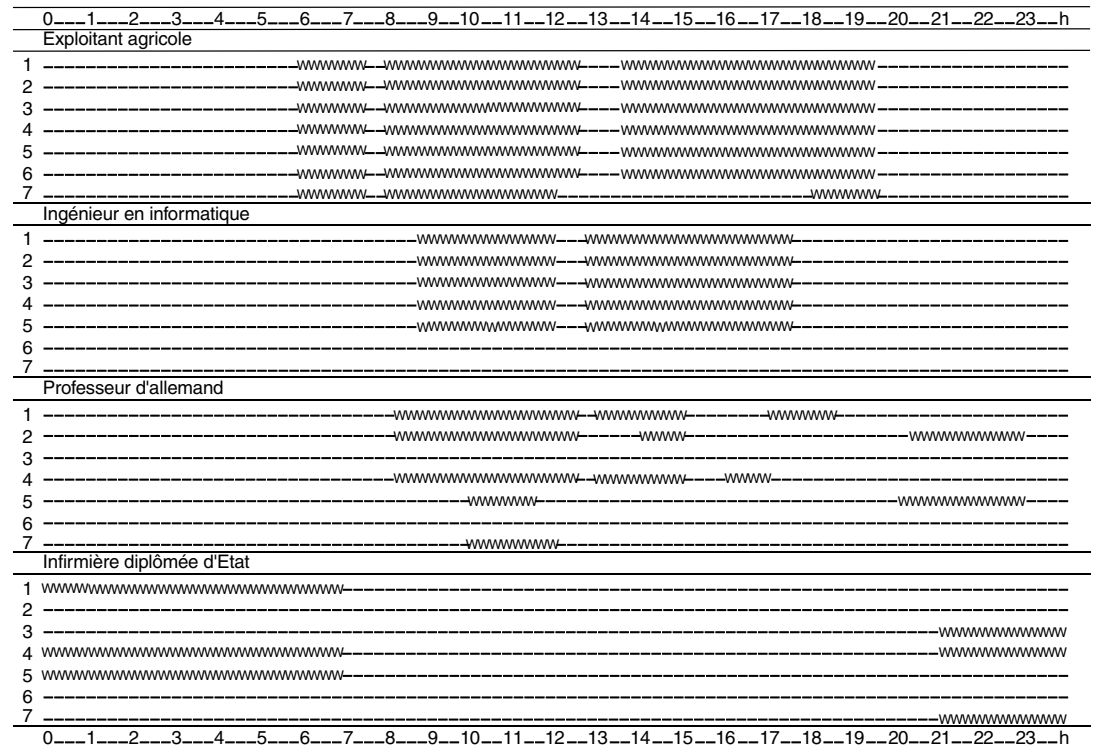
- horaire entièrement effectué entre 5 h et 23 h (pas de travail de nuit),
- horaire hebdomadaire compris entre 35 et 44 h.

Pour 82 % des semaines standard, les deux jours de repos sont constitués par le samedi et le dimanche (l'ingénieur du graphique relève de ce type).

- *Semaine de cinq jours, sauf semaine standard* (voir le professeur du graphique).
- *Semaine de quatre jours de travail*.
- *Autres semaines* (principalement trois jours de travail).

1. Parmi les journées composant les semaines normales de travail, 27,3 % sont de durée nulle, 0,9 % de durée non nulle inférieure à trois heures, 2,8 % de durée inférieure à cinq heures et supérieure ou égale à trois heures.

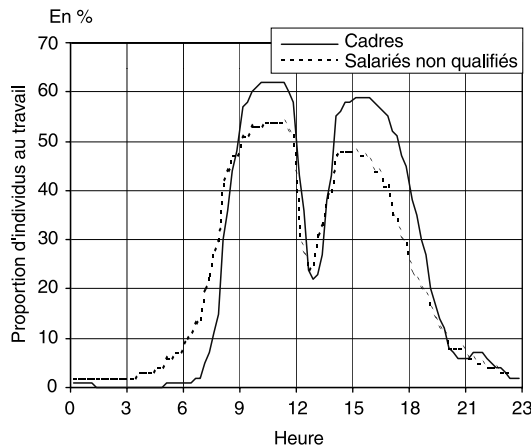
**Quatre exemples de semainier**



Lecture : une ligne représente une journée décomposée en 96 quarts d'heure, marqués « W » en cas d'activité professionnelle. Sept lignes, numérotées de 1 (lundi) à 7 (dimanche), décrivent une semaine.

considère que la semaine standard n'est qu'un type d'horaire – nettement minoritaire – parmi d'autres.

Graphique 1  
Horaires quotidiens des cadres et des salariés peu qualifiés



Lecture : la proportion d'individus au travail figure en ordonnées. Les employés et ouvriers non qualifiés sont nombreux à travailler tôt le matin. Les horaires de travail des cadres, plus lourds, se concentrent davantage sur les tranches du matin (9 h-12 h) et de l'après-midi (14 h-19 h). Les courbes des professions intermédiaires et des employés et ouvriers qualifiés, qui n'ont pas été reproduites, s'étagent entre les deux précédentes. Champ : salariés à temps plein dont le semainier décrit une semaine de travail normale. Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

La semaine standard caractérise les grandes organisations bureaucratiques ; elle est un « horaire de bureau », plus qu'un « horaire de fonctionnaire », puisqu'elle est beaucoup plus répandue dans les grands établissements du secteur privé que dans la fonction publique (45 % et 30 % respectivement – cf. tableau 2). Elle est particulièrement fréquente chez les employés et ouvriers qualifiés, ainsi que chez les titulaires d'un CAP ou d'un BEP. Elle ne concerne que 3 % des non-salariés.

Les semaines de cinq jours non standard touchent pratiquement toutes les professions, mais sont particulièrement fréquentes chez les salariés hautement qualifiés. Elles concernent un quart des actifs à temps plein.

La semaine de quatre jours touche un peu plus d'un actif à temps plein sur dix. Maximale dans la fonction publique (15 %), sa fréquence diminue avec la taille de l'établissement et atteint son minimum chez les non salariés (5 %).

Inversement, les semaines sans jour de repos ou n'en comptant qu'un (semaines de six jours ou plus) sont très majoritaires chez les non salariés, fréquentes chez les salariés des très petites entreprises, et rares parmi les salariés des grands établissements. Ces semaines longues concernent un quart des actifs occupés à temps plein.

Tableau 2  
Types de semaine et caractéristiques individuelles

	Part du week-end (1)	Type de semaine					
		Avec travail de nuit	6 ou 7 jours	5 jours standard	5 jours non standard	4 jours	3 jours ou moins
Homme	9,4	7,3	24,6	30,8	25,0	9,4	2,9
Femme	10,3	3,1	25,0	34,7	21,4	12,3	3,5
Moins de 30 ans	10,1	7,4	17,8	36,2	24,2	11,2	3,2
30 à 49 ans	9,5	5,5	24,7	33,0	23,2	10,7	2,9
50 ans et plus	10,1	5,1	31,7	25,9	24,7	9,1	3,6
Sans diplôme, CEP, sans réponse	10,7	7,0	26,0	34,2	19,1	9,9	3,9
CAP, BEP	10,1	6,4	22,8	33,6	22,8	11,3	3,0
Baccalauréat au plus	9,1	6,7	23,2	34,3	21,0	12,3	2,4
Diplôme supérieur au baccalauréat	8,7	3,4	27,8	27,2	30,1	8,6	2,9
Salarié de la Fonction publique	9,2	7,0	22,3	30,3	21,5	14,6	4,3
Salarié d'un grand étab. (plus de 500 sal.)	7,2	7,7	12,0	44,6	19,9	12,0	3,8
Salarié d'un étab. de 10 à 499 salariés	7,9	5,8	13,9	38,3	28,4	10,2	3,4
Salarié petit étab. (moins de 10 sal.)	10,9	4,1	29,2	32,3	23,4	8,9	2,0
Non salarié	17,0	3,9	69,0	3,1	17,9	5,0	1,0
Cadres et assimilés	6,3	1,9	25,5	20,9	39,9	8,7	3,1
Professions intermédiaires	8,7	4,9	20,0	35,9	24,1	11,7	3,4
Employés et ouvriers qualifiés	8,7	7,9	11,9	44,8	18,8	12,8	3,8
Employés et ouvriers non qualifiés	9,6	6,6	20,0	34,6	25,2	10,4	3,2
<b>Ensemble</b>	<b>9,7</b>	<b>5,8</b>	<b>24,8</b>	<b>32,2</b>	<b>23,7</b>	<b>10,5</b>	<b>3,1</b>

1. Part du samedi et du dimanche dans la durée totale de travail hebdomadaire.

Lecture : 32,2 % des actifs occupés à temps plein ont un horaire hebdomadaire de travail du type « semaine standard ». Pour la définition des types d'horaire, se reporter à l'encadré 2.

Champ : actifs occupés à temps plein et décrivant une semaine normale de travail.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

Les semaines avec travail de nuit concernent les hommes plus que les femmes, les jeunes plus que les plus âgés, les titulaires de diplômes de tous niveaux sauf ceux supérieurs au baccalauréat, les salariés de la Fonction publique ou des grands établissements plutôt que des petits établissements, les salariés d'exécution plutôt que les cadres.

### Le travail à domicile s'accompagne d'horaires moins réguliers

La variabilité des horaires d'une semaine sur l'autre pour un même individu n'est pas observée directement : les répondants indiquent une fourchette en réponse à la question « Quelle durée effective en heures travaillez-vous habituellement chaque semaine : Minimum ?

Maximum ? ». La fourchette est plus ouverte chez les hommes que chez les femmes, chez les non salariés que chez les salariés, chez les très diplômés que chez les peu diplômés (cf. tableau 3, dernière colonne). La variabilité interindividuelle peut, elle, être observée directement. L'écart-type de la durée du travail observée au semainier (cf. tableau 1) présente des variations dans l'ensemble similaires à celles des fourchettes individuelles.

La semaine standard va de pair avec des horaires réguliers d'une semaine sur l'autre : c'est pour ce type de semaine que l'écart entre l'horaire hebdomadaire le plus lourd et le plus léger est minimum (cf. graphique II). Un lieu de travail fixe et distinct du domicile est aussi un facteur de régularité des horaires et est associé à une fréquence plus élevée de la semaine stan-

Tableau 3  
Représentations du temps de travail

En %

	Fati- gué	Débor- dé	Manque temps trav.	Libre pauses	Libre absen- ces (1)	Heures suppl. (1)	Prolonge journée (1)	Travail à domicile	Part trav.à domicile	Four- chette
Homme	42,6	18,9	31,7	72,0	26,5	37,1	46,1	19,4	6,5	14,3
Femme	42,8	23,3	33,9	62,4	20,1	27,2	52,0	22,0	9,0	12,2
Moins de 30 ans	39,6	16,2	26,2	57,4	19,1	37,9	53,2	16,8	3,8	13,4
30 à 49 ans	42,7	22,6	34,0	70,8	25,6	34,6	48,8	20,8	7,7	13,3
50 ans et plus	45,5	18,3	34,0	73,1	25,1	26,4	41,6	22,3	9,9	14,6
Sans diplôme, CEP, sans réponse	43,0	15,3	22,4	61,6	15,6	33,5	30,0	3,6	6,1	10,1
CAP, BEP	41,7	18,1	30,7	69,4	21,3	36,7	43,2	11,3	5,1	12,9
Baccalauréat au plus	43,5	19,8	31,5	72,0	30,1	33,5	50,7	20,5	6,3	13,9
Diplôme supérieur au baccalauréat	43,5	28,8	43,6	71,1	32,5	28,6	69,0	47,5	12,3	17,2
Salarié de la Fonction publique	36,3	18,7	29,6	60,0	21,9	33,5	63,3	39,3	12,4	15,0
Salarié d'un grand étab. (plus de 500 sal.)	36,0	18,2	30,5	75,0	31,9	43,1	52,1	24,7	3,1	10,5
Salarié d'un étab. de 10 à 499 salariés	40,5	18,4	30,5	64,9	29,6	43,1	52,1	19,2	3,6	10,9
Salarié petit établ. (moins de 10 sal.)	43,1	20,8	33,1	68,5	26,6	29,6	53,3	11,9	6,9	12,8
Non salarié	67,0	31,7	44,7	88,1	//	//	//	0,0	14,5	23,9
Cadres et assimilés	44,0	30,0	46,0	77,1	54,3	35,3	86,8	67,7	15,5	18,3
Professions intermédiaires	39,6	23,6	38,4	71,8	34,1	35,6	72,6	41,1	6,3	14,4
Employés et ouvriers qualifiés	33,9	14,8	25,4	63,5	20,9	43,3	43,2	7,5	1,7	9,1
Employés et ouvriers non qualifiés	43,5	12,2	20,1	54,5	16,0	37,1	39,4	3,1	7,1	10,1
<b>Ensemble</b>	<b>42,7</b>	<b>20,5</b>	<b>32,5</b>	<b>68,6</b>	<b>24,2</b>	<b>33,6</b>	<b>48,2</b>	<b>20,3</b>	<b>7,4</b>	<b>13,6</b>

1. Seulement pour les salariés.

Lecture : dans les colonnes 2 à 9 figure la proportion d'enquêtés ayant répondu par l'affirmative aux questions relatives à la représentation du temps de travail par les intéressés, dont l'abréviation figure en intitulé de colonne. La signification de ces abréviations est la suivante : Fatigué : à la fin d'une journée normale de travail, se sent fatigué à cause de la durée de la journée de travail.

Débordé : se sent souvent débordé.

Manque temps trav. : manque de temps au travail

Libre pauses : peut interrompre son travail en dehors des pauses éventuelles prévues.

Libre absences : peut sans difficulté s'absenter plusieurs heures pendant le travail.

Heures suppl. : effectue des heures supplémentaires ou complémentaires rémunérées.

Prolonge journée : prolonge sa journée de travail, en dehors des heures supplémentaires ou complémentaires rémunérées.

Travail à domicile : rapporte du travail à faire à la maison (souvent, quelquefois ou rarement).

Ainsi, 30 % des cadres et assimilés se sentent souvent débordés.

Dans les deux dernières colonnes figurent deux indicateurs relatifs à l'organisation individuelle du travail :

Part trav. à domicile : part du travail professionnel effectué à domicile (source : carnet d'activités).

Fourchette : horaires estimés, fourchette d'estimation. Le questionnaire individuel de l'enquête de 1998-1999 comporte les questions suivantes : « Quelle durée effective en heures travaillez-vous habituellement chaque semaine : Minimum ? Maximum ? ». HHMIN et HHMAX étant les deux réponses et HEST leur moyenne arithmétique, la fourchette, définie comme FOUR = 100 x (HHMAX - HHMIN)/HEST, constitue un indicateur de variabilité des horaires d'une semaine sur l'autre.

Ainsi, les cadres effectuent 15,5 % de leur travail personnel à domicile, et la variation des horaires hebdomadaires d'une semaine sur l'autre est maximum pour les non-salariés (fourchette de 23,9 %).

Champ : actifs occupés à temps plein et décrivant une semaine normale de travail.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

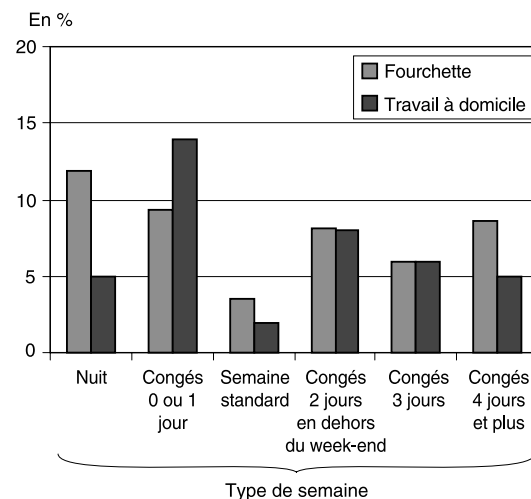
dard, tandis que le travail à domicile et le travail itinérant sont fréquemment associés à des horaires en dehors des plages quotidiennes habituelles (cf. graphique III). Dans le premier cas, le contrôle de l'activité du salarié revient en général à vérifier sa présence sur le lieu de travail. Dans le second il fait plutôt l'objet d'une évaluation du résultat atteint, indépendamment des dispositions qu'il a pu prendre pour organiser son temps.

### Les cadres sont plus nombreux à se sentir débordés

Se sentir fatigué en fin de journée en raison de la durée de la journée de travail est très fréquent chez les non salariés, fréquent chez les cadres et les salariés les moins qualifiés, et relativement rare chez les employés et ouvriers qualifiés.

23 % des femmes – mais seulement 19 % des hommes – se sentent souvent ou très souvent débordées. Les titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat, et, dans une moindre mesure, les non salariés et les cadres sont plus nombreux à être dans ce cas. Le sentiment d'être débordé (de manière générale) et celui de manquer de temps au travail sont d'autant plus répandus que

Graphique II  
Type de semaine, travail à domicile, variabilité des horaires



Lecture : la fourchette est un indicateur d'écart entre le minimum et le maximum de l'heure habituelle (se reporter au tableau 3), l'indicateur de travail à domicile donne la part de l'heure de travail effectuée à domicile, mesurée à partir du carnet quotidien d'activités. Les actifs effectuant une semaine standard (cf. encadré 2) ont des horaires qui varient peu d'une semaine habituelle à une autre ; 2 % seulement environ de leurs horaires de travail prennent place à domicile.

Champ : actifs à temps plein ayant décrit une semaine de travail normale à leur semainier.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

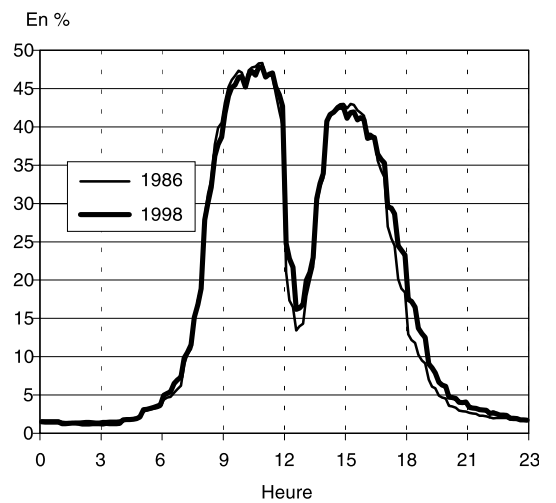
les niveaux de formation et de qualification sont élevés.

### L'autonomie des plus qualifiés va de pair avec de plus longues journées de travail

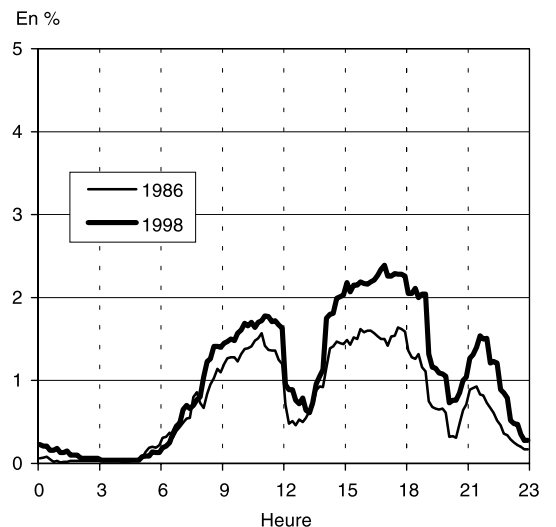
Les indicateurs d'autonomie dans l'organisation du temps de travail s'ordonnent de

Graphique III  
Horaires du travail professionnel effectué par les salariés

#### A - Sur leur lieu de travail



#### B - À domicile



Lecture : Sur le lieu de travail habituel (fixe et distinct du domicile), le travail s'effectue surtout de 9 h à midi et de 14 h à 17 h ; c'est vers 10 h 30 que la proportion de personnes occupées est la plus élevée (48 %). À domicile, les plages sont plus larges et la courbe présente trois modes dont le plus élevé (2,3 % en 1998) est atteint vers 17 h. La fréquence du travail à domicile s'accroît sensiblement de 1986 à 1998.

Champ : salariés à temps plein ayant fourni un carnet quotidien d'activités.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

la même manière : les ouvriers et employés peu qualifiés sont moins nombreux que les cadres à déclarer pouvoir interrompre leur travail en dehors des pauses éventuelles prévues, à pouvoir s'absenter plusieurs heures pendant leur travail, les scores des employés et ouvriers qualifiés et des membres des professions intermédiaires s'étagent entre ceux des deux premières catégories. Les salariés des grands établissements bénéficient de plus de liberté dans le choix de leurs dates de vacances et dans l'organisation de leurs temps de pause. Les femmes, plus nombreuses que les hommes à occuper des emplois peu ou pas qualifiés, sont moins nombreuses à se déclarer libres de faire des pauses ou de s'absenter du travail. L'autonomie des plus qualifiés et des plus diplômés semble aller de pair avec une plus grande propension à prolonger les journées de travail au-delà de leur durée habituelle, et avec un moindre cloisonnement entre vie professionnelle et vie domestique.

La pratique des heures supplémentaires ou complémentaires – décomptées par l'employeur et rémunérées de manière non forfaitaire – est

caractéristique des employés et des ouvriers qualifiés.

## Six types d'organisation du temps de travail

On utilise dans ce qui suit une nomenclature socioprofessionnelle plus détaillée (cf. encadré 3) (cf. tableaux 4 à 6). Les caractéristiques décrites (répartition selon sept tranches horaires et six types de semaine, sentiments d'être débordé et d'être plus ou moins libre d'organiser son temps décrits au travers des variables du tableau 6 à l'exception de celles qui ne concernent que les salariés) servent de base à plusieurs analyses des données (analyse en composantes principales, classification ascendante hiérarchique) (2). Elles font apparaître six groupes de catégories socioprofessionnelles au

2. Dans ces analyses, les unités élémentaires sont les catégories socioprofessionnelles détaillées des tableaux 4 à 6, pondérées par leur effectif.

### Encadré 3

#### UNE NOMENCLATURE SOCIOPROFESSIONNELLE SPÉCIFIQUE

La *nomenclature professionnelle* retenue est celle des catégories socioprofessionnelles à deux chiffres (Insee, 1992), aux modifications suivantes près, qui visent à isoler, lorsque les effectifs le permettent, des professions dont le temps de travail présente des particularités :

- Les agriculteurs forment une seule catégorie (dans le cadre d'une enquête de ce type, les critères de taille de l'exploitation agricole ne sont pas mis en œuvre avec la fiabilité souhaitable).
- Parmi les professeurs et assimilés (CS 34), les enseignants proprement dits (codes PCS 3411, professeurs agrégés et certifiés, et 3415, enseignants du supérieur) sont isolés des autres catégories, dont les horaires se rapprochent davantage de ceux des autres cadres de la fonction publique (CS 33).
- De la même manière, parmi les instituteurs et assimilés (CS 42), les professions enseignantes (codes 4211, 4215, 4221, 4224) sont distinguées des autres.
- Les informations sur le clergé (CS44) sont omises en raison de la faiblesse de l'effectif observé (les enquêtes *Emploi* indiquent par ailleurs que cette catégorie est, parmi toutes les CS, celle qui travaille le plus le dimanche).
- Parmi les professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises (CS 42), les représen-

tants de commerce (PCS 4624 à 4627), qui n'ont pas de lieu de travail fixe, sont distingués du reste de la catégorie.

- Parmi les employés civils de la fonction publique (CS 52), les employés administratifs et assimilés (52A) sont distingués des agents de services (52B : 5216 à 5222 sauf 5221, 5223), moins qualifiés.
- Parmi les personnels des services directs aux particuliers (56), les assistantes maternelles, gardiennes d'enfants et travailleuses familiales (code 5631), qui exercent à leur propre domicile une grande partie de leurs activités professionnelles, sont isolées.
- Parmi les chauffeurs (64), les conducteurs routiers et grands routiers (6411) sont distingués du reste de la catégorie.

Ces rubriques sont ici regroupées, dans le champ des emplois salariés, en sous-ensembles formant une échelle ordonnée selon quatre grands niveaux de formation et de rémunération :

- Cadres et assimilés (CS 33 à 38).
- Professions intermédiaires (CS 42 à 48).
- Employés et ouvriers qualifiés (CS 52A, 53, 54, 62, 63, 64C, 65).
- Employés et ouvriers non qualifiés (52B, 55, 56, 64L, 67, 68, 69).



sein desquels les horaires et la perception du temps de travail s'avèrent relativement homogènes. Ce découpage est compatible avec le découpage préexistant des salariés en trois pôles : encadrement, pôle industriel, métiers du commerce (Bué et Rougerie, 1999) (3). Il distingue les non-salariés au moyen d'un groupelement supplémentaire, tandis que le niveau de description des salariés est un peu plus détaillé : le pôle industriel-bureaucratique est scindé en deux (horaires décalés ou non), les enseignants forment une catégorie distincte, et le pôle des métiers du commerce incorpore certains métiers des services aux personnes.

L'un des axes au long desquels se distribuent les six groupes de professions oppose des salariés d'exécution dont la rémunération est étroitement liée à une mesure assez précise de la durée du travail à des actifs, non salariés ou enseignants, qui disposent à l'inverse d'une grande latitude dans la détermination de leurs horaires de travail. Un second axe, exprimant principalement la durée du travail, oppose les non salariés aux enseignants.

### **Groupe I : autonomie et horaires lourds pour les entrepreneurs**

Alors que ni le statut d'emploi ni l'appartenance socioprofessionnelle ne figurent parmi les variables actives dans l'analyse des données, l'emploi du temps à lui seul suffit à individualiser les non-salariés. Les entrepreneurs travaillent peu la nuit, beaucoup en fin de journée. Leurs horaires sont lourds, varient fortement d'un individu à un autre : l'écart-type de l'horaire hebdomadaire est sensiblement plus élevé pour les non-salariés (17,2 h, cf. tableau 1). Ils varient fortement aussi d'une semaine sur l'autre pour un même individu : c'est également pour les non-salariés qu'en moyenne, l'écart entre les horaires extrêmes représente la plus forte proportion de l'horaire moyen, à savoir près de 24 % (cf. tableau 3) (4). Les membres de ces professions apportent souvent du travail à faire à la maison, quand ils ne travaillent pas tout le temps à domicile. Ils sont libres de prendre des pauses à leur convenance. Ils se plaignent de manquer de temps, notamment dans le cadre de leur journée de travail.

L'éventail d'horaires pratiqués dans ce groupe va d'horaires lourds, envahissant tous les jours de la semaine y compris le dimanche, à des rythmes de travail voisins de ceux des salariés et plus étroitement encadrés par le droit du travail

(cf. tableau 4). Par ordre de durée du travail décroissante, se succèdent ainsi les agriculteurs, les commerçants, les chefs d'entreprise, les artisans, les membres des professions libérales, les professions de l'information, des arts et des spectacles. Cette dernière catégorie comprend une majorité de salariés, aux horaires moyens assez légers, mais beaucoup de ces salariés décident de leurs horaires comme le font les indépendants. Les membres des professions libérales et des professions de l'information, des arts et des spectacles sont les moins matinaux de tous les actifs travaillant à temps plein : ils n'effectuent que 4 ou 5 % de leurs heures de travail entre 5 h et 9 h. Un actif à temps plein sur sept relève de ce groupe, qui est, par ailleurs, surtout masculin.

### **Groupe II : le dualisme heures statutaires/ temps de préparation des enseignants**

Les professions enseignantes forment un sous-groupe de taille réduite, mais aux caractéristiques nettement typées : horaire total de travail assez léger et réparti en nombreux épisodes relativement brefs, se situant pour partie à domicile, à des heures tardives et durant le week-end. Elles sont les seules à présenter une courbe d'activité tri-modale, avec un maximum d'activité le matin de 10 à 11 h, un autre l'après-midi vers 15 h, et un troisième en soirée vers 22 h (cf. graphique IV). Le semainier permet seulement de deviner que l'activité professionnelle s'organise en deux composantes nettement disjointes, les heures statutaires d'enseignement, dont le rythme, en grande part, s'impose à l'enseignant (y compris, assez souvent, le samedi matin), et le temps de préparation et de corrections, réparti de manière bien plus libre.

Les enseignants estiment pour la plupart avoir peu de liberté dans le choix du calendrier de leurs vacances ou dans la détermination des pauses ou des absences au travail. Ce sentiment de contrainte traduit simplement la manière dont ils perçoivent les questions posées par les enquêteurs, et, partant, la difficulté de distinguer travail statutaire et préparation des cours : lorsqu'on leur demande, par exemple, s'ils peuvent s'absenter pendant leur « travail », ils privilégient dans leur réponse le « travail statutaire

3. Ce découpage s'appuie sur les enquêtes sur les conditions de travail.

4. Ce qui confirme les conclusions tirées de l'enquête Emploi de 1999, suivant lesquelles la lourdeur des horaires des indépendants va de pair avec leur irrégularité (Missègue, 2000).

en présence des élèves », par rapport à la correction de copies ou à la préparation de cours (5).

Le recours aux heures supplémentaires est très fréquent chez les professeurs de l'enseignement secondaire. La proportion de semaines normales de travail est nettement plus faible parmi les enseignants – notamment chez ceux du primaire – que pour les autres catégories (6). Les professeurs se caractérisent, comme les agriculteurs, par l'ampleur de la fourchette à l'intérieur de laquelle se situent leurs horaires habituels (cf. tableau 6, dernière colonne).

4 % des actifs à temps plein relèvent de ce groupe, qui se caractérise par une sensible

prépondérance de femmes : trois cinquièmes des effectifs.

5. Les frontières du travail non statutaire des enseignants sont par nature floues et les tentatives de mesure de la durée du travail de cette catégorie aboutissent à des résultats qui varient amplement en fonction du mode de questionnement. Le minimum est atteint dans le cadre des enquêtes Emploi, où beaucoup d'enseignants donnent une estimation qui n'inclut que leurs horaires statutaires (voir l'encadré 1). Les enquêtes spécifiques menées au sein du ministère de l'Éducation nationale fournissent des estimations plus élevées si le questionnaire évoque, au titre du temps de travail, le temps consacré à des « recherches personnelles » (Bonnet et Murcia, 1996 ; Guillaume, 2000).

6. On entend par « semaine normale de travail » une semaine déclarée comme telle par la personne interrogée, par opposition aux semaines de congés, chômées ou autres.

Tableau 4  
Temps de travail selon la tranche horaire, par regroupements de professions

	Sem. norm. (en %) (1)	Effectif brut sem. norm.	Hor. hebdom. moyen (h/sem)	Éc.-ty. hor. hebdom.	Tranche horaire (en %)							Part heures de nuit (en %) (2)
					Nuit (23 h à 5 h)	Pet. mat. (5 h à 9 h)	Mat. (9 h à 11 h 30)	Midi (11 h 30 à 14 h)	Début a.-midi (14 h à 16 h 30)	Fin a.-midi (16 h 30 à 19 h)	Soirée (19 h à 23 h)	
<b>Groupe I - Entrepreneurs</b>	<b>88,0</b>	<b>574</b>	<b>56,4</b>	<b>15,8</b>	<b>1,3</b>	<b>11,1</b>	<b>23,0</b>	<b>14,6</b>	<b>19,4</b>	<b>20,0</b>	<b>10,7</b>	<b>1,1</b>
1 Agriculteurs	93,8	161	62,8	18,7	0,9	15,9	22,2	11,7	18,2	19,7	11,4	0,9
21 Artisans	86,1	143	53,4	14,3	1,6	12,0	24,2	14,8	20,2	19,5	7,6	1,2
22 Commerçants	87,7	147	58,8	17,9	2,0	9,2	21,5	15,8	18,6	19,4	13,5	1,7
23 Chefs d'entreprise	90,6	29	54,0	9,0	0,3	10,4	23,5	15,4	20,1	21,6	8,7	0,3
31 Professions libérales	84,1	74	48,1	11,8	0,6	4,3	24,7	16,9	20,9	21,8	10,8	0,5
35 Prof. de l'inform., des arts et des spectacles	74,1	20	43,9	13,8	1,7	5,2	24,1	17,4	22,8	20,6	8,2	0,9
<b>Groupe II - Enseignants</b>	<b>62,0</b>	<b>185</b>	<b>36,0</b>	<b>10,7</b>	<b>0,7</b>	<b>6,6</b>	<b>29,3</b>	<b>15,2</b>	<b>25,0</b>	<b>14,1</b>	<b>9,1</b>	<b>0,6</b>
34E Professeurs	70,9	100	36,0	12,1	1,1	6,6	27,6	15,2	23,2	15,2	11,1	0,8
42E Instituteurs	54,1	85	35,9	9,1	0,3	6,6	31,2	15,2	27,2	12,8	6,7	0,3
<b>Groupe III - Cadres</b>	<b>81,9</b>	<b>740</b>	<b>46,0</b>	<b>10,1</b>	<b>0,8</b>	<b>6,7</b>	<b>24,9</b>	<b>16,8</b>	<b>24,4</b>	<b>20,5</b>	<b>5,9</b>	<b>0,7</b>
33 Cadres admin. Fonction publique	78,5	84	44,1	7,7	0,7	6,2	26,4	17,3	25,9	19,5	4,0	0,6
34X Assimilés professeurs	76,0	38	51,1	19,0	3,3	6,9	23,2	17,7	21,8	18,7	8,5	2,1
37 Cadres admin. et comm. des entreprises	87,6	203	48,1	10,2	0,2	6,5	24,5	16,8	23,7	21,4	6,9	0,2
38 Ingénieurs	76,8	161	46,3	9,1	0,2	7,8	24,9	16,8	24,8	20,3	5,3	0,2
46A Prof. interm. admin. et comm. des entreprises	84,7	168	44,7	10,4	1,9	7,0	24,6	16,5	24,2	19,7	6,3	1,8
46R Représentants	80,4	86	42,8	9,6	0,1	5,2	26,1	16,7	25,3	21,9	4,6	0,2
<b>Groupe IV - Service aux personnes</b>	<b>74,6</b>	<b>415</b>	<b>42,1</b>	<b>12,0</b>	<b>2,5</b>	<b>8,8</b>	<b>22,8</b>	<b>17,5</b>	<b>21,6</b>	<b>18,1</b>	<b>8,8</b>	<b>2,8</b>
42X Assimilés instituteurs	71,0	34	38,8	9,9	3,2	7,1	24,9	14,0	24,8	17,9	8,0	2,9
43 Prof. interm. santé et trav. social	66,3	135	40,6	12,8	4,4	9,2	22,6	17,5	21,0	16,0	9,3	5,4
55 Employés de commerce	83,1	107	41,5	8,9	0,9	8,9	22,8	15,9	22,7	22,3	6,6	1,0
56N Personnels des services aux part.	75,8	66	43,0	12,3	0,1	10,7	24,2	21,2	22,4	17,1	4,4	0,1
56X Assistantes maternelles	82,3	73	46,7	15,9	2,9	7,1	20,7	18,3	18,9	16,6	15,5	3,2
<b>Groupe V - Semaine standard fréquente</b>	<b>80,1</b>	<b>1451</b>	<b>40,7</b>	<b>8,0</b>	<b>1,5</b>	<b>11,8</b>	<b>27,2</b>	<b>17,2</b>	<b>24,4</b>	<b>14,3</b>	<b>3,6</b>	<b>1,6</b>
45 Prof. Interm. adm. fonction publique	77,2	72	40,6	6,7	0,2	8,5	28,5	18,0	26,5	16,4	1,8	0,2
47 Techniciens	77,6	202	42,7	8,1	1,5	11,7	26,6	17,2	25,1	14,1	3,8	1,5
48 Contremaîtres	77,9	159	42,0	9,3	2,1	14,1	25,8	17,1	22,9	13,7	4,3	2,5
52A Employés adm. Fonction publique	77,1	233	37,9	7,6	2,6	11,4	26,5	18,6	22,6	13,4	4,9	2,9
52B Agents de service Fonction publique	71,7	76	40,0	11,3	0,7	15,1	25,4	19,8	22,1	11,3	5,6	0,3
54 Employés adm. des entreprises	83,9	317	40,2	6,7	0,4	7,5	28,8	17,5	27,6	16,3	1,8	0,5
63 Ouvriers qualifiés de type artisanal	83,4	278	41,6	8,4	2,2	14,6	27,2	15,9	23,4	12,9	3,7	2,1
68 Ouvriers non qual. de type artisanal	84,5	71	39,7	7,9	1,1	15,3	26,9	15,5	22,4	14,2	4,7	1,4
69 Ouvriers agricoles	86,8	43	43,5	10,4	0,1	12,8	28,8	14,2	24,6	17,5	1,9	0,0
<b>Groupe VI - Horaires souvent décalés</b>	<b>80,7</b>	<b>856</b>	<b>40,7</b>	<b>9,0</b>	<b>5,2</b>	<b>17,2</b>	<b>23,2</b>	<b>15,7</b>	<b>20,6</b>	<b>11,4</b>	<b>6,7</b>	<b>5,5</b>
53 Policiers, militaires	69,3	71	44,7	14,4	10,7	13,1	20,0	12,4	19,0	14,7	10,1	10,9
62 Ouvriers qualifiés de type industriel	80,6	346	39,6	8,1	4,1	16,0	23,8	16,2	22,1	11,0	6,8	4,3
64C Chauffeurs sauf poids lourds	88,3	53	44,3	11,5	4,8	19,8	24,1	15,3	17,3	13,3	5,4	4,9
64L Chauffeurs de poids lourds	91,4	55	49,7	15,2	5,1	19,7	21,6	15,0	20,2	13,5	4,8	6,7
65 Ouvr. qual. de la manut., du magas. et du transp.	78,5	84	37,5	8,9	4,8	17,0	22,5	15,2	20,4	12,3	7,9	4,7
67 Ouvriers non qual. de type industriel	81,7	247	39,4	6,8	5,3	19,0	23,7	16,3	19,8	10,0	6,0	5,6

1. Proportion de répondants déclarant une semaine normale de travail (semaine hors congés ou chômée, se reporter au texte).  
2. Proportion de répondants concernés par le travail de nuit.

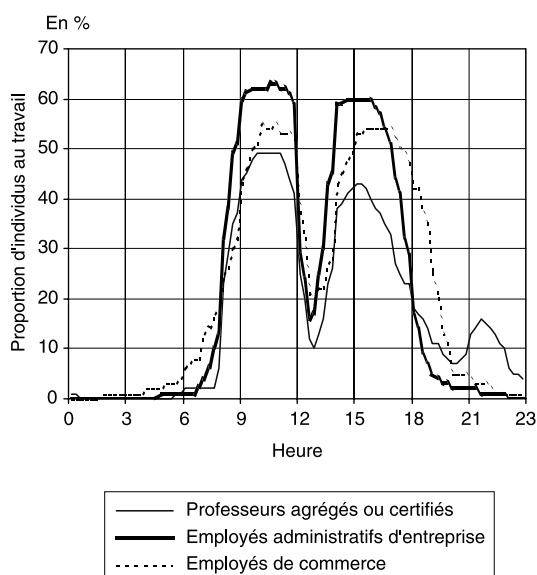
Lecture : dans les colonnes 6 à 12 figurent la répartition par tranche horaire quotidienne des heures hebdomadaires de travail. Ainsi, 11,1 % du travail des professeurs est accompli en soirée, entre 19 h et 23 h. 70,9 % de ces derniers déclarent une semaine de travail normale, et 0,8 % sont concernés par le travail de nuit. Champ : actifs occupés à temps plein et décrivant une semaine normale de travail. Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

### Groupe III : les débordements d'horaires fréquents mais contrôlés des experts, managers et gestionnaires

Les ingénieurs, les cadres administratifs des entreprises et de la fonction publique, les cadres commerciaux, les professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, occupent une position intermédiaire entre les entrepreneurs et les salariés d'exécution. Ils ont une assez grande latitude en matière d'organisation de leur temps de travail. Ils travaillent beaucoup en fin de journée et en soirée, ils sont plus nombreux que les autres salariés à se déclarer débordés et à estimer qu'ils manquent de temps au travail. Il leur arrive fréquemment de faire déborder leur vie professionnelle sur leur temps familial et domestique en effectuant certaines de leurs tâches à domicile, mais dans l'ensemble ils sont moins nombreux que les autres salariés à travailler la nuit ou durant le week-end.

Un actif à temps plein sur six relève de ce groupe, qui compte sept hommes pour trois femmes.

Graphique IV  
Les professeurs, les employés administratifs d'entreprise et les employés de commerce ont des horaires quotidiens contrastés



Lecture : la courbe des professeurs présente un mode entre 10 et 11 h, un autre vers 15 h, et un troisième vers 22 h. Celle des employés administratifs d'entreprise fait apparaître une forte concentration entre 9 h et 12 h et entre 14 h et 16 h 30, alors que les employés de commerce sont assez nombreux à travailler tôt le matin et en soirée.

Champ : actifs à temps plein

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

### Groupe IV : les horaires flexibles des professions des services aux personnes

Les membres des professions intermédiaires de la santé et du travail social (infirmières notamment), les personnels des services directs aux particuliers, les employés de commerce, quelques professions para-enseignantes de niveau intermédiaires (formateurs d'adultes, éducateurs sportifs, etc.) ont souvent des horaires irréguliers, soumis à une certaine flexibilité en fonction des fluctuations de la demande de la clientèle, des patients ou des administrés. Les agents de nettoyage travaillent au petit matin, les serveurs de la restauration font « le coup de chaud » à midi et le soir pendant que les autres professions ont cessé le travail. Les employés de commerce sont nombreux à être au travail en fin d'après-midi et en début de soirée, au moment où la clientèle vient, elle, de finir sa journée (cf. graphique IV). Dans les professions féminines, la palme en matière de travail de nuit revient aux infirmières. Cette profession requérant un niveau de qualification élevé, le taux de travail de nuit des femmes est proportionnel à leur niveau de qualification, alors que c'est l'inverse pour celui des hommes.

Un actif à temps plein sur dix relève de ce groupe, qui est très majoritairement féminin.

### Groupe V : la semaine régulière des agents des grandes organisations bureaucratiques

Employés administratifs, ouvriers de type artisanal, professions intermédiaires de la fonction publique, techniciens et agents de maîtrise forment un ensemble au sein duquel la semaine standard de cinq jours de travail consécutifs avec horaire diurne régulier est fortement représentée. La semaine de quatre jours est aussi plus répandue que dans les autres professions. La tranche horaire de fin d'après-midi est sous-représentée, à l'inverse de ce qu'on observe chez des salariés plus qualifiés. La séparation entre vie professionnelle et autres temps sociaux est bien tranchée : le travail à domicile est rare.

La catégorie la plus emblématique au sein de ce groupe est celle des employés administratifs des entreprises (secrétaires, employés des services comptables et financiers, etc.) : 57 % d'entre eux sont concernés par des horaires hebdomadaires standard, ce qui représente la valeur maximale de cette proportion (cf. tableau 5). La variabilité du nombre d'heures travaillées d'une semaine à l'autre compte parmi les plus faibles.

35 % des actifs à temps plein relèvent de ce groupe, qui compte trois hommes pour une femme.

### Groupe VI : les horaires décalés des policiers, des militaires et de certains ouvriers

Les chauffeurs, les ouvriers de l'industrie, les ouvriers de la manutention, du magasinage et du transport sont nombreux à effectuer du travail de nuit, souvent organisé en longues plages horaires regroupées sur un petit nombre de jours

de la semaine. Les policiers et militaires se rattachent à ce groupe, mais leurs horaires sont particulièrement irréguliers : l'indicateur d'écart entre leurs horaires habituels les plus faibles et les plus élevés est le plus grand des professions salariées (24 %) (cf. tableau 6). Pour l'importance du travail de nuit ils se situent nettement en tête, devant les salariés d'exécution de l'industrie, alors que ceux-ci gardent l'avantage en matière de travail tôt le matin. Beaucoup de policiers et de militaires déclarent prolonger fréquemment leur journée de travail, mais rares sont ceux qui effectuent des heures supplémentaires ou complémentaires rémunérées.

Tableau 5  
Types de semaine de travail par groupe de professions

En %

	Part du week-end (1)	Type de semaine					
		Avec travail de nuit	6 ou 7 jours	5 jours standard	5 jours non standard	4 jours	3 jours ou moins
<b>Groupe I - Entrepreneurs</b>	<b>16,8</b>	<b>4,6</b>	<b>67,1</b>	<b>4,5</b>	<b>18,3</b>	<b>4,7</b>	<b>0,8</b>
1 Agriculteurs	21,6	4,2	87,4	1,1	4,8	2,5	0,0
21 Artisans	15,0	4,9	59,4	4,2	22,4	7,0	2,1
22 Commerçants	17,9	7,3	64,8	4,7	19,4	3,3	0,6
23 Chefs d'entreprise	11,6	0,0	62,1	3,4	20,7	10,3	3,4
31 Professions libérales	11,7	1,4	51,4	8,1	33,8	5,4	0,0
35 Prof. de l'inform., des arts et des spectacles	10,6	5,0	40,0	20,0	30,0	5,0	0,0
<b>Groupe II - Enseignants</b>	<b>11,6</b>	<b>1,1</b>	<b>46,7</b>	<b>4,4</b>	<b>35,5</b>	<b>9,1</b>	<b>3,3</b>
34E Professeurs	12,8	2,0	47,8	3,9	32,4	8,9	5,2
42E Instituteurs	10,1	0,0	45,4	4,9	39,2	9,4	1,1
<b>Groupe III - Cadres</b>	<b>6,3</b>	<b>2,2</b>	<b>19,7</b>	<b>29,3</b>	<b>37,1</b>	<b>9,1</b>	<b>2,6</b>
33 Cadres admin. Fonction publique	4,3	2,4	15,5	36,9	36,9	6,0	2,4
34X Assimilés professeurs	8,0	13,2	42,1	21,1	10,5	10,5	2,6
37 Cadres admin. et comm. des entreprises	5,0	0,5	20,2	19,1	49,4	8,0	2,9
38 Ingénieurs	3,9	0,0	17,0	26,4	43,0	10,6	3,0
46A Prof. interm. adm. et comm. des entreprises	10,3	4,8	20,7	39,9	23,8	9,0	1,7
46R Représentants	7,5	0,0	15,8	34,1	34,7	11,9	3,5
<b>Groupe IV - Service aux personnes</b>	<b>13,6</b>	<b>6,8</b>	<b>31,5</b>	<b>19,8</b>	<b>24,6</b>	<b>11,9</b>	<b>5,4</b>
42X Assimilés instituteurs	6,9	8,9	27,4	19,0	24,5	10,1	10,1
43 Prof. interm. santé et trav. social	14,0	11,0	26,6	28,4	12,5	12,3	9,2
55 Employés de commerce	17,3	2,7	33,1	18,1	32,0	12,4	1,7
56N Personnels des services aux part.	5,1	0,0	18,9	16,3	44,6	14,9	5,4
56X Assistantes maternelles	18,2	10,2	51,7	9,9	18,2	8,3	1,6
<b>Groupe V - Semaine standard fréquente</b>	<b>8,0</b>	<b>3,9</b>	<b>14,5</b>	<b>45,5</b>	<b>19,6</b>	<b>13,6</b>	<b>2,8</b>
45 Prof. interm. de l'adm. et de la Fonction publique	6,9	0,0	26,0	41,4	18,2	14,4	0,0
47 Techniciens	5,3	4,0	13,7	43,3	23,8	14,3	0,9
48 Contremaîtres	8,9	6,3	14,5	40,3	23,9	10,7	4,4
52A Employés adm. de la Fonction publique	10,6	6,7	12,8	39,8	17,1	19,4	4,2
52B Agents de service de la Fonction publique	8,6	1,2	22,9	33,4	16,0	20,0	6,5
54 Employés adm. des entreprises	7,4	1,3	12,6	56,7	14,1	13,1	2,3
63 Ouvriers qualifiés de type artisanal	8,3	5,4	12,0	45,5	22,8	11,5	2,8
68 Ouvriers non qual. de type artisanal	7,3	4,1	14,2	48,4	26,9	3,9	2,6
69 Ouvriers agricoles	7,2	0,0	25,4	48,1	15,2	9,1	2,0
<b>Groupe VI - Horaires souvent décalés</b>	<b>8,3</b>	<b>12,7</b>	<b>10,6</b>	<b>41,4</b>	<b>20,6</b>	<b>10,4</b>	<b>4,3</b>
53 Policiers, militaires	17,4	36,1	11,9	22,1	15,0	12,1	2,8
62 Ouvriers qualifiés de type industriel	6,1	8,7	9,4	47,3	19,6	10,0	5,0
64C Chauffeurs sauf poids lourds	9,5	13,2	24,5	18,9	28,3	11,3	3,8
64L Chauffeurs de poids lourds	6,9	16,6	17,1	19,4	33,6	8,3	5,0
65 Ouvr. qual. de la manut., du magas. et du transp.	12,0	8,7	10,5	39,7	19,2	13,5	8,3
67 Ouvriers non qual. de type industriel	7,6	11,8	7,6	48,9	19,5	9,7	2,4

1. Part du samedi et du dimanche dans la durée totale de travail hebdomadaire.

Lecture : pour la définition des types de semaine, se reporter à l'encadré 2. 47,8 % des professeurs ont un horaire hebdomadaire de travail de 6 ou 7 jours. 12,8 % de leur temps travail hebdomadaire est accompli le samedi et le dimanche.

Champ : actifs occupés à temps plein et décrivant une semaine normale de travail.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

Un cinquième des actifs à temps plein appartiennent à ce groupe essentiellement masculin.

### Des horaires irréguliers entretiennent le sentiment de fatigue et de manque de temps

Plus l'horaire de travail professionnel (observé au semainier) est lourd, plus élevée est la probabilité que le répondant se déclare débordé, ou fatigué en fin de journée du fait de la durée de

la journée de travail effectuée. Cette association, assez logique, n'est qu'une tendance générale (cf. graphique V). À rebours de cette tendance, la perception d'une fatigue liée à la lourdeur des horaires de travail est un peu plus fréquente chez les personnes qui travaillent moins de 35 h que chez celles qui travaillent 35 ou 40 h. La fréquence du sentiment d'être débordé décline au-delà de 60 h de travail par semaine (peut-être, au-delà de cette limite, le travail perd-il en intensité ce qu'il gagne en durée).

Tableau 6  
Représentations du temps de travail par groupe de professions

En %

Groupe	Fatigué	Débordé	Manque temps tr.	Libre pauses	Libre absences (1)	Heures suppl. (1)	Prolonge journée (1)	Travail à domicile	Part tr.à domicile	Fourchette
<b>Groupe I - Entrepreneurs</b>	<b>64,5</b>	<b>31,7</b>	<b>45,1</b>	<b>88,5</b>	//	//	//	<b>3,6</b>	<b>14,1</b>	<b>23,5</b>
1 Agriculteurs	65,3	20,0	34,0	96,4	//	//	//	0,0	15,6	29,7
21 Artisans	69,2	37,1	49,0	86,0	//	//	//	0,0	13,7	22,3
22 Commerçants	63,9	27,0	49,8	85,5	//	//	//	1,0	9,1	19,7
23 Chefs d'entreprise	58,6	48,3	55,2	96,6	//	//	//	17,2	4,4	18,8
31 Professions libérales	64,9	48,6	50,0	82,4	//	//	//	4,1	20,8	22,2
35 Prof.de l' information, des arts, et des spectacles	35,0	35,0	40,0	75,0	35,0	35,0	65,0	55,0	30,5	20,6
<b>Groupe II - Enseignants</b>	<b>31,9</b>	<b>28,3</b>	<b>42,7</b>	<b>16,7</b>	<b>7,3</b>	<b>60,8</b>	<b>81,4</b>	<b>97,9</b>	<b>37,4</b>	<b>22,2</b>
34E Professeurs	39,0	30,0	43,8	20,8	8,3	80,8	81,7	98,0	45,2	27,9
42E Instituteurs	23,6	26,3	41,4	11,8	6,2	37,2	81,1	97,7	28,2	15,6
<b>Groupe III - Cadres</b>	<b>44,8</b>	<b>29,2</b>	<b>45,7</b>	<b>86,9</b>	<b>57,4</b>	<b>26,5</b>	<b>84,0</b>	<b>55,4</b>	<b>7,5</b>	<b>15,1</b>
33 Cadres admin. Fonction publique	38,1	21,4	40,5	91,7	60,7	20,2	88,1	64,3	4,9	13,1
34X Assimilés professeurs	50,0	36,8	50,0	73,7	55,3	23,7	86,8	71,1	15,0	20,9
37 Cadres admin. et comm. des entreprises	45,6	33,8	51,8	91,1	67,6	24,0	86,5	61,8	6,8	16,0
38 Ingénieurs	48,4	26,3	42,6	88,3	63,3	30,5	90,5	57,2	8,0	16,4
46A Prof. interm. admin. et comm. des entreprises	40,4	26,7	44,7	81,5	40,1	29,6	74,4	40,4	5,1	11,9
46R Représentants	48,6	33,3	42,6	85,8	54,1	25,9	79,4	50,6	12,3	16,5
<b>Groupe IV - Service aux personnes</b>	<b>50,0</b>	<b>19,5</b>	<b>28,9</b>	<b>53,6</b>	<b>15,4</b>	<b>24,6</b>	<b>56,4</b>	<b>18,1</b>	<b>13,7</b>	<b>17,3</b>
42X Assimilés instituteurs	61,8	36,2	37,1	57,1	24,6	32,6	78,9	63,3	8,8	21,4
43 Prof. interm. santé et trav. social	47,6	24,2	35,7	55,7	13,8	19,4	64,4	30,6	5,8	23,7
55 Employés de commerce	49,7	18,0	28,6	40,9	10,0	34,8	47,4	6,4	4,4	8,3
56N Personnels des services aux part.	59,4	10,9	20,3	62,1	14,1	16,2	42,0	3,4	55,6	16,5
56X Assistantes maternelles	41,0	12,8	20,7	59,0	23,1	23,1	57,6	4,1	6,1	17,2
<b>Groupe V - Semaine standard fréquente</b>	<b>34,2</b>	<b>16,6</b>	<b>30,5</b>	<b>70,9</b>	<b>26,6</b>	<b>37,7</b>	<b>52,2</b>	<b>13,9</b>	<b>2,2</b>	<b>9,3</b>
45 Prof. interm. adm. fonction publique	32,9	21,4	36,1	76,6	24,7	23,8	66,2	37,0	0,0	11,6
47 Techniciens	35,8	17,7	34,4	84,3	38,1	46,8	67,0	24,1	3,4	12,2
48 Contremaîtres	40,3	18,2	35,2	81,8	42,1	51,6	63,5	28,9	3,2	11,9
52A Employés adm. Fonction publique	32,5	15,2	24,4	63,6	20,3	29,2	48,0	10,0	1,7	11,4
52B Agents de service Fonction publique	47,1	10,3	24,9	67,7	6,6	13,0	40,6	5,2	4,7	4,8
54 Employés adm. des entreprises	27,8	20,1	34,6	71,4	26,5	29,2	55,4	12,8	1,0	6,2
63 Ouvriers qualifiés de type artisanal	34,6	15,0	29,9	62,5	20,2	51,1	34,9	3,8	2,3	7,1
68 Ouvriers non qual. de type artisanal	32,3	6,7	15,5	58,7	20,2	36,2	42,7	1,3	3,1	7,8
69 Ouvriers agricoles	41,9	16,3	25,6	74,4	41,9	33,7	64,4	2,0	0,4	16,9
<b>Groupe VI - Horaires souvent décalés</b>	<b>38,3</b>	<b>12,0</b>	<b>17,2</b>	<b>54,9</b>	<b>16,8</b>	<b>53,0</b>	<b>32,5</b>	<b>4,1</b>	<b>1,8</b>	<b>9,9</b>
53 Policiers, militaires	63,8	9,6	13,3	60,8	13,7	18,0	67,1	16,6	4,0	24,0
62 Ouvriers qualifiés de type industriel	32,0	13,3	19,1	59,1	20,7	60,8	30,7	3,8	1,6	8,1
64C Chauffeurs sauf poids lourds	39,6	5,7	18,9	62,3	17,0	47,2	56,6	1,9	1,2	16,0
64L Chauffeurs de poids lourds	61,9	12,1	22,0	55,9	10,0	61,8	42,0	1,7	1,7	19,2
65 Ouvr. qual. de la manut., du magas. et du transp.	31,8	12,1	18,3	54,2	13,1	53,3	28,0	4,7	0,5	5,9
67 Ouvriers non qual. de type industriel	36,3	12,3	13,8	45,8	14,8	51,2	19,3	1,6	1,9	6,3

1. Seulement pour les salariés.

Lecture : pour la signification des intitulés de colonne, se reporter au tableau 3. Ainsi, les professeurs effectuent 45,2 % de leur travail à domicile, et 98 % d'entre eux rapportent du travail à domicile. La variation des horaires hebdomadaires d'une semaine sur l'autre est maximale pour les agriculteurs (fourchette de 29,7 %).

Champ : actifs occupés à temps plein et décrivant une semaine normale de travail.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

Le sentiment d'être fatigué du fait de la lourdeur des horaires de travail est plus rarement exprimé par les personnes effectuant un horaire standard (28 %) que par les autres, même lorsque celles-ci bénéficient d'une semaine de quatre jours pourtant nettement plus brève en moyenne (33,7 h) qu'une semaine standard (40,2 h) (cf. tableau 7). Le sentiment de manquer de temps, que ce soit au travail ou dans la vie quotidienne, touche moins souvent les personnes à horaires standard que celles à semaines de quatre jours. Les personnes effectuant des horaires irréguliers ont dans l'ensemble des semaines de travail plus lourdes que celles à horaires réguliers (Fermanian et Baesa, 1997). Pour caractériser l'effet propre du type d'horaire, régulier ou non, il est nécessaire de neutraliser l'effet de la durée du travail.

### Être débordé résulte à la fois des charges professionnelles et domestiques

Des régressions multiples permettent de prendre en compte simultanément les effets de la durée du travail et ceux du type d'organisation des horaires sur la fatigue perçue, ainsi que sur le

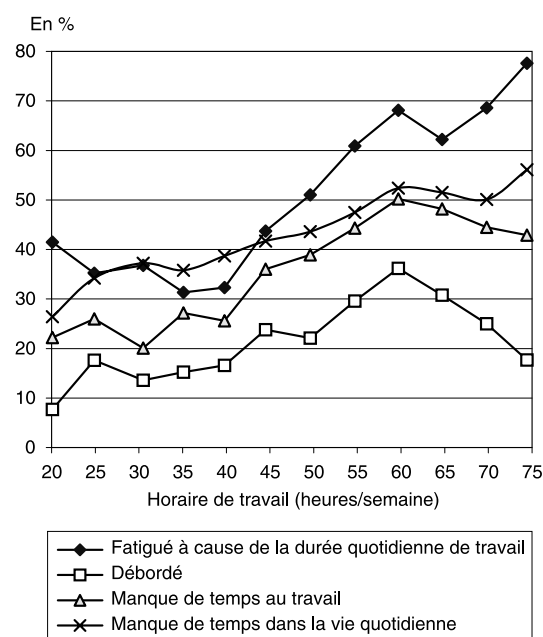
sentiment d'être débordé ou de manquer de temps. Dans cette analyse, on se limite à la population travaillant un nombre d'heures proche de la moyenne générale, conformément à l'un des critères de définition de la semaine standard, de 35 h à moins de 45 h (49,4 % des actifs à temps plein se situent dans cet intervalle).

La durée du travail étant contrôlée, le sentiment d'être fatigué en fin de journée du fait de la lourdeur des horaires de travail est significativement plus rare chez les personnes dont les horaires sont standard que chez les autres ; il est aussi plus rare lorsque les horaires de travail varient peu, pour une même personne d'une semaine à une autre – c'est-à-dire lorsque l'indicateur correspondant est peu élevé (cf. tableau 8). La présence d'enfants au foyer va de pair avec une plus grande fréquence du sentiment de fatigue, et, chez les femmes en particulier, de celui d'être débordé, de manquer de temps dans la vie quotidienne. Les femmes expriment davantage leur sentiment de fatigue liée à la longueur des horaires de travail, et cette différence est très significative. Le sentiment d'être débordé résulte en effet à la fois des charges de travail professionnelles et domestiques.

### L'autonomie s'accompagne d'une plus grande difficulté à gérer son temps sans se sentir débordé

Rapporter du travail à faire à la maison accroît significativement la fréquence du sentiment d'être débordé ou de manquer de temps. L'association est nette entre le niveau de formation (position sur une échelle à quatre niveaux, sans diplôme ou CEP, CAP ou BEP, baccalauréat, diplôme supérieur au bac) et le sentiment de manquer de temps, que ce soit au travail ou dans la vie quotidienne. Cet effet significatif se maintient lorsqu'on introduit parmi les régresseurs des indicateurs d'autonomie dans la disposition du temps (liberté de s'absenter pendant plusieurs heures durant le travail, liberté d'interrompre le travail en dehors des pauses instituées). Ces indicateurs d'autonomie n'ont d'effet significatif que lorsque le niveau de formation est retiré de la liste des variables explicatives (7). Les personnes qui organisent leur temps de manière autonome déclarent plus souvent manquer de temps ou être débordées. Mais

Graphique V  
Fatigue et manque de temps selon la charge de travail



Lecture : 30 % des actifs travaillant 55 heures par semaine se sentent débordés dans leur travail.

Champ : actifs occupés à temps plein et décrivant une semaine normale de travail.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

7. Ces analyses non reproduites ici sont disponibles auprès de l'auteur.

Tableau 7  
**Fatigue et manque de temps selon le type d'horaire**

	Effectif	Durée hebdomadaire du travail (1)	Fatigué à cause durée du travail (2)	Débordé (2)	Manque de temps au travail (2)	Manque de temps dans la vie quotidienne (2)
Semaine de 6 ou 7 jours de travail, sauf nuit	1 054	53,7	52,7	26,8	39,2	45,1
Semaine avec travail de nuit	239	48,2	51,1	13,3	23,6	33,5
Semaine de 5 jours, ni standard ni nuit	1 003	44,5	52,0	24,0	37,8	43,7
Semaine standard	1 350	40,2	28,4	16,2	25,4	37,6
Semaine de 4 jours, sauf nuit	449	33,7	37,7	15,3	32,6	41,1
Autres semaines	129	21,0	40,4	18,8	27,6	38,2
<b>Ensemble</b>	<b>4 224</b>	<b>43,8</b>	<b>42,7</b>	<b>20,5</b>	<b>32,5</b>	<b>41,1</b>

1. Nombre d'heures par semaine figurant au semainier.  
2. En %.

Lecture : pour la définition des types de semaine, on se reportera à l'encadré 2. Pour les actifs occupés à temps plein, la durée moyenne d'une semaine normale standard est de 40,2 h. 28,4 % de ces personnes se déclarent fatiguées à cause de la durée du travail.

Champ : actifs occupés à temps plein et décrivant une semaine normale de travail.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

Tableau 8  
**Fatigue et manque de temps selon la charge de travail, le type d'horaire et les caractéristiques individuelles**

Variable expliquée	Se sentir fatigué en fin de journée à cause de la durée de la journée de travail			Se sentir débordé			Manquer souvent de temps au travail			Manquer souvent de temps dans la vie quotidienne		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Durée du travail professionnel	++	+++	+++	+	+	++	+	+	++	ns	ns	ns
Rapporter du travail à la maison	ns	ns	ns	++	+++	+++	++	+++	+++	+	+	++
Niveau de formation	ns	ns	ns	ns	+	+	++	+	+++	+++	+++	+++
Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans	+	+	+	+	++	++	+	ns	+	++	+++	+++
Semaine standard	---	---	---	ns	ns	-	-	ns	--	ns	ns	ns
Fourchette	+++	+++	+++	ns	ns	ns	ns	ns	+	ns	ns	ns
Sexe féminin	//	//	+++	//	//	+++	//	//	++	//	//	+++

Lecture : +++, --- : effet significatif (positif ou négatif) au seuil de 0,001. ++, -- : ... au seuil de 0,01. +, - : ... au seuil de 0,1. ns : non significatif au seuil de 0,1. Ces effets sont mis en évidence au moyen de régressions logistiques. Ainsi, toute chose égales par ailleurs, une forte variabilité des horaires d'une semaine sur l'autre (se traduisant par une valeur élevée de l'indicateur correspondant (fourchette)) va de pair avec une plus grande fréquence du sentiment de fatigue en fin de journée du fait de la durée de la journée de travail.

Champ : 1 254 hommes et 870 femmes travaillant à temps plein, ayant fourni un semainier couvrant une semaine normale de travail faisant apparaître un horaire au moins égal à 35 h et inférieur à 45 h.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

ce lien n'existe que parce que ces personnes sont plus diplômées que les autres : un niveau de formation élevé va de pair à la fois avec plus d'autonomie dans l'organisation du temps de travail et avec de plus grandes difficultés à gérer le temps sans se sentir débordé. Cette configuration s'observe à durée du travail contrôlée – par ailleurs une plus grande liberté dans la détermi-

nation des horaires va de pair avec des durées du travail en moyenne plus élevées (Fermanian, 1999).

En revanche, l'âge, le statut (salarié de l'État, de grands ou petits établissements, non-salarié) n'ont pas ou ont peu d'effets nets sur le sentiment de manque de temps. □

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Boisard P. et Fermanian J.-D. (1999)**, « Public-privé : les écarts des durées du travail réellement pratiquées », *Centre d'Études de l'Emploi*, n° 36.
- Bonnet G. et Murcia S. (1996)**, « Temps et charge de travail estimés par les enseignants du second degré dans les établissements publics », *Éducation et formations*, n° 46.
- Bue J. et Rougerie C. (1999)**, « L'organisation des horaires : un état des lieux en mars 1998 », *Premières informations et premières synthèses*, n° 99.07, Dares.
- Dumontier F. et Pan Ke Shon J.-L. (1999)**, « En 13 ans, moins de temps contraint et plus de loisirs », *Insee Première*, n° 675.
- Dumontier F. et Pan Ke Shon J.-L. (2000)**, « Enquête Emploi du temps 1998-1999. Description des activités quotidiennes », *Insee Résultats*, n° 693-694, Insee.
- Fermanian J.-D. (1999)**, « Le temps de travail des cadres », *Insee Première*, n° 671.
- Fermanian J.-D., Baesa M.-P. (1997)**, « La durée du travail à temps complet », *Insee Première*, n° 545.
- Insee (1992)**, *Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles*, Paris, 2 tomes.
- Guillaume F.-R. (2000)**, « Conditions de vie et de travail des enseignants », *Éducation et formations*, n° 56.
- Missègue N. (2000)**, « Le temps de travail des indépendants », *Insee Première*, n° 695.
-



# Le temps de travail des formes particulières d'emploi

Marie Cottrell, Patrick Letremy, Simon Macaire,  
Christèle Meilland et François Michon\*

---

On attribue aux formes particulières d'emploi (emplois temporaires sous intérim ou contrats à durée déterminée, emplois à temps partiel) des conditions de travail difficiles et un rôle central en matière de flexibilité. L'enquête *Emploi du temps* réalisée par l'Insee en 1998-1999 montre que, en ce qui concerne les temps de travail, la réalité est plus nuancée.

L'enquête ne confirme pas que ces formes particulières d'emploi cumulent des contraintes temporelles systématiquement plus difficiles que celles de la norme d'emploi que constituent les contrats à durée indéterminée à temps complet. Elle n'indique pas une flexibilité de leurs temps de travail spécialement plus marquée. En particulier, les temps partiels qui bénéficient de plus courtes durées de travail ne subissent en contrepartie ni pénibilités ni flexibilités spécifiques de leurs temps de travail. Les intérimaires font presque figure d'exception, précisément parce qu'ils paraissent cumuler les conditions les plus dures. Les caractéristiques des temps des diverses formes particulières d'emploi sont donc très variées. Le seul point qu'elles partagent toutes est une faible autonomie de décision sur leurs horaires et leurs calendriers.

Par ailleurs, chacune des formes d'emploi ne constitue pas une population homogène quant aux caractéristiques de ses temps de travail. Au sein de chacune d'elles on peut identifier des sous-types nettement différenciés. Mieux, les temps de travail paraissent rapprocher des sous-types de formes d'emploi statutairement distinctes. L'enquête *Emploi du temps* montre que la segmentation de l'emploi par les temps de travail et leur flexibilité ne recoupe pas celle des statuts.

---

\* Marie Cottrell et Patrick Letremy appartiennent à l'Université de Paris 1 et au Matisse, Simon Macaire et Christèle Meilland à l'Ires et François Michon au CNRS, au Matisse et à l'Ires.  
Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

**E**n France, comme dans bien d'autres pays européens, les temps de travail ont changé depuis le début des années 80. Les durées de travail se sont réduites, mais les contraintes de rythme de travail se sont renforcées (Bué et Rougerie, 1998), les horaires sont devenus plus irréguliers et plus diversifiés qu'auparavant (Bué et Rougerie, 1999). Par ailleurs, les formes particulières d'emploi n'ont cessé de progresser. Les temps partiels constituaient en effet 8,2 % de l'emploi salarié en 1982, 17,6 % en 2000 ; les contrats à durée déterminée 1,7 % et 4,7 % aux mêmes dates, l'intérim 0,7 % et 2,6 % (1).

Il n'existe, hors des données monographiques ou d'enquêtes partielles concernant en particulier le temps partiel féminin (Cette, 1999), aucune étude statistique d'ensemble décrivant de façon fine et systématique les temps de travail des divers statuts d'emploi, détaillant en particulier les temps de travail des travailleurs temporaires, au-delà d'une description simple de leurs durées de travail. Les enquêtes européennes sur les conditions de travail dans l'ensemble des pays de l'Union, font pratiquement œuvre de pionnier (Letourneux, 1997 ; Merllié et Paoli, 2000). Elles montrent comment les travailleurs temporaires (sur intérim ou contrat à durée déterminée) subissent des conditions de travail dégradées. Mais les informations sur les conditions de temps de travail y restent succinctes.

Paugam (2000) fait des conditions de travail difficiles le témoignage d'une précarité « *dans le travail* » et dessine un espace de précarité professionnelle à deux dimensions, précarité de l'emploi d'un côté, précarité du travail de l'autre. Il souligne ainsi que l'une et l'autre ne sont pas nécessairement associées. Ce schéma sous-tend l'interrogation de cet article : les formes particulières d'emploi sont-elles doublement précaires, d'abord du fait des moindres protections statutaires qu'elles subissent et/ou de la forte instabilité d'emploi qui les caractériserait, ensuite du fait des conditions de travail difficiles qui leur sont réservées ? Toutefois, il ne s'agit pas de mener dans cet article une discussion d'ensemble de la grille d'analyse que propose Paugam. Le propos sera plus limité, à deux points de vue.

En premier lieu, on ne peut que difficilement contester que les formes particulières d'emploi soient caractérisées par des anciennetés d'emploi relativement courtes, une plus forte instabilité d'emploi que les contrats à durée

indéterminée à temps plein. C'est l'évidence concernant les emplois temporaires, intérim et contrats à durée déterminée. C'est également le cas des temps partiels (Fagan et O'Reilly, 1998 ; Maruani et Michon, 1998). Pourtant, précarité d'emploi n'est pas synonyme de forme particulière d'emploi. On ne peut réduire les formes particulières d'emploi, même les seuls emplois temporaires, aux dimensions d'instabilité d'emploi et de souplesse de gestion qu'elles donnent aux entreprises utilisatrices. Le constat n'est pas nouveau (Michon, 1981) mais il reste pertinent (Michon et Ramaux, 1992 ; Lefevre, Michon et Viprey 2002). Réciproquement, les risques d'instabilité ne sont plus circonscrits aujourd'hui sur quelques statuts particuliers, contrairement à ce que Piore (1978) pouvait supposer dans les années 70. L'aire de la précarité d'emploi s'est considérablement élargie. Rosenberg (1989), en testant la grille d'analyse du dualisme du marché du travail, fut l'un des premiers à souligner l'élargissement considérable du marché dit « secondaire » des emplois instables et précaires.

En second lieu, il n'est pas évident que des conditions de travail difficiles autorisent l'usage du terme de précarité à propos du travail. Paugam le justifie pourtant fort bien. Cela reste néanmoins discutable et discuté. Au-delà des aspects sémantiques d'un tel débat, on envisagera ici que les temps de travail peuvent constituer une dimension décisive de la précarité du travail. C'est en tout cas de ce seul aspect dont il sera question.

Il s'agit d'examiner si les formes particulières d'emploi subissent des temps de travail spécialement difficiles. Aucune réponse à cette question ne s'impose d'emblée, ne serait-ce que parce que la faible durée du travail des temps partiels réduit sans doute très notablement les aspects contraignants de ces temps. La flexibilité du temps est un aspect particulier sur lequel on accordera une attention spécifique. Le temps est en effet une dimension importante des processus de flexibilité de l'activité économique (Michon, 1987). On peut croire, par exemple, que les durées réduites des temps partiels laissent plus de possibilités de variations d'horaires, plus de souplesse dans l'aménagement des calendriers, comme cela a maintes fois été suggéré. C'est en tout cas quelque chose qui mérite d'être réexaminé.

On observe dans cet article quatre formes particulières d'emploi : contrats à durée indéterminée

---

1. Source : enquêtes Emploi, Insee.

à temps partiel (CDI-TP), contrats à durée déterminée à temps complet (CDD-TC), contrats à durée déterminée à temps partiel (CDD-TP), intérim (2). On utilise les données de l'enquête *Emploi du temps* réalisée par l'Insee en 1998-1999 (cf. encadré 1) pour examiner si les temps de ces formes particulières d'emploi subissent des contraintes spécifiques ; si, en d'autres termes, les temps de travail que décrit l'enquête donnent une identité forte d'une part à l'ensemble que constituent les formes particulières d'emploi (les diverses formes particulières d'emploi méritent-elles d'être traitées comme un ensemble signifiant ?), d'autre part à chacune de ces formes d'emploi.

Outre les variables dites « quantitatives » de durée du travail, les variables de temps de travail (cf. encadré 2) ont été regroupées en cinq thèmes : régularité, prévisibilité, rythme, sociabilité, autonomie des horaires et des calendriers de travail. Les variables de régularité et de prévisibilité constituent ici les indicateurs de flexibilité des temps de travail.

Deux types de résultats sont successivement présentés. Le premier décrit les principales

dimensions de temps de travail qui spécifient chacune des formes particulières d'emploi, soit d'une certaine manière les inégalités de temps de travail qu'elles subissent. On compare à un standard de référence, constitué de la population des contrats à durée indéterminée à temps complet (CDI-TC). La référence trace en quelque sorte – et par postulat – les normes de temps de travail. Cette analyse descriptive est doublée d'un modèle de régression logistique qui tente de contrôler la présence d'effets de structure sur les inégalités observées.

Le second type de résultats relève d'un test de l'hétérogénéité interne de chacune des formes d'emploi, CDI-TC inclus. On a utilisé une *classification neuronale*. La classification discrimine et décrit des sous-populations qui constituent autant de sous-types du profil général de la forme d'emploi.

---

2. Les stages et les emplois aidés n'entrent pas dans le champ d'observation, pour des raisons techniques tenant à la grande dissemblance des populations que la nomenclature utilisée par l'enquête *Emploi du temps* regroupe dans cette catégorie unique.

#### Encadré 1

##### SOURCE ET ÉCHANTILLON

Les données utilisées sont issues de l'enquête *Emploi du temps* réalisée par l'Insee. C'est la quatrième de ce genre, la précédente ayant eu lieu en 1985-1986. Elle s'est déroulée de février 1998 à février 1999 en huit vagues d'enquêtes successives. Elle s'intéresse aux rythmes de vie et de travail des Français.

Cette article porte sur le temps de travail professionnel rémunéré, plus exactement ce qui est traité comme temps de travail par l'enquête *Emploi du temps* : le temps de travail de l'« *occupation actuelle* » (définie comme « *profession exercée à son compte ou comme salarié, même à temps partiel* » (1) ; le temps de travail de « *l'occupation principale* ». C'est évidemment une limite forte.

De fait, l'échantillon étudié est constitué de la seule population salariée pour laquelle on dispose de données très complètes concernant le temps de travail professionnel. Parmi les salariés, les enseignants ont été éliminés de l'échantillon : en effet, leur déclaration des temps de travail, lors des enquêtes statistiques, est habituellement peu cohérente, les uns déclarant pour temps de travail leurs seules heures d'enseignement, les autres déclarant l'ensemble de leur temps de travail. Évidemment, les fichiers ont été épurés des cas aberrants (par exemple des individus déclarant des durées de travail hebdomadaire de plus de 100 heures). Au total, 1 153 individus ont été de cette

façon éliminés. Le fichier utilisé porte alors sur un effectif de 5 558 individus ayant un emploi salarié.

L'échantillon a été découpé en cinq populations : les contrats à durée indéterminée sur temps complet ; les contrats à durée indéterminée sur temps partiel ; les contrats à durée déterminée sur temps complet ; les contrats à durée déterminée sur temps partiel et les intérimaires. Sur les 5 558 salariés occupés, 4 033 (72,6 %) sont en contrat à durée indéterminée à temps complet (CDI-TC), 690 sont en en contrat à durée indéterminée à temps partiel (CDI-TP), 258 en contrat à durée déterminée à temps complet (CDD-TC), 137 en contrat à durée déterminée à temps partiel (CDD-TP), 115 sont intérimaires. 325 personnes constituent la catégorie « Autres », qui n'a pas été prise en compte ici. Cette structure de l'échantillon reste relativement proche de la structure correspondante observée à l'enquête *Emploi* de l'Insee. Les apurements auxquels on a procédé ne paraissent pas avoir porté atteinte à une représentativité correcte de l'échantillon. Enfin, sur les 115 intérimaires, 5 seulement sont à temps partiel.

---

1. À laquelle s'ajoutent bien entendu les aides familiaux, les « apprentis, stagiaires rémunérés, élèves fonctionnaires, intérimaires, etc. », et les personnes en « ...congés de maladie, de maternité, congés annuels, dispenses d'activité, congés de conversion, etc. ».

## Des caractéristiques socio-économiques spécifiques

Les populations des formes particulières d'emploi possèdent des caractéristiques socio-démographiques très spécifiques. Elles sont également très concentrées sur certains types d'emploi, le plus souvent très peu qualifiés : l'industrie pour l'intérim, le tertiaire pour les contrats à durée déterminée ou les temps partiels (cf. tableau 1). Le profil des CDI-TC est naturellement proche de celui de l'ensemble de la population occupée. En comparaison, les formes particulières d'emploi montrent des profils très spécifiques.

Au sein des CDD-TC, la parité hommes-femmes est quasiment atteinte (avec 52,3 % d'hommes et 47,7 % de femmes). C'est une population très jeune et la proportion de célibataires y est importante. Elle est composée d'un peu plus d'ouvriers et d'employés que les CDI-TC (et d'un peu moins de professions intermédiaires et de cadres). Pourtant, elle est plus diplômée. Elle est également plus diplômée et sans doute plus qualifiée que les autres formes particulières d'emploi, avec en particulier une proportion de cadres comparativement élevée. Elle est présente dans des établissements de plus faible taille que les CDI-TC.

### Encadré 2

#### LES INDICATEURS DE TEMPS DE TRAVAIL

##### 1. Les variables descriptives

Les divers aspects des temps de travail ont été regroupés en sous-ensembles de la façon suivante.

- Les variables dites « *quantitatives* » de *durée du travail* : durées dites théoriques, maximales, minimales, leurs niveaux moyens, leur profil et la dispersion de leurs distributions, les heures supplémentaires/complémentaires, prolongées, etc.

- La *régularité* est analysée à partir de trois variables : variation ou non des horaires d'un jour à l'autre, d'une semaine à l'autre et d'un mois à l'autre. À partir de ces trois variables, on a construit un indicateur composite de régularité qui indique une très bonne régularité lorsque le temps de travail reste identique d'un jour sur l'autre, d'une semaine à l'autre et d'un mois sur l'autre. Inversement, une « très mauvaise » régularité indiquera que les horaires de travail fluctuent tant au niveau des journées que des semaines et des mois.

- La *prévisibilité* des horaires de travail est analysée à partir de trois variables : connaissance ou non des horaires d'un jour à l'autre, d'une semaine à l'autre, d'un mois à l'autre. Construit de la même façon que l'indicateur composite de régularité, l'indicateur de prévisibilité prend en compte ces trois variables.

- Les *rythmes* de travail ont été analysés à partir de six variables : contraintes techniques, contraintes liées au fait de travailler « en dépendance immédiate vis-à-vis du travail d'un ou plusieurs collègues », contraintes de normes de production ou de délais à respecter, rythme imposé par « une demande extérieure (client, public) », rythme imposé enfin par « des contrôles ou surveillance exercés par la hiérarchie » et aucune contrainte. L'indicateur composite des contraintes des rythmes de travail prend en compte le nombre de contraintes subies par les salariés.

- L'« *autonomie* » dans la détermination des horaires de travail est analysée à partir de trois variables : la détermination des horaires du salarié (qui est soit le fait

de l'entreprise soit celui du salarié ou un mixte des deux, c'est-à-dire un choix du salarié entre plusieurs options possibles ou dans le cadre d'horaires de type « à la carte »), les possibilités d'absence ou d'interruption pendant le travail et le choix des vacances. L'indicateur composite de subordination prend en compte ces différentes variables.

- La « *sociabilité* » des horaires est analysée à partir de trois variables : le travail de nuit, le travail du samedi et le travail du dimanche. L'indicateur composite appelé « indicateur de sociabilité » prend en compte le cumul de ces trois variables.

##### 2. Les heures additionnelles

On entend par heures *additionnelles* l'ensemble des heures supplémentaires, complémentaires et prolongées. Les heures *supplémentaires* sont constituées des dépassements individuels ou collectifs de la durée hebdomadaire légale et sont rémunérées à taux majorés. En revanche, les heures dites *prolongées* ne font pas l'objet d'une rémunération majorée selon les termes des dispositions législatives. Elles peuvent, cependant, faire l'objet d'une récupération sous forme de repos, voire de formes variées de compensation financière.

Les salariés à temps partiel, pour lesquels la durée de travail est fixée dans un cadre hebdomadaire ou mensuel, ne peuvent effectuer d'heures supplémentaires mais uniquement des heures *complémentaires*. Celles-ci sont les heures effectuées par un salarié à temps partiel au-delà de sa durée hebdomadaire de travail définie par son contrat mais en deçà de la durée légale. Elles ne peuvent avoir pour effet de porter la durée de travail du salarié à temps partiel au niveau de la durée légale de 39 heures ou conventionnelle et leur nombre ne peut être supérieur au dixième de la durée hebdomadaire ou mensuelle prévue au contrat. Enfin, elles sont rémunérées au taux horaire normal sans majoration.

Les temps partiels sont des femmes, à presque 90 % pour les contrats à durée indéterminée, un peu moins (plus de 80%) pour les contrats à durée déterminée. Dans l'un et l'autre cas, ce sont des populations relativement âgées, constituées d'une bien plus forte proportion d'employés, travaillant plus fréquemment dans les secteurs du tertiaire que les temps complets et particulièrement dans le secteur public (notamment les collectivités territoriales).

De nettes différences séparent toutefois les contrats à durée indéterminée de ceux à durée déterminée. Les premiers sont nettement plus diplômés et qualifiés. Il est d'autant plus remarquable que la présence des femmes y soit encore plus exclusive. L'âge est par ailleurs plus élevé. Ces temps partiels travaillent moins que les autres temps partiels dans le secteur public ou parapublic, davantage dans les grandes entreprises ou organisations. Ils sont mieux représentés dans les services aux entreprises ou les banques, en particulier assurances et affaires immobilières, alors que les contrats à durée déterminée sont essentiellement des salariés des secteurs du commerce et des services aux particuliers, des secteurs social et associatif. Enfin, une faible majorité des CDI-TP (plus de 55 %) « choisissent » de travailler à temps partiel, alors que ce n'est le cas que de 20 % des CDD-TP. D'une façon générale, ces derniers affirment exercer moins de responsabilités hiérarchiques que les premiers.

Pratiquement les deux tiers des intérimaires sont des hommes. Ils sont jeunes, rarement mariés (seulement un tiers d'entre eux), peu qualifiés et en large majorité ouvriers. La catégorie cadre est pratiquement absente, le secteur public également. Ils travaillent à 80 % dans l'industrie et la construction, et principalement dans de grandes entreprises.

### Les contrats standards ont les plus longues durées de travail

En termes de temps de travail, le temps partiel possède au moins un avantage appréciable : ses durées de travail plus courtes. Hormis ce point particulier, on aurait pu croire que les temps partiels tout comme les autres formes particulières d'emploi cumuleraient de fortes contraintes temporelles, surtout sur la flexibilité de leurs temps de travail. L'enquête *Emploi du temps* témoigne d'une réalité moins simple. Quelques schémas usuels sont contredits. D'autres, plus rares, sont confirmés.

Les profils socio-démographiques et économiques qui viennent d'être rappelés ne sont pas sans effets majeurs sur les temps de travail des populations concernées. Pour contrôler de tels effets de structure, des analyses *logit* ont été menées (cf. tableau en annexe).

Tableau 1  
Caractéristiques socio-démographiques et économiques des formes d'emploi

En % de chaque forme d'emploi

	CDI-TC	CDI-TP	CDD-TC	CDD-TP	Intérim
Femmes	35,7	89,3	47,7	82,5	36,5
Moins de 25 ans	2,7	3,8	29,5	19,7	26,1
50 ans et plus	21,7	22,9	7,4	16,1	6,1
Personnes mariées	62,0	69,7	32,5	42,5	27,8
Sans diplôme	12,5	10,9	14,3	22,6	19,1
Baccalauréat	12,5	19,7	18,6	19,0	20,9
Ouvriers	34,5	15,8	39,5	19,0	82,6
Employés	29,2	59,6	35,3	69,3	13,9
Cadres	12,5	6,1	9,7	1,5	0,0
Secteur privé	73,0	65,0	80,0	60,0	97,0
Secteurs industriels	30,3	8,3	27,9	2,1	63,5
Construction	7,6	1,3	6,6	1,4	13,9
Transports, services, commerce	30,8	44,2	31,4	40,8	19,1
Entreprises de moins de 50 salariés	43,1	57,8	53,4	65,7	30,4
Entreprises de 200 salariés et plus	35,0	26,2	25,3	15,3	43,4

Lecture : 35,7 % des salariés en CDI à temps complet (CDI-TC) sont des femmes ; 19,7 % des salariés en CDD à temps partiel (CDD-TP) sont des moins de 25 ans.

Champ : ensemble des salariés de la forme d'emploi, hors enseignants, contrats aidés, apprentis et stagiaires.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

Les durées de travail distinguent évidemment les temps partiels des temps complets. Mais elles introduisent aussi des différenciations nettes entre contrats permanents et contrats temporaires. Ce sont clairement les premiers qui ont les plus longues durées.

Au sein des temps complets, si l'on admet que l'échelle « contrat à durée indéterminée/contrat à durée déterminée/intérim » dessine un indicateur de précarité d'emploi croissante, on observe que plus l'emploi est précaire, plus les salariés ont une durée moyenne de travail courte. La différenciation est nette (cf. tableau 2). Pourtant, entre CDI-TC, CDD-TC et intérim, les profils de distribution des durées hebdomadaires sont peu différents (la durée modale de l'ensemble des formes d'emploi à temps complet est de 39 heures).

Au sein des temps partiels, les différences sont encore plus nettes. Les durées moyennes des CDI-TP sont très supérieures à celles des CDD-TP. Cette fois, les profils de distribution des durées hebdomadaires des CDD-TP et des CDI-TP sont également différents : la majorité des CDD-TP sont sur un mi-temps (ou moins) contre un quart pour les CDI-TP. Ceux-ci sont plus souvent sur des temps partiels longs, autour de 30 heures. Toutefois, pour des raisons techniques, les variables quantitatives de durée hebdomadaire du travail n'ont pas été intégrées dans le modèle *logit*.

Les différences entre les durées minimales et maximales sont imputables aux heures additionnelles, supplémentaires complémentaires ou prolongées (cf. encadré 2 et tableau 2). Qu'il s'agisse d'heures complémentaires ou prolongées, le nombre moyen d'heures additionnelles des salariés à temps partiel est sensiblement inférieur à celui des temps complets. On a là un premier élément qui paraît contredire l'hypo-

thèse d'une plus grande flexibilité des horaires des temps partiels. De fait, les temps partiels sont proportionnellement moins nombreux à accroître leur temps de travail que les temps complets. Toutefois, les analyses *logit* n'associent pas les CDD-TP aux horaires additionnels, sous une modalité ou sous une autre. Quant aux CDI-TP, leurs probabilités d'effectuer des heures supplémentaires sont de sens opposé à celles des heures prolongées. Des effets de structure seraient en particulier produits par la concentration de ces emplois dans le secteur des services (3).

Parmi les temps complets, les salariés temporaires font moins d'heures additionnelles (heures supplémentaires et heures prolongées). Les intérimaires et les CDD se distinguent les uns des autres. Les heures additionnelles des premiers sont essentiellement des heures supplémentaires. Celles des seconds sont majoritairement des heures prolongées. Cette différence entre intérimaires et contrats à durée déterminée est-elle imputable aux statuts d'emploi ? L'hypothèse est *a priori* vraisemblable. Le temps de travail des intérimaires fait en effet l'objet d'une facturation adressée à l'entreprise utilisatrice par l'entreprise de travail temporaire. Même récupérées, les heures prolongées n'entrent pas dans ce schéma. L'entreprise de travail temporaire n'y a pas d'intérêt. En comparaison, les salariés en contrats à durée déterminée hésitent moins, semble-t-il, à travailler au-delà de leurs horaires, sans compensation. Les analyses *logit* confirment nettement le non-recours des intérimaires aux heures prolongées. Le statut de CDD-TC en revanche n'induit aucun effet spécifique, les différences sont une nouvelle fois imputables aux effets de structure.

3. Le tableau en annexe récapitule les résultats des analyse *logit* et une liste des variables utilisées pour ces analyses est aussi donnée dans cette annexe.

Tableau 2  
Les durées de travail

	Durée hebdomadaire moyenne de travail (en heures)			Nombre moyen d'heures supplémentaires et complémentaires effectuées	Nombre moyen d'heures prolongées effectuées
	Minimale	Maximale	Théorique		
CDI-TC	39,1	43,9	38,9	1,7	2,3
CDI-TP	24,9	28,8	25,7	1,6	1,5
CDD-TC	38,2	42,2	38,5	1,2	1,8
CDD-TP	22,6	26,6	23,7	1,2	1,5
Intérimaires	37,5	41,1	38,2	2,5	0,5

Champ : ensemble des salariés hors enseignants, contrats aidés, apprentis et stagiaires.  
Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

## Régularité et prévisibilité des horaires et calendriers sont peu discriminantes sauf pour l'intérim

L'enquête *Emploi du temps* permet une description nuancée de la régularité et de la prévisibilité des horaires et des calendriers de travail des formes particulières d'emploi. L'image qui en ressort est très loin de celle d'emplois aux temps irréguliers et imprévisibles, changeant plus facilement que les CDI-TC, d'un jour à l'autre, d'une semaine à l'autre, d'un mois à l'autre.

L'indicateur « composite » de régularité des horaires que l'on a utilisé ici (cf. encadré 2) différencie de façon relativement minime les régularités des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée. En comparaison, les intérimaires paraissent clairement soumis à des temps de travail très irréguliers (cf. graphique I). Cependant, la forte proportion des intérimaires soumis au travail posté (35 % sur l'enquête *Emploi du temps*) doit être rappelée (Boisard et Fermanian, 1999). Cette irrégularité n'est pas limitée aux temps de travail journaliers voire hebdomadaires. 48 % des intérimaires déclarent ne pas avoir des horaires identiques d'un mois sur l'autre contre 28 % des CDI à temps complet. Concernant l'irrégularité journalière en tout cas, il y a bien là un effet de la précarité propre au travail intérimaire, vérifié par l'analyse *logit*.

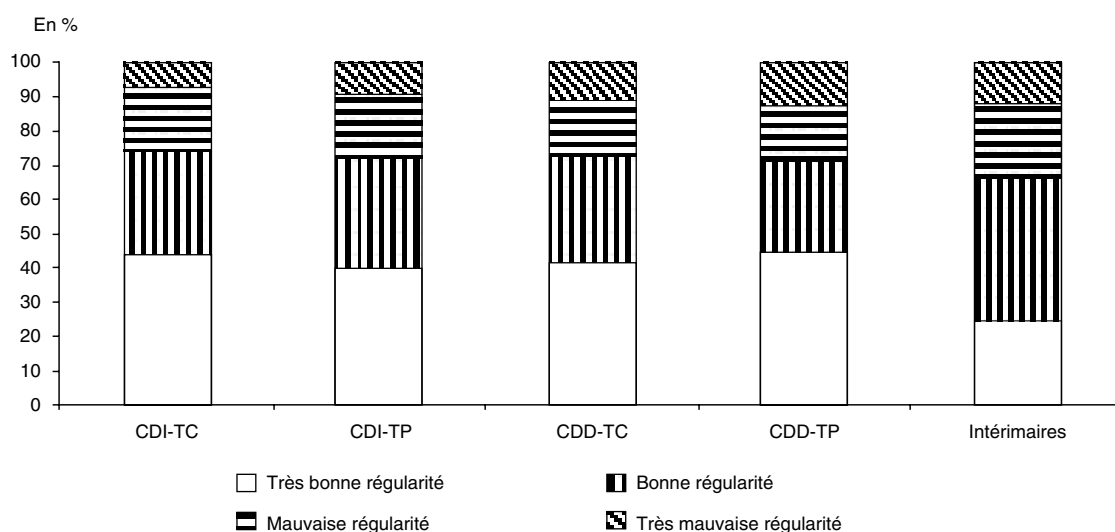
Les temps partiels déclarent plus fréquemment que les temps complets des irrégularités d'horaires d'un jour à l'autre. L'analyse *logit* le

vérifie pour les CDI-TP. C'est bien dans ce cas un effet « temps partiel », non un effet de structure. En revanche, les temps partiels déclarent des horaires hebdomadaires ou mensuels plus réguliers. Galtier (1998) montre que « *les travailleurs en horaires réduits supportent plus souvent que ceux à temps plein des horaires de travail irréguliers* ». Pour l'enquête *Emploi du temps*, cette irrégularité d'horaires des temps partiels ne paraît être que journalière et pratiquement réservée aux temps partiels sur CDI.

La prévisibilité des horaires et des calendriers distingue les statuts d'emploi de façon très semblable à leur régularité (cf. graphique II). Les contrats à durée déterminée paraissent soumis aux mêmes contraintes que les contrats à durée indéterminée. En revanche, les intérimaires subissent des temps de travail beaucoup moins prévisibles : ils sont 30 % à déclarer une « mauvaise » ou « très mauvaise » prévisibilité de leurs horaires et calendriers. Cela ne surprend pas. Ce qui surprend toutefois, c'est que les *logit* ne confirment pas la présence d'un effet « intérim ». Ce serait un effet de structure, le résultat du profil particulier des individus en intérim et des emplois sur lesquels ils sont concentrés.

Qu'ils soient en contrats à durée indéterminée ou à durée déterminée, les temps partiels bénéficient d'une meilleure prévisibilité. La différence avec les temps complets n'est pas décisive (80 % de bonne ou très bonne prévisibilité pour les CDI-TC, 90 % pour les temps partiels).

Graphique I  
La régularité des horaires de travail



Source : enquête *Emploi du temps*, 1998-1999, Insee.

pourtant à réfuter l'image d'un temps partiel à durées de travail plus flexibles : les analyses *logit* confortent indiscutablement ce point, et plus encore pour les CDD-TP que pour les CDI-TP.

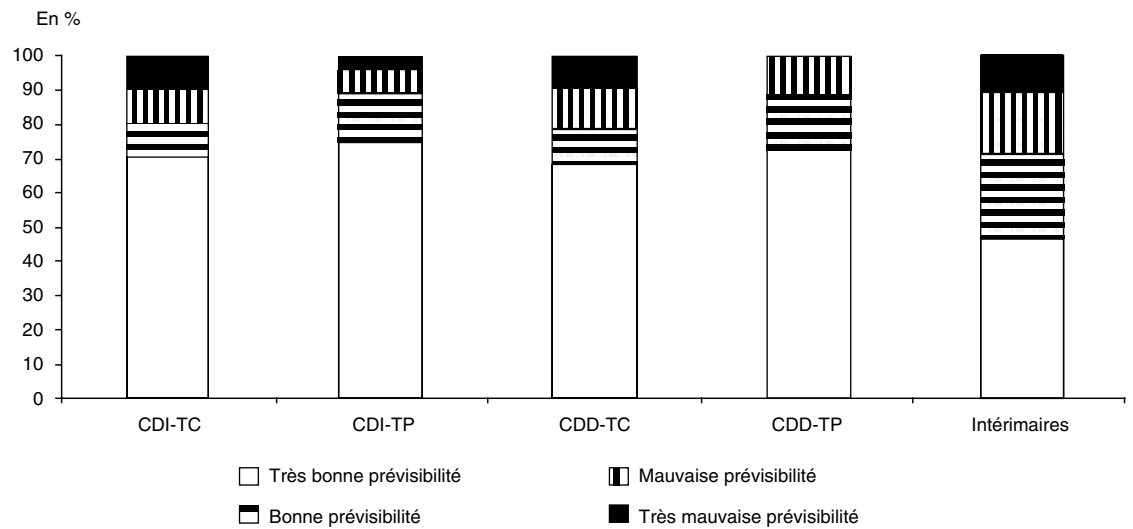
### Les rythmes de travail avantagent les temps partiels, désavantagent les intérimaires

Les rythmes de travail sont une autre dimension de la singularité des intérimaires. Ceux-ci sont nettement les plus contraints sur les rythmes de travail (cf. graphique III). Cette fois encore, les

analyses *logit* ne témoignent pas d'effet propre du statut d'intérimaire. Leur forte concentration dans l'industrie et sur les emplois ouvriers (où les contraintes de rythmes de travail sont sans doute plus fréquentes) et leur faible qualification moyenne expliquent de telles contraintes.

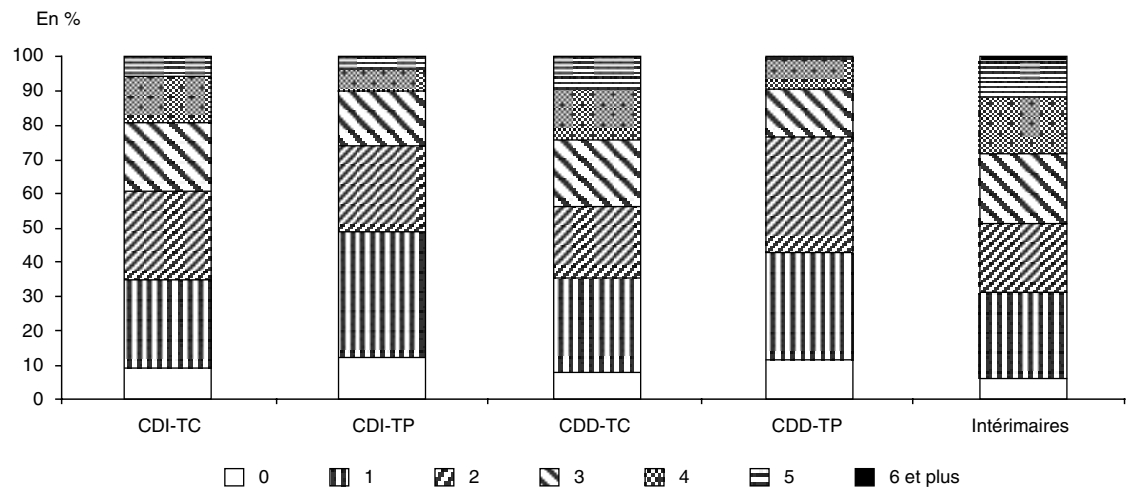
En revanche, les salariés à temps partiel subissent proportionnellement moins que la population à temps complet les contraintes sur les rythmes de travail. Ils sont néanmoins davantage dépendants des clients ou du public. On est tenté d'attribuer cette situation aux conditions de travail « tertiaires » (Bué et Rougerie, 1998),

Graphique II  
La prévisibilité des horaires de travail



Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

Graphique III  
Le nombre de contraintes de rythmes de travail



Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.



puisqu'ils sont concentrés dans ces activités. Pourtant, un effet « temps partiel » existe réellement, du moins pour les CDI-TP, selon les modèles *logit* utilisés.

### La précarité d'emploi s'accompagne d'une absence d'autonomie sur horaires et calendriers

Si l'on admet une fois encore l'échelle de précarité croissante « CDI/CDD/intérim », la précarité d'emploi implique clairement une forte perte de liberté d'horaires et de calendriers, et cela quel que soit le critère retenu (choix des horaires, possibilité d'absence ou d'interruption de travail, choix des dates de congés). 50 % des CDI-TC bénéficient d'une « bonne » ou d'une « moyenne » autonomie, contre 20 % seulement des intérimaires (cf. graphique IV) (4). Peu de différences séparent toutefois les temps partiels des temps complets, à type de contrat identique naturellement (contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée). Mais les analyses *logit* confirment nettement cette faible autonomie des formes particulières d'emploi : elle est marquée pour l'intérim, un peu moins forte pour les CDD-TC, enfin peut-être moins systématique pour les temps partiels.

### La « sociabilité » des horaires et des calendriers : un effet sectoriel ?

Le travail de nuit, le travail du samedi et du dimanche accentuent sans doute les difficultés de la vie quotidienne, s'il est vrai que les temps sociaux quotidiens restent encore organisés

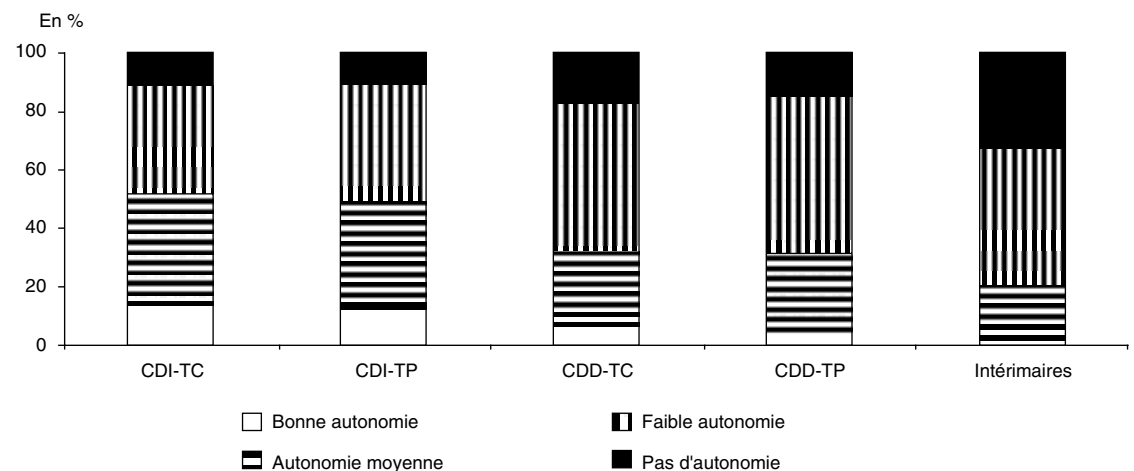
autour de la « journée » de travail et de la norme des cinq jours de travail par semaine (5). Ils éloignent les salariés concernés des rythmes de la majorité, de la norme sociale en quelque sorte ; ils les contraignent à une organisation du temps différente. Ils réduisent leurs sociabilités.

Malgré des effets sectoriels sans doute importants (en particulier concernant le poids du travail de nuit ou du week-end dans l'industrie, pour les intérimaires, dans des secteurs comme la santé ou les services sociaux pour les temps partiels), les formes particulières d'emploi ne manifestent pas d'atteintes visibles à leur sociabilité (cf. graphique V). Certes, l'indicateur utilisé (le nombre de contraintes de sociabilité citées par les personnes enquêtées) est sans doute réducteur. À cette réserve près, il ne montre pas sur cette dimension des temps de travail, que les formes d'emploi les plus précaires subissent aussi les conditions les plus dures. Les temps partiels en particulier (quel que soit le contrat, CDD ou CDI) et l'intérim sont plutôt peu touchés par ces contraintes de temps de travail (hormis le travail de nuit pour l'intérim). De fait, les analyses *logit* montrent des effets du statut d'emploi qui au contraire (pour les trois populations de CDI-TP, CDD-TC ou CDD-TP) tendent à l'amélioration de la sociabilité, telle

4. Les analyses *logit* contrôlent que, malgré la présence de forts effets de structure liés aux emplois occupés, il y a bien ici un effet de la variable statut d'emploi.

5. Voir de quatre jours et demi aujourd'hui, mais l'enquête Emploi du temps a été réalisée sur une période où les 35 heures étaient encore peu répandues.

Graphique IV  
L'autonomie dans l'organisation des horaires de travail



Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

qu'elle est appréciée par l'indicateur naturellement.

### La précarité des temps de travail ne redouble pas systématiquement la précarité d'emploi

Plusieurs enseignements s'imposent au regard des graphiques VI et VII qui résument les principales observations qui viennent d'être faites. En premier lieu, l'intérim paraît cumuler précarité d'emploi et conditions de temps de travail difficiles, en dépit de durées de travail relativement plus courtes que celles des autres temps complets. Sur ce statut d'intérimaire, la précarité des conditions de temps de travail redouble la précarité d'emploi, à condition d'admettre que conditions de travail plus difficiles et précarité du travail sont synonymes. Toutefois, les effets de structure sont très présents. L'effet propre du statut d'intérimaire n'est manifeste que sur les faibles régularités et autonomies de leurs temps de travail.

En second lieu, le temps partiel bénéficie d'un avantage certain : ses faibles durées de travail. Ses temps de travail n'en apparaissent pas pour autant plus flexibles ni à l'opposé ses conditions de temps de travail toujours plus avantageuses. Il reste qu'un effet « temps partiel sur CDI » est testé par les analyses *logit*, sur pratiquement toutes les dimensions de temps de travail retenues par ces modélisations. Mais il est favorable ou défavorable selon les variables.

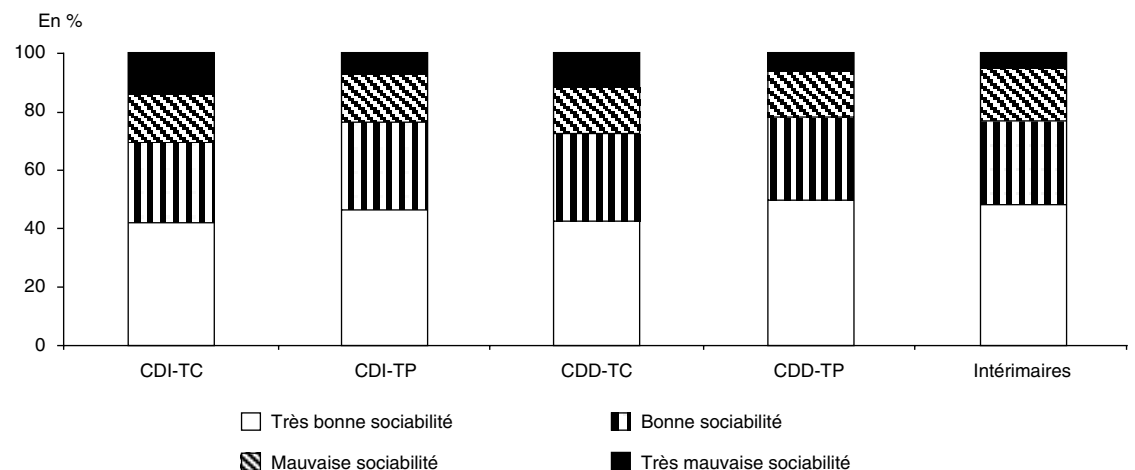
En troisième lieu, toutes les formes particulières d'emploi ne cumulent pas systématiquement et

par nature toutes les conditions difficiles. En d'autres termes, les inégalités de temps de travail ne s'ajoutent pas de façon systématique. De ce point de vue, l'intérim ferait presque figure d'exception. Les formes particulières d'emploi ne font pas preuve d'une flexibilité particulière de leur temps de travail. Si les analyses *logit* montrent bien pour les CDI-TP et les intérimaires une faible régularité des horaires journaliers, la prévisibilité de ces horaires est plutôt meilleure que celle du standard que constitue les CDI-TC.

Par ailleurs, les formes particulières d'emploi supportent toutes une très faible autonomie de choix dans la détermination de leurs horaires et des calendriers. Leurs temps de travail sont dépendants. C'est l'un des rares traits communs du temps de toutes les formes particulières d'emploi. Cela peut-il suffire à affirmer qu'une précarité du travail redouble la précarité d'emploi que l'on supposerait être le lot de toutes les formes particulières d'emploi ? La question mérite d'être posée, puisqu'il n'est pas déraisonnable d'y répondre positivement. Ce dernier point suggère en tout cas qu'il existe bien quelques autres traits communs à ne pas négliger. Tous les salariés en formes particulières d'emploi affirment – les analyses *logit* le vérifient – une nette préférence pour travailler plus et déclarent une absence de responsabilités hiérarchiques.

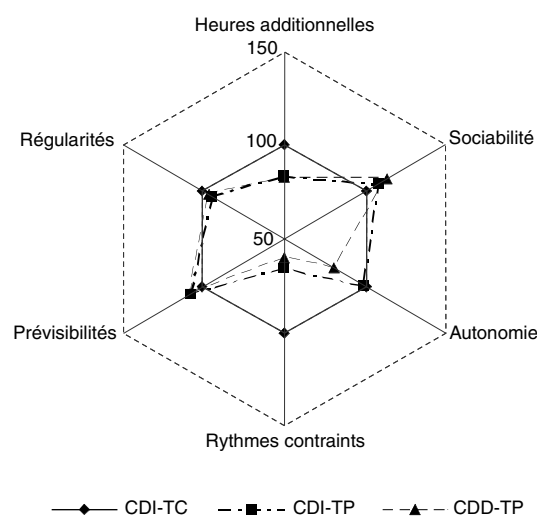
Sans doute ne faut-il pas surévaluer la question des temps de travail. S'ils ne différencient qu'assez peu les formes particulières d'emploi des normes du contrat standard, et *a fortiori* ne

Graphique V  
La sociabilité des horaires de travail



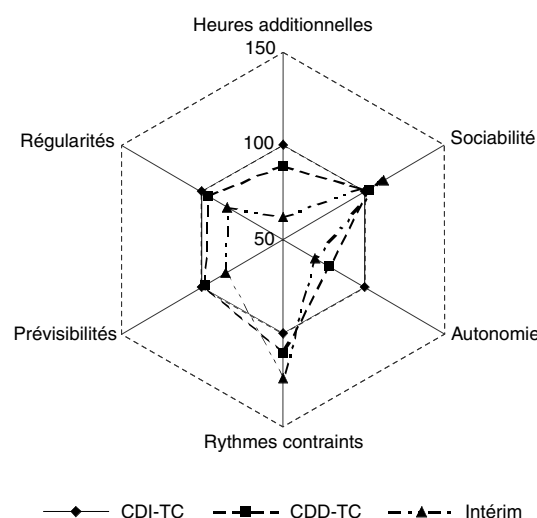
Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

Graphique VI  
**Les profils des formes particulières d'emploi à temps partiels**



Lecture : le graphique en radar est construit selon le principe suivant : pour l'ensemble des variables intégrées dans chacun des indicateurs, les valeurs (en %) des effectifs correspondants ont été sommées et transformées en un indice dont la base 100 est constituée par la valeur de l'indicateur concernant la population de référence, les CDI-TC. Le graphique se lit ainsi : les CDI-TP font moins d'heures additionnelles que la référence des CDI-TC, ils ont des horaires plus prévisibles, ils bénéficient de rythmes de travail moins contraints, d'horaires un peu plus favorables à la sociabilité. La régularité de leurs horaires et de leur autonomie de décision sur leurs horaires paraît à peu près comparable à la référence.  
 Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

Graphique VII  
**Les profils des formes particulières d'emploi à temps complets**



Lecture : voir graphique VI.  
 Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

rapprochent pas les formes particulières d'emploi les unes des autres, dans d'autres dimensions des conditions de travail et d'emploi les choses seraient sans doute bien différentes (gestes répétitifs, postures, bruit et autres nuisances).

### Les étapes de l'analyse neuronale

Les techniques neuronales sont une méthode d'analyse de données par classification (cf. encadré 3). Elles sont utilisées ici pour différencier puis caractériser les différentes formes d'emploi.

La première étape de l'analyse neuronale a conduit à segmenter en quatre classes (les *clusters* définis en encadré 3) les cinq formes d'emploi (contrats à durée indéterminée à temps complet, contrats à durée indéterminée à temps partiel, contrats à durée déterminée à temps complet, contrats à durée déterminée à temps partiel, intérimaires). La segmentation s'est faite à partir des cinq variables quantitatives de temps de travail proposées par l'enquête (durée moyenne minimale, durée moyenne maximale, durée moyenne théorique, nombre moyen d'heures supplémentaires/complémentaires, enfin nombre moyen d'heures prolongées). Les quatre classes constituent ainsi des sous-populations homogènes en termes de caractéristiques temporelles quantitatives. Le tableau 3 récapitule sur quelles identités de temps de travail les sous-populations ont été circonscrites.

Seconde étape de l'analyse neuronale, les classes sont caractérisées par un ensemble de variables qualitatives. Il était techniquement nécessaire de limiter le nombre des variables utilisées. On a donc procédé à une sélection, postulant ainsi de fait que chacune des variables retenues pouvait correctement représenter le sous-ensemble de caractéristiques auquel elle appartient. Cette sélection est constituée à la fois d'éléments du profil socio-démographique et économique des individus (6) et d'un choix de variables descriptives des temps de travail.

L'analyse des caractérisations ainsi obtenues a nettement suggéré des rapprochements entre sous-populations de formes d'emplois distinctes. On a donc tenté d'évaluer le sens de tels rapprochements. À cette fin, on a reconstitué sur

6. Parmi les éléments du profil socio-démographique et économique, on a choisi le sexe, l'âge, la catégorie professionnelle et le secteur d'activité économique.

tris croisés les grandes caractéristiques des classes découpées par la classification (cf. graphiques VIII à XIII).

### Les CDI à temps complet : la norme majoritaire et les profils non standards

Les CDI-TC constituent pratiquement les trois quarts de la population occupée. Aussi, leurs caractéristiques s'écartent-elles peu de celles de

cette dernière : 65 % d'hommes, 62 % de personnes mariées, plus de 30 % d'ouvriers, 29 % d'employés, plus de 20 % de professions intermédiaires et une plus forte proportion de cadres (12 %) que les autres formes d'emploi. Un peu plus du tiers de ces salariés en CDI-TC ont des personnes sous leur responsabilité et 20 % peuvent sanctionner leurs subordonnés. Aucune des populations soumises aux formes particulières d'emploi ne bénéficie de responsabilités hiérarchiques comparables.

#### Encadré 3

### LES CLASSIFICATIONS NEURONALES

L'algorithme de Kohonen est une méthode neuronale de classification (Cottrell et Rousset, 1997). Son application aux sous-populations analysées fait ressortir l'hétérogénéité de chaque forme d'emploi. L'algorithme de Kohonen regroupe les observations (décrites pour cette étape par des variables quantitatives uniquement) de façon à ce que dans chaque classe les observations soient les plus semblables possibles suivant leurs caractéristiques. Cette propriété est commune à tous les algorithmes de classement tels que l'algorithme des *centres mobiles*, des *k-means*, des *nuées dynamiques*, etc. Mais l'algorithme de Kohonen a une importante propriété supplémentaire : on peut définir *a priori* un voisinage entre les classes de sorte que les observations similaires soient regroupées dans la même classe (comme pour toute méthode de classement) ou dans des classes voisines. On définit des systèmes de voisinages uni-dimensionnels (ficelle), ou bi-dimensionnels (grille).

On utilise en général une classification de Kohonen en un grand nombre de classes que l'on regroupe ensuite

en un plus petit nombre, de façon à pouvoir les décrire et les caractériser. Pour cela, chacune des classes de la classification de Kohonen étant représentée par un individu « type » (ou vecteur code), on les regroupe en pratiquant une *classification hiérarchique ascendante* sur ces individus types. Le fait que les classes de Kohonen voisines contiennent des observations semblables fait que les regroupements (qu'on appellera *clusters*, ou « *super-classes* ») concernent des classes de Kohonen contiguës.

Pour caractériser les *super-classes* ainsi obtenues, on peut tout d'abord étudier leurs caractéristiques moyennes (statistiques élémentaires faites à partir des variables quantitatives, à l'intérieur de chaque super-classe). Mais il est également intéressant et même indispensable de prendre en compte les variables qualitatives (jusqu'à présent non utilisées) décrivant les observations et d'étudier les liens qu'elles ont avec la partition obtenue. Pour cela, on définit une nouvelle variable qualitative « Cluster » qui est le numéro de la super-classe (ou « Cluster ») de l'observation.

Tableau 3  
Durées moyennes selon les *clusters* des formes d'emploi (en heures)

	CDI-TC				CDI-TP				CDD-TC				CDD-TP				Intérim			
	C1	C2	C3	C4	C1	C2	C3	C4	C1	C2	C3	C4	C1	C2	C3	C4	C1	C2	C3	C4
Part du <i>cluster</i> dans la forme d'emploi (en %)	69,0	11,3	12,1	7,6	35,9	32,0	19,0	13,0	61,6	10,0	15,5	12,8	56,2	25,6	8,7	9,5	70,4	17,4	7,8	4,3
Durée minimum moyenne	39,0	30,6	47,3	38,6	31,6	16,8	22,4	30,0	39,0	44,1	30,3	39,1	18,1	26,5	37,1	24,8	38,3	38,9	38,4	16,2
Durée maximum moyenne	41,9	38,6	58,7	46,3	34,2	18,5	28,5	39,9	41,1	55,2	37,0	43,8	19,6	32,0	43,4	37,8	40,0	48,4	39,4	33,8
Durée théorique moyenne	39,2	35,0	41,6	38,9	32,3	17,3	24,0	30,2	39,1	40,0	34,6	39,3	19,2	27,0	39,6	26,5	38,8	38,8	38,8	24,4
Heures supp./comp. moyennes (1)	0,6	0,7	1,5	1,5	0,6	0,3	2,4	6,1	0,2	0,2	0,7	7,7	0,2	0,2	0,8	6,9	0,7	0,7	1,1	0,0
Heures prolongées moyennes	1,5	1,3	8,3	8,3	0,7	0,7	1,1	6,2	1,1	9,5	0,9	0,7	0,7	1,9	0,5	6,1	0,2	0,2	3,7	0,4

1. Heures supplémentaires et complémentaires.

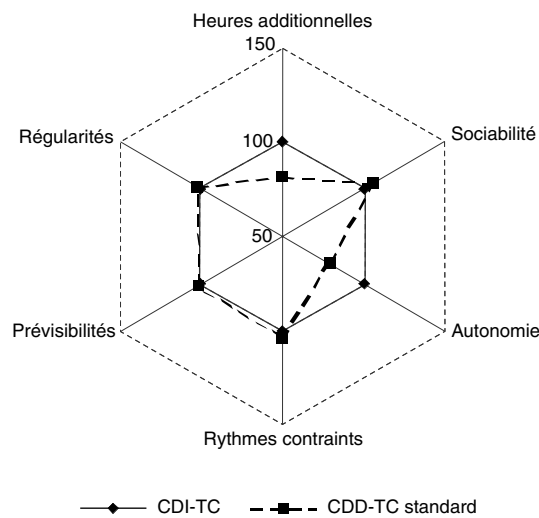
Lecture : C1 = cluster 1 ; C2 = cluster 2 ; C3 = cluster 3 ; C4 = cluster 4 (cf. encadré 3).  
Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee et calculs des auteurs.

Comme on l'a vu, les CDI-TC subissent de longues durées du travail, de nombreuses heures additionnelles sous toutes les formes, supplémentaires ou prolongées (7). Leurs horaires et calendriers sont relativement réguliers et prévisibles, leurs rythmes de travail relativement moins contraints que les autres formes d'emploi. Mais de la norme majoritaire aux trois autres sous-populations identifiées par la classification neuronale, le tableau change.

La première classe identifiée par la classification neuronale, est nettement majoritaire en effectifs (près des deux tiers des effectifs de contrats à durée indéterminée à temps complet). Cette classe est fortement associée aux hommes

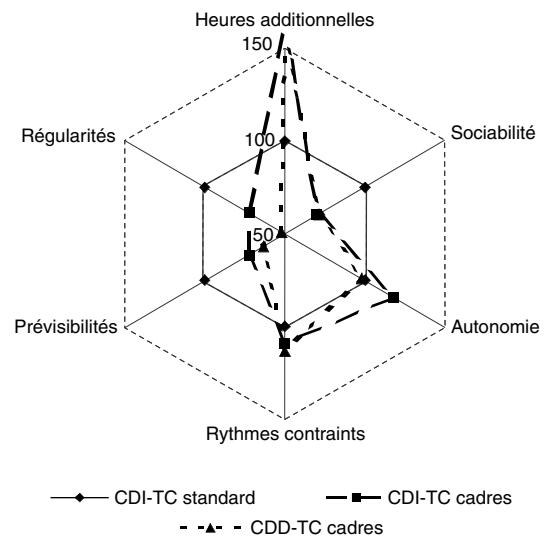
7. Ils ne sont pourtant que 24 % à devoir faire des heures supplémentaires, mais plus de 55 % à prolonger leurs horaires en dehors des heures supplémentaires.

Graphique VIII  
Les classes type « standard »



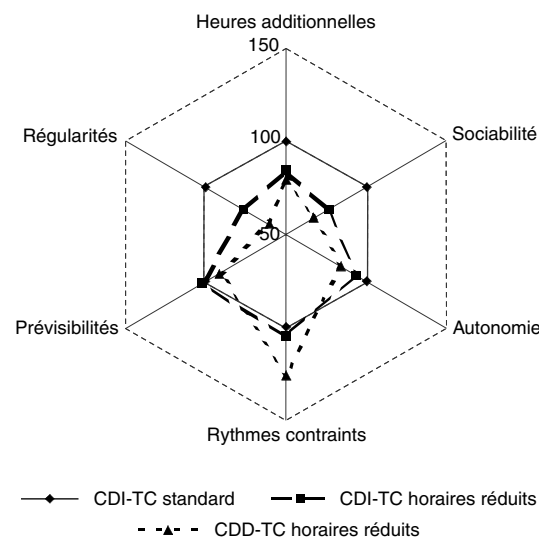
Lecture : voir graphique VI.  
Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

Graphique X  
Les classes type « cadres »



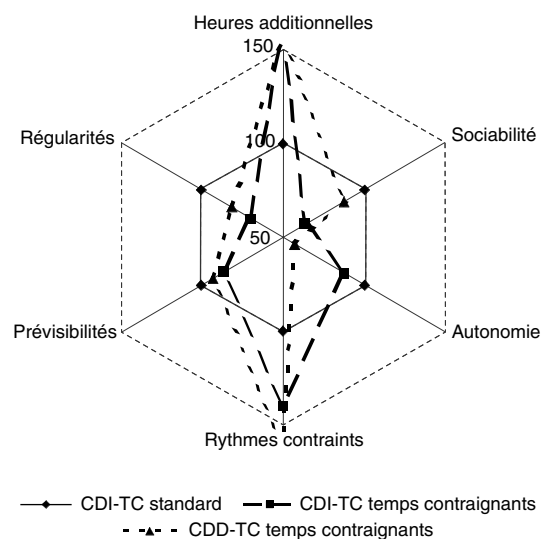
Lecture : voir graphique VI.  
Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

Graphique IX  
Les classes type « horaires réduits »



Lecture : voir graphique VI.  
Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

Graphique XI  
Les classes type « temps contraignants »

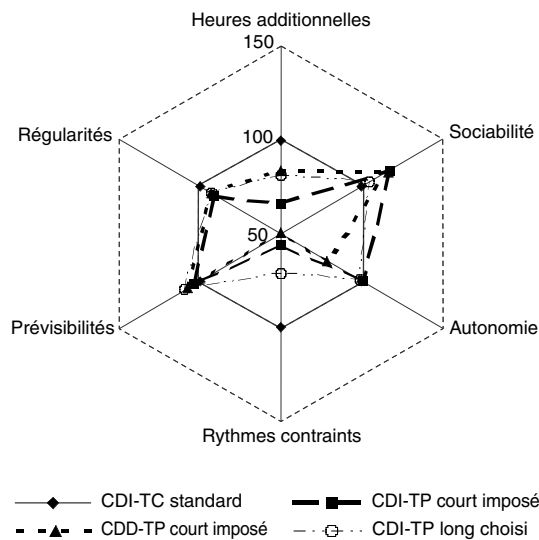


Lecture : voir graphique VI.  
Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

adultes, sans caractéristiques professionnelles ou sectorielles spécifiques. On a considéré qu'elle représente un sous-type *standard*. Ses caractéristiques paraissent en effet cohérentes avec ce que l'on imagine représenter encore la norme salariale contemporaine, en particulier en termes de flexibilité des temps de travail et malgré les transformations de ces vingt ou trente dernières années. La classe est identifiée par des durées hebdomadaires de travail en quelque

sorte « dans la norme » : une durée minimale moyenne située vers les 39 heures (8) ; des maxima un peu en dessous de 42 heures, soit une moyenne de presque une heure supplémentaire et de deux heures prolongées (c'est-à-dire sans rémunération), sensiblement moins que la population mère. Les autres dimensions du temps de travail restent également conformes au standard : une bonne régularité, une bonne prévisibilité des horaires ; une faible autonomie dans le choix de ces horaires ; des calendriers dans les standards de « sociabilité ». La norme paraît bien dessinée : des temps de travail dépendants des horaires collectifs sans doute, mais des durées et des calendriers standards, stables, sans grande flexibilité.

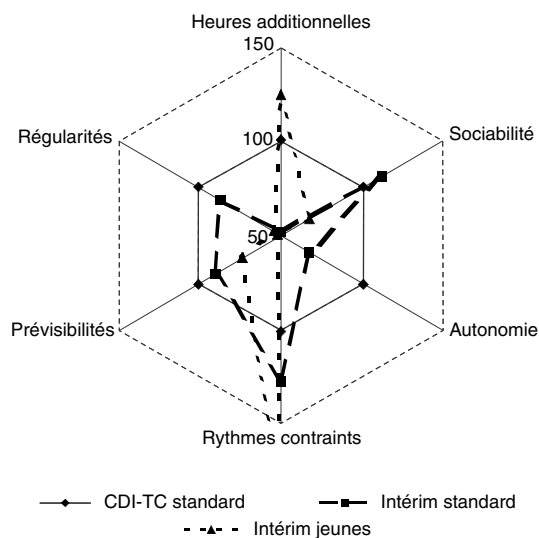
Graphique XII  
Les classes des temps partiels



Lecture : voir graphique VI.  
Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

La deuxième classe compte un peu plus du 1/10<sup>e</sup> des effectifs de contrats à durée indéterminée à temps complet. L'analyse neuronale l'identifie par ses durées relativement réduites pour des temps complets : une moyenne de durée minimale d'à peine 30 heures, des maxima juste en dessous des 39 heures. Un profil de professions intermédiaires, de secteur de la santé ou de l'action sociale, lui est fortement associé. Aux durées réduites s'ajoutent une irrégularité d'horaires non négligeable, un temps relativement « dépendant » et cependant choisi, une sociabilité réduite. On a nommé ce sous-type à *horaires réduits*.

Graphique XIII  
Les classes des intérimaires



Lecture : voir graphique VI.  
Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

La troisième classe est de taille comparable. Elle est construite sur des caractéristiques de *durées excessivement longues*, qu'il s'agisse des minima ou des maxima, essentiellement sous forme d'horaires prolongés. Elle est fortement associée à la catégorie professionnelle des cadres. Une forte *irrégularité*, une forte *imprévisibilité* des horaires la caractérisent, avec cependant une nette *autonomie* dans la détermination de ces horaires : le temps des cadres paraît correctement décrit. Sans surprise, on a nommé ce sous-type *cadres*.

Enfin la quatrième classe n'atteint pas 8 % des effectifs des CDI-TC. Elle est identifiée par des durées hebdomadaires minimales ou théoriques en dessous de la norme, et en même temps par ses durées maximales élevées et ses très nombreuses heures supplémentaires. Elle est fortement associée à la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers, aux secteurs du BTP mais

8. L'enquête a été réalisée de février 1998 à février 1999 et la première loi Aubry de mise en place des 35 heures est entrée en vigueur fin juin 1998.

également du commerce ou des services aux particuliers, aux horaires postés. Les rythmes de travail (nettement contraints) qui lui sont associés, ainsi que ses calendriers (très préjudiciables à la sociabilité), se démarquent nettement des standards sociétaux. Le sous-type est dit à *temps contraignants*.

### **Les CDD à temps complet : une classification très comparable**

Les contrats à durée déterminée ont des profils socio-économiques très spécifiques. Les CDD-TC sont une main-d'œuvre jeune (30 % ont moins de 25 ans) et relativement peu qualifiée (9). Ils ont des horaires un peu moins longs que les CDI-TC (avec moins d'heures additionnelles, rémunérées ou prolongées) ; une régularité et une prévisibilité des horaires assez proches. Ils bénéficient de moins de liberté dans l'organisation des horaires mais en contrepartie cette organisation leur permet une meilleure « sociabilité ». Si spécificité des CDD-TC il y a, elle réside ainsi dans leur profil socio-démographique et dans leurs durées de travail un peu plus courtes, non dans une plus grande flexibilité de leurs temps de travail. Ceux-ci ne font pas apparaître de conditions particulièrement significatives d'un rôle supposé privilégié d'ajustement aux besoins productifs. Si un tel rôle existe, en tout cas il ne passe pas par l'ajustement de leurs temps de travail ; ce qui ne préjuge en rien des ajustements de l'emploi.

Ce qui renforce l'interprétation, c'est que la classification neuronale de cette population produit un résultat étonnamment proche de ce que l'on obtenait pour les CDI-TC. Une classe centrale regroupe en effet plus de 60 % des effectifs. Les autres classes constituent chacune de 10 à 15 % du groupe de référence. Les sous-populations sont discriminées à peu près sur les mêmes types de combinaisons de durées minimales et maximales, d'heures supplémentaires et d'heures prolongées. Le profil socio-économique et les qualités du temps de travail qui leur sont associés poursuivent sur cette proximité avec les classifications des CDI-TC. On ne s'étonnera donc pas que les classes aient été qualifiées de façon semblable.

Comme le sous-type standard des CDI-TC, la classe centrale des CDD-TC rassemble des salariés aux durées de travail proches de la durée légale, avec peu d'heures additionnelles. Elle est décrite de la même façon : régularité et prévisibilité, peu de liberté de choix des horaires et

calendriers, horaires et calendriers néanmoins peu préjudiciables à la sociabilité. Ces salariés paraissent eux aussi « dans les normes » de temps de travail. On reprend donc la même dénomination, sous-type *standard*. Pourtant, la proximité au standard ne vaut que pour les caractéristiques de temps de travail. Le profil socio-démographique reste, en revanche, très spécifique : un profil d'homme adulte jeune (25-39 ans), de CSP employé, sans secteur d'activité caractéristique.

Les autres classes constituent chacun de 10 à 15 % du groupe de référence. La deuxième classe se différencie de la première de façon très proche du sous-type « cadres » des CDI-TC. Elle est discriminée sur les mêmes caractéristiques quantitatives de temps de travail : des durées très longues en raison de l'ampleur des horaires prolongés. Elle est également associée à la catégorie professionnelle des cadres, dans une tonalité sans doute sectoriellement plus ciblée. Elle est liée, enfin, aux mêmes caractéristiques d'irrégularité d'imprévisibilité et de liberté de choix des horaires. C'est en quelque sorte une autre variante d'un sous-type « cadres ».

Les deux dernières classes sont peut-être moins finement caractérisées. On y retrouve pourtant les mêmes analogies aux sous-types des CDI-TC. Un sous-type « horaires réduits » est, comme celui des CDI-TC, discriminé sur des durées relativement réduites. Il est également associé aux secteurs de la santé et de l'action sociale et caractérisé par une irrégularité des horaires et une sociabilité plus réduite. Un sous-type « temps contraignants », présente d'ailleurs de grandes analogies avec celui des CDI-TC. Cette classe est construite sur des durées longues et de nombreuses heures supplémentaires. Elle est associée à un profil de jeunes, d'ouvriers, d'industrie, à des rythmes de travail très contraints.

Au total, les temps de travail des CDI-TP paraissent *peu singularisés*, relativement proches de ceux des CDI-TC jusque dans la caractérisation des sous-types. Le constat est d'autant plus intéressant que les profils socio-démographiques des uns et des autres sont bien différents.

---

9. Il ne sont pas spécialement féminisés, contrairement aux contrats à durée déterminée à temps partiel.

### **Les temps partiels : temps choisis et temps subis**

Les emplois à temps partiel sont pratiquement « réservés » aux femmes (90 % des CDI-TP, 82,5 % des CDD-TP). Leurs caractéristiques professionnelles majoritaires sont assez constantes : des employées, utilisées dans les commerces, les services, le secteur social et associatif. Les temps de travail présentent quelques similitudes : une petite irrégularité des horaires compensée par une relativement bonne prévisibilité, des rythmes de travail très peu contraints, des horaires peu préjudiciables à la sociabilité, tout cela bien entendu par comparaison aux temps de travail des CDI-TC.

Quelques différences essentielles séparent néanmoins les CDI-TP des CDD-TP. Première d'entre elles, ce n'est pas le même profil de femmes. Ainsi, les premières sont essentiellement des personnes mariées, d'âge relativement élevé (plus de 40 ans). Les CDD-TP sont nettement plus jeunes et moins fréquemment mariés. Par ailleurs, la spécificité professionnelle des temps partiels (employés, secteurs du tertiaire) est sensiblement renforcée au sein des contrats à durée déterminée, phénomène d'autant plus notable que ces derniers sont un peu moins féminisés que les CDI-TP.

Seconde différence, et non la moindre, ce ne sont pas les mêmes temps partiels : plus de 50 % des CDI-TP déclarent avoir « choisi » leur temps partiel, moins de 20 % des CDD-TP. En même temps, les durées de travail des premiers sont nettement plus longues ; elle se concentrent sur la tranche 25-30 heures. Elles s'accompagnent d'un plus grand nombre d'heures supplémentaires. Les durées des CDD-TP sont plus concentrées autour des 20 heures, avec moins d'heures supplémentaires, un nombre comparable toutefois d'heures prolongées.

Le résultat des classifications neuronales porte traces de ces différences, même si, sur les quatre classes de chacune des populations de temps partiel, deux seulement pour les CDI-TP sont vraiment caractérisées (elles regroupent à elles deux presque 70 % des effectifs), une seule pour les CDD-TP (constituant à elle seule presque 56 % du groupe) (10).

La première classe des CDI-TP (un peu plus du tiers de leurs effectifs) est discriminée sur les durées longues. Elle est nettement associée au temps partiel « choisi ». Le temps de travail y apparaît pourtant irrégulier, peu favorable à la

« sociabilité ». Les rythmes de travail paraissent très contraints, sans doute parce que cette classe concerne les professions intermédiaires et les secteurs de la santé et de l'action sociale. Tout cela évoque des situations de travail bien particulières, comme celle des infirmières.

La seconde classe des CDI-TP est discriminée à l'inverse, sur des durées courtes et un très faible nombre d'heures complémentaires ou prolongées. Elle est fortement associée au temps partiel « subi », à un âge plutôt adulte ou élevé, aux services aux particuliers. Elle dessine un temps assez « normé », avec des horaires plutôt réguliers et favorables à la sociabilité, de faibles contraintes sur le rythme de travail. Cette seconde classe paraît ainsi très proche des CDD-TP, tout spécialement de l'unique classe significative des CDD-TP. Celle-ci est discriminée également sur des horaires très réduits, n'atteignant pas les 20 heures hebdomadaires. Elle est associée aux employé(e)s des administrations ou du secteur associatif, à des horaires très comparables aux précédents.

Deux remarques s'imposent. Tout d'abord, l'analyse neuronale paraît souligner les limites de la distinction entre temps partiels sur contrat à durée indéterminée d'une part, sur contrat à durée déterminée d'autre part. Ce qui paraît autant sinon plus pertinent qu'un clivage de statut, c'est la différenciation entre temps partiel « choisi » ou « subi ».

Ensuite, l'analyse neuronale conduit à cette observation : le temps partiel « choisi » serait long et contraignant ; le temps partiel « subi », court et peu contraignant. De tels résultats sont de nature à relativiser la distinction entre le volontaire et l'imposé. Tout choix se prend évidemment sous contrainte (Freyssinet, 1999). Si choix il y a ici, c'est peut-être celui d'un temps de travail plus court que le temps complet, mais cet effort de conciliation entre travail professionnel et contraintes domestiques se ferait au prix de qualités de temps dégradées. À l'opposé, si temps subi il y a, c'est peut-être en raison de durées que les intéressés jugent trop courtes, puisque les conditions de temps de travail apparaissent meilleures.

10. La classification neuronale n'associe pas à ces classes (clusters) suffisamment de caractéristiques pour en donner une image signifiante.



## Les temps spécifiques de l'intérim

Outre ses caractéristiques socio-démographiques et économiques marquées (une forte concentration sur les jeunes ouvriers de l'industrie), la population intérimaire paraît supporter les conditions de temps de travail sinon les plus difficiles à tous égards, en tout cas les plus soumises aux effets de la flexibilité qui pèsent sur la charge de travail des entreprises : des horaires moins réguliers et moins prévisibles, des rythmes de travail contraignants, une faible autonomie d'organisation des temps de travail.

Au sein des intérimaires, les quatre classes peuvent être caractérisées de façon significative, malgré les très faibles effectifs de trois d'entre elles, ce qui réduit considérablement la portée de ces caractérisations.

La première classe qu'identifie la classification neuronale, bien que de très loin majoritaire (70 % du groupe), paraît nettement bénéficier de conditions de temps de travail plus favorables que celles de l'ensemble des intérimaires. Elle est associée aux hommes adultes, ouvriers, de l'industrie. Elle est discriminée sur des durées standards, autour des 39 heures, avec clairement peu d'heures supplémentaires ou prolongées. Les qualités de temps de travail s'y rapprochent également de la norme temporelle : des horaires moins irréguliers, plus prévisibles mais peu choisis, peu préjudiciables à la sociabilité. La classification neuronale n'associe cette classe ni à des rythmes de travail très contraints, ni aux horaires postés, comme le laisserait attendre le profil ouvrier et industriel. Les temps paraissent relativement mieux normés. Toutes proportions gardées, cette première classe paraît ainsi se rapprocher des sous-types « standard » des autres formes d'emploi. Ce résultat paraît d'autant plus remarquable qu'il s'agit ici de plus des deux tiers des effectifs intérimaires. S'il ne paraît pas douteux que les intérimaires supportent une forte précarité d'emploi, elle ne paraît pas s'accompagner ici d'une précarité vraiment comparable sur les temps de travail (11).

La deuxième classe (17 % des effectifs) est caractérisée en revanche, non seulement par un âge jeune (moins de 25 ans), mais également par le travail posté. Les durées maximales de travail y sont très longues notamment en raison de très nombreuses heures supplémentaires. Logiquement, la classification neuronale associe cette classe aux horaires irréguliers et imprévisibles, aux rythmes de travail très contraints, à une

sociabilité « parfois » pénalisée par le travail de nuit, du samedi ou du dimanche. On observe ici, semble-t-il, la forte précarité des temps de travail que l'on imaginait pour l'ensemble de l'intérim.

La caractérisation des deux dernières classes reste sans doute très incertaine, moins d'ailleurs parce que la classification les caractérise mal, que parce que leurs effectifs sont bien trop réduits pour ne pas affecter la solidité des résultats.

La troisième est discriminée sur des durées proches des 39 heures, accompagnées de prolongations de grande amplitude (même si la classe n'est associée qu'à des prolongations survenant « parfois »). Elle regroupe les salariés du BTP âgés de plus de 50 ans. Ils sont extrêmement contraints sur leur rythme de travail. La détermination de leurs horaires est atypique. On désignera cette classe par *type âgés*. La quatrième classe, discriminée sur des durées très courtes, est associée aux professions intermédiaires, aux services aux particuliers, à ce qui paraît être un vrai choix dans l'organisation des horaires de travail, à l'absence de contraintes pesant sur les rythmes de travail. On qualifiera cette classe de *type qualifiés*.

Globalement, les temps de travail distinguent beaucoup plus nettement les intérimaires de la norme du CDI-TC que les autres formes particulières d'emploi. Cette différenciation s'ajoute à un profil socio-démographique bien affirmé. Les sous-types minoritaires qu'identifie la classification renforcent le constat.

## Les segmentations neuronales rapprochent les formes d'emploi

Les graphiques radars (12) VIII à XIII ont été établis sur la base des classifications neuronales. Ils décrivent en comparatif, sur la base d'une reconstitution des caractéristiques statistiques, les contraintes de temps de travail que subissent les sous-populations identifiées par les techniques neuronales. Sur tous ces graphiques, la référence est constituée par la classe centrale de la population des CDI-TC. Les résultats des classifications neuronales témoignent ainsi qu'entre sous-populations des

11. Ce qui ne peut évidemment exclure toute précarité du travail, puisque seules les dimensions temporelles du travail sont examinées ici.

12. Voir « lecture » du graphique VI.

diverses formes d'emploi, les contraintes de temps de travail se rapprochent.

Sur les trois populations de temps complet CDI-TC, CDD-TC et intérimaires, la classification opérée oppose une sous-population majoritaire entourée de sous-populations d'effectifs beaucoup plus faibles. Celles-ci sont assez nettement différenciées du groupe majoritaire, et par ailleurs, intérim mis à part sans doute, présentent de fortes similitudes d'une forme d'emploi à l'autre. On peut donc envisager qu'elles reposent sur des fondements socio-économiques très proches. Sur les temps partiels, la différence entre CDI-TP et CDD-TP paraît presque se cacher derrière une différenciation entre temps partiels déclarés « imposés » et temps partiels déclarés « choisis ». Enfin sur les intérimaires, les fortes contraintes qui pèsent sur la population mère paraissent concerner les groupes minoritaires peut-être plus que le noyau majoritaire.

### **La précarité des temps de travail ne se superpose pas à la précarité d'emploi**

À l'exception de l'intérim et sous réserve de la variété de ses sous-populations, les formes particulières d'emploi ne se différencient pas par des temps de travail spécialement contraignants ou plus difficiles, en particulier par la flexibilité de leurs temps de travail. Seul point commun à l'ensemble des formes particulières d'emploi – loin d'être négligeable –, leurs temps de travail s'avèrent dépendants, laissent peu de marges de choix aux intéressés dans la détermination de leurs horaires et leurs calendriers de travail.

De surcroît, les temps de travail dessinent des formes d'emploi peu homogènes. Les conditions de temps de travail paraissent très variées au sein de chacune des formes d'emploi. La précarité des statuts ne s'accompagne de temps de travail relativement plus contraignants que parmi certaines des sous-populations (le plus

souvent minoritaires en nombre) qui constituent chacune de ces formes particulières d'emploi.

Doit-on pour autant renoncer à donner une identité « temps de travail » à chacune des formes d'emploi ? Plus qu'un éclatement des formes d'emploi, l'image peut-être la plus pertinente, ici comme sur d'autres champs (le chômage par exemple), est celle de zones frontalières larges et floues, intermédiaires entre l'une et l'autre des formes d'emploi, dont les noyaux majoritaires seraient relativement bien caractérisés. Cette image convient toutefois assez mal à l'intérim. En son sein, c'est le noyau majoritaire qui paraît plus proche des autres formes d'emploi et les sous-groupes minoritaires qui s'en éloignent. Voilà qui paraît bien différent de ce que l'on connaît par ailleurs des conditions de travail des salariés précaires (Gollac et Volkoff, 2000), qui introduisent une segmentation nette entre intérimaires et contrats à durée déterminée d'un côté, contrats à durée indéterminée de l'autre.

Doit-on remettre en question l'image d'une norme que représenteraient les CDI-TC et de formes particulières d'emploi qui s'en écarteraient d'une façon ou d'une autre ? Concernant le temps de travail, la réponse paraît affirmative. Mais ce n'est que l'une des dimensions de la précarité du travail dont parlait Paugam. Hors du champ des temps de travail, les conditions de travail montrent sans doute une plus nette différenciation de la norme. Et la précarité d'emploi n'est pas examinée ici. Enfin, les identités socio-démographiques et économiques des populations sont, elles, bien différenciées.

On est donc loin de l'idée d'une segmentation unique du marché du travail, séparant tous les avantages pour l'un des segments, tous les désavantages pour l'autre, ainsi que l'imaginaient les hypothèses de dualisme du marché du travail proposées dans les années 70. On est bien plus proche de Paugam, pour qui les deux précarités ne se superposent pas, en toutes leurs dimensions et partout, sur les mêmes emplois. □

*Cet article résume les principaux résultats d'une recherche subventionnée par la Dares et réalisée en collaboration entre l'Ires (Marne-la-Vallée, France) et le Matisse (CNRS – Université de Paris 1). Les analyses neuronales ont été réalisées par Marie Cottrell et Patrick Letremy.*

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Boisard P. et Fermanian J.-D. (1999)**, « Les rythmes de travail hors normes », *Économie et Statistique*, n° 321-322, pp. 11-132.
- Bué J. et Rougerie C. (1998)**, « L'organisation du travail : entre contraintes et initiative – résultats de l'enquête Conditions de travail de 1998 », *Premières Synthèses*, Dares, n° 32.1, 99.08.
- Bué J. et Rougerie C. (1999)**, « L'organisation des horaires : un état des lieux en mars 1998 », *Premières Synthèses*, Dares, n° 9.07, 30.01.
- Cette G. (1999)**, *Le temps partiel en France*, Paris, La Documentation française, coll. « Les rapports du Conseil d'Analyse économique », 222 p.
- Cottrel M. et Rousset P. (1997)**, « The Kokonen Algorithm: A Powerful Tool for Analysing and Representing Multidimensional Quantitative and Qualitative Data », Proc. IWANN'97, Springer, pp. 61-871.
- Fagan C et O'eilly J. (1998)**, *Part Time Prospects: an International Comparison of Part Time Work in Europe, North America and Pacific*, Routledge, London.
- Freyssinet J. in Cette G. (1999)**, *Le temps partiel en France*, coll. « Les rapports du Conseil d'Analyse économique », La Documentation française, Paris.
- Galtié B. (1998)**, *Les emplois des salariés à temps partiel dans le secteur privé – Diversité des emplois et des conditions de travail*, Cserc, n° 98-03, 39 p.
- Gollac M. et Volkoff S. (2000)**, *Les conditions de travail*, coll. « Repères », La Découverte, Paris, 121 p.
- Lefevre G., Michon F. et Viprey M. (2002)**, « Les stratégies des entreprises de travail temporaire – Acteurs incontournables du marché du travail, partenaires experts en ressources humaines », *Travail et Emploi*, n° 89, pp. 45-64.
- Letourneux V. (1997)**, « Précarité et conditions de travail dans l'Union européenne », Fondation européenne pour l'Amélioration des Conditions de Vie et de Travail, Dublin.
- Maruani M. et Michon F. (1998)**, « Les normes de la dérégulation : questions sur le travail à temps partiel », in *Économies et Sociétés 3/98*, série « AB Économie du Travail », n° 20, pp. 127-166.
- Merlié D. et Paoli P. (2000)**, « Dix ans de conditions de travail dans l'Union européenne – résumé », Fondation européenne pour l'Amélioration des Conditions de Vie et de Travail, Dublin, 13 p. (<http://www.fr.eurofound.ie/publications/files/3712FR.pdf>).
- Michon F. (1981)**, « Dualism and the French Labour Market. Business Strategy, non Standard Job Forms and Secondary Jobs », in Wilkinson, F., ed., *The dynamics of labour market segmentation*, pp. 81-97, Academic Press, London.
- Michon F. (1987)**, « Time and Flexibility: Working Time in the Debate on Flexibility », *Labour and Society*, International Institute of Labour Studies, BIT-Genève, vol. 12, n° 1.
- Michon F. et Ramaux C. (1992)**, « CDD et intérim, bilan d'une décennie », *Travail et Emploi*, n° 52, 2/1992, pp. 37-56.
- Paugam S. (2000)**, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, coll. « Le lien social », série « Documents d'enquête », 437 p., Presses Universitaires de France, Paris.
- Piore M. J. (1978)**, « Dualism in the Labor Market. A Response to Uncertainty and Flux. The Case of France », *Revue Économique*, vol. 19, n° 1, pp. 26-48.
- Rosenberg S. (1989)**, « From Segmentation to Flexibility », *Labour and Society*, International Institute of Labour Studies, BIT-Genève, vol. 14, n° 4, pp. 387-438.
-

## LES ANALYSES LOGIT

### Les modèles *logit*

Les modèles *logit* utilisés évaluent les probabilités qu'ont les populations de chacune des formes d'emploi d'avoir une caractéristique donnée de temps de travail. Les effectifs relativement faibles de certaines des sous-populations étudiées (en particulier l'intérim) ont conduit à estimer les *logit* variable temporelle par variable temporelle. Par ailleurs, les variables « quantitatives » de durées de travail (à l'exception des heures additionnelles), évidemment fortement corrélées au temps partiel, n'ont pas été intégrées dans la modélisation. On a voulu éviter que la variable temps partiel ne fasse disparaître toute autre information.

Enfin, les modèles ont été estimés sur une sélection des variables temporelles utilisées pour l'analyse descriptive :

- heures additionnelles : la probabilité d'effectuer des heures supplémentaires/complémentaires ; la probabilité de prolonger ses horaires en dehors des heures supplémentaires/complémentaires ;
- régularité des temps de travail : la probabilité d'avoir des horaires identiques chaque jour ;
- prévisibilité des temps de travail : la probabilité de connaître ses horaires du lendemain ;
- contraintes de rythme de travail : la probabilité que le nombre déclaré de contraintes sur les rythmes de travail soit supérieur ou égale à 3 ;
- autonomie des temps de travail : la probabilité de pouvoir s'absenter sans difficulté, la probabilité que l'entreprise détermine les horaires de travail ;
- sociabilité des temps de travail : la probabilité de cumuler au moins trois situations incompatibles avec l'organisation standard des temps (travail de nuit, travail du samedi, travail du dimanche).

À ces caractéristiques descriptives des temps de travail ont été ajoutées deux variables supplémentaires :

- la probabilité de préférer travailler plus, pour tenir compte en particulier de l'aspect plus ou moins volontaire, plus ou moins subi de l'occupation d'un emploi temps partiel ;
- la probabilité d'avoir des personnes sous sa responsabilité, afin de tenir compte de la plus faible qualification des emplois occupés sur formes particulières d'emploi.

### Dictionnaire des variables utilisées par les analyses *logit*

*heures sup.* : probabilité d'effectuer des heures supplémentaires/complémentaires.

*heures prol.* : probabilité de prolonger ses horaires en dehors des heures supplémentaires/complémentaires.

*horaire identique* : probabilité d'avoir des horaires identiques chaque jour.

*connaiss hor lend.* : probabilité de connaître ses horaires du lendemain.

*contraintes/rythmes* : probabilité que les contraintes sur rythme de travail soient supérieures ou égales à 3.

*liberté d'absence* : probabilité de pouvoir s'absenter sans difficulté.

*det. Hor par ent* : probabilité que l'entreprise détermine les horaires de travail.

*temps « a-social » > 2* : probabilité de cumuler au moins trois situations incompatibles avec l'organisation standard des temps.

*fomation* : probabilité de se former sur le temps de travail.

*préférence travail plus* : probabilité de préférer travailler plus.

*hiérarchie* : probabilité d'avoir des personnes sous sa responsabilité.

Tableau  
Les résultats des analyses *logit*

	Heures additionnelles		Régularité	Prévisibilité	Rythmes de travail	Subordination	Sociabilité		Préférence travail plus	Hiérarchie	Temps partiel imposé (1)
	Heures sup.	Heures prol.	Horaire identique	Connaiss. hor. lend.	Contraintes/rythmes	Liberté d'absence	Det. hor. par ent.	Temps « a-social » > 2			
<b>Sexe</b>											
Homme	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Femme	-0,35***	-0,18**	0,23***	0,34***	-0,21***	-0,26***		-0,81***	-0,34***	-0,72***	-0,55**
<b>Type de contrat</b>											
CDI-TC	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
CDI-TP	0,26**	-0,27***	-0,28***	0,6***	-0,21**	-0,29***		-0,18*	0,94***	-0,59***	
CDD-TC						-0,54***	0,29**	-0,27*	0,41***	-0,61***	
CDD-TP				1,43**			0,46**	-0,55**	2,53***	-1,35***	1,26***
Intérim		-0,65***	-0,55***			-1,58***	0,81**		0,96***	-1,82***	
<b>Âge</b>											
Moins de 25 ans	-0,33**					-0,84***	0,81***			-0,93***	1,07***
25-39 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
40-49 ans	-0,33***	0,12*			-0,18**	0,14*	-0,34***	-0,16**	-0,36***	0,23***	-0,45**
50 ans et plus	-0,59***		0,13*		-0,4***	0,33***	-0,31***	-0,32***	-0,84***	0,33***	
<b>Catégorie socio-prof.</b>											
Cadre	-0,43**	1,42***	-0,34***	-0,47***		1,25***	-0,96***		-0,41***	1,67***	-1,28**
Prof. interm.		0,71***	-0,25***	-0,31**	0,4***	0,55***	-0,56***		-0,48***	1,25*	-0,71***
Employé	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Ouvrier	0,41***	-0,63***			0,55***	-0,3***	0,69***	-0,26***			
<b>Diplôme</b>											
Sans diplôme	0,27***	-0,35***	0,25***		-0,19**	-0,27**	0,45***		0,22**	-0,6***	0,65***
CEP	-0,33***	-0,4***				-0,38***	0,38***			-0,3**	
CAP-BEP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
BEPC	-0,29**										
Bac technique						0,25*					-0,52*
Bac général			-0,19*			0,54***	-0,45***	-0,25*	-0,25*		-0,79***
Bac+2		0,36***	-0,17*	-0,3**		0,19*	-0,39***			0,31***	-0,79***
> Bac + 2	-0,73***	0,6***	-0,23*		-0,39***	0,35**	-1,06***		-0,47***	0,38***	
<b>Secteur d'activité</b>											
Industrie		-0,49***			0,58***			0,39***			-1,38*
Agriculture	-0,75***			-0,57*		0,66***	-0,58**				
BTP			0,6***	-0,44**				-0,61***		0,78***	
Commerce	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Transports			-0,51***	-1,00***	0,62***	-0,47***		0,74***			-1,08*
Santé, action sociale	-0,85***			0,58***	0,29**	-0,87***	0,38***	0,97***			
Services aux entreprises	-0,44***			-0,43**	0,56***	-0,3**					
Services aux particuliers	-0,33***		-0,25**	-0,41**			-0,45***	0,87***	0,25**	0,32**	
Administrations, associations	-0,94***	-0,27**	0,39***			-0,32***		0,26**		0,48***	
Banques, assurances, immobilier	0,86***		0,65***					-1,03***	-0,34*	-0,29*	-1,18***

1. « Part timers only ».

Lecture : les noms des variables sont précisées dans le « dictionnaire des variables » en début d'annexe. Seuils de significativité : \*\*\* : à + ou - 1 % sur population à temps partiel ; \*\* : à + ou - 5 % ; \* : à + ou - 10 % ; Réf. : catégorie de référence ; « blanc » : non significatif.  
Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee et calculs des auteurs.

# La sociabilité alimentaire s'accroît

Gwenaël Larmet\*

---

La sociabilité alimentaire peut être définie comme la propension à partager des consommations alimentaires avec des personnes extérieures au ménage, autrement dit des repas avec des tiers. Elle peut s'exercer chez soi ou au dehors : chez des amis ou des parents, au restaurant, ou au café par exemple. Le temps consacré à la sociabilité alimentaire, ses lieux et ses moments de prédilection se combinent pour former plusieurs modèles, socialement différenciés. En 1998 comme en 1986, la sociabilité alimentaire dans son ensemble est plus élevée pour les personnes seules que pour celles qui vivent en couple, pour les jeunes que pour les personnes âgées, pour les cadres supérieurs que pour les agriculteurs ou les ouvriers. Cependant, les clivages de niveaux de sociabilité se sont, en règle générale, estompés, en particulier chez soi. La progression globale du niveau de sociabilité alimentaire va de pair avec une standardisation des usages du temps : chez soi ou à l'extérieur, les repas de sociabilité du samedi soir et du dimanche midi deviennent des temps forts de la semaine.

Cette standardisation ne résulte pas, toutefois, de la diffusion d'un modèle unique de sociabilité pour tous les âges, toutes les situations familiales ou toutes les catégories sociales. Les repas de sociabilité, chez soi et en dehors, sont de moins en moins différenciés parce que les modes de vie s'adaptent à des contraintes professionnelles qui, selon les professions, se sont resserrées ou au contraire relâchées. La restriction des repas aux seuls membres du ménage décline par exemple chez les agriculteurs et les ouvriers, favorisant ainsi leur sociabilité alimentaire. La préférence ou non pour une sociabilité interne au foyer est l'élément le plus stable des différents modèles de sociabilité alimentaire, et rend compte de l'évolution des pratiques. La progression de la sociabilité hors domicile des plus âgés, et le maintien plus tardif du lien des jeunes avec leurs parents, sont les éléments nouveaux qui complexifient les modèles de sociabilité alimentaire.

---

\* Au moment de la rédaction de cet article, Gwenaël Larmet appartenait au Laboratoire de Recherche sur la Consommation de l'INRA. Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

Le concept de sociabilité désigne un ensemble de pratiques socialement différenciées qui *mettent en présence* les groupes ou individus (Bozon, 1982). La façon dont ces pratiques se systématisent constitue un modèle de sociabilité : « *L'intérêt du concept de sociabilité est de permettre des mises en relations formelles entre des domaines divers du réel : formation et socialisation des individus, modèles d'intégration (1) des différentes classes sociales, constitution d'une identité sociale par l'affirmation d'un style de vie propre, modèles de rapports concrets entre individus d'un même milieu social ou de milieux différents* » (Bozon, 1982).

Plusieurs enquêtes ont mis en lumière les différences entre les modèles de sociabilité hors travail. Ainsi certaines enquêtes ont cherché à dénombrer les conversations, et la part qu'y prend chaque type d'interlocuteur : membres de la parenté, amis, voisins, etc. (Héran, 1988 ; Blanpain et Pan Ké Shon, 1998). D'autres se sont plutôt attachées aux pratiques de sociabilité donnant lieu à ces conversations. Les consommations alimentaires y tiennent une place de choix. À partir de la fréquentation des cafés dans une petite ville, Bozon (1982) identifie un modèle de sociabilité populaire caractérisé par l'exubérance, la séparation des sexes, le caractère informel des relations, le localisme (2). Paradeise (1980) teste l'existence d'un modèle de sociabilité propre aux classes populaires. Pour cela, elle retient quatre pratiques relevées dans l'enquête *Loisirs* de 1967, dont trois sont des pratiques alimentaires : réceptions chez soi, invitations chez autrui, fréquentation des cafés et danse. Elle montre ainsi l'existence de pratiques ouvrières spécifiques (rareté des réceptions, forte fréquentation des cafés par les hommes) qui ne s'expliquent pas uniquement par des différences de revenu et de diplôme. L'espace des modèles de sociabilité se caractérise par l'opposition entre niveau faible et niveau élevé de sociabilité, mais aussi entre pratiques de sociabilité internes au domicile, et pratiques extérieures. Reprenant ces distinctions, qu'il avait lui aussi observées (Forsé, 1981), Forsé y confronte six types de sociabilité, opposant cadres supérieurs et ouvriers, ruraux et urbains, jeunes et personnes âgées (Forsé, 1993). Cycle de vie, position sociale et habitat apparaissent donc comme les principaux déterminants des pratiques de sociabilité.

Les enquêtes *Emploi du temps* permettent de mesurer le temps consacré aux différentes formes de sociabilité hors travail. Cet article se

focalise sur les modèles de sociabilité alimentaire, et leur évolution. La sociabilité alimentaire se définit par le fait de partager une consommation (repas, boisson) avec des personnes extérieures au ménage. Cette sociabilité peut s'exercer chez soi ou à l'extérieur, chez des amis ou des membres de la parenté, au restaurant ou au café (3). Les consommations alimentaires jouent un rôle important dans l'intégration de la société. À l'époque des sociétés rurales traditionnelles, le groupe domestique était défini comme l'ensemble des personnes partageant « même pot et même feu ». Si, dans la définition statistique du ménage, l'unité de logement s'est imposée, le critère des repas partagés demeure un indicateur d'intégration. Les consommations alimentaires renvoient ainsi à différents modes d'intégration sociale : intégration par la communauté de logement, lorsque les consommations n'impliquent que des membres du ménage, intégration par la parenté ou l'amitié, lors de la sociabilité alimentaire. Les repas seuls, au contraire, ne rattachent l'individu à aucun groupe. Le niveau de sociabilité alimentaire repose donc sur le choix d'ouvrir ou non à des personnes extérieures les repas seuls ou rassemblant le ménage.

Le degré d'ouverture du ménage à des convives extérieurs constitue la première dimension du modèle de sociabilité alimentaire. La seconde est bien entendu le lieu privilégié des repas de sociabilité alimentaire, chez soi ou en dehors. L'enquête *Emploi du temps* permet d'analyser une troisième dimension : le rythme, marqué par les horaires quotidiens et hebdomadaires des repas de sociabilité.

La progression de la sociabilité alimentaire s'est-elle accompagnée d'une réduction de la différenciation sociale de ses pratiques ? Existe-t-il toujours des modèles de sociabilité alimentaire spécifiques (par leurs niveaux, lieux et rythmes), ou un modèle unique s'est-il diffusé ? Les modèles de sociabilité alimentaire ne se comprennent que par rapport aux modes de vie

1. Selon Durkheim (De la division du travail social, 1893), dans les sociétés modernes, l'intégration assure la cohésion interne de la société, et de tout groupe social, par le partage d'un système commun de valeurs, et par une forte différenciation des fonctions, qui rend les individus plus interdépendants. Ces valeurs sont intériorisées par la socialisation au sein de la famille nucléaire, mais aussi lors de l'ensemble des relations sociales, à l'école, au travail, avec des amis ou des membres de la parenté.

2. C'est-à-dire la participation et l'attachement affectif à la vie de quartier, à la vie locale.

3. Par la suite, les expressions « sociabilité alimentaire », « repas avec des tiers », « repas avec des personnes extérieures au ménage », « repas avec des amis ou des membres de la parenté », seront employées comme synonymes.

qu'ils manifestent, et aux contraintes qu'ils rencontrent, notamment celles de la durée et des horaires de travail professionnel. Modes de vie et contraintes professionnelles seront donc privilégiés pour expliquer l'évolution de la sociabilité alimentaire. Dans un premier temps, les modèles de sociabilité alimentaire seront envisagés en fonction de la préférence ou non pour la sociabilité à domicile, puis, dans un second temps, en fonction des différents rythmes de sociabilité alimentaire.

### **Davantage de repas avec des personnes extérieures au ménage**

Pour comprendre les modèles de sociabilité alimentaire actuels, il est nécessaire de comparer l'évolution de la sociabilité à celle des autres caractéristiques des consommations alimentaires. Assiste-t-on, depuis les années 1980, à la « déstructuration » de ce qui avait jusque-là constitué une institution : le repas avec les membres du ménage réunis chez soi, à heure fixe ? L'analyse de l'évolution des consommations alimentaires, entre l'enquête *Emploi du temps* de 1985-1986 et celle de 1998-1999, montre, comme le suggérait Herpin (1988), que commensalité (4), lieux et horaires des repas n'évoluent pas de la même façon.

Horaires et lieux des repas se modifient peu. La part des consommations chez soi, dans l'ensemble du temps de consommation alimentaire, continue à baisser, mais faiblement (- 1,1 %). Cette baisse profite autant aux consommations sur le lieu de travail (+ 0,6 %) qu'aux autres consommations hors de chez soi (+ 0,5 %). Les consommations alimentaires chez soi demeurent dominantes puisque, en 1998, elles représentent 76,7 % du temps de consommation. En 1998 comme en 1986, les 3/4 du temps de consommation se déroule le midi et le soir, aussi l'ensemble des consommations seront-elles désormais désignées par le terme générique de repas. Entre 1986 et 1998, les consommations alimentaires se décalent légèrement vers la plage horaire du soir (+ 0,9 %) (cf. encadré 1).

La commensalité subit les plus fortes évolutions. Dans le temps total de repas, la part des repas pris avec des membres du ménage diminue de 5,8 % (de 55,4 % à 49,6 %). En contrepartie, les repas pris seuls et ceux partagés avec des personnes extérieures au ménage prennent plus d'importance (respectivement + 3,8 % et + 2,0 %). Le temps imparti aux repas pris avec des collègues sur le lieu de travail augmente

seulement de 0,4 %, alors que la part des repas de sociabilité hors travail (avec des parents, des amis, des collègues, des voisins, etc.) progresse de 1,6 %. Globalement, le temps de sociabilité alimentaire passe en moyenne de 31 à 36 mn, par jour, entre 1986 et 1998, alors qu'en parallèle, le temps consacré à toutes les consommations alimentaires augmente de 2 h à 2 h 13 mn.

### **La différenciation des pratiques s'est réduite**

Cette progression du niveau de sociabilité alimentaire, premier élément des modèles, est-elle également répartie selon les lieux, second élément de ces modèles ? La nomenclature des enquêtes *Emploi du temps* permet de définir deux types de sociabilité alimentaire hors travail en fonction du lieu : les consommations chez soi, qui correspondent dans la plupart des cas aux réceptions, et les consommations hors de chez soi, qui englobent les invitations au domicile d'autrui, les repas au restaurant et les consommations au café (cf. encadré 2). La sociabilité alimentaire a surtout augmenté chez soi, passant, entre 1986 et 1998, de 10 à 14 mn par jour, alors que hors de chez soi, elle a stagné à environ 21 mn par jour.

Ces évolutions se sont-elles accompagnées d'une différenciation plus forte des pratiques ? L'effet, toutes choses égales par ailleurs, de cinq dimensions (âge, situation familiale, sexe, catégorie sociale, habitat) a été mesuré au moyen de régressions linéaires, en distinguant la sociabilité alimentaire chez soi de celle hors de chez soi (cf. encadré 3 et tableau 1). L'ensemble des résultats cités ci-après s'entend toutes choses égales par ailleurs, sauf mention de moyennes. Il s'agit d'estimations, produites à partir des régressions, des temps de sociabilité moyen par jour, pour les catégories concernées. Le degré de différenciation des pratiques selon chaque dimension, en 1986 et 1998, est mesuré au moyen d'un test de Fisher (cf. tableau 1).

Les pratiques de sociabilité varient principalement en fonction de la position dans le cycle de vie, indiquée par la situation de famille et l'âge, et, dans une moindre mesure, en fonction de la position sociale. La sociabilité alimentaire

4. La commensalité désigne le fait de partager ou non sa table (du latin mensa) avec d'autres convives, c'est-à-dire de manger seul, avec son conjoint ou ses enfants, avec des amis ou des parents.



n'échappe pas à la règle. Entre 1986 et 1998, la sociabilité alimentaire hors de chez soi est devenue moins dépendante des variables socio-démographiques : la différenciation selon l'âge, la situation de famille et le sexe s'est considérablement réduite. Chez soi, la situation de famille, principal facteur de différenciation en 1986, a perdu de son importance, alors que le type d'habitat en a acquis une plus grande.

L'âge, qui n'entraînait pas de différenciation significative au seuil de 5 % en 1986, est devenu significatif en 1998. La différenciation selon la catégorie sociale est demeurée stable. Au total, les dimensions différenciant le temps de sociabilité alimentaire chez soi ne sont plus les mêmes en 1998 qu'en 1986. Mais les différenciations de la sociabilité alimentaire hors de chez soi, malgré leur diminution, demeurent

### Encadré 1

#### TYOLOGIE DES PLAGES HORAIRES DES CONSOMMATIONS ALIMENTAIRES

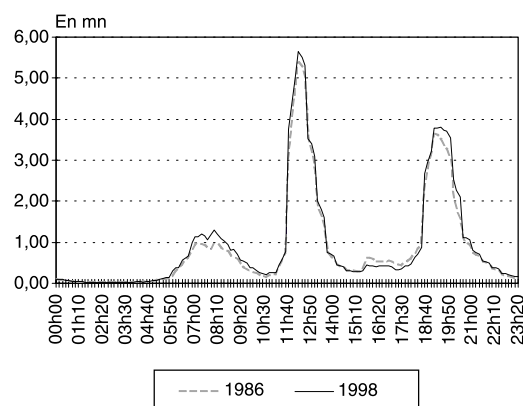
La nomenclature des consommations alimentaires utilisée lors de l'enquête *Emploi du temps* de 1998 ne permet plus d'identifier leur contenu : café, apéritif ou repas. Cela était néanmoins possible dans l'enquête de 1986, et l'analyse de la distribution des horaires quotidiens de ces consommations montre que les plages horaires du midi et du soir correspondent à la séquence apéritif-repas-café (Larmet, 1998). En dehors de ces plages, les consommations alimentaires sont surtout des boissons (principalement au cours de pauses café). À défaut de pouvoir comparer les horaires selon le contenu des consommations, on a comparé, en 1986 et en 1998, les horaires de l'ensemble des consommations (cf. graphique A). Les pics horaires les plus marqués correspondent au midi et au soir. Cela conduit à découper la journée en trois tranches : midi, soir et autres moments (matin, après-midi, nuit).

Cependant, les horaires des consommations alimentaires dépendent aussi du jour de la semaine (cf. graphique B). Alors que le repas du samedi soir peut se prolonger jusque tard dans la nuit, c'est le dimanche que les rythmes alimentaires sont les moins marqués, les repas du matin et du midi s'étendant sur

de larges tranches horaires. En effet, les repas durent, en moyenne, plus longtemps en fin de semaine que les jours de semaine. Aussi la définition des tranches horaires a-t-elle été adaptée en fonction du jour. Sont considérées comme des repas de midi les consommations alimentaires prises entre 11 h 30 et 15 h 00 en semaine, entre 11 h 30 et 15 h 30 le samedi, et 11 h 30 et 16 h 00 le dimanche. Les repas du soir, eux, s'étalent de 18 h 30 à 22 h 30 en semaine, de 18 h 30 à 24 h 00 le samedi, et de 18 h 30 à 22 h 00 le dimanche. La variabilité de ces tranches horaires traduit la différence de durée moyenne des consommations alimentaires selon les heures et les jours. Le croisement de trois plages horaires quotidiennes et de trois types de journées aboutit à une typologie de 9 types de repas.

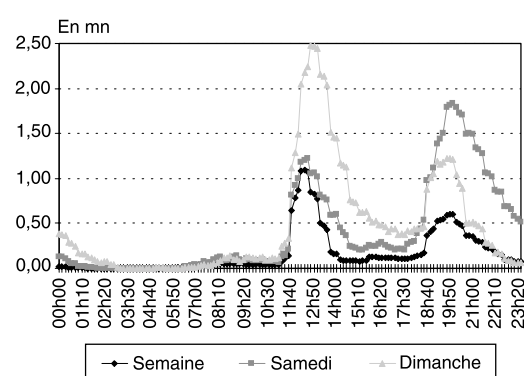
Les mêmes plages horaires ont été utilisées pour l'analyse des repas selon le lieu ou le type de convives, bien que les repas de sociabilité soient, en moyenne, plus longs et les repas sur le lieu de travail, en moyenne, plus courts que les autres. Cela permet de comparer les consommations alimentaires, et d'étudier d'éventuelles substitutions (de lieu ou de type de

Graphique A  
Distribution des horaires de consommation alimentaire en 1986 et en 1998



Lecture : en ordonnée figure le temps consacré aux consommations alimentaires, en minutes, selon l'année d'enquête ; en abscisse les heures du jour, par tranches de 10 mn. De 20 h 20 à 20 h 30, les Français consacraient en moyenne 3,02 mn aux repas en 1986, ils y consacrent 3,55 mn en 1998. Source : enquête *Emploi du temps* 1985-1986 et 1998-1999, Insee.

Graphique B  
Horaires de la sociabilité alimentaire selon les jours de la semaine en 1998



Lecture : en ordonnée figure le temps consacré à la sociabilité alimentaire en minutes, selon le jour de la semaine ; en abscisse les heures du jour, par tranches de 10 mn. En 1998, de 20 h 20 à 20 h 30, les Français consacrent en moyenne 0,60 mn à la sociabilité alimentaire un jour de semaine, 1,83 mn un samedi et 1,21 mn un dimanche. Source : enquête *Emploi du temps* 1998-1999, Insee.

supérieures en 1998 à celles de la sociabilité alimentaire chez soi.

Que signifie l'accroissement des différences dues à l'âge et à l'habitat pour la sociabilité alimentaire chez soi, et le déclin des autres différenciations, chez soi et en dehors ? Il est nécessaire, pour répondre à cette question, de conduire à la fois une analyse transversale et

longitudinale. Les modèles de sociabilité se différencient-ils de la même façon en 1986 et 1998, c'est-à-dire suivant une analyse transversale des pratiques ? L'évolution, longitudinale, des pratiques résulte-t-elle d'un affaiblissement ou d'un renforcement des clivages que déterminent ces modèles ? La standardisation des pratiques permet-elle de conclure à une homogénéisation des modèles de sociabilité alimentaire ?

## Encadré 2

### L'IMPACT DU CHANGEMENT DE PROTOCOLE D'ENQUÊTE

Les résultats présentés sont issus des carnets d'emploi du temps, tenus par les individus interrogés durant une journée tirée au hasard. On dispose de 16 051 carnets en 1986, et de 15 441 en 1998. Il a fallu minimiser les effets du changement de méthode d'enquête.

1. Dans chaque ménage interrogé en 1986, un individu tiré au sort et son conjoint éventuel devaient tenir le carnet d'emploi du temps ; en 1998, l'ensemble des individus du ménage, âgés de plus de 15 ans, devaient tenir un carnet. Un coefficient de redressement a permis d'assurer à chaque échantillon une bonne représentativité de l'ensemble de la population.

2. La nomenclature des consommations alimentaires, moins détaillée en 1998 qu'en 1986, ne permet pas de distinguer les invitations chez autrui et les consommations au café ou au restaurant. Toute analyse de la circulation entre les individus des invitations à domicile est donc impossible. Afin de pallier ce défaut, la nomenclature a été modifiée sur la base des critères de lieu et de commensalité retenus en 1998 :

- commensalité (type de convives) : seul/avec au moins un membre du groupe domestique/avec au moins une personne hors ménage (sans que l'on sache s'il s'agit de collègues de travail, de parents ou d'amis),
- lieu : chez soi/lieu de travail/autres consommations hors de chez soi (y compris le domicile d'autres ménages) .

La nomenclature de lieux est adaptée aux salariés travaillant hors de chez eux. Mais elle porte sur le lieu, et non sur le contexte du repas. Elle ne permet pas d'isoler les repas avec des collègues de travail pris chez soi dans le cas des agriculteurs par exemple.

3. Les carnets portent sur les activités de plus de cinq minutes en 1986, de plus de 10 minutes en 1998. Des tests ont montré qu'en 1986, la répartition horaire des consommations alimentaires de plus de 10 minutes est la même que celle des consommations de plus de cinq minutes. Le changement de la durée minimale des activités enregistrées n'introduit pas de biais dans la mesure des horaires et des temps moyens par jour.

Il interdit, en revanche, toute comparaison de type fréquence (probabilité qu'une activité soit observée au cours d'une journée tirée au hasard)/durée des

activités (le jour où elles sont observées) : il est impossible de savoir si les cadres compensent des invitations plus rares par une durée plus longue de chaque invitation.

En effet, le changement de protocole diminue mécaniquement la fréquence de chaque activité et augmente la durée par activité. Ces deux variations de sens contraire se compensent dans les temps moyens par jour. Aussi l'analyse des modèles de sociabilité en termes de fréquences et de durées des rencontres a dû être abandonnée au profit des temps moyens par jour, indicateur plus robuste.

Étudier les modèles de sociabilité à partir de carnets d'emploi du temps présente, cependant, deux avantages. La plupart des enquêtes sur la sociabilité alimentaire (par exemple Paradeise, 1980 ; Forsé, 1993) utilisent des tranches de fréquence. Ces données déclaratives sont soumises à des erreurs de mesure, qui tiennent aux oublis, mais également aux représentations implicites que les enquêtés se font de ce que doit être une invitation par exemple (Larmet, 1998). Le premier avantage des temps de sociabilité alimentaire issus de l'enquête *Emploi du temps* est d'être objectif : la définition de la pratique (par exemple, prendre un repas chez soi à telle heure avec une personne extérieure au ménage) et sa mesure, via le carnet d'emploi du temps, sont fixées pour tous.

Le second avantage à utiliser des carnets d'emploi du temps et non des fréquences déclarées, est de pouvoir observer les activités auxquelles le temps de sociabilité alimentaire se substitue. L'évolution des pratiques de sociabilité alimentaire de certaines catégories de population n'aurait pu être comprise sans la mesure, dans la même enquête, de leur temps de travail professionnel, de travail domestique, de sociabilité non alimentaire, chez soi ou en dehors. Ces activités ont permis de restituer la cohérence des modes de vie dans leur globalité.

En raison du protocole d'enquête, les activités de faible durée moyenne sont sans doute sous-estimées. De plus, les temps analysés concernent les activités déclarées comme principales, et non les consommations alimentaires secondaires, se déroulant en même temps qu'une autre activité principale. Il est donc possible de raisonner en termes de substitution entre activités principales.

## L'intégration sociale par la sociabilité alimentaire : surtout les plus jeunes et les personnes seules

La position dans le cycle de vie est le plus important déterminant de la commensalité. Le ménage est un élément important de l'intégration sociale, et cela se manifeste notamment par la prise des repas en commun. La sociabilité alimentaire est-elle un complément ou un substitut de cette intégration interne du ménage ?

La progression conjointe des repas hors domicile, et des repas avec des personnes extérieures au ménage, invite à séparer nettement deux effets : l'orientation des repas vers le domicile, et

son orientation vers le ménage. On peut manger avec son conjoint ou ses enfants chez soi (48,1 % du temps total des repas en 1998, - 6,5 % par rapport à 1986) ou en dehors (1,6 % en 1998, + 0,8 % par rapport à 1986) ; de même la sociabilité alimentaire peut avoir lieu chez soi (11,0 % en 1998, + 2,4 % par rapport à 1986) ou en dehors (16,5 % en 1998, - 0,8 % par rapport à 1986). Le repas à domicile avec les membres du ménage reste, en moyenne, le type de repas le plus courant. Mais ce sont les repas mixtes, chez soi avec invités, ou hors domicile avec conjoints et enfants, qui prennent plus d'importance. Ainsi domicile et ménage sont des critères de différenciation des repas de moins en moins synonymes.

### Encadré 3

#### MODÉLISATION DES TEMPS MOYENS DE SOCIABILITÉ ALIMENTAIRE

On utilise des régressions linéaires, permettant de raisonner toutes choses égales par ailleurs, pour étudier les emplois du temps spécifiques des groupes sociaux, ventilés selon cinq dimensions : type de ménage, sexe, âge, type d'habitat, catégorie socioprofessionnelle. Les temps sociaux sont fortement interdépendants : les temps consacrés aux différentes activités (travail professionnel, travail domestique et soins aux tiers, loisirs seuls ou en famille) se substituent à la sociabilité ; mais ils traduisent aussi des modes de vie qui conditionnent l'importance de la sociabilité et ses formes. Les régressions ont été estimées pour l'ensemble de l'échantillon des carnets d'emploi du temps, quels que soient le jour et la plage horaire, puis pour chacune des neuf plages horaires de la typologie des consommations alimentaires. La comparaison des neuf coefficients estimés (et donc, des temps moyens au cours de ces plages horaires) permet de visualiser le rythme de la sociabilité alimentaire.

Les individus interrogés en 1986 et 1998 ne sont pas les mêmes. Les variations des emplois du temps ne peuvent donc être comparées qu'au niveau des groupes sociaux, à partir d'un fichier empilant les enquêtes 1986 et 1998. Les temps de sociabilité alimentaire sont modélisés comme une fonction linéaire :

- d'une constante,
- d'un paramètre de tendance qui décrit la variation moyenne entre 1986 et 1998,
- d'un ensemble de variables indicatrices pour les caractéristiques socio-démographiques des individus observés en 1986,
- d'un ensemble de variables indicatrices pour les caractéristiques socio-démographiques des individus observés en 1998,
- d'un terme d'erreur, correspondant à des idiosyncrasies individuelles.

La régression est pondérée par le coefficient de redressement propre à chaque individu (cf. encadré 2).

Au lieu de choisir des modalités de référence dans chaque dimension (sexe, âge, etc.), la régression est estimée en imposant que la somme des coefficients de chaque dimension, pondérée par le poids démographique (redressé) du groupe considéré, soit nulle. Cette méthode est mathématiquement équivalente au choix d'une modalité de référence. Mais la constante du modèle est alors une estimation du temps moyen observé en 1986. En 1986 et en 1998, les coefficients estimés pour chaque dimension décrivent alors un écart par rapport à la moyenne.

Le test de Fisher mesurant la significativité des dimensions (tous les coefficients associés aux tranches d'âge, aux catégories sociales, etc., sont-ils simultanément nuls ?) est effectué à partir de la régression estimée sur le fichier empilant les enquêtes 1986 et 1998.

Les variations entre 1986 et 1998 sont calculées en faisant la différence :

coefficient 1998 - coefficient 1986.

La significativité des variations ainsi calculées est la probabilité que :

coefficient 1998 = coefficient 1986.

Les résultats des tests de significativité des dimensions sont présentés dans le tableau 1. Dans les tableaux 2-A et 2-B, les deux premières colonnes correspondent aux coefficients estimés, la troisième aux variations calculées par différence.

Les données du questionnaire portant sur les échanges déclarés d'invitations entre ménages ont été utilisées en appoint : le solde des invitations a été modélisé par une régression linéaire. On a également eu recours aux jugements de valeurs à propos de la cuisine ordinaire et de la cuisine de réception recueillis dans le questionnaire. La probabilité de déclarer que la cuisine ordinaire/de réception est « une tâche agréable » a été modélisée par un modèle *logit*.

Vivre en couple ou non renvoie plus au type de convives qu'au lieu des repas : aussi bien à domicile qu'en dehors, en 1998, ce sont les personnes vivant en couple qui mangent le plus en famille. La présence d'enfants, elle, renvoie plutôt au lieu des repas. Elle favorise les repas à domicile : ainsi les adultes en couple sans enfant passent plus de temps que les adultes en couple avec enfant à manger hors de chez eux. La présence d'enfants dans le ménage tend à davantage circonscrire les activités au périmètre du domicile (Bonnin, 1991) : la localisation des repas se conforme à cette tendance.

N'ayant au contraire ni enfant, ni conjoint partageant le même logement, les personnes seules (célibataires, divorcées, veuves) ont des pratiques de sociabilité alimentaire opposées à celles des adultes en couple avec enfant. Les personnes seules vont plutôt chercher leurs convives du côté de leur réseau d'amitié et de parenté. Ainsi, en 1998, elles consacrent 53 mn par jour à la sociabilité alimentaire, alors que les adultes en couple avec enfants n'y consacrent que 30 mn (cf. tableau 2-A et 2-B). La sociabilité alimentaire des personnes seules est également la plus orientée vers l'extérieur : 37 mn en moyenne par jour, contre seulement 16 mn pour les adultes en couple avec enfant

(cf. tableau 2-B). Les adultes vivant en couple sans enfant, ou en ménage monoparental, occupent une situation intermédiaire. En l'absence de conjoint ou d'enfant, le repas de sociabilité tend à se substituer au repas avec les membres du ménage pour assurer l'intégration sociale des personnes seules.

À situation familiale égale, le degré d'ouverture du ménage à la sociabilité alimentaire varie selon l'âge. Les repas pris seuls, avec le conjoint ou avec les enfants, occupent plus de temps pour les personnes âgées que pour les plus jeunes. À l'inverse, la durée consacrée aux repas de sociabilité hors travail atteint son maximum avant 35 ans (5). Ce déclin de la sociabilité avec l'âge a été attribué au repli sur soi et sur la sphère domestique. Cependant, « *la baisse de la sociabilité des personnes âgées est moins à rechercher dans une rigidité comportementale due à la vieillesse, 'une mort sociale', (les seniors seraient moins ouverts, moins à la recherche de contacts) que dans la réduction*

5. Ainsi les 15-24 ans consacrent, en 1998, 16 mn par jour aux repas seuls chez soi, 46 aux repas en famille à domicile, alors que les 75 ans et plus y consacrent respectivement 32 et 79 mn. Mais les 15-24 ans consacrent 45 mn à la sociabilité alimentaire (chez soi et en dehors), contre seulement 15 pour les 75 ans et plus.

Tableau 1  
L'impact des facteurs de différenciation de la sociabilité alimentaire

**A - Sociabilité alimentaire hors de chez soi**

	1986		1998	
	Valeur du ratio	Probabilité de l'hypothèse nulle (en %)	Valeur du ratio	Probabilité de l'hypothèse nulle (en %)
Âge	59,1	0,01	33,3	0,01
Situation de famille	90,5	0,01	50,1	0,01
Sexe	70,5	0,01	15,4	0,01
Catégorie sociale	8,9	0,01	11,6	0,01
Type d'habitat	3,5	0,70	1,5	21,21

**B - Sociabilité alimentaire chez soi**

	1986		1998	
	Valeur du ratio	Probabilité de l'hypothèse nulle (en %)	Valeur du ratio	Probabilité de l'hypothèse nulle (en %)
Âge	0,8	54,05	5,8	0,01
Situation de famille	11,3	0,01	2,2	6,84
Sexe	5,2	2,26	2,7	10,03
Catégorie sociale	2,7	1,31	2,9	0,87
Type d'habitat	5,2	0,04	16,5	0,01

Lecture : plus le ratio de Fisher est élevé, plus le facteur concerné entraîne une forte différenciation des pratiques de sociabilité : la sociabilité alimentaire chez soi est beaucoup moins sensible à la situation de famille en 1998 qu'en 1986, elle est en revanche beaucoup plus sensible au type d'habitat.

Champ : ensemble des carnets d'emploi du temps individuels.

Source : enquêtes Emploi du temps 1985-1986 et 1998-1999, Insee.

prosaïque du champ de leurs contacts potentiels », au fil des décès des membres de la parenté et du réseau d'amitié, et de la cessation d'activité professionnelle (Blanpain et Pan Ké Shon, 1999). L'importance des repas seuls, et des repas avec le conjoint ou les enfants, en sont les conséquences. Par rapport à la sociabilité, l'intégration par le regroupement du ménage fait alors figure d'intégration par défaut.

### Dans les couples avec enfants, repas en famille et repas de sociabilité augmentent conjointement

La présence d'enfants au domicile conduit à y réorienter une partie de la vie sociale. Ainsi la progression, entre 1986 et 1998, de la sociabilité alimentaire des adultes en couple avec enfant est due en grande partie aux invitations chez soi (cf. tableau 2-A). Cela est moins vrai pour les adultes vivant en ménage monoparental. Mais

ces personnes ont, en 1986 comme en 1998, le niveau le plus élevé de sociabilité alimentaire chez soi : orientation vers le domicile, liée aux enfants, et recherche de sociabilité, liée à l'absence de conjoint, semblent alors se combiner (cf. tableau 2-A).

C'est dans les couples que le temps de repas avec le ménage, en présence ou non de personnes extérieures, augmente le plus, et que les repas seuls prennent le moins d'importance (6). Cette progression conjointe des repas en famille

6. C'est le cas par exemple des adultes vivant en couple, et avec des enfants : entre 1986 et 1998, leur temps de repas en famille à domicile passe de 1 h 19 mn à 1 h 22 mn, alors qu'en moyenne, les repas en famille diminuent de deux minutes dans l'ensemble de la population. Les repas de sociabilité, chez soi ou en dehors, progressent eux de 24 à 30 mn (cf. tableau 2) : cette augmentation de 6 mn est proche de l'augmentation moyenne (5 mn). Le temps de repas seul s'accroît certes de 10 à 14 mn, mais augmente en moyenne de 6 mn pour l'ensemble des individus, toutes situations familiales confondues.

Tableau 2  
La sociabilité alimentaire, chez soi et en dehors (en moyenne par jour)

#### A - Chez soi

En mn par jour

	1986	1998	Variation 1998/1986
15-24 ans	0	0	1
25-34 ans	1	1	0
35-44 ans	0	0	0
45-54 ans	- 1	1	1
55-64 ans	1	3***	2*
65-74 ans	0	- 2**	- 2
75 ans et plus	- 2	- 5***	- 3*
Enfants de plus de 15 ans, autre (1)	- 4***	- 1	3**
Personne seule	2*	2**	0
Famille monoparentale	5***	2	- 3
Couple sans enfant	3***	0	- 3***
Couple avec enfant	- 1	0	0
Homme	- 1**	- 1	0
Femme	1**	1	0
Agriculteurs	- 1	2	3
Artisans, commerçants	0	- 3*	- 4
Cadres	4***	- 3**	- 7***
Professions intermédiaires	1	1	0
Employés	- 1	- 2**	- 1
Ouvriers	- 2*	0	1
Inactifs	0	1**	1
Communes rurales	1*	3***	2***
Maison (ville de province)	1**	1	0
Immeuble (ville de province)	- 2***	- 4***	- 2**
Maison (région parisienne)	2	0	- 2
Immeuble (région parisienne)	- 1	- 2*	0
<b>Ensemble</b>	<b>10***</b>	<b>14 (2)</b>	<b>4***</b>

1. Les éventuels ascendants ou autres parents de la personne de référence, minoritaires (moins de 1 % de l'effectif interrogé), ont été regroupés avec les enfants de 15 ans et plus vivant chez leurs parents.

2. Ce chiffre, qui n'est pas un paramètre du modèle, est calculé de la façon suivante : moyenne 1998 = moyenne 1986 + variation 1998/1986 (cf. encadré 3).

et des repas entre amis est indépendante de la présence d'enfants. Elle tend à accroître le temps de présence simultanée des conjoints, et traduit peut-être une volonté de resserrer les liens entre partenaires d'un couple constitué, en réaction contre la progression des divorces depuis 20 ans. La progression des repas seuls, dans les couples, ne semble en tous cas pas correspondre à une désaffection à l'égard des repas réunissant les conjoints.

La sociabilité alimentaire des personnes seules n'a pas augmenté entre 1986 et 1998, alors que leur temps de repas seul a le plus progressé (7). À âge égal, ces personnes sont plus souvent que

dix ans auparavant des divorcés ou des veufs. Leur sociabilité, moins intense que celle des célibataires jamais mariés, est plus centrée sur le domicile (8). Cela explique à la fois la stagnation de la sociabilité alimentaire, la montée de l'isolement lors des repas, et le transfert de socia-

7. Leur temps de repas seul a progressé de 59 mn à 1 h 08 mn, mais les repas avec amis et parents se sont seulement maintenus (54 mn en 1986, 53 mn en 1998), alors qu'ils progressaient en moyenne de 5 mn pour l'ensemble de la population.

8. De 1986 à 1998, la part du temps de sociabilité dans le temps libre des personnes seules est passée de 59 % à 52 %, celle des activités hors de chez soi de 46 % à 40 %. Les données du questionnaire de 1998 confirment que, parmi les ménages de personnes seules, les divorcés et les veufs, en particulier les femmes, invitent plus chez soi que les célibataires jamais mariés.

Tableau 2 (suite)

**B - Hors de chez soi**

En mn par jour

	1986	1998	Variation 98/86
15-24 ans	11***	8***	- 3*
25-34 ans	11***	8***	- 3**
35-44 ans	3***	6***	3*
45-54 ans	- 3***	- 2*	1
55-64 ans	- 8***	- 6***	2
65-74 ans	- 16***	- 12***	4**
75 ans et plus	- 19***	- 16***	3
Enfants de plus de 15 ans, autre (1)	- 6***	- 2	5**
Personne seule	21***	15***	- 7***
Famille monoparentale	1	0	- 1
Couple sans enfant	3***	2*	- 1
Couple avec enfant	- 6***	- 6***	0
Homme	4***	2***	- 2***
Femme	- 4***	- 2***	2***
Agriculteurs	- 1	- 1	0
Artisans, commerçants	0	- 1	0
Cadres	12***	12***	0
Professions intermédiaires	4***	4***	0
Employés	0	0	- 1
Ouvriers	- 3***	- 2*	1
Inactifs	- 1*	- 2***	- 1
Communes rurales	- 1	- 1	0
Maison (ville de province)	- 1	0	1
Immeuble (ville de province)	2***	- 1	- 3***
Maison (région parisienne)	- 4*	- 1	3
Immeuble (région parisienne)	1	2**	2
<b>Ensemble</b>	<b>21***</b>	<b>22(2)</b>	<b>1*</b>

1. Les éventuels ascendants ou autres parents de la personne de référence, minoritaires (moins de 1 % de l'effectif interrogé), ont été regroupés avec les enfants de 15 ans et plus vivant chez leurs parents.

2. Ce chiffre, qui n'est pas un paramètre du modèle, est calculé de la façon suivante : moyenne 1998 = moyenne 1986 + variation 1998/1986 (cf. encadré 3).

Lecture : les régressions sont estimées par moindres carrés ordinaires. Les résultats sont arrondis à la minute la plus proche. \*\*\* : significatif au seuil de 1 % ; \*\* : significatif au seuil de 5 % ; \* : significatif au seuil de 10 %. Les tests sur les coefficients 1986 et 1998 sont des tests de Student, les tests sur la différence entre ces coefficients sont des tests de Fisher. L'arrondi à la minute la plus proche peut entraîner des différences entre la somme de deux paramètres et le total.

En 1986, les Français consacraient en moyenne 10 minutes par jour à la sociabilité alimentaire chez soi. Cette moyenne a progressé de quatre minutes en 1998. Par rapport à la moyenne de 1986, les cadres consacraient quatre minutes de plus par jour à la sociabilité alimentaire chez soi, soit un temps absolu de  $10 + 4 = 14$  minutes. Par rapport à la moyenne de 1998, les cadres y consacrent 3 minutes de moins par jour, soit un temps absolu de  $10 + 4 - 3 = 11$  minutes. Par rapport à l'augmentation moyenne de 4 minutes entre 1986 et 1998, la sociabilité alimentaire des cadres chez eux a diminué de 7 minutes, soit une diminution absolue de  $4 - 7 = -3$  minutes.

Champ : ensemble des carnets d'emploi du temps individuels.

Source : Insee, enquêtes Emploi du temps 1985-1986 et 1998-1999.

bilité alimentaire des personnes seules du dehors (- 6 mn) au domicile (+ 5 mn) (cf. tableau 2).

### **Les jeunes adultes vivant chez leurs parents prennent plus de repas avec leurs amis**

Les enfants (9) de 15 ans et plus vivant chez leurs parents (les enfants plus jeunes n'étant pas interrogés par l'enquête) prennent de moins en moins de repas en compagnie de leurs parents. Ceci atteste une modification de la teneur des relations entre parents et enfants. Au domicile familial, les enfants, en particulier ceux de 15 ans et plus, ont acquis plus d'autonomie. 56 % des étudiants interrogés par Cichelli et Erlich (2000) s'estiment traités en adultes, et seulement 26 % se plaignent du contraire. Lorsqu'ils vivent chez leurs parents, les étudiants déclarent qu'ils jouissent d'une grande liberté de mouvement au sein du ménage, et que leurs parents respectent leurs territoires. « *La plus grande liberté de sorties et de visites accordée aux jeunes d'aujourd'hui n'explique pas qu'ils partent plus tard qu'il y a dix ans. En revanche, une meilleure compréhension entre parents et enfants et une solidarité accrue par la crise économique pourraient rendre compte de la prolongation de la cohabitation chez les parents* » (Bozon et Villeneuve-Gokalp, 1994). Cette autonomie accrue des enfants vivant chez leurs parents se traduit par de fortes augmentations des temps de repas au domicile seuls, ou de repas avec des amis (10) (tableau 2-A). L'importance, plus réduite que par le passé, des repas partagés par les parents et leurs grands enfants ne signifie pas une dégradation de leurs relations. Elle traduit plutôt une modification de leurs modalités, permettant aux enfants une plus grande appropriation du domicile. L'assouplissement du contrôle parental permet aussi le fort développement de la sociabilité alimentaire hors domicile des enfants de 15 ans et plus vivant chez leurs parents. Ceci confirme ce que Galland avait déjà observé à propos des jeunes vivant seuls : « *pour les jeunes, intégration sociale et intégration familiale tendent aujourd'hui à se dissocier* » (Galland, 1993).

### **Le repas des jeunes chez les parents : une transition vers l'indépendance**

Mais les évolutions de la sociabilité alimentaire observées reposent sur la définition du ménage, ensemble des individus occupant un même logement. Les limites du ménage auquel se

rattachent les jeunes adultes sont floues, dans la mesure où partage du même logement et solidarité économique des membres du ménage ne vont pas forcément de pair. Certains jeunes résident chez leurs parents et n'en sont jamais partis (jeunes « cohabitants »). À l'opposé, d'autres habitent un logement personnel et le payent eux-mêmes (jeunes « décohabitants »). Il existe enfin des situations intermédiaires entre ces extrêmes : résider chez ses parents, mais s'en absenter plus de trois jours par semaine, pour aller chez des amis, un partenaire amoureux ou un autre parent ; être revenu chez ses parents après un premier départ ; occuper un logement personnel payé par les parents. Ces positions intermédiaires au regard du logement concernent 27 % des hommes et des femmes de 19 à 24 ans (Villeneuve-Gokalp, 2000). Si l'âge auquel les jeunes quittent le logement de leurs parents pour la première fois est stable, celui auquel ils accèdent au premier logement indépendant est de plus en plus tardif (Galland, 2000). L'enquête *Emploi du temps* considère ceux qui occupent un logement personnel comme des ménages indépendants, car ils occupent un logement séparé de celui des parents. Mais même ces « décohabitants » retournent fréquemment chez leurs parents. Ainsi, parmi les étudiants, 31 % y retournent dormir et 43 % déclarent les voir au moins une fois par semaine (Grignon, 1998).

D'une enquête à l'autre, la sociabilité alimentaire des moins de 25 ans s'est très légèrement déplacée de l'extérieur vers le domicile (qu'il s'agisse de leur propre domicile ou de celui de leurs parents) : 2 mn de moins au dehors, 5 de plus chez soi (cf. tableau 2). Cette évolution résulte de celle des relations avec les parents : une plus forte appropriation du domicile des parents lorsque les jeunes adultes vivent chez ces derniers, ou la mise à profit d'un logement personnel souvent financé avec leur aide.

Lorsqu'ils disposent de leur propre logement, les retours fréquents des jeunes chez leurs parents se traduisent par une augmentation de la sociabilité alimentaire de ceux-ci au domicile : c'est le cas entre 55 et 64 ans (cf. tableau 2-A). Par la suite, la stabilisation de la vie en couple et la naissance des enfants viennent renforcer cette

9. Ici le terme d'enfant ne désigne pas une catégorie d'âge, mais un lien généalogique.

10. Alors que les repas en compagnie des parents ont diminué de 1 h 16 mn à 1 h 10 mn, les repas avec des amis chez les parents ont progressé de 6 à 14 mn, et les repas seuls de 13 à 21 mn.

tendance, de sorte que cette tranche d'âge représente la période du cycle de vie où les parents et leurs enfants ayant décohabité se voient le plus fréquemment (Blanpain et Pan Ké Shon, 1999).

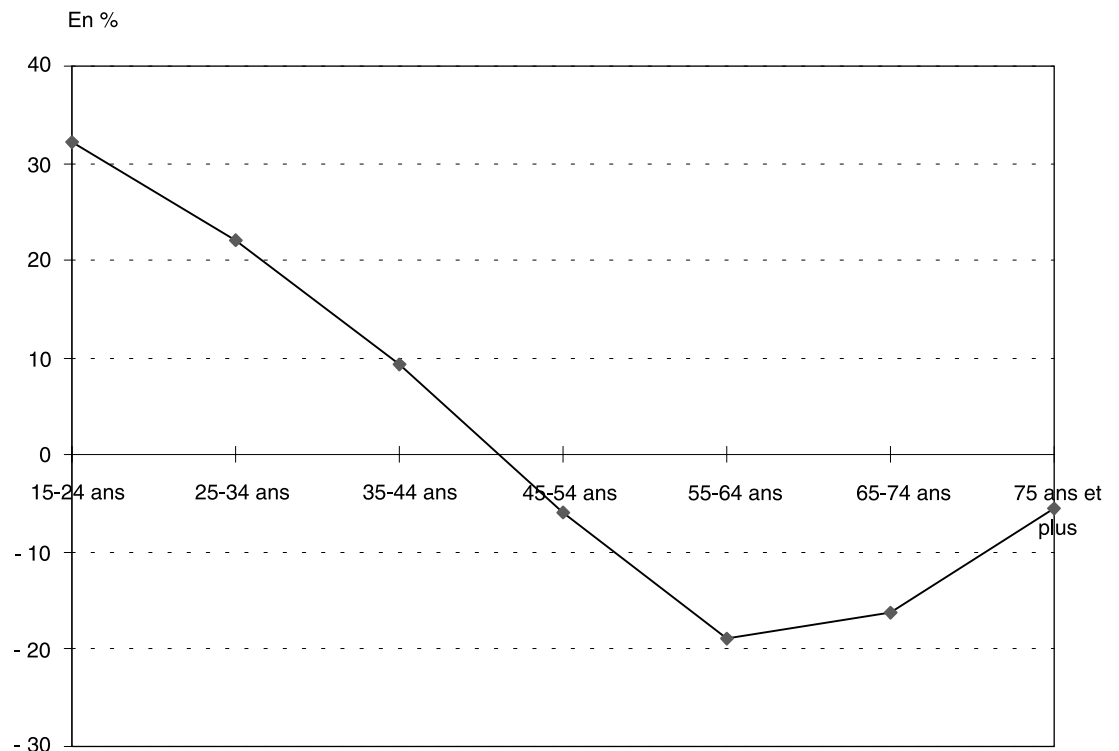
Dans le cas des 15-24 ans, les étapes de l'entrée dans la vie adulte ne sont plus aussi synchronisées qu'autrefois. Cela brouille les contours du ménage de rattachement, en termes de logement. La sociabilité alimentaire, via le partage des repas avec amis et parents, révèle au contraire la multiplicité des ménages de rattachement, à cet âge de la vie. Ainsi apparaît un rôle spécifique de l'intégration par la sociabilité alimentaire : pour les jeunes, elle assure une transition entre les repas en famille dans le couple de leurs parents, et les débuts de leur propre couple. L'importance de la sociabilité alimentaire des jeunes n'est pas nouvelle, mais ils la mettent en œuvre désormais plus souvent au domicile de leurs parents, quand ils y habitent encore, et dans le cadre d'une solidarité renforcée entre parents et enfants, quand ils ont fondé leur propre foyer.

La diminution de la sociabilité alimentaire hors domicile des moins de 25 ans et des personnes seules peut paraître contradictoire avec l'importance accrue de leurs invitations chez autrui. Elle suggère que cette augmentation est compensée, et au-delà, par une plus forte diminution des invitations au restaurant et au café. Cette interprétation est renforcée par les données du questionnaire. En effet, le questionnaire de l'enquête demande, pour l'ensemble du ménage, la fréquence des invitations, chez soi et chez autrui, au sein de la parenté. Cela permet d'identifier les catégories de ménage qui, en moyenne, invitent plus qu'elles ne sont invitées (11). Toutes choses égales par ailleurs, les 55-64 ans (12) offrent plus d'invitations qu'ils n'en reçoivent des membres de leur parenté, à l'inverse des plus jeunes (cf. graphique I).

11. On utilise à cet effet le solde des fréquences d'invitations (déclarées) chez soi diminué des invitations chez autrui, rapporté au total d'invitations chez soi et chez autrui.

12. Il s'agit ici de l'âge de la personne de référence du ménage, et non de l'âge de l'individu interrogé.

Graphique I  
Solde relatif des invitations entre ménages parents, en fonction de l'âge de la personne de référence



Lecture : en ordonnée figure le solde relatif des invitations : (invitations chez autrui - invitations chez soi)/total des invitations ; en abscisse l'âge de la personne de référence du ménage.

Les invitations chez des parents des 15-24 ans excèdent les invitations qu'ils offrent chez eux, dans une proportion de 32 % des invitations auxquelles ils participent ; au contraire, les invitations chez des parents des 55-64 ans sont inférieures aux invitations qu'ils offrent chez eux dans une proportion de 18 % des invitations auxquelles ils participent.

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.



Retraites et pré-retraites libèrent du temps et favorisent cette sociabilité entre les parents et les enfants : c'est en effet dans la tranche d'âge des 55-64 ans que le temps de travail a le plus fortement diminué (- 26 mn entre 1986 et 1998). L'augmentation des invitations des enfants chez leurs parents, lorsque ceux-ci atteignent l'âge de la retraite, résulte du développement des diverses formes de cessation d'activité professionnelle, et de l'accentuation des solidarités entre générations, au cours des deux dernières décennies.

### **La sociabilité alimentaire des plus âgés se tourne vers l'extérieur**

Les différences d'âge jouent davantage sur la localisation des repas que sur la nature des convives. En 1998 comme en 1986, ce sont les moins de 35 ans qui mangent le plus à l'extérieur, en compagnie seulement d'autres membres du foyer, ou avec des amis ou des parents. Les repas à domicile sont au contraire le fait des plus âgés : ce sont les 55-64 ans qui reçoivent le plus, alors que les plus de 75 ans privilégient les repas restreints au ménage.

Cependant les différences des lieux de sociabilité alimentaire avec l'âge se sont atténuées entre 1986 et 1998. Cela résulte en partie d'une plus grande solidarité entre générations et de l'autonomie plus affirmée des plus jeunes. Cela s'explique également par une sociabilité des plus âgés davantage tournée vers l'extérieur (13). Au-delà de 65 ans, le temps consacré à ces repas augmente moins que la moyenne chez soi, mais plus que la moyenne à l'extérieur (cf. tableau 2). En 1986, 76 % du temps passé par les 15-24 ans à manger entre amis se déroulait au dehors ; en 1998 cette part n'est plus que de 66 %. Elle passe au contraire de 17 % à 37 % au-delà de 75 ans, et même de 47 % à 54 % pour les 55-64 ans, alors que c'est pour cette classe d'âge que les invitations à domicile ont pris le plus d'ampleur. Au total, la sociabilité alimentaire des moins de 35 ans, qui était déjà intense, augmente peu, alors qu'au-delà de 35 ans elle s'intensifie. L'intégration des personnes âgées à l'ensemble de la société, via les repas avec les membres de la parenté et les amis se renforce, même si l'intégration via les repas rassemblant le ménage domine toujours.

Les modes d'intégration sociale au travers des repas se modifient : stagnation, ou faible progression, des repas de sociabilité pour les personnes seules et les plus jeunes ; progression

des repas de sociabilité, et des repas rassemblant le ménage, pour les adultes vivant en couple avec enfant, et pour les plus de 65 ans ; effacement du repas avec les parents au profit des repas entre amis pour les enfants de 15 ans et plus. La « déstructuration » des repas qu'illustre le nombre accru de repas seuls, non compensé par le développement des repas collectifs, ne vaut que pour les personnes seules, et les moins de 35 ans. Mais ce sont justement eux qui consacrent le plus de temps aux repas de sociabilité, en 1986 comme en 1998. Pour les autres individus, la croissance des repas seuls va de pair avec celle des repas de sociabilité, qui contribuent de plus en plus à nouer des relations entre les ménages.

### **Sociabilité populaire et sociabilité bourgeoise**

Le modèle de sociabilité alimentaire des actifs varie selon leur catégorie sociale, sous l'effet des contraintes professionnelles, mais aussi de leur mode de vie. Il convient de distinguer les catégories dont le temps de travail, plus long que la moyenne, augmente de 1986 à 1998, de celles dont le temps de travail diminue. Dans les premières, on trouve les agriculteurs, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, les cadres et professions intellectuelles supérieures, dans les secondes, les autres salariés.

Par le type de convive et le lieu du repas, les cadres s'opposent en 1986 aux classes populaires, agriculteurs et ouvriers : plus de repas avec des personnes extérieures au ménage, chez soi et en dehors, mais également plus de repas hors domicile avec les membres du ménage. Ces différences tiennent à la fois aux revenus et au niveau de diplôme plus élevé des cadres : de fréquents repas au restaurant nécessitent de hauts revenus, et les diplômés de l'enseignement supérieur ont un réseau de sociabilité plus étendu. Elles tiennent aussi à un mode de vie qui incite les cadres à privilégier loisirs et pratiques culturelles à l'extérieur du domicile et à préférer l'achat de services à la production domestique des repas.

Dans les classes populaires, les temps passés au domicile et en famille sont au contraire investis de valeurs positives. Ce sont les ouvriers et sur-

13. Cette orientation vers l'extérieur, qui recouvre des activités très diverses (visites chez les parents, participation à des clubs de troisième âge), s'est accentuée d'une enquête à l'autre.

tout les agriculteurs qui consacraient en 1986 le plus de temps aux repas en famille et au domicile. Depuis les années 1960, la forte progression de l'activité salariée des femmes d'agriculteurs en dehors de l'exploitation a remis en cause l'identité passée entre ménage et groupe de travail. Cependant l'attachement à la famille demeurait, en 1986, une valeur caractéristique du mode de vie des agriculteurs.

La sociabilité des ouvriers était, elle aussi, centrée sur le foyer et son voisinage (Hoggart, 1970). Les repas étaient un moment réservé au seul ménage, comme l'avait montré Halbwachs au début du XX<sup>e</sup> siècle, et confirmé Paradeise plus tard (Halbwachs, 1912 ; Paradeise 1980). En plus des difficiles conditions de logement et du faible niveau de revenu, une certaine réserve (le « quant-à-soi » des quartiers ouvriers) incitait à limiter l'accès des repas de famille à domicile à « ceux qui sont quelque chose pour nous », c'est-à-dire quelques membres de la parenté proche (Hoggart, 1970).

### **L'effet de la catégorie sociale s'est modifié**

L'évolution, entre 1986 et 1998 de la sociabilité alimentaire marque une rupture par rapport à ces clivages. À domicile, elle a augmenté pour les agriculteurs et les ouvriers (+ 8 et + 5 mn respectivement), alors qu'elle a diminué pour les cadres (- 3 mn), contribuant à resserrer l'écart entre ces catégories (cf. tableau 2-A). Hors domicile, la différenciation se maintient sous l'effet d'une progression faible et uniformément répartie entre toutes les catégories sociales (de l'ordre d'une minute, cf. tableau 2-B). De 1986 à 1998, les positions de chaque catégorie sociale se sont modifiées, bien que les différenciations mesurées globalement par le test de Fisher soient demeurées inchangées.

La substitution, dans les classes populaires, de la sociabilité alimentaire aux repas en famille résulte-t-elle de la diffusion verticale du modèle de sociabilité des cadres, ou plutôt de l'adaptation des modes de vie à l'évolution des contraintes professionnelles ? L'amélioration des conditions de logement a sans doute beaucoup contribué à faire reculer le rôle des repas comme seul havre de privauté des familles ouvrières, tandis que le recul du temps de travail (- 19 mn par jour pour les ouvriers ayant un emploi, entre 1986 et 1998) a permis aux ouvriers d'investir une partie croissante de leur temps libre dans la sociabilité, et la vie à domicile. Loin d'adopter

le comportement des cadres supérieurs, les ouvriers utilisent leur surcroît de temps libre en confirmant leur préférence pour une sociabilité centrée sur le domicile. Au contraire l'augmentation du temps de travail des cadres entre 1986 et 1998, (+ 20 mn par jour en moyenne) les a conduits à compresser certaines activités, dont la sociabilité alimentaire à domicile : leur choix reflète un mode de vie privilégiant les activités hors domicile (en l'occurrence, les repas à l'extérieur).

### **Les ouvriers aiment plus que les cadres cuisiner pour les réceptions...**

Aimer faire la cuisine de réception prédispose à recevoir chez soi, et les variations de ce goût selon l'appartenance sociale expliquent les différences des modèles de sociabilité alimentaire. Selon l'enquête *Emploi du temps* 1998, 43 % des individus considèrent que faire la « cuisine ordinaire » est une tâche agréable, et cette proportion se monte à 77 % pour la « cuisine de réception ». Toutes choses égales par ailleurs, les cadres (hommes et femmes) sont deux fois moins nombreux que les ouvriers (hommes et femmes) à aimer faire la cuisine ordinaire. Dans le cas de la cuisine de réception, la différence est moindre, mais elle est encore de l'ordre de 20 % (14). L'opinion des employés et professions intermédiaires est significativement plus négative que celle des ouvriers pour la cuisine ordinaire, alors qu'aucune différence significative n'est constatée pour la cuisine de réception (15). Il n'est donc pas surprenant que dans ces catégories, la diminution du temps de travail se soit accompagnée d'une évolution de la sociabilité alimentaire voisine de celle des ouvriers : plus d'invitations au domicile, mais faible augmentation des repas entre amis à l'extérieur.

### **... et reçoivent plus à domicile**

L'étude ethnographique de Schwartz (1990) avait montré, à la suite de plusieurs autres, l'existence, pour les hommes ouvriers, d'une tension entre la vie à domicile en famille, et la vie hors domicile avec « les copains ». Cet élé-

14. L'enquête Trois aspects du mode de vie confirme la conception opposée que les cadres et les ouvriers ont de l'invitation : les premiers privilégient la qualité du plat servi, quitte à acheter chez le traiteur, alors que les seconds préfèrent les plats « maison ». Ces différences se répercutent sur le choix du lieu retenu pour l'invitation : les cadres préfèrent le restaurant, les ouvriers le domicile (Herpin, 1992).

15. Ces résultats proviennent de l'utilisation d'un modèle logit.

ment du mode de vie traditionnel ouvrier se traduisait par l'opposition entre repas en compagnie de membres du groupe domestique à domicile, et boissons consommées au café, en compagnie des « copains » et des collègues de travail. Or les deux types de repas ont décliné, au profit de la sociabilité alimentaire à domicile, qui permet de résoudre cette tension, en ouvrant le ménage aux amis et parents. En 1988, Herpin constatait que l'affaiblissement de l'institution du repas réunissant le ménage touchait principalement les ouvriers. Mais ce retrait du repas en famille dans les classes populaires résulte moins d'une « déstructuration » ou d'une désocialisation du repas, que de la progression concomitante de la sociabilité alimentaire.

### **En semaine, les agriculteurs déjeunent avec d'autres exploitants venus les aider**

L'évolution des contraintes professionnelles joue d'une autre façon sur les repas des agriculteurs avec des tiers. Les agriculteurs sont la seule catégorie pour qui temps de travail et repas au domicile avec des personnes extérieures au ménage augmentent simultanément entre 1986 et 1998 (respectivement de 1 h 10 mn et de 8 mn). De tels repas s'apparentent plus aux repas que les salariés prennent le midi en semaine à la cantine ou au restaurant, qu'aux invitations que ces mêmes salariés offrent en fin de semaine à leurs amis ou parents, sur le mode du loisir (Larmet, 1998). Pour les agriculteurs, les repas avec des collègues à domicile, en semaine, relèvent plus de la sociabilité contrainte, car professionnelle, que de la sociabilité choisie, qu'ils pourraient avoir avec ces mêmes collègues, lors de leurs moments de loisirs en fin de semaine. En effet, femmes et enfants d'agriculteurs occupent de plus en plus une activité professionnelle en dehors de l'exploitation. Ils peuvent donc moins que par le passé jouer le rôle d'aides familiaux, d'où le recours plus fréquent à l'entraide entre exploitants, et le développement d'exploitations en commun (GAEC). Les exploitants venus aider restent manger à midi, ce qui induit une progression de la sociabilité alimentaire à domicile en semaine. En conséquence, la progression d'ensemble de la sociabilité alimentaire s'est exercée au détriment des repas en famille (16).

### **Les clivages sociaux s'estiment au domicile**

L'évolution longitudinale, entre 1986 et 1998, de la sociabilité alimentaire reproduit donc les

clivages transversaux hors de chez soi, mais tend à les effacer chez soi. La convergence entre catégories sociales des temps de repas de sociabilité au domicile ne résulte pas d'une homogénéisation des modes de vie. Elle traduit plutôt l'adaptation à des contraintes objectives (augmentation ou diminution du temps de travail) de modes de vie qui valorisent ou non la cuisine « maison », et les activités à domicile. L'élément des modes de vie qui subit le plus fort changement est justement l'orientation privilégiée des repas vers le seul ménage, remise en cause dans les classes populaires, alors que les préférences en termes de lieux de sociabilité sont beaucoup plus stables. La conclusion de Grignon à propos de l'histoire des lieux et horaires de repas en France vaut également pour l'évolution récente de la sociabilité alimentaire : « *l'étude de la genèse sociale du « modèle » des repas français contemporains (...) a fait ressortir le caractère conflictuel et à plus d'un titre précaire de la rencontre entre différents usages sociaux du temps dont l'usage standard est le produit.* » (Grignon, 1993, p. 31).

### **Les ruraux reçoivent désormais davantage que les habitants de villes**

L'habitat joue sur la sociabilité alimentaire par l'espace domestique, qui facilite ou non les invitations chez soi, et par la densité de l'offre de restauration à l'extérieur, qui dépend du degré d'urbanisation.

En 1998 comme en 1986, les habitants d'immeubles n'ont pas le même comportement que les habitants de maisons individuelles et des communes rurales. Ils consacrent moins de temps aux invitations à domicile, mais davantage aux repas avec des tiers à l'extérieur (cf. tableau 2). Une part de l'explication tient à l'espace plus grand offert par les maisons individuelles : cet espace constitue un atout, qui permet à la fois les réceptions, et la préservation d'une certaine intimité par rapport aux invités. Le type d'environnement (rural ou urbain) joue aussi. En région parisienne, l'offre importante de restauration collective favorise les repas entre amis ou parents hors domicile plutôt qu'à domicile. En province, les conditions de voisinage des habitants d'immeubles conduisent plutôt au maintien d'un certain quant-à-soi (Héran, 1987), qui limite l'accès au domicile, en particulier aux

16. Alors que les repas des agriculteurs avec des tiers à domicile progressent de 9 à 16 mn, les repas réunissant le ménage à domicile diminuent de 1 h 26 mn à 1 h 19 mn.

repas. Les relations avec les tiers ont lieu plutôt à l'extérieur, et surtout en dehors des repas.

En 1986, les lieux et types de résidence ne se différencient que par la localisation privilégiée pour les repas avec des amis ou des parents. En 1998, ils se différencient en plus par le temps accordé à ce type de repas. Entre les deux enquêtes, les résidents des zones rurales ont fortement augmenté leurs invitations à domicile (cf. tableau 2-A) : dans ce domaine, ils ont rattrapé et même dépassé les habitants des villes. Cela s'explique par une progression du temps libre plus marquée dans les communes rurales, et un attachement toujours fort au domicile, perceptible au travers d'une réduction du temps de travail domestique inférieure à la moyenne. Enfin, l'intensification des relations de voisinage, plus denses en milieu rural qu'ailleurs, aurait également renforcé la sociabilité alimentaire à domicile (Forsé, 1993). À l'opposé, la sociabilité alimentaire des habitants d'immeubles des villes de province est la seule à avoir marqué le pas : elle diminue hors domicile, et augmente moins que pour les autres catégories à domicile (cf. tableau 2).

### **Les repas de sociabilité du samedi soir et du dimanche midi ont supplanté le repas en famille**

Après la durée et le lieu, le rythme des repas est le troisième élément des modèles de sociabilité alimentaire. Il dépend des horaires de repas dans la journée, et de la variation de ces horaires selon les jours de la semaine. Son analyse a permis de construire une typologie des repas (cf. encadré 2). Le rythme de la sociabilité alimentaire dépend, comme la plupart des activités, du rythme hebdomadaire de travail professionnel, qui joue le rôle principal dans la détermination de l'emploi du temps et du rythme quotidien des repas (Maurin, 1989). De plus, la nature des convives exerce une influence sur les horaires quotidiens et hebdomadaires des repas : à quel moment les repas restreints au ménage diminuent-ils ? Les repas seuls et les repas avec des tiers progressent-ils sur des plages horaires identiques ou différentes ? La sociabilité alimentaire, à domicile ou en dehors, se déroule, plus que les autres consommations, aux heures des repas principaux (environ 80 % du temps), et cette tendance se renforce. Ce mouvement est particulièrement net le samedi soir et le dimanche midi, où les repas avec des parents ou des amis occupaient déjà 45 % et 44 %, respectivement, du temps de

repas en 1986. Ces proportions sont passées à 55 % et 50 % en 1998. Les repas de sociabilité deviennent des temps forts de la semaine, et occupent, le samedi soir et le dimanche midi, une durée supérieure à celle des repas limités au ménage.

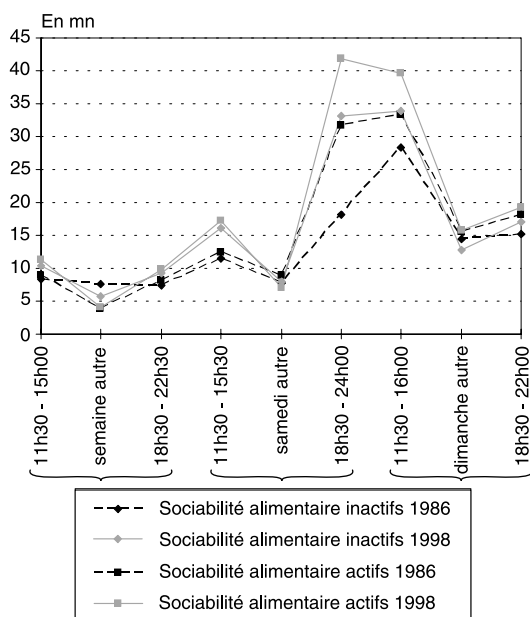
### **Le travail professionnel impose son rythme aux repas de sociabilité**

L'activité professionnelle exerce son influence sur le rythme quotidien aussi bien qu'hebdomadaire de la sociabilité alimentaire des actifs occupés. Ainsi, en 1998 comme en 1986, le temps consacré aux repas avec amis et parents est toujours faible en dehors des repas principaux du midi et du soir, surtout en semaine, c'est-à-dire aux heures et jours ouvrables. Cependant les rythmes de sociabilité alimentaire varient plus en fonction du jour de la semaine que de l'heure de la journée. Entre 1986 et 1998, c'est principalement le samedi et le dimanche que la sociabilité alimentaire des actifs s'est développée (cf. graphique II). La diminution du temps de travail professionnel (- 16 mn pour les actifs occupés) a eu moins d'effet en semaine qu'en fin de semaine. Il n'y a pas eu substitution immédiate de repas de sociabilité au temps de travail ainsi libéré, mais plutôt un report le week-end, permettant alors de consacrer davantage de temps à ces repas le samedi soir et le dimanche midi.

### **Sociabilités alimentaires des inactifs et des actifs sont de plus en plus imbriquées**

Ces rythmes, hebdomadaires et quotidiens, valent de plus en plus pour les inactifs (retraités, femmes au foyer, chômeurs, étudiants). Comme il avait été observé lors de l'enquête de 1986, « *le week-end existe aussi pour les inactifs* » (Roy, 1989). Leur temps de sociabilité alimentaire est nettement plus élevé en fin de semaine qu'en semaine, en 1986 aussi bien qu'en 1998. Le temps de sociabilité des actifs demeure cependant supérieur, car leur réseau de sociabilité a l'avantage des contacts de l'activité professionnelle. En 1998, le comportement des inactifs les jours ouvrables s'est rapproché de celui des actifs : leur sociabilité alimentaire en dehors des repas principaux s'est notablement réduite par rapport à 1986. Dans la mesure où les contraintes horaires imposées par le travail domestique n'ont aucune raison d'avoir sensiblement changé, la seule explication réside dans l'interpénétration accrue des réseaux de sociabi-

Graphique II  
**Rythme de sociabilité alimentaire selon l'activité professionnelle**



LECTURE : en ordonnée figure le temps consacré à la sociabilité alimentaire en minutes ; en abscisse les neuf plages horaires, définies selon l'heure du jour et le jour de la semaine. En 1986, les actifs consacraient le samedi soir en moyenne 32 mn à la sociabilité alimentaire, et les inactifs 18 mn ; en 1998, les actifs y passent 42 mn, et les inactifs 33 mn. Sources : enquêtes Emploi du temps 1985-1986 et 1998-1999, Insee.

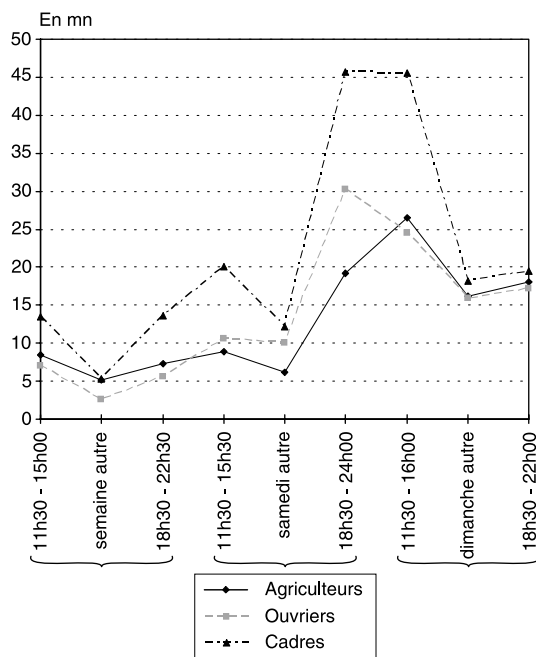
lité des actifs et des inactifs, qui rend ces derniers plus dépendants du temps libre des actifs. En effet, globalement les réseaux de sociabilité sont « un peu plus entrelacés aujourd'hui qu'il y a 30 ans » (Forsé, 1998).

**Les différences de rythme selon la catégorie sociale subsistent au domicile...**

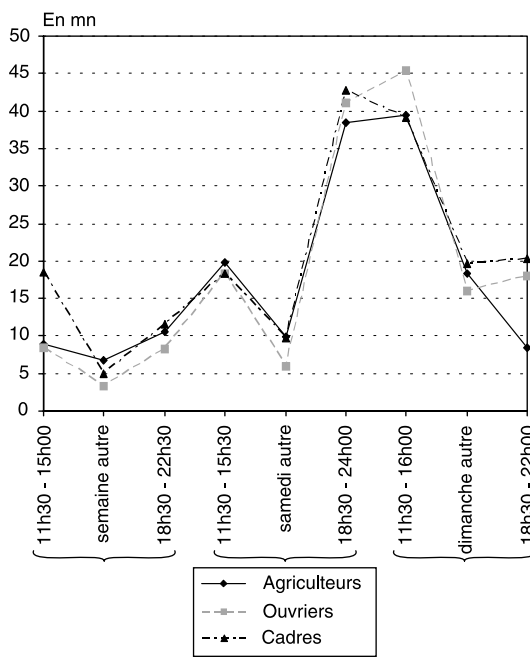
Les différences de temps consacré par les actifs, suivant la catégorie sociale, à la sociabilité alimentaire se sont amenuisées de 1986 à 1998. De même les rythmes de cette sociabilité tendent à se mettre en phase (cf. graphique III). Cette convergence concernant l'ensemble des repas avec amis et parents confirme la standardisation des usages. Cependant, les lieux mais aussi les rythmes quotidiens et hebdomadaires selon le lieu, demeurent socialement différenciés. Un décalage sensible des rythmes d'une catégorie à l'autre subsiste par exemple pour les repas chez soi avec amis et parents (cf. graphique IV). Les agriculteurs mangent avec des personnes extérieures au ménage les jours de semaine, au moment où ils travaillent le plus. Les ouvriers prennent le relais en fin de semaine, en particulier le samedi soir et le dimanche midi. Il s'agit cette fois d'une sociabi-

Graphique III  
**Rythme de sociabilité alimentaire selon la catégorie sociale**

**A - En 1986**



**B - En 1998**



LECTURE : en ordonnée figure le temps consacré à la sociabilité alimentaire, en minutes, suivant la catégorie sociale de l'individu ; en abscisse les neuf plages horaires, définies selon l'heure du jour et le jour de la semaine. En 1986, les cadres consacraient le samedi soir en moyenne 46 mn à la sociabilité alimentaire, et les agriculteurs 19 mn. En 1998, les cadres consacrent le samedi soir en moyenne 43 mn à la sociabilité alimentaire, et les agriculteurs 38 mn. Sources : enquêtes Emploi du temps 1985-1986 et 1998-1999, Insee.

lité sur le mode du loisir. Durant la semaine, l'augmentation du temps de travail des cadres se traduit par une diminution des invitations chez soi, le soir, compensée par un accroissement de la sociabilité alimentaire hors de chez soi à midi. En fin de semaine, le rythme de leur sociabilité alimentaire à l'extérieur se maintient. Mais le surcroît de travail professionnel durant la semaine conduit à réserver en fin de semaine le domicile au temps libre en famille. C'est pourquoi la sociabilité alimentaire des cadres chez eux diminue au moment où elle augmente pour tous les autres salariés – à savoir le samedi soir et le dimanche midi.

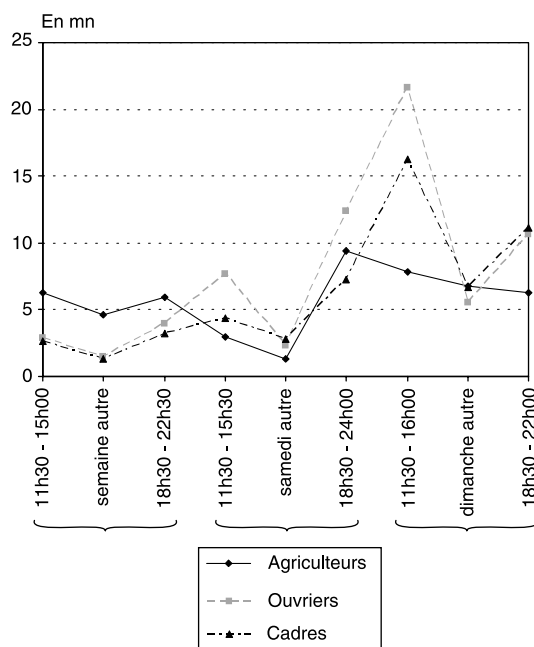
### ... alors qu'elles s'estompent hors domicile entre hommes et femmes

Le rythme hebdomadaire de la sociabilité des hommes diffère de celui des femmes. En 1986, les hommes consacraient moins de temps que les femmes à la sociabilité alimentaire chez soi, et davantage en dehors, et ces différences étaient significatives. C'est au dehors que la sociabilité alimentaire des femmes s'est développée, alors que celle des hommes est restée stationnaire : respectivement 4 mn de plus et

une en moins. À domicile, la différence s'est perpétuée, puisque le temps qu'hommes et femmes consacrent à des repas avec des tiers a progressé dans les mêmes proportions : 4 mn en plus.

La progression de l'activité féminine est favorable à la sociabilité hors domicile. Le « rattrapage » des hommes par les femmes en matière de repas partagés avec des tiers au dehors est maximum le samedi soir (les femmes dépassent même les hommes) et le dimanche midi (elles se situent alors presque au même niveau), c'est-à-dire, précisément au moment où la sociabilité alimentaire est la plus intense. La localisation du repas concerne en effet plus directement les femmes que les hommes. La répartition du travail domestique a peu varié (Brousse, 1999) et, pour les femmes, inviter chez elles signifie se charger de la préparation des repas, ou au moins de l'approvisionnement, alors qu'être invitée, ou manger au restaurant, libère de ces tâches. Les femmes trouvent dans les repas à l'extérieur une occasion de développer leur sociabilité, sans se soumettre à un surcroît de travail domestique. C'est une façon pour elles de revendiquer, dans le domaine de la cuisine, la coupure entre semaine et fin de semaine, qui va déjà de soi pour le travail professionnel.

Graphique IV  
Rythme de sociabilité alimentaire chez soi selon la catégorie sociale en 1998



Lecture : en ordonnée figure le temps consacré à la sociabilité alimentaire chez soi, en minutes, suivant la catégorie sociale de l'individu ; en abscisse les neuf plages horaires, définies selon l'heure du jour et le jour de la semaine.

En 1998, les cadres consacrent le samedi soir en moyenne 7 mn à la sociabilité alimentaire chez soi, et les agriculteurs 9 mn. Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

La sociabilité alimentaire hors de chez soi diminue en dehors des repas principaux. C'est particulièrement net pour les hommes en semaine. À de telles heures, en 1986, il s'agissait surtout de consommations au café. Il est donc probable que la diminution de la sociabilité alimentaire en dehors des repas principaux reflète le déclin des consommations au café (17). Ainsi les cafés n'assurent-ils plus leur fonction traditionnelle de transition entre vie professionnelle et vie domestique (Paradeise, 1980).

### Les plus jeunes invitent principalement le soir, les plus âgés pour le repas de midi

Le temps d'invitation chez des 55-64 ans progresse principalement lors des repas du samedi et du dimanche : la progression du nombre de repas partagés par les parents avec leurs enfants ayant acquis leur indépendance résidentielle s'aligne sur le rythme hebdomadaire du travail de ceux-ci. L'importance des repas avec amis ou membres de la parenté à l'extérieur décroît

17. Il n'est pas possible de conclure avec certitude car la nomenclature des consommations alimentaires de l'enquête est moins détaillée en 1998 qu'en 1986.

avec l'âge, mais leur rythme reste conforme aux rythmes quotidiens de chaque âge. Les plus jeunes invitent principalement le soir, alors que les plus âgés préfèrent les repas de midi. Les 55-64 ans font preuve d'une sociabilité alimentaire plus faible que celle des moins de 25 ans, sauf le samedi et le dimanche midi (cf. graphique V). La sociabilité nocturne est une caractéristique des plus jeunes, et ces écarts se retrouvent pour l'ensemble des loisirs (Choquet, 1988).

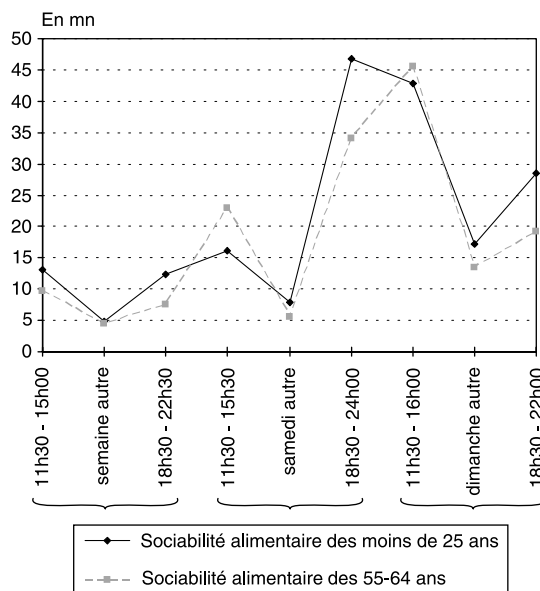
### La sociabilité alimentaire progresse pour tous le week-end, quelle que soit la situation de famille

Entre 1986 et 1998, le temps consacré à des repas avec des tiers le samedi soir et le dimanche midi a augmenté, quelle que soit la situation familiale. C'est même le cas pour les adultes en couple avec enfant, personnes qui consacrent pourtant le plus de temps à manger avec les enfants ou le conjoint. Ils mangent en famille le midi et le soir, aux autres moments de la journée les consommations alimentaires seules dominent : repas seuls, et repas avec les enfants et le conjoint se substituent l'un à l'autre suivant un rythme quotidien. En revanche, les repas de

sociabilité se substituent aux deux précédents suivant une périodicité hebdomadaire : il sont nettement plus élevés le samedi et le dimanche qu'en semaine (cf. graphique VI).

Les repas seuls des adultes vivant en couple gagnent en importance, mais cette progression concerne principalement les jours ouvrables, et, dans une moindre mesure, le samedi, jour de travail domestique par excellence : les temps contraints par le travail (professionnel ou domestique) favorisent les repas solitaires, et ce de plus en plus. Ceci n'empêche pas les repas au domicile avec le conjoint et les enfants d'occuper plus de temps en 1998 qu'en 1986. Dans le rythme quotidien et hebdomadaire, il n'y a pas substitution des repas solitaires aux repas en famille, mais augmentation conjointe de ces deux types de repas (cf. graphique VI). La substitution s'opère, en revanche, en fin de semaine, le midi et le soir, entre les repas restreints aux membres du ménage, et ceux partagés avec des personnes extérieures.

Graphique V  
Rythme de sociabilité alimentaire selon l'âge en 1998

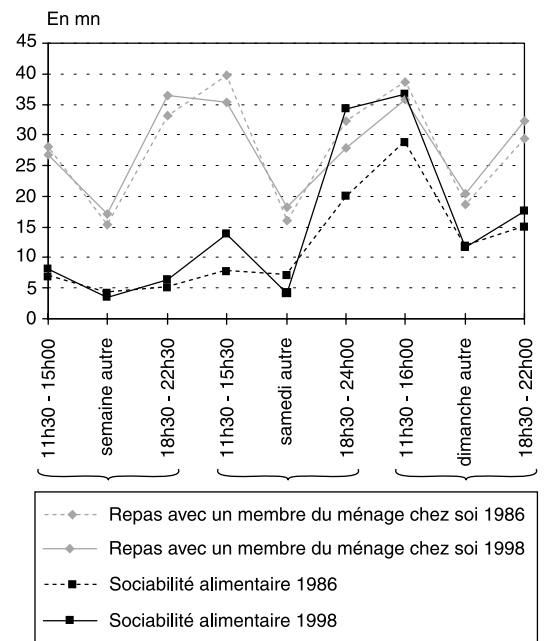


Lecture : en ordonnée figure le temps consacré à la sociabilité alimentaire en minutes, suivant l'âge de l'individu ; en abscisse les neuf plages horaires, définies selon l'heure du jour et le jour de la semaine.

En 1998, les 15-24 ans consacrent le samedi soir en moyenne 47 mn à la sociabilité alimentaire, et les 55-64 ans, 34 mn.

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

Graphique VI  
Rythme des repas des adultes en couple avec enfant, en 1986 et 1998



Lecture : en ordonnée figure le temps consacré à la sociabilité alimentaire, en minutes suivant le type de repas ; en abscisse les neuf plages horaires, définies selon l'heure du jour et le jour de la semaine.

En 1986, les adultes vivant en couple avec des enfants consacraient le samedi soir en moyenne 32 mn aux repas en famille, et 20 mn aux repas avec amis et parents. En 1998, ils consacrent 28 mn aux repas en famille, et 34 mn aux repas avec amis et parents.

Sources : enquêtes Emploi du temps 1985-1986 et 1998-1999, Insee.

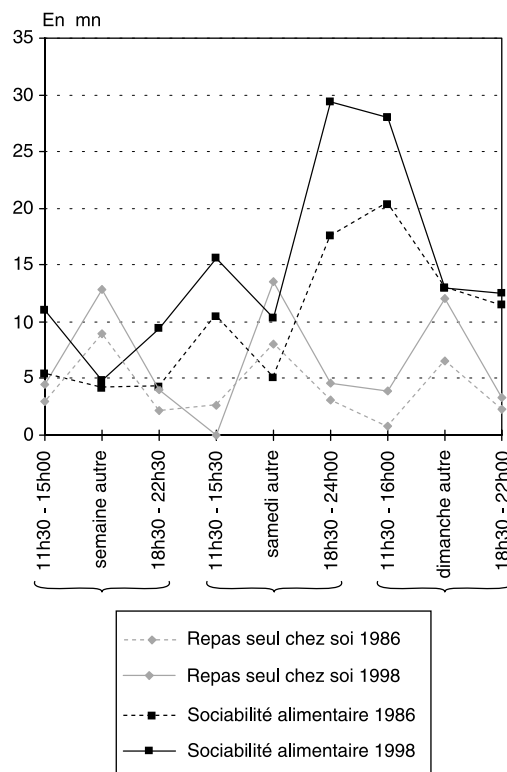
Les repas seuls des enfants de plus de 15 ans gagnent en importance à tous les moments, y compris aux heures des repas principaux et en fin de semaine (cf. graphique VII). De même, leur sociabilité alimentaire ne progresse pas seulement en fin de semaine, mais également en semaine aux heures des repas. Le recul des repas en compagnie des autres membres du ménage est limité au samedi et au dimanche midi : à ces moments seulement s'opère une substitution au profit des repas avec des tiers et des repas solitaires. Le développement de ces repas solitaires n'a pas pour ces adolescents et jeunes adultes la même signification que pour les adultes : elle ne s'explique pas par le rythme imposé par la vie active ou étudiante, puisqu'elle concerne tous les moments de la semaine. Il en va de même pour les repas avec des tiers. Ceci confirme leur plus grande auto-

nomie dans le rythme des repas, et le choix des convives avec qui ils les partagent.

Comme les enfants de 15 ans et plus, les personnes seules augmentent à tous les moments leur temps de repas seul (cf. graphique VIII). Mais l'importance globale des repas avec des tiers reste stable, leur recul les jours ouvrables étant compensé par leur progression le samedi soir et le dimanche midi. Ainsi, les repas seuls se substituent aux repas de sociabilité en semaine, mais les deux se cumulent en fin de semaine. L'isolement accru en semaine est compensé par une augmentation de la sociabilité alimentaire le samedi soir et le dimanche midi, en phase avec celles des autres individus.

Quelle que soit la situation familiale, la sociabilité alimentaire progresse en fin de semaine. Que cette progression résulte d'un report d'activité au cours de la semaine, d'un cumul ou d'une substitution avec les autres types de repas,

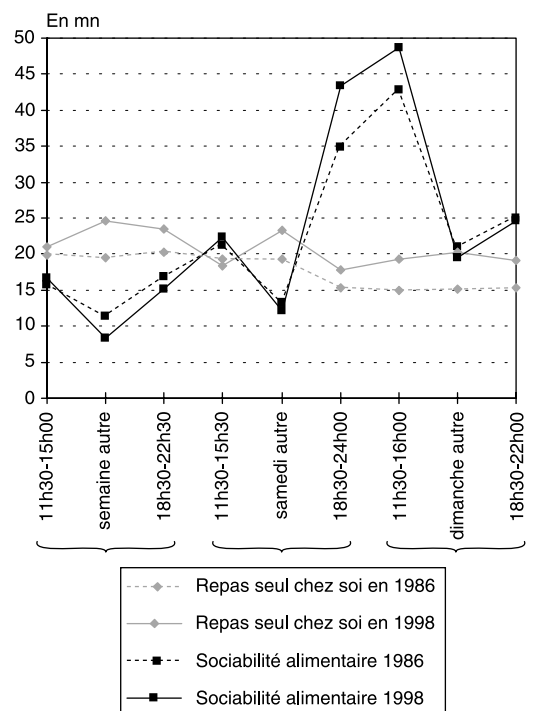
Graphique VII  
Rythme des repas des enfant de 15 ans et plus vivant chez leurs parents, en 1986 et 1998



Lecture : en ordonnée figure le temps consacré à la sociabilité alimentaire en minutes, suivant le type de repas ; en abscisse les neuf plages horaires, définies selon l'heure du jour et le jour de la semaine.

En 1986, les enfants de 15 ans et plus vivant chez leurs parents consacraient le samedi soir en moyenne 3 mn aux repas seuls, et 18 mn aux repas avec amis et parents. En 1998, ils consacrent 5 mn aux repas seuls, et 29 mn aux repas avec amis et parents. Sources : enquêtes Emploi du temps 1985-1986 et 1998-1999, Insee.

Graphique VIII  
Rythme des repas des personnes seules, en 1986 et 1998



Lecture : en ordonnée figure le temps consacré à la sociabilité alimentaire en minutes, suivant le type de repas ; en abscisse les neuf plages horaires, définies selon l'heure du jour et le jour de la semaine.

En 1986, les personnes seules consacraient le samedi soir en moyenne 15 mn aux repas seuls, et 35 mn aux repas avec amis et parents. En 1998, ils consacrent 18 mn aux repas seuls, et 43 mn aux repas avec amis et parents. Sources : enquêtes Emploi du temps 1985-1986 et 1998-1999, Insee.



la sociabilité alimentaire impose un rythme collectif auquel tous se conforment le samedi soir et le dimanche midi. Mais l'enquête ne permet pas de savoir si ces temps forts de la sociabilité

sont l'occasion d'un brassage plus marqué que par le passé entre des personnes ayant des situations familiales, des âges, ou des appartenances sociales différents. □

*L'auteur remercie deux rapporteurs de la revue Économie et Statistique.*

---

## BIBLIOGRAPHIE

**Blanpain N. et Pan Ké Shon J.-L. (1998)**, « 1983-1997 : les Français se parlent de moins en moins », *Insee Première*, n° 571.

**Blanpain N. et Pan Ké Shon J.-L. (1999)**, « La sociabilité des personnes âgées », *Insee Première*, n° 644.

**Bonnin P. (1991)**, « Produire la Domus : une affaire de famille », *Sociétés contemporaines*, n° 5, pp. 145-161.

**Bozon M. (1982)**, « La fréquentation des cafés dans une petite ville ouvrière. Une sociabilité populaire autonome ? », *Ethnologie française*, n° 2, vol. 12, pp. 137-146.

**Bozon M. et Villeneuve-Gokalp C. (1994)**, « Les enjeux des relations entre générations à la fin de l'adolescence », *Population*, vol. 6, pp. 1527-1556.

**Brousse C. (1999)**, « La répartition du travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale », *France Portrait Social*, pp. 135-151, Insee.

**Choquet O. (1988)**, « Les sorties : une occasion de contacts », *Économie et Statistique*, n° 214, pp. 19-26.

**Cichelli V. et Erlich V. (2000)**, « Se construire comme jeune adulte. Autonomie et autonomisation des étudiants par rapport à leur famille », *Recherche et prévisions*, n° 60.

**Forsé M. (1981)**, « La sociabilité », *Économie et Statistique*, n° 132, pp. 19-26.

**Forsé M. (1993)**, « La fréquence des relations de sociabilité : typologie et évolution », *L'année sociologique*, n° 43, pp. 189-212.

**Forsé M. (1998)**, « Les diverses pratiques de sociabilité évoluent très lentement », in Louis Dirn, *La société française en tendances. 1975-1995*, pp. 237-247, PUF, Paris.

**Galland O. (1993)**, « "Vie solitaire" et "solitude" : le cas des jeunes », *L'année sociologique*, n° 43, pp. 213-233.

**Galland O. (2000)**, « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives mais resserrées », *Économie et Statistique*, n° 337-338, pp. 13-36.

**Grignon C. (1993)**, « La règle, la mode, le travail, : la genèse sociale du modèle des repas français contemporain » in Aymard M., Grignon C. et Sabban F. (éditeurs), *Le temps de manger, alimentation, emplois du temps et rythmes sociaux*, pp. 275-323, Inra/MSH, Paris.

**Grignon C. (1998)**, « La vie matérielle des étudiants. Logement, alimentation, santé », *Cahiers de l'Observatoire de la vie étudiante*, n° 4, La Documentation française.

**Halbwachs M. (1912)**, *La classe ouvrière et les niveaux de vie. Recherche sur la hiérarchie des besoins dans les sociétés industrielles contemporaines*, Alcan, Paris.

**Héran F. (1987)**, « Comment les Français voisinent », *Économie et Statistique*, n° 195, pp. 43-60.

**Héran F. (1988)**, « La sociabilité : une pratique culturelle », *Économie et Statistique*, n° 216, pp. 3-20.

**Herpin N. (1988)**, « Le repas comme institution », *Revue française de sociologie*, vol. 39, pp. 503-521.

**Herpin N. (1992)**, « Les menus aux repas quotidiens en France (1988) », document de travail, n° F 9209, division Conditions de vie des ménages, Insee.

**Hoggart R. (1970)**, *La culture du pauvre*, Éditions de Minuit, Paris.

**Larmet G. (1998)**, *Alimentation, échange et relations sociales*, thèse de doctorat, EHESS, Paris.

**Maurin É. (1989)**, « Types de pratiques, types de journées et déterminants sociaux de la vie quotidienne », *Économie et Statistique*, n° 223, 1989, pp. 25-46.

**Paradeise C. (1980)**, « Sociabilité et culture de classe », *Revue française de sociologie*, vol. 21, n° 4, pp. 570-599.

**Roy C. (1989)**, « La gestion du temps des hommes et des femmes, des actifs et des inactifs », *Économie et Statistique*, n° 223, 1989, pp. 5-14.

**Schwartz O. (1990)**, *Le monde privé des ouvriers*, PUF, Paris.

**Villeneuve-Gokalp C. (2000)**, « Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », *Économie et Statistique*, n° 337-338, pp. 61-80.

---

# Une analyse du recours aux services de garde d'enfants

Olivier Guillot\*

---

D'après les chiffres de l'enquête *Emploi du temps* 1998-1999, plus de 85 % des ménages où vit au moins un enfant non scolarisé, dont la mère est active occupée, ont recours à une aide extérieure pour la garde de leur(s) jeune(s) enfant(s). Certains s'adressent exclusivement à un membre de la famille ou à des amis (hors ménage), cette garde informelle étant assurée gratuitement. La plupart, cependant, font appel à un ou plusieurs services payants : accueil chez une assistante maternelle, garde à domicile, crèche ou halte-garderie.

Les ménages dont les jeunes enfants sont tous scolarisés sont certes moins nombreux à utiliser des services de garde que ceux qui ont au moins un enfant non scolarisé, et lorsqu'ils y font appel, c'est pour une durée hebdomadaire généralement plus courte. Chez ces ménages, toutefois, le taux de recours à une aide extérieure, rémunérée ou non, est loin d'être négligeable : près des deux tiers d'entre eux sont amenés à faire garder leurs enfants, au moins occasionnellement, en dehors des heures d'école.

La durée et les horaires de travail de la mère sont un des éléments qui interviennent dans le choix que font les ménages ayant de jeunes enfants scolarisés entre garde rémunérée, aide informelle et garde intra-ménage. Un temps partiel « court », même non choisi, est de nature à faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, rendant par là même moins probable le recours aux proches. À l'inverse, lorsque la mère a des horaires de travail qui ne lui permettent pas toujours d'être disponible en fin de journée, la probabilité de faire appel à une garde rémunérée est plus élevée.

Deux autres facteurs ont un rôle déterminant : le niveau de ressources (les foyers les plus aisés ayant davantage recours aux services payants) et la composition démographique du ménage (la présence d'un autre adulte ou d'enfants plus âgés favorisant la garde intra-ménage).

---

\* Olivier Guillot appartient à l'ADEPS-EPS (CNRS et Université Nancy 2).  
Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

**E**n France, l'un des objectifs de la politique en direction de la petite enfance est de favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, soit en permettant aux mères de demeurer actives, grâce au développement des structures d'accueil des jeunes enfants et à la prise en charge partielle des frais de garde (1), soit en offrant la possibilité à celles-ci, ou à leur conjoint, de s'arrêter momentanément de travailler (la perte de revenu occasionnée par ce retrait temporaire du marché du travail pouvant être en partie compensée par la perception de l'*Allocation parentale d'éducation*) (2).

Bien évidemment, ce sont principalement les parents d'enfants non scolarisés qui se trouvent confrontés au problème de la conciliation entre charges familiales et exercice d'une activité professionnelle. Toutefois, pour ceux qui ont de jeunes enfants scolarisés, les contraintes liées à la garde peuvent être encore fortes. En effet, s'ils sont accueillis durant la journée, à titre gratuit ou quasi gratuit (dans le secteur public, tout au moins), ces enfants doivent pouvoir être pris en charge en dehors des horaires d'école (le mercredi, les soirs, etc.).

Aux États-Unis, différents travaux micro-économétriques ont tenté de mettre en évidence les déterminants de la demande individuelle de services de garde (3). Le plus souvent, les décisions d'activité (féminine) et de recours à la garde ont été conjointement modélisées, l'accent étant mis sur le rôle du coût de la garde. En France, en revanche, cette question a été peu explorée. Autant que l'on puisse en juger, l'étude réalisée par Flipo et Sédillot (2000), étude s'appuyant sur les données des enquêtes *Services de proximité* de l'Insee (conduites en 1996 et 1999) (4), et celle que l'on a précédemment pu mener (Guillot, 1996), à partir de la deuxième vague (1986) de l'*Enquête socio-économique auprès des ménages lorrains*, sont les seuls travaux empiriques disponibles (5). Dans la première étude, c'est le cas des ménages avec au moins un enfant de moins de trois ans qui a été envisagé, les auteurs ayant cherché à centrer leur analyse sur l'accueil des enfants non scolarisés. Dans la seconde, portant sur les mères de famille dont le plus jeune enfant est âgé de moins de 11 ans, aucune distinction n'a pu être introduite entre la garde des enfants qui ne vont pas encore à l'école et celle des jeunes enfants scolarisés.

À partir des données de l'enquête *Emploi du temps* 1998-1999 (cf. encadré 1), cet article

s'intéresse au choix que font les parents de jeunes enfants entre garde extérieure rémunérée, aide informelle gratuite et garde intra-ménage. On commence par fournir différents éléments descriptifs, en envisageant séparément le cas des ménages ayant au moins un enfant non scolarisé et le cas de ceux dont les jeunes enfants sont tous scolarisés. Dans un second temps, on expose et commente les résultats d'une analyse menée à l'aide de régressions logistiques. Ces modèles portent sur les seuls ménages avec de jeunes enfants scolarisés, la source utilisée n'ayant pas permis de pousser plus avant l'étude du recours aux services de garde pour les non-scolarisés (en raison de la faiblesse des effectifs).

## La garde des jeunes enfants : éléments descriptifs

**P**lus de 85 % des ménages avec au moins un enfant non scolarisé, dont la mère travaille, ont recours à une garde extérieure, rémunérée ou non (cf. tableau 1) : 19 % font uniquement appel à un membre de la famille ou à un(e) ami(e) (hors ménage) pour s'occuper de leur(s) jeune(s) enfant(s), cette garde informelle étant assurée gratuitement, et 67 % utilisent un (ou plusieurs) service(s) payant(s) (pour une comparaison avec les résultats de l'enquête *Services de proximité* 1999, cf. encadré 2).

L'accueil chez une assistante maternelle est le mode de garde payant le plus répandu : 45 % des ménages ont opté pour cette formule (comme unique mode de garde ou non). La durée moyenne de la garde, lorsqu'il s'agit d'un service rémunéré, est d'environ 30 heures par semaine (un tiers des ménages concernés ayant

1. Différentes mesures visent à solvabiliser la demande de services de garde d'enfants : l'Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (Afeama), l'Allocation de garde d'enfant à domicile (Aged) et les réductions d'impôt pour frais de garde. Sur l'accueil des jeunes enfants en France, et, notamment, sur ces deux aides spécifiques que sont l'Afeama et l'Aged, voir le récent document de travail de la Drees (2000).

2. L'Allocation parentale d'éducation (APE) peut être versée aux parents qui cessent leur activité, ou qui passent d'un temps plein à un temps partiel, pour s'occuper de leurs jeunes enfants. Pour bénéficier de cette prestation, il faut avoir au moins deux enfants à charge, dont un âgé de moins de trois ans, et avoir travaillé pendant au moins deux ans au cours des cinq ou dix années précédant la demande. Pour plus de détails, voir Afsa (1999).

3. Voir notamment : Blau et Hagy (1998), Blau et Robins (1988), Hofferth et Wissoker (1992), Lehrer (1989), Leibowitz et al. (1992), Michalopoulos et al. (1992), Ribar (1992).

4. Voir également Aliaga et Flipo (2000).

5. S'y ajoutent quelques travaux purement descriptifs : voir, notamment, Desplanques (1993).

déclaré un volume horaire hebdomadaire supérieur ou égal à 40 heures).

Les ménages dont les jeunes enfants sont tous scolarisés sont certes moins souvent amenés à utiliser des services de garde que ceux qui ont au

moins un enfant non scolarisé. Chez ces ménages, toutefois, le taux de recours à une garde extérieure est loin d'être négligeable. En effet, ce sont près des deux tiers d'entre eux qui font garder leurs enfants, au moins occasionnellement, en dehors des heures d'école : 24 % se

## Encadré 1

### LA SOURCE STATISTIQUE

L'enquête *Emploi du temps* 1998-1999 a été réalisée par l'Insee auprès d'un échantillon de 8 186 ménages (16 462 individus âgés de 15 ans et plus). Cette enquête vise, avant tout, à fournir une description précise des rythmes individuels quotidiens (grâce à un « carnet journalier », retraçant le déroulement d'une journée donnée par tranches de 10 minutes, que chaque enquêté âgé de 15 ans et plus a été invité à remplir). Elle comporte également un questionnaire « ménage » qui présente l'intérêt de renseigner sur le recours aux services de proximité, et notamment sur les modes de garde utilisés par les ménages ayant de jeunes enfants.

#### Le questionnement sur la garde

L'information relative au mode de garde a été recueillie en envisageant séparément le cas des enfants qui ne vont pas encore à l'école et celui des jeunes enfants scolarisés (âgés de moins de 11 ans) (1). Pour les enfants non scolarisés, six modes ont été distingués : la garde par un membre du ménage, la crèche parentale, la crèche (sans autre précision), l'accueil chez une nourrice, la garde à domicile par une personne rémunérée et la garde non rémunérée par un(e) parent(e) ou un(e) ami(e) (hors ménage). Dans le cas des jeunes enfants scolarisés, les modes pris en compte sont les suivants : la garde par un membre du ménage, l'accueil en structure collective (« centre de loisirs, étude surveillée, halte-garderie ») (2), la garde par une personne rémunérée et la garde non rémunérée par un(e) parent(e) ou un(e) ami(e).

Lorsqu'il s'agit d'un service rémunéré, la durée de la garde est connue (nombre d'heures par semaine) (3). En revanche, on ignore quel en est le coût. On ne sait pas non plus si le ménage bénéficie de l'*Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée* (Afeama) ou de l'*Allocation de garde d'enfant à domicile* (Aged). Par ailleurs, si l'enquête permet bien de savoir quelle est (ou quelles sont) la (les) solution(s) adoptée(s) par le ménage (4), le mode de garde de chaque enfant ne peut pas systématiquement être isolé. Enfin, on ignore si le recours à telle ou telle solution revêt un caractère habituel ou simplement occasionnel.

#### Le champ de l'étude

Dans l'échantillon ayant répondu à l'enquête, on dénombre 1 847 ménages avec au moins un enfant de moins de 11 ans (5). Compte tenu de la différenciation opérée dans le questionnaire entre la garde des

enfants non scolarisés et celle des jeunes enfants scolarisés, et après avoir écarté les quelques cas (32 sur 1 847) où la mère du (des) jeune(s) enfant(s) n'est pas présente (ou n'a pu être identifiée parmi les personnes vivant dans le logement), on a été amené à distinguer, parmi ces ménages, deux sous-populations :

- les ménages où vit au moins un enfant non scolarisé, d'une part (667 ménages) ;
- les ménages avec un ou plusieurs jeunes enfants scolarisés (âgés de moins de 11 ans), ne comportant aucun enfant non scolarisé, d'autre part (1 148 ménages).

Dans cet article, les comportements d'offre de travail des femmes ayant de jeunes enfants à charge ne sont pas analysés. En effet, bien que les décisions relatives au nombre d'heures de travail et au mode de garde soient vraisemblablement liées, on n'a pas tenté d'aborder conjointement ces deux aspects. Si l'on a jugé préférable de s'en tenir à l'étude des déterminants du recours aux services de garde, c'est avant tout parce que la source n'aurait pas permis d'explorer la question centrale de l'impact du coût de la garde sur les choix d'activité des mères (la dépense en services de garde n'étant pas connue, comme on l'a précisé plus haut).

Par suite, on a restreint le champ de l'analyse aux ménages où la mère est active occupée. Après exclusion des quelques cas (36 au total) où la mère n'a pas rempli de « carnet journalier », on dispose de deux sous-échantillons comprenant, respectivement, 332 et 728 ménages.

1. Les deux questions suivantes ont été posées successivement : « Si vous avez des jeunes enfants non scolarisés, quel est le mode de garde que vous avez choisi ? (plusieurs réponses possibles) », puis « Si vous avez des jeunes enfants scolarisés (de 3 à 10 ans), quel est le mode de garde que vous avez choisi en dehors des horaires scolaires ? (plusieurs réponses possibles) ».

2. S'agissant de la garde périscolaire, il convient d'insister sur le fait que le recours à la cantine ne figure pas dans la liste d'items prévus par l'enquête.

3. Toutefois, le taux de non-réponse à cette question est particulièrement élevé (de l'ordre de 50 %).

4. On peut cependant regretter que la nomenclature des modes de garde ne soit pas plus détaillée. Par exemple, dans le cas des jeunes enfants scolarisés, on ne sait pas si la « garde par une personne rémunérée » est assurée à domicile ou chez une assistante maternelle.

5. L'âge des enfants à la date de l'enquête a été calculé en mois.

font exclusivement aider par leurs proches, une proportion assez voisine de celle observée dans l'autre sous-population, et 40 % ont recours à au moins un service payant (6). Bien évidemment, dans le cas de ces jeunes enfants scolarisés, la garde est de plus courte durée (11 heures par semaine, en moyenne ; durée médiane : 8 heures) – et donc, en moyenne, moins coûteuse pour les parents (mais l'enquête ne renseigne pas sur ce point).

Parmi les ménages ayant de jeunes enfants scolarisés, ceux dont le benjamin est âgé de moins

de six ans sont proportionnellement plus nombreux à recourir à une garde extérieure rémunérée (54 % des cas, contre 31 % chez les ménages sans enfant de moins de six ans). En outre, lorsqu'ils y font appel, c'est pour une durée hebdomadaire, en moyenne, un peu plus longue (14 heures contre 8 heures).

6. Parmi ces ménages qui ont recours aux services de garde payants, un tiers se font également aider gratuitement. Au total, la proportion de ménages faisant appel à la parenté ou aux amis, comme unique solution ou non, s'élève à 37 %. Chez les ménages ayant au moins un enfant non scolarisé, cette proportion avoisine les 30 %.

Tableau 1  
Modes de garde utilisés par les ménages ayant de jeunes enfants

En %

	Ménages avec au moins un enfant non scolarisé	Ménages dont les jeunes enfants sont tous scolarisés		
		Avec au moins un enfant de moins de 6 ans	Sans enfant de moins de 6 ans	Ensemble
Aucun mode de garde payant <i>dont :</i>	33,4	45,6	69,0	60,3
<i>Garde par un membre du ménage</i>	14,1	21,3	44,9	36,1
<i>Garde non rémunérée par un(e) parent(e) ou un(e) ami(e) (hors ménage)</i>	13,9	15,6	18,3	17,3
<i>Garde par un membre du ménage et garde non rémunérée par un(e) parent(e) ou un(e) ami(e)</i>	5,4	8,7	5,8	6,9
Un seul mode de garde payant <i>dont :</i>	52,7	40,4	24,0	30,1
<i>Nourrice</i>	34,3	-	-	-
<i>Garde à domicile</i>	5,2	-	-	-
<i>Crèche</i>	13,2	-	-	-
<i>Garde par une personne rémunérée</i>	-	24,6	10,4	15,7
<i>Centre de loisirs, étude, halte-garderie</i>	-	15,8	13,6	14,4
Plusieurs modes de garde payants	13,9	14,0	7,0	9,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : ménages avec un ou plusieurs enfants de moins de 11 ans, dont la mère est active occupée.  
Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

## Encadré 2

### COMPARAISON DES CHIFFRES DE L'ENQUÊTE EMPLOI DU TEMPS 1998-1999 AVEC CEUX DE L'ENQUÊTE SERVICES DE PROXIMITÉ 1999

S'agissant de la garde rémunérée, le taux de recours que l'on observe parmi l'ensemble des ménages ayant au moins un enfant de moins de trois ans (en incluant ceux où la mère est inactive ou au chômage) est très peu différent du taux fourni par l'enquête *Services de proximité* 1999 (41,5 % contre 43 % – d'après Flipo et Sédillot (2000)). Dans l'enquête *Emploi du temps* 1998-1999, en revanche, la proportion de ménages recourant à l'aide gratuite (comme unique mode de garde ou non) est un peu plus élevée (près de 28 % contre 23 %).

Lorsqu'on restreint le champ aux ménages où la mère est active occupée, les chiffres des deux enquêtes

sont nettement moins concordants. Ainsi, d'après les résultats de l'enquête *Services de proximité*, ce sont près de 25 % de ces ménages qui ne font appel à aucune garde extérieure, rémunérée ou non, une proportion bien plus élevée que celle observée ici (14 %).

Toutefois, dans un cas comme dans l'autre, ces chiffres s'appuient sur des effectifs relativement faibles (le sous-échantillon de l'enquête *Services de proximité* comportant, au total, 524 ménages ; celui de l'enquête *Emploi du temps*, 669).

## Le recours à une garde rémunérée est plus fréquent lorsque la mère est cadre

Le taux de recours aux services payants varie sensiblement selon la catégorie socioprofessionnelle de la mère (cf. tableau 2). Ainsi, les trois quarts des mères cadres ou de profession intermédiaire font garder leur(s) enfant(s) non scolarisé(s) par une personne rémunérée ou/et le (les) confient à une structure collective, alors que seulement 41 % des ouvrières utilisent de telles formules.

S'agissant de l'accueil des jeunes enfants scolarisés, la proportion d'actives faisant appel aux services payants est également bien plus élevée chez les cadres (72 %, contre 38 % parmi les autres salariées). À l'opposé, ce sont les employées des services directs aux particuliers qui ont le moins recours à une garde rémunérée (15 % des cas). Près des deux tiers de ces actives (contre 30 % des autres salariées) ont la possibilité de garder elles-mêmes leur(s) enfant(s) ou/et de se faire seconder par leur conjoint ou un autre membre de leur ménage. Les non-salariées sont nombreuses, elles aussi, à ne recourir à aucune aide extérieure (55 %) (7).

Quant au recours à la parenté ou aux amis (comme unique mode de garde), que ce soit pour s'occuper d'enfants non scolarisés ou pour prendre en charge de jeunes enfants scolarisés, il est plus répandu chez les ménages où la mère est ouvrière.

Derrière l'apparente incidence de la profession, se dessine le rôle de deux facteurs : le niveau de ressources du ménage et les horaires de travail.

Les ménages les plus aisés font davantage appel aux services de garde payants (cf. tableau 3). Ainsi, parmi les ménages avec au moins un enfant non scolarisé (dont la mère est active occupée), 75 % de ceux qui disposent d'un revenu mensuel d'au moins 2 668 euros (17 500 F, une tranche de revenu à laquelle appartiennent plus de 80 % des ménages où la mère est cadre) ont recours à une garde rémunérée, contre 58 % de ceux dont les ressources n'excèdent pas 2 134 euros (14 000 F) par mois (8). Chez les ménages dont les jeunes enfants sont tous scolarisés, l'écart entre les taux de recours observés dans ces deux classes de revenu est aussi marqué (50 % contre 30 %). Symétriquement, ceux qui perçoivent moins de 2 134 euros par mois (la plupart des ménages où la mère est ouvrière sont dans ce cas) sont un peu plus nombreux que les foyers les plus aisés à faire exclusivement appel à la parenté ou aux amis pour la garde des enfants.

À travers la profession de la mère, c'est aussi – et surtout – le rôle des horaires de travail qui est

7. Dans le cas des mères d'enfants non scolarisés, les taux de recours pour ces deux catégories (employées des services aux particuliers et non-salariées) n'ont pu être calculés, les effectifs étant trop restreints.

8. Les tranches de revenu distinguées dans le tableau 3 découlent de celles qui ont été retenues dans l'enquête, au nombre de neuf : moins de 3 500 F (moins de 534 €), 3 500 F à 7 000 F (534 € à 1 067 €), 7 000 F à 10 000 F (1 067 € à 1 524 €), 10 000 F à 14 000 F (1 524 € à 2 134 €), 14 000 F à 17 500 F (2 134 € à 2 668 €), 17 500 F à 21 000 F (2 668 € à 3 201 €), 21 000 F à 35 000 F (3 201 € à 5 336 €), 35 000 F à 50 000 F (5 336 € à 7 622 €), 50 000 F et plus (7 622 € et plus). L'information sur les ressources du ménage étant peu précise, on a renoncé à calculer un revenu par unité de consommation.

Tableau 2  
Recours aux services de garde selon la catégorie socioprofessionnelle de la mère

En %

	Ensemble des non-salariées	Cadres	Professions intermédiaires	Employées		Ouvrières	Ensemble des salariées
				Services aux particuliers	Ensemble		
<b>Ménages avec au moins un enfant non scolarisé</b>							
Garde par un membre du ménage (exclusivement)	//	16,4	4,5	//	13,8	27,2	12,9
Garde non rémunérée par un(e) parent(e) ou un(e) ami(e)	//	9,4	16,3	//	22,4	31,9	19,9
Garde rémunérée	//	74,2	79,2	//	63,8	40,9	67,2
<b>Total</b>	<b>//</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>//</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Ménages dont les jeunes enfants sont tous scolarisés</b>							
Garde par un membre du ménage (exclusivement)	55,2	18,8	22,9	63,9	42,9	32,4	34,0
Garde non rémunérée par un(e) parent(e) ou un(e) ami(e)	22,6	8,9	21,7	20,7	24,8	42,3	24,4
Garde rémunérée	22,2	72,3	55,4	15,4	32,3	25,3	41,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : ménages avec un ou plusieurs enfants de moins de 11 ans, dont la mère est active occupée.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

appréhendé, de manière indirecte. En effet, si la garde au sein du ménage est plus fréquente chez les employées des services directs aux particuliers (au moins parmi celles qui n'ont plus d'enfants non scolarisés), peut-être est-ce, avant tout, parce qu'elles ont plus souvent des horaires de travail leur permettant d'être présentes auprès de leur(s) enfant(s) ou/et parce que beaucoup d'entre elles exercent leur activité à des moments de la journée ou de la semaine où leur conjoint éventuel (ou une autre personne du ménage) peut assurer la garde en leur absence (9). À l'inverse, le fait que les cadres soient plus souvent amenées à prolonger leur journée de travail pourrait expliquer, au moins en partie, que ces actives aient davantage recours aux services de garde.

### Les mères d'enfants scolarisés recourant aux services payants : des horaires moins conciliables avec ceux de l'école ?

Dans l'enquête *Emploi du temps*, un questionnaire individuel spécifique – le « calendrier de travail de la semaine » (ou « semainier ») – renseigne de manière précise sur les horaires de travail au cours d'une semaine ordinaire (ce calendrier permettant de savoir, quart d'heure par quart d'heure, si la personne travaille ou non). On a donc pu chercher à comparer les horaires des actives dans les trois cas de figure qui sont envisagés ici, s'agissant de la prise en charge des jeunes enfants, à savoir la garde intra-

ménage, la garde non rémunérée par un membre de la famille ou un(e) ami(e) (hors ménage) et le recours aux services payants. Pour les femmes ayant au moins un enfant non scolarisé, en raison du faible nombre d'observations (10), seule la distinction entre garde intra-ménage ou non rémunérée et garde extérieure rémunérée a finalement pu être introduite. La comparaison a notamment porté sur la proportion d'actives travaillant *habituellement*, c'est-à-dire *au moins trois fois par semaine*, à tel ou tel moment de la journée.

Chez les actives dont les jeunes enfants sont tous scolarisés, la durée hebdomadaire de travail est, en moyenne, un peu plus élevée pour celles qui ont recours aux services de garde payants (près de 36 heures, contre 33 heures pour les autres ; cf. tableau 4). Les trois quarts d'entre elles travaillent au moins 30 heures par semaine, alors que moins des deux tiers des autres actives sont dans ce cas. Leur temps de travail quotidien est

9. Cela tient également au fait que ces femmes sont bien plus nombreuses à travailler à domicile (36 %, contre 3 % pour les autres salariées, parmi celles dont les jeunes enfants sont tous scolarisés). C'est principalement le cas des assistantes maternelles, qui peuvent s'occuper de leur(s) enfant(s) tout en exerçant leur activité.

10. Pour certaines actives, le « semainier » est manquant ; pour d'autres, la semaine décrite n'est pas « une semaine normale de travail » (mais une semaine de congés, par exemple). Tous ces cas ont dû être écartés. Les deux sous-échantillons sur lesquels on s'appuie ici comportent, respectivement, 189 et 505 femmes. Compte tenu de la faiblesse des effectifs, les chiffres relatifs aux mères d'enfants non scolarisés doivent être interprétés avec prudence.

Tableau 3  
Recours aux services de garde selon le revenu du ménage\*

En %

	Moins de 10 000 F	10 000 F à 14 000 F	14 000 F à 17 500 F	17 500 F à 21 000 F	21 000 F ou plus	Ensemble
<b>Ménages avec au moins un enfant non scolarisé</b>						
Garde par un membre du ménage (exclusivement)		15,6	19,1	10,0	7,9	14,1
Garde non rémunérée par un(e) parent(e) ou un(e) ami(e)		26,8	12,1	15,9	16,9	19,3
Garde rémunérée		57,6	68,8	74,1	75,2	66,6
<b>Total</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Ménages dont les jeunes enfants sont tous scolarisés</b>						
Garde par un membre du ménage (exclusivement)	43,0	42,0	35,3	33,2	27,5	36,1
Garde non rémunérée par un(e) parent(e) ou un(e) ami(e)	27,1	27,1	27,3	17,5	20,8	24,2
Garde rémunérée	29,9	30,9	37,4	49,3	51,7	39,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* Il s'agit du revenu mensuel total (net de cotisations sociales et de CSG). Équivalents en euros : moins de 1 524 €, 1 524 € à 2 134 €, 2 134 € à 2 668 €, 2 668 € à 3 201 €, 3 201 € ou plus.

Champ : ménages avec un ou plusieurs enfants de moins de 11 ans, dont la mère est active occupée.  
Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.



également plus long (un écart de l'ordre d'une demi-heure étant observé entre les temps moyens). Pour ces mères, la journée de travail débute un peu plus tard (plus souvent après 8 h 30) ; mais elles sont proportionnellement moins nombreuses à s'arrêter avant 17 h (34 % des cas, contre 44 % chez les femmes n'utilisant aucun service de garde et 48 % parmi celles qui s'adressent uniquement à leurs proches).

Le mercredi, plus de 40 % des actives ayant de jeunes enfants scolarisés (et aucun enfant non scolarisé) ne travaillent pas, ou travaillent seule-

ment le matin ou l'après-midi. Les mères ne recourant à aucune garde extérieure, rémunérée ou non, sont les plus nombreuses à pouvoir ainsi être présentes auprès de leur(s) enfant(s), au moins une partie de la journée (53 % des cas). À l'opposé, celles qui font appel à leurs proches (hors ménage) sont les moins en mesure d'assurer elles-mêmes la garde le mercredi (les deux tiers d'entre elles travaillant à la fois le matin et l'après-midi).

Les actives ayant recours aux services de garde rémunérés sont plus nombreuses à travailler

Tableau 4  
Temps de travail et horaires de travail des actives ayant de jeunes enfants à charge

	Actives avec au moins un enfant non scolarisé			Actives dont les jeunes enfants sont tous scolarisés			
	Garde intra-ménage ou non rémunérée	Garde rémunérée	Ensemble	Garde intra-ménage	Garde non rémunérée	Garde rémunérée	Ensemble
<b>Durée hebdomadaire de travail</b> (en %)							
Moins de 20 heures	18,9	9,2	12,3	16,9	10,4	5,4	10,8
20 à 29 heures	23,7	17,6	19,6	21,3	26,0	19,3	21,8
30 heures ou plus	57,4	73,2	68,1	61,8	63,6	75,3	67,4
Durée moyenne (en heures)	32,2	34,4	33,7	33,5	33,2	35,9	34,3
<b>Nombre de demi-journées de travail dans la semaine</b> (en %)							
1 à 5	22,3	10,5	14,3	15,9	12,6	8,3	12,1
6 à 10	66,2	79,8	75,4	64,7	75,5	72,9	70,6
Plus de 10	11,5	9,7	10,3	19,4	11,9	18,8	17,3
<b>Travail le mercredi</b> (en %)							
Le matin et l'après-midi	51,3	66,5	61,6	46,6	67,7	58,0	56,4
Le matin ou l'après-midi seulement	31,3	13,3	19,1	21,5	16,1	14,6	17,4
Ni le matin, ni l'après-midi	17,4	20,2	19,3	31,9	16,2	27,4	26,2
<b>Durée quotidienne de travail</b> (en %) (1)							
Moins de 5 heures	20,4	9,4	12,9	21,3	12,6	6,8	13,5
5 à 8 heures	56,9	54,0	55,0	44,6	66,7	59,3	55,9
Plus de 8 heures	22,7	36,6	32,1	34,1	20,7	33,9	30,6
Durée moyenne (en heures)	6,7	7,3	7,1	6,9	7,0	7,5	7,1
<b>Heure de début de la journée de travail</b> (en %) (1)							
Avant 8 h	19,6	14,8	16,3	27,4	20,3	16,3	21,3
Entre 8 h et 8 h 30	19,0	18,6	18,7	20,0	26,2	16,1	20,1
Entre 8 h 30 et 9 h	7,7	20,7	16,6	10,6	12,6	18,9	14,3
Après 9 h	53,7	45,9	48,4	42,0	40,9	48,7	44,3
<b>Heure de fin de la journée de travail</b> (en %) (1)							
Avant 17 h	44,7	44,5	44,6	43,6	47,6	34,1	41,0
Entre 17 h et 18 h	17,3	29,7	25,7	19,2	18,0	29,5	22,8
Entre 18 h et 20 h	20,4	20,1	20,2	29,4	24,6	28,1	27,7
Après 20 h	17,6	5,7	9,5	7,8	9,8	8,3	8,5
<b>Proportion d'actives travaillant habituellement ...</b> (en %) (2)							
... entre 11 h 30 et 11 h 45	62,5	74,6	70,7	62,5	73,9	78,5	71,5
... entre 11 h 45 et 12 h	61,2	71,2	68,0	60,2	73,2	77,0	70,0
... entre 16 h 30 et 16 h 45	54,4	68,6	64,1	50,1	53,3	73,9	60,0
... entre 16 h 45 et 17 h	54,6	64,8	61,5	47,5	51,6	71,7	57,8

1. En moyenne, tous les jours de travail de la semaine étant pris en compte (y compris, le cas échéant, le samedi et/ou le dimanche).  
2. C'est-à-dire au moins trois fois par semaine.

Champ : actives occupées, vivant ou non en couple, avec un ou plusieurs enfants de moins de 11 ans. Seules les actives pour lesquelles la semaine renseignée est une semaine de travail ordinaire ont été retenues ici.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

habituellement (au moins trois fois par semaine) entre 9 h 30 et 12 h 30, ainsi qu'entre 13 h 30 et 17 h 30, que celles qui gardent elles-mêmes leur(s) jeune(s) enfant(s) ou qui peuvent le (les) confier à un autre membre du ménage (cf. graphique I-A). C'est dans la tranche horaire 11 h 30 - 12 h et dans la tranche 16 h 30 - 17 h que l'écart entre les proportions observées est le plus net. Ainsi, dans la première sous-population, près de 80 % des mères de famille sont généralement au travail entre 11 h 30 et 12 h, et plus de 70 % y sont entre 16 h 30 et 17 h ; dans l'autre sous-population, seules 60 % des femmes travaillent habituellement en fin de matinée et une sur deux, tout au plus, entre 16 h 30 et 17 h. Les mères faisant appel à une garde extérieure rémunérée seraient donc moins souvent disponibles, semble-t-il, pour aller chercher leur(s) enfant(s) à la sortie de l'école. En revanche, il n'apparaît pas qu'elles aient plus fréquemment des horaires les empêchant généralement d'être présentes auprès de leur(s) enfant(s) le soir : chez ces actives, le travail habituel après 18 h n'est pas plus répandu. Quant aux horaires de travail quotidiens des femmes qui se font aider gratuitement par un membre de leur famille ou un(e) ami(e) (hors ménage), ils ne semblent guère se distinguer de ceux des actives qui n'ont recours à aucun service de garde (les premières étant toutefois un peu plus nombreuses à exercer habituellement leur activité entre 11 h 30 et 12 h).

### Les mères d'enfants non scolarisés n'utilisant aucun service payant : des horaires décalés plus fréquents

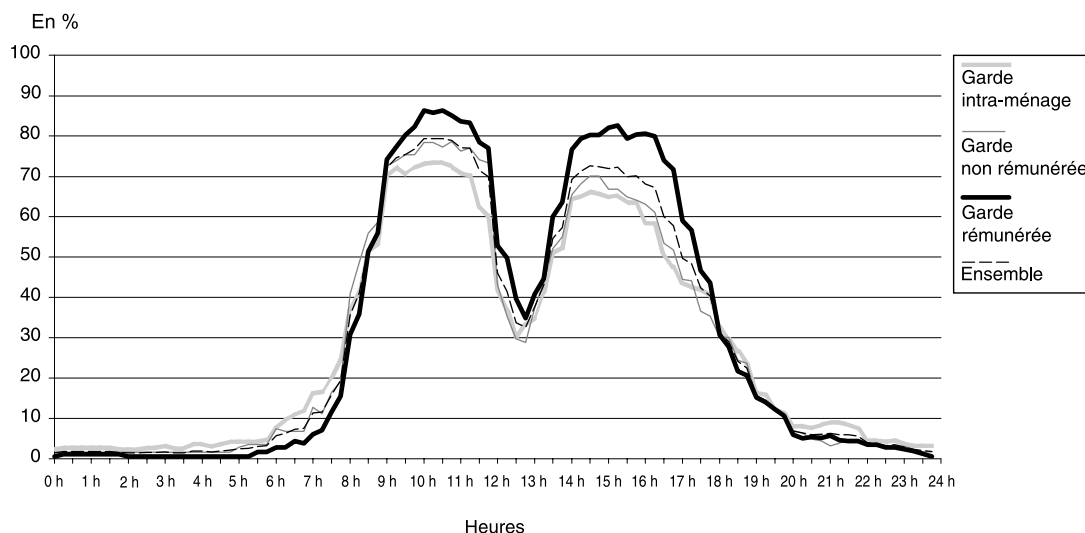
Parmi les actives ayant au moins un enfant non scolarisé, celles qui n'utilisent aucun service de garde, ou qui se font uniquement aider par leurs proches, se différencient également assez nettement, sous l'angle du temps de travail et des horaires de travail, de celles qui ont recours à une garde extérieure rémunérée. Ainsi, ces femmes sont deux fois plus nombreuses à travailler moins de 20 heures par semaine et, en moyenne, moins de 5 heures par jour (une sur cinq, contre moins de 10 % des autres actives ; cf. tableau 4). Par ailleurs, elles finissent plus souvent leur journée de travail après 18 h : près de 30 % sont habituellement en activité entre 18 h et 19 h, et plus d'une sur cinq entre 19 h et 20 h (contre, respectivement, moins de 20 % et moins de 10 % ; cf. graphique I-B).

En centrant l'analyse sur les mères vivant en couple (11), on constate que celles qui ne font appel à aucun service payant sont plus nombreuses à travailler principalement à des moments de la journée ou de la semaine où leur

11. Dans les deux sous-populations étudiées ici, neuf mères sur dix ont un conjoint (94 % parmi les actives ayant au moins un enfant non scolarisé et 89 % chez celles dont les jeunes enfants sont tous scolarisés). Dans plus de 90 % des couples, l'homme est actif occupé.

Graphique I  
Horaires de travail habituels des actives ayant de jeunes enfants à charge

#### A - Le cas des actives dont les jeunes enfants sont tous scolarisés



conjoint est potentiellement disponible pour s'occuper des enfants. Ainsi, chez les actives ayant au moins un enfant non scolarisé, ce sont 41 % de ces femmes (contre 23 % des mères recourant à une garde rémunérée) qui effectuent plus de la moitié de leur temps de travail hebdomadaire en dehors des horaires d'activité de leur conjoint (cf. tableau 5).

(cf. encadré 3) (12). Le premier modèle porte sur les ménages avec au moins un jeune enfant scolarisé, dont la mère exerce une activité salariée ; le second, sur les seuls couples de salariés (13). L'un et l'autre modèle ont permis d'opposer trois situations : la garde rémunérée, l'aide gratuite par un(e) parent(e) ou un(e)

## Les déterminants du choix entre garde rémunérée, aide informelle et garde intra-ménage

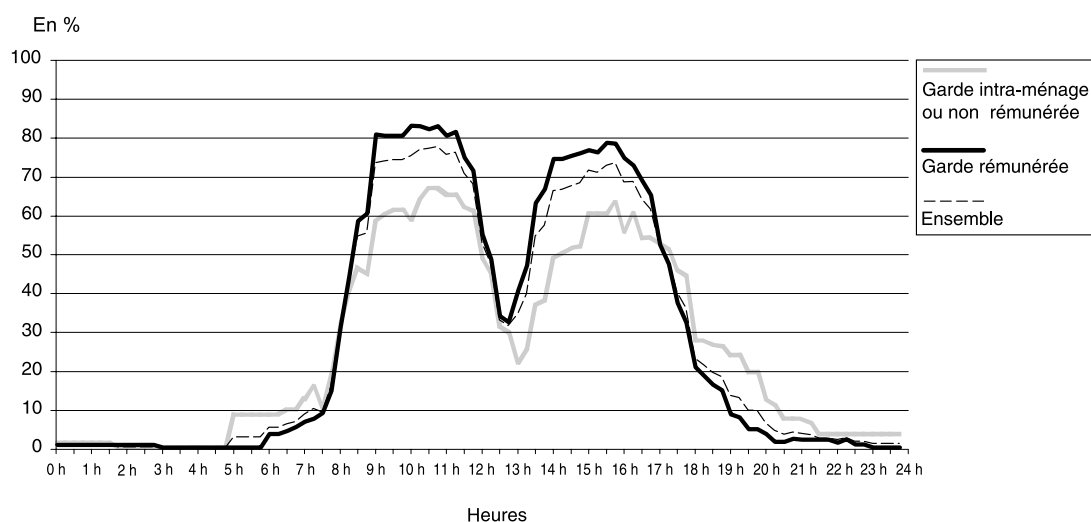
Le recours aux services de garde pour les jeunes enfants scolarisés a été analysé à l'aide de deux modèles *logit* polytomiques

12. À ce stade, on a été amené à centrer l'analyse sur le cas des ménages dont les jeunes enfants sont tous scolarisés, les effectifs dans l'autre sous-groupe étant trop restreints. Des modèles ont également été estimés pour l'ensemble des ménages ayant de jeunes enfants, non scolarisés ou/et scolarisés (une variable indicatrice ayant permis de faire la distinction entre les deux sous-groupes). Les résultats de ces modèles (disponibles auprès de l'auteur) sont très peu différents de ceux que l'on présente ici.

13. Dans l'enquête Emploi du temps, les conditions de travail des indépendants sont moins bien décrites que celles des salariés. C'est pourquoi le champ a été restreint ici, d'abord aux ménages où la mère occupe un emploi salarié, puis, pour le modèle centré sur les couples bi-actifs, à ceux où les deux conjoints sont salariés.

Graphique I (suite)

### B- Le cas des actives ayant au moins un enfant non scolarisé



Lecture : chacune de ces courbes donne la proportion d'actives travaillant habituellement, c'est-à-dire au moins trois fois par semaine, à tel ou tel moment de la journée.

Champ : actives occupées, vivant ou non en couple, avec un ou plusieurs enfants de moins de 11 ans. Seules les actives pour lesquelles la semaine renseignée est une semaine de travail ordinaire ont été retenues ici.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

Tableau 5

### Proportion de couples où la femme effectue plus de la moitié de son temps de travail hebdomadaire en dehors des horaires d'activité de son conjoint

En %

Couples avec au moins un enfant non scolarisé			Couples dont les jeunes enfants sont tous scolarisés			
Garde intra-ménage ou non rémunérée	Garde rémunérée	Ensemble	Garde intra-ménage	Garde non rémunérée	Garde rémunérée	Ensemble
40,7	22,8	29,1	35,5	30,9	18,1	27,6

Champ : couples d'actifs occupés, avec un ou plusieurs enfants de moins de 11 ans. Seuls les couples pour lesquels la semaine renseignée est une semaine de travail ordinaire ont été retenus ici.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

ami(e) (hors ménage) et la garde par un membre du ménage (14).

Pour cette analyse, on a retenu les variables suivantes :

- un ensemble de variables décrivant les horaires de travail (et donc permettant d'appréhender la plus ou moins grande disponibilité) de la mère (s'agissant du premier modèle) ou des deux conjoints (second modèle) ;
- le niveau de ressources du ménage ;
- des variables de composition familiale : le nombre d'enfants, l'âge du plus jeune enfant et la présence d'au moins un autre adulte (un élément de nature à favoriser la garde intra-ménage) ;
- ainsi que le type de commune de résidence (variable d'environnement destinée à saisir l'impact éventuel des contraintes d'offre).

## Temps partiel et recours aux services de garde

Dans cet article, la probable interdépendance des décisions relatives au nombre d'heures de travail et au mode de garde n'est pas prise en compte. Le temps de travail, supposé exogène, n'est envisagé qu'en tant qu'élément pouvant intervenir dans le choix entre garde extérieure rémunérée, aide informelle et garde intra-ménage.

S'agissant de l'activité professionnelle de la mère, la distinction a pu être faite ici entre temps plein, temps partiel « choisi » et temps partiel

14. Lorsqu'on introduit une distinction, parmi les services payants, entre garde individuelle et accueil en structure collective, les conclusions de l'analyse demeurent inchangées.

### Encadré 3

#### LES MODÈLES UTILISÉS

Pour tenter de mettre en évidence les déterminants du recours aux services de garde, deux modèles *logit polytomiques non ordonnés* ont été utilisés (sur ce type de modèle, voir DeMaris (1992) et Liao (1994)). Un premier modèle a été estimé pour l'ensemble des ménages avec un ou plusieurs jeunes enfants scolarisés (ne comportant aucun enfant non scolarisé), dont la mère occupe un emploi salarié, que celle-ci vive ou non en couple (655 observations) ; un second, pour les seuls couples de salariés (480 observations).

La variable dépendante, commune aux deux modèles, est une variable discrète à trois modalités : 1 si la garde (en dehors du temps scolaire) est assurée exclusivement par la mère ou/et par un autre membre du ménage, 2 si le ménage se fait aider gratuitement par un(e) parent(e) ou un(e) ami(e) (hors ménage) et n'a recours à aucune garde rémunérée, et 3 si le ménage utilise au moins un service de garde payant.

Dans le cadre d'un modèle *logit* polytomique non ordonné, lorsque la variable expliquée comprend  $J$  catégories  $j$  ( $j = 1, \dots, J ; J \geq 3$ ), on peut former, au total,  $J(J-1)/2$  équations pour opposer deux à deux ces  $J$  catégories. Il existe seulement  $J-1$  équations indépendantes (c'est-à-dire  $J-1$  ensembles de paramètres non redondants à estimer) : l'une des catégories  $j$  étant prise comme référence, les équations indépendantes sont celles qui opposent séparément chacune des autres catégories à cette modalité de référence. Les coefficients des autres équations peuvent être obtenus par simple soustraction, à partir des paramètres estimés de ces  $J-1$  équations indépendantes.

Les modèles utilisés ici comportent donc trois équations, dont deux équations indépendantes. En choisissant comme référence, dans l'un et l'autre modèle, la

première situation (c'est-à-dire la garde intra-ménage), on a :

$$\text{Log} \left[ \frac{\text{Pr}(Y = j)}{\text{Pr}(Y = 1)} \right] = \alpha_j + \sum_{k=1}^K \beta_{jk} Z_k \quad j = 2, 3$$

où  $Y$  désigne la variable dépendante,  $Z_k$  représente la  $k^{\text{e}}$  variable explicative,  $\beta_{jk}$  est le coefficient de  $Z_k$  dans l'équation  $j$  (à estimer), et  $\alpha_j$  est la constante de l'équation  $j$  (à estimer) ;  $\exp(\beta_{jk})$  donne l'effet de  $Z_k$  sur la probabilité que le ménage se trouve dans la situation  $j$  plutôt que dans la situation de référence. Ces deux modèles ont été estimés par la méthode du maximum de vraisemblance, à l'aide du logiciel LIMDEP.

Les variables explicatives sont les suivantes : le nombre d'enfants à charge (âgés de moins de 18 ans), l'âge du plus jeune enfant (moins de 6 ans ou non), la présence d'au moins un autre adulte dans le ménage (en dehors de la mère et de son conjoint éventuel), la nature du temps de travail de la mère (temps partiel ou non, choisi ou non), le fait de travailler le mercredi ou non, le week-end ou non, le mode de détermination des horaires de travail, le fait d'avoir ou non des horaires de travail variables, le fait que les horaires permettent ou non d'être toujours présent auprès des enfants le matin ou/et le soir, le revenu mensuel total du ménage, et le type de commune de résidence. S'agissant des horaires de travail, dans le premier modèle, seuls ceux de la mère ont été pris en compte ; dans le second modèle, en revanche, ce sont des variables décrivant à la fois les horaires de la mère et ceux de son conjoint qui ont été introduites. Les moyennes des variables explicatives sont fournies dans le tableau en annexe.

« subi » (15). Dans le premier des deux modèles que l'on a estimés (cf. tableau 6), on a cherché à croiser cette caractéristique avec une seconde variable, ayant trait au travail le mercredi. Il s'agit d'une variable discrète à trois modalités : travaille habituellement le mercredi, certains mercredis seulement, ne travaille jamais le mercredi. En fait, cette distinction supplémentaire n'a pu être introduite que dans le cas du temps partiel choisi, le nombre d'actives pour lesquelles le temps partiel ne résulte pas d'un choix étant trop restreint dans l'échantillon étudié. C'est donc un jeu de cinq variables indicatrices (variables 0-1) qui a été construit, l'activité à temps complet ayant été retenue comme situation de référence (16).

Seules deux indicatrices se sont révélées significatives au seuil de 5 %, et ce, uniquement dans la première équation du modèle (celle qui oppose aide informelle et garde intra-ménage). Il ressort tout d'abord de cette analyse que la probabilité de recourir exclusivement à la garde gratuite par un membre de la famille ou un(e) ami(e), plutôt que de n'utiliser aucun service de garde, est plus faible lorsque la mère travaille à temps partiel sans en avoir fait le choix. Ceci tient sans doute au fait que la durée hebdomadaire de travail est souvent courte (voire très courte) dans ce cas de figure (Bourreau-Dubois *et al.*, 2001 ; Galtier, 1999). Ainsi, dans l'échantillon étudié, la proportion d'actives travaillant au plus 20 heures par semaine est deux fois plus élevée chez les femmes en temps partiel contraint que parmi celles qui ont déclaré avoir opté pour le temps partiel afin de s'occuper de leur(s) enfant(s) (45 % contre 19 %). Un temps partiel « court », bien que non choisi, est de nature à faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, rendant par là même moins probable le recours aux proches. On observe également un effet négatif sur la probabilité de faire appel à une garde extérieure rémunérée (plutôt que de ne recourir à aucun service de garde), mais cet effet n'est pas significatif au seuil de 10 % (deuxième équation du modèle).

L'autre indicatrice significative au seuil de 5 % se rapporte au cas où la mère, ayant fait le choix du temps partiel, ne travaille jamais le mercredi (11 % des salariées de l'échantillon – 26 % des seules actives à temps partiel – étant concernées). Ce temps partiel « scolaire », pour reprendre l'expression de Galtier (1999), se traduit, là encore, par un moindre recours à l'aide informelle. En revanche, la probabilité d'utiliser une garde rémunérée n'est, semble-t-il, pas affectée.

En raison de la faiblesse des effectifs, ce jeu de variables indicatrices n'a pu être introduit dans le second modèle. Le fait que la mère ait dû accepter un temps partiel a toutefois été pris en compte. De même, une autre variable de ce second modèle a permis d'isoler le cas des couples où au moins un des deux conjoints ne travaille jamais le mercredi (que celui-ci exerce son activité à temps partiel ou non). Lorsqu'on centre l'analyse sur les couples bi-actifs, l'effet négatif du temps partiel subi sur la probabilité de recours à l'aide informelle – effet apparent : comme on l'a indiqué, c'est l'incidence d'un faible volume horaire qu'on appréhende sans doute ici indirectement – demeure significatif. Quant à la seconde variable, elle joue dans le même sens (cf. tableau 7).

### L'incidence du mode de détermination des horaires de travail

La possibilité de choisir ses horaires de travail, que l'on soit à temps partiel ou non, est un autre facteur susceptible, *a priori*, de faciliter la garde parentale.

Dans le premier modèle, seul le mode de détermination des horaires de travail de la mère a été pris en compte. Les formules qui ont été différenciées sont les suivantes : horaires déterminés par l'employeur sans possibilité de modification (situation de référence), choix entre plusieurs horaires fixes proposés par l'employeur, horaires modifiables par la mère d'un jour à l'autre (selon un système du type « horaires à la carte »), horaires déterminés par la mère (17).

La variable indicatrice relative à cette quatrième modalité s'est révélée non significative : contre toute attente, le fait que la mère détermine elle-même ses horaires de travail ne semble pas jouer. Plus surprenant, lorsque celle-ci est en mesure de modifier ses horaires d'un jour à l'autre, la probabilité d'utiliser des services de garde, rémunérés ou non, est significativement

15. L'enquête renseigne explicitement sur le caractère choisi ou contraint du temps partiel. Les cas envisagés sont les suivants : imposé par l'employeur à l'embauche, imposé par l'employeur alors que la personne travaillait à temps complet, choisi pour s'occuper des enfants, choisi pour d'autres raisons. Le temps partiel « subi » touche 16 % des salariées de l'échantillon (mais 38 % des seules salariées à temps partiel).

16. Dans cette analyse, la durée hebdomadaire de travail de la mère n'a pu être explicitement prise en compte. Si l'on a dû s'en tenir à la distinction entre temps partiel et temps complet, c'est pour pouvoir introduire les deux variables – corrélées au nombre d'heures – suivantes : le fait de travailler ou non le mercredi et le fait que les horaires de travail permettent ou non d'être toujours présent auprès des enfants le matin ou/et le soir (cf. infra).

17. S'y ajoute une modalité « autres cas ».

plus élevée. Les salariées qui bénéficient d'« horaires à la carte » (représentant un peu plus de 9 % de l'échantillon étudié) sont peut-être, en définitive, moins souvent disponibles pour s'occuper de leur(s) jeune(s) enfant(s) après la classe. En effet, ces femmes sont proportionnellement plus nombreuses à prolonger, souvent ou au moins occasionnellement, leur

journée de travail (70 % d'entre elles étant dans ce cas, contre 49 % de celles dont les horaires sont déterminés par leur employeur, sans possibilité de modification) (18). Autre constatation :

18. En moyenne, toutefois, leur durée de travail hebdomadaire n'est pas significativement plus élevée (33,7 heures contre 32,8 heures pour les salariées ayant des horaires imposés).

Tableau 6  
Paramètres estimés du premier modèle *logit* polytomique

	Garde non rémunérée vs Garde intra-ménage	Garde rémunérée vs Garde intra-ménage	Garde rémunérée vs Garde non rémunérée
Constante	- 1,449 ***	- 1,236 ***	0,213
<b>Nombre d'enfants à charge (de moins de 18 ans)</b>			
1 enfant	1,513 ***	1,156 ***	- 0,357
2 enfants	1,092 ***	0,645 **	- 0,447
3 enfants ou plus	Réf.	Réf.	Réf.
<b>Âge du plus jeune enfant : moins de 6 ans</b>	0,746 ***	1,347 ***	0,601 ***
Présence d'au moins un autre adulte (≥ 18 ans) dans le ménage (en dehors du conjoint éventuel)	- 1,511 ***	- 1,483 ***	0,028
<b>Temps de travail de la mère / travail le mercredi</b>			
<i>Temps plein</i>	Réf.	Réf.	Réf.
Temps partiel subi	- 0,809 **	- 0,460	0,349
Temps partiel choisi - travaille habituellement le mercredi	- 0,425	- 0,168	0,257
Temps partiel choisi - travaille certains mercredis seulement	- 0,051	0,129	0,180
Temps partiel choisi - ne travaille jamais le mercredi	- 0,876 **	- 0,301	0,575
<b>Mode de détermination des horaires de travail de la mère</b>			
<i>Horaires déterminés par l'employeur, sans possibilité de modification</i>	Réf.	Réf.	Réf.
Choix entre plusieurs horaires fixes, proposés par l'employeur	0,985 ***	0,061	- 0,924 ***
Horaires modifiables par la mère d'un jour à l'autre	0,928 **	0,940 **	0,012
Horaires déterminés par la mère	0,097	0,191	0,094
Autres cas	- 0,793	- 0,257	0,536
<b>Horaires de travail de la mère : variables</b>	- 0,105	- 0,277	- 0,172
<b>Horaires de travail permettant ou non à la mère d'être toujours présente auprès des enfants le matin et/ou le soir</b>			
<i>Toujours présente le matin et le soir</i>	Réf.	Réf.	Réf.
Toujours présente le matin, mais pas le soir	0,744 *	1,012 ***	0,268
Toujours présente le soir, mais pas le matin	0,107	0,103	- 0,004
Pas toujours présente le matin, ni le soir	0,255	0,127	- 0,128
La mère travaille habituellement le samedi ou/et le dimanche	0,066	- 0,092	- 0,158
<b>Revenu mensuel total du ménage</b>			
<i>Moins de 10 000 F (moins de 1 524 €)</i>	Réf.	Réf.	Réf.
10 000 F à 14 000 F (1 524 € à 2 134 €)	0,036	0,337	0,301
14 000 F à 17 500 F (2 134 € à 2 668 €)	0,207	0,564	0,357
17 500 F à 21 000 F (2 668 € à 3 201 €)	- 0,250	0,836 **	1,086 ***
21 000 F ou plus (3 201 € ou plus)	0,217	1,113 ***	0,896 **
<b>Tranche d'unité urbaine</b>			
<i>Commune rurale</i>	Réf.	Réf.	Réf.
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants	0,243	- 0,389	- 0,632 *
Unité urbaine de 20 000 à 100 000 habitants	0,275	0,053	- 0,222
Unité urbaine de plus de 100 000 habitants (hors agglomération parisienne)	- 0,010	- 0,154	- 0,144
Agglomération parisienne	- 0,888 **	- 0,201	0,687 *
Logarithme de la vraisemblance		- 617,84	
Nombre d'observations		655	
Répartition de l'échantillon sous l'angle du recours aux services de garde :			
Garde intra-ménage		230	
Garde non rémunérée		155	
Garde rémunérée		270	

Lecture : ont été reportés ici les coefficients estimés des variables explicatives dans chacune des trois équations du modèle. Un coefficient de signe positif (respectivement négatif), statistiquement significatif, indique que l'on est en présence d'un facteur qui accroît (respectivement réduit) les chances, pour un ménage, de se trouver dans telle situation plutôt que telle autre.

\*\*\* : significatif au seuil de 1 % ; \*\* : significatif au seuil de 5 % ; \* : significatif au seuil de 10 % ; Réf. : catégorie de référence.

Champ : ménages avec un ou plusieurs enfants de moins de 11 ans, tous scolarisés, dont la mère exerce une activité salariée.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

le recours à l'aide informelle apparaît plus probable lorsque la mère a pu choisir entre plusieurs horaires fixes, proposés par l'employeur. Ce résultat, plutôt inattendu, est difficile à interpréter. Les actives concernées ont peut-être davantage tendance à faire appel à leurs proches

de par certaines caractéristiques individuelles inobservées.

Dans le second modèle, c'est le mode de détermination des horaires respectifs des deux conjoints que l'on a fait figurer parmi les variables

Tableau 7  
Paramètres estimés du second modèle *logit* polytomique

	Garde non rémunérée vs Garde intra-ménage	Garde rémunérée vs Garde intra-ménage	Garde rémunérée vs Garde non rémunérée
Constante	- 1,218 **	- 1,220 **	- 0,002
<b>Nombre d'enfants à charge (de moins de 18 ans)</b>			
1 enfant	1,855 ***	1,310 ***	- 0,545
2 enfants	1,489 ***	0,852 ***	- 0,637
3 enfants ou plus	Réf.	Réf.	Réf.
Âge du plus jeune enfant : moins de 6 ans	0,949 ***	1,357 ***	0,408
Présence d'au moins un autre adulte (≥ 18 ans) dans le ménage	- 1,931 ***	- 1,927 ***	0,004
La mère ou/et son conjoint ne travaille(nt) jamais le mercredi	- 1,061 ***	- 0,391	0,670 *
Temps partiel subi par la mère	- 1,345 ***	- 0,598 *	0,747 *
<b>Mode de détermination des horaires de travail de la mère et de son conjoint</b> <i>Horaires des deux conjoints : déterminés par leurs employeurs respectifs (sans possibilité de modification)</i>	Réf.	Réf.	Réf.
Horaires de la mère : choisis (au moins en partie) ; horaires du conjoint : déterminés par son employeur	0,892 **	0,347	- 0,545
Horaires de la mère : déterminés par son employeur ; horaires du conjoint : choisis (au moins en partie)	- 1,261 **	- 0,168	1,093 **
Horaires des deux conjoints : choisis (au moins en partie)	- 0,114	0,106	0,220
Autres cas	- 1,141 **	- 0,381	0,760*
<b>Horaires de travail de la mère et de son conjoint</b> <i>Horaires des deux conjoints : identiques d'un jour à l'autre</i>	Réf.	Réf.	Réf.
Horaires de la mère : variables ; horaires du conjoint : identiques d'un jour à l'autre	- 0,067	- 0,639 *	- 0,572 *
Horaires de la mère : identiques d'un jour à l'autre ; horaires du conjoint : variables	0,352	0,047	- 0,305
Horaires des deux conjoints : variables	- 0,461	- 0,845 **	- 0,384
<b>Horaires permettant ou non d'être toujours présent auprès des enfants le matin</b>			
La mère et son conjoint sont toujours présents le matin	- 0,297	- 0,148	0,149
Le conjoint est toujours présent le matin, mais pas la mère	- 0,191	- 1,045 **	- 0,854 *
La mère est toujours présente le matin, mais pas son conjoint	Réf.	Réf.	Réf.
La mère et son conjoint ne sont pas toujours présents le matin	- 0,084	- 0,063	0,021
<b>Horaires permettant ou non d'être toujours présent auprès des enfants le soir</b>			
La mère et son conjoint sont toujours présents le soir	Réf.	Réf.	Réf.
Le conjoint est toujours présent le soir, mais pas la mère	0,198	0,721 *	0,523
La mère est toujours présente le soir, mais pas son conjoint	- 0,371	0,446	0,817 **
La mère et son conjoint ne sont pas toujours présents le soir	0,305	0,794 **	0,489
Les deux conjoints travaillent habituellement le samedi ou/et le dimanche	0,170	- 0,145	- 0,315
<b>Revenu mensuel total du ménage</b>			
Moins de 14 000 F (moins de 1 524 €)	Réf.	Réf.	Réf.
14 000 F à 17 500 F (1 524 à 2 134 €)	0,439	0,440	0,001
17 500 F à 21 000 F (2 134 à 2 668 €)	0,047	1,002 ***	0,955 **
21 000 F ou plus (2 668 € ou plus)	0,623	1,379 ***	0,756 *
<b>Lieu de résidence</b> : agglomération parisienne	- 1,614 ***	- 1,009 ***	0,605
Logarithme de la vraisemblance		- 429,10	
Nombre d'observations		480	
Répartition de l'échantillon sous l'angle du recours aux services de garde :			
Garde intra-ménage		170	
Garde non rémunérée		114	
Garde rémunérée		196	

Lecture : ont été reportés ici les coefficients estimés des variables explicatives dans chacune des trois équations du modèle. Un coefficient de signe positif (respectivement négatif), statistiquement significatif, indique que l'on est en présence d'un facteur qui accroît (respectivement réduit) les chances, pour un ménage, de se trouver dans telle situation plutôt que telle autre.

\*\*\* : significatif au seuil de 1 % ; \*\* : significatif au seuil de 5 % ; \* : significatif au seuil de 10 % ; Réf. : catégorie de référence.

Champ : couples de salariés avec un ou plusieurs enfants de moins de 11 ans, tous scolarisés.

Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

explicatives. Une distinction a simplement été introduite entre horaires imposés (c'est-à-dire déterminés par l'employeur sans possibilité de modification) et horaires choisis (au moins en partie). Cette analyse montre que les ménages où la mère et son conjoint peuvent tous deux choisir leurs horaires de travail, au moins dans une certaine mesure, n'ont pas, comme on pourrait le supposer, une plus faible probabilité de faire appel à une garde extérieure (par rapport à la situation de référence, où les deux conjoints se voient imposer leur emploi du temps). Lorsque la mère est la seule à avoir une certaine liberté de choix, il y a de plus grandes chances que les proches ou les amis soient sollicités. Ce dernier résultat rejoint le constat précédent (premier modèle). Lorsque c'est uniquement le conjoint qui a la possibilité de fixer ses horaires, la probabilité de recours à l'aide informelle est, au contraire, moins élevée, ce qui est plus conforme à l'effet attendu.

### **Les parents travaillant tard le soir font davantage appel aux services de garde payants**

D'après les résultats du premier modèle, le fait que la mère ait des horaires de travail variables n'est pas un élément déterminant (19). Chez les couples de salariés, en revanche, la probabilité de recourir à une garde extérieure rémunérée, plutôt que de n'utiliser aucun service, est significativement plus faible lorsque les horaires de travail des deux conjoints, et non pas seulement ceux de la mère, peuvent être différents d'un jour à l'autre (une situation observée dans 15 % des couples de l'échantillon). Si la garde intra-ménage se trouve facilitée, semble-t-il, dans ce cas de figure, peut-être est-ce en raison d'un décalage plus fréquent entre les horaires de la mère et ceux de son conjoint, pouvant permettre à l'un des parents d'être présent auprès des enfants lorsque l'autre travaille, et vice versa. En outre, dans ces couples aux rythmes de travail irréguliers, la femme exerce plus souvent son activité à temps partiel (dans 60 % des cas, contre 40 % parmi ceux dont les horaires sont identiques d'un jour à l'autre ou alternants).

La possibilité ou non d'être présent auprès des enfants le matin et/ou le soir a pu être explicitement prise en compte (20). Dans le premier modèle, là encore, seul le cas de la mère a été envisagé. Il ressort de cette analyse, comme on pouvait s'y attendre, que la probabilité d'utiliser un ou plusieurs services de garde payants, plutôt

que de ne recourir à aucune aide, est plus élevée lorsque la mère a des horaires de travail qui ne lui permettent pas toujours de s'occuper de son (ses) jeune(s) enfant(s) le soir (par rapport à la situation de référence, où celle-ci est toujours présente, matin et soir). En revanche, cette moindre disponibilité de la mère, en fin de journée, n'a qu'un faible effet positif (significatif au seuil de 10 % seulement) sur la probabilité de recours à la garde gratuite.

Dans le second modèle, deux jeux distincts de variables indicatrices ont été introduits, l'un ayant trait à la présence ou non de la mère et/ou de son conjoint le matin, l'autre à leur disponibilité le soir. Lorsque les parents ont tous deux des horaires qui les empêchent parfois, sinon fréquemment, d'être présents auprès de leur(s) enfant(s) le matin, le recours à une garde extérieure, rémunérée ou non, n'est pas plus probable (par rapport à la situation de référence, où la mère est toujours présente le matin, mais pas son conjoint), sans doute parce que l'un est généralement disponible quand l'autre ne l'est pas. La probabilité d'utiliser des services payants est plus faible lorsque c'est uniquement la mère qui n'a pas toujours la possibilité de s'occuper des enfants à ce moment de la journée, son conjoint étant donc en mesure de la seconder. Toutefois, compte tenu du faible nombre de couples concernés dans l'échantillon étudié, ce résultat n'est sans doute guère interprétable.

S'agissant de la disponibilité en fin de journée, cette analyse montre que les couples de salariés ont une plus forte probabilité de recourir à une garde extérieure rémunérée, plutôt que de n'utiliser aucun service, lorsque l'un et l'autre conjoint ont des horaires de travail qui ne leur permettent pas toujours d'être présents le soir (par rapport à la situation de référence, où la mère et son conjoint sont tous deux toujours présents en fin de journée). En revanche, dans cette situation (que connaissent 20 % des couples de l'échantillon), les membres de la famille ou les amis ne sont pas davantage sollicités. Enfin, lorsque l'homme est le seul à ne pas toujours être disponible le soir, c'est la probabilité de

19. Les variables indicatrices « horaires variables » et « horaires modifiables par la mère d'un jour à l'autre » ont pu simultanément être introduites dans le modèle car elles sont peu corrélées (coefficient de corrélation partielle égal à 0,11).

20. Ce point a directement été abordé dans le questionnaire individuel de l'enquête. En effet, les actifs occupés se sont vu poser la double question suivante : « Vos horaires de travail vous permettent-ils d'être présent auprès de vos enfants le matin ? (toujours, le plus souvent, quelquefois, jamais) ; (...) le soir ? (toujours, le plus souvent, quelquefois, jamais) ».



recours aux services payants plutôt qu'à l'aide informelle qui apparaît plus élevée. Les résultats de ces estimations semblent donc indiquer que les ménages font plus souvent appel à leurs proches pour la garde de leurs jeunes enfants le mercredi que pour la prise en charge de ceux-ci les jours d'école, après la classe.

Le fait pour la mère ou pour les deux conjoints de travailler habituellement le samedi ou/et le dimanche est la dernière variable relative aux horaires qui a été prise en compte ici. Dans le premier modèle comme dans le second, cette variable n'a pas d'effet significatif.

### **Recours plus probable à la garde rémunérée pour les ménages les plus aisés**

Autre facteur dont le rôle a pu être appréhendé : le niveau de ressources du ménage. Les tranches de revenu que l'on a retenues pour le premier modèle sont celles qui ont été distinguées plus haut : moins de 10 000 F (moins de 1 524 €, situation de référence), de 10 000 F à 14 000 F (1 524 € à 2 134 €), de 14 000 F à 17 500 F (2 134 € à 2 668 €), de 17 500 F à 21 000 F (2 668 € à 3 201 €), 21 000 F ou plus (3 201 € ou plus) (21). Pour le modèle portant sur les couples de salariés, on a dû regrouper les deux premières tranches (en raison de la faiblesse des effectifs).

Les ménages disposant d'un revenu mensuel supérieur ou égal à 17 500 F ont une plus forte probabilité que les autres de recourir à une garde extérieure rémunérée (plutôt que de n'utiliser aucun service de garde ou de s'adresser exclusivement à la parenté ou aux amis), un point déjà souligné dans la partie descriptive, qui se trouve donc ici confirmé (l'incidence des autres facteurs étant, cette fois, contrôlée).

Le choix entre garde extérieure non rémunérée et garde intra-ménage, en revanche, ne semble pas dépendre du niveau de revenu. Ainsi, pour les ménages les plus modestes (c'est-à-dire ceux qui perçoivent, selon le cas, moins de 10 000 F par mois ou moins de 14 000 F), la probabilité de faire exclusivement appel aux proches n'est pas significativement plus élevée.

### **Le rôle des caractéristiques familiales**

Lorsque la famille compte trois enfants ou plus (de moins de 18 ans), le recours aux services de

garde, payants ou non, est moins probable. Deux éléments d'explication peuvent être avancés ici. D'une part, dans ce cas de figure, les mères travaillent plus souvent à temps partiel (la proportion d'actives à temps partiel s'élevant à 56 % parmi les salariées avec au moins trois enfants à charge, contre 46 % parmi celles qui ont deux enfants et 30 % chez celles qui n'en ont qu'un) ; il y a donc de plus grandes chances que celles-ci aient des horaires conciliables avec ceux de l'école. D'autre part, dans ces ménages, les parents peuvent être en mesure de confier leur petit dernier, au moins occasionnellement, à l'un de ses frères ou sœurs plus âgés (22).

Cette possibilité pour les parents de se faire aider par un autre membre du ménage a également été appréhendée à l'aide de cette seconde variable de composition familiale qu'est la présence d'au moins un autre adulte (23). Là encore, on observe un effet significatif, aussi bien dans le premier modèle que dans le second, et dans le sens attendu : le fait que les parents ne soient pas les seuls adultes présents dans le logement rend moins probable le recours à une garde extérieure, rémunérée ou non.

La probabilité d'utiliser un ou plusieurs services de garde est, à l'inverse, plus élevée lorsque le plus jeune enfant est âgé de moins de six ans. L'âge du dernier enfant est, en outre, un des éléments qui interviennent dans le choix entre garde rémunérée et aide gratuite. En effet, si l'on en juge d'après les résultats du premier modèle, les ménages avec un dernier-né de moins de six ans ont une plus forte probabilité que les autres de recourir à au moins un service de garde payant plutôt que de faire exclusivement appel à un membre de la famille ou à un(e) ami(e) (hors ménage). Garder un enfant de cet âge requiert sans doute une plus grande attention et davantage de disponibilité, ce qui pourrait expliquer que l'aide informelle ne soit pas plus souvent retenue comme unique solution. Toutefois, on ne retrouve pas cet effet lorsqu'on restreint le champ de l'analyse aux seuls couples de salariés (la variable « âge du plus jeune enfant » n'étant significative que dans les deux premières équations du modèle).

21. Il s'agit du revenu mensuel total.

22. Cette constatation rejoint celle qui a pu être faite par Flipo et Sédillot (2000), s'agissant de la garde des enfants de moins de trois ans.

23. Le plus souvent, il s'agit d'enfants majeurs. La cohabitation avec un grand-parent est extrêmement rare dans l'échantillon étudié (quelques cas).

### À Paris, l'aide informelle est moins souvent mobilisée

Pour tenter d'appréhender le rôle éventuel des contraintes liées à l'offre de services de garde, le type de commune où réside le ménage a été introduit parmi les variables explicatives.

Dans le premier modèle, cinq cas de figure ont été distingués : commune rurale (situation de référence), unité urbaine de moins de 20 000 habitants, unité urbaine de 20 000 à 100 000 habitants, unité urbaine de plus de 100 000 habitants (hors agglomération parisienne), agglomération parisienne. *A priori*, on s'attendrait à ce que la probabilité de recourir aux services de garde rémunérés soit plus forte en milieu urbain, ou, tout au moins, dans les grandes villes (où l'offre de services est plus développée et diversifiée). Or, il n'en va apparemment pas ainsi. En effet, dans la deuxième équation du modèle (opposant garde extérieure rémunérée et garde intra-ménage) comme dans la troisième (garde rémunérée *versus* garde non rémunérée), aucune des variables indicatrices n'est significative au seuil de 5 %.

En revanche, les ménages qui résident dans l'agglomération parisienne ont une plus faible probabilité que les autres de confier leur(s) jeune(s) enfant(s) à un membre de leur famille ou à un(e) ami(e) (plutôt que de n'utiliser aucun service de garde). Ce recours moins fréquent à

---

24. L'étude menée par Flipo et Sédillot (2000) montre également que les ménages résidant dans l'agglomération parisienne font moins souvent appel aux services de garde, rémunérés ou non.

*L'auteur remercie les membres du Groupe d'exploitation de l'enquête Emploi du temps, notamment Françoise Dumontier, Danièle Guillemot et Dominique Méda, ainsi que le rapporteur anonyme de la revue, pour leurs remarques et suggestions.*

la garde informelle est difficile à interpréter. Le fait de n'avoir aucun membre de sa famille à proximité est peut-être une situation plus répandue dans l'agglomération parisienne. Il se pourrait aussi que l'entraide familiale ait moins bien résisté à Paris que dans certaines régions françaises.

Dans le second modèle, cette dernière indicatrice (codée 1 lorsque le ménage réside dans l'agglomération parisienne, 0 sinon), la seule qu'on ait conservée, s'est également révélée significative (au seuil de 1 %), et, cette fois, dans les deux premières équations. Chez les couples de salariés habitant à Paris ou en banlieue parisienne, ce n'est donc pas uniquement le recours à l'aide informelle qui apparaît moins probable, mais, plus généralement, la demande d'une garde extérieure, gratuite ou rémunérée (24).

On peut regretter que la source utilisée n'ait pas permis d'approfondir l'analyse présentée dans cet article. En particulier, la question du rôle du coût de la garde n'a pu être envisagée. La précédente étude que l'on a menée (Guillot, 1996), à partir d'un échantillon de femmes lorraines ayant de jeunes enfants à charge, non scolarisés ou/et scolarisés, a mis en évidence un effet négatif du coût horaire de la garde sur la probabilité d'activité et de recours aux services de garde, rejoignant en cela les conclusions de la plupart des travaux américains sur ce thème. Il serait intéressant de savoir si ce coût reste un élément déterminant pour les parents dont les jeunes enfants sont tous scolarisés. □

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Afsa C. (1999)**, « L'Allocation parentale d'éducation : entre politique familiale et politique pour l'emploi », in *Données sociales 1999*, pp. 413-417, Insee.
- Aliaga C. et Flipo A. (2000)**, « Les services de proximité se développent au profit des enfants », *Insee Première*, n° 704.
- Blau D.M. et Hagy A.P. (1998)**, « The Demand for Quality in Child Care », *Journal of Political Economy*, vol. 106, n° 1, pp. 104-146.
- Blau D.M. et Robins P.K. (1988)**, « Child-Care Costs and Family Labor Supply », *The Review of Economics and Statistics*, vol. 70, n° 3, pp. 374-381.
- Bourreau-Dubois C., Guillot O. et Janke-liowitch-Laval E. (2001)**, « Le travail à temps partiel féminin et ses déterminants », *Économie et Statistique*, n° 349-350, pp. 41-61.
- DeMaris A. (1992)**, *Logit Modeling: Practical Applications*, Sage, Collection « Sage University Papers », Série « Quantitative Applications in the Social Sciences », n° 86, 87 p.
- Desplanques G. (1993)**, « Garder les petits : organisation collective ou solidarité familiale », in *Données sociales 1993*, pp. 330-338, Insee.
- Drees (2000)**, « Les modes de garde et d'accueil des jeunes enfants », coord. par V. Le Corre, Document de travail, Collection *Statistiques*, n° 1, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
- Flipo A. et Sédillot B. (2000)**, « Le recours aux services payants pour la garde de jeunes enfants se développe », in *France, Portrait social*, pp. 99-112, Insee.
- Galtier B. (1999)**, « Les temps partiels : entre emplois choisis et emplois "faute de mieux" », *Économie et Statistique*, n° 321-322, pp. 57-77.
- Guillot O. (1996)**, « Activité féminine et garde des jeunes enfants : une analyse micro-économétrique », *Économie et Prévision*, n° 122, pp. 83-94.
- Hofferth S.L. et Wissoker D.A. (1992)**, « Price, Quality, and Income in Child Care Choice », *Journal of Human Resources*, vol. 27, n° 1, pp. 70-111.
- Lehrer E.L. (1989)**, « Preschoolers with Working Mothers. An Analysis of the Determinants of Child Care Arrangements », *Journal of Population Economics*, vol. 1, n° 4, pp. 251-268.
- Leibowitz A., Klerman J.A. et Waite L.J. (1992)**, « Employment of New Mothers and Child Care Choice. Differences by Children's Age », *Journal of Human Resources*, vol. 27, n° 1, pp. 112-133.
- Liao T.F. (1994)**, *Interpreting Probability Models: Logit, Probit, and Other Generalized Linear Models*, Sage, Collection « Sage University Papers », Série « Quantitative Applications in the Social Sciences », n° 101, 88 p.
- Michalopoulos C., Robins P.K. et Garfinkel I. (1992)**, « A Structural Model of Labor Supply and Child Care Demand », *Journal of Human Resources*, vol. 27, n° 1, pp. 166-203.
- Ribar D.C. (1992)**, « Child Care and the Labor Supply of Married Women. Reduced Form Evidence », *Journal of Human Resources*, vol. 27, n° 1, pp. 134-165.
-

## MOYENNES DES VARIABLES EXPLICATIVES DES DEUX MODÈLES LOGIT\*

	Premier modèle	Second modèle
<b>Nombre d'enfants à charge (de moins de 18 ans)</b>		
1 enfant	0,321	0,292
2 enfants	0,487	0,519
3 enfants ou plus	0,192	0,189
<b>Âge du plus jeune enfant : moins de 6 ans</b>	0,376	0,386
Présence d'au moins un autre adulte (≥ 18 ans) dans le ménage	0,085	0,072
<b>Temps de travail de la mère / travail le mercredi</b>		
Temps plein	0,575	-
Temps partiel subi	0,160	0,151
Temps partiel choisi – travaille habituellement le mercredi	0,095	-
Temps partiel choisi – travaille certains mercredis seulement	0,060	-
Temps partiel choisi – ne travaille jamais le mercredi	0,110	-
La mère ou/et son conjoint ne travaille(nt) jamais le mercredi	-	0,195
<b>Mode de détermination des horaires de travail de la mère</b>		
Horaires déterminés par l'employeur, sans possibilité de modification	0,599	-
Choix entre plusieurs horaires fixes, proposés par l'employeur	0,104	-
Horaires modifiables par la mère d'un jour à l'autre	0,094	-
Horaires déterminés par la mère	0,133	-
Autres cas	0,070	-
<b>Mode de détermination des horaires de travail de la mère et de son conjoint</b>		
Horaires des deux conjoints : déterminés par leurs employeurs respectifs, sans possibilité de modification	-	0,429
Horaires de la mère : choisis, au moins en partie ; horaires du conjoint : déterminés par son employeur	-	0,185
Horaires de la mère : déterminés par son employeur ; horaires du conjoint : choisis, au moins en partie	-	0,106
Horaires des deux conjoints : choisis, au moins en partie	-	0,129
Autres cas	-	0,151
<b>Horaires de travail de la mère : variables</b>	0,371	-
<b>Horaires de travail de la mère et de son conjoint</b>		
Horaires des deux conjoints : identiques d'un jour à l'autre (ou travail posté)	-	0,414
Horaires de la mère : variables ; horaires du conjoint : identiques d'un jour à l'autre (ou travail posté)	-	0,220
Horaires de la mère : identiques d'un jour à l'autre (ou travail posté) ; horaires du conjoint : variables	-	0,219
Horaires des deux conjoints : variables	-	0,147
<b>Horaires de travail permettant ou non à la mère d'être toujours présente auprès des enfants le matin et/ou le soir</b>		
Toujours présente le matin et le soir	0,487	-
Toujours présente le matin, mais pas le soir	0,109	-
Toujours présente le soir, mais pas le matin	0,194	-
Pas toujours présente le matin, ni le soir	0,210	-
<b>Horaires de travail permettant ou non d'être toujours présent auprès des enfants le matin</b>		
La mère et son conjoint sont toujours présents le matin	-	0,142
Le conjoint est toujours présent le matin, mais pas la mère	-	0,082
La mère est toujours présente le matin, mais pas son conjoint	-	0,453
La mère et son conjoint ne sont pas toujours présents le matin	-	0,323
<b>Horaires de travail permettant ou non d'être toujours présent auprès des enfants le soir</b>		
La mère et son conjoint sont toujours présents le soir	-	0,341
Le conjoint est toujours présent le soir, mais pas la mère	-	0,116
La mère est toujours présente le soir, mais pas son conjoint	-	0,342
La mère et son conjoint ne sont pas toujours présents le soir	-	0,201
La mère travaille habituellement le samedi ou/et le dimanche	0,255	-
Les deux conjoints travaillent habituellement le samedi ou/et le dimanche	-	0,067
<b>Revenu mensuel total du ménage</b>		
Moins de 10 000 F (moins de 1 524 €)	0,153	} 0,303
10 000 F à 14 000 F (1 524 € à 2 134 €)	0,234	
14 000 F à 17 500 F (2 134 € à 2 668 €)	0,226	
17 500 F à 21 000 F (2 668 € à 3 201 €)	0,165	
21 000 F ou plus (3 201 € ou plus)	0,222	
<b>Tranche d'unité urbaine</b>		
Commune rurale	0,251	-
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants	0,181	-
Unité urbaine de 20 000 à 100 000 habitants	0,108	-
Unité urbaine de plus de 100 000 habitants (hors agglomération parisienne)	0,278	-
Agglomération parisienne	0,182	0,168
<i>Nombre d'observations</i>	655	480

\* Il s'agit de variables discrètes à deux modalités (1- 0).  
Source : enquête Emploi du temps, 1998-1999, Insee.

## Une pause dans la marche vers la civilisation des loisirs

Alain Chenu et  
Nicolas Herpin

L'avènement d'une « civilisation des loisirs » favorisée par la croissance économique, annoncée au début des années 1960 par le sociologue Joffre Dumazedier, est démentie par les faits, si l'on se réfère aux constats dressés à partir des enquêtes *Emploi du temps* de 1974, 1986 et 1998.

La tendance séculaire à la baisse de la durée du travail s'est interrompue entre les deux dernières enquêtes. En contrepartie, la durée du temps de loisir marque le pas dans le cas des actifs occupés, et ne continue à augmenter que dans celui des inactifs. Les femmes étaient par le passé très défavorisées par rapport aux hommes pour ce qui est de la durée des loisirs. Ce handicap a été en partie rattrapé par l'atténuation des disparités des temps de travail professionnel et domestique avec les hommes. Le temps libre féminin progresse, mais au détriment du travail domestique, et non de l'activité professionnelle. Alors qu'en 1974, les milieux populaires bénéficiaient de moins de loisirs que

les milieux favorisés, c'est aujourd'hui l'inverse, mais cette progression résulte pour l'essentiel de leur plus grande exposition au chômage, et de l'extension de celui-ci.

Le diplôme est le déterminant de la durée du travail dont l'impact a le plus changé : ce sont maintenant les plus diplômés qui travaillent le plus, et qui consacrent le moins de temps aux loisirs. La différenciation des pratiques de loisirs selon le niveau scolaire conserve les mêmes caractéristiques principales en 1974 et en 1998 : les spectacles et sorties, la participation à la vie associative, la lecture, la pratique des jeux ou de la musique sont plutôt l'apanage des plus diplômés. Les téléspectateurs sont encore plus souvent que par le passé les titulaires du certificat d'études et les sans diplôme : l'avance en la matière de ces derniers, par rapport aux bacheliers et aux diplômés de l'enseignement supérieur, s'est accrue.

## Les loisirs des actifs : un reflet de la stratification sociale

Philippe Coulangeon,  
Pierre-Michel Menger  
et Ionela Roharik

Le temps de loisirs des actifs s'organise à un double niveau. Au quotidien, il est principalement encadré par les contraintes du temps de travail professionnel et des tâches domestiques et apparaît essentiellement comme un temps résiduel. D'un autre côté, beaucoup d'activités de loisirs, dont la fréquence dépend surtout des ressources sociales, culturelles et financières des individus, demandent à être planifiées et réclament des plages de temps libre plus étendues que celles offertes par l'emploi du temps des jours de travail ordinaires.

Ces deux échelles temporelles, le quotidien et le temps long, sont, en partie, liées par un principe de compen-

sation. Les catégories qui disposent de peu de temps libre au quotidien (en particulier les cadres) sont celles dont la propension aux loisirs du temps long est la plus forte – surtout pour les loisirs culturels. Celles qui disposent de beaucoup de temps libre au quotidien (principalement les ouvriers) sont celles pour lesquelles cette propension est la plus faible. Pour l'essentiel, ce sont principalement les ressources financières et culturelles des individus qui expliquent la propension aux loisirs du temps long quel que soit leur contenu, la capacité à user d'un temps de loisirs rationné apparaissant elle-même fortement dépendante de ces mêmes facteurs.

## La participation associative au regard des temps sociaux

Lionel Prouteau et  
François-Charles Wolff

Comparés à la population totale des plus de 15 ans, les adhérents aux associations sont plus diplômés, plus aisés et plus souvent des hommes. Résider dans une zone rurale ou une petite ville, mais aussi dans l'Ouest et l'Est de la France incite à l'adhésion. Les associations sportives et culturelles sont de loin les plus représentées.

Pour les salariés, travailler dans le secteur public prédispose à s'adonner à une activité associative. La maîtrise de son emploi du temps et la pratique d'horaires variables sont également des situations qui sont favorables, au contraire de l'exercice d'un métier pénible et fatigant. La fréquentation des associations est plus forte chez les salariés qui choisissent un temps partiel et chez les salariés à temps plein dont les horaires heb-

domadaires sont inférieurs à 35 heures. En revanche, elle pâtit d'une activité professionnelle exigeant des durées beaucoup plus longues.

Au regard du contexte domestique, c'est l'âge des enfants et non leur nombre qui importe : avoir un enfant très jeune fait obstacle à la participation. Celle-ci est néanmoins encouragée lorsque des aides à la réalisation de certaines tâches sont reçues en provenance de tiers. La propension à fréquenter les associations apparaît fortement liée à la pratique d'autres activités à forte sociabilité, comme rendre des services informels ou recevoir chez soi. Entre conjoints, un effet d'entraînement de l'adhésion est manifeste. De même, la participation des parents encourage sensiblement la participation de leurs enfants qui vivent au foyer.

## Les usages du temps : cumuls d'activités et rythmes de vie

Alain Degenne,  
Marie-Odile Lebeau  
et Catherine Marry

Avoir des ressources culturelles élevées et habiter dans des grandes villes favorisent un cumul d'activités. Les hommes et les femmes les mieux dotés cumulent ainsi

les activités professionnelles, sportives, culturelles et associatives en réduisant le temps consacré aux activités dites « passives » (sommeil et télévision). À

l'inverse, les moins bien dotés culturellement, les inactifs et les ruraux ont des activités moins variées. Ils tendent, en particulier, à accroître le temps consacré aux activités d'intérieur (sommeil, télévision, bricolage pour les hommes, production domestique et tâches ménagères pour les femmes) et à restreindre le nombre et la durée des activités extérieures (sorties culturelles, sport, visites à des amis, etc.).

Ces différences entre ceux qui cumulent les activités et sont tournés vers l'extérieur et ceux qui en ont moins et sont centrés sur la maison se retrouvent dans les cou-

ples. Un double effet d'homogamie des modes de vie et de socialisation conjugale différencie les couples de « gros travailleurs » de ceux qui sont plus investis dans les loisirs, intérieurs (notamment la télévision) ou extérieurs. La division sexuée du travail, professionnel et domestique, et des activités intérieures et extérieures perdure toutefois : dans les couples, hommes et femmes se ressemblent dans leur usage des temps sauf dans un domaine, celui du travail domestique : l'asymétrie entre homme et femme reste ici la règle même si elle est atténuée dans les couples, aujourd'hui les plus nombreux, où les deux conjoints travaillent.

## L'utilisation par les chômeurs du temps libéré par l'absence d'emploi

Muriel Letrait

L'enquête *Emploi du temps* permet de s'interroger sur l'impact du chômage sur les activités quotidiennes. La comparaison des chômeurs et des actifs occupés montre qu'il entraîne un allongement de la durée de la plupart des activités et une petite diversification de celles-ci. Par exemple, les femmes font un peu plus de bricolage et de jardinage, et les hommes s'occupent un peu plus de leurs enfants.

L'influence de la situation familiale est le plus souvent analogue chez les chômeurs et chez les actifs occupés. Néanmoins, le chômage semble accentuer une répartition traditionnelle des tâches au sein des familles. Les chômeurs avec enfants effectuent moins de tâches ménagères et bricolent ou jardinent davantage que les chômeurs sans enfant alors que ceci n'est pas constaté chez les actifs occupés. Les chômeurs ont plus sou-

vent que les actifs occupés une conjointe sans activité professionnelle : celle-ci est plus fréquemment chômeuse en l'absence d'enfant et femme au foyer s'il existe des enfants dans le ménage.

L'attitude par rapport à la recherche d'emploi des chômeuses dépend d'abord de la présence d'enfants : les femmes ayant des enfants y consacrent moins de temps que les autres et ont un quotidien très centré sur le travail domestique. Les activités des chômeurs hommes qui vivent chez leurs parents sont assez proches de celles des chômeurs qui vivent seuls. Ce n'est pas le cas pour les femmes dans cette situation : le temps qu'elles consacrent à la sociabilité est notamment inférieur à celui des femmes seules, alors que chez les hommes cet écart n'est pas constaté.

## Offre de travail et répartition des activités domestiques et parentales au sein du couple : une comparaison entre la France et la Suède

Dominique Anxo,  
Lennart Flood et  
Yusuf Kocoglu

Globalement, la division du travail entre conjoints dans les couples français et suédois reste traditionnelle et évolue dans le même sens. Dans les deux pays, les femmes consacrent plus de temps aux activités domestiques et parentales et moins de temps aux activités professionnelles que les hommes. Un tel résultat doit cependant être précisé en fonction des contextes économiques, institutionnels et sociétaux de chaque pays, notamment pour apprécier dans quelle mesure ces différences favorisent ou entravent une division plus égalitaire des activités rémunérées et des tâches domestiques et parentales entre les conjoints.

Au vu d'analyses plus fines, la division du travail apparaît ainsi plus inégalitaire pour les couples français que pour les couples suédois. Les Suédois consacrent plus de temps aux activités domestiques et parentales que leurs homologues français. Les Suédoises ajustent aussi davantage leur offre de travail à celle de leur con-

joint. La présence d'enfants d'âge préscolaire réduit l'offre de travail des femmes dans les deux pays, mais les mères françaises ont plus tendance à se retirer complètement du marché du travail après une naissance. Cette différence s'explique par un système de congés parentaux plus souple en Suède qui ménage davantage de possibilités de réinsertion sur le marché du travail tenant compte de la présence de jeunes enfants dans le couple. En revanche, après l'âge de trois ans, les modes de garde collective de la petite enfance, qui concernent les trois quarts des enfants dans les deux pays, jouent plutôt dans le sens d'une meilleure parité hommes/femmes dans l'offre de travail. En France, plus les femmes travaillent et plus la répartition des tâches domestiques est égalitaire, surtout si elles ont un niveau de formation élevé. La contribution des pères français aux activités parentales restent cependant moins élevée que celle des pères suédois.

## Les horaires et l'organisation du temps de travail

Alain Chenu

La récente enquête *Emploi du temps* réalisée par l'Insee – avant que les lois sur les 35 heures n'entrent en application – fait appel à un mode de questionnement inédit décrivant quart d'heure par quart d'heure, au long d'une semaine entière, les horaires du travail professionnel. D'une très grande diversité, ils peuvent être répartis, pour les actifs occupés à temps plein, en six grands types professionnels.

Les *entrepreneurs* ont la liberté d'organiser leur temps à leur convenance. Leurs horaires de travail sont lourds et débordent sur les soirées et les fins de semaine. Les

*enseignants* ont des horaires assez légers, répartis en de nombreux épisodes plutôt brefs, se situant pour partie à domicile, à des heures tardives et durant le week-end. Les *experts, managers et gestionnaires* figurent en position intermédiaire entre les entrepreneurs et les salariés d'exécution : ils organisent leur temps de travail avec une assez grande liberté, se déclarent souvent « débordés » et leur vie professionnelle empiète sur leur temps familial et domestique. Mais ils travaillent moins que les autres salariés la nuit ou durant le week-end. Les *professionnels des services aux personnes* (infirmières, employés de commerce, femmes de

ménage, etc.) ont des horaires fréquemment irréguliers. Ils travaillent beaucoup en fin d'après-midi ou en début de soirée, quand les autres salariés ont fini leur journée. Les agents des grandes organisations bureaucratiques sont les plus nombreux à pratiquer une semaine standard de cinq jours consécutifs avec horaire diurne régulier. La séparation entre vie professionnelle et autres temps sociaux est pour eux particulièrement nette. Un contrôle hiérarchique assez contraignant s'exerce sur leur temps de travail. Enfin, les ouvriers de

l'industrie, les policiers et militaires se distinguent du type précédent par la fréquence assez élevée des horaires de nuit.

À durée de travail identique, bénéficier d'horaires standard régulièrement répartis sur cinq journées favorise l'expression du sentiment de disposer de temps, et, inversement, être responsable de l'organisation de son temps de travail renforce le sentiment d'être débordé.

## Le temps de travail des formes particulières d'emploi

Marie Cottrell,  
Patrick Letremy,  
Simon Macaire,  
Christèle Meilland  
et François Michon

On attribue aux formes particulières d'emploi (emplois temporaires sous intérim ou contrats à durée déterminée, emplois à temps partiel) des conditions de travail difficiles et un rôle central en matière de flexibilité. L'enquête *Emploi du temps* réalisée par l'Insee en 1998-1999 montre que, en ce qui concerne les temps de travail, la réalité est plus nuancée.

L'enquête ne confirme pas que ces formes particulières d'emploi cumulent des contraintes temporelles systématiquement plus difficiles que celles de la norme d'emploi que constituent les contrats à durée indéterminée à temps complet. Elle n'indique pas une flexibilité de leurs temps de travail spécialement plus marquée. En particulier, les temps partiels qui bénéficient de plus courtes durées de travail ne subissent en contrepartie ni pénibilités ni flexibilités spécifiques de leurs

temps de travail. Les intérimaires font presque figure d'exception, précisément parce qu'ils paraissent cumuler les conditions les plus dures. Les caractéristiques des temps des diverses formes particulières d'emploi sont donc très variées. Le seul point qu'elles partagent toutes est une faible autonomie de décision sur leurs horaires et leurs calendriers.

Par ailleurs, chacune des formes d'emploi ne constitue pas une population homogène quant aux caractéristiques de ses temps de travail. Au sein de chacune d'elles on peut identifier des sous-types nettement différenciés. Mieux, les temps de travail paraissent rapprocher des sous-types de formes d'emploi statutairement distinctes. L'enquête *Emploi du temps* montre que la segmentation de l'emploi par les temps de travail et leur flexibilité ne recoupe pas celle des statuts.

## La sociabilité alimentaire s'accroît

Gwenaél Larmet

La sociabilité alimentaire peut être définie comme la propension à partager des consommations alimentaires avec des personnes extérieures au ménage, autrement dit des repas avec des tiers. Elle peut s'exercer chez soi ou au dehors : chez des amis ou des parents, au restaurant ou au café par exemple. Le temps consacré à la sociabilité alimentaire, ses lieux et ses moments de prédilection se combinent pour former plusieurs modèles, socialement différenciés. En 1998 comme en 1986, la sociabilité alimentaire dans son ensemble est plus élevée pour les personnes seules que pour celles qui vivent en couple, pour les jeunes que pour les personnes âgées, pour les cadres supérieurs que pour les agriculteurs ou les ouvriers. Cependant, les clivages de niveaux de sociabilité se sont, en règle générale, estompés, en particulier chez soi. La progression globale du niveau de sociabilité alimentaire va de pair avec une standardisation des usages du temps : chez soi ou à l'extérieur, les repas de sociabilité du samedi soir et du dimanche midi deviennent des temps forts de la semaine.

Cette standardisation ne résulte pas, toutefois, de la diffusion d'un modèle unique de sociabilité pour tous les âges, toutes les situations familiales ou toutes les catégories sociales. Les repas de sociabilité, chez soi et en dehors, sont de moins en moins différenciés parce que les modes de vie s'adaptent à des contraintes professionnelles qui, selon les professions, se sont resserrées ou au contraire relâchées. La restriction des repas aux seuls membres du ménage décline par exemple chez les agriculteurs et les ouvriers, favorisant ainsi leur sociabilité alimentaire. La préférence ou non pour une sociabilité interne au foyer est l'élément le plus stable des différents modèles de sociabilité alimentaire, et rend compte de l'évolution des pratiques. La progression de la sociabilité hors domicile des plus âgés, et le maintien plus tardif du lien des jeunes avec leurs parents, sont les éléments nouveaux qui complexifient les modèles de sociabilité alimentaire.

## Une analyse du recours aux services de garde d'enfants

Olivier Guillot

D'après les chiffres de l'enquête *Emploi du temps* 1998-1999, plus de 85 % des ménages où vit au moins un enfant non scolarisé, dont la mère est active occupée, ont recours à une aide extérieure pour la garde de leur(s) jeune(s) enfant(s). Certains s'adressent exclusivement à un membre de la famille ou à des amis (hors ménage), cette garde informelle étant assurée gratuitement. La plupart, cependant, font appel à un ou plusieurs services payants : accueil chez une assistante maternelle, garde à domicile, crèche ou halte-garderie.

Les ménages dont les jeunes enfants sont tous scolarisés sont certes moins nombreux à utiliser des services

de garde que ceux qui ont au moins un enfant non scolarisé, et lorsqu'ils y font appel, c'est pour une durée hebdomadaire généralement plus courte. Chez ces ménages, toutefois, le taux de recours à une aide extérieure, rémunérée ou non, est loin d'être négligeable : près des deux tiers d'entre eux sont amenés à faire garder leurs enfants, au moins occasionnellement, en dehors des heures d'école.

La durée et les horaires de travail de la mère sont un des éléments qui interviennent dans le choix que font les ménages ayant de jeunes enfants scolarisés entre garde rémunérée, aide informelle et garde intra-

ménage. Un temps partiel « court », même non choisi, est de nature à faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, rendant par là même moins probable le recours aux proches. À l'inverse, lorsque la mère a des horaires de travail qui ne lui permettent pas toujours d'être disponible en fin de journée, la probabilité de faire appel à une garde rémunérée est plus élevée.

---

Deux autres facteurs ont un rôle déterminant : le niveau de ressources (les foyers les plus aisés ayant davantage recours aux services payants) et la composition démographique du ménage (la présence d'un autre adulte ou d'enfants plus âgés favorisant la garde intra-ménage).



### A Break in the March Towards the Leisure Civilisation

Alain Chenu and  
Nicolas Herpin

The advent of an economic-growth driven "leisure civilisation" posited by the sociologist Joffre Dumazedier in the early 1960s is fiction according to the observations based on the 1974, 1986 and 1998 *Use of Time* surveys.

The time-honoured decrease in the number of hours worked came to a standstill between the last two surveys. Consequently, the number of leisure hours marked time in the case of employed workers and steadily rose in the case of individuals out of the labour force. Women were previously highly disadvantaged compared with men in terms of the length of their leisure time. This handicap was partly offset by the narrowing of professional and domestic working time disparities between men and women. Women's free time is growing at the cost of domestic work rather than professional work. Whereas the working classes had less

leisure than the well off in 1974, the reverse is true today. However, this development is due mainly to the working classes' greater exposure to unemployment and the lengthening of periods of unemployment.

The working hours determinant whose effect has changed the most is qualifications. It is now the most highly qualified who work the most and spend the least time on leisure. The differentiation between leisure practices based on level of education displays the same main characteristics in both 1974 and 1998: shows and outings, participation in associations, reading, playing games and music are the privilege of the most highly qualified. Television viewers are even more often school leaving certificate holders and without qualifications than in the past: their lead over *baccalauréat* holders and higher education graduates has grown.

### Workers' Leisure Time: a Reflection of Social Stratification

Philippe Coulangeon,  
Pierre-Michel Menger  
and Ionela Roharik

Workers' leisure time is organised on two levels. On a daily basis, it is governed mainly by professional working time constraints and domestic tasks and appears essentially as residual time. Yet many leisure activities, whose frequency depends chiefly on the individual's social, cultural and financial resources, need to be planned and call for larger windows of free time than those offered by the schedule on ordinary work days.

These two time scales, the daily and the extended, are partially linked by a principle of compensation. The

groups with little daily free time (especially executives) are those with the highest propensity for extended leisure time – especially cultural leisure. The groups with a great deal of daily free time (mainly manual employees) are those for whom this propensity is the lowest. In the main, the individual's financial and cultural resources form the chief explanatory factor for the predisposition to extended leisure time, regardless of its content, and the capacity to use rationed leisure time itself seems to be highly dependent on these same factors.

### Social Time and Participation in an Association

Lionel Prouteau and  
François-Charles Wolff

Compared with the total population of over-15s, members of associations are more qualified, more well off and more frequently men. Living in a rural area or small town and living in the west and east of France are factors that encourage membership. Sports and cultural associations are by far the most common.

For employees, working in the public sector lends itself to taking part in an activity in an association. Other favourable situations are being in control of one's own schedule and working flexitime as opposed to having a hard and tiring job. Frequenting associations is higher among employees who choose part-time work and full-time employees who work less than 35 hours per week.

However, this rate drops among those who work much longer hours.

As regards the home environment, it is the age of the children rather than their number that is important: having a very young child is an obstacle to participation. Nevertheless, participation is encouraged when third parties provide assistance with certain tasks. The propensity to frequent associations seems to be closely linked with practising other highly sociable activities, such as providing informal services and entertaining at home. Between spouses, a ratchet effect is found as regards membership. Likewise, having participating parents greatly encourages the children living at home to participate.

### How time is put to use: Accumulating Activities and Lifestyles

Alain Degenne,  
Marie-Odile Lebeaux  
and Catherine Marry

The accumulation of activities is fostered by a high level of cultural resources and living in large towns. The most fortunate men and women from this point of view hence accumulate professional, sporting, cultural and association activities by reducing the time they spend on "passive" activities (sleeping and watching television). Conversely, the least culturally fortunate, those out of

the labour force and those living in the countryside, have less varied activities. They tend, in particular, to spend more time on activities at home (sleeping, watching television, DIY for the men, and domestic production and household tasks for the women) and reduce the number and length of outside activities (cultural outings, sport, visits to friends, etc.).

These differences between outward-looking individuals who accumulate activities and those who have fewer activities and focus on the home can be found in couples. A dual effect of homogamy of lifestyles and conjugal socialisation differentiates the "hard working" couples from those who invest more time in leisure, whether at home (especially television) or outside the home. However, the gender-based division of profes-

sional and domestic labour and home and external activities persists. Within the couples, men and women are similar in their use of time with the exception of the area of domestic work. In this area, asymmetry between the man and the woman remains the rule even though it is less significant among those couples, now the majority, where both spouses work.

---

## How the Unemployed use the Time Freed up by not Having a Job

Muriel Letrait

The *Use of Time* survey studies the effect of unemployment on daily activities. A comparison of job seekers and employed workers shows that unemployment generates an increase in the length of most activities and a slight diversification of them. For example, women do slightly more DIY and gardening, and men spend slightly more time with their children.

The influence of the family situation is more often than not similar among job seekers and employed workers. Nevertheless, unemployment seems to accentuate a traditional breakdown of tasks within the family. Job seekers with children do fewer household chores and more DIY and gardening than job seekers without children, whereas this phenomenon is not found among

employed workers. Male job seekers more often have a jobless spouse than employed workers. This spouse is more often unemployed when there are no children and a housewife when there are children in the household.

The attitude to job seeking by female job seekers depends first and foremost on the presence of children. Women with children spend less time looking for work than the others and their daily lives are highly focused on domestic responsibilities. The activities of male job seekers living with their parents are fairly similar to those of male job seekers living alone. This is not the case for women in the same situation. In particular, they spend less time socialising than women living alone, whereas this difference is not found among the men.

---

## The Labour Supply and the Breakdown of Domestic and Parental Activities within the Couple: a Comparison between France and Sweden

Dominique Anxo,  
Lennart Flood and  
Yusuf Kocoglu

The division of labour between spouses in French and Swedish couples remains traditional overall and is developing along the same lines. In both countries, women spend more time on domestic and parental activities and less time on professional activities than the men. However, this finding calls for a more detailed study from the point of view of each country's economic, institutional and societal contexts, especially to assess the extent to which these differences promote or hinder a more equal division of remunerated activities and domestic and parental tasks between spouses.

The more detailed analyses show the division of labour to be more inequitable for French couples than for Swedish couples. The Swedes spend more time on domestic and parental activities than their French counterparts. Swedish women also adjust their labour sup-

ply more to that of their husbands. The presence of children of preschool age reduces the labour supply of women in both countries, but French mothers have more of a tendency to withdraw completely from the labour market following a birth. This difference can be explained by a more flexible parental leave system in Sweden, which shows more consideration for the possibilities of reintegration into the labour market in view of the couple's having young children. However, after the age of three, collective childminding mechanisms, concerning three-quarters of the children in both countries, encourage better male/female labour supply equality. In France, the more women work, the more equal the breakdown of domestic tasks, especially when these women have a high level of education. However, the contribution of French fathers to parental activities remains lower than that of Swedish fathers.

---

## Working Hours and their Organisation

Alain Chenu

The recent *Use of Time* survey conducted by INSEE – before the 35-hour working week laws came into force – uses a new study method that describes working hours by each quarter of an hour throughout the working week. Schedules are highly diverse and can be broken down into six main occupational types for full-time workers.

*Entrepreneurs* have the freedom to organise their time at will. They work long hours, which spill over into the evenings and weekends. *Teachers* work fairly short hours, broken down into numerous short periods worked partly at home, after work and on weekends. *Specialists, managers and administrators* are in a midway position between entrepreneurs and operational staff. They have a fairly large amount of freedom in the organisation of their working hours and often state that they are "snowed under" and that their professional life encroaches on their family and home time. However, they work less in the evenings and on weekends than

the other wage earners. *Personal service providers* (nurses, non-manual retail employees, cleaning ladies, etc.) work often-irregular hours. They work a great deal in the early evenings when other wage earners have finished their day. It is among the *staff of major bureaucratic organisations* that the most individuals are found who work a standard five-day week with regular daily hours. This population also displays a particularly clear-cut separation between working life and social time. The management of their working hours is fairly restrictive. Lastly, *industrial manual employees, police officers and the armed forces* differ from this last group in terms of their fairly high frequency of night time hours.

Given identical lengths of working hours, working standard hours evenly spread over five days is conducive to the expression of the feeling of having time. Conversely, being responsible for the organisation of one's own working hours strengthens the feeling of being snowed under.

## Working Hours in Atypical Employment

Marie Cottrell,  
Patrick Letremy,  
Simon Macaire,  
Christèle Meilland  
and François Michon

Atypical employment (temporary jobs, fixed-term contracts and part-time work) is seen as entailing difficult working conditions and playing a central role as regards flexibility. The *Use of Time* survey conducted by INSEE in 1998-1999 shows that the reality is less clear-cut from the point of view of working hours.

The survey does not confirm that these forms of atypical employment amass systematically harder time constraints than the norm, in terms of long-term full-time contracts. It does not find particularly greater working hours flexibility. In particular, part-time jobs with shorter working hours are subject in return to no specific stringency or flexibility in their working hours. Temporary workers are an exception, precisely because they seem

to accumulate the hardest conditions. The time characteristics of the different forms of atypical employment are hence highly varied. The only point they all have in common is a low level of decision-making autonomy as regards their hours and schedules.

Moreover, none of the forms of employment has a homogeneous population from the point of view of working hours. Distinct sub-types can be identified within each form. In addition, working hours seem to establish a link between sub-types within statutorily different forms of employment. The *Use of Time* survey shows that the segmentation of employment by working hours and flexibility does not tie up with the segmentation by status.

## An Increase in Nutritional Sociability

Gwenaél Larmet

Nutritional sociability can be defined as the propensity to share the consumption of food with people who are external to the household, i.e. meals with third parties. It can occur at home or outside: at friends or parents', at restaurants, in cafés, etc. The time spent on nutritional sociability, the places and the preferred time slots combine to form a number of socially different models. In both 1998 and 1986, nutritional sociability was higher overall among single people than among couples, among young people than among seniors, and among senior executives than among farmers and manual employees. However, the gaps between levels of sociability have generally narrowed, especially as regards meals at home. The overall increase in the level of nutritional sociability goes hand in hand with a standardisation of the use of time. Both at home and outside of the home, social meals on Saturday evenings and Sunday lunchtimes are becoming high points of the week.

However, this standardisation is not due to the spread of a single model of sociability for all ages, all family situations and all social groups. There are fewer differences between social meals, both at home and outside, because lifestyles are adjusting to professional constraints that, depending on the occupations, are tightening or easing off. Restricting meals to just the household members is on the decline, for example, among farmers and manual employees, thus furthering their nutritional sociability. The preference for or lack of interest in sociability at home is the most stable element of the different nutritional sociability models and explains the development of these practices. The growth in sociability outside of the home among seniors and the later cutting of the link between young people and their parents are new elements that are complicating the nutritional sociability models.

## An Analysis of the use of Childminding Services

Olivier Guillot

The 1998-1999 *Use of Time* survey figures show that over 85% of households with at least one child of preschool age and the mother at work use external assistance to mind their young child or children. Some rely exclusively on free, informal childminding by a family member or friends (outside the household). Most, however, use one or more paid services: professional child minders, nannies, crèches and day nurseries.

Obviously, households with all their young children in school are less likely to use childminding services than those who have at least one child of preschool age. When they do use these services, it is generally for a shorter length of time per week. However, the use of paid or unpaid external assistance by these households is far from negligible: nearly two-thirds have to have their children minded at least occasionally outside of school hours.

The mother's working hours are one of the factors involved in the choice made by households with young children at school between paid childminding, informal assistance and in-household childminding. "Short" part-time work, even when it is involuntary, is likely to make it easier to reconcile family life with work, this in itself making relying on friends and family less probable. Conversely, the probability of using paid childminding is higher when the mother has working hours that do not always allow her to be available at the end of the day.

Two other factors play a decisive role: the level of resources (the most well-off households use paid services more) and the demographic make-up of the household (the presence of another adult or older children is conducive to in-household childminding).

### Eine Pause bei der Entwicklung hin zur Freizeitgesellschaft

Alain Chenu  
und Nicolas Herpin

Die Entstehung einer durch das Wirtschaftswachstum begünstigten « Freizeitgesellschaft », die Anfang der 1960er Jahre vom Soziologen Joffre Dumazedier angekündigt wurde, wird durch die Realität widerlegt, wenn man die Ergebnisse der Erhebungen *Zeiteinteilung* der Jahre 1974, 1986 1998 heranzieht.

Der säkulare Trend der Abnahme der Arbeitsdauer kam zwischen den beiden letzten Erhebungen zum Stillstand. Im Gegenzug stagniert die Dauer der Freizeit bei den Erwerbstätigen und nimmt lediglich bei den Erwerbslosen weiter zu. In der Vergangenheit waren die Frauen gegenüber den Männern im Hinblick auf die Dauer der Freizeit sehr benachteiligt. Ausgeglichen wurde dieses Handicap teilweise durch die Abnahme der Ungleichheiten gegenüber den Männern, was die berufliche und heimische Arbeitszeit anbelangt. Die Freizeit der Frauen nimmt zu, allerdings nicht zu Lasten der Berufstätigkeit, sondern auf Kosten der Hausarbeit. Während 1974 die Arbeiter weniger Freizeit als die wohlhabenderen Bevölkerungsgruppen hatten, ist

heute genau das Gegenteil der Fall; zurückzuführen ist dieser Anstieg aber hauptsächlich auf die höhere und längere Arbeitslosigkeit.

Das Ausbildungsniveau ist die Determinante der Arbeitsdauer, deren Auswirkungen sich am meisten verändert haben : heute arbeiten diejenigen mit dem höchsten Ausbildungsniveau am längsten und haben am wenigsten Freizeit. Die Differenzierung der Freizeitpraktiken entsprechend dem Schulniveau weist 1974 wie auch 1998 die gleichen Hauptmerkmale auf : der Besuch von Aufführungen und Veranstaltungen, die Mitgliedschaft in Verbänden, Lesen, Spiele oder Musik sind eher die Domäne derjenigen mit dem höchsten Ausbildungsniveau. Noch mehr als in der Vergangenheit verbringen die Hauptschulabgänger und die Personen ohne Berufsabschluss ihre Freizeit vor dem Fernseher : der Vorsprung letzterer in diesem Bereich gegenüber den Abiturienten oder Inhabern von Hochschulabschlüssen hat noch zugenommen.

### Freizeit der Erwerbstätigen : Abbild der sozialen Schichten

Philippe Coulangeon,  
Pierre-Michel Menger  
und Ionela Roharik

Die Erwerbstätigen organisieren ihre Freizeit auf einer zweifachen Ebene. Im täglichen Leben wird die Freizeitbeschäftigung insbesondere von den Zwängen der Arbeitszeit und der Hausarbeit bestimmt und füllt im Wesentlichen die verfügbare restliche Zeit aus. Andererseits müssen zahlreiche Freizeitbeschäftigungen, deren Häufigkeit vor allem von den sozialen, kulturellen und finanziellen Ressourcen der Individuen abhängt, geplant werden und erfordern mehr Zeit als diejenigen, denen an den normalen Arbeitstagen nachgegangen wird.

Zwischen diesen beiden Zeitskalen – Alltag und Langzeitfähigkeit – findet zum Teil eine Kompensation statt.

Die Berufsgruppen, die im täglichen Leben über wenig Freizeit verfügen (insbesondere die Führungskräfte), neigen am meisten zu einer längeren Freizeittätigkeit, vor allem bei kulturellen Aktivitäten. Diejenigen, die im täglichen Leben über sehr viel Freizeit verfügen (hauptsächlich die Arbeiter), weisen die geringste Neigung hierzu auf. Vor allem die finanziellen und kulturellen Ressourcen der Individuen sind für die Neigung zu einer längeren Freizeittätigkeit ausschlaggebend, unabhängig von deren Inhalt; auch die Fähigkeit, die Freizeit rationell zu nutzen, hängt stark von diesen Faktoren ab.

### Mitgliedschaft in einem Verein und soziale Tätigkeiten

Lionel Prouteau und  
François-Charles Wolff

Im Vergleich zu der Gesamtbevölkerung von über 15 Jahren haben die Mitglieder von Verbänden ein höheres Ausbildungsniveau, sind wohlhabender und öfter männlichen Geschlechts. Der Eintritt in einen Verband wird durch das Leben in einem ländlichen Gebiet oder in einer Kleinstadt, aber auch im Westen und Osten Frankreichs gefördert. Am häufigsten vertreten sind die Sport- und Kulturvereine.

Die Arbeitnehmer des öffentlichen Sektors sind für eine Verbandstätigkeit prädestiniert. Auch die eigenständige Gestaltung der Arbeitszeiten und die gleitende Arbeitszeit begünstigen im Gegensatz zu einer anstrengenden und ermüdenden Arbeit eine solche Tätigkeit. Arbeitnehmer, die eine Teilzeitbeschäftigung wählen, und Vollzeitbeschäftigte, die weniger als 35 Wochenstunden arbeiten, sind in Verbänden aktiver, während eine

Berufstätigkeit mit längeren Arbeitszeiten ein Hindernis darstellt.

Was den Familienkontext anbelangt, so spielt nicht die Anzahl der Kinder, sondern deren Alter eine Rolle, denn einer Verbandstätigkeit steht durch das Vorhandensein eines Kleinkinds entgegen. Gefördert wird diese jedoch, wenn Dritte bei der Bewältigung bestimmter Arbeiten helfen. Die Bereitschaft, einem Verein beizutreten, wird durch die Ausübung anderer Tätigkeiten mit hoher sozialer Ausrichtung begünstigt, wie beispielsweise die Erbringung informeller Dienste oder die Betreuung von Menschen bei sich zu Hause. Zwischen Eheleuten ist ein Anstoßeffekt offenkundig. Des Gleichen wird eine Verbandstätigkeit der zu Hause lebenden Kinder durch eine Mitgliedschaft der Eltern in einem Verein gefördert.

### Nutzung der Zeit : Kumulierung von Tätigkeiten und Lebensrhythmus

Alain Degenne,  
Marie-Odile Lebeaux  
und Catherine Marry

Wer über eine Vielzahl kultureller Ressourcen verfügt und in einer Großstadt lebt, neigt eher zu einer Kumulierung von Tätigkeiten. Die am besten damit ausge-

statteten Männer und Frauen kumulieren somit berufliche, sportliche, kulturelle und assoziative Aktivitäten, wobei sie die Zeit für die so genannten « passiven »

Tätigkeiten (Schlaf und Fernsehen) einschränken. Dagegen haben die Erwerbslosen und die Landbewohner, die über die wenigsten kulturellen Ressourcen verfügen, keine so vielfältigen Aktivitäten. Insbesondere neigen sie dazu, mehr Zeit für häusliche Tätigkeiten (Schlaf, Fernsehen, Reparaturen bei den Männern, Hausarbeit und Haushalt bei den Frauen) zu widmen und die Anzahl und Dauer der Tätigkeiten außer Hause (kulturelle Veranstaltungen, Sport, Besuch von Freunden usw.) einzuschränken.

Diese Unterschiede zwischen denjenigen, die vielfältigen Tätigkeiten außer Hause nachgehen, und denjenigen, die weniger Aktivitäten haben und vorwiegend zu Hause bleiben, finden sich auch innerhalb der Ehe-

paare. Ein zweifacher Homogamieeffekt der Lebensformen und der ehelichen Sozialisierung unterscheidet die Paare, die sehr viel arbeiten, von denjenigen, die den Freizeittätigkeiten daheim (insbesondere Fernsehen) oder außerhalb des Hauses mehr Zeit widmen. Dennoch besteht weiterhin eine geschlechterspezifische Aufteilung bei der beruflichen oder häuslichen Arbeit sowie bei den internen und externen Tätigkeiten; in einem Paar nutzen Mann und Frau ihre Zeit auf ähnliche Weise außer in einem Bereich, nämlich bei der Hausarbeit : die Asymmetrie zwischen Mann und Frau ist hier nach wie vor die Regel, auch wenn sie bei den Paaren, von denen beide arbeiten und die heute häufiger sind, abnimmt.

---

## Nutzung der durch die Erwerbslosigkeit frei gewordenen Zeit durch die Arbeitslosen

Muriel Letrait

Die Erhebung *Zeiteinteilung* gibt Aufschluss darüber, wie die Arbeitslosigkeit die Alltagsbeschäftigung beeinflusst. Einem Vergleich von Arbeitslosen und Erwerbstätigen ist zu entnehmen, dass sie zu einer Verlängerung der meisten Tätigkeiten und einer geringfügigen Diversifizierung führt. Beispielsweise leisten die Frauen etwas mehr Heim- und Gartenarbeit und die Männer kümmern sich etwas mehr um ihre Kinder.

In der Regel hat der Familienstand bei den Arbeitslosen und Erwerbstätigen den gleichen Einfluss. Allerdings fördert die Arbeitslosigkeit die traditionelle Aufgabenteilung innerhalb der Familien. Die arbeitslosen Männer mit Kindern kümmern sich weniger um den Haushalt und verrichten dagegen mehr Heim- oder Gartenarbeit als die männlichen Arbeitslosen ohne Kinder, während dies bei den erwerbstätigen Männern

nicht festzustellen ist. Die männlichen Arbeitslosen haben öfter als die Erwerbstätigen eine Frau, die keiner Berufstätigkeit nachgeht : diese ist häufiger arbeitslos bei Fehlen von Kindern und Hausfrau, wenn die Familie Kinder hat.

Die Einstellung der arbeitslosen Frauen gegenüber der Arbeitssuche hängt in erster Linie davon ab, ob sie Kinder haben : Frauen mit Kindern verwenden weniger Zeit hierauf als die anderen und kümmern sich im Alltag vor allem um den Haushalt. Die Tätigkeiten der arbeitslosen Männer ähneln sehr denjenigen der allein lebenden arbeitslosen Männer. Bei Frauen in dieser Situation ist dies nicht der Fall; denn sie widmen insbesondere dem sozialen Leben weniger Zeit als die allein stehenden Frauen, während bei den Männern ein solcher Unterschied nicht festzustellen ist.

---

## Arbeitsangebot und Aufteilung der Hausarbeit und Kindererziehung zwischen einem Ehepaar : Vergleich zwischen Frankreich und Schweden

Dominique Anxo,  
Lennart Flood und  
Yusuf Kocoglu

Zwischen Eheleuten in Frankreich und in Schweden findet generell eine traditionelle Arbeitsteilung statt, die sich in gleicher Weise entwickelt. In beiden Ländern widmen die Frauen der Hausarbeit und der Kindererziehung mehr Zeit und dem Beruf weniger Zeit als die Männer. Dieses Ergebnis muss aber je nach wirtschaftlichem, institutionellen und gesellschaftlichem Kontext eines jeden Landes präzisiert werden, insbesondere um bewerten zu können, inwiefern solche Unterschiede eine gerechtere Aufteilung der Berufstätigkeiten und der Hausarbeit und Kindererziehung zwischen den Ehepartnern begünstigen oder behindern.

Detaillierteren Analysen zufolge ist die Arbeitsteilung zwischen französischen Paaren weniger gerecht als zwischen schwedischen Paaren. Die schwedischen Männer widmen der Hausarbeit und der Erziehung der Kinder mehr Zeit als die Franzosen. Außerdem passen die Schwedinnen ihr Arbeitsangebot stärker demjeni-

gen ihrer Partner an. Das Vorhandensein von Kindern im Vorschulalter schränkt das Arbeitsangebot der Frauen in beiden Ländern ein; die Französischen neigen aber eher dazu, sich nach einer Geburt vollständig aus der Arbeitswelt zurückzuziehen. Zurückzuführen ist dieser Unterschied auf die größere Flexibilität des schwedischen Systems des Elternurlaubs, das mehr Möglichkeiten für eine Wiedereingliederung in den Arbeitsmarkt bietet und dem Vorhandensein von Kleinkindern stärker Rechnung trägt. Bei Kindern von über drei Jahren begünstigt die kollektive Kinderbetreuung, von der drei Viertel der Kinder in beiden Ländern betroffen sind, eine bessere Gleichstellung von Mann und Frau gegenüber dem Arbeitsangebot. Je mehr die Frauen in Frankreich arbeiten, desto gerechter ist die Aufteilung der Hausarbeit, vor allem wenn die Frauen über ein höheres Ausbildungsniveau verfügen. Der Beitrag der französischen Väter zur Kindererziehung ist jedoch geringer als derjenige der schwedischen Väter.

---

## Arbeitszeit und ihre Organisation

Alain Chenu

Bei der jüngsten Erhebung *Zeiteinteilung*, die das Insee vor Einführung der 35-Stundenwoche durchführte, wurde auf eine einzigartige Befragung zurückgegriffen, bei der während einer ganzen Woche für jede Viertelstunde die berufliche Arbeitszeit beschrieben werden sollte. Die Arbeitszeiten, die sehr vielfältig sind, lassen sich bei den Vollzeitbeschäftigten in sechs große Berufstypen einteilen.

Die *Unternehmer* können ihre Arbeitszeit völlig frei organisieren. Sie haben sehr lange Arbeitszeiten, die bis in den Abend und das Wochenende reichen. Die *Lehrer* haben recht kurze Arbeitszeiten, die auf zahlreiche eher kurze Phasen verteilt sind, die teilweise zu Hause, zu später Stunde und während des Wochenendes angesiedelt sind. Die *Sachverständigen*, *Manager* und *Führungskräfte* nehmen zwischen den Unterneh-

mern und den ausführenden Arbeitskräften eine Zwischenstellung ein : sie können ihre Arbeitszeit recht frei organisieren, erklären aber oftmals, sie seien überlastet, und ihr Beruf nimmt häufig einen Teil ihres Familienlebens und ihrer Freizeit in Anspruch. Dagegen arbeiten sie weniger als die anderen Arbeitnehmer nachts oder am Wochenende. Die *Erbringer von Dienstleistungen für Personen* (Krankenschwestern, Beschäftigte im Handel, Raumpflegerinnen usw.) haben häufig unregelmäßige Arbeitszeiten. Sie arbeiten viel am Ende des Nachmittags oder zu Beginn des Abends, wenn die anderen Arbeitnehmer ihren Arbeitstag beendet haben. Die *Bediensteten der großen Verwaltungsorganisationen* haben am häufigsten eine Standardwoche von fünf

aufeinanderfolgenden Arbeitstagen mit regelmäßigen Arbeitszeiten am Tage. Bei ihnen ist die Trennung zwischen Berufsleben und sonstigen gesellschaftlichen Tätigkeiten besonders markant. Ihre Arbeitszeit unterliegt einer recht strengen hierarchischen Kontrolle. Die *Industriearbeiter*, die *Polizeibeamten* und die *Militärs* zeichnen sich schließlich durch die recht häufige Nachtarbeit aus.

Bei gleicher Arbeitsdauer fördern regelmäßige, auf fünf Arbeitstage verteilte Standardarbeitszeiten den Eindruck, über ausreichend Zeit zu verfügen, während die eigenständige Organisation der Arbeitszeit den Eindruck verstärkt, überlastet zu sein.

## Arbeitszeit der besonderen Beschäftigungsformen

Marie Cottrell,  
Patrick Letremy,  
Simon Macaire,  
Christèle Meilland  
und François Michon

Es heißt, die besonderen Beschäftigungsformen (Zeitarbeit oder befristeter Arbeitsvertrag, Teilzeitbeschäftigung) seien mit schwierigen Arbeitsbedingungen verbunden und spielten eine zentrale Rolle bei der Flexibilisierung. Die vom INSEE in den Jahren 1998-1999 durchgeführte Erhebung *Zeiteinteilung* macht deutlich, dass die Wirklichkeit im Hinblick auf die Arbeitszeiten nuancierter ist.

Die Erhebung bestätigt nicht, dass diese besonderen Beschäftigungsformen systematisch größere zeitliche Zwänge als die normalen Arbeitsformen, die die unbefristeten Vollzeitbeschäftigungen darstellen, mit sich bringen. Sie lässt nicht auf eine besonders ausgeprägte Flexibilität ihrer Arbeitszeiten schließen. Insbesondere die Teilzeitbeschäftigungen, die sich durch kürzere Arbeitszeiten auszeichnen, weisen weder besonders schwierige Bedingungen noch eine spezielle Flexibilität

ihrer Arbeitszeiten auf. Die Zeitarbeitskräfte bilden fast eine Ausnahme, da sie die härtesten Bedingungen kumulieren. Folglich sind die Zeitmerkmale der einzelnen besonderen Beschäftigungsformen sehr unterschiedlich. Das einzige ihnen allen gemeinsame Merkmal ist eine geringe Entscheidungsautonomie hinsichtlich ihrer Arbeitszeiten.

Was die Merkmale ihrer Arbeitszeiten anbelangt, so stellen die einzelnen Beschäftigungsformen keine homogene Population dar. Innerhalb jeder Form sind Subtypen, die sich deutlich differenzieren, festzustellen. Zudem weisen die Arbeitszeiten Gemeinsamkeiten zwischen Subtypen rechtlich unterschiedlicher Beschäftigungsformen auf. Die Erhebung *Zeiteinteilung* zeigt, dass die Segmentierung der Beschäftigung durch die Arbeitszeiten und deren Flexibilität sich nicht mit derjenigen ihres jeweiligen Status deckt.

## Zunahme der Ernährungssoziabilität

Gwenaél Larmet

Ernährungssoziabilität kann als Neigung definiert werden, mit Menschen außerhalb der Familie, das heißt Dritten, zu speisen. Dies kann daheim oder woanders erfolgen : beispielsweise bei Freunden oder Verwandten, im Restaurant oder in einem Café. Die Zeit, die für die Ernährungssoziabilität verwandt wird, die bevorzugten Orte und Momente kombinieren sich und bilden mehrere Modelle, die gesellschaftlich unterschiedlich sind. 1998 wie auch 1986 ist die Ernährungssoziabilität insgesamt stärker ausgeprägt bei den allein lebenden Personen als bei den Ehepaaren, bei den Jugendlichen als bei den älteren Menschen, bei den höheren Führungskräften als bei den Landwirten oder Arbeitern. Allerdings haben die Unterschiede bei der Ernährungssoziabilität generell abgenommen, insbesondere zu Hause. Einher geht die allgemeine Zunahme des Niveaus der Ernährungssoziabilität mit einer Standardisierung bei der Nutzung der Zeit : daheim wie auch außerhalb des Hauses stellen die Soziabilitätsmahlzeiten von Samstag abends oder Sonntag mittags Höhepunkte der Woche dar.

Diese Standardisierung ergibt sich allerdings nicht nur aus der Verbreitung eines einheitlichen Soziabilitätsmodells für alle Altersgruppen, Familiensituationen oder soziale Kategorien. Die Soziabilitätsmahlzeiten – ganz gleich, ob sie daheim oder außerhalb eingenommen werden – unterscheiden sich immer weniger, da die Lebensformen sich den beruflichen Sachzwängen anpassen, die je nach Beruf zu- oder abgenommen haben. Beispielsweise nehmen die Mahlzeiten, die einzig und allein mit den Familienmitgliedern eingenommen werden, bei den Landwirten und Arbeitern ab, was deren Ernährungssoziabilität fördert. Die Präferenz oder Nichtpräferenz für eine Soziabilität zu Hause ist das stabilste Element bei den einzelnen Modellen der Ernährungssoziabilität und spiegelt die Entwicklung der Praktiken wider. Die Zunahme der Soziabilität außer Hause unter den ältesten Menschen und die längere Aufrechterhaltung enger Beziehungen der Jugendlichen zu ihren Eltern sind die neuen Elemente, die die Modelle der Ernährungssoziabilität komplexer werden lassen.

## Analyse der Inanspruchnahme von Kinderbetreuungsdiensten

Olivier Guillot

Nach den Zahlen der Erhebung « *Emploi du temps* » (Zeiteinteilung) 1998-1999 nehmen mehr als 85 % der Haushalte mit mindestens einem noch nicht schulpflichtigen Kind, dessen Mutter erwerbstätig ist, eine externe Hilfe für die Betreuung des bzw. der Kinder in Anspruch. Manche wenden sich ausschließlich an Mitglieder der Familie oder an Freunde (außerhalb des Haushalts), wobei diese informelle Betreuung unentgeltlich erfolgt. Die meisten nehmen aber einen oder

mehrere Dienste gegen Entgelt in Anspruch : Aufnahme bei einer Kinderbetreuerin, Betreuung zu Hause, Kinderkrippe oder Kindergarten.

*Die Haushalte mit schulpflichtigen Kindern nehmen Betreuungsdienste weniger in Anspruch als diejenigen, die mindestens ein nicht schulpflichtiges Kind haben; und wenn sie dies dennoch tun, dann erfolgt dies in der Regel in einer wöchentlich kürzeren Dauer. Bei diesen*

*Haushalten ist die Quote des Rückgriffs auf eine externe Hilfe – ganz gleich, ob diese unentgeltlich erbracht wird oder nicht – aber nicht unerheblich : fast zwei Drittel von ihnen müssen – sei es auch nur gelegentlich – ihre Kinder außerhalb der Schulzeiten betreuen lassen.*

Bei der Wahl der Haushalte mit schulpflichtigen Kindern zwischen Betreuung gegen Entgelt, informeller Hilfe und Betreuung daheim spielen Arbeitsdauer und -zeiten der Mutter eine wesentliche Rolle. Bei einer « kurzen » Teilzeitarbeit, auch wenn sie nicht gewählt wurde, lassen sich Familien- und Berufsleben leichter miteinander vereinbaren, sodass die Inanspruchnahme

---

einer Hilfe von Bekannten und Verwandten weniger wahrscheinlich ist. Ist dagegen die Mutter aufgrund ihrer Arbeitszeiten am Ende des Tages nicht verfügbar, ist die Wahrscheinlichkeit größer, dass auf eine Betreuung gegen Entgelt zurückgegriffen wird.

Entscheidend sind noch zwei weitere Faktoren : das Einkommen (die wohlhabendsten Haushalte nehmen eine Betreuung gegen Entgelt in stärkerem Maße in Anspruch) und die demografische Zusammensetzung des Haushalts (die Anwesenheit eines anderen Erwachsenen oder älterer Kinder begünstigt die Betreuung daheim).

### Un alto en la marcha hacia la civilización del ocio

Alain Chenu y  
Nicolas Herpin

El advenimiento de una "civilización del ocio" favorecida por el crecimiento económico, anunciada a principios de los sesenta por el sociólogo Joffre Dumazedier, se ve desmentida por los hechos, si nos referimos a los resultados registrados a partir de las encuestas *Organización del tiempo* de 1974, 1986 y 1998.

La tendencia secular a la baja de la duración del trabajo se ha interrumpido entre las últimas dos encuestas. Como consecuencia, la duración del tiempo de ocio marca el paso en el caso de los activos ocupados, y sólo sigue aumentando en el caso de los inactivos. En el pasado, las mujeres no eran tan favorecidas como los hombres en cuanto a la duración del ocio. Esa desventaja se ha reducido en parte gracias a la disminución de las disparidades de los tiempos de trabajo profesional y doméstico con los hombres. El tiempo libre de las mujeres aumenta, pero en detrimento del trabajo doméstico, y no de la actividad profesional. Cuando en

1974, los medios populares se beneficiaban de menos ocios que los medios favorecidos, es hoy día lo contrario, pero esa evolución se debe esencialmente a la mayor exposición de aquellos al paro y a su extensión.

Es el diploma el determinante de la duración laboral cuyo impacto ha sufrido el cambio más fuerte: ahora los que más trabajan y los que menos tiempo le dedican al ocio son los diplomados. La diferenciación de las prácticas de ocio según el nivel de estudios tiene las mismas características principales en 1974 y en 1998: los espectáculos y las salidas, la participación a la vida asociativa, la lectura, la práctica de los juegos o de la música son patrimonio de los más diplomados. Los televidentes son todavía más que en el pasado los que tienen estudios primarios y los no diplomados: el aumento de éstos en comparación con los que tienen estudios superiores se ha reforzado.

### El ocio de los activos: un reflejo de la estratificación social

Philippe Coulangeon,  
Pierre-Michel Menger y  
Ionela Roharik

El tiempo de ocio de los activos se organiza a un doble nivel. A lo cotidiano, está enmarcado por las obligaciones del tiempo laboral profesional y de las tareas domésticas y resulta ser esencialmente un tiempo residual. Por otro lado, muchas actividades de ocio, cuya frecuencia depende sobre todo de los recursos sociales, culturales y financieros de los individuos, exigen ser planificadas y piden espacios de tiempo libre más extensos que los que les ofrece el horario de las jornadas de trabajo habituales.

Esas dos escalas temporales, lo cotidiano y el tiempo largo, están por parte ligadas por un principio de com-

pensación. Las categorías que tienen poco tiempo libre a lo cotidiano (en especial los ejecutivos) son aquellas cuya propensión al ocio de tiempo largo es más fuerte – sobre todo para el ocio cultural. Las que tienen mucho tiempo libre a diario (esencialmente los operarios) son aquellas cuya propensión es la más tenue. Son esencialmente los recursos financieros y culturales de los individuos los que explican la propensión al ocio del tiempo largo sea cual sea su contenido, quedando la capacidad de disfrutar de un tiempo de ocio racionalizado supeditada a esos mismos factores.

### La participación asociativa respecto a los tiempos sociales

Lionel Prouteau y  
François-Charles Wolff

Comparados con la población total de los más de 15 años, los adherentes a las asociaciones son más diplomados, más favorecidos, y más a menudo hombres. El hecho de vivir en una zona rural o una pequeña ciudad, pero también en la región Oeste o Este de Francia favorece la adhesión. Las asociaciones deportivas y culturales son las más representadas.

Para los asalariados, el trabajar en el sector público predispone a practicar una actividad asociativa. El control del tiempo y la práctica de unos horarios variables son igualmente unas situaciones favorables, al contrario del ejercicio de un trabajo duro y cansado. La frecuentación de las asociaciones es mayor entre los asalariados que ejercen un tiempo parcial y entre los asalariados a tiempo completo cuyos horarios semana-

les son inferiores a 35 horas. En cambio, ésta sufre de una actividad profesional que requiere unas duraciones mayores.

Respecto al contexto doméstico, la edad de los niños y no su número es la que importa: tener un niño muy joven es un freno a la participación. Ésta sin embargo es favorecida cuando se reciben unas ayudas a la realización de ciertas tareas por parte de terceros. La propensión a frecuentar las asociaciones está muy relacionada con la práctica de otras actividades de fuerte sociabilidad, como prestar favores informales o recibir a amigos. En la pareja, hay una emulación. Igualmente, la participación de los padres favorece bastante la participación de los hijos que viven en el hogar.

### Los usos del tiempo: acumulación de actividades y ritmos de vida

Alain Degenne,  
Marie-Odile Lebeaux y  
Catherine Marry

Tener altos recursos culturales y vivir en grandes ciudades favorecen una acumulación de actividades. Aquellos hombres y mujeres mejor dotados acumulan de hecho las actividades deportivas, profesionales, culturales y asociativas al reducir el tiempo que les dedican a las llamadas actividades "pasivas" (sueño y televi-

sión). A la inversa, los menos dotados culturalmente, los inactivos y los rurales tienen unas actividades menos variadas. Tienden en especial a aumentar el tiempo dedicado a las actividades internas (sueño, televisión, trabajos menudos para los hombres, producción doméstica y tareas domésticas para las muje-



res) y disminuir la cantidad y la duración de las actividades externas (salidas culturales, deporte, visitas, etc.)

Esas diferencias entre aquellos que acumulan las actividades y que se orientan hacia lo exterior y los que tienen menos actividades y se centran en la casa vuelven a darse entre las parejas. Un doble efecto de homogeneidad de los modos de vida y de socialización conyugal diferencia a las parejas de “ grandes trabajadores ” de

las que se orientan más hacia los ocios, internos (sobre todo la televisión ) o externos. La división sexuada del trabajo, profesional y doméstica, y de las actividades internas y externas perdura : entre las parejas, hombres y mujeres van teniendo un mismo uso de los tiempos excepto en un ámbito, el del trabajo doméstico : la asimetría entre hombre y mujer sigue siendo la regla, aunque atenuada entre aquellas parejas, hoy día las más numerosas, en las que los dos cónyuges trabajan.

## La utilización por los parados del tiempo liberado por la ausencia de empleo

Muriel Letrait

La encuesta *Organización del tiempo* permite interrogarse sobre el impacto del paro en las actividades cotidianas. La comparación de los parados y de los activos ocupados muestra que el paro acarrea un alargamiento de la duración de la mayor parte de las actividades y una pequeña diversificación de estas. Por ejemplo, las mujeres se dedican un poco más al jardín y a los trabajos menudos, y los hombres se ocupan un poco más de sus hijos.

La influencia de la situación familiar es muy a menudo análoga entre los parados y entre los activos ocupados. Sin embargo, el paro parece acentuar un reparto tradicional de las tareas en el seno de la familia. Los parados con hijos se dedican menos a las tareas domésticas y más al jardín o a los trabajos menudos que los parados sin hijos mientras esa diferencia no se

da entre los activos ocupados. Los parados suelen tener con más frecuencia que los activos ocupados una cónyuge sin actividad profesional : ésta es con más frecuencia desempleada sin hijos y ama de casa si el hogar tiene hijos.

La actitud respecto a la busca de empleo de las mujeres desempleadas depende primero de la presencia de hijos : las mujeres con hijos le dedican menos tiempo que las otras y tienen una actividad cotidiana muy enfocada sobre el trabajo doméstico. Las actividades de los hombres parados que viven en casa de sus padres son muy similares a las de los parados que viven solos. Para las mujeres en la misma situación es diferente : el tiempo que le dedican a la sociabilidad es inferior al de las mujeres solas, mientras que entre los hombres no se da tal diferencia.

## Oferta laboral y reparto de las actividades domésticas y parentales en la pareja : una comparación entre Francia y Suecia

Dominique Anxo,  
Lennart Flood y  
Yusuf Kocoglu

Globalmente la división laboral entre cónyuges en las parejas francesas y suecas sigue siendo tradicional y evoluciona en el mismo sentido. En ambos países, las mujeres le dedican más tiempo a las actividades domésticas y parentales y menos tiempo a las actividades profesionales que los hombres. Cabe matizar este resultado en función de los contextos económicos, institucionales y sociales de cada país, ante todo para saber en qué medida esas diferencias favorecen o impiden una división más igualitaria de las actividades remuneradas y de las tareas domésticas y parentales entre los cónyuges.

A la vista de unos análisis más finos, la división del trabajo resulta más desigualitaria para las parejas francesas que para las parejas suecas. Los suecos les dedican más tiempo a las actividades domésticas y parentales que sus homólogos franceses. Las suecas van acercando su oferta laboral a la de su cónyuge. La

presencia de niños de edad preescolar reduce la oferta de trabajo de las mujeres en ambos países, pero las madres francesas tienden más a retirarse por completo del mercado laboral después de un nacimiento. Esta diferencia se explica por un sistema de licencias por paternidad más flexible en Suecia, el cual proporciona mayores posibilidades de reinserción sobre el mercado laboral al tomar en cuenta la presencia de niños jóvenes en la pareja. En cambio, después de la edad de los tres años, los modos de guardia colectiva de los niños que conciernen a las tres cuartas partes de los niños de ambos países, van favoreciendo una mejor paridad entre hombres y mujeres en la oferta laboral. En Francia, cuanto más trabajan las mujeres, más igualitario es el reparto de las tareas domésticas, sobre todo si estas tienen un alto nivel de formación. La contribución de los padres franceses a las actividades parentales sigue siendo inferior a la de los padres suecos.

## Los horarios y la organización del tiempo de trabajo

Alain Chenu

La reciente encuesta *Organización del tiempo* realizada por el Insee – antes de que se aplicaran las leyes sobre las 35 horas – se vale de un modo de cuestionamiento inédito que describe cuarto de hora por cuarto de hora, a lo largo de una semana, los horarios laborales. Son de una gran variedad y pueden clasificarse para los activos ocupados a tiempo completo según seis grandes tipos profesionales.

Los empresarios tienen la libertad de organizar su tiempo como ellos quieran. Sus horarios laborales son cargados y se extienden sobre las noches y los fines de semana. Los docentes tienen horarios bastante ligeros, repartidos en numerosos episodios bastante cortos que se sitúan en parte en casa a horas tardías y en los

fines de semana. Los expertos, directivos, y gerentes ocupan un puesto intermedio entre los empresarios y los asalariados de ejecución : organizan su tiempo laboral con bastante libertad y se dicen a menudo “ agobiados ” y su vida profesional va desbordando sobre el tiempo familiar y doméstico. Pero trabajan menos que los demás asalariados de noche o en los fines de semana. Los profesionales de los servicios a las personas (enfermeras, dependientes, asistentes, etc.) tienen con frecuencia horarios irregulares. Trabajan mucho al finalizar la tarde, cuando los otros asalariados han terminado su jornada. Los agentes de las grandes organizaciones burocráticas son los que más practican una semana estándar de cinco días consecutivos con un horario diurno regular. La separación entre

la vida profesional y los otros tiempos sociales es muy clara para ellos. Un control jerárquico bastante fuerte se ejerce sobre su tiempo laboral. En fin, los operarios de la industria, los policías y los militares difieren del tipo anterior por la frecuencia bastante alta de los horarios de noche.

Para una misma duración laboral, el tener unos horarios estándares repartidos con regularidad sobre cinco jornadas favorece la expresión de un sentimiento de tener tiempo propio, a la inversa, el ser responsable de la organización de su tiempo laboral refuerza el sentimiento de estar agobiado.

## El tiempo laboral de las formas especiales de empleo

Marie Cottrell,  
Patrick Letremy,  
Simon Macaire,  
Christèle Meilland y  
François Michon

Se atribuyen a las formas especiales de empleo (empleos temporarios, contratos temporales, empleos a tiempo parcial) unas condiciones de trabajo difíciles y un papel central en cuanto a flexibilidad. La encuesta *Organización del tiempo* realizada por el Insee en 1998-1999 muestra que en cuanto a los tiempos laborales, la realidad es más matizada.

La encuesta no confirma que esas formas especiales acumulen unas trabas temporales siempre más difíciles que las de normas de empleo definidas por los contratos indefinidos de tiempo completo. No indica tampoco una flexibilidad de los tiempos laborales mayor. En especial, los tiempos parciales que se benefician de las más breves duraciones de trabajo no sufren ni las dificultades ni las flexibilidades específicas de su tiempo laboral. Los trabajadores interinos son una excepción,

precisamente porque parecen acumular las condiciones más duras. Las características de los tiempos de las diversas formas especiales de empleo resultan ser muy variadas. El único aspecto que todas comparten es una autonomía muy reducida para elegir sus horarios y sus días de trabajo.

Por otra parte, cada una de las formas de empleo no constituye una población homogénea en cuanto a las características de sus tiempos laborales. En el seno de cada una se puede identificar unas subcategorías muy distintas. Más aun, los tiempos laborales parecen aproximarse a unas subcategorías de formas de empleo de estatutos distintos. La encuesta *Organización del tiempo* muestra que la segmentación del empleo por los tiempos laborales y su flexibilidad no coincide con la de los estatutos.

## Aumenta la sociabilidad alimentaria

Gwenaél Larmet

La sociabilidad alimentaria puede definirse como la propensión a compartir unos consumos alimentarios con unas personas externas al hogar, o sea a compartir unas comidas con otros. Puede darse en casa o fuera de casa : en casa de unos amigos o de parientes, en un restaurante o en un bar por ejemplo. El tiempo dedicado a la sociabilidad alimentaria, sus lugares y sus momentos predilectos se juntan para formar varios modelos, socialmente diferenciados. En 1998 igual que en 1986, la sociabilidad alimentaria en conjunto es mayor para las personas solas que para aquellas que viven en pareja, para los jóvenes que para los ancianos, para los ejecutivos que para los agricultores o los operarios. Sin embargo, las diferencias de niveles de sociabilidad se han borrado por lo general, en especial en casa. La progresión global del nivel de sociabilidad va a la par con una estandarización de los usos del tiempo : en casa o fuera, las comidas de sociabilidad del sábado por la noche o del domingo a mediodía son momentos fuertes de la semana.

Esta estandarización no se debe sin embargo a la difusión de un modelo único de sociabilidad para todas las edades, todas las situaciones familiares o todas las categorías sociales. Las comidas de sociabilidad, en casa o fuera, se diferencian cada vez menos porque los modos de vida se van adaptando a los ritmos profesionales, los cuales según las profesiones son más estrictos o al contrario más aflojados. La restricción de las comidas a los únicos miembros del hogar desaparece por ejemplo entre los agricultores y los obreros, lo cual favorece su sociabilidad alimentaria. La preferencia o no por una sociabilidad interna al hogar es el elemento más estable de los diferentes modelos de sociabilidad alimentaria, y pone de manifiesto la evolución de las prácticas. La progresión de la sociabilidad fuera del domicilio de los mayores, y el mantenimiento más tardío del vínculo de los jóvenes con sus padres, son los elementos nuevos que hacen más complejos los modelos de sociabilidad alimentaria.

## Un análisis del recurso a los servicios de guardia de niños

Olivier Guillot

Según los datos de la encuesta *Organización del tiempo* 1998-1999, más del 85 % de los hogares donde vive al menos un niño no escolarizado, cuya madre es activa ocupada, recurren a una ayuda externa para el cuidado de su(s) niño(s) joven(es). Algunos recurren exclusivamente a un miembro de la familia o a unos amigos (fuera del hogar), siendo gratuita esa ayuda informal. La mayor parte sin embargo acude a uno o varios servicios de pago : acogida en casa de una nina, guardia a domicilio, guardería infantil.

Los hogares cuyos hijos van a la escuela acuden menos a los servicios de guardia que aquellos que tienen al menos un niño no escolarizado, y si acuden a ese tipo de servicios, lo hacen por menos tiempo a la semana. Entre estos hogares, la tasa de recurso a una ayuda externa remunerada o no, tampoco es de menospreciar : casi los dos tercios se ven obligados a dejar en guardia a sus hijos, al menos de manera ocasional, fuera de los horarios de escuela.

La duración y los horarios laborales de la madre son uno de los elementos que hacen que los hogares con niños escolarizados elijan entre la guardia remunerada, la ayuda informal y la guardia intra-hogar. Un tiempo parcial " corto ", incluso no deseado, puede facilitar la conciliación entre vida familiar y vida profesional, y hace que sea menos frecuente el acudir a una ayuda de los allegados. A la inversa, cuando la madre tiene unos horarios laborales que no le dan libertad a últimas horas de la tarde, la probabilidad de acudir a una guardia remunerada es mayor.

Otros dos factores son determinantes : el nivel de recursos (los hogares más holgados recurren con más frecuencia a servicios de pago) y la composición demográfica del hogar (la presencia de otro adulto o de niños mayores favorecen la guardia intra-hogar).